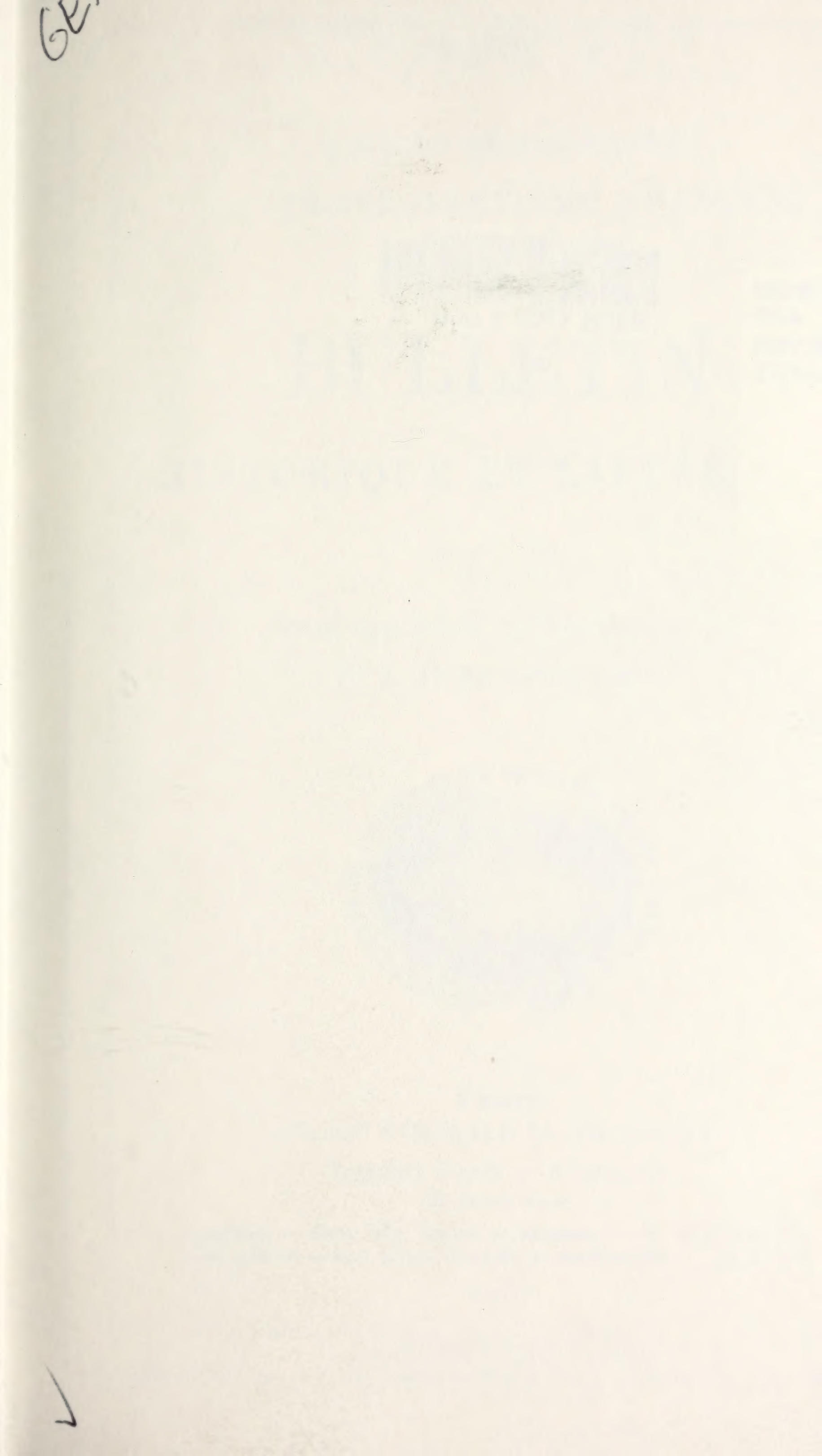
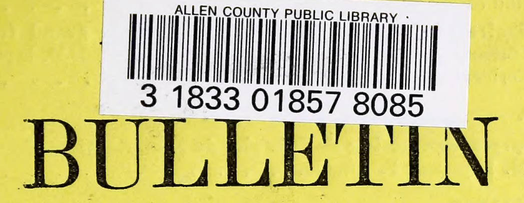


25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS






# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉR

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

No 1. 15 Janvier 1876




**PARIS**

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

**LONDRES.** — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
**AMSTERDAM.** — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

# SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Pourquoi faut-il que la préface de cette année, comme celle de la précédente, ne soit que l'énumération de nos deuils ! Notre Comité a vu disparaître, pendant l'exercice qui vient de finir, un de ses nouveaux membres qui lui était cher à bien des titres, M. Alfred Labouchère, dont l'active jeunesse semblait autoriser, comme dit si bien un poëte, « le long espoir et les vastes pensées. » Il nous a été repris presque aussitôt que donné, laissant une place vide dans nos réunions mensuelles, et dans notre Bibliothèque enrichie par les pieuses libéralités des siens (1).

Peu de mois après, notre Société avait à pleurer un de ses membres fondateurs les plus éminents, M. le pasteur Ath. Coquerel fils, dont la perte, bien que prévue, a été pour chacun de ses collègues un coup aussi douloureux que soudain (2). Dans l'éclatante variété des aptitudes et des talents dont il était doué, M. Ath. Coquerel se sentait vivement attiré vers les études historiques. Il y porta cette facilité brillante qui n'exclut pas le minutieux labeur de l'érudition et qui s'en inspire.

(1) Il nous reste d'Alfred Labouchère un livre où il a mis son cœur, une attachante biographie d'Oberkampf, le fondateur des belles manufactures de Jouy.
(2) Voir la touchante notice nécrologique du 2 août dernier, *Bulletin* de 1875, p. 383.

Ses essais sont nombreux et attestent la rare activité de son esprit. Il laisse une œuvre que l'on ose dire parfaite, *Jean Calas*, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de l'exquise urbanité de la forme ou de l'éloquente modération du fond. C'est l'arrêt sans appel de la justice et de la vérité. Le temps a manqué à l'histoire de l'ancienne Eglise réformée de Paris, comme pour renouveler cette mélancolique impression que laissent les œuvres inachevées : *Pendent opera interrupta!*... et nous convier à un redoublement de zèle dans la tâche qui nous est confiée.

Il avait terminé la sienne ce pieux laïque genevois, ce digne descendant des réfugiés de Lucques, M. J.-L. Micheli, que d'universels regrets ont accompagné dans la tombe toujours prématurément ouverte pour ceux dont l'existence ne fut marquée que par la pratique du bien sous toutes les formes. Il s'est paisiblement éteint dans le château du Crest, tout plein des souvenirs d'Agrippa d'Aubigné. C'est de là que, trois ans avant sa mort, le grand satirique écrivait à sa fille, Madame de Villette : « J'ai comme achevé de bâtir mon Crest ; je l'ai fait pour les miens ; s'ils n'en jouissent pas, *eux et moy serons mieux logés au ciel.* »

J. B.

# ÉTUDES HISTORIQUES

---

## PROCÈS D'ANTONIO BRUCIOLI

(1548-1559).

La rénovation religieuse du XVIe siècle ne peut se séparer de la traduction des saints écrits en langue vulgaire, et les noms de Luther, Tyndale, Lefèvre d'Etaples, Cassiodore de Reyna, Brucioli, brillent d'un fraternel éclat dans la renaissance des lettres sacrées qui fut le prélude de la Réforme dans les divers Etats de l'Europe. J'ai naguère exposé les vicissitudes de la jeunesse de Brucioli, cet enfant de Florence, banni par les révolutions de sa patrie, et demandant un asile à la ville des Doges alors ouverte aux souffles évangéliques de Wittemberg et de Zurich (1). Une obscurité, difficile à dissiper, enveloppait alors les dernières années d'Antonio Brucioli, poursuivi, croyait-on, dans la tombe, par les rigueurs du Saint-Office auxquelles il aurait échappé de son vivant. De précieux documents conservés dans les archives secrètes de Venise, et mis en œuvre pour la première fois dans la *Rivista Cristiana* de Florence, présentent sous un nouveau jour la destinée militante et douloureuse du précurseur de Diodati, du premier traducteur de la Bible en italien (2). On peut désormais porter un jugement plus vrai sur sa personne et ses travaux dépouillés d'une auréole un peu légendaire. L'histoire n'est point un panégyrique. Elle ne jette pas un

(1) *Bulletin*, t. XIX-XX, p. 147-150.
(2) *Antonio Brucioli*. Deux articles de M. le pasteur G.-P. Pons, dans les numéros de juillet et d'août 1875. Je me borne à les compléter par les notes que j'ai prises moi-même dans les papiers du Saint-Office, au couvent des Frari.

voile complaisant sur les infirmités de ses héros; mais elle se souvient qu'ils sont hommes, et puise d'égales leçons dans le spectacle de leur constance et de leur faiblesse.

L'an 1529, marqué par le retour des Médicis à Florence, et la chute définitive des libres institutions que ne purent préserver ni le patriotisme de Michel Ange, ni la mémoire de Savonarole, est la date de l'arrivée d'Antonio Brucioli à Venise, où il conçoit une grande pensée : doter la patrie italienne de la traduction du saint Livre qui le console dans ses épreuves. L'année suivante (1530) paraît le Nouveau Testament, et deux ans après la version de la Bible tout entière est offerte aux lecteurs de la Péninsule (1) : « Réjouis-toi, pieux lecteur, de ce qu'avec l'aide de Dieu, et la connaissance de la langue hébraïque qu'il lui a plu me donner, j'ai pu tirer les saints écrits des ténèbres où ils étaient plongés pour les remettre en pleine lumière. Si tu les lis avec des dispositions convenables, les saintes vérités qu'ils renferment, te paraîtront, je n'en doute pas, plus douces que le nectar et l'ambroisie (2). » Pour s'acquitter fidèlement de sa tache, l'auteur a consulté de nombreuses éditions grecques et latines ; mais il a trouvé surtout une précieuse assistance dans le savant rabbin, Elie Levi (3).

Le prestige de François I^er^, rival de Charles-Quint, et protecteur des lettres, était grand en ces jours de renaissance. Zwingle venait de lui dédier son livre : *De vera et falsa religione;* Calvin lui offrira bientôt son *Institution chrétienne;* Brucioli lui fait hommage de sa traduction de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans une très-remarquable préface où plus d'un passage est à noter. Tel est celui où l'auteur déplore la décadence de l'Eglise provenant de l'abandon des saintes lettres, et insiste sur la salutaire influence que ne peut man-

(1) La Biblia, quale contiene i sacri libri dell' A. T. tradotti nuovamente de la hebraica verità in lingua Toscana per Antonio Brucioli, etc... In Venetia, M D XXXII, nel mese di maggio. 1 beau vol. in-fol.
(2) Préface du traducteur.
(3) *Ibidem.*

quer d'exercer leur lecture sur les peuples qui savent apprécier un tel trésor. Le temps n'a fait que confirmer à cet égard les prévisions du pieux écrivain : « Si vous, ô rois de la terre, qui tenez le sceptre en main, vous saviez ouvrir à vos sujets le champ des divines révélations, de telle sorte que les âmes affamées pussent trouver dans ces pâturages célestes une abondante nourriture, votre règne serait plus paisible, et votre autorité plus respectée, car le Saint-Esprit qui se déploie dans les Ecritures, agissant insensiblement sur les cœurs, les dépouillerait de leurs passions charnelles pour les transformer à la ressemblance du Christ, chef et fondateur de l'Eglise (1). » C'est au monarque très-chrétien qu'il appartient de donner l'exemple du respect pour le saint livre où sont contenus les oracles de l'éternelle vérité : L'antiquité païenne lui fournit elle-même d'illustres leçons : « S'il est vrai, Sire, qu'Alexandre le Grand portait partout avec lui l'Iliade d'Homère dans une cassette magnifique où brillaient l'or et les perles, combien plus Votre Majesté doit estimer un trésor dont le prix surpasse autant celui d'Alexandre que la vérité par excellence, source de béatitudes sans fin, l'emporte sur la poésie qui ne nous procure qu'une ivresse passagère ! » (2)

L'esprit qui anime le pieux traducteur se révèle surtout dans le passage de cette même préface où il revendique éloquemment pour le peuple le droit de lire l'Evangile en langue vulgaire : « Ici finirait cette épître si je ne devais y ajouter quelques mots à l'adresse de ceux qui dans un esprit de subtile hypocrisie, digne de Satan, et blasphémant contre la charité chrétienne, prétendent qu'on doit s'abstenir de publier la sainte Ecriture dans une autre langue que l'originale, laquelle n'est plus aujourd'hui parlée nulle part. Je dis que c'est là une parole impie et sans charité, entièrement

(1) Epître dédicatoire : *Al Cristianissimo Francesco primo re di Francia*. Je résume ici d'assez longs développements.
(2) « Se Alessandro magno locò l'Iliade di Omero in un suo forziere richissimo, V. M. habbia a locare questo nella mente sua tanto più ricco tesoro, etc... » (*Ibid.*)

opposée aux déclarations des prophètes et des apôtres (1). » L'auteur revenant sur cette même pensée, dans la préface du Nouveau Testament de 1541, dédié à Anne d'Este, fille aînée de la duchesse de Ferrare, a su la revêtir des formes les plus heureuses et les plus expressives : « Le Christ qui ne dédaigna pas les aveugles, les boiteux, les mendiants, les publicains, et eut pour cortége les humbles, les petits, peut-il perdre quelque chose à être lu de ceux qu'il voulut avoir pour auditeurs? Pourquoi le pauvre, l'artisan, le citadin, le maçon, le pêcheur, le péager, les hommes enfin et les femmes de toute condition, ne recueilleraient-ils pas les leçons de cette bouche divine ?... Chose sainte et louable entre toutes, si le laboureur en guidant sa charrue, chantait un psaume dans sa langue maternelle; si le tisserand, assis à son métier, tissait sa toile en lisant l'Evangile ; si le matelot debout au timon, en répétait quelques versets; si la mère de famille enfin, au milieu des soins du ménage, instruisait ses enfants dans les saintes lettres, au lieu de leur conter les fables de Fiesole, de Rome ou de Troie ! » (2)

Ce hardi langage explique l'irritation des docteurs qui accusèrent Brucioli d'avoir traduit la Bible *à la luthérienne*, et le dénoncèrent aux rigueurs du magistrat (3). Le plus ardent fut Ambrosio Polito, de Sienne, qui s'exprima en ces termes dans un de ses écrits : « Il m'est tombé, ces jours derniers, entre les mains une version du Nouveau Testament, avec commentaire, et j'ai bien vite reconnu que l'auteur avait largement puisé aux sources infectes des réformateurs allemands, Bucer et autres... Pourquoi tairais-je son nom ? Il s'appelle Brucioli. Je m'étonne en vérité qu'on laisse publier et vendre publiquement en Italie des livres qui ne mé-

(1) « Questa impia parola dico non tanto essere priva de la carità cristiana, ma ancora contrà quello che dice lo Spirito santo, etc... » (*Ibid.*)

(2) Il Nuovo Testamento di greco. Tradotto in lingua toscana per Antonio Brucioli, 1541. Dédicace à Anne d'Este, princesse de Ferrare.

(3) Fontanini, *Bibliotheca dell' eloquenza italiana,* avec annotations d'Apostolo Zeno, p. 405.

ritent que d'être jetés au feu. Dieu pardonne à l'auteur! Pour moi, j'ai fait mon devoir en lui arrachant le masque dont il se couvre (1). »

La seigneurie de Venise alors engagée dans les voies de la tolérance que lui conseillait Mélanchthon, et qui ne semblait pas moins conforme à ses intérêts qu'à son génie, ne prêta que peu d'attention aux plaintes d'Ambrosio Polito, et Brucioli put continuer ses évangéliques travaux sans être inquiété. Ce ne fut que plusieurs années après, en 1548, que les magistrats se départirent à son égard de l'attitude bienveillante qui scandalisait si fort le nonce Della Casa et les agents du Saint-Office institué par le pape Paul III. Le 22 avril une dénonciation en forme fut adressée au sénat par un certain frate Crichassio, prédicateur mantouan. En voici les termes : « Vos seigneuries ne peuvent ignorer l'existence de messer Antonio Brucioli, domicilié sur la place San Philippo et Giacomo, qui compose et traduit des livres luthériens, lesquels sont imprimés en secret par ses frères, contrairement à vos ordonnances (2). » Le frate ajoute qu'appelé près d'un malade, il a vu un de ces livres tout gonflé de poison et plein de mépris pour les sacrements, qui n'est autre que la traduction du traité de Luther, *De servo arbitrio* (3). Ces écrits ne circulent pas seulement à Mantoue, à Venise, mais dans les autres cités de l'Italie. Leurs Excellences ne sauraient trop se hâter de porter remède à de tels maux en réprimant l'audace des novateurs (4).

La plainte de Crichassio, vivement appuyée par le nonce, ne trouva pas la seigneurie indifférente. Le 12 juillet, elle ordonna des perquisitions au domicile de messer Zoanni Centani, où l'on trouva un très-grand nombre (*tre balle*) de

(1) « Dio perdoni a l'autore! Io ho fatto mio debito a scuoprirlo. » *Compendio degli errori luterani*, p. 20.

(2) Frate Crichassio da Ceresari mantouano predicatore, *propria manu scripsi* in questa parrochia Jo. Pauli Venetii, 22 aprilis 1548. Pièce citée par M. Pons.

(3) « Quel monstro venenoso e mortifero alle anime, con vituperio di tutti li sacramenti. »

(4) *Ibidem.*

livres hérétiques. Interrogé à ce sujet, Centani répondit que ce dépôt lui avait été confié par Antonio Brucioli, avec lequel il était associé pour l'impression de certains ouvrages dont il ignorait le contenu. L'examen de divers écrits conservés dans la maison de Brucioli, et des caractères employés pour l'impression, confirma la vérité de cette réponse, et les exemplaires saisis par l'official furent brûlés, dans la nuit même, place du Rialto, pendant qu'une citation devant le tribunal du Saint-Office était adressée à Brucioli, alors absent de Venise (1). Un premier sursis lui ayant été accordé, il en sollicita vainement un second de Peschiera, et fut condamné par contumace à une amende de cinquante ducats, avec bannissement pour deux ans du territoire de Venise (2). En cas de récidive il était menacé d'un bannissement perpétuel. L'amende fut payée, mais il ne paraît pas que le reste de la sentence ait été rigoureusement maintenu (3).

Telles furent les premières poursuites dirigées contre Brucioli. Elles ne satisfirent qu'imparfaitement ses adversaires qui avaient juré sa perte. Leur grief principal était la traduction des saints écrits, à laquelle Brucioli avait joint un commentaire où la doctrine de la justification par la foi et de l'insuffisance des bonnes œuvres pour obtenir le salut, était nettement exprimée (4). Dans la préface du tome premier dédié à la duchesse de Ferrare, il s'exprimait ainsi : « Un vent d'impiété se lève contre ceux qui veulent mettre l'Evangile entre les mains du peuple. On sait que l'erreur est amie de l'ombre, comme la vérité de la lumière. Les fausses religions ont besoin de se cacher sous l'appareil de la terreur ou le voile des cérémonies, tandis que la religion pure et sans

(1) « Per quanto a riferito et nuntio e li officiali, essi libri portati da nui facchini, sono stati brusati in Piazza di Rialto. » Procès de Brucioli. Pièce citée par M. Pons.

(2) Sentence du 21 novembre 1548.

(3) Les conjectures de M. Pons à cet égard paraissent justifiées par deux lettres de Brucioli à Côme de Médicis, des 29 avril et 29 juin 1549, où il semble demander un subside « dicendo poi essersi giustificato dell' imputazione di eresia. »

(4) Commento di Antonio Brucioli su tutti i libri dell A. e N. Testamento, 1542-1546.

tache veut être vue, sentie, éprouvée de tous dans les salutaires effets qu'elle produit (1). Il m'est doux, Madame, d'épancher mes tristesses dans une âme aussi noble et sainte que la vôtre, lorsque je me vois poursuivi, en public ou en secret, par les ennemis de la Parole de Dieu, qui me déchirent à belles dents, parce que j'ose m'élever contre les préceptes d'une religion toute humaine (2). »

Mais que pouvait en faveur de Brucioli la pieuse princesse persécutée elle-même par son époux pour ces mêmes croyances qui allaient bientôt trouver d'intrépides confesseurs dans les lagunes de l'Adriatique? Le procès d'un étudiant de Padoue, Pomponio Algieri, livré au pape Paul IV, par les seigneurs de Venise, et brûlé au château Saint-Ange, était l'indice de la politique intolérante qui venait de prévaloir sans retour dans les conseils de la république. Brucioli ne tarda point à en ressentir l'effet. Sur une nouvelle dénonciation lancée par ses ennemis, ses ouvrages furent soumis à un rigoureux examen, et plus de trente chefs d'accusation furent articulés contre lui. Le 12 juin 1555, il comparut en personne devant le tribunal du Saint-Office où siégeaient plusieurs membres de la seigneurie, et présenta lui-même sa défense. Il soutint d'abord avec une habile fermeté les passages incriminés de ses écrits. Comme dans un livre célèbre, alors très-répandu en Italie (3), il montra l'accord de la foi et des œuvres, que l'on ne saurait pas plus séparer, dit-il, que la lumière de la chaleur (4). Il maintint avec saint Jacques que la foi sans les œuvres est morte, en rappelant les souveraines déclarations de saint Paul sur la foi qui peut seule justifier l'homme devant Dieu par les mérites du Christ « auquel soit gloire au

(1) « L'impio vento è mosso da chi non vuole la scrittura volgare per il popolo, » etc... Dédicace à la duchesse de Ferrare.

(2) « Dai quali tutto il giorno, o in palese o in occulto, mi sento mordere... Seguitando (costoro) costitutioni et precetti di huomini. » (*Ibid.*)

(3) Le *Bienfait de la mort de Christ*, de Paleario. Je ne puis accepter sans réserves les conclusions d'un article récent de la *Rivista Cristiana* (numéro de janvier 1876), sur ce sujet.

(4) « Come il sole è accompagnato dallo splendore e dal calore cosi la fede dalle opere, » etc... Mémoire de Brucioli, *Circa la fede e i meriti*, cité par M. Pons.

siècle des siècles! (1) » Le tribunal ne goûta pas ses raisons, et après des débats dont les détails nous sont inconnus, il exigea de l'accusé une rétractation pure et simple. Le moment était venu pour Brucioli d'affirmer sa foi par un grand sacrifice. Le courage lui manqua, et il consentit à signer l'humiliant désaveu des croyances auxquelles il avait jusqu'alors consacré sa vie. Que ne dut-il pas souffrir en apposant sa signature au bas de la déclaration suivante :

« A la louange du Dieu tout-puissant, à la gloire de la vierge Marie et de toute la cour céleste, moi, Antonio Brucioli, Florentin, demeurant à Venise, en présence des révérends inquisiteurs de la foi et des seigneurs délégués au présent tribunal contre les hérétiques, je confesse de bouche et je crois du cœur tout ce que croit et enseigne la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. J'abjure et je déteste toute hérésie, spécialement celle que j'ai malheureusement soutenue sur la foi qui sauve à l'exclusion des œuvres, sur le baptême et les sacrements, etc... Je supplie à genoux et très-humblement Leurs Excellences d'avoir pitié de moi et de me relever des censures que j'ai encourues. Je promets sur les saints Evangiles de réprouver toute hérésie ou secte, d'être persécuteur acharné des hérétiques, et d'accomplir rigoureusement toutes les pénitences qui me seront prescrites. Et s'il arrive que je contrevienne à ces promesses, je me soumets d'avance à la rigueur des peines contre les relaps. En témoignage de quoi j'ai signé, ce 22 juin 1555,

« Moi : ANTONIO BRUCIOLI (2). »

Cet acte si humiliant fut suivi de la sentence du tribunal ordonnant la destruction par le feu des écrits d'Antonio Brucioli entachés d'hérésie, avec obligation pour leur auteur

(1) « Al quale solo sia honore et gloria in tutti i secoli. » (*Ibid.*)
(2) « Che da ora inanti non incorrerò in alcuna delle sopradette heresie, et *sarò sempre acerrimo persecutore degli heretici*, » etc... Abjuratio fatta die 22 junii 1555. Pièce citée par M. Pons.

d'assister régulièrement à la messe dans sa paroisse, de réciter chaque jour, pendant un an, un cierge à la main, les psaumes pénitentiaux, et de se présenter chaque semaine devant le tribunal du Saint-Office. En considération de sa pauvreté la peine de la confiscation « de ses meubles ou immeubles » lui fut épargnée. Mais la honte et la misère n'en demeuraient pas moins son triste partage (1).

A la même époque, un savant religieux, bien connu de Brucioli, Fra-Baldo Lupetino, retenu depuis de longues années dans les cachots de Saint-Marc, préférait la mort à une rétractation et se préparait courageusement au dernier combat. La parabole du bon Samaritain devenait dans sa bouche une éloquente protestation contre ses bourreaux : « On me fait un crime, écrivait-il, d'avoir invoqué l'appui des princes luthériens auprès de notre illustre sénat ; mais je n'ai qu'à répéter les paroles de Christ : Un homme descendait un jour de Jérusalem à Jéricho. Il rencontra des brigands qui le dépouillèrent et le laissèrent pour mort sur la route. Peu après passa un révérendissime qui ne fut ému d'aucune compassion pour le pauvre blessé, parce qu'il se croyait au-dessus du devoir de la charité. Vint ensuite un Lévite qui ne fut pas plus miséricordieux, chose triste en une race si sainte ! Puis arriva un Samaritain, méprisé du monde, qui eut pitié du pauvre voyageur, pansa ses plaies, et le guérit et fut ainsi plus loué du Christ que le révérendissime et le Lévite. A vrai dire, Messeigneurs, j'estimerai plus un Turc qui me ferait du bien, qu'un pontife ou un légat qui ne me ferait que du mal, et je recevrais plus volontiers le bienfait d'un juif compatissant que l'injure d'un de ces vénérables inquisiteurs qui ne veulent que ma mort (2). »

(1) « Et considerata la povertà sua et per misericordia di alcune sue figlie, acciochè possa surtentarle, et non si conduchino a vità dishonesta, li condoniamo e facciamo gratia di tutti li suoi beni mobili et immobili, » etc... Sentence du 22 juin 1555.

(2) « A dirvi il vero, se landarei più uno Turco che me fesse bene che uno Papa over legato che me fesse male, » etc... Lettre à la seigneurie, sans date. (Archives de Venise, Santo Uffizio, Busta 10, 65.)

Moins heureux que Baldo Lupetino, enseveli dans les profondeurs de la mer, sur lesquelles surnage son nom pur et sans tache, Brucioli n'obtint pas même, au prix de son abjuration, le repos nécessaire à sa triste vieillesse ; un des articles de la sentence prononcée contre lui portait qu'il présenterait une réfutation en règle de ses anciennes erreurs. Le 30 avril 1558, il se vit cité pour la troisième fois devant le tribunal du Saint-Office, qui suspectait à bon droit la sincérité de ses sentiments. Les explications qu'il fournit parurent peu satisfaisantes (1) ; et il fut incarcéré dans le cachot de San Giovanni in Bragora, où il languit plus d'un an, se recommandant sans cesse à la clémence de ses juges. Le cœur se serre à la lecture de ces suppliques plus d'une fois renouvelées : « Si je ne savais, Messeigneurs, que vous êtes des juges pitoyables, justes et chrétiens, je dirais que je suis puni plus qu'il ne convient pour mes fautes passées ; mais comme je vous tiens pour la justice même, je ne puis que m'écrier avec Job : *Miseremini mei! Miseremini mei!* Ayez pitié, Messeigneurs, puisque la main de Dieu s'est abaissée sur moi !... Ayez pitié de mon âge si voisin de la mort, de mes fils jeunes encore, de mes filles orphelines, et de ma femme désolée, pauvres êtres innocents qui ont droit à votre compassion (2). » Cette lettre est signée : « Votre infortuné sujet Antonio Brucioli, *serviteur du Christ et de ce saint tribunal ;* » étrange association d'idées que peut seul expliquer l'excès de l'infortune, ou de la terreur, dans le captif de San Giovanni !

A cette heure douloureuse où tout lui fait défaut, et où il s'abandonne lui-même, il se débat encore contre les conséquences fatales de l'abjuration qu'il a signée par crainte de la mort. Il invoque le Christ rédempteur, et s'épuise en efforts impuissants pour concilier l'Evangile et le Saint-Office. Mais

(1) On lit ces mots dans une des pièces du procès : « Interrogatus se minus legitime et sufficienter expurgavit. »

(2) « Pietà della mia età che già è vicina alla morte, e di gioveni figlivoli et figlivole orphane et afflitta moglie, *tutti innocenti...* » Lettre de Brucioli, sans date. *Au dos :* 15 novembre 1558.

il doit fléchir sous l'inexorable pouvoir qui pèse sur lui, et qui murmure à son oreille : Rétracte ou meurs ! Il obtient enfin de la pitié de ses juges la permission de sortir de son cachot pour rentrer dans sa demeure qui lui servira de prison (1). Un ami a bien voulu fournir les 500 ducats exigés pour sa caution. Mais de quel nom appeler la liberté qui lui est rendue? Il lui est interdit de s'éloigner de son logis, de parler à qui que ce soit, d'écrire sur les matières de la religion. La misère vient seule s'asseoir à son foyer désolé. Deux ans s'écoulent, et ses cris de détresse sont enfin entendus. On permet à ce pauvre vieillard, brisé par l'âge et le malheur, de sortir de sa maison, pour n'y pas mourir de faim *(per non morirvi di fame!)*, et de demander sans doute à l'aumône une prolongation de ses jours désormais sans péril (2). Cette lamentable existence, qui semble une mort anticipée, dure quatre ans encore. Elle s'achève enfin, et une main inconnue écrit sur un feuillet du procès qui nous révèle tant de douleurs : *Die* 4 *octobris* 1566 *Ant. Brucioli migravit ex hac vita;* seule épitaphe de l'auteur des *Dialogues sacrés*, du traducteur de la Bible en italien ! (3)

Je ne puis que m'associer ici aux généreuses réflexions par lesquelles M. Pons termine son étude, si grave de ton, également éloignée de la censure et de l'apologie : « Les historiens, qui n'ont connu de Brucioli que ses belles qualités et les services qu'il a rendus comme interprète des saints écrits, ont salué en lui le champion dévoué de la Réforme. Sa rétractation, aujourd'hui connue, est une tache sur cette âme ardente et passionnée, quelques motifs que l'on puisse alléguer pour atténuer sa faute. Personne n'eût plus honoré que lui la Réforme italienne, s'il était demeuré ferme jusqu'au

(1) Nova supplicatio di Antonio Brucioli. (*Ibid.*)
(2) Supplique de Lucia Brucioli. (*Ibid.*)
(3) Les documents cités dans cette étude sont empruntés aux archives de Venise : Santo Uffizio, processi. Anni 1555-1558, Busta 13. Nombre de pièces sont d'une date ultérieure.

bout. Quant à ceux qui raillent ses admirateurs de l'hommage qu'ils lui auraient rendu pour ce seul fait que son nom est inscrit sur les listes de l'index, il est facile de leur répondre qu'ils n'ont souffert ni la prison, ni les outrages de tout genre infligés au docte Florentin. Quiconque est capable de souffrir pour une parcelle de vérité, a droit au respect de tous, quel que soit son drapeau. Malgré sa chute, Brucioli fut un des grands témoins de l'Evangile, en un temps et dans un pays où la persécution et la mort étaient le seul lot de ses disciples. » — M. César Cantù l'a trop oublié! (1)

JULES BONNET.

(1) Cantù, *Gli Eretici d'Italia*, t. II, p. 436 et suivantes; ouvrage aussi léger d'érudition qu'injuste dans ses jugements, et que réfutent chaque jour d'importants travaux publiés en Italie.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## LES INQUISITEURS DE LA FOI

### ET LES PROCÈS D'HÉRÉSIE, SOUS FRANÇOIS I[er] (1)

*Quittances et pièces diverses*. Vol. 138.

Pièce n° 2411.

(23 avril 1545.)

Robert de Beaunay, escuier, licencié ès loix, lieutenant en la viconté et ressort de Monstieruiller (2), de noble et puissant seigneur, monsieur le bailly de Caux, au receueur du domaine du roy nostre sire, en ceste viconté, salut.

Par l'aduis des officiers du roy nostre sire en ceste viconté, Nous auons taxé à maistre Robert Lacherou exécuteur des sentences cryminelles de ce baillage de Caux, pour son saillère voiage et vacation d'estre venu en la ville de Caudebec, lieu de sa demeure, en ceste ville de Monstieruiller, distant de neuf lieues lun de lautre, Et illec prins de prisons du roy nostre sire audict Monsteruiller la personne de Guillaume Guigaut (3); Icelluy mené au pretoire du roy nostre sire, la jurisdiction de mondict sieur le bailly scéante, ledict Guigaut ayant vne torche allumée en ses mains, vng mictre et escripteau sur la teste, et illec cryé mercy à dieu au roy et a la justice. Par apres mené en l'église de sainct Saulueur dudict Monsteruiller, et illec par semblable cryé mercy à dieu au roy et à la justice, et par après auoir fustigué deuant ladicte eglise, en la place publique dudict lieu de sainct Saulueur; à quoy ledict Guigaut auoit esté condampné par nostre sentence pour auoir tenu aucuns faulx propoz erronéz contre l'honneur de Dieu et de l'église; En quoy faisant

(1) Voir le *Bulletin* du 15 décembre 1875, p. 543.
(2) C'est Montivillier, chef-lieu de canton, d'environ 4,000 habitants, près du Havre.
(3) C'est la manière la plus probable de lire ce nom; mais on pourrait lire aussi Guigant.

ledict exécuteur auoit tant à aller, ce journer que retourner, vacqué par troys jours, la somme de cinquante solz tournois, et pour le coust de la torche, la somme de sept solz six deniers, desquelles sommes nous vous mandons faire paiement audict Lacheron, executeur, et en rapportant ces présentes auec quictance, icelles sommes vous seront allouées et rabatues à l'audicion et rendicion de vous comptes (*sic*).

Donné audict Monsteruiller, le jeudi vingt troysiesme jour de april, après pasques, l'an de grace mil cinq cens quarante cinq.

JOUCHARD. DE BAUNAY. DUVAL. DESCHAMPS.

Sceau.

(Acquit au verso.)

*Quittances et pièces diverses.* Vol. 139.

Pièce n° 2449.

30 sept. 1545.

Nous officiers du roy nostre sire en la senneschaucée (*sic*) des Lannes et siège Dacqs, certiffions a nos seigneurs des comptes dudict seigneur à Paris, tresoriers de France et autres quil appartiendra, que sire Jehan Dyesse, receueur ordinaire pour ledict seigneur, en ladicte senneschaucée, a frayé fourny et despendu des deniers de sa recepte, durant ceste presente année commencant le premier jour du moys doctobre, l'an mil cinq [cens] (1) quarante quatre, et finissant le dernier jour du moys de septembre, l'an mil cinq cens quarante cinq, ladicte année passée et réuolue par nostre ordonnance et commandement, et en nostre présence par les mains de son commiz à Dacqs, pour les fraiz de la justice et vrgents affaires dudict seigneur, les sommes et pour les causes cy après declairées et comme sensuyt :

Et premierement, etc. [mentionne d'abord des frais de poursuites contre un meurtrier; continue ainsi]

Plus à maistres Estienne du Camp et Bernard Destiron, le vnziesme jour du moys de decembre, audict an, six liures tournois pour estre allez en la ville de Roquefort de Marsan (2), et plus oultre, distante

(1) Effacé par l'humidité.
(2) Roquefort de Marsan, aujourd'hui chef-lieu de canton, département des Landes, à 21 kil. nord-est de Mont-de-Marsan.

de la presente ville Dacqs de deux grosses journées, et estant au siege de sainct Sever pour cuyder captionner et prendre au corps, à requeste du procureur dudict seigneur, vng nommé frere Saluat du Luc, charge d'estre hereticque, et mal sentant de nostre foy et religion chrestienne, et l'auoir poursuyuy et donné la chasse jusques en la senneschaucée de Bazadois, en quoy faisant ilz ont vacqué quatre journees entieres. Pour ce cy VI l. t.

[Le 5e article est ainsi rédigé :]

Plus le vingt et quatriesme jour du moys de janvier, an susdict, A Francoys Duboys clerc, quinze soulz tournois, pour auoir faict quinze monitoyres généraulx et les articles au pied diceulx, A requeste du procureur du roy pour fulminer contre les héréticques et luthériens suyuant l'arrest de la court de parlement de Bourdeaulx. Pour ce cy XV soulx.

*Quittances et pièces diverses.* Vol. 139.

Pièce n° 2606.

4 janv. 1546.

Nous les officiers du roy nostre sire en la senneschaucée des Lannes, au present siége de Bayonne, soubz signez, certiffions à messieurs messieurs les gens des comptes et thresauriers de France, leurs commis et depputez et autres quil appartiendra (*sic*), que maistre Jehan Diesse, receueur ordinaire dudict seigneur en ladicte senneschaucée, a payé, baillé et déliuré comptant, par nostre ordonnance et commandement, à Jehan Caubet, maistre de la justice patibulaire ordinaire de la présente cité de Bayonne, la somme de troys liures tournois à luy par nous ordonnée, pour auoir executé Regut charretier, acteinct de hérésie, et condampné par arrest de la court de parlement à Bourdeaux pour raison des cas résultans en son procès, à estre et demeurer en chemises teste nue, pendant que vng sermon se diroit en jour de dimanche, ayant vne torche alumée entre ses mains, le licot au col, et vng fagot de boix sur ses espaules, et par amprès estre fustigué par les cantoux et carreforxs (*sic*) de ladicte cité de Bayonne, et la langue percée auec vng fer chault.

Si prions à nosdicts sieurs leurs commis et depputez, et autres quil appartiendra, que ladicte somme de troys liures tournois vuillent allouer, desduyre et rabatre audict Diesse, receueur susdict,

à la reddition de ses comptes, en portant ces présentes et quictance dudict Caubet, maistre patibulaire ordinaire susdict. En tesmoing de ce avons signéz ces présentes de noz seings manuelz, faict signer par maistre Saubat Delatzague, notaire royal et commis au greffe de ladicte senneschaucee, et scellé du scel royal dicelle à Bayonne, le quatriesme jour de janvyer mil cinq cens quarante six.

DEMONT.
DETANA, procureur du roy aux Lannes.
Sceau enlevé. DE SALIES, substitut de l'aduocat.
S. DELATZAGUE, commis au greffe.

(Acquit au verso.)

*Quittances et pièces diverses*. Vol. 139.

Pièce nº 2618.

10 mars 1546.

Nous les officiers du roy nostre sire en la senneschaucée des Lannes, au présent siege de Bayonne, soubz signés, certiffions à messieurs messieurs les gens des comptes et thresauriers de France, leurs commis et depputez, et aultres quil appartiendra, Que maistre Jehan Diesse, recepueur ordinaire dudict seigneur en ladicte senneschaucée, A payé baillé et deliuré comptant par nostre ordonnance et commandement, à Jehannot de Berrendy, sergent royal, la somme de six liures six soulz, vnze deniers tournois, A luy ordonnée pour les causes et parcelles cy suyuantes :

Et premierement pour auoir adjournés à requeste du procureur du roy, Guillaume en Chauneufz (*sic*), Anthoine de la Pradere, Jehan de Maye, et Loys du Bosquet, à jour certain lors prochain, à estre et comparoir par deuant monseigneur le senneschal des Lannes ou monseigneur son lieutenant, Pour venir respondre audict procureur à telles fin demande et conclusions que contre eulx et chascun d'eulx vouldroit prendre, que pour les auoir baillés à chascun d'eulx le double des lettres de sa commission et exploictx six soulz huict deniers tournois; plus pour estre allé à la paroisse d'Aspelete(1), distant de la présent cité de Bayonne troys lieues, adjourner sept personnaiges, à requeste dudict procureur du roy, pour venir dire

(1) Espelette, aujourd'hui chef-lieu de canton, Basses-Pyrénées, à 18 kil. sud de Bayonne.

et deppouser veritté surce quilz soient interroguez; à quoy faire vacqua vne journée et demye, et pour icelles luy fust taxé trente soulz, neuf deniers ; plus pour estre allé aultrefoys audict Espelete (*sic*) adjourner à requeste dudict procureur du roy, maistre Dominicque et Petri (?) (1) de Haspurr, et Martin Dotzabide chargés de heresie, à comparoir en leurs personnes pardeuant ledict seigneur senneschal, ou monseigneur son lieutenant, et baillé à chascun deulx le double des lettres et de ses exploictz ; à quoy faire vacca vne journée et demy, et pour le tout luy fust tauxé trente cinq soulz tournois;

Plus pour estre allé le vingt sixiesme de féurier present, an mil cens quarante six, au lieu d'Espelete, faire commandement à requeste dudict procureur du roy, à madame d'Espellete, pour saisir et prendre audict maistre Dominicque Dotzabide, et luy auoir baillé le double de ses lettres et exploictz, la somme de vingt deux soulz six deniers;

Plus aussi pour estre allé, le premier jour du present moys de mars, audict lieu d'Espelete Adjourner, à requeste dudict procureur du roy, à Jehanneta de Berindrague, pour estre recollée et affrontée auec Petri, sieur de Hauspourr, detenu et arresté, et baillé le double de ces lettres et exploictx, vingt deux soulz six deniers;

Plus pour auoir faict faire vne torche de cire à la exécucion qui fust faicte a Reme (2) charretier, chargé de heresie neuf soulz six deniers tournois ; Ascendentes lesdictes parcelles à ladicte somme de six liures six soulz vnze deniers tournois;

Si prions à nosdicts sieurs leurs commis et depputez, Et aultres quil appartiendra, quilz audict Diesse recepueur susdict vuillent ladicte somme de six liures six soulz vnze deniers tournois alouer, desduire et rebatre de la reddition de ses comptes, en pourtant ces présentes et quictance dudict de Berrendi sergent susdict. En tesoing de ce nous auons signé ces présentes de nous seings manuelz, faict signer par maistre Saubat de Latzagne (3), notaire royal, et commis au greffe de ladicte senneschaucee et scellée du scel royal d'icelle à Bayonne, le dixiesme jour de mars mil cinq cens quarante six.

De Mort. Delahet. Detanat, procureur du roy aux Lannes.
S. Delatzagne, commis au greffe.

(Quittance au verso.)

(1) Le mot est douteux ; on pourrait lire Petre.
(2) On peut lire Reme ou Renie.
(3) Ou Latzague.

*Quittances et pièces diverses.* Vol. 140.

Pièce n° 38.

30 juin 1547.

Nous Vidal de Becanis, jnquisiteur de la foy de Tholose, et Aymond Comardj (1), procureur du roy en ladicte jnquisition, à messieurs de la chambre des comptes et tresorriers (*sic*) de France à Paris, salut.

Comme par lettres patentes et édict du roy Françoys premier de ce nom, dernier décédé, publié le XIIII$^{me}$ de mars mil V$^{t}$ trente sept (2) ait esté ordonné que le tresorrier et receueur ordinaire du doummaine dudict sieur en la senneschaucée de Tholose appeléz les officiers en jcelle, arrente, baille afferme par mesme moien toutes et chascunes les amendes et condamnations au roy adjugées tant par le senneschal de Tholose ses lieuxtenens que juges royaux de ladicte senneschaucée, juridicion par juridicion, non excédant la somme de dix liures tournois et audessoubz, comme jl est acoustumé faire des aultres droictz et debuoirs du doummaine d'icelluy sieur, certiffions et attestons par ces présentes que durant l'année commencée à la feste sainct Jehan Baptiste mil V$^{t}$ quarante six et funie (*sic*) A semblable jour es feste l'année réuolue et complecte mil V$^{t}$ quarante sept, Par nous ny nostredicte court n'ont esté adjugées ny baillées à leuer au tresorrier et receueur ordinaire dudict Tholose aulcunes amendes ny condamnations que celles qui ont este arrentées de dix liures tournois et audessoubz, que ayent excédé ladicte somme de dix liures tournois, réseruée une amende de vingt liures tournois, En laquelle maistre Anthoine Trusse a esté condemné enuers ledict sieur le VI$^{e}$ jour dauril lan mil V$^{t}$ quarante

(1) On pourrait lire aussi Coniardj. Sur le procureur du roi près des tribunaux ecclésiastiques, voir la section spéciale de l'Ordonnance d'octobre 1485 (minorité de Charles VIII). Isambert, vol. XI, n. 44, p. 131.

(2) Nous n'avons pu retrouver cette ordonnance dans aucune collection imprimée. Isambert ne la mentionne pas. Nous ignorons à quelle époque et comment fut organisée la ferme des amendes des juges royaux. Voir cependant l'Ordonnance de Charles VIII, de juillet 1493, sur l'administration de la justice, article 65, relatif à l'affermage des amendes des prévôtés. Isambert, vol. XI, n. 94, p. 237. Cf. l'Ordonnance de Louis XII, du 19 février 1499, qui réunit au domaine du roi les greffes, sceaux, geolles et prisons, qui seront affermés à son profit. Isambert, l. cit., n. 36, p. 408-409. Remarquons toutefois l'intitulé de l'Ordonnance d'avril 1250 (Louis IX) : « Ludovicus Dei gratia... dilectis suis, magistro H... H... etc... inquisitoribus restitutionum et emendarum suarum in Carcassonæ et Bellicardi baillivis, » etc. Isambert, vol. II, p. 257.

sept, comme nous a apparu par les actes et registres de nostredicte court. En foy de quoy nous sommes cy soubz signez à Thoulouse le dernier jour de juing lan mil V$^{t}$ quarante sept.

Fr. Becanis, Inquisitor.

A. Cornyardi (*sic*), procureur du roy en Inquisition de la foy et Incourz dheresie de Tholose.

---

# PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOCATION

## DÉMOLITION DU GRAND TEMPLE DES RÉFORMÉS A MONTPELLIER

(1682.)

Montpellier, 26 novembre 1875.

Cher Monsieur,

Je vous envoie aujourd'hui un dossier pour lequel je demande une publication prochaine dans le *Bulletin*. Ces papiers sont un extrait des Mémoires de Delort sur la ville de Montpellier (1621 à 1693), dont on prépare en ce moment deux éditions sur des manuscrits différents. Vous savez l'usage que d'Aigrefeuille a fait de ce manuscrit que l'on croyait perdu et dont on a retrouvé plusieurs copies. L'une d'elles est plus catholique, paraît-il, et l'autre plus protestante, et il est peut-être à craindre que cette dernière soit catholicisée. Il y aura plus tard à revenir sur ce point, dans un travail critique indispensable. Pour le moment, voici un extrait dont je garantis l'exactitude. Tout est de Delort, sauf l'extrait des registres des Etats. Ph. Corbière.

Il ne restoit qu'à faire un pareil procès aux réformés de la ville de Montpellier, qu'on avoit déjà fait à ceux de l'Eglise de Nîmes, pour emporter les trois principales Eglises du bas Languedoc, qui sont les trois chefs de colloque de cette province synodale. Comme les zélateurs de la religion romaine savent diriger leur inlention, et pour une plus grande gloire de Dieu, employer les faussetés et les autres mauvais moyens, pour aller à leur fin, ils ne furent pas en peine dans cette occasion. Un ministre nommé Paulet qui aimoit le présent siècle, avait embrassé la religion catholique domaine, pour un office de conseiller au présidial de Montpellier;

mais ni sa femme D^lle^ Marthe Daniel, ni une de ses filles D^lle^ Isabeau Paulet n'avait jamais voulu suivre son exemple. Cette fille à l'âge de dix ou onze ans fut enlevée par un prévôt et par des archers, et enfermée dans un couvent de religieuses que la D^lle^ Marquise de Portes, ennemie mortelle des réformés, a fondé dans son château de Teyrargues. Cette jeune fille fut détenue dans ce couvent, depuis le 20 avril 1674 jusqu'à pareil jour 20 avril 1675, qu'elle fut mise en liberté, après avoir souffert beaucoup de mauvais traitements, et avoir néanmoins persisté dans sa religion. Depuis, elle continua de professer ouvertement la religion réformée. Cinq ans après, elle fut enlevée de nouveau, et enfermée le 10 janvier 1680 dans le couvent des filles de S^t^ Charles de Montpellier; mais ayant demeuré ferme dans sa religion, elle fut encore mise en liberté, un mois après le second enlèvement. Elle croyoit que désormais on la laisseroit en repos, et continuoit la profession publique qu'elle avoit toujours faite de la religion réformée. Mais un prêtre nommé Charles Marsan, qui, après avoir été moine récollet, avoit embrassé la religion réformée, le 27 9^bre^ 1643, et s'étoit marié au Vigan, où il avoit professé la même religion jusqu'en 1663, et puis étoit devenu prêtre-directeur et confesseur des religieuses de Teyrargues, se fit un mérite de faire une fausseté pour opprimer cette fille, et faire démolir le temple de Montpellier. Il dressa donc, ou fit dresser deux faux actes, savoir : un prétendu procès verbal signé par un juge du S^t^ Esprit et par quelques témoins affidés et daté du 2 janvier 1675, auquel temps cette fille étoit dans le couvent de Teyrargues ; dans lequel procès verbal on fit mettre que cette fille avoit déclaré qu'elle vouloit embrasser la religion catholique romaine, et une prétendue abjuration de cette fille, datée du 10 mars suivant.

On prétend que cette fausse abjuration fut signifiée à M^e^ Isaac du Bordieu père, qui étoit un des ministres de Montpellier; mais soit que la fermeté de cette fille étant connue de tout le monde, on méprisa cette fausseté; soit que les femmes et les filles ayant le voile abattu quand elles communioient à Montpellier, le ministre qui leur donnoit le sacrement ne put pas les reconnaître; soit enfin que l'on crût qu'on ne pouvoit sans blesser sa conscience chasser du temple des personnes qui y cherchoient leur salut, on prétend que depuis la signification de ce faux acte, cette fille avoit reçu dans le temple la S^te^ Cène de la main de M^e^ du Bordieu. M^rs^ du clergé en

ayant fait informer obtinrent du parlement de Toulouse un décret de prise de corps contre le pasteur et contre la fille. Cette affaire fit un grand éclat. Mrs les prélats crurent qu'après avoir fait démolir le temple de Montpellier, et ensuite ceux de Nîmes et d'Uzès, le reste ne leur feroit plus de peine, et qu'ils pourroient faire abattre tout à la fois les autres qui restoient dans la province. Mais comme l'entreprise étoit importante, ils jugèrent que trois grands coups devoient être frappés pendant la tenue des Etats, afin que l'autorité de toutes les puissances assemblées dans le bas Languedoc empêchât qu'il n'arrivât aucun désordre. L'ouverture des Etats ne fut pas plutôt faite à Montpellier que cette terrible résolution fut divulguée et on prit même le soin de publier que le roi devoit envoyer dix mille hommes pour faciliter l'exécution de ce dessein et pour châtier les rebelles. C'est ainsi que l'on appelle ceux qui veulent continuer de prier Dieu selon la liberté que leur en accordent les édits et traités de pacification dont l'observation a été si solennellement jurée dans tout le royaume.

Il est aisé de juger quel effet cette funeste nouvelle produisit. Les réformés du bas Languedoc et des Cévennes, voyant que leur perte étoit résolue, et qu'il ne leur restoit désormais plus que la prière et la fermeté au milieu de tous les maux qu'on leur préparait, dressèrent un acte pour être signifié à Mr le procureur général au parlement de Toulouse. Dans cet article ils représentèrent en des termes respectueux qu'ils voyoient bien que l'on avoit formé le dessein de les détruire ; que les divers arrêts que le parlement avait déjà donnés contre eux leur faisoient comprendre qu'ils ne pouvoient y espérer aucune justice sur les affaires de religion. Que d'ailleurs la connaissance des matières concernant les temples et leurs exercices avoit été attribuée au commissaire exécuteur de l'édit par l'arrêt du conseil d'Etat, du 24 avril 1665, lequel n'avoit jamais été révoqué. Que Mrs les prélats et les conseillers clercs qui sont en grand nombre dans le corps du parlement étoient même leurs véritables parties et qu'ainsi il leur seroit inutile de se défendre devant eux. C'est pourquoi, ils supplioient très humblement le parlement de vouloir s'abstenir de connoître des affaires qui regardoient les temples et les exercices. Enfin ils déclaroient qu'au cas qu'ils fussent si malheureux que ne pouvoir obtenir cette justice, ils étoient contraints de protester avec respect de la nullité des arrêts qui seroient surpris

contre eux, et qu'en persistant dans leur fidélité pour leur auguste monarque, ils étoient en état de soutenir toutes les rigueurs auxquelles leurs pères avoient été exposés pour le même sujet et dont il avoit plu aux rois prédécesseurs de S. M. d'arrêter le cours par les édits de pacification qui étoient désormais inutiles aux réformés, si S. M. n'avoit la bonté d'y pourvoir par sa justice et sa prudence.

Le dimanche 15 de novembre 1682, les députés de Montpellier qui avoient ordre de signifier cet acte à Mr le procureur général le mirent entre les mains d'un huissier pour en faire la signification. Mais cette signification fut éludée jusqu'à six heures du jour du lundi et par ce moyen on eut le temps de faire donner par défaut un arrêt du 16 du même mois, lequel ordonne la démolition du temple dans la quinzaine, et cependant l'interdiction de l'exercice. Ce terrible arrêt fut incontinent signifié le vendredi matin 20 novembre au consistoire de Montpellier, qui, dans l'exploit même, protesta de la nullité et de l'injustice de cet arrêt, et déclara que les habitants auxquels le temple et l'exercice appartenoient et qui pourtant n'avoient été ni ouïs ni appelés dans une affaire de cette importance, étoient opposés à cette exécution selon l'usage et le droit de tous ceux qui souffrent du préjudice par des arrêts surpris sans les ouïr ni les appeler. Néanmoins leur temple fut d'abord fermé. Cette procédure faisant encore mieux comprendre aux réformés que l'on ne gardoit plus de mesure et qu'on vouloit les perdre à quelque prix que ce fut, et d'autre part la liberté de se jeter aux pieds du roi pour lui porter leurs très humbles plaintes ne leur étant plus accordée, ils présentèrent dans le même mois de novembre 1682 une requeste générale à Mr le duc de Noailles, lieutenant général en la province du Languedoc. En cette requeste ils firent voir en détail que les nouveaux édits, déclarations et arrêts, qui avoient été surpris contre les termes de l'édit de Nantes les dépouilloient de toutes leurs charges, de tous les emplois qui leur étoient nécessaires pour gagner leur vie, des droits les plus naturels et les plus sacrés, de toutes les libertés dans lesquelles l'Etat les laissoit et dont ils avoient joui depuis près d'un siècle, des juges non suspects et de la liberté de conscience, toutes lesquelles pertes les plongeoient dans un abîme de maux et de désolation. Ils présentèrent encore fort humblement la justice de l'édit de Nantes, les puissants motifs qui avoient porté Henri le Grand à le donner comme une loi perpé-

tuelle et irrévocable. Ce grand prince ayant jugé que cet édit étoit absolument nécessaire pour l'union de ses sujets, pour la tranquillité publique et pour la prospérité de l'Etat, et les diverses déclarations par lesquelles il avait plu à S. M. de le confirmer en tant que de besoin. Ils représentèrent aussi l'inviolable fidélité qu'ils avoient fait fait paroître pour leur auguste monarque, et le zèle qu'ils témoignoient tous les jours pour son service. Ils ajoutèrent à tout cela un abrégé de leur religion, pour en faire voir l'innocence et la sainteté. Après quoi ils protestèrent à la face du ciel et de la terre qu'ils étoient en état de souffrir les supplices les plus cruels plutôt que de l'abandonner, et que, moyennant la grâce de Dieu, ils en feroient toute leur vie une ouverte et constante profession. C'est pourquoi ils supplioient très humblement Mr le duc de Noailles de vouloir informer S. M. du contenu de cette requête, afin qu'il fut son bon plaisir de les rétablir dans tous les droits dont ils avoient été dépouillés, et d'ordonner que l'édit de Nantes seroit observé de point en point et de bonne foi, mais cette requête demeura sans réponse. D'autres réformés de Montpellier députèrent à la cour le sieur Plauchut pour présenter à S. M. les très humbles remontrances et supplications particulières, mais le député fut arrêté et mis dans une basse-fosse. Peu de temps après, Mr de Noailles prétendant avoir reçu de la dite cour des ordres que les réformés n'ont jamais vus, les habitants de Montpellier lui représentèrent de nouveau que leur opposition n'étant pas jugée, l'arrêt du parlement ne pouvait être exécuté sans l'ordre de la justice, et que d'ailleurs cet arrêt avoit été donné par contumace en matière criminelle auquel cas les condamnés ont cinq années pour se justifier, pendant lequel temps la réelle exécution de l'arrêt est suspendue. Enfin ils lui mirent entre les mains le certificat de la remise de la Dlle Paulet dans les prisons du parlement, ce qui avoit entièrement emporté et aboli l'arrêt de condamnation, suivant l'expresse disposition de l'article 8, titr 17, de l'ordonnance de 1670. Mais comme rien n'étoit capable d'arrêter le torrent, Mr de Noailles ayant fait mettre sous les armes quelques troupes qui passoient à Montpellier, fit démolir le temple dans le délai même de la quinzaine porté par cet arrêt anéanti. On laisse à toute la terre de former son jugement sur ce procédé. Mr de Noailles avoit auparavant fait défense de prêcher et pour cet effet le vendredi matin 10 novembre 1682 il envoya le sieur Donné, capi-

taine de ses gardes, avec une partie de la compagnie de la citadelle, pour faire sortir tous les réformés qui étoient, sur les deux heures après midi, à la prière que Me René Bertheau, ministre, ne faisoit que commencer; on l'empêcha de la finir et ayant fait sortir tout le monde, on ferma en même temps toutes les portes, après quoi il fut envoyé une compagnie de la garnison de la citadelle pour l'investir. On députa à Mr de Noailles quatre ministres avec une partie du consistoire accompagnés de Cailar et de Mr de St Félix, pour le prier de vouloir permettre qu'ils continuassent leurs exercices, et de leur faire rouvrir le temple, jusqu'à qu'ils eussent reçu des nouvelles du conseil où ils s'étoient retirés, ce que Mr de Noailles leur refusa, et il commanda à l'un des officiers de sa garde de conduire les cinq ministres à la citadelle.

Mr de Noailles dit le 1er du mois de décembre 1682 que son courrier estoit arrivé de Paris et envoya quérir Mrs du Consistoire; qui étant venus, il leur demanda si leur courrier leur estoit arrivé et lui ayant répondu que non, il leur demanda s'ils vouloient eux-mêmes faire démolir leur temple, et ayant répondu de les en vouloir dispenser; et sur l'heure même il envoya venir les consuls auxquels il ordonna d'aller prendre 50 ou 60 maçons et les faire marcher avec eux droit au temple; où estant arrivés, il entra dedans, monta sur la chaire, il donna les premiers coups de marteau et cria aux maçons : « Haut le bras, courage mes amis, vive le roi, n'appréhendez rien, travaillez fortement et commençons par mettre la main à l'œuvre ! » Et après avoir mis la chaire bas, suivant le signal de M. de Noailles, ce qui fut promptement exécuté, il ne se fut pas plutôt retiré que tous les maçons montèrent sur le toit et qu'ils l'abattirent en fort peu de de temps. L'après dinée, environ les trois ou quatre heures, Mr de Noailles y revint à cheval, ayant fait mettre des sentinelles par toutes les avenues; car il tremblait de peur, quoique tous les protestants fussent enfermés chez eux à gémir et pleurer. Le lendemain mardi 2 décembre, un bataillon du régiment de Sault qu'on fit venir exprès, étant arrivé en ville, il le fut visiter à l'esplanade où le commandant l'avoit fait aller pour le mettre en bataille, de sorte que dès que Mr de Noailles parut, leur major leur fit commandement de se mettre sous les armes, et lorsqu'il les eut abordés, ils les présentèrent. Et comme il faisoit le tour du bataillon, on leur commanda de faire à droit afin qu'ils fussent toujours en présence,

si bien que dès qu'il eut achevé de le faire, il pria le commandant de le faire défiler et d'avoir la bonté de l'accompagner jusqu'au temple, pour voir si on avait avancé la démolition, ce qu'ils firent. Ce gouverneur se mit à leur tête, accompagné de Mr le marquis de Castries, gouverneur de la ville et citadelle, de Mr le marquis de Villeneuve, colonel du régiment de cavalerie, beau frère du dit marquis de Castries et de deux gentils hommes, de Mr de Noailles, ayant à sa gauche Mr le comte de Roure, l'un des lieutenants généraux de la province, suivi de tous les barons des Etats et du bataillon Sault pour donner de la terreur aux réformés. Enfin le jeudi matin 4e jour du mois de décembre, il fut achevé d'être démoli. Il avoit été bati l'an 1583 en janvier, ainsi qu'on l'a vérifié par le millésime qui était au plus haut de la grande et belle arcade qui traversait en long le temple, et que tous les maçons étrangers venoient admirer par curiosité, faite de grandes pierres de St Geniez, avec cette inscription : *Ex cinere vires colligo,* au dessus d'un phénix. On disoit que c'étoit la devise de Mr de Chatillon, mais on croit qu'on l'avoit mise par rapport à tous les massacres qui s'estoient faits des réformés en plusieurs temps et surtout de la St Barthelemy. Les armes de Mr de Chatillon estoient au coté qui sont de gueules à l'aigle d'argent, couronnée bequée, languée et marquetée d'azur. Il avoit été gouverneur de la ville du temps que les réformés en étoient les maistres, et qui fit faire les belles tribunes de ce temple.

Cependant pour en revenir à la Dlle Isabeau de Paulet, comme elle estoit déjà dans les prisons du parlement de Toulouse, il fallut après la destruction du temple, examiner si cette fille estoit dans le cas des nouvelles déclarations du roy, par conséquent si le temple avoit dû être démoli, ce qui s'appelle faire le procès aux gens après qu'ils ont été suppliciés. On se persuadera bien qu'après avoir frappé un si grand coup, des juges extrêmement prévenus et parmi lesquels il y a un grand nombre de prélats et de conseillers clercs, ne pouvoient pas se résoudre facilement à se rétracter, aussi ne l'ont-ils pas fait, et nous allons voir sur ce sujet des choses bien extraordinaires.

On procéda à l'interrogatoire de cette fille, et on lui présenta la prétendue abjuration, et le prétendu procès verbal, qui avoit servi de fondement à l'arrêt, et que l'on disoit qu'elle avoit signés. Mais elle jura et protesta devant Dieu que les seings qu'on lui attribuoit

étaient faux, et prenant en même temps la plume, elle écrivit au pied de chacun de ces actes : « Je soutiens que ce seing n'est pas de ma main, » et signa. Il serait mal aisé d'exprimer l'embarras où l'action et la fermeté de cette fille agée de 20 à 23 ans jeta ses parties et ses juges. On n'avoit qu'à conférer ce qu'elle avait écrit et les seings qu'elle avoit apposés avec les seings des prétendus actes dont il s'agissoit pour être convaincu que ces actes étoient faux. Il fallut donc recourir aux expédients, et voici l'étrange conduite que l'on tint contre cette pauvre fille.

On avoit déjà commencé de l'interroger sans adjoint de la religion réformée, afin de pouvoir disposer de la procédure, lui donner le tour que l'on voudroit et ménager les témoins qui seroient employés contre cette fille, ce qui est contraire aux articles 66, 67 de l'édit de Nantes. Elle fit une procuration pour s'inscrire en faux contre les deux actes dont il s'agit. Pour cet effet elle consigna la somme de 100 f., suivant le désir de l'ordonnance criminelle de 1676, et elle présenta une requête par laquelle elle demanda d'être reçue à faire cette inscription en faux : l'art. 7, titre ou crime en faux de la même ordonnance veut que le juge ordonne au pied de la requête que l'inscription sera faite. Mais, au lieu de répondre sa requête, on la retint. Il fallut faire signifier à Mr le procureur général la procuration dans laquelle elle déclaroit qu'elle juroit ces actes faux. Tout le procès rouloit sur ces deux actes : car si elle n'avoit point abjuré la religion réformée, on l'inquiétoit mal à propos, et le temple devoit être rebati aux termes mêmes des déclarations que l'on avoit surprises contre la foi des édits de pacification.

L'art. 11 du même titre de l'ordonnance criminelle veut que les moyens de faux soient mis au greffe dans trois jours au plus tard; c'est à dire que celui qui soutient que l'art. est faux, explique les moyens par lesquels il prétend prouver la fausseté et qu'il la remette au greffe. Et l'art. 13 ordonne que si les moyens sont pertinents et admissibles, la preuve en soit ordonnée par têtes, par témoins et par comparaison d'écriture et de signature. Mais comme les lois cessent d'être en usage quand il s'agit d'opprimer les réformés, on se servit de deux moyens pour éluder la conviction de fausseté. Le premier fut que l'on fit venir quelques témoins pour leur faire dire que le contenu en ces deux actes étoit véritable; et le deuxième que Mr le procureur général fit procéder par deux pro-

cureurs catholiques romains à la vérification des seings que l'on disoit que cette fille avoit apposés à ces mêmes actes. Il est inouï que lorsqu'un acte est juré de faux, on laisse l'instruction ou la preuve de la fausseté, et que l'on permette à celui qui a produit l'acte, de faire ouïr des témoins pour prouver que ce qu'il contient est véritable. Car si l'acte est faux, on présume que ceux qui ont fait la fausseté, ne feront pas scrupule d'employer de faux témoins pour la soutenir.

C'est pourquoi lorsqu'un acte se trouve faux (Maynard, liv. VI, chap. 78), celui qui s'en est servi n'est pas reçu à prouver par témoins ce qu'il avoit voulu établir par cette fausseté. Il y a même ceci de particulier en matière d'abjuration, que la déclaration du roi du 10 8^bre^ 1679 veut que le changement de religion soit prouvé par des actes d'abjuration en bonne foi lesquels doivent être signifiés aux ministres et aux consistoires. Et en conséquence il leur est fait défense de recevoir ceux qui ont abjuré la R. P. R.

En effet si la religion et les exercices des réformés dépendoient de la déposition de deux témoins, le faux zèle et les mauvaises maximes du peuple catholique romain et de ses directeurs de conscience auroient bientôt fait périr les réformés et la réformation. Il s'agissoit donc uniquement de savoir si les actes qui étoient produits étoient faux ou véritables, puisque s'ils étoient faux la prétention du clergé se trouvoit sans fondement et il ne pouvoit être reçu à faire une preuve par témoins. Cependant le Parlement ne souffrit pas que la D^lle^ Paulet qui juroit ces actes faux en fit voir la fausseté, et l'on permit au contraire à ceux qui se serviroient de ces faux actes de faire ouïr des témoins, pour faire ouïr la fausseté ce qui est un monstre dans la justice. Mais encore quels témoins employa-t-on pour persuader que les actes n'étoient pas faux? Ces prétendus témoins sont de trois ordres — : Dans le premier sont ceux qui avoient signé les faux actes, et qui par là se trouvoient engagés à les soutenir, et ceux-là sont ce même Marsan prêtre-directeur et confesseur des religieuses du couvent de Teyrargues qui a joué tant de personnages dans le monde, un autre prêtre dépendant aussi de la D^lle^ de Portes, fameuse persécutrice des réformés, et quatre ou cinq domestiques ou fermiers de la même Demoiselle qui faisait mouvoir tous ces ressorts. — Dans le 2^e^ sont deux religieuses du même couvent de Teyrargues, sur l'esprit desquelles Marsan le

directeur et confesseur et la D[lle] marquise de Portes avoient tout pouvoir, et qui croyoient expier tous leurs péchés et mériter le ciel en faisant démolir un temple aussi considérable que celui de Montpellier. Et dans la 3e sont un scélérat nommé Granier, qui fut tiré des prisons d'Uzès où il étoit détenu pour crime, et qui n'eut pas plustôt porté faux témoignage et été confronté avec sa femme, qu'il fut mis en liberté; un autre scélérat nommé Castagnier, condamné par défaut aux galères et décrété pour un autre crime, lequel ayant aussi été confronté avec sa femme, obtint l'impunité de ses mauvaises actions; et enfin un misérable faiseur d'allumettes dont l'honneur et la conscience n'étoient pas à l'épreuve d'un écu. Il faut encore remarquer que cinq de ces faux témoins qui avoient signé les actes faux, disoient qu'ils ne reconnoissoient pas bien si la D[lle] de Paulet étoit celle qui les avoit signés. L'un d'entre eux disoit même que celle qui les avoit signés avoit le visage plus plein. D'ailleurs ils se contredisoient tous, et enfin la plupart de leurs témoignages étoient convaincus de faux par des actes dont la foi ne pouvoit être contestée.

Pour la prétendue vérification des seings, elle fut faite, comme nous l'avons dit, par deux procureurs catholiques romains qui n'étoient pas en état de résister aux puissantes sollicitations qu'on leur fit, jusqu'à ce qu'ils furent disposés à dire tout ce qu'on voulut. Mais aussi ils ne dirent que des absurdités : car de l'entier seing, Isabeau de Paulet, que l'on prétendoit que cette fille avoit écrit au pied des actes jurés de faux, ils se contentoient de dire qu'il y avoit cinq lettres dans lesquelles ils trouvoient quelque rapport avec de semblables lettres des véritables seings de cette fille. Mais ils ne dirent rien sur l'extrême différence qui se trouve entre toutes les autres lettres des faux seings, et le surplus des lettres des seings véritables, comme s'il étoit difficile que dans les faux seings, la personne qui avoit taché d'imiter le caractère de la D[lle] de Paulet eut approché de l'air de quelques unes des lettres de ses seings véritables, et comme si ces prétendus experts n'étoient commis que pour examiner les lettres qui pouvoient avoir quelque rapport avec celles des véritables seings et non toutes les autres qui sont entièrement dissemblables, et qui faisoient voir clairement la fausseté. Mais puisqu'il ne faut que jeter les yeux sur les uns et les autres de ces seings pour être convaincu dans un moment, qu'une même

personne ne les a pas faits, on fit dire à ces experts qu'il falloit que cette fille eut déguisé son écriture en signant les actes dont il s'agit, quoiqu'ils n'en eussent aucune preuve, que cette fille eut fait les uns et les autres de ces seings; ce qui pourtant auroit été méchant pour pouvoir dire, que, puisque ces seings se trouvoient néanmoins dissemblables, il falloit qu'elle eut déguisé son caractère.

Voilà la manière dont on doit agir pour déguiser les faussetés, pour violer les édits de pacification solennellement jurés dans tout le royaume et pour empêcher des chrétiens de rendre à Dieu un culte dont la pureté fait de la peine à M^rs les prélats et aux jésuites. Mais enfin puisque nous avons vu que l'art. 13 *du titre de crime de faux* de l'ordonnance criminelle veut que si les moyens par lesquels on prétend savoir la fausseté sont pertinents et admissibles, la preuve en soit ordonnée par titre et par témoins : il étoit bien juste de permettre à cette fille de prouver à son tour un fait de la dernière importance : C'est que le 15 janvier 1675 elle avoit été mise en pension à Montpellier chez le D^r Poussel pour commencer d'apprendre à écrire, ce qu'elle offrit de prouver par vingt témoins dignes de foi, au lieu que le prétendu procès verbal et la prétendue abjuration que l'on dit avoir été signée par elle, sont datés du 2 janvier et 10 mars précédents, auquel temps, n'ayant pas encore commencé d'apprendre à écrire, il est impossible qu'elle ait fait les prétendus seings de ces deux actes, d'autant plus que ces deux seings se trouvent mieux écrits qu'aucun qu'elle ait jamais faits depuis qu'elle sait signer. Ce n'est pas tout, l'art. 39 de la déclaration de 1669 qui étoit alors en usage faisoit défense à toute personne d'enlever les enfants de la R. P. R., ni les induire ou leur faire faire aucune déclaration de changement de religion avant l'âge de 14 ans accomplis pour les mâles et de 12 pour les femelles.

Or il était justifié par le livre de raison du père de cette fille dans lequel il avait écrit le jour de la naissance et du baptême de tous ses enfants; que cette fille était née le 25 avril 1663 et qu'elle avoit été baptisée le 8 mai suivant. En sorte qu'elle n'eut douze ans accomplis que le 25 avril 1675, et ainsi aux termes des déclarations de S. M., cette prétendue abjuration qui est datée du 10 mars précédent aurait été nulle et inutile, quand elle n'auroit pas été fausse, comme elle l'étoit. — Pour éluder cette vérité, on fit ouïr sur le temps de la naissance de cette fille quelques autres faux témoins

qui depuis vingt ans ne pouvoient avoir conservé le souvenir d'une chose où ils n'avoient pas pris un grand intérêt, et auxquels on fit pourtant dire que cette fille étoit née en 1662.

Mais il est inouï que l'on prouve l'âge d'une personne, par des témoins, lorsque le jour de cette naissance se trouve écrit dans le livre de raison du père; car dans tous les tribunaux de justice ces sortes de livres font une pleine foi sur ce sujet. D'ailleurs un de ces prétendus témoins avoit dit dans sa déposition que cette fille étoit née en 1663, comme il étoit vrai; mais on le fit rétracter avant les confrontements et le même témoin disoit encore que le père avoit écrit le baptême de sa fille sur un registre qu'il tenoit à sa maison. ce qui fortifioit la foi de son livre. Enfin l'âge d'une personne étant un fait purement civil, si ce fait ne se fut pas trouvé par le livre du père et qu'il eut été nécessaire d'en faire la preuve par des témoins, il eut fallu permettre à la D^lle^ de Paulet de faire ouïr à son tour des témoins pour sa contraire preuve, selon la justice et l'usage invariable du Palais. Mais comme on violait tout ordre et toute justice pour aller au but que l'on se proposoit, on ne lui permit pas de faire cette contraire enquête.

Il y a plus encore; c'est que cette fille avoit été enlevée par un prévôt et par des archers, et mise par force dans le couvent de Teyrargues, où elle fut en captivité depuis le 20 avril 1674 jusqu'au 20 avril 1675 où l'on lui fit subir divers mauvais traitements pour la forcer à changer de religion. — De sorte que tout ce qu'elle auroit pu faire en cet état auroit été nul, puisque pour faire quelque acte valable et légitime, la volonté doit être libre, et principalement lorsqu'il s'agit d'une jeune fille de onze à douze ans, car naturellement on n'est pas capable à cet âge-là d'une grande fermeté. Elle voulut donc prouver cet enlèvement et cette violente détention. Elle obtint pour cet effet une commission du présidial de Nîmes par voie de recours, ne voulant l'obtenir du Parlement. Mais lorsque le commissaire eût ouï la dessus huit témoins, le S^r^ de Chabaud un des magistrats au même présidial, lequel sans doute n'agissait pas de son propre mouvement, donna un ordre portant que le commissaire seroit contraint par corps à remettre sa commission : ce que le commissaire ayant été forcé de faire, cette procédure n'a jamais plus été vue. Elle obtint une pareille commission du présidial de Montpellier; mais lorsque le commissaire eut ouï 4 témoins,

la commission et la procédure lui furent enlevées, n'ont jamais plus paru. Assurément jamais pareilles choses n'avoient été vues dans cet état où l'on fait profession d'administrer la justice.

Cependant la fille étoit gardée si étroitement à l'hôtel de ville de Toulouse qu'il n'était permis à aucune personne de la religion réformée de la voir. Cette permission étoit réservée à Mr l'archevêque de Toulouse et aux prélats, ecclésiastiques et aux personnes catholiques romaines de la première qualité, qui la visitoient chaque jour et qui n'épargnoient ni les promesses ni les menaces pour l'obliger de se rétracter et de déclarer véritables les actes qui étoient constamment faux. Mais cette fille ayant toujours demeuré ferme et ayant fait paraître la même fermeté sur la selette, le parlement par arrêt du 5 mars 1683 la déclara néanmoins convaincue du prétendu crime de relaps, la condamna au bannissement perpétuel et confirma la démolition du temple et ses biens confisqués. Il étoit bien juste après cela que cet étrange arrêt fut exécuté à l'égard de cette pauvre fille, et qu'elle fut mise en liberté pour aller dans les pays étrangers se consoler des maux qu'elle avait soufferts en France. Mais comme l'injustice étoit atroce et que cette fille pouvoit faire connaître la vérité partout où elle passeroit, on eut recours à un nouvel expédient qui doit donner de l'horreur à toutes les personnes qui ont de l'équité et de la pudeur. Cette fille qui le lendemain de l'arrêt avoit eu la liberté de voir dans la prison des personnes de la religion réformée, fut renfermée plus étroitement qu'avant l'arrêt. Il ne fut plus permis de la voir que par un ordre exprès des puissances, qui n'en donnoient la permission qu'à des personnes affidées. Et cependant on fit entendre à cette fille que par un ordre du roi elle étoit condamnée à une prison perpétuelle, ce qui la jeta dans une mortelle affliction. La pensée de ne jamais recouvrer sa liberté et de passer toute sa vie entre quatre murs la troubla davantage que si on lui eut prononcé un arrêt de mort. Pendant que cette malheureuse fille étoit dans ce trouble, on lui envoya pour consolateur et pour convertisseur un jeune avocat catholique romain nommé Bailot, auquel l'on fit espérer la charge de syndic de Toulouse, s'il pouvoit porter cette fille à ce que l'on vouloit. Ce jeune homme de Castelnaudary avait la liberté d'être tous les jours dans la chambre de cette jeune fille qui est une personne bien faite. Il prenoit tous les soins imaginables pour lui plaire et pour la persuader de se

marier avec lui en changeant de religion, et il lui mettoit constamment devant les yeux d'un côté l'horreur d'une prison perpétuelle, et de l'autre un mariage avantageux et accompagné de grandes récompenses pour sa prétendue conversion, de sorte qu'enfin cette infortunée fille succomba sous ces nouvelles tentations et fut contrainte de signer un placet par lequel on lui fit implorer la grâce du roy pour une prétendue faute qu'elle eût jamais commise. Mais comme son changement n'étoit pas libre, elle ne fit que passer de l'hôtel de ville dans la maison de Mr le premier président, en attendant qu'elle fût affermie dans la religion catholique romaine. Il y aura peu de personnes qui se persuadent que de pareilles conversions, et toutes les autres choses que l'on marque dans cette étrange histoire conviennent à l'esprit de Dieu qui n'a pas accoutumé d'employer des voies aussi contraires à sa justice et à sa sainteté. Les nouvelles déclarations que l'on a surprises renversent entièrement les édits de pacification qui sont des gages et des monuments perpétuels de la foi publique et de la parole royale, qui ont été plusieurs fois solennellement jurés et qui sont d'ailleurs très justes en eux-mêmes, et très importants pour le bien de l'Etat. Elles imposent en même temps un joug mortel à la conscience des réformés. Cependant dans l'exécution de ces mêmes déclarations on emploie des moyens diaboliques pour violer plus hautement la foi publique et la religion du serment, et pour forcer une infinité de chrétiens de vivre comme des impies et des athées, sans pouvoir s'assembler pour rendre à Dieu l'adoration et les hommages qui lui sont dus, pour méditer sa parole et ses merveilles, pour implorer sa grâce et ses bénédictions et pour célébrer ses biens par le chant et les louanges.

A-t-on jamais vu dans le monde d'oppression plus cruelle et plus détestable ?

Il ne sera pas sans intérêt de reproduire la narration où le même témoin raconte la démolition *du petit temple*, douze ans avant :

« Mr de Bosquet, évêque de Montpellier, député à Paris du clergé de la province, sollicita rigoureusement et obtint un arrêt du conseil portant la démolition du petit temple, daté du 16 9bre 1670, attendu qu'il avait été bâti, disait-il, en l'année 1604, et sans expresse permission du roi, quoique les réformés prouvassent par des

titres incontestables qu'ils avaient fait l'exercice de leur religion en plus d'un lieu de la ville dès l'année 1563. Ils produisirent même des lettres patentes du 22 mai 1600 qui portaient une expresse permission de faire et continuer les dits exercices de la religion dans le lieu où ce petit temple fut bâti trois ou quatre ans après, de sorte que le syndic du clergé ne se trouvant pas bien fondé, il fit intervenir au procès l'abbesse de Vignogaules qui prétendit que le lieu où le temple avait été bâti, avait été donné autrefois à son abbaye par un catholique. Il y eut partage, et le roi ordonna la démolition du petit temple le 18 9^bre^ 1670. Il est à remarquer que lorsque les protestants firent bâtir ce petit temple, le consistoire en donna la construction à un nommé Regnard pour avoir soin de la bâtisse, et lorsqu'on le voulut démolir, qui fut le 5 janvier 1671, la commission en fut donnée au fils du dit Regnard. »

L'historien d'Aigrefeuille ne dit rien de l'attitude des Etats dans cette circonstance; mais les procès-verbaux renferment le témoignage suivant:

## ETATS DE LANGUEDOC.

*Séance du* 19 9^bre^ 1681. — M^r^ l'évêque de Montpellier a dit qu'il croyait être obligé de donner connaissance à l'assemblée, de l'arrêt qui a été rendu au parlement de Toulouse, le 16 de ce mois, par lequel l'exercice de la R. P. R. est interdit pour toujours dans la ville et juridiction de Montpellier, étant ordonné pour les causes contenues au dit arrêt que le temple des dits de la R. P. R. sera démoli dans 15 jours après la signification du dit arrêt par ceux des dits habitants faisant profession de la R. P. R. et à faute d'y satisfaire, le dit délai passé, que la dite démolition sera faite à leurs frais et dépens; que, comme cet arrêt a été rendu sur les ordres exprès que le roi a eu la bonté d'envoyer au parlement de Toulouse pour juger cette affaire en conformité des déclarations de S. M.: il suppliait l'assemblée de vouloir prendre part au remercîment qui en était dû à S. M. et à MM^rs^ du parlement — sur quoi les Etats ont prié M^r^ le cardinal du Bonzi, président, d'écrire au roi au nom de l'assemblée pour remercier S. M. des avantages qu'il procure tous les jours à la religion, et de ceux que la ville de Montpellier doit recevoir par la cassation de l'exercice de ceux de la R. P. R., etc.

Le 7 du mois de décembre, le roi répondait au cardinal Bonzi: « Mon cousin, je puis vous dire en réponse à votre lettre, qu'encore que je n'attende que du Ciel la récompense de mon zèle pour le bien de la religion, je n'ai pas laissé d'être touché d'y voir l'applaudissement qu'il a eu dans nos Etats en cette dernière occasion du temple de Montpellier. »

L'historien qui voudrait juger de sang-froid cette exécution royale, se contenterait de rapporter les documents que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Bientôt nous donnerons d'autres détails qui corroboreront ceux que nous offrons ci-dessus, et les esprits impartiaux verront que les protestants étaient enlacés dans les filets d'une vaste conspiration inquisitoriale d'où il leur était impossible d'échapper, quelque prudence et soumission qu'ils apportassent dans leur conduite civile et politique.

PH. C.

---

# MÉLANGES

## DES SOURCES MANUSCRITES

### DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Sachant par expérience combien il est fastidieux d'entreprendre un travail historique quelconque sans posséder quelques renseignements sur les sources diverses où l'on pourrait puiser; connaissant le temps précieux que l'on perd à s'en enquérir, les retours fréquents en arrière qu'il faut effectuer, les nombreux mécomptes qu'on a à subir, nous avons composé cet article pour abréger les peines de ceux qui seraient tentés d'écrire, d'après les sources originales, les glorieuses annales de nos pères et spécialement l'histoire de l'une de nos anciennes provinces ecclésiastiques (1).

Comme l'indique le titre de notre article, notre attention ne se portera que sur les sources manuscrites de l'histoire des protestants de France, les sources imprimées nous paraissant devoir bientôt être connues au moyen des catalogues des bibliothèques publi-

(1) A ce propos on ne saurait trop faire observer et regretter que sur les quatorze provinces que comptait notre organisation synodale primitive, deux seulement aient trouvé des historiens : le Poitou et la Bretagne, dont les annales ont été savamment racontées par MM. Lièvre et Vaurigaud. Sans doute il a paru des travaux remarquables sur plusieurs régions ressortissant des douze autres provinces, tels que ceux de MM. Rabaut (*Albigeois et Lauraguais*), Lagarde (*Agénois*), Crottet (*Aunis et Saintonge*), Douen (*Picardie*), Corbière (*Montpellier*), Hugues (*Anduze*), Borrel (*Nîmes*), Delmas (*La Rochelle*), Coquerel fils (*Paris*), Claparède (*pays de Gex*), mais ce ne sont là à proprement parler que des fragments de l'histoire provinciale.

ques (1); et pour apporter de la suite dans notre nomenclature, nous suivrons l'ordre chronologique, en indiquant les diverses sources manuscrites qui se rapportent aux quatre grandes périodes de l'histoire du protestantisme français : l'établissement de la Réforme, les guerres de religion, le régime de l'édit de Nantes et le Désert.

1. *Etablissement de la Réforme* (1512-1562). — Les sources les plus utiles à consulter pour cette époque sont sans contredit les *Délibérations consulaires* (on dirait de nos jours les délibérations municipales). En effet les premiers symptômes de réforme qui se manifestaient dans les divers lieux de la France, étaient aussitôt dénoncés aux conseils des communes, qui invitaient les consuls (le maire et les adjoints d'aujourd'hui), à les réprimer sur l'heure. Ces délibérations donnent les noms des hommes courageux qui s'assemblèrent des premiers pour lire les écrits des réformateurs, méditer la Bible et chanter les Psaumes de Marot, et ceux des maisons ou des quartiers où ils se réunissaient. A ce titre elles offrent le plus haut intérêt pour l'histoire.

Après cela viennent les nombreuses *Lettres* écrites par les Eglises naissantes de France à la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, à Calvin et autres personnages importants de la célèbre cité pour demander des pasteurs. Ces lettres signées par des anciens de consistoire, des diacres, des seigneurs, des notaires, etc., sont toutes précieuses par les détails circonstanciés qu'elles fournissent sur les nombreuses Eglises fondées dans le royaume à cette époque. On les trouvera à la bibliothèque publique de Genève, mais il sera bon de consulter aussi les archives du petit conseil de Genève, à l'hôtel de ville, car il arrivait fréquemment que, vu l'alliance étroite qui existait alors dans la république entre l'Eglise et l'Etat, les Eglises de France s'adressaient à la fois à la vénérable compagnie des pasteurs et au petit conseil. Les archives de la classe des pasteurs de Neuchâtel renferment également des lettres des Eglises de France qui, à défaut de Genève, s'adressaient à Neuchâtel et même à Berne, d'où dépendait à cette époque le pays de Vaud, pour obtenir des pasteurs.

Ajoutons à ces lettres des Eglises les quelques *Actes des Synodes provinciaux*, qui sont parvenus jusqu'à nous (2).

(1) On consultera aussi avec fruit la dernière partie du *Manuel du libraire* de Brunet, et la bibliographie qui accompagne chaque notice de département dans la *France illustrée* de V.-A. Malte-Brun.

(2) Ils sont d'une rareté extrême, cela se comprend, car toutes les guerres de religion ont passé sur eux. Aussi croyons-nous être le seul qui en ayons publié jusqu'à ce jour. Voyez *Documents protestants inédits du XVI*e *siècle*. Paris, 1872, in-8.

Dans un autre ordre d'idées, mentionnons les *Arrêts rendus par les baillifs, les sénéchaux et les parlements* pour comprimer l'essor des idées nouvelles, mais ils sont bien clair-semés pour cette époque.

Les *Archives épiscopales* nous révéleraient aussi bien des secrets, car les protestants furent à plusieurs reprises pendant cette période justiciables des cours ecclésiastiques, mais ces sortes de documents, par leur nature même, sont à peu près inabordables à des protestants. Il est bon toutefois d'ajouter que, dans beaucoup de villes, ils ont passé pendant la Révolution des palais épiscopaux aux archives des départements, où chacun peut les consulter. Entre ces documents, les procès-verbaux des visites que les évêques faisaient dans leurs diocèses pour les « répurger » de l'hérésie, sont particulièrement intéressants, car ils nous révèlent les noms des premiers confesseurs de la foi.

2. *Guerres de religion* (1562-1598). — Il reste peu de monuments de cette période, pleine de ruines et de sang. Dans les provinces où les protestants et les catholiques étaient à peu près d'égale force, les conseils communaux, dominés tour à tour par les deux partis, ne tenaient pas régulièrement note de leurs délibérations de peur de se compromettre. Les parlements, poussés par le même motif, ne faisaient guère qu'enregistrer les édits et déclarations du pouvoir royal ; mais dans les villes et les provinces où dominaient les catholiques, les conseils communaux et les parlements ne cessaient de prendre des mesures et de rendre des arrêts pour empêcher le parti huguenot de s'étendre. A ce titre les *Délibérations consulaires* et les *Arrêts des parlements* sont des plus utiles à consulter.

Les *Archives communales*, même des plus petites localités, offrent aussi des ressources précieuses. C'est là en effet qu'on trouve des copies authentiques des édits et déclarations du roi, des ordonnances des lieutenants généraux, des ordres des divers chefs militaires protestants, des procès-verbaux des assemblées politiques, des comptes des dépenses des armées de passage, etc.

Les *Actes des notaires* du XVIe siècle fournissent également des renseignements utiles. Ces naïfs tabellions qui résument toute la science bourgeoise des petites villes de cette époque, racontaient quelquefois dans leurs protocoles les événements dont ils étaient les témoins. De la sorte ont été conservés plusieurs faits intéressants de nos guerres de religion, notamment ceux qui sont relatifs aux prises et reprises des villes et châteaux.

Après la promulgation de l'édit de Nantes, qui rétablit momentanément la paix entre les deux communions, quelques moines

rédigèrent des *Mémoires* pour raconter leurs malheurs passés. Leurs écrits doivent être lus avec une grande circonspection, car les solitaires eurent toujours l'esprit fantaisiste, sans parler de la partialité de leurs récits à l'endroit des huguenots, qui eurent le grave tort d'incendier leurs couvents et leurs archives. Cependant lorsque ces dévots personnages se bornent à enregistrer par ordre chronologique les faits qu'ils ont vus ou qu'ils ont puisés dans les actes des notaires ou encore dans le souvenir des vieillards de leur temps, ils méritent une plus grande confiance.

Mentionnons encore les *Mémoires* étendus laissés par des notaires, des greffiers consulaires, des magistrats, des militaires et autres personnages, qui écrivaient au jour le jour les événements dont ils étaient les témoins et quelquefois les acteurs, ou qu'ils apprenaient par des lettres particulières ou la rumeur publique. Ces mémoires, comme les précédents, sont généralement déposés, soit en originaux, soit en copies, dans les bibliothèques publiques ou les archives départementales, et ont une grande valeur pour l'histoire.

Nous citerons enfin pour cette période les *Archives des conseils de justice protestants*, vrais parlements institués par les huguenots dans les provinces où ils étaient en force pour tenir lieu des chambres mi-parties ou tri-parties toujours promises par les édits de pacification et jamais établies.

3. *Régime de l'édit de Nantes* (1598-1685). — Il faut donner ici le pas sur toute autre source aux *Actes des synodes provinciaux*. Tandis que ces documents manquent d'une façon à peu près complète pour la période précédente, pendant laquelle les corps ecclésiastiques ne se réunissaient qu'à de rares intervalles et dont les décisions n'étaient pas recueillies avec soin; sous le régime de l'édit de Nantes, au contraire, qui inaugura une ère de prospérité pour nos Eglises, les synodes s'appliquèrent avec un soin jaloux à conserver et à réunir précieusement leurs actes divers : trésors du plus haut prix qui, non-seulement nous initient à la vie intérieure des Eglises réformées, mais encore nous fournissent les renseignements les plus circonstanciés sur les Eglises, les annexes et les pasteurs des provinces, en même temps que sur les vexations nombreuses qu'elles eurent à souffrir. Ces actes synodaux se trouvent un peu partout : chez le collectionneur, dans les archives de nos consistoires, dans les bibliothèques publiques, dans les archives des départements et de Paris, et également à l'étranger, principalement en Hollande et en Suisse.

Après eux viennent les *Conclusions* ou *Délibérations des consis-*

*toires,* avec lesquelles on peut écrire la monographie particulière de chaque Eglise. Ces actes se rencontrent dans les mêmes dépôts que les précédents, mais surtout aux archives des hôpitaux qui, on le sait, ayant été institués héritiers des biens des consistoires, réunirent avec soin tous les papiers propres à établir leurs nouveaux droits. Ces documents n'ont malheureusement pas toujours été conservés avec sollicitude par leurs propriétaires de fraîche date qui, une fois maîtres de la fortune des consistoires, ne tinrent pas beaucoup, cela se conçoit, à garder par devers eux des pièces qui étaient entachées d'hérésie, et surtout qui établissaient combien était suspecte l'origine d'une partie de leurs biens.

Les *Procès-verbaux des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes,* qui vaquèrent à leurs fonctions presque pendant tout le cours du XVIIe siècle, sont également très-utiles à consulter, car ils fournissent des listes nombreuses d'Eglises et d'annexes et, ce qui a plus de prix, ils visent ou analysent une foule de pièces importantes, comme des actes de baptême et de mariage et des registres de consistoire. Ils donnent de plus un grand nombre de dates et, à l'occasion, les noms de plusieurs pasteurs du XVIe siècle, et toujours ceux des syndics des Eglises, qui avaient le soin de les défendre, et ceux des avocats, qui plaidèrent leur cause devant les commissaires exécuteurs. Les archives nationales renferment beaucoup de ces procès-verbaux, surtout ceux des derniers commissaires qui, s'étant divisés dans la plupart des cas sur la question du maintien du droit d'exercice des diverses Eglises, adressèrent leurs procès-verbaux, dits de passage, au roi qui s'était réservé le droit, son conseil d'Etat entendu, de se prononcer en dernier ressort sur tous les cas litigieux.

A ces sources il faut joindre les *Procès-verbaux des assemblées politiques générales et provinciales,* qui font connaître l'esprit politique des provinces, les tendances des divers chefs militaires protestants, les rivalités des trois ordres (anciens, pasteurs et gentilshommes), qui composaient ces assemblées; les demandes et les griefs des Eglises, relatés dans des cahiers volumineux, que lesdites assemblées étaient chargées de remettre au roi; et généralement une foule de renseignements précieux sur les pasteurs et les Eglises de cette époque.

Il est également nécessaire de consulter les *Actes des conseils politiques provinciaux,* établis par les protestants pendant les trois nouvelles guerres religieuses du XVIIe siècle.

Mentionnons aussi les *Actes de baptême et de mariage* tenus par

les pasteurs sous le régime de l'édit de Nantes : actes difficiles à retrouver aujourd'hui, car ceux qui les avaient entre leurs mains n'obéirent pas à l'ordonnance du roi, qui prescrivait leur translation aux greffes des justices mages et des sénéchaussées à la révocation, et les portèrent à l'étranger ou les cachèrent si bien qu'ils ont péri dans le naufrage du temps.

Nous pourrions indiquer encore les nombreux *Arrêts rendus par les parlements* contre les Eglises, les pasteurs, les temples, les cloches, cimetières protestants pendant tout le cours du XVII^e^ siècle, mais beaucoup d'entre eux ont été imprimés.

Il n'en est pas de même des *Jugements des baillis, sénéchaux et juges mages,* qui sont demeurés inédits et qui, rendus, non pas contre les protestants, mais au sujet des affaires civiles portées devant leur juridiction par des protestants, fournissent bien des détails sur les pasteurs et les familles protestantes de cette époque.

Nous pouvons en dire autant des *Arrêts civils et criminels des chambres mi-parties* ou *de l'édit,* établies à côté des parlements. Les documents provenant de ces divers tribunaux sont déposés aux archives départementales.

Pour la période de l'édit de Nantes, les *Archives des communes,* surtout les *Délibérations consulaires* sont encore utiles à consulter, car dans les localités où les protestants formaient la totalité ou l'immense majorité de la population, l'alliance de l'Eglise et de la communauté était si étroite que la plus grosse part des dépenses du culte réformé était supportée par cette dernière. Le conseil communal tenait même habituellement ses séances dans l'intérieur du temple. — Beaucoup de ces archives communales ont été déjà inventoriées par les archivistes départementaux, savants aussi modestes que laborieux, que les historiens de nos Eglises ne doivent jamais se lasser de consulter. Dans les grandes villes, où les archives communales sont distinctes des archives départementales, un archiviste spécial est affecté à la conservation des premières.

Terminons la nomenclature des sources manuscrites de cette période par les *Lettres et pièces diverses concernant les Eglises réformées,* conservées à la bibliothèque publique de Genève. Ce répertoire considérable, qui ne remplit pas moins de 14 gros portefeuilles in-4°, renferme toutes les lettres écrites de France à la vénérable compagnie des pasteurs de Genève depuis l'édit de Nantes et avant jusqu'à la révocation, et un grand nombre d'autres documents du plus haut intérêt, comme des procès-verbaux des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, des actes de synodes provinciaux,

de colloques et de consistoires, des mémoires, des requêtes, des créances, des plaintes, etc., etc.

4. *Période du Désert* (1685-1792). — La source la plus riche pour l'histoire de la première partie de cette époque est sans contredit l'immense *Collection des manuscrits d'Antoine Court*, déposée à la bibliothèque publique de Genève. Là se trouvent toutes les lettres adressées de France par les pasteurs du Désert au célèbre directeur du séminaire de Lausanne et les minutes de ses réponses, des mémoires historiques sur les diverses provinces, des relations de martyres, des arrêts de parlements, des listes de condamnations, des requêtes au roi et aux gouverneurs, une histoire des Eglises réformées composée par Antoine Court et demeurée inachevée, des rôles de réfugiés et de pasteurs, enfin des renseignements de toute sorte sur les Eglises et les pasteurs du Désert et sur les comités français du pays de Vaud et de Genève, qui s'occupaient avec tant de sollicitude des intérêts des Eglises sous la croix (1).

Nous citerons en seconde ligne la *Collection* également considérable *des manuscrits de Paul Rabaut,* laissée par feu M. Athanase Coquerel fils à la Société de l'Histoire du Protestantisme français, et qui est comme la suite de la collection de Court. Avec ces deux recueils, l'historien dispose des sources les plus complètes de l'histoire du protestantisme français pendant le XVIIIe siècle.

En troisième ligne vient la vaste *correspondance d'Etienne Chiron*, secrétaire du comité français de Genève, qui appartient à l'honorable famille Sérusclat d'Etoile (Drôme). Ce répertoire renferme des lettres nombreuses d'Antoine Court, de Court de Gébelin, de Paul Rabaut et de ses trois fils, de Pradel, pasteur à Uzès; de Latour (dit Chalon), pasteur à Alais et à Bordeaux ; de Pomaret, pasteur à Ganges, et de plusieurs autres pasteurs du Désert. On y trouve aussi un certain nombre de pièces historiques (2).

Outre ces sources, l'historien de nos Eglises devra consulter les *Actes des synodes provinciaux du Désert,* qu'on rencontre, soit détachés soit réunis, chez les collectionneurs particuliers, dans les archives des consistoires, des départements et des familles, et vraisemblablement aussi aux archives nationales. Toutes les provinces n'ont malheureusement pas pris le soin de former des recueils reliés des actes de leurs synodes : ce qui a été pour beaucoup

(1) Voir le catalogue dressé par notre regretté ami, M. Francis Waddington, dans le t. XI. *Bulletin*, p. 80 et suivantes.

(2) Voyez la description détaillée que nous avons donnée de la *Correspondance d'Etienne Chiron* dans le *Bulletin historique et littéraire*, t. VII, p. 150.

d'entre eux une source de perte. Il existe cependant quelques-uns de ces volumes, qui sont d'un prix inestimable.

Les *Actes des colloques et des consistoires* sont également précieux, mais peut-être plus rares.

Il sera encore bon de consulter les *Registres de baptême et de mariage* tenus par les pasteurs du Désert, qui ont été déposés au moment de la Révolution aux greffes des tribunaux civils ou aux archives des mairies. Ils fournissent des noms et des dates qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Il ne faut pas dédaigner non plus les *Registres de baptême et de mariage des curés* à partir de la révocation, car ils sont remplis d'annotations curieuses sur les nouveaux convertis.

Les *Archives des familles protestantes*, qui ont fourni des pasteurs, des anciens et des diacres à nos Eglises du siècle passé, méritent à leur tour d'être fouillées avec soin, car elles renferment souvent, mêlés à des papiers d'affaires sans intérêt, des actes de synodes, de colloques et de consistoires, des arrêts de parlements, des requêtes, des relations historiques, des complaintes, des prières, des sermons, des testaments, etc., toutes pièces utiles pour l'histoire de nos Eglises.

Pour ce qui est de l'histoire des réfugiés protestants des diverses provinces de France, on trouvera des nomenclatures de noms fort riches dans les *manuscrits Dieterici*, qui appartiennent à la Société de l'Histoire du Protestantisme français; dans la *Liste des assistés de la bourse française de Genève*, qui est aux mains de M. Henri Bordier, de Paris; dans le *Livre de bourgeoisie* et les *Registres d'habitants de Genève*, conservés aux archives d'Etat de cette ville. On en recueillerait aussi un grand nombre dans les archives des *Directions françaises* des principales villes de la Suisse, de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Allemagne, si l'on pouvait aller les consulter.

Mentionnons en terminant les sources catholiques de cette période :

Les *Archives des intendants* sont particulièrement riches et instructives à raison du rôle actif que ces derniers jouèrent pendant la persécution.

Les *Archives des parlements* présentent le même caractère. Les unes et les autres sont déposées aux archives départementales des villes où siégeaient soit les intendants soit les parlements.

Les *Correspondances des intendants, des contrôleurs généraux, des commandants militaires et des lieutenants généraux du roi* avec les divers ministères auxquels ils ressortissaient sont d'un usage

également indispensable. Elles se trouvent soit dans les dépôts publics de Paris soit aux archives des diverses ministères.

Enfin les *Archives épiscopales,* principalement les procès-verbaux des visites, entreprises après la révocation de l'édit de Nantes, par les prélats qui avaient des diocèses habités par des protestants, fournissent des renseignements très-circonstanciés sur les dispositions des nouveaux convertis et leur nombre par rapport à la population générale.

En terminant cet article, nous ajouterons que nous croirions manquer à toutes les règles de la modestie si nous ne disions que nous n'avons nullement la prétention d'avoir épuisé dans les pages qui précèdent la liste des sources manuscrites de l'histoire du protestantisme français. Beaucoup d'entre elles nous ont évidemment échappé. Nous ne saurions connaître *a priori* tous les trésors que renferment les bibliothèques publiques et particulières, les archives des départements et des communes et les nombreux dépôts publics de Paris. Parmi ces derniers, les archives nationales et la section des manuscrits de la bibliothèque nationale sont des mines fécondes, qui défrayeront pendant longtemps encore le zèle des travailleurs; et ce serait rendre d'ores et déjà un immense service à ces derniers que de publier le catalogue raisonné des principales pièces protestantes qu'elles renferment.

E. ARNAUD, pasteur.

---

# CORRESPONDANCE

## LETTRES DE MELCHIOR WOLMAR

*Au Rédacteur du* Bulletin.

Strasbourg, 15 novembre 1875.

Monsieur,

J'ai l'habitude de parcourir très-régulièrement le *Bulletin* que vous publiez, dans la pensée déjà souvent heureuse, d'y découvrir quelque chose que nous puissions mettre à profit pour notre édition de Calvin.

Aujourd'hui je lis à la page 524 du cahier que je viens de recevoir, que vous trouvez dans vos notes mention faite de *deux* lettres de Wolmar à Calvin dans le msc. 113 de Genève. Or j'ai devant moi le relevé

complet, page par page, de tout ce qui se trouve dans ce volume (comme de tous les autres), et je n'y trouve pas la seconde lettre dont vous parlez. Vous m'obligeriez beaucoup si vous pouviez me donner quelque indication plus précise, si tant est que vous puissiez être sûr qu'il s'agit bien réellement du volume 113 et de l'année 1549.

Nous ne connaissons qu'une seule lettre de Wolmar à Calvin, outre celle dont vous donnez la date ; mais elle est du 19 septembre 1552, et est imprimée dans notre édition, sous le nº 1650 (msc. de Genève, 109).

En fait de lettres de Calvin à Wolmar, nous n'en connaissons également que *deux*, savoir la dédicace du commentaire de la deuxième épître aux Corinthiens, du 1er août 1546 (nº 814), et une du 5 juin 1555, qui figurera dans le volume qui est sous presse, et dont l'original n'existe pas. Mais il y a quatre copies à Genève (vol. 107 a et 108), à Berne, (*Epist.*, t. VI), et à Zurich (Simler, t. LXXXV).

Comme nos études tendent ici au même but, j'espère, Monsieur, que vous excuserez la liberté que j'ai prise de vous adresser la question ci-dessus : *Boni consule*, auraient dit nos épistolographes du XVIe siècle.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments très-distingués, et disposer de moi dans le cas où mes faibles services pourraient vous être agréables. ED. REUSS.

Au reçu de la lettre que l'éminent éditeur des *Opera Calvini* m'a fait l'honneur de m'adresser, j'ai relu avec soin mes notes du t. 113 de la Bibliothèque de Genève où je trouve en effet *deux* lettres mentionnées. L'une est celle du 25 septembre 1549, que j'ai insérée dans le *Bulletin* du 15 novembre dernier, p. 525. L'autre, que j'aurai sans doute rangée par erreur sous le même millésime, est probablement celle que j'avais lue au tome 109 de Genève, et qui trouvera place dans le prochain volume des *Opera*, sous la date du 19 septembre 1552.

A ces explications rassurantes que je devais à M. Reuss, il m'est doux de joindre l'hommage que tous les amis de la Réforme doivent à la belle édition poursuivie par ses soins et ceux de M. Cunitz. Par la pureté du texte, comme par l'étendue des informations et la sûreté de la critique, c'est un monument très-digne de la mémoire du réformateur. La rédaction du *Bulletin* y reviendra prochainement. J. B.

---

## FÊTE DE LA RÉFORMATION

(*Extraits divers.*)

*Vernoux*, 5 novembre 1875. — M. le pasteur de Magnin. Envoi d'une collecte de 31 fr. 40 c. — « C'est pour nous une joie de pouvoir faire quelque chose pour votre excellente Société qui a l'insigne privilége de

se concilier les sympathies de tous les protestants réformés de France. »

*Josnes*, 8 novembre. — M. le pasteur Stapfer. L'Eglise de Josnes n'a pas plus oublié cette année que l'année dernière la Société à l'occasion de la fête de la Réformation qu'elle a célébrée le 31 octobre. Collecte de 11 fr.

*Montmeyran*, 13 novembre. — M. le pasteur D. Benoît. « Je vous envoie 18 fr. 50 c., collectés dimanche dernier à l'issue du service. Je regrette de n'avoir que cette obole à vous offrir. Recevez-la toutefois comme l'expression d'une sympathie qui deviendra plus effective à mesure que les travaux de votre Société seront plus connus et plus appréciés de mes paroissiens. C'est Desubas qui a fait les frais de ma prédication. Je n'ai pu présenter sur sa vie et sur son martyre qu'une esquisse rapide ; mais je me propose de revenir sur ce sujet, et d'étudier avec soin cette belle et dramatique existence, en mettant en œuvre tous les documents que je pourrai recueillir. »

*Caveirac*, 13 novembre. — M. le pasteur Périer est heureux de nous offrir une collecte de 25 fr., malgré les ravages qu'un fléau bien connu a faits dans les contrées viticoles du Midi, et dont sa paroisse a particulièrement à souffrir.

*Cette*, 15 novembre. — M. le pasteur Lucien Benoit accompagne de ces lignes l'envoi d'une collecte de 70 fr. : « Elle est bien au-dessous de ce que nous aurions voulu, et je ne voudrais pas que vous mesuriez à son insuffisance les profondes sympathies de mon Eglise et de son pasteur pour l'œuvre excellente de la Société dont je m'honore de faire partie. Il est peu d'Eglises où vivent davantage les souvenirs du protestantisme religieux, et quoique formée d'éléments bien divers, il est un point sur lequel tous ses éléments se réunissent avec fierté et reconnaissance envers Dieu, les communs souvenirs de l'histoire pour laquelle a tant fait et fera encore la Société du Protestantisme français. »

*Valence*, 15 novembre. — M. le pasteur Roman. Collecte de 38 fr. avec l'expression du regret qu'elle ne soit pas « mieux en rapport avec l'intérêt que mérite notre œuvre historique. »

*Lusignan*, 17 novembre. — M. le pasteur Bordes. Collecte et don particulier du pasteur, 20 fr.

*Auxerre*, 18 novembre. — M. le pasteur Antonin. Don de l'Eglise évangélique provenant de la collecte du 31 octobre : 30 fr.

*Troyes*, 19 novembre. — M. le pasteur Berthe. « Nous avons célébré avec joie la fête de la Réformation, qui décidément commence à s'acclimater ici. L'assemblée était nombreuse et le sentiment protestant visiblement excité. La collecte a produit 20 fr. »

*Clairac*, 20 novembre. — M. le pasteur Sarrus. « Le consistoire a tenu, le jour de la fête de la Réformation, à témoigner de l'intérêt qu'il porte à la Société éminemment utile que vous présidez. Il considère comme un devoir sacré de soutenir cette œuvre consacrée à la mémoire de nos pères. » Envoi de 30 fr.

*Nantes,* 20 novembre. — Envoi de 70 fr. montant de la collecte faite au temple le 7, en faveur de la Société de l'Histoire du Protestantisme.

*Fontainebleau,* 23 novembre. — Eglise évangélique libre. Envoi de 20 fr. 55 c. par M. Racine Braud.

*Ganges,* 26 novembre. — M. le pasteur Martin. Envoi de 29 fr. « Je regrette de n'avoir pas un don plus considérable à vous offrir. Que le Dieu de nos pères inspire à nos Eglises un attachement de plus en plus grand pour une Société qui poursuit son œuvre historique avec tant de zèle, et travaille ainsi au relèvement de notre chère patrie spirituelle. »

*Saint-Martin de Boubaux,* 1er décembre. — M. le pasteur Combet. Collecte de 8 fr. faite au temple de Saint-Martin de Boubaux (Lozère).

*Saint-Etienne,* 1er décembre. — M. le pasteur Dupont. « Notre Eglise a tenu à célébrer comme à l'ordinaire la fête de la Réformation. M. le pasteur Buisson, président du consistoire de Lyon, avait bien voulu occuper la chaire ce jour-là. A l'issue du service une collecte a été faite en faveur de la Société et a produit une somme de 110 fr. Je suis heureux de pouvoir vous envoyer ce modeste témoignage de notre sympathie. »

*Maubeuge,* 7 décembre. — M. le pasteur Lacheret. Collecte de 7 fr. 25 c. « Notre Eglise n'a pas l'honneur de remonter au XVIe siècle, mais elle n'en sent que mieux le grand bienfait de la Réforme. Elle aime à entendre parler de ses fondateurs et de ses héros. Elle lit leur histoire. Aussi c'est avec empressement qu'elle a voulu soutenir pour sa petite part une Société qui a pour but de conserver leur glorieux souvenir. »

*Besançon,* 10 décembre. — M. le pasteur Abt. « La fête de la Réformation a été célébrée ici, comme d'habitude, le premier dimanche de novembre. Nous avons entendu deux remarquables conférences de M. le pasteur Ducros, de Paris. Une collecte s'est faite ensuite dans les rangs de l'assemblée en faveur des grandes œuvres religieuses du protestantisme. La part attribuée à votre honorable Société est de 43 fr. 50 c. »

*Vialas,* 11 décembre. — M. le pasteur Marion. « Le 14 novembre a été célébré avec bonheur, espoir et confiance en l'avenir, malgré les tristesses de l'heure présente, notre grande fête de la Réformation désormais entrée dans nos habitudes religieuses. La collecte faite dans les rangs des fidèles a produit 45 fr. 95 c. dont je vous envoie le montant. »

*Aumessas,* 17 décembre. — M. le pasteur Faget. Envoi d'une collecte de 21 fr. faite en faveur de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Ces extraits de notre correspondance seront continués.

Mentionnons dès aujourd'hui les collectes des Eglises de Bayonne, Lyon, Montpellier, Nancy, Nîmes, Paris, Reims, et n'oublions pas l'Asile Lambrechts qui nous transmet si fidèlement son offrande annuelle.

# CHRONIQUE

## UN DERNIER DESCENDANT DE CALAS

Le *Journal de Genève* du 25 décembre 1875 contenait l'annonce suivante :

« Il vient de s'éteindre à Veyrier, sur les bords du lac d'Annecy, le dernier descendant d'une famille dont le nom a eu un retentissement européen dans les annales judiciaires : M. Jean-Philippe-François Calas, petit-neveu du malheureux de ce nom condamné à mort par erreur par le parlement de Toulouse et réhabilité par Voltaire.

« M. Calas était venu habiter les environs d'Annecy, il y a plusieurs années ; il avait acheté le château de Quintal et une propriété à Veyrier, où il vivait retiré. C'est là qu'il a rendu le dernier soupir, à l'âge de quatre-vingt-un ans. »

Une note insérée dans l'excellent ouvrage de M. Ath. Coquerel fils, p. 469, nous apprend que Jean-Philippe-François Calas, descendant de Pierre Calas, second fils du martyr, et dernier représentant de la famille, circonvenu par le clergé savoyard, était devenu catholique dans les dernières années de sa vie. On peut donc dire aussi des Calas : *Habent sua fata !*

Comme contraste avec l'avis qui précède et les réflexions qu'il suggère, on aime à citer les lignes suivantes de l'*Evangéliste* du 18 novembre 1875 :

« Nous avons appris, ces derniers jours, le départ pour un monde meilleur de Madame Laporte-Cabanis, à l'âge de soixante-douze ans. Elle habitait dans son hameau de Mialet (Gard), la maison du célèbre camisard Roland, dont sa famille descendait. En souvenir du héros protestant, on conserve encore sa Bible, son psautier et sa lance ; car, comme autrefois David, il savait chanter des cantiques en combattant pour son Israël. Grâces à Dieu les temps sont changés, et aujourd'hui c'est en pleine liberté religieuse que peuvent résonner au Mas-Soubeyran les cantiques et les psaumes. »

Le signataire de ces lignes, M. le pasteur Luc P..., ne se rappelle pas sans émotion l'hospitalité qu'il reçut sous le toit où vit encore le souvenir du vaillant chef Laporte-Roland, plus fidèle que Cavalier à la cause de la liberté de conscience.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

# THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX

PAR

MM. EUG. RÉAUME & DE CAUSSADE

**Tome III comprenant le Printemps, la Création et les Poésies diverses.**

PRIX : 10 FRANCS.

---

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

## ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | |
|---|---|---|
| 1re année | 1852 | 20 fr. le vol. |
| 2e — | 1853 | |
| 3e — | 1854 | |
| 4e — | 1855 | |
| 5e — | 1856 | |
| 6e — | 1857 | |
| 7e — | 1858 | |
| 8e — | 1859 | |
| 9e année | 1860 | 30 fr. le vol. |
| 10e — | 1861 | |
| 11e année | 1862 | 20 fr. le vol. |
| 12e — | 1863 | |
| 13e — | 1864 | |
| 14e — | 1865 | |
| 15e — | 1866 | |
| 16e — | 1867 | |
| 17e — | 1868 | |
| 18e — | 1869 | |
| 19e-20e — | 1870-71 | |
| 21e — | 1872 | |
| 22e — | 1873 | |
| 23e — | 1874 | |
| 24e — | 1875 | 10 fr. |

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

## BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

**LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1876.**

25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

No 2. 15 Février 1876




**PARIS**

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

**LONDRES.** — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
**AMSTERDAM.** — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

# SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### LE SIÉGE DE SAINT-AFFRIQUE

(1628.)

« Il existait autrefois au château d'Aubais, non loin de Sommières, aux confins des diocèses de Nîmes et de Montpellier, une belle et précieuse bibliothèque. Le marquis d'Aubais avait eu à cœur d'y réunir, outre une magnifique collection de livres imprimés, les manuscrits les plus curieux qu'il avait pu se procurer sur l'histoire du pays particulièrement. Il se plaisait à faire copier ceux dont il ne pouvait acquérir les originaux, et son orgueil était de les mettre à la disposition des savants. C'est en face de cette moisson de documents, si riche pour les annales du Midi, que l'idée vint à Léon Ménard de publier ses *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, en y associant, par un juste sentiment de gratitude, le nom du généreux prêteur. C'est aussi là que s'approvisionnèrent en partie, pour leurs splendides recueils historiques, les Bénédictins de l'illustre congrégation de Saint-Maur. Ce trésor n'existe plus aujourd'hui. Il a été dispersé

après la mort du marquis d'Aubais survenue en 1777. On en conserve toutefois à la bibliothèque de la ville de Nîmes quelques volumes, et c'est de l'un d'eux que j'ai tiré le morceau d'histoire dont je viens faire hommage à notre Académie. »

Ainsi s'exprime le savant doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, M. A. Germain, dans un mémoire auquel je ferai plus d'un emprunt (1). Le fragment qu'il a tiré de l'oubli, se rapporte à un des plus notables épisodes de la troisième guerre de religion sous Louis XIII. C'est une relation, singulièrement animée, du siége de Saint-Affrique, écrite par un témoin qui prodigue les détails, parce qu'il a tout vu et qu'il pourrait dire : *Quorum pars magna fui!* On dirait une épopée, rappelant celle du XIII^e^ siècle sur la croisade albigeoise. Même passion, même ardeur, à trois siècles de distance, dans ces luttes fratricides où se consumait, hélas! le meilleur des forces de la patrie. Par moments on croit entendre « une sorte d'hymne triomphal composé dans l'enivrement de la victoire, et qui, sans millésime officiel, porte en lui-même sa date contemporaine. »

Quelle était, au printemps de 1628, la situation des protestants français réduits à de continuelles prises d'armes par les violations multipliées de l'édit de Nantes, et condamnés au rôle de factieux pour soutenir leurs droits légitimes? On était au plus fort de la troisième guerre de religion, qui devait aboutir à la chute de la Rochelle et à la paix d'Alais. La république calviniste luttait encore, malgré les prodigieux travaux destinés à l'isoler sur terre et sur mer. L'héroïsme de Guiton et d'une population décimée par les souffrances d'un

(1) Relation du siége de Saint-Affrique fait en 1628 par le prince de Condé et le duc d'Epernon. Le document, sans nom d'auteur, reproduit et commenté par M. Germain, fait partie du volume 116 de l'ancien fonds Aubais, portant le numéro 13840 sur le catalogue de la bibliothèque de Nîmes. Il n'a pas été ignoré des Bénédictins, qui lui ont emprunté un résumé de quelques lignes dans l'*Histoire générale de Languedoc*. Le manuscrit d'Aubais est une reproduction fort ancienne de la relation primitive dont il existe une copie plus récente, ayant subi quelques retouches plus ou moins intéressées, et connue sous le nom de manuscrit Grand-Pilande. Voir sur tous ces points l'excellent mémoire qui me sert de guide, p. 6 et 7.

long siége, tenait en échec le génie de Richelieu et les principales forces de la monarchie, tandis que Rohan courant des Pyrénées aux Cévennes, insurgeant ces orageuses démocraties du Midi, aussi promptes à s'armer qu'à se dissoudre, déployait dans des luttes ingrates les talents d'un négociateur consommé et les ressources d'un grand homme de guerre. Victorieux dans le Vivarais, il recevait des nouvelles alarmantes du Rouergue où la trahison avait livré Réalmont, Lacaune, au prince de Condé, commandant de l'armée royale. Viane, Saint-Affrique, point de jonction avec les Cévennes, étaient menacés. D'Assas se jeta dans la première de ces places « et fit voir à M. le Prince que les pistoles ne portent point de coup sur une âme qui craint Dieu, et qui n'est éclairée que par l'honneur. » Furieux d'avoir échoué devant une bicoque, Condé jura de se venger sur Saint-Affrique, qui commandait tout le pays de Vabres. Mais il avait compté sans l'énergie de Rohan qui, retenu sous les murs du château de Meyrueis par une résistance prolongée, détacha un de ses meilleurs lieutenants, le baron d'Aubais, avec une poignée de soldats résolus, au secours de la place menacée (mai 1628). Ici commence l'épisode qui doit trouver un épique narrateur dans les rangs des assiégés. Le récit anonyme s'ouvre par une description de la ville que n'eût pas désavouée Rohan en ses *Mémoires :*

« Saint-Affrique, la meilleure, la plus belle, la plus grande du pays vabrois, est assise dans un des plus délicieux vallons qui soient dans le Rouergue, lequel se serrant jusques à n'avoir qu'un petit quart ou demi-quart de lieue de large, va s'allongeant par divers départemens jusques à deux lieues de pays. Les montagnes qui enserrent ce terrain sont toutes embellies de forêts, champs et vignes très-abondantes. La petite rivière de Sorgue arrosant la vallée, et flottant contre la muraille de la ville, par un mouvement plein de rapidité rend toute la contrée merveilleusement plaisante à voir, comme par l'émail des prairies qu'elle arrose, et des arbres fruitiers

et autres qu'elle humecte, lesquels fournissent aux plus chauds jours d'été, une ombre agréable plus d'une lieue et demie de chemin. »

La nature a beaucoup fait pour la défense de la place que l'art n'a pas laissée au dépourvu. Protégée d'un côté par la rivière, de l'autre par « une vieille muraille assez haute avec quelques tours et porteaux, » elle ne donne prise à l'ennemi que par ses trois faubourgs, dont un s'étend de l'autre côté de la Sorgue. « Ses commodités sont que vingt mille hommes ne peuvent pas bien l'assiéger; que les quartiers des ennemis ne se peuvent pas bien secourir l'un l'autre; que les advenues sont malaisées pour le canon; que l'infanterie peut gourmander la cavalerie; que sans les vivres du dehors une armée ne saurait camper durant trois jours, car toutes les villes circonvoisines sont dans l'union : Milhau à quatre lieues, Cornus à quatre, Saint-Félix à deux, Le Pont de Camarès à trois, Viane à six, et l'entrée des Cévennes à huit; partant qu'elle est bien aisée à secourir. »

Les inconvénients résultant de l'extension des faubourgs et de la nature du sol « en divers endroits graveleux, » et peu propre à de solides travaux, sont plus que compensés par l'ardeur patriotique de la population résolue à tous les sacrifices pour la cause de la liberté de conscience. Elle trouve un chef digne d'elle dans le sieur de La Vacaresse, gouverneur de la place, pour qui de récents succès remportés à Saint-Félix « sont de puissants aiguillons à faire de bien en mieux. » Mais l'âme de la résistance, c'est le ministre Bastide, capable d'imiter l'exemple de Chamier mourant sur la brèche de Montauban, car il nous est représenté « tenant d'une main la truelle pour bâtir en la maison du Seigneur, prenant l'épée de l'autre pour conserver son ouvrage. » Sous son active impulsion s'élèvent comme par enchantement, les bastions de l'Aigle, du Lion, du Dragon, du Laurier et de l'Evangile, que doit arroser un généreux sang. La demi-lune du Roi Louis, non loin de celle de Madame de Rohan, atteste la persévérante fidé-

lité d'un peuple qui ne combat qu'à regret son souverain, dont le nom gravé sur les murs improvisés du faubourg du Pont, fait voir « qu'au milieu des plus sensibles douleurs nous baisons la main qui nous frappe, et prions sans cesse pour celuy qui en sa dignité royale porte avec éminence par dessus tout le reste des rois du monde la vive image de Dieu. »

Ainsi, protégé par des murs de pierre, et par de vivantes murailles qui sauront réparer leurs brèches, Saint-Affrique peut attendre l'ennemi qui verra si cette ville « est le déjeuné de trois régiments » et ne contient que des lâches. Le 29 mai, le prince de Condé et le duc d'Epernon paraissent avec cinq ou six mille fantassins et huit cents cavaliers, et occupent les hauteurs. Le baron d'Aubais, resté à Viane, a jeté dans la place la cornette de cavalerie de Saint-Estève, son frère aîné, celle du baron d'Alais, et deux cent cinquante hommes du régiment de Bimart, en tout treize cents combattants, auxquels se mêleront quelques étrangers. Dès le 29 les opérations militaires commencent ; les assiégés font une sortie, et le succès reste aux plus audacieux : « Ici, dit le narrateur anonyme, les impies verront la vérité des promesses de Dieu contenues au Lévitique, ch. 26, v. 8, en ces termes : Cinq d'entre vous en poursuivront cent, et cent en poursuivront dix mille, et vos ennemis tomberont par l'épée devant vous. » Vingt hommes détachés par La Vacaresse, en mettent en fuite deux cents, et portent le trouble dans le gros de l'armée ennemie. « Nos gens reviennent pleins de gloire, portant au bout de leurs piques les habits sanglants des ennemis morts, et tous s'étant rendus dans la place d'armes qui est au fond du bastion du Dragon, Bastide pasteur après avoir fait chanter le Psaume 3, rend solennellement grâces à Dieu de ce bénéfice. »

Ce n'est là qu'une première escarmouche, présage de nouveaux succès. Les attaques dirigées, les jours suivants, contre les bastions du Dragon et de l'Evangile sont repoussées. Au-dessous de la plate-forme de ce dernier est « un très-large et creux précipice, au fond duquel roule un petit ruisseau qui

fait aller plusieurs moulins. » Il devient le théâtre d'une furieuse rencontre : « L'ennemi, au nombre de trois ou quatre cents hommes, aborde ce précipice, et gagne le haut des vignes qui commandaient tout le terrain de l'Evangile. Bimart duquel une partie du régiment gardait ce poste, envoie son lieutenant de la Taillade avec trente soldats de ses compagnies pour débusquer l'assaillant... Celui-ci, qui parmi ses gens a reçu quelques enfants de la ville, n'est pas plus tôt dehors, qu'il se jette en lion sur l'ennemi. Tout le monde le suit : on tire, on frappe, on blesse, on tue; on ne voit déjà que sang ennemi en toutes ces vignes. Dans un tour de main en voilà six étendus et dépouillés à la barbe des leurs, le corps desquels on n'a pu ensevelir pendant le siége. L'ennemi s'effraye de ce carnage, se met en désordre, et recule derrière une muraille du pigeonnier. La Taillade le suit sans relâche, le pousse plus de trois cents pas au delà, le long de l'eau, où il fait une tuerie plus grande que dans les vignes... et après avoir étendu environ quarante ennemis, se trouva n'avoir perdu qu'un soldat de mort et un de blessé. »

Au-dessus du bastion de l'Evangile, le prince de Condé fait construire un fort que les assiégés ont nommé le Fort du Mensonge. De ce point élevé il espère couvrir la place de ses feux et l'obliger à se rendre. « Le 3e de juin, à dix heures du matin, un tambour vient sommer les assiégés de la part de M. le Prince. On fait des réponses si hardies que les assiégeants connurent bien que le morceau était si chaud qu'il faudrait souffler au bout des doigts, et que quinze volées de canon ne mettraient pas M. le Prince dedans, n'en déplaise au juge de Saint-Affrique (1). » Ce nouvel effort de l'armée catholique soutenue « par quatre gros canons et deux des plus belles coulevrines » n'eut pas plus de succès que les précédents. Le ministre Bastide, toujours au premier rang, élec-

(1) Le quart de la population était catholique, et ne pouvait faire des vœux pour le triomphe de l'hérésie. Un quidam de Galtier, juge de Saint-Affrique, avait promis une facile victoire au prince de Condé. « Mais Dieu souffle sur les desseins de ceux qui ne demandent que l'effusion du sang de son peuple. »

trise les assiégés par ses paroles et son exemple. Les boulets pleuvent autour de lui, « et il ne reçoit autre mal que de se sentir couvert de terre. »

Mais tout se prépare pour le grand assaut qui doit décider du sort de la place. Il est livré le 5 juin, jour digne de mémoire, dit notre chroniqueur, s'il en fut jamais ! « Voici l'armée ennemie, laquelle faisant trois gros, se tient en posture de nous faire beau jeu. Un chacun d'eux s'apprête pour aller souper dans Ville Louis. Mais pourtant il y en a plusieurs qui ne dépendront jamais plus guère à leurs hostes. On tient la prise inévitable. Le bandoul est fait dans le camp qu'à peine de la corde personne ne parle de sauver la vie ni à ami ni à parent qui soit dedans. Les filles, par une chasteté romaine, sont données à la discrétion de la brutalité du soldat. Tout y doit passer, oui, jusques aux chats... la conclusion est qu'il faut que la terre soit abondamment arrosée du sang des plus innocents. L'homme propose, mais Dieu dispose !

« Dans la ville tout est en bon ordre; la poudre, les balles, la mèche, les feux d'artifice; les médicaments, le vin, les confitures sont portés aux quartiers suffisamment, et des personnes établies qui doivent distribuer le tout sans mesure. » C'est le rôle des consuls et des principaux bourgeois, qui se multiplient selon les besoins. Les femmes, auxquelles reviendra une grande part dans les succès de la journée, « font merveille à charrier des pierres, chaux, cendres et fascines... » Un dernier trait achève le tableau : « Un chacun des assiégés ayant dîné à son poste, on fait la prière par tous les quartiers avec une ardeur incroyable, après laquelle il tarde à nostre soldat de se jeter pêle-mêle parmi l'ennemi. »

Bientôt le canon retentissant sur les hauteurs, vers le fort de la Vérité, donne le signal de l'attaque dirigée contre les faubourgs de la ville. « L'ennemi se jette tête baissée dans le fossé, dresse ses échelles, et avec une impétuosité incroyable monte sur la brèche... Il est déjà mêlé avec les nôtres sur le parapet, et crie : Dedans ! Mais à bon chat bon rat... Les hur-

lements des assaillants, les mousquetades, les canonnades, les coups de part et d'autre remplissent l'air de sons effroyables, le ciel d'obscurité et d'horreur, et couvrent la terre de corps morts et de sang. Jamais attaque ne fut plus hardiment ni plus furieusement avancée; jamais attaque ne fut plus courageusement ni plus vigoureusement repoussée. » Refoulés sur tous les points, les catholiques se replient en désordre, pendant que le cri de victoire retentit sur la brèche du Dragon et du Lion, témoin des actes les plus héroïques. On ne peut que citer quelques traits : Saint-Estève, trouvant de l'incommodité à sa cuirasse, l'a quittée au milieu de la grêle des balles, et se contente de son pourpoint blanc qui devient comme un phare dans le combat. Ailleurs deux héros, Courrène et Rieutort, capitaines du régiment de Sendres, « après avoir rendu des actions de Césars, » tombent pour ne plus se relever sous les charges meurtrières du canon. Plus heureux, Touseil survit à sa blessure. Au moment où il levait la main pour lancer une pierre, « il sent qu'un coup de canon l'a privé du bras droit, lequel ayant pris avec la main gauche, il se retire au petit pas, et tient ce discours à quelques-uns qui se tenoient écartés : Eh! quoi! mes amis, où est l'honneur? Allez et achevez de vaincre! (1) »

Malgré trois échecs répétés et les pertes les plus sensibles, le prince de Condé ne peut s'avouer vaincu : « Non, non, un cœur généreux et animé de la présence des grands du royaume, ne se lasse pas sitôt. L'ennemi rafraîchi encore par de nouvelles troupes, et voulant effacer la honte des deux dernières défaites, veut jouer son reste. Il oublie tout le travail passé, se montre plus hardi et plus vigoureux que jamais, vient par la planche qui est dans le fossé, fait marchepied et échelle de

(1) Encore un trait digne de mémoire : « Un coup de canon emporte la cuisse à un soldat, et jette l'os qui entra bien avant dans l'épaule d'une femme mariée de basse condition. Elle prie le capitaine Carlencas qui était auprès d'elle de lui arracher ce tronçon. Carlencas, par importunité, satisfait à la prière de cette femme, laquelle toute sanglante, sans se soucier de se faire panser, s'opiniâtre au combat, et en cette posture abat par deux fois de ses mains un de ses ennemis sur la brèche. » Cette héroïne se nommait Claire Caldier.

ses morts, et enchérissant en fureur, force et courage par dessus toutes les autres actions, remonte sur la brèche, et donne aux soutenans plus de peine qu'auparavant. Le meurtre, le carnage, les blessures, multiplient en telle sorte qu'il semble que l'enfer déchaîné, ayant la mort pour compagne, ait établi son trône sur les parapets, dans les fossés et sur les champs voisins. La tempête des canons et le bruit des mousquetades font qu'on ne peut entendre que confusément les tristes gémissemens des mourants. L'assiégé, qui, animé des deux premiers avantages, avoit le cœur tellement enflé de courage qu'il était capable de mettre le pied sur la gorge à tout ce qui se fût présenté, chasse, poursuit et tue si vigoureusement ces opiniâtres en toutes les deux brèches, qu'après les avoir poussés en bas le chemin des rondes, et chassé de tout l'environ des fossés à force de coups, ils n'eurent plus d'envie d'expérimenter si les ailes des Parpaillots sont fortes, et leurs armes, arrosées de la bénédiction de Dieu, redoutables aux ennemis de la croix de son Fils. »

Ce combat, qui paraissait décisif, ne fut cependant pas le dernier, et l'obstination du prince de Condé coûta la vie à bien des catholiques dans un troisième assaut mollement conduit, mais plus sanglant encore que les précédents : « La lassitude, les morts, les blessés, les approches de la nuit, mais principalement le défaut de puissance, font faire la retraite à l'ennemi qui laisse à l'assiégé une moisson de mousquets, de piques, de cuirasses, de pots, d'habillements et d'échelles, ce qui fut tout emporté dans la ville. Les uns crient : Sauve, mille pistoles; les autres crient : Sauve, dix mille écus; d'autres : Sauve, un capitaine; mais cependant on les met tout nuds, et nos gens qui ont bien des mains, n'ont pas d'oreilles pour telle sorte de personnes. Il n'y a rançon qui puisse sauver la vie à ceux qui par serment doivent être sans compassion en nostre endroict, et qui blasphémant le jour auparavant dans la tranchée, lorsque nous invoquions le nom de Dieu aux brèches, croient que nostre

Eternel n'était pas capable de nous garantir de leurs mains. »

Dans le triple assaut du 5 juin, l'ennemi n'a pas perdu moins de quatre cents hommes, sans compter les blessés, « plus de trois cents grièvement. » Les assiégés ont à peine perdu trente des leurs (1). Parmi les morts de l'armée catholique se trouvent des hommes de marque, « entre lesquels La Magdelaine, qui en cette occasion conduisoit le régiment de Normandie, et La Passe qui menoit le régiment de Picardie. C'étoient deux braves et vaillants capitaines, et qui firent en cette occasion tout ce qu'on peut désirer des gens de leur sorte. Aussi M. le Prince se reposoit grandement sur eux. »

Cette sévère leçon sera-t-elle comprise des chefs catholiques? La prudence leur commande de s'arrêter, et la voix de l'humanité est d'accord avec celle de la prudence : « M. le Prince sent enfin le repentir qui le violente d'avoir hasardé ce qu'il avait de plus cher devant Saint-Affrique, et provoqué la main de Dieu à lui faire sentir les avant-coureurs de sa colère par des voies qui obligeront les enfants de nos enfants à célébrer les témoignages de la bonté et puissance de l'Eternel des armées, de la délivrance de ceux qui l'invoquent. On assure que M. d'Epernon, de qui l'âme toute grande, toute généreuse et toute remplie de probité, avec un jugement très-solide, voit dans les affaires les plus obscures au delà même de celles de sa condition, conseilla sur-le-champ à M. le Prince de songer à la retraite. » Ce conseil fut suivi, le 6 juin, à la grande confusion des évêques de Vabres et de Rodez, néfastes instigateurs de cette malheureuse entreprise, réduits à cacher leur honte au château de Saint-Isère.

Ici l'auteur de l'homérique narration que nous avons suivie pas à pas, laisse échapper comme un chant de triomphe, et n'oublie aucun des héros du siége dans lequel on a vu les femmes donner l'exemple aux hommes. « Mais quoi! la gloire ne doit point être dérobée au généreux et mâle courage des

(1) Cinquante-huit, selon le msc. Grand-Pilande.

filles, qui au milieu des mousquetades et canonnades, ont fait honte à plusieurs bien peignés, qui avec leurs chapeaux à la mutine avaient tellement donné place dans leurs âmes à la peur, qu'ils ne demandaient que des occasions pour faire l'école, mêmement pendant l'assaut. Ces filles donc ont tellement signalé leur courage, qu'elles ont fait voir combien grands sont les efforts de la vertu dans le cœur de ce sexe et de cet âge. Ces trois particulièrement ont ravi en admiration les soldats et les chefs : la demoiselle Anne de Fabry, fille au sieur Fabry, bourgeois; celles de Jacques de Navarre et de Jacques de Valeri. Elles ont été toujours infatigables au travail des fortifications et des amazones au combat. »

Mais après l'ivresse de la victoire, le patriotisme reprend ses droits, et l'auteur anonyme de la relation qui s'élève parfois au ton de l'épopée, ne peut s'empêcher de gémir de ces luttes civiles qui ne profitent qu'à l'étranger dont la main est mêlée à toutes nos discordes : « Cependant que retentit en chaque quartier le chant des psaumes, prières et actions de grâces, les gens de bien soupirent, voyant la pauvre France arroser ses fleurs de lys de son propre sang, et sacrifier au sanguinaire, ambitieux et avare démon de Rome et de Madrid, les plus braves hommes qui soient au reste du monde, par le violement avec lequel les ennemis de Dieu et de l'Etat profanent l'honneur et l'innocence des paroles royales, cependant qu'ils empeschent par tous artifices qu'aucun vent ne puisse porter aux oreilles de Sa Majesté le récit du véritable sujet de nos misères. »

Des remercîments sont dus à l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Montpellier pour avoir remis en lumière un document qui offre un si bel exemple de foi religieuse et de fidélité monarchique, en des temps troublés où la foi n'était pas moins en péril que l'honneur. « Ces principes, dit M. Germain, étaient du reste traditionnels à Saint-Affrique ; cette petite ville ne s'était-elle pas courageusement opposée en 1361, à l'introduction des Anglais dans ses murs que

venait de leur livrer, avec tout le Rouergue, le traité de Brétigny? N'avait-elle pas été aussi une des premières à reconnaître le gouvernement de Charles V, lorsque, en 1369, il lui fut possible de redevenir française? Le protestantisme s'y établit en 1562, et y fructifia au point de se faire adopter par les trois quarts de la population. Mais il n'y exclut pas le sentiment national. Le patriotisme s'y trouvait encore plein de vigueur à l'époque du siége de 1628, comme en témoigne notre relation. »

On aime à terminer par ces lignes impartiales le récit d'un épisode peu connu des guerres de religion sous Louis XIII. L'héroïsme d'une petite cité prête à s'immoler pour la défense de ses libertés menacées, et sa victorieuse résistance, ne pouvaient changer les destinées de notre pays. Cinq mois après la levée du siége de Saint-Affrique, succombait la principale citadelle du protestantisme français tel que l'avait constitué l'édit de Nantes. Richelieu entrait à la Rochelle.

Jules Bonnet.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## REGISTRE DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE

### DE MELLE (DEUX-SÈVRES).

### (1660-1669.)

Les archives de la Société de statistique de Niort contiennent quatre manuscrits concernant l'Eglise réformée de Melle, département des Deux-Sèvres. Ils sont catalogués sous le nº 153 et figurent au nombre des livres de la bibliothèque de cette Société. Le plus important de ces manuscrits est couvert en parchemin et porte ce titre : « Papier du consistoire de l'Eglise réformée de Melle. A. Gilbert, (1) pasteur de ladite Eglise. Melin, lecteur de la dite Eglise. » Il comprend les 56 premiers feuillets du registre, embrassant une période de 9 ans et quatre mois, du 18 juin 1660 au 18 octobre 1669 ; mais il est loin d'être complet ; toutes les feuilles de la fin ont été enlevées.

Des abjurations, des nominations d'anciens, des aveux de fautes commises par les protestants, des délibérations de toutes sortes remplissent les pages qui nous restent. Ecrites à une époque où les disciples de Calvin étaient en butte à la plus triste persécution, elles donnent de précieux renseignements sur le pasteur de Melle et sur son troupeau. Obligé de lutter contre ses ennemis et, il faut bien le dire aussi, contre la misère qui afflige ses coreligionnaires, Abraham Gilbert fait tête à l'orage avec la plus grande énergie. Les coups qui le frappent ne font que redoubler son zèle pour la propagation des doctrines protestantes, et malgré les dragons, les intendants et le clergé, il fait un si grand nombre de prosélytes que, quelques années plus tard, Maupou d'Ableiges disait avec une sorte d'amertume, dans son Mémoire sur la province de Poitou : « La ville et le pays de Melle sont fort peuplés de nouveaux convertis ; il y en a plus que de catholiques-romains. » La liste des abjurations contenues dans ce registre comprend 131 noms. A l'excep-

(1) Abraham Gilbert naquit à Melle ou aux environs. Il fit ses études à l'académie de Saumur, et revint dans sa ville en qualité de pasteur. Nommé ministre de Charenton en 1681, il occupa ce poste jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, et se retira en Suisse, à cette époque, avec Marie Thomasset, sa femme. Les Eglises de Paris et du Poitou faisaient grand cas de ce pasteur ; elles lui confièrent souvent la défense de leurs intérêts.

tion de René Houssay, de Tours, et de Jean Robert, de Luçon, les nouveaux protestants sont tous de Melle ou des environs. Les abjurations donnaient lieu à deux actes. Le néophyte se présentait un dimanche devant le consistoire et manifestait son intention d'abandonner la religion catholique-romaine. Il était renvoyé à huitaine ou à quinzaine pour faire *publique profession de sa foi.* Au jour indiqué, l'abjuration était faite publiquement après le prêche. Ces conversions étaient parfois entravées par le clergé de Melle ; mais le pasteur Gilbert et les anciens du consistoire ne se laissaient intimider ni par les menaces ni par les actes de procédure. Nous trouvons, à la 1re page du registre, une abjuration faite dans ces conditions, le 18 juin 1660, par Judith Auguis. M. Pavillon, curé de Melle, avait fait signifier au pasteur une opposition, avec assignation à comparaître devant le lieutenant général de Poitiers ; mais le consistoire passa outre, déclarant que l'acte en question *était directement contre la liberté permise aux Eglises réformées et à chaque particulier par les édits de Sa Majesté,* et arrêtant qu'il *ferait tout ce qu'il jugerait nécessaire pour défendre l'Eglise.* Semblable décision fut prise le 11 novembre 1668, à l'occasion d'une opposition au mariage de Louis Blanc du Clouzy avec Anne Robert, formée par Mathieu Normand, curé de Saint-Hilaire de Melle.

Des difficultés d'un autre genre venaient souvent assaillir Abraham Gilbert ; les questions financières, entre autres, étaient d'une gravité exceptionnelle. Malgré le zèle et les sollicitations du pasteur, il y avait toujours, pour payer les contributions, une certaine indifférence et quelquefois un peu de mauvaise volonté de la part de quelques personnes. Le 30 juillet 1662, Champion, pasteur de Mougon, et Prioleau, pasteur d'Exoudun, délégués par le synode, se rendent à Melle pour exhorter les récalcitrants à payer *une somme considérable* due à Abraham Gilbert. Deux ans plus tard, un M. Malleray, de Poitiers, presse le consistoire pour le remboursement d'une somme de 600 livres qu'il avait prêtée. En 1667, le mauvais état des finances avait encore augmenté. Le 1er mai, on décide qu'on s'assemblera toutes les semaines, jusqn'à l'achèvement des nouvelles listes des taxes. Le mois suivant, un appel chaleureux est fait à tous ceux qui ne payent pas leurs contributions pour *l'entretènement du saint ministère,* mais il ne produit pas tout l'effet désirable ; il faut le renouveler le 4 mars 1668, et y ajouter, pour les récalcitrants, une menace de la suspension de la cène.

A cette époque, Abraham Gilbert tomba malade. Des pasteurs voisins vinrent à tour de rôle faire le prêche à Melle pendant environ trois mois : M. de Médicis, pasteur de Saint-Maixent, le 9 avril et le 26 mai ; M. Champion, pasteur de Mougon, le 15 avril ; M. Mitault, pasteur de Chefboutonne, le 13 mai. Le malade était rétabli le 3 juin ; mais l'année suivante, (en septembre et octobre), une nouvelle crise nécessita la présence à Melle de MM. Perdriat, de Médicis et Mitault, pasteurs de Sauzé-Vaussais, Saint-Maixent et Chefboutonne. Le 21 octobre 1668, il y avait

encore une *grande confusion dans l'Eglise par les grands arrérages des deniers du ministère,* et les retardataires étaient de nouveau invités à se libérer. Quelques mois plus tard, la situation s'était améliorée sans être bien satisfaisante. M. Malleray n'ayant pas été payé, les chefs de famille et le consistoire assemblés prirent des mesures énergiques pour arriver à éteindre cette dette et pour faire face à d'autres exigences qui remuaient profondément le cœur des protestants. Cette délibération, du 2 juin 1669, est motivée en ces termes : « Pour aviser aux affaires importantes de l'Église et pour trouver à faire un fonds pour acquitter les sommes de deniers dont on se trouve redevable envers M. Malleray depuis si longtemps, comme aussy pour subvenir aux dépenses qu'il convient faire pour la subsistance de nos pauvres frères prisonniers pour l'Evangile dans les prisons de Poitiers et de Fontenay, et pour les frais des députations, il a esté unanimement arresté que chacun contribuera le double de ce qu'il a accoutumé de fournir pour l'entretènement du saint ministère. » Des secours du même genre avaient déjà été fournis l'année précédente ; le 26 mai, une somme de 23 livres 10 sols avait été mise entre les mains du pasteur de Médicis, *pour être employée aux frais des députés et au soulagement des pasteurs et anciens de la province de Poitou emprisonnées.*

Pour comble de malheur, dans cette même année 1868, il fallut faire au temple des réparations de la plus grande urgence. La charpente et la toiture menaçant ruine, on fut obligé d'acheter des matériaux et de faire marché avec des ouvriers. La dépense, réglée avec la plus stricte économie, s'éleva à une somme peu importante, mais les ressources disponibles se trouvèrent insuffisantes. Après avoir payé les couvreurs (Pierre Genest et Gauthier), les charpentiers, (Bouquet, Bourdin et Dubreuil), et quelques fournisseurs, il ne fut pas possible de solder entièrement une dame veuve Gilbert et un nommé Samuel Nocquet, qui avait vendu les arbres nécessaires à la charpente. Les protestants qui n'avaient pas encore payé les contributions destinées à ces réparations furent invités à se libérer, sous peine d'être privés de la cène.

Les difficultés financières n'étaient pas ce qu'il y avait de plus pénible pour le pasteur. Des tortures morales lui étaient souvent infligées. Soutenu par la fermeté des anciens, il luttait avec patience et courage contre les oppresseurs, contre le conseil du roi lui-même. Un arrêt du 13 novembre 1662 avait prescrit que les enterrements des protestants ne pourraient se faire qu'à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit, et que dix personnes seulement pourraient accompagner le corps. L'Eglise de Melle s'émut ; quatre délégués, MM. Lévêque, Gilbert l'aîné, Burgodière et la Pichonnerie), furent chargés de s'entendre avec les Eglises voisines, *pour la conservation de la liberté acquise aux Eglises réformées par l'édit de Nantes ;* et, dans la prévision d'attaques particulières, il fut décidé qu'après avis de ces délégués, le consistoire prendrait fait et cause pour ceux qui seraient inquiétés. Mais ce n'était là que le prélude

de persécutions plus graves. Cités à comparaître à Paris, pour justifier du droit d'exercice de leur temple, les protestants de Melle nommèrent leur pasteur et M. Jean Nau, S[r] du Pinier, pour les représenter. On leur adjoignit plus tard M. Nau Colin. Mais les efforts de ces hommes dévoués ne purent arrêter les poursuites : le temple fut saisi. Afin d'éviter un procès qui ne pouvait se terminer à l'avantage du consistoire, MM. Nau, du Pinier et Patraud furent chargés de traiter avec le curé de Chenay.

Toutes ces affaires agitaient les esprits, et les personnes qui fréquentaient le temple n'assistaient plus aux prières avec le même recueillement qu'autrefois. Le pasteur n'était pas d'humeur à souffrir le moindre relâchement dans la discipline. Réuni par ses soins le 30 novembre 1667, le consistoire conjura tous les fidèles de prendre garde à eux et de se tenir en état convenable durant les prières. Il fut tenu compte de la recommandation; mais un événement vint éprouver Abraham Gilbert. Au mois de juillet 1868, des voleurs s'introduisirent dans le temple de Melle, brûlèrent les papiers et emportèrent l'aiguière avec tous les autres objets précieux. Pour poursuivre les malfaiteurs, arrêtés quelques jours après par le prévot de Civrais, il fallut que la pauvre Eglise s'imposât encore un petit sacrifice.

Des questions d'une nature fort délicate étaient parfois agitées devant le consistoire. Le pasteur, qui tenait beaucoup à la discipline, ne se montrait pas moins rigoureux sous le rapport de la morale. Le 4 novembre 1668, un jeune homme nommé Jean Larcher fut mandé *devant la compagnie*, pour répondre à certains bruits qu'on faisait courir sur sa conduite avec Marie Billaud, sa fiancée. Il protesta de son innocence, et on le renvoya, en *le laissant au témoignage de sa conscience*. La fiancée comparut à son tour le 24 février 1669, et répondit de la même manière. Elle fut aussi *remise à sa propre conscience* et exhortée *à vivre honnêtement et hors de tout mauvais soupçon*. Ce trait de mœurs patriarcales nous paraît fort significatif. La fermeté du pasteur est très-louable, mais l'obéissance des deux inculpés est bien digne d'éloges. Il fallait qu'Abraham Gilbert exerçât un grand ascendant sur tous les fidèles pour obtenir une semblable soumission. Rien ne saurait, il nous semble, faire plus d'honneur au protestantisme.

L'instruction n'était point négligée par les protestants dont nous nous occupons. Il y avait à Melle des écoles de français et de latin dirigées par MM. Melin, Forbé et Nourry. En 1663, le présidial de Poitiers défendit à ces trois maîtres de s'occuper de l'instruction de la jeunesse. Quelques années auparavant, le consistoire avait obtenu un arrêt de la cour dans une circonstance pareille. Il protesta contre cette nouvelle *vexation* le 11 mars 1663, demandant à être maintenu dans l'exercice de la *liberté acquise par les édits du roi*. Il fut sans doute fait droit à cette demande, car nous trouvons, en 1667, cinq délibérations concernant M. Forbé, *régent des écoles latines*. Le 1[er] mai, ce dernier dé-

clarait que, n'ayant presque plus d'écoliers, il était obligé de quitter Melle, où il n'avait pas le moyen de subsister plus longtemps. Sur les supplications des membres du consistoire, le pauvre maître d'école consentit à retarder son départ jusqu'au 29 septembre de la même année, *moyennant qu'on contribuât une pistole par mois pour sa nourriture.* Le consistoire, aussi gêné que M. Forbé, fut obligé de prendre *dans la bourse des pauvres* cette misérable somme de 40 fr. et de faire le payement en deux termes. Les ressources épuisées, il devenait impossible de reculer davantage l'époque fixée pour le départ. Ce fut avec *beaucoup de douleur* que l'Eglise de Melle se sépara de ce maître qui partait plein de reconnaissance pour la manière dont on l'avait traité. Le 2 octobre, le consistoire lui délivra un certificat constatant *ses bonne vie, mœurs, piété..., capacité et soin à instruire la jeunesse dans les langues latines et grecques, priant le Seigneur de l'adresser en quelque lieu où il put trouver la satisfaction qu'il désirait.* L'éloquente simplicité de ces adieux est véritablement touchante. On ne peut se défendre d'une certaine émotion en lisant cette page qui montre véritablement à nu la misère du consistoire de Melle et témoigne en même temps des bons sentiments du pasteur et des anciens et de leur amour pour l'instruction.

La multiplicité des documents ne permettant pas de publier *in extenso* le papier du consistoire, nous nous bornerons à donner les pièces les plus intéressantes.

Le second des manuscrits dont nous venons de parler contient seulement six feuillets ; c'est la liste des pauvres secourus par le consistoire pendant les années 1661 et 1664. Trente et une personnes, recevant périodiquement 8 sols au moins et 30 sols au plus, figurent dans la première période. En 1664, il n'y a plus que vingt-huit malheureux inscrits pour des sommes variant entre 10 sols et 30 sols.

Les deux autres manuscrits sont des cahiers de recette des deniers des pauvres. Le plus ancien porte ce titre : « Recepte des deniers des pauvres recueillis en l'église réformée de Melle, à commencer le 19 novembre 1662, à l'yssüe des presches et réunions publiques. » Il s'arrête au 4 juillet 1666 et ne comprend que cinq feuillets. Les comptes, arrêtés régulièrement par le pasteur tous les six mois, ne constatent que de très-faibles recettes pour chaque dimanche : 3 sols 6 deniers, 4 sols, 7 sols 6 deniers, 17 sols 6 deniers, etc. La plus forte somme s'élève à 48 sols. Le dernier cahier, dont il n'existe plus qu'un fragment d'une vingtaine de pages (du f° 18 au f° 40), commence le vendredi 4 octobre 1669 et se termine le 23 juillet 1673. Les recettes ne sont ordinairement que de quelques sols, comme en l'année 1666. C'est le pasteur Mitault, de Chefboutonne (1), qui fit la première quête inscrite sur ce manuscrit.

IMBERT, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

(1) Dans son *Histoire des protestants du Poitou*, M. Lièvre ne mentionne ce pasteur qu'en 1678. Nous le trouvons dès le 13 mai 1668.

# PAPIERS DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MELLE

*A. Gilbert, pasteur de la dite Eglise. J. Melin, lecteur de la dite Eglise.*

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

*Du* 18e *juin* 1660. (1)

Jeudith Auguis s'étant présentée à notre compagnie pour témoigner sa repentance de la faute qu'elle a faite s'étant mariée à l'église romaine et ayant abjuré la vraye religion; M. Gilbert, pasteur, ayant aussy présenté un acte qui luy a été signifié à la requête du Sr Pavillon, curé de St-Hilaire de cette ville, pour empêcher que ladite Auguis ne soit receue à faire ladite reconnoissance; la compagnie, voyant les témoignages de repentance de ladite Auguis, l'a receue en la communion de son église, en faisant sa reconnoissance publiquement, sans avoir aucun égard à l'acte signifié par le dit Pavillon, comme étant directement contre la liberté permise à nos églises et à chaque particulier par les édicts de Sa Majesté.

A. GILBERT, pasteur de lad. église.
BOUTET, ancien. NAU.
AYMARD, ancien. DESCHAMPS.
SAMUEL NOCQUET. BARRILLOT.

*Du* 11 *juillet* 1660.

Les chefs de famille ayant été extraordinairement assemblés avec le consistoire, pour adviser aux moiens de se défendre du trouble qui nous est apporté en l'exercice de la religion, contre les édicts de Sa Majesté, par le Sr Pavillon, opposant à la reconnoissance de Judith Auguis cy-dessus; veu le dit acte d'opposition et l'assignation donnée à Mr Gilbert, notre pasteur, pardevant le lieutenant général à Poitiers; la compagnie a arresté que l'on se maintiendra en la

(1) Premier acte du registre.

liberté qui nous est permise par les édicts, et que le consistoire fera tout ce qu'il jugera nécessaire pour défendre l'église, prenant cette opposition comme un attentat aux édicts de Sa Majesté.

A. GILBERT.
B. MARTIN.
H. BIDAULT, ancien.
AYMARD.
JOUSSET.
BOUTET, ancien.
LOUIS PRÉVOST.
TEXIER.
GILBERT.

*Du dimanche* 30e *de juillet* 1662.

Nous soussignés, commis par le dernier sinode de la province de Poitou, tenu à Pousauges, pour prendre connoissance des arrérages qui peuvent être deus à Monsieur Gilbert, et désirant d'établir un bon ordre dans cette église, ayant appris par le consistoire et l'assemblée des chefs de famille qu'il est deu au dit sieur Gilbert une somme considérable et que cela vient de ce que plusieurs particuliers refusent de payer leur contribution, et ne pouvant pas remédier à tout ce désordre, nous avons déclaré en général à l'église la charge que nous avions reçüe du sinode, et l'avons exhortée à s'acquitter mieux à l'avenir de son devoir en faisant cesser tous les arrérages, et chargé le consistoire d'y tenir la main en exerçant les rigueurs de la discipline contre les rebelles, et du tout rendre compte au prochain sinode.

Fait à Melle les jour et an que dessus.

J. CHAMPION, pasteur de l'église de Mougon.
PRIOLEAU, pasteur de l'église d'Exoudun.

*Du* 18 *février* 1663.

Mr Gilbert, pasteur de ceste église, ayant présenté à cette compagnie l'arrest du conseil du 13e jour de novembre dernier, par lequel il est ordonné pour les enterrements des morts de la R. C. ne se puissent faire que dès le matin à la pointe du jour ou au soir à l'entrée de la nuit, sans qu'il puisse y avoir plus de dix personnes qui accompagnent le corps, la Compagnie, les chefs de famille assemblés, a nommé avec le consistoire Mrs Levesque, Gilbert l'aîné, Burgodière et la Pichonnerie, auxquels elle donne plain pouvoir de se consulter, prendre avis des églises voisines, agir et faire générale-

ment tout ce qu'ils jugeront à propos pour la conservation de la liberté qui nous est acquise par l'édict du roy, sans préjudicier au respect que nous devons aux ordres de Sa Majesté ; et pour ce que cependant quelqu'un de nostre corps pourroit être attaqué en son particulier sur l'exécution dudit arrest, la compagnie leur ordonne de prendre l'avis des susnommés pour s'y conformer, et au cas qu'ils soient inquiétés promet la dite compagnie de se joindre à eux, contribuer aux frais et despents et généralement de faire toutes choses que la dite compagnie jugera nécessaire pour leur légitime défense.

Fait à Melle ce dit jour dix-huit février mil six cent soixante-trois.

A. Gilbert, pasteur de ladite église.

Vezeusay.
H. Bidault.
F. Amant.
Chardellon.
Gilbert.
Bidault.
Bernabé Girard.
F. Serpault.
Aymard.
Boutet.
Nau.
Chasteauneuf.
Dupuy.
Nau.
Nau.
Pierre Guay.
Robert.
Jallenet.
La Burgaudière.

*Du* 11 *mars* 1663.

Messieurs Melin, Forbé et Nourry ayant présenté à cette compagnie une sentence des présidiaux de Poitiers, par laquelle il est ordonné qu'ils seront adjournés audit Poitiers et défenses leur sont faites de s'immiscer à l'instruction de la jeunesse, contre la liberté qui nous est acquise par les édits du roy, la compagnie, considérant que cette vexation n'est qu'une suite de celles qu'ils avoient commencées il y a quelques années, contre lesquelles nous avons obtenu arrest de la Cour, a arresté que lesdites significations seroient envoyées à M. Jouard, procureur au parlement, afin d'obtenir de la Cour qu'il luy plaise nous maintenir conformément à son arrest, et, pour ce, la charge de faire le reste est donnée à M. du Pinier. Fait et arresté les jours et an cy-dessus.

A. Gilbert.

Aujourd'huy neufiesme décembre 1663, les chefs de famille estant assemblés avec le consistoire à l'issue de l'action pour aviser aux moiens de notre commune défense touchant la publication faite en cette ville, le 7 de ce mois, de l'ordonnance de Mrs de Colbert et La Noue du 29 9bre dernier signée Mignon, la Compagnie a pris M. Gilbert, nostre pasteur, et lui a adjoint M. Nau pour comparoistre à l'assignation, dire et agir au nom de cette église dans toute cette affaire, sans aucune autre particulière charge, et leur a donné plein pouvoir, promettant d'avoir agréable tout ce qui sera par eux fait, et de faire les frais qui seront nécessaires à cet effet.

A. Gilbert, pasteur.
H. Bidault, ancien.
Gilbert.
Pierre d'Avis, ancien.
Boutet, ancien.
Admyrault.
Dupuy.
Nau.
Aymard, ancien.
Levesque.
F. Amant.

*Du* 8 *février* 1665.

Le consistoire ayant eu advis que, par ordonnance de Messieurs Colbert et de la Noue, commissaires nommés par Sa Majesté pour informer des contraventions à l'édict de Nantes et de 1629, il étoit enjoint à toutes les églises de comparoitre et de produire pardevant eux les titres justificatifs de tout droit d'exercice de leur temple, et le 10e du présent mois, la compagnie a nommé M. Abraham Gilbert notre pasteur, et M. Jehan Nau, Sr du Pinier, ancien de cette église, auxquels elle a donné pouvoir de comparaître pardevant nosdits seigrs les commissaires, produire, défendre, contredire et faire tout ce qu'ils jugeront à propos pour le bien de la d. église promettant avoir le tout pour agréable. Fait au consistoire les jour et an cy-dessus.

Pierre d'Avis, ancien.
Aymard, ancien.
Boutet, ancien.
H. Bidault.

Aujourd'hui, 5e jour de juillet 1665, jour de dimanche, le consistoire et chefs de famille assemblés à l'issue du presche, pour aviser aux affaires de l'église, et particulièrement pour envoier quelqu'un des chefs de famille dans la ville de Paris pour la sollicitation du

procès au Conseil pour la conservation et maintien de la dite église de ce lieu, les pasteur, anciens et chefs de famille assemblés ont tous estimé nécessaire de députer pour ladite sollicitation et ont unanimement nommé à l'effet d'icelle M. Nau Colin présent, lequel ils ont prié et requis d'en prendre la charge, ce qu'il a volontairement accepté ; dont a été dressé le présent acte au temple les jour et an que dessus.

A. Gilbert, pasteur.
Chardellon.
Dupuy.
Gilbert.
Chardellon.
Patraud.
Boutet.
Maynard.
Pierre d'Avis, ancien.
Bernabé Girard.
Colin.
Buartin.
Levesque.
Louis Prévost.
Nau, ancien.
Nau.
Nau.
F. Amant.
H. Bidault.
Deschamps.

*Du* 20 *septembre* 1665, *après la prédication.*

M. Chateauneuf, cy-devant notre député à Paris, pour la défense de notre droit au conseil d'Etat de Sa Majesté, étant de retour et ayant rendu compte à la compagnie de toute son administration, la compagnie louant son zèle et sa diligence et approuvant toute sa conduite, lui a témoigné par ses remercîmens la reconnoissance que nous avons des peines qu'il a prises pour notre église.

Nos députés au synode de la Mothe ayant fait leur rapport, la compagnie a approuvé leur conduite et promis d'observer religieusement les choses arrêtées audit synode.

La S^te^ Cène du S^gr^ sera célébrée en ce lieu d'aujourd'huy en huit pour la 1^re^ action et d'aujourd'huy en 15 pour la seconde.

A. Gilbert, pasteur.
Nau, ancien.
H. Bidault, ancien.
Pierre d'Avis, ancien.
Boutet, ancien.

15 *août* 1666.

Le pasteur Abraham Gilbert, Jean Nau, ancien, et Pierre David,

Sr de Chasteauneuf, sont désignés pour assister, le 1er 7bre 1666, au synode de Lusignan.

*Xbre* 1666.

La Compagnie, inquiète *pour les grandes affaires qui se présentent,* voyant *qu'il est besoin de fortifier le consistoire des personnes de suffisance et de probité,* nomme anciens Mrs Patraud, *Chasteauneuf — Colin,* La Pichonnerie; — Nau et Pierre Audou. (1)

Ils acceptent le 16 janvier 1667.

*Du dimanche au soir* 1er *jour de may* 1667, *après les prières et le catéchisme.*

La compagnie, considérant les grands désordres et manquements des listes des taxes qui ont cy-devant été faites pour l'entretènement du saint ministère en cette église, causés par les changements qui sont arrivés depuis dans l'état de grand nombre de familles, a arresté que, pour remédier à un mal qui pourroit avoir de si fâcheuses suites, on s'assemblera en ce lieu tous les vendredis à 7 heures du matin, jusques à ce que les listes des dites taxes soient entièrement réformées et mises en l'état qu'elles doivent être, et qu'on commencera dès vendredi prochain; la compagnie a aussi ordonné qu'on examinera par même moyen la liste des pauvres de cette église pour voir et connaître de cet état, et qu'à l'avenir elles seront reveües, à toutes les cènes, afin que les deniers destinés à leur subvention soient employés avec toute la prudence possible.

MAYNARD, *ancien.*

*Du* 1er *may* 1667.

Sur ce que M. Forbé, régent de nos écoles latines en ce lieu, nous a fait dire que, n'ayant presque plus d'écoliers, il était obligé de quitter ce lieu, où il n'avoit pas le moyen de subsister plus lontemps, pour se retirer ailleurs, la compagnie a chargé M. de Châteauneuf Colin de le voir, pour prendre une plus grande connoissance de l'état des choses, et luy témoigner la part que nous prenons en ses intérests et le désir que nous aurions qu'il demeurât

(1) La nomination des anciens était lue à trois dimanches consécutifs, et, s'il n'y avait pas d'opposition, les anciens entraient en fonction.

encore au milieu de nous, au moins pendant quelque temps, pendant quoy il se pourra présenter des écoliers.

Boutet, ancien. Aymard, ancien.
A. Gilbert, pasteur. Nau, ancien.
Audou, ancien. Colin, ancien.

*Du* 8 *mai* 1667, *après le catéchisme.*

M. de Châteauneuf ayant fait rapport à la compagnie de ce qu'il avoit négocié avec M. Forbé suivant l'arrêté cy-dessus, l'affaire a eté remise au prochain consistoire, la compagnie étant trop defectueuse pour en délibérer présentement.

A. Gilbert, pasteur. Colin, secrétaire.
Aymard, ancien. Nau, ancien.
Boutet, ancien.

*Du dimanche* 15 *may* 1667, *après le catéchisme.*

M. de Châteauneuf ayant de nouveau fait rapport à la compagnie que, suivant la charge qui luy avoit été donné, il a veu M. Forbé et a fait en sorte avec lui qu'il s'est engagé de continuer ses soins en ce lieu pour l'instruction de la jeunesse dans la langue latine jusqu'à la St-Michel prochaine, moyennant qu'on contribuât une pistole par mois pour sa nourriture, la compagnie, satisfaisant au désir du Sr Forbé et voulant d'ailleurs faire tout ce qui peut dépendre d'elle pour se conserver un bien dont jusqu'à présent il nous est revenu de si grands avantages, a arresté qu'on donnera quatre pistoles audit Sr Forbé pour qu'il demeure avec nous jusqu'au dit temps de la St-Michel, pendant lequel temps les parties auront la liberté de se pourvoir respectivement comme elles aviseront, suivant qu'il a été convenu avec M. Forbé.

A. Gilbert, pasteur. Boutet, ancien.
Colin, ancien. Audou, ancien.
Nau. Patraud.

*Juin* 1667.

Sur les plaintes et remontrances qui ont été faites, de la part de divers anciens de cette compagnie, du peu de devoir que font grand nombre de membres de cette église de payer leurs contributions

pour l'entretènement du s[t] ministère, ce qui fait que l'église se trouve chargée de grands arrérages, la compagnie touchée de douleur de voir si peu de zèle pour la maison du Seigneur en tant de gens qui d'ailleurs n'épargnent rien pour les braveries, pour les vains passe-temps et pour les débauches, voulant éviter un désordre qui peut avoir de si mauvaises suites, a ordonné que le présent acte sera leu publiquement dimanche prochain, immédiatement après le presche, pour conjurer et exhorter vivement un chacun de rentrer en son devoir et de porter incessamment ce qu'on doit chacun à son ancien, sous peine d'être procédé par toutes les rigueurs de la discipline contre les réfractaires et ingrats; et défenses sont faites aux anciens de donner des marreaux à d'autres qui sont de leurs quartiers, sous peine de griêves censures.

A. GILBERT, pasteur.
NAU, ancien.
COLIN, secrétaire.
P. DAVID, ancien.
AUDOU, ancien.

*Du dimanche au soir, à l'issue du catéchisme, le* 31 *juillet* 1667.

En exécution du traité fait cy devant avec M. Forbé, régent de nos écoles latines en ce lieu, porté par l'acte cy-dessus du 15 may dernier, la compagnie, voyant les grandes dettes dont cette église est chargée et la grande difficulté qu'il y a à recueillir de l'argent, a arresté qu'on prendra dans la bourse des pauvres les quatre pistoles à quoy on s'est engagé envers le sieur Forbé, d'autant mieux que les synodes permettent de prendre ce qui est des dits deniers pour les contributions des académies; et charge a été donnée à M. de Châteauneuf Colin, détenteur des dits deniers, de faire ledit payement, savoir : la moitié à présent, l'autre moitié cy-après.

NAU.
PATRAUD.
NAU, ancien.
COLIN, ancien.
AUDOU.

*Du dimanche* 2 *octobre* 1667, *après le catéchisme public.*

M. Forbé, régent de notre école en cette ville, ayant fait dire à la compagnie, par M. de Châteauneuf Colin, qu'il étoit en dessein de se retirer ailleurs, pour n'avoir pas ici le nombre d'écoliers qu'il souhaiteroit, témoignant au reste beaucoup de reconnoissance du

traitement qu'il a receu au milieu de nous, requérant aussi qu'on luy donnat un certificat de la manière dont il a vécu et instruit la jeunesse en ce lieu, le consistoire ayant beaucoup de douleur de ne pouvoir retenir ledit sieur Forbé, luy rend toute sortes de bons et de louables témoignages, tant pour ses bonne vie, mœurs, piété et assiduité à fréquenter nos saintes assemblées, que pour sa capacité et son soin à instruire la jeunesse dans les langues latines et grecques ; et prie le Seigneur qu'il l'adresse en quelque lieu où il puisse trouver la satisfaction qu'il désire. En foy de quoy le présent acte a été fait pour en être délivré autant audit sieur Forbé.

A. Gilbert, pasteur de lad. église de Melle.
P. David, ancien. Colin, ancien et secrétaire.
Nau, ancien. X. Bidault, ancien.

*Du vendredy* 30e *de novembre* 1667, *après les prières publiques.*

Le consistoire, considérant avec beaucoup de douleur le peu de dévotion et de zèle que nous faisons paroître dans nos exercices sacrés de piété, le tumulte, les entretiens profanes, les distractions de force gens qui étant présents de corps en ce temple en sont absents d'esprit, et surtout le grand nombre des personnes qui, durant qu'on fait les prières, ont tout à fait oublié de se mettre à genoux, ne daignant pas mesme se lever de dessus leurs siéges, ce qui peut donner soupçon d'orgueil et faire croire qu'ils songent peu à leur néant et à la majesté redoutable du Dieu à qui nous avons affaire ; la compagnie voulant, selon son devoir, retrancher des irrévérences si scandaleuses, conjure, exhorte et enjoint au nom de Dieu à tous les fidèles de prendre soigneusement garde à eux dans toutes les parties de notre culte, de fléchir les genoux et de se tenir en état convenable durant les prières, et de donner, par toutes les marques extérieures possibles, des témoignages de la profonde humilité de leur cœur et de l'hommage qu'ils rendent à Dieu. A quoy les pasteurs et anciens veilleront soigneusement, et sera le présent acte lu publiquement en chaire dimanche prochain, afin que chacun se range à son devoir.

A. Gilbert, pasteur de l'église de Melle.
Colin, ancien et secrétaire. Nau, ancien.
Patraud, ancien. H. Bidault, ancien.

# LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS A HALBERSTADT

## (31 DÉCEMBRE 1703)

La *Revue des Deux Mondes*, du 15 décembre 1875, contient un fort intéressant article de M. Lavisse sur la colonisation de la Prusse, à l'occasion d'un ouvrage récent : *Hohenzollernsche Colonisationen*, von Dr Max Beheim-Schwardzbach. Leipzig, 1874. On y voit ce qu'était cette région de l'Allemagne après la guerre de Trente ans, un désert n'offrant que de rares cultures, et ce qu'elle devint sous l'administration réparatrice du grand électeur Frédéric-Guillaume, habile à s'enrichir de nos pertes. La seule ville de Berlin reçut 6,000 réfugiés, qui doublèrent sa population, transformèrent ses rues, ses faubourgs, et firent un riant jardin des espaces sablonneux qui l'entourent.

C'est à cette époque que remonte la colonie française d'Halberstadt, dans la Prusse saxonne, qui célébra en 1785 son jubilé séculaire, et fit rapper une médaille commémorative où se lisent ces mots : *Les réfugiés consolés dans leurs infortunes par le Grand-Electeur*, le 19 octobre 1685. On ne lira pas sans intérêt la pièce suivante dont l'original est conservé dans les archives de Berlin. Nous en devons la copie à M. Emile Oberkampff.

### *Rôle des Français réfugiés à Halberstadt*

(31 décembre 1703.)

1. Pierre Rossal (ou Rössel), de Nismes, ministre, la demoiselle, sa femme, son beau-père et sa belle-mère . . 4 personnes.
2. David Souliez, chantre, sa femme et 3 enfants icy 5 —
3. Jacques Survilles, marguillier, sa femme et un enfant icy . . . . . . . . . . . . 3 —
4. Le sieur Paul Gervais, apothicaire, sa femme et quatre enfans . . . . . . . . . . . 6 —
5. Jean Descôtes, marchand mercier, sa femme et six enfans . . . . . . . . . . . . . 8 —
6. Jacques Darest, de Sedan, brasseur, sa femme et deux enfans . . . . . . . . . . . . 4 —
7. Isaac Vacher, fabricant en laine, sa femme et un neveu, ouvrier en bas . . . . . . . 3 —
8. Jacques Blacoux, fabricant en laine, sa femme, un enfant et deux ouvriers . . . . . . . 5 —
9. Paul Grisot, facturier de bas au métier, un

compagnon et un apprentif . . . . . . . 3 personnes.
10. Corneille de Leuze, facturier de bas, sa femme et sa fille . . . . . . . . . . . . . . 3 —
11. Barthelemi Dumont, facturier en bas, sa femme, deux enfans icy . . . . . . . . . . . 4 —
12. François Faucheur, faiseur de bas . . . . 1 —
13. Pierre Lafond, marchand, facturier de bas au métier, et sa femme . . . . . . . . . . 2 —
14. Jean Bernard, peigneur de laine, sa femme et quatre enfants . . . . . . . . . . . . 6 —
15. Anthoine Terrasse, drapier, sa femme et son fils . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 3 —
16. François Bouvier, drapier . . . . . . . . 1 —
17. Jacques Saincour, gantier, et sa femme . . 2 —
18. Elie Vallette, blanchisseur de peaux, et sa femme avec quatre enfans . . . . . . . 6 —
19. Pierre La Telle, teinturier . . . . . . . . 1 —
20. Pierre Michel, cordonnier, sa femme et trois enfans icy . . . . . . . . . . . . . . 5 —
21. Jean Proha du Colin, cordonnier, sa femme, deux enfants et une orpheline . . . . . . 5 —
22. Jean Gabin, maître chapellier, sa femme, cinq enfans et un compagnon . . . . . . . . 8 —
23. Jean Glaizette, maître chapellier, sa femme, deux enfants et deux compagnons . . . . 6 —
24. Anthoine Aigouin, chapelier, et sa femme . . 2 —
25. Guillaume Laubonier, mercier, sa femme et un enfant . . . . . . . . . . . . . . 3 —
26. Isac Darrest, laboureur, sa femme et trois enfans icy . . . . . . . . . . . . . . 5 —
27. Jean Rispert, manœuvre, sa femme et deux enfans . . . . . . . . . . . . . . . . 4 —
28. Félix Pelegrin, manœuvre, sa femme et deux enfans icy . . . . . . . . . . . . . 4 —
29. Charles Raveuret, manœuvre, sa femme et une vieille fille . . . . . . . . . . . . . 3 —
30. Luc Daudé, serrurier, sa femme et deux jeunes enfans . . . . . . . . . . . . . . 4 —

| | | |
|---|---|---|
| 31. Jean Gauché, dit La Rose, huissier, sa femme et sa belle-sœur . . . . . . . . . . . | 3 | personnes. |
| 32. Pierre Roche, menuisier, sa femme et cinq enfans . . . . . . . . . . . . . . . . | 7 | — |
| 33. Abraham Couvreur, planteur de tabac, sa femme et deux enfants . . . . . . . . | 4 | — |
| 34. La veuve Bouillone, couseuse de gans et deux enfans icy . . . . . . . . . . . . | 3 | — |
| 35. Moise Ramel, taneur . . . . . . . . . . | 1 | — |
| 36. Louis Maurin, jardinier et sa femme . . . | 2 | — |
| 37. Eve Dely, femme de Pierre d'Intre, deux enfants et sa mère . . . . . . . . . . . | 4 | — |
| 38. Pierre Girlange, boucher, sa femme et deux enfans . . . . . . . . . . . . . . . | 4 | — |
| 39. Henri Vinson, blanchisseur de peaux, sa femme et deux enfans. . . . . . . . . | 4 | — |
| 40. Barthelemi Combelles, marchand, sa femme et cinq enfans . . . . . . . . . . . | 7 | — |
| 41. David Rey, cordonnier, sa femme et trois enfans icy . . . . . . . . . . . . . | 5 | — |
| 42. Le sieur Scipion Lejeune, juge de la colonie, sa femme et deux enfans et sa belle-mère . | 5 | — |

Les François réfugiez à Halberstadt sont au nombre de cent soixante-quatre personnes.

---

# MÉLANGES

## ABOLITION DE L'ORDRE DES JÉSUITES

### PAR LE PAPE CLÉMENT XIV (1).

Après avoir raconté l'expulsion successive des jésuites, de Portugal en 1759, de France en 1762, et d'Espagne enfin en 1767, il

(1) C'est une bonne fortune pour le *Bulletin* de reproduire ce brillant morceau lu à l'Académie des sciences morales et politiques par M. Rosseeuw Saint-Hilaire, en décembre dernier. (*Réd.*)

nous reste à exposer le dernier acte de ce grand drame, la suppression définitive de l'ordre par Clément XIV. Nous aurons ainsi le récit complet d'un des plus graves événements de ce siècle, inauguré en Espagne par l'avénement d'une dynastie nouvelle, et qui devait finir en France par tant de ruines dont celle de l'ordre n'était que le prélude.

Après la mort de Clément XIII, la question était nettement posée : il fallait aux trois cours un pape nommé sous leur influence et décidé à supprimer la Société de Jésus, toute prête à se relever de sa chute et à reprendre, pour peu que le saint-siége l'y voulût aider, les positions dont on l'avait chassée. L'élection d'un pontife, affaire toujours grave pour les souverains catholiques, devenait donc plus grave que jamais. L'Autriche seule restait en dehors de cette lutte, à laquelle l'Europe, même protestante, assistait en spectatrice passionnée, attendant avec anxiété l'issue du conflit. La veille de la mort du pontife, les jésuites étaient encore, à Rome, plus puissants que jamais; le lendemain, la conscience de leur faiblesse leur revint tout d'un coup, et ils se sentirent vaincus, même avant le combat.

En face de la proverbiale habileté des cardinaux italiens, une seule attitude restait à prendre pour les trois ambassadeurs, c'était celle de la force, afin de dicter la loi au conclave et d'obtenir de la crainte ce qu'on eût refusé à la prière. Aussi insistèrent-ils, avec beaucoup de force et de hauteur, sur l'absolue nécessité d'élire un pape agréable aux trois couronnes, sans admettre même l'idée qu'on pût résister à leurs exigences. Ricci, le général de l'ordre, avec la conscience du danger et l'énergie qu'elle lui prêtait, allait visitant, suppliant l'un après l'autre tous les cardinaux, leur rappelant les longs services, le dévouement héréditaire de la Société à la cour de Rome, et les pressant d'ouvrir le conclave avant l'arrivée des cardinaux espagnols et français, afin que l'Italie fût seule maîtresse d'un choix qui la touchait de si près.

Nous n'entrerons pas dans le détail des longues intrigues qui signalèrent ce conclave, dont la durée dépassa trois mois. Le cardinal de Bernis, représentant de la France, étrange composé d'amour-propre, de légèreté, de piété réelle et de mondanité, s'était flatté de dicter le choix du futur pontife, qui se fit sans lui et malgré lui; car, au fond du cœur, Bernis ne souhaitait pas la suppression de la Société. Ganganelli, de l'ordre des franciscains, fut élu à l'unanimité sous le nom de Clément XIV, après s'être engagé secrètement à supprimer la Compagnie de Jésus. Rome et la catholicité tout entière gagnaient à ce choix : le nouveau pape, bien supérieur à son

devancier, unissait à une piété sincère les connaissances les plus variées. Il comprenait, chose rare dans sa position! le progrès des esprits et les exigences des temps. On l'avait entendu même, avant son élection, insister sur le besoin de réformes dans l'Eglise, sur les abus du culte des saints et la nécessité d'unir dans les ordres monastiques la vie active à la vie contemplative, si féconde en écarts dangereux. Son rêve, en montant sur le trône de saint Pierre, c'était d'y faire régner avec lui l'esprit du Christ, rêve généreux qu'il est beau d'avoir conçu, même sans pouvoir le réaliser! Bien loin d'être un ennemi des jésuites, il passait au contraire pour leur être favorable, et, en leur portant le dernier coup, on peut dire qu'il céda moins à sa propre pente qu'à une nécessité politique.

Effrayé de la charge qui allait peser sur lui, Clément XIV n'accepta qu'en tremblant ce double pouvoir, temporel et spirituel à la fois, qui dépasse les forces d'un simple mortel; pouvoir surnaturel qui d'un homme pécheur fait un Dieu en le proclamant infaillible, et le place entre le ciel et la terre à une telle distance des autres hommes qu'il n'a plus rien de commun avec eux.

De tous les rêves du nouveau pontife, le plus ardent, c'était de rétablir la paix dans l'Eglise; aussi ses premières mesures furent-elles empreintes d'un esprit de conciliation et de douceur. Ainsi, malgré la rupture du saint-siége avec le Portugal, le roi Joseph Ier ayant échappé à une maladie mortelle, le pape fit chanter un *Te Deum* et éleva au cardinalat un parent de Pombal. Au roi d'Espagne, il s'empressa d'accorder l'objet de ses longs désirs, la béatification de l'évêque d'Osma, Palafox, l'ancien adversaire des jésuites en Amérique; au duc de Parme enfin, presque excommunié par son devancier, il s'offrit à bénir lui-même son mariage dans la basilique de Saint-Pierre. Restait l'impératrice d'Autriche, indifférente, ou feignant de l'être, à cette grande querelle. Son fils, l'empereur Joseph II, sous le nom duquel elle continuait à régner, était venu assister au conclave, en enveloppant dans un mépris affecté les jésuites, leur général et les cardinaux eux-mêmes, comme si de pareilles misères n'étaient pas dignes d'occuper les pensées d'un homme d'État. Mais le roi d'Espagne ayant fait passer à Marie-Thérèse une lettre où son confesseur, jésuite, révélait à ses supérieurs les secrets de son auguste pénitente, l'impératrice, justement indignée, déserta la cause de l'ordre et devint aussi ardente qu'elle avait été tiède jusque-là pour sa suppression.

Certes jamais pontife en s'asseyant dans la chaire de Saint-Pierre, n'avait eu à prendre une plus grave décision. Lui, le chef du monde

catholique, il lui fallait supprimer l'ordre des jésuites, l'allié séculaire de la papauté, et la priver de cet appui sans lequel, depuis plus de deux siècles, elle ne savait plus vivre. Engagé, comme l'était Clément, avec les trois cours qui ne l'avaient laissé élire qu'à ce prix, son rôle était tracé d'avance; c'était la politique héréditaire du saint-siége : gagner du temps, en berçant les puissances de promesses qui n'étaient pas tout à fait vaines, puisque, au fond du cœur, il se réservait de les tenir, mais à son jour, à son heure, en choisissant le moment propice. La dissimulation, à Rome, est dans l'air qu'on respire et dans les nécessités mêmes du pouvoir papal, condamné à régner par l'habileté, à défaut de la force. Enfin, la portion la plus délicate de la tâche de Clément, c'étaient ses rapports avec les jésuites, dont il fallait calmer les trop justes inquiétudes, sans s'engager par des promesses qu'on ne pourrait pas tenir!

Mais à mesure que le roi d'Espagne, Charles III, devenait plus pressant, le monarque français, Louis XV, sentait se réveiller son faible d'autrefois pour les jésuites. Choiseul lui-même, bien que plus décidé, était fatigué de cette querelle sans fin où la théologie se mêlait à la politique. Resté sur la brèche, en face du pontife hésitant, le roi d'Espagne, las de prier, en vint enfin à menacer. Choiseul, pour ne pas s'aliéner ce prince que le *Pacte de famille* enchaînait à la politique de la France, était condamné à servir, sans les partager, ses haines ecclésiastiques, et à combattre les jésuites pour lui faire plaisir. La Société de Jésus, qui avait cru que l'avénement de Clément XIV serait le signal de sa mort, se remettait tout doucement à vivre. Elle essayait de faire peur au pontife des complots que les cardinaux et la noblesse romaine pourraient tramer contre sa vie. Le pape eut la faiblesse de prendre au sérieux ces perfides suggestions, et, à dater de ce jour, la paix fut pour jamais bannie de son âme. Le rêve favori du pontife, c'était un rapprochement avec le Portugal; ce rapprochement, ardemment désiré par la noblesse et par le peuple, finit par s'opérer, en dépit de Pombal, dont le crédit reçut ainsi la première atteinte. La popularité du saint-père s'en accrut, et, avec un peu plus de fermeté, il n'eût tenu qu'à lui de frapper le grand coup devant lequel il reculait depuis si longtemps. L'amitié des trois couronnes n'était qu'à ce prix, et les froideurs de Pombal avec le nonce rappelaient sans cesse au saint-père qu'on attendait, pour revenir à lui, l'exécution de sa promesse.

La disgrâce de Choiseul, le 25 décembre 1770, vint un instant ranimer les espérances défaillantes de l'ordre. D'Aiguillon, le nou-

veau ministre, passait pour être favorable à sa cause; mais il avait à ménager le roi d'Espagne, attaché à Choiseul, et qu'il ne fallait pas aliéner de la France. Les jésuites triomphaient de la retraite de leur plus redoutable ennemi et rêvaient déjà la restauration de leur Société, en France du moins, où la nouvelle favorite, la Du Barry, était leur protectrice avouée. Mais si Louis XV faiblissait, si Choiseul avait disparu de la lutte, restaient Pombal et Charles III, décidés à la pousser jusqu'au bout. Clément était déjà pape depuis un an et n'avait pas encore trouvé la force de tenir sa promesse. Les semaines, les mois s'écoulaient, il fallait arriver à une solution. Ce qui l'amena, ce fut le choix que fit Charles III pour l'ambassade de Rome de Monino, plus tard comte de Florida Blanca, l'un des adversaires les plus décidés des jésuites. Bernis, leur ennemi douteux, se vit condamné à se prononcer contre eux, sous peine de rester en dehors du triumvirat. Le pape, qui n'avait qu'une pensée, celle d'échapper à la nécessité d'agir, se voyait avec effroi acculé à une décision qui coûtait à sa piété, mais que sa loyauté lui dictait. Tremblant devant l'implacable résolution de l'ambassadeur, serré comme dans un étau par son inflexible logique, il essayait en vain d'éviter des entrevues de plus en plus pénibles, où il jouait le rôle d'un accusé implorant de son juge un nouveau sursis.

Les dépêches de Monino, citées par Saint-Priest, nous font assister à ces luttes douloureuses. Certes Clément XIV n'aimait pas les jésuites; mais derrière leur chute il voyait celle de la religion, dont la Société sait si bien confondre la cause avec la sienne! « Craignez, très Saint-Père, disait l'ambassadeur, que le roi mon maître ne se range au projet, adopté déjà par plus d'une cour, de supprimer d'un seul coup tous les ordres religieux. Si vous voulez les sauver, ne confondez pas leur cause avec celle des jésuites. — Oh! je vois où l'on veut en venir, répliquait le pontife; ce qu'on réclame de moi, c'est la ruine de la religion; c'est le schisme, l'hérésie peut-être; voilà la secrète pensée des princes! » Puis, cherchant à réveiller la pitié dans l'âme de son bourreau, il lui parla de sa santé détruite, de ses souffrances... L'Espagnol laissant percer une incrédulité mêlée de dédain, le malheureux pape, se dépouillant d'une partie de ses vêtements, lui montra ses bras et sa poitrine couverts d'une éruption dartreuse... Un autre jour, l'ambassadeur, appuyant ses instances d'un argument qu'il croyait invincible, offrit au pape la restitution d'Avignon et de Bénévent, aussitôt qu'il aurait supprimé les jésuites; mais le vicaire de Celui qui chassa les vendeurs du temple lui fit cette courageuse réponse: « Apprenez qu'un pape

gouverne les âmes, mais qu'il n'en trafique pas! » — Puis il rompit l'entretien et se retira indigné. Rentré chez lui, sa douleur s'échappa en sanglots et il s'écria : « Dieu, pardonne au *roi catholique!* »

Tout marchait vers une solution; les jésuites le sentaient et employaient en vain tous les moyens pour la détourner. Le général lui-même ne rougit pas de solliciter l'appui d'une sorcière très-accréditée auprès du peuple et de descendre jusqu'à un pareil allié pour rendre sa cause populaire. Mais l'heure des délais était passée, il fallait vouloir, il fallait agir. L'infortuné pontife prit en gémissant son parti et laissa enfin tomber le glaive si longtemps suspendu sur la tête de l'ordre. Toutefois, avant de frapper, il voulut essayer ses forces et ébrancher l'arbre avant de l'abattre. A Rome, depuis longtemps, il n'y avait plus de lois pour la Société, qui n'y perdait jamais de procès parce que personne n'osait la poursuivre devant les tribunaux. Le pape leva la consigne; le jour se fit sur les malversations secrètes des chefs, sur la mauvaise administration des colléges de l'ordre. Plusieurs de ses propriétés furent saisies pour payer ses dettes, ses colléges fermés et les novices renvoyés à leurs parents. Enfin quelques-uns des membres sur qui pesaient les charges les plus graves furent jetés en prison.

Mais ce n'étaient là que les signes précurseurs de l'orage; il éclata enfin le 21 juillet 1773. Le saint-père fit apporter le bref, le relut, leva les yeux au ciel, signa et dit en soupirant : « La voilà donc signée! Je ne me repens pas de ce que j'ai fait. Je ne m'y suis déterminé qu'après de longues réflexions. Je le ferais encore, mais cette suppression me coûtera la vie! »

Aussitôt la maison du *Jesù* et toutes celles de l'ordre furent entourées de soldats, et le général enfermé et gardé dans le château Saint-Ange. Charles III, Pombal lui-même, n'auraient pas fait mieux! Le peuple resta muet; les Transtévérins, qu'on craignait de voir se soulever, acclamèrent même le pontife quand il se présenta chez eux. Avignon et le Comtat furent aussitôt restitués au saint-siége par la France, et Bénévent et Ponte-Corvo par le roi de Naples. Clément redevint plus populaire que jamais, et l'orgueil romain a toujours attaché un grand prix à ces possessions lointaines plus compromettantes qu'utiles. Le pape triomphait et trouvait sa victoire plus facile qu'il ne l'avait pensé. Sa santé même semblait meilleure que jamais, en dépit des sourdes prophéties qni couraient sur sa mort prochaine.

Tout à coup, au milieu des cérémonies de la *Settimana Santa* (la semaine sainte), un mal mystérieux attaqua le pontife enfermé

dans son palais. Clément se dérobait à tous les regards. Enfin le 17 août il fut forcé de donner audience aux ambassadeurs, et chacun fut saisi du changement qui s'était opéré en lui. Son corps était celui d'un squelette plutôt que d'un être vivant. Ses jambes pouvaient à peine le porter. Des vomissements continuels épuisaient ses forces; à peine osait-il prendre assez d'aliments pour entretenir un reste de vie. Sa raison même finit par s'égarer, des songes effrayants le poursuivaient la nuit; des fantômes le hantaient, même de jour. « Grâce! grâce! l'entendait-on s'écrier en sanglotant; on m'a fait violence; *compulsus feci!* »

Cette agonie morale et physique dura plus de six mois, et la mort pour Clément fut une délivrance; à ses derniers moments il recouvra sa raison, et mourut en paix, heureux d'échapper au fardeau de la vie. Quelques heures après sa fin, son cadavre était déjà livide, le ventre gonflé, les lèvres noires, les membres semés de taches violettes. D'horribles exhalaisons viciaient l'air autour de lui...

Bernis, plutôt favorable aux jésuites, n'hésite pas à affirmer que « la mort du pape n'a pas été naturelle, » et presque tous les historiens sont de cet avis. « Comme le Rédempteur, écrit Bernis à Louis XV, le vicaire de Jésus-Christ a prié pour ses bourreaux; il a poussé la délicatesse de conscience au point de ne laisser échapper qu'à peine les cruels soupçons dont il était dévoré... »

Résumons maintenant notre opinion sur la Société de Jésus. En réalité, ce n'est pas un ordre religieux, mais un corps politique. C'est une armée, régie par une discipline de fer et toujours prête pour le combat. Obéir pour commander, telle est sa devise! Son arme la plus puissante, c'est cette obéissance passionnée que la foi seule peut donner et dont le monde n'offre pas un second exemple. L'antiquité n'a jamais connu une machine de guerre et de gouvernement aussi redoutable, car il fallait le christianisme pour la créer! Oui, même corrompu, même détourné de sa voie, c'est lui qui prête aux disciples de Loyola cette action puissante sur les âmes que des intérêts et des buts purement humains ne sauraient expliquer; c'est lui qui leur inspire des dévouements qui ne sont pas de la terre, et où l'âme ne peut s'élever qu'en regardant plus haut! C'est de l'héroïsme, égaré et faussé, mais qui reste grand, même dans ses écarts, au moins chez ceux qui se dévouent, sinon chez ceux qui les exploitent.

Le jésuitisme n'a pas encore fait son temps, ni consommé son œuvre. L'impartialité manque à ses contemporains pour le juger, car, dans cette grande cause qui se débat depuis près d'un siècle,

on ne peut pas rester neutre; il faut être avec lui ou contre lui. Création sans modèles comme sans imitateurs, il n'a eu ni enfance ni vieillesse; il est né adulte, éclos tout armé de la pensée de Loyola, et mourra tout entier tel qu'il a vécu. Chevaleresque et militant, à l'instar de son fondateur, il devait naître en Espagne, sur le terrain de la croisade; mais il a été infidèle à son origine et à sa vocation première : né de l'enthousiasme, il a fini par l'astuce, et la conquête des âmes n'a plus été qu'un prétexte à celle du monde politique.

Saint François-Xavier, une fois mort sur le champ de bataille de la charité, le zèle missionnaire est relégué au second plan. Les disciples de Loyola n'ont plus que deux grands buts : l'éducation de la jeunesse et la domination politique; et l'une n'est qu'un chemin pour arriver à l'autre! Leur haine de l'hérésie, très-sincère d'ailleurs, n'est plus qu'un drapeau; la grande affaire, c'est de régner! Pour y parvenir, leur levier le plus puissant, c'est l'éducation. Par elle, ils agissent sur tous les âges : prenant l'enfant au berceau, ils le suivent, sans lâcher prise, jusqu'à la tombe, pour exploiter encore son lit de mort. Si on les laissait faire, la société tout entière se remettrait à l'école de Loyola, et c'en serait fait pour jamais de la civilisation et du progrès.

Une dernière question avant de finir. Le catholicisme, qui s'est passé des jésuites pendant tant de siècles, ne peut-il plus exister sans eux? Eux au moins le pensent et le disent, et en vérité on serait tenté de le croire en les voyant ressusciter moins d'un demi-siècle après leur mort! Qui les redemande alors? les mêmes Etats qui les avaient chassés! Qui les rétablit? le saint-siége, qui avait, à regret il est vrai, signé leur arrêt de mort! Qu'en conclure? sinon que le catholicisme et la papauté avaient besoin d'être privés quelque temps de leur appui pour sentir qu'ils ne peuvent pas s'en passer; pour comprendre que leur existence est unie par un lien indissoluble à celle de cet ordre, ennemi dangereux, ami plus dangereux encore : car on ne peut comparer les services qu'il leur a rendus qu'au mal qu'il leur a fait.

Qu'on étudie les rapports intimes de la papauté avec le jésuitisme; de suzeraine qu'elle était, n'est-elle pas devenue sa vassale? N'a-t-elle pas proclamé, aux yeux du monde, son étroite solidarité, disons mieux, sa dépendance de cet ordre, créé par elle, et où elle s'est comme absorbée et fondue? Le pouvoir temporel des papes, rival de celui des rois, a disparu pour jamais dans la tempête; mais le plus bel apanage du pontificat, le gouvernement des âmes, est resté au chef visible de l'Eglise, ramené ainsi à son vrai domaine,

le domaine spirituel. Puisse la papauté comprendre enfin la grandeur de sa mission, ainsi restreinte à ses justes limites, et y renfermer son action, qui n'en sera que plus puissante!

Ce que nous disons de la papauté, nous le dirons des disciples de Loyola, ses dévoués compagnons dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Eux aussi ils ont un instant disparu dans la tourmente, mais pour reparaître bientôt, avec cette indestructible vitalité qui est un des traits caractéristiques de l'ordre. Puissent-ils, eux aussi, renoncer à ce gouvernement temporel du monde qui a pour eux tant d'attraits! L'essai, en somme, ne leur a pas réussi. Le moyen âge, leur patrie idéale, a passé pour ne plus revenir; le monde leur échappe, quoi qu'ils fassent, et les rois naguère confessés et dirigés par eux, ont secoué leur tutelle. Malgré tous leurs efforts, l'hérésie de Luther et le schisme d'Orient ont envahi les deux tiers de l'Europe... Que leur reste-t-il à faire, sinon de reprendre le sentier de Xavier au lieu de celui de Loyola, et de se vouer de nouveau à la conquête des âmes? Il y a là un but plus élevé, plus facile à atteindre que celui qu'ils poursuivent. Depuis que la papauté a osé déclarer la guerre à la société moderne, elle et le jésuitisme, son allié et son maître, poursuivent une lutte trop inégale, où ils finiront par être vaincus, quelles que soient les chances et la durée du combat. Le triomphe final, nous le savons, est réservé au christianisme, mais non à celui du *Syllabus* et de Loyola! Si l'on veut succéder aux apôtres, ce n'est qu'en méprisant le monde comme eux et en le mettant sous ses pieds, qu'on parvient à le conquérir.

ROSSEEUW SAINT-HILAIRE.

---

# BIBLIOGRAPHIE

JACQUES SAURIN ET LA PRÉDICATION PROTESTANTE, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, par *A. Berthault*.

L'éloquence de la chaire a peu de noms à placer au-dessus de Saurin, et il est à peine connu en France, hors de l'Eglise dont sa gloire est le patrimoine. La lecture de quelques fragments de ses sermons insérés dans l'*Histoire des réfugiés protestants* de Ch. Weiss,

produisit, il y a un peu plus de vingt ans, une très-vive impression à l'Académie des sciences morales et politiques. Deux critiques distingués, MM. Vinet et Sayous, ont restitué son nom à l'histoire littéraire. Mais ce n'est pas trop d'un volume consacré à Saurin, sous la forme d'une de ces thèses, qui après avoir obtenu l'approbation de la Faculté des lettres de Paris, deviennent promptement de bons livres.

Tel est le cas de l'essai que M. Berthault a consacré au grand prédicateur de la Haye, en le rattachant par quelques développements indispensables à ses devanciers. Peut-être l'esquisse sur la prédication protestante avant Saurin paraîtra-t-elle un peu pâle à ceux qui ont vécu dans la familiarité des réformateurs du XVI^e^ siècle, et des prédicateurs de l'âge suivant, les Du Moulin, les Mestrezat, les Claude et les Drelincourt. L'éloquence catholique semble aussi trop imparfaitement représentée par des hommes tels que Valadier et l'évêque de Séez, qui n'en montrent guère que les ridicules. Le nom de François de Sales, l'apôtre du Chablais, n'était point à omettre sur la liste des précurseurs du grand siècle, lequel n'a pas été d'ailleurs sans exercer son influence sur Saurin. Ce n'est là que la préface du livre de M. Berthaut. Une fois entré dans son sujet, il s'y établit fortement; il en devient maître, et n'a pas de peine à justifier l'admiration qu'il éprouve.

Comme tous les sentiments très-vifs, cette admiration n'est peut-être pas sans excès, et les grands prédicateurs du règne de Louis XIV semblent parfois un peu sacrifiés à l'éloquent prédicateur du refuge. La saine critique, celle qui a dicté à M. Berthault tant d'excellentes pages, ne procède pas par représailles. Elle sait venger Saurin d'un injuste oubli, sans méconnaître Bossuet. A vrai dire un parallèle entre ces deux hommes est superflu. L'évêque de Meaux est un génie bien plus vaste. C'est un Père de l'Eglise, parfois égaré dans les antichambres de Versailles, et ses merveilleuses oraisons funèbres sont rarement d'accord avec la vérité historique. Comme écrivain, il est sans pareil, et la langue lui doit une foule de traits d'une grandeur, d'une sublimité inconnue. Dire le style de Bossuet, c'est tout dire! Saurin à cet égard ne saurait lui être comparé; comme orateur religieux, il est son égal, si l'on juge de l'éloquence par l'effet qu'elle produit sur les contemporains, et par ses vibrations prolongées dans la postérité. La péroraison du sermon sur *les Dévotions passagères*, est un morceau unique qui n'a rien à envier aux plus célèbres de Bossuet. Les sermons sur l'*Immensité de Dieu*, l'*Egalité des hommes*, et bien d'autres qu'il serait trop long d'énu-

mérer, offrent d'incomparables beautés. Le thème de la mort inspire à Saurin des pages que Bossuet n'a point surpassées. Il y a dans son éloquence quelque chose de mâle et de hardi, qui convient aux Etats libres, et que la langue des cours, en ses plus fiers accents, ne saurait imiter. Rien de plus juste à cet égard que la remarque de M. Berthault. Saurin rappelle Démosthène dans ses argumentations vigoureuses et passionnées. On dirait qu'il s'était proposé pour modèle le grand orateur grec, s'il n'avait surtout puisé ses inspirations dans son âme émue des malheurs du temps, dans ce *Sunt lacrymæ rerum!* qui n'est pas moins vrai de l'orateur que du poëte.

Le plan, tout littéraire et analytique, suivi par M. Berthault, ne lui a pas permis de replacer ces magnifiques discours dans le cadre où ils furent prononcés, au milieu des péripéties de la grande lutte de l'Europe coalisée contre le despotisme de Louis XIV. Mais ce que l'on perd sous ce rapport, on le regagne à d'autres égards, en apprenant à connaître sous toutes ses faces le génie de Saurin à la fois si libre et si contenu, si familier et si grand. L'analyse qu'en a tracée M. Berthault est pleine d'aperçus ingénieux, et c'est assurément la plus riche, la plus complète que l'on puisse consulter. Par le nombre, la variété, et l'heureux choix des citations, comme par les judicieux commentaires qu'il y a joints, l'auteur nous a donné en quelque sorte un abrégé de l'œuvre oratoire de Saurin. Il a fait pour son orateur favori, ce que l'on a tenté de nos jours, non sans succès, pour un grand penseur religieux, dans le recueil intitulé : *L'Esprit de Vinet*. Le volume consacré à Saurin occupera donc une place choisie dans la bibliothèque du lettré, du pasteur, et de quiconque est jaloux de conserver le double trésor de nos infortunes et de nos gloires. Jurieu et Saurin ont été les deux grandes voix du refuge. Jurieu attend encore le monument qui est dû au plus hardi polémiste du XVII^e siècle, dont les paradoxes sont devenus à plus d'un égard les vérités de l'âge suivant. Remercions M. Berthault d'avoir rendu à Saurin un hommage inspiré par un sentiment vrai, juste, et qui, malgré quelques exagérations, faciles d'ailleurs à corriger, conserve une valeur durable. J. B.

---

## CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

### QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1875

M. Charles de Billy a envoyé un nouveau don, de cent volumes, accompagné de la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous adresser plusieurs ouvrages faisant partie de la bibliothèque de feu mon beau-père, M. Franck Courtois, et que Madame Courtois sa veuve et Madame de Billy sa fille, désirent offrir à la Bibliothèque du Protestantisme français. J'espère que ces livres soigneusement conservés, pourront avoir de l'intérêt pour vos belles collections, et je vous prie de bien vouloir les recevoir comme un témoignage de sympathie pour votre œuvre si utile.»

Nous remarquons particulièrement :

Biblia sacra juxta vulgata, Paris, 1552. — Plantavit, év. de Lodève : Florilegium biblicum, Florilegium rabbinicum, Planta vitis. — Lodève, 1645, 3 vol. in-folio. Claude Villette : Les raisons de l'office et cérémonies qui se font en l'Eglise, Paris, 1611, in-4°.— Jo. Barclaii, Parœnesis ad sectarios libri II, Cologne, 1627. — Am. Guimence opusculum singularia theologiae complectens, Cologne, 1665. — J. Eveillon, Traité des excommunications et monitoires, Paris, 1672. — Math. Larroque, Histoire de l'Eucharistie, Amsterdam, 1671. — Ant. Maurice, Sermons, Genève, 1722. — Instruction sur les vérités de la grâce, Avignon, 1728. — Paolo Sarpi, Concile de Trente, tr. Le Courayer, Amsterdam, 1757. — Superville, le vrai communiant, 1765. — L'év. du Puy, La religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité, Paris, 1772. — Armand de la Chapelle, Réponse à M. Mamard, ancien chanoine, La Haye, 1786. — Ed. Diodati, Essai sur le christianisme, 1830. — Trench, arch. de Dublin : Synonymes du Nouveau Testament, 1869. — Hammond, Reply to the cath. gentlemen, London, 1654. — Tillotson, év. de Canterbury, Works London, 1712-1714. — Sherlock, Discours, Londres, 1735. — Logan, Sermons, Edinburgh, 1793. — Perrot, Sermons, Cork, 1798. — Le Nouveau Testament grec avec notes anglaises du rév. Bloomfield, Londres, 1836. The history of the Church of Christ, par le rév. Milner, avec la continuation par Scott, 7 vol., Londres, 1827-28. — Magee, arch. de Dublin, Discourses. 3 vol., Londres, 1832. — Henry and Scott, Commentary upon the Bible, 6 vol., Londres, 1833. — Gilly, The Romaunt version of saint John, Londres, 1848. — Des ouvrages de théologie anglais et américains, par Andrews, Burrowes, Chalmers, Edwards, Erskine, Faber, Fischer, Gurney, Kilpin, Leighton, Mason, Nelson, Owen, Payson, Rosé, Rutherford, Butly, Smith, Stephenson, Taylor, Wilberforce, Yeardley, Dickinson, Horne, et des brochures de controverse italiennes et espagnoles.

La Bibliothèque a reçu de M. le pasteur Bazille, de Lunel :

Gaches, Dix-sept sermons, 1652 à 1659. — (Mlle Huber) Le sys-

tème des anciens et des modernes, Londres, 1757. — Abbé du Contant, Essai sur l'Ecriture Sainte, Paris, 1775. — Acte pour le jeûne célébré à Charenton, 19 avril 1658 — et un important volume où sont réunis les trois traités de Drelincourt : Avant-coureur de la Réplique à M. Camus, evesque de Belley, Charenton, 1643, 71 pp. — Examen de la Réplique, 1644, 132 pp. — Réplique, 1645, 928 pp.

De M. le pasteur Nogaret, de Bayonne, deux exemplaires, rares tous deux, de la Bible espagnole dite de Ferrare, l'édition primitive en caractères gothiques, et l'édition d'Amsterdam de M. le pasteur Lacheret, de Maubeuge, 1630. — La conférence avec M. Claude par Bossuet, Paris, 1687. — De M. Rod. Reuss, de Strasbourg : L'Europe esclave si l'on n'apporte pas un prompt secours aux Cévennes, en allemand, 1704, in-4°.

De M. Gustave Masson, l'intéressante Biographie de Casaubon par M. Mark Patison, dont le *Bulletin* a rendu compte.

De M. le pasteur Maulvaut, La Sainte Bible, avec Réflexions d'Ostervald, Neufchâtel, 1744, très-bel exemplaire. 2 vol. in-folio.

De M. le comte Delaborde, *Bouvot*, advocat au Parlement de Bourgogne (voir Haag). Nouveau Recueil des Arrêts de Bourgongne, 1623, 2 vol. in-fol. On y trouve entre autres pièces une discussion sur «la Possession à titre d'achapt en qualité de l'Edict de Nantes. »

De M. Ch. Frossard, Les œuvres d'Ambroise Paré, éd. latine, Paris, 1582, in-folio avec de nombreuses gravures. — (Sommaire). Walonis Messalini de Episcopis et presbyteris dissertatio, Leyde, 1641. — Eikon Basiliké, trad. de Parrie, Rouen, 1649. — Natal Alexandre, Dissertations latines sur la primauté des évêques, le célibat ecclésiastique, la Vulgate, Paris, 1679. — Discours de la vie, etc., et de Cath. de Médicis, Cologne, 1666. — Le Maire de Tréval, Triomphe de la vérité, Amsterdam, 1727, et le très-rare opuscule de Claude Baduel : De Ratione vitæ studiosæ ac literatæ in Matrimonio collocandæ et degendæ, Lyon, 1544, in-4°.

De M. F. Schickler, Videl, *Histoire du Connestable de Lesdiguières*, seconde édition, Grenoble, 1649, in-8°. — Franc. Guérin, ministre de l'Eglise de Roure en Valcluson : Tableau d'erreurs et contradictions, Grenoble, 1650. — Borjon, Abrégé des actes, titres et mémoires concernant les affaires du Clergé de France et tout ce qui s'est fait contre les Hérétiques depuis le Règne de Saint-Louis jusqu'à présent, Paris, 1680, in-4°. — Lettre et instruction pastorale de M. l'Evêque de la Rochelle au Clergé régulier et séculier de son Diocèse, touchant la manière dont ils doivent travailler à l'instruction des personnes qui ont été élevées dans la religion protestante,

La Rochelle, 1715. — Voyages et avantures de François Leguat et de ses compagnons, en deux isles desertes des Indes orientales, Londres, 1708, 2 vol. (M. le pasteur Etienne Coquerel a analysé et commenté ce curieux Journal dans : Les *Aventures d'un Refugié*, Paris, 1871, que nous recommandons à nos lecteurs).

Artus Désiré, Les grandes Chroniques et Annales de Passepartout, chroniqueur de Genève, avec l'origine de Jean Couin, faucement surnommé Caloris, Lyon, 1558, très-rare. — Recueil de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1555. C'est sinon la première, au moins la seconde édition du Martyrologe de Crespin (voir *Bull.*, VI); ce petit in-12 ne porte ni nom d'auteur ni lieu de publication, mais l'esprit des martyrs n'inspire-t-il pas l'épigraphe de la première page : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?

Nous avons reçu des auteurs protestants les ouvrages suivants :

Dan. Benoit, Jacques Roger et ses compagnons d'œuvre, 1675-1745, Toulouse, 1875.

Em. Paris, Ch.-Mar.-Athanase Pellissier, pasteur à Bordeaux; Sa vie, son caractère, ses travaux. Paris, 1876.

A. Berthault : Jacques Saurin et la Prédication protestante jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, Paris, 1875.

J. Bonnet : *Derniers récits du XVI^e siècle* (Ph. Mélanchthon, Un magistrat bernois, la Réforme à Venise, le Château de Saint-Privat, Anne de Rohan), Paris, 1876.

Nous voudrions remercier tous les amis qui nous aident à combler les lacunes dans nos collections de Thèses et de Rapports. Plusieurs des envois étant anonymes, nous ne pouvons enregistrer ici que les dons de MM. Bazille, pasteur à Lunel, Ed. Borel, Racine-Braud, Cabantous, pasteur à Clairac, Deutschendorf, pasteur à Sedan, Ch. Frossard, Gerold, pasteur à Strasbourg, Jackson, Kroh, pasteur à Alt-Eckendorf, Louitz, à Mens; de Magnin, ancien pasteur à Valence, Maillard, pasteur à Mouchamps, Nicolas, professeur à Montauban, Emile Roussy à Nîmes, Sarrus, pasteur à Clairac, Ch. Schmidt, professeur à Strasbourg, Sohier de Vermandois, pasteur à Bolbec, Teissier à Aulas.

Nous ne terminerons pas cette chronique de 1875 sans annoncer à nos lecteurs que la collection des papiers Rabaut, les livres d'histoire protestante, les gravures et autographes se rapportant au Protestantisme, et le buste du pasteur Marron, que nous avait légués M. le pasteur Athanase Coquerel fils, ont été remis à la Bibliothèque, par les soins de sa famille, le 3 décembre dernier. Ils y conserve-

ront vivant et respecté le souvenir du collègue que nous avons perdu.

UN DES BIBLIOTHÉCAIRES.

---

## FRANCE PROTESTANTE

Nous annonçons à nos amis que le premier volume de la réédition de la *France protestante* paraîtra dans quelques mois.

Dès aujourd'hui on peut souscrire à ce premier volume qui comprendra la lettre A et le commencement de la lettre B, soit par l'intermédiaire des libraires, soit en envoyant son adhésion directement à la Bibliothèque, place Vendôme, nº 16.

Le prix est fixé pour les souscripteurs à 10 francs : comme ce prix ne compense qu'en partie les frais considérables de la publication, il sera forcément augmenté pour les non-souscripteurs.

On estime que l'ouvrage entier formerait dix à douze volumes, chacun de 30 à 36 feuilles à deux colonnes.

---

# CORRESPONDANCE

## FÊTE DE LA RÉFORMATION

*Au Rédacteur du* Bulletin.

Bâle, 15 janvier 1876.

Monsieur,

Le 7 novembre dernier, nous avons célébré à l'Eglise française la fête de la Réformation. A la demande des deux pasteurs, et avec l'assentiment du consistoire, la collecte a été consacrée à la Société de l'Histoire du Protestantisme français, et s'est élevée à la somme de 115 fr. que je tiens à votre disposition.

Nous sommes heureux, mon collègue, M. Bernus, et moi, ainsi que les membres de notre consistoire, de vous témoigner par cette modeste offrande l'intérêt que nous prenons à la publication si éminemment utile que vous dirigez, et nous saisissons cette occasion de vous pré-

senter, avec nos vœux de nouvel an, l'assurance de notre respectueux dévouement.

Votre bien dévoué, OSCAR VALLETTE, pasteur.

*A Monsieur le pasteur Oscar Vallette.*

Paris, 17 janvier 1876.

Cher pasteur,

Il m'est bien agréable d'avoir à vous remercier, ainsi que votre collègue, M. le pasteur Bernus, et messieurs les membres de votre consistoire, de la belle collecte que vous avez faite au profit de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, en célébrant l'anniversaire de la Réformation.

Vous vous êtes souvenu des liens qui unirent l'Eglise française naissante de Bâle à la noble et malheureuse famille de Coligny, et vous avez voulu nous témoigner que nos efforts pour remettre en lumière un glorieux passé, trouvent en vous des témoins sympathiques.

Recevez, cher pasteur, l'expression de notre gratitude sincère, et croyez à tous mes sentiments d'ancienne affection.

J. B.

Aux collectes des Eglises nommées dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 45-47, viennent se joindre les suivantes :

*Mouchamp* (Vendée), 3 janvier 1876. — M. le pasteur Th. Maillard : « J'ai l'honneur de vous adresser un mandat de 22 fr. 50 c., montant d'une collecte faite dans le temple de Mouchamp, le premier dimanche de novembre, et que je suis heureux d'offrir à la Société de l'Histoire du Protestantisme au nom de notre Eglise. C'est la première fois que cette collecte y est faite, et j'espère en faisant mieux connaître à l'avenir votre œuvre si recommandable, arriver à obtenir mieux encore. »

*Caussade*, 5 janvier. — M. le pasteur O. de Grenier. Envoi de 29 fr. 50 c., produit d'une collecte et prix d'un abonnement.

*Bourran*, 13 janvier. — M. le pasteur Guitton. Envoi de 30 fr., et vœu pour la réimpression de la Chronique ecclésiastique de Bèze.

*Nieulle*, 17 janvier. — M. le pasteur A. Pelet. « Envoi de 10 fr., produit d'une collecte qui a été faite dans mon Eglise de Luzac à l'issue d'un service sur la foi et la vie de nos pères. Recevez cette petite obole comme l'expression d'une sympathie, qui, je n'en doute pas, deviendra plus grande à mesure que votre Société sera plus connue de mes fidèles. »

*Anduze*, 18 janvier. — M. le pasteur Hugues. Envoi d'une collecte trop faible à son gré de 14 fr., distincte de celle de Generargues.

Terminons cette énumération de dons qui ont tous pour nous un très-grand prix, en remerciant l'Eglise réformée de Paris pour la collecte du temple de l'Oratoire (145 fr.) et la chapelle de Saint-André pour son offrande du même jour : 615 fr. L'Eglise de Lyon ne nous a

point oubliés dans ses libéralités annuelles (200 fr.) et la collecte du Petit-Temple de Nîmes, transmise par M. le pasteur Viguié, a produit 150 fr.

---

# VARIÉTÉS

## UN LIVRE D'ANTOINE GARISSOLES

Antoine Garissoles, qui fut pendant vingt-trois ans professeur de théologie à l'académie protestante de Montauban (1), laissa en mourant un ouvrage complétement achevé, prêt à être livré à l'impression et portant pour titre *De Christo mediatore*. Cet ouvrage fut publié à Genève en 1662, onze ans après la mort de l'auteur. J'ai trouvé dans le Protocole de Jacob Dumons, notaire à Montauban, pour l'année 1659, fol. 468 verso — 469 verso, le contrat qui fut passé pour l'impression de ce volume, entre Antoine Garissoles, avocat, fils aîné d'Antoine Garissoles, professeur de théologie, et Pierre Chouët, libraire de Genève, traitant par l'intermédiaire de Jacques Garrel, libraire de Montauban. Cette pièce mérite, ce me semble, d'être connue. Elle établit incontestablement que le *De Christo redemptore* est bien l'œuvre du professeur Ant. Garissoles et non de son fils, comme le croyaient les auteurs de la *France protestante*, ce que prouve d'ailleurs le titre de l'ouvrage imprimé, et elle montre de plus à quelles conditions fut imprimé ce travail considérable, dû à un des théologiens réformés les plus estimés dans la seconde moitié du dix-septième siècle, parmi les protestants de la France, de la Suisse, de la Hollande et de l'Angleterre. Ce détail n'est pas sans intérêt pour l'histoire littéraire.

M. N.

L'an mil six cent cinquante neuf et le huicthiesme jour de juin à Montauban, après midi, régnant très-cher prince Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, devant nous notaires et témoins bas nommés, constitué en personne Jacques Garrel, marchand libraire dudit Montauban, lequel de gré a confessé devoir à M. Mre Anthoine de Garrissoles, docteur et avocat, icy présent et ac-

(1) De 1627 à 1651.

ceptant la somme de trois cens livres XV livres pour le prix du manuscript d'un livre fait par feu M. Mre Antoine de Garrissoles, quand vivoit, ministre et professeur en théologie, intitulé De christo redemptore(1), en huict cahiers et deux feuilles papier, chacun desdits cahiers faisant une main ou environ, que ledit sieur créancier a vendu à Pierre Chouet, marchand libraire de Genève, pour ladite somme de trois cens livres et deux exemplaires dudit livre, lesquels huict cahiers et deux feuilles papier, ledit Garrel a présentement receus, suivant ordre dudit Chouet, dudit sieur de Garissoles qui a déclaré bailler ledit livre complet, promettant ledit Garrel de payer ladite somme de trois cens livres à l'aquit et décharge dudit Chouet audit sieur de Garrissoles dans un an prochain et lui délivrer les deux exemplaires dudit livre soudain après l'impression qui en sera faicte, à peigne de tous despens, domages et intherets, sans que ledit sieur de Garrissoles soit tenu de recevoir contre ledit Chouet pour raison de ladite somme de trois cens livres de laquelle ledit Garrel fait son debte propre et promet de faire tenir ledit manuscript audit Chouet, et pour le faire, ledit Garrel oblige ses biens que a soumis aux rigueurs de la justice et le jure. Présents : le sieur George Bergon, marchand, et Pierre Dustant, praticien dudit Montauban, sous-signez avec les parties et moy notaire.

GARREL. GARISSOLES.
BERGON. DUSTAND.
DUMONS, notaire royal.

---

# SÉANCES DU COMITÉ

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

### SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1875.

Présidence de M. F. Schickler. Après la lecture du procès-verbal, et quelques mots du secrétaire sur le *Bulletin*, M. Douen donne lecture

(1) L'ouvrage imprimé porte pour titre : *De Christo mediatore*. Je ne pense pas que le titre ait été changé par Pierre Chouët ; la différence s'explique, à mon avis, par cette supposition que le notaire Jacob Dumons aura pris le titre particulier du premier livre qui est en effet *De Christo redemptore*, pour le titre général de l'ouvrage tout entier. Ce traité d'Antoine Garissoles est divisé en quatre livres : 1° De Christo redemptore ; 2° De dotibus sive perfectionibus Christi ; 3° de officio Christi mediatorio ; 4° de christianis eorumque dignitate et officio.

d'une lettre de M. X... professeur à Montpellier, proposant l'insertion d'un document fort étendu concernant une ligue formée à Montpellier sous le titre de *Confrérie de l'exaltation de la Sainte-Croix* pour l'abolition de l'édit de Nantes. Il est décidé que la question sera soumise à M. le pasteur Ph. Corbières.

M. Read dépose un document relatif au martyre de Gaspard de Heu, seigneur de Buy et ancien échevin de Metz, plusieurs fois mentionné dans la correspondance de Calvin.

*Bibliothèque.* — M. E. Paris fait hommage d'une biographie de M. le pasteur Pellissier, de Bordeaux, descendant de réfugiés de la révocation, revenus plus tard en France.

Le secrétaire présente deux thèses de M. Berthault sur Mathurin Cordier et Jacques Saurin, et donne quelques détails sur leur soutenance en Sorbonne à laquelle il a assisté.

Parmi les dons les plus récents, on doit mentionner un exemplaire rarissime offert par le président de l'édition des *Martyrs* de Crespin que l'on peut considérer comme la première en date, celle de 1555, petit volume in-18 qui contraste singulièrement avec l'édition finale de 1619.

M. Ch. Frossard présente une discipline ecclésiastique du Béarn dont il a pris copie à la bibliothèque de Pau, et à laquelle il se propose de joindre une préface et des notes historiques.

*Correspondance.* — M. le pasteur Bernus, de Bâle, relève une confusion commise dans le *Bulletin* entre la famille de Chezeaux, de l'île de Rhé, et la famille de Loys, de Cheseaux, près Lausanne, qui n'a rien de commun avec la première. (Voir la rectification insérée dans le *Bulletin*, t. XXIV, p. 526.)

M. Foucault transmet divers documents relatifs à la famille de Chezeaux, de l'île de Rhé, à laquelle il se rattache par sa lignée maternelle.

M. le pasteur Cook, de Nancy, signale la Bibliothèque de Saint-Mihiel (Meuse) comme contenant de nombreux ouvrages d'un intérêt protestant.

## Séance du 14 décembre 1875.

Présidence de M. Schickler. Le secrétaire demande l'autorisation de faire transcrire dans la collection Court, qui nous a déjà fourni de si précieux matériaux, de nouveaux documents pour le *Bulletin*. Cette autorisation est accordée.

M. le comte Jules Delaborde remet le dossier des Lettres de Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, au duc de Wurtemberg, avec une notice qu'il a rédigée, et fait ressortir par quelques mots l'intérêt de cette correspondance tirée des archives de Stuttgart.

M. Frossard signale un article très-hostile de la Société académique de Saint-Quentin, sur les protestants de cette ville en 1557. Ne convient-il pas d'y répondre? M. Gaufrès, citant un mot de Calvin, est d'avis

qu'on doit dédaigner de pareilles attaques. L'article sera communiqué à M. le comte Delaborde occupé d'études sur Coligny.

*Bibliothèque.* — Legs Coquerel. La bibliothèque de notre regretté collègue a été déposée place Vendôme, 16. On y remarque trois ou quatre cents volumes choisis, les papiers de la collection Rabaut, ainsi que plusieurs cartons d'autographes et de portraits protestants.

La collection Rosselet a été acquise par un de nos collègues qui a bien voulu nous réserver un opuscule de Claude Baduel : *De ratione vitæ studiosæ*, sur lequel M. Gaufrès donne d'intéressantes explications.

M. Bordier annonce la publication faite par Claudin, d'opuscules relatifs aux controverses et aux conversions de la première moitié du XVII[e] siècle, dans lesquels il y a beaucoup à glaner.

*Correspondance.* — M. Henry Baird, de New-York, s'informe des sources inédites à consulter pour l'histoire du règne de Charles IX. Il donne de curieux renseignements sur l'Eglise française de New-York. qui subsiste aujourd'hui sous le nom d'Eglise du Saint-Esprit, après avoir adopté en 1767 le culte anglican.

M. le pasteur Benoît, de Montmeyran, demande des renseignements sur les diverses complaintes relatives au martyr Mathieu Majal, dit Desubas. M. Ch. Frossard dit que M. le pasteur Lebras, de Roubaix, possède de précieux documents sur ce sujet.

M. Philippe Plan, bibliothécaire à Genève, transmet un document important sur le protestantisme à Alençon, dont il a été question dans une séance antérieure.

M. Imbert, de Niort, offre de curieux extraits des registres de l'Eglise de Melle de 1660 à 1669.

M. le pasteur Tolin, auteur d'une histoire de l'Eglise française de Francfort-sur-l'Oder, propose l'insertion de quelques chapitres d'une biographie de Michel Servet, dont il est occupé depuis plusieurs années. Il lui sera répondu qu'on ne peut accepter que des fragments strictement historiques.

---

*Erratum.* — Lettres de Melchior Wolmar. *Bulletin* de janvier, p. 45, l. 28, lisez : qui a paru dans le tome XIV des *Opera*, n° 1651, sous la date du 19 septembre 1552.

---

*P. S.* — L'abondance des matières nous oblige à différer un article sur la nouvelle *Revue historique* dirigée par MM. G. Monod et Fagniez, dont le premier numéro (janvier-mars 1876) laisse regretter quelques omissions, mais contient plusieurs morceaux intéressants pour notre histoire protestante.

---

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

## ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | année, | 1852 | | 11e | année, | 1862 | |
| 2e | — | 1853 | | 12e | — | 1863 | |
| 3e | — | 1854 | | 13e | — | 1864 | |
| 4e | — | 1855 | 20 fr. | 14e | — | 1865 | |
| 5e | — | 1856 | le vol. | 15e | — | 1866 | |
| 6e | — | 1857 | | 16e | — | 1867 | 20 fr. |
| 7e | — | 1858 | | 17e | — | 1868 | le vol. |
| 8e | — | 1859 | | 18e | — | 1869 | |
| | | | | 19e-20e | — | 1870-71 | |
| | | | | 21e | — | 1872 | |
| | | | | 22e | — | 1873 | |
| 9e | année, | 1860 | 30 fr. | 23e | — | 1874 | |
| 10e | — | 1861 | le vol. | 24e | — | 1875 | 10 fr. |

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

**NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ** (1852-1872). 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

## BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

**LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1876.**

25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

N° 3. 15 Mars 1876




PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

# SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

---

# CATALOGUE

DES

# RAPPORTS DE SOCIÉTÉS RELIGIEUSES

APPARTENANT A LA

## BIBLIOTHÈQUE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

(16, PLACE VENDÔME, A PARIS)

(*Suite.*)

(Nous ne pouvons que renouveler ici l'appel que nous avons plus d'une fois adressé à nos amis, en les priant de nous aider à combler les trop nombreuses lacunes des collections confiées à nos soins[1].)

---

SUISSE.

Schw. ref. Prediger-Ges. (Soc. pastorale suisse). — Ass. gén. de 4 à 10, de 12 à 15, de 17 à 24 (1863.)

*Aarau.*

Armen-Anstalt in Casteln (Etabliss. pour les pauvres). — R. 4. (1861).
Bibelgesellschaft (Soc. biblique). — R. de 1816 à 1827.
Kranken Unterst.-Ges. (Soc. de secours aux malades femmes). — Statuts, 1843.
Prot. kirchl. Hülfs-Verein. (Soc. prot. de secours ecclésiastiques). — R. de 1851 à 1862.
Taubstummen-Anstalt (Etabliss. pour les sourds-muets). — R. 1836-37.

*Abendberg.*

Etabliss. pour les enfants crétins. — R. 1 (1844).

*Appenzell.*

Prot. kirchl. Hülfs- und Missions-Verein (Soc. prot. de secours et de missions). — R. 1862, 1863.

*Bâle.*

Anstalt zur Bildung W. D. (Etabliss. pour former des servantes). — R. 10 (1859).
Armen-Anstalt. (Etabliss. pour les indigents). — R. 1834, 1835.
Armenhæuser. (Maisons des pauvres). — R. 1829.
Bibelgesellschaft Soc. biblique). — R. 1 (1815 à 1857, 1859 à 1861).
Diakonissen-Anstalt. (Etabliss. de diaconesses). — R. 1854, 1859 à 1861.
Evang. Missions-Gesellsch. (Soc. évang. des Missions). — R. 2 à 47 (1819 à 1862), 49, 50. — R. franç. 40, de 42 à 47.
Industrie-Comm. der Missions-Gesellsch. (Comité industriel de la Soc. des Missions. — R. de 1 à 6 (1859).
Frauen-Verein für weibliche Erziehung. (Soc. de Dames pour l'éducation des femmes dans les pays païens). — R. 11, 12, de 14 à 22 (1861).
Gesellsch. des Guten- und Gemeinnützigen. (Soc. du Bien et de l'Utilité publique). — R. 1823, 1828, 1835, 1838, 1840-41, 1843 à 1848, 1851, 1854, 1856-57, 1859-61.

[1] *Nota.* — *R.* signifie Rapport ; *m*, manque ; *Soc.*, Société ; *prot.*, protestant ; *chrét.* chrétien ; *circul.*, circulaire.

Gesellsch. zur Verb. der Bibel (Soc. pour la diffusion de la Bible sans apocryphes). — R. 1 (1855).
Lehr- und Pflege-Anstalt (Etabliss. pour les enfants faibles d'intelligence). — R. 1, 2 (1861).
Mægde-Herberge (Asile pour servantes). — R. 1 à 3 (1861).
Missions Erz.-Com. (Comité pour l'éducation des enfants des missionnaires. R. de 1 à 11 (1818 à 1864). — R. franç. de 2 à 4, de 6 à 10.
Prot. kirchl. Hülfs-Verein (Soc. protest. de secours ecclésiastiques). — R. de 1 à 18 (1861). (m. 8).
Syr. Waisenhaus in Jerusalem (Orphelinat syrien à Jérusalem. — R. 1860-61.
Theologisches Pensionnat... (Pensionnat théologique). — R. de 1 à 3 (1862).
Verein von Freunden Israëls (Soc. des amis d'Israël). — R. de 15 à 34 (1861).
Waisenhaus (Orphelinat). — R. 3, 6, de 14 à 18 (1861).

*Berne.*

Armen Erz.-Anst. (Etabliss. d'éduc. pour les pauvres). — R. 1 (1828), 1830 à 1832, 1842, 1844, 1845, 1847.
Armen-Verein (Soc. des pauvres). — R. 1851-52.
Bibelgesellschaft (Soc. biblique). — Fondation, 1805. — R. 1 à 20 (1813 à 1837) 1840. (En 1840, la Soc. se fusionne avec celle des Missions.)
Evang. Gesellschaft (Soc. Evangélique). — R. de 1833 à 1837, 1854, 1856, 1859, 1861, 1862.
Evangelisten Mission und Schule (Mission et Ecole d'Evangélistes). — R. de 1836 à 1844.
Gesellsch. zur Verbreitung (Soc. pour la propagation d'écrits d'édification). — R. de 1816 à 1819.
Missions und Bibelgesellsch. (Soc. des Missions de la Bible). — R. de 1840 à 1850, 1853 à 1857, 1859, 1862.
Privat Blinden-Anstalt (Instit. privé pour les aveugles). — Statuts. — R. 1, 5 (1842).
Prot. kirchl. Hülfs-Verein (Soc. prot. de secours ecclésiastiques). — R. 1844, 1849, 1851-52, 1854-55, 1858, 1859, 1863.
Rettungs-Anstallt in den Bæchtelen (Refuge pour garçons). — R. 1841-49, 1851-54, 1857-59.
Verein für christ. Volksbildung und Armen Erziehungs - Anstalt... (Soc. pour la culture chrét. du peuple, établiss. d'éducation pour les pauvres à Bættwyl, Langenau et Rütli). — de 2 à 5 (1841).

*Beuggen (Canton de Bâle).*

Freiwillige Armen Schullehrer-Anstallt (Etabliss. volontaire pour instituteur des pauvres). — R. de 1 à 7, 13 (1833).

*Bex (Canton de Vaud).*

Ecole enfantine. — R. de 1 à 4 (1841).

*Bremgarten (Canton d'Argovie).*

Prot. Verein... (Assoc. prot. pour le culte et le catéchisme). — Statuts.

*Buch im Hagow (Canton de Schaffhouse).*

Freiwillige Rettungs-Herberge (Refuge pour les enfants pauvres et abandonnés). — R. 10 (1836).

*Coire.*

Bunden Bibelgesellsch. (Soc. biblique des Grisons). — R. 1818, 1819, 1825.
Prot. kirchl. Hülfs-Verein (Soc. prot. de secours ecclésiastiques). — R. 5 (1854).
Rettungs-Anstalt (Refuge pour enfants). — R. 1838 à 1844, 1851-53.

*Frauenfeld* (*Canton de Thurgovie*).

Schutz-Aufrichts-Verein für Stræflinge (Soc. de protection et de surveillance pour les condamnés libérés). — R. 2 (1860-61).

*Freienstein* (*Canton de Zurich*).

Rettungs-Anstalt (Refuge pour enfants). — R. de 1 à 6, de 8 à 11, 14, 16 (1861).

*Frenkendorf* (*Canton de Bâle*).

Erziehungs-Anstalt (Etabliss. pour les filles pauvres et abandonnées). — R. de 1858 à 1860.

*Friedheim* (*Canton de Zurich.*)

Rettungs-Anstalt (Refuge). — R. de 1847 à 1857.

*Genève.*

Soc. biblique. — R. de 1 à 30 (m. 22, 25, 26, 28, 29), 45, 51 (1862).
Soc. pour la sanctification du dimanche. — R. 1, 4, 5 (1868).
Ecole des petits enfants. — R. 2 (1829).
Ecole de théologie. — R. 1846, 1848. — Discours, 1854.
Soc. pour l'encouragement des Ecoles chrét. dans la Chine et dans les Indes Orientales. — Rec. de documents, 1836, 1845.
R. du Consistoire de l'Egl. nat. prot. — 6e année (1852-53), 9e (1855-56).
Bulletin du Consistoire de l'Egl. nat. — de 1 à 28 (1859 à 1863).
R. du presbytère de l'Egl. évang. — 1863-64, 1864-65.
Soc. Evang. de Genève. — R. de 1830 à 1874 (m. 1871). — Circul. 1e et 2e série, complètes : 3e série, de 1 à 35, 37, de 40 à 45, 47, 48, 49, 58, 65, 66.
Institut (pour former des évangélistes populaires) de l'Egl. du Bourg-de-Four. — R. 2, 5, 6, 8 (1837).
Soc. genevoise de Secours religieux pour les prot. disséminés. — R. de 1 à 29 (m. 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 18, 20, 23, 25, 26, 27).
Comité Italien. — R. 1861.
Soc. des Missions évang. — R. de 1 à 41 (1862) (m. 24, 27, 29, 30, 31).
Le Refuge. — R. de 1 à 7, 10, 12.
Soc. d'utilité publique. — R. 1837.

*Glaris.*

Bibelgesellschaft (Soc. biblique). — R. 1820, 1822.
Hülfsgesellch. und Armen-Erziehung-Anstalt (Soc. de secours et établiss. d'éducation pour les pauvres). — R. collectif de 1816 à 1829.

*Hofwyl* (*Canton de Berne*).

Armen Erziehungs-Anstalt (Etabliss. d'éducation pour les pauvres). — R. de 1813 à 1815.

*Lausanne.*

Asile des aveugles. — R. 1 (1847).
Imprimerie en relief à l'Asile des aveugles. — R. 1, 2 (1860 à 1867).
Soc. de Bible du canton de Vaud. — R. de 1 à 15.
Société biblique auxiliaire générale du canton de Vaud. — R. de 1 à 34 (de 1827 à 1861) (m. 7, 20 et de 23 à 32).
Deutsche Hülfsbibel-Gesellsch. (Soc. biblique aux allem.). — R. 1827 à 1829.
Direction des pauvres habitants. — Collectes 1824, 1825, 1828, 1840.
Soc. pour le soulagement des malades pauvres déclarés incurables. — R. 1, 2 (1828, 1829).
Etabliss. des diaconesses d'Echallens (transféré plus tard à Saint-Loup, près de la Sarraz). — R. de 1843 à 1862 (m. R. 8, 16, 17).

Ecole normale de gardes-malades. — R. 1859, 1860, 1867.
Soc. pour la sanctification du dimanche. — R. de 1834 à 1843.
Ecole de petits enfants. — R. de 1830 à 1843.
Ecole gratuite en faveur de jeunes filles pauvres. — R. de 1830 à 1846.
Asile rural Vaudois pour l'enfance malheureuse. — R. de 1827 à 1849.
Institut pour les enfants pauvres (plus tard Soc. pour l'éduc. de l'enfance abandonnée). — R. de 1832 à 1847, 1860.
Comité des cours libres. — Circul. 1847, 1849.
Bericht über den Zustand und die Verwaltung der deutschen kirchgemeinde (R. sur la situation et l'administr. de la paroisse allem.). — R. 1834, 1835. — R. franç. 1840, 1844. — Règlement, 1841.
Comité central pour l'établiss. du culte allem. dans le canton de Vaud. — R. de 1 à 3 (1843 à 1845).
Eglise libre. — Commission des Etudes, circul. 1860. — Commiss. d'Evangélisation, circul. 3, 17, 20, 21.
Soc. Evangélique de Lausanne. — R. de 1836 à 1849.
Soc. laïque pour le maintien de la saine doctrine dans l'Egl. évang. réf. du canton de Vaud. — Statuts. — Bulletins, 5, 10.
Soc. des Missions évang. R. de 1829 à 1846 (m. r. 9, 10). — Nouvelles de la Mission dans l'Amérique du Nord, I, II, III.
Soc. pour la distribution des livres religieux dans le canton de Vaud. — R. 3, 4, 5.
Soc. des Traités religieux. — Assemblée de 1861.
Soc. Vaudoise d'utilité publique. — Mémoires et circul.

*Liestal (Canton de Bâle).*

Armen Erziehungs-Anstalt (Soc. pour l'Education des pauvres). — R. 4 (1859).

*Morges (Canton de Vaud).*

Soc. Evangélique. — R. 1828.
Comité auxil. prot. Vaudois. — R. 1 (1847).

*Neuchâtel.*

Soc. biblique. — Programme, 1816. — Circul. 1816, 1820. — R. de 1 à 13 (1817 à 1862).
Soc. pour les prot. disséminés. — Appels, 1845, 1852. — R. 1853.
Soc. pour l'évangélisation des Allemands disséminés dans le Val-de-Ruz et le Vignoble. — R. 3, 4, 5.
Soc. des Missions. — R. 1851.
Soc. de Patronage pour les enfants malheureux. — R. de 1 à 8, 13 (1851).
Soc. des livres religieux. — R. 1833, 1837, 1840, 1844, 1855.

*Nyon (Canton de Vaud).*

Asile de jeunes filles pauvres. — R. de 1 à 3, de 5 à 9, 11, 12, 18, de 20 à 25, 27 à 33 (1861).

*Rebstein.*

Ev. Rheinthal-Rettungs-Anstalt (Refuge évang. de la vallée du Rhin). — 1855-56.

*Rolle (Canton de Vaud).*

Ecole enfantine. — R. de 1838 à 1845.

7258 — Paris. Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### LE PROCÈS DE MONTBRUN

#### ÉPISODE DES GUERRES DE RELIGION AU XVI^e^ SIÈCLE

Les pages qui suivent sont un fragment inédit de l'*Histoire des protestants du Dauphiné* que M. le pasteur Arnaud est sur le point de livrer au public, et qu'il semble superflu de recommander à nos lecteurs. Entre le terrible des Adrets et l'heureux Lesdiguières, Charles Dupuy Montbrun occupe une belle place dans les annales du protestantisme dauphinois, qui compte en lui un héros et presque un martyr. Après la Saint-Barthélemy, il infligea de rudes échecs à l'armée royale commandée par Henri III en personne, ou par son lieutenant M. de Gordes. La victoire du Pont-d'Oreille (13 juin 1575), où il détruisit plusieurs régiments suisses, fut son plus beau triomphe. Le 4 juillet suivant, n'écoutant que sa vaillance, il ose attaquer un corps trois fois supérieur en nombre, qui allait débloquer Gordes enfermé à Die, et la déroute du pont de Blacons devint l'écueil de sa fortune.

« Dès le commencement, dit Mézeray, il renversa tout à son ordinaire, passa sur le ventre de trois compagnies de gens de pied, et perça un gros de cavalerie qui venait à lui ; là où, chose remarquable, les deux cornettes blanches, Barry huguenot et Rosset catholique, s'étant tous deux portés par terre avec leurs lances, furent étouffés par la foule des chevaux. Montbrun croyoit bien avoir là remporté une seconde victoire ; mais aussitôt il se voit investi par un gros escadron de gendarmes tout couverts de fer, qui, d'un choc pesant et roide, culbutent

les chevaux-légers, et lui tuent d'abord vingt cavaliers autour de lui. Le reste prend la fuite, les uns par le pont, les autres par le quai de la rivière. Alors, mais trop tard, reconnaissant le danger où il s'était mis, et ne voyant presque plus personne qui le secondât, il essaie à se tirer de la mêlée ; mais comme il veut sauter le canal d'un moulin, son cheval, hors d'haleine, s'abat sous lui, et lui rompt la cuisse, de sorte qu'il est contraint de se rendre à Rochefort son parent, qui lui donna sa foi.

« Jules Centurion, italien, le vouloit tuer de sang froid, et disoit en avoir commandement du pape. Mais Ourches, l'un des principaux chefs de l'armée et parent du prisonnier, y étant accouru, confirma la parole de Rochefort, et répondit brusquement à Jules que la noblesse française n'étoit point accoutumée à ces assassinats. Les catholiques ne poursuivant pas chaudement leur victoire, Lesdiguières rallia aisément les troupes de Montbrun, et les sauva à Portaix. Il n'en périt que cinquante hommes, en tout, mais du côté des victorieux plus de deux cents, si bien que le parti religionnaire se fût vanté d'avoir l'avantage, *s'il n'eût plus estimé son chef qu'une armée entière* (1). »

La nouvelle de la prise de Montbrun fut portée au roi par le capitaine provençal de Berre, qui accomplit son message avec une rapidité surprenante. La bataille eut lieu le 4 juillet, et de Berre était à Paris le 9. Henri III, en apprenant la captivité de l'homme qu'il haïssait mortellement, ne put contenir sa joie et s'écria : « Je savais bien qu'il s'en repentirait ; il en mourra, et verra à cette heure s'il est mon compagnon (2). » Il fit un riche présent à de Berre et donna les revenus du péage de Montélimar à d'Ourches, qui avait eu la principale part à la défaite de Montbrun. Il écrivit le même jour (9 juillet) à Gordes de livrer le prisonnier aux mains du parlement. « Je désire grandement, lui disait-il, qu'il soit fait justice dudit Montbrun, lequel, ayant été pris les armes à la main, combattant contre mon service, mérite d'être puni et châtié comme criminel de lèse-majesté, ainsi qu'ont été plusieurs autres de ses semblables. Au moyen de quoi, je vous prie l'envoyer au plus tôt aux gens tenant ma cour de parlement de Grenoble,

(1) *Histoire du règne de Henri III,* édition Combet, t. I, p. 147, 150.
(2) Allusion au mot de Montbrun qui, sommé par le roi lui-même de poser les armes, avait répondu : « Je le reconnois pour roi en temps de paix. Mais en temps de guerre, quand on a le bras armé, et le cul sur la selle, *tout le monde est compagnon.* » Le vindicatif monarque n'oublia ni ce mot, ni le pillage de ses bagages au retour de Pologne.

afin que la justice en soit faite comme il appartient. En quoi je veux qu'il soit usé de toute diligence pour les occasions que vous dira notre porteur. J'ai advisé d'en écrire aux gens tenant ma cour de parlement de Grenoble et particulièrement au président Truchon et à mes gens, pour les admonester d'en faire prompte justice. En somme, Monsieur de Gordes, je vous rappelle une autre fois que je veux qu'il en soit fait promptement justice. » Le roi cacha donc son véritable sentiment lorsqu'il répondit au prince de Condé et au maréchal Damville, qui intercédèrent auprès de lui en faveur de Montbrun, qu'ils pouvaient tout espérer de son bon vouloir. Il fut plus sincère avec le duc de Guise, à qui il refusa d'échanger Montbrun contre Besme, l'assassin de Coligny.

Le parlement, en recevant la lettre du roi, ne fut pas peu embarrassé. Il comprit que Henri III voulait rejeter sur lui tout l'odieux de la condamnation de Montbrun, et voiler sa propre responsabilité sous l'apparence de la justice. Il répondit donc que Montbrun devait être traité comme un prisonnier de guerre et jugé par le roi lui-même ou ses lieutenants. Mais il ne réussit point à se faire comprendre et reçut, ainsi que Gordes, de nouveaux ordres plus pressants que les premiers (19 juillet). Montbrun fut donc transféré de Crest dans « les prisons de la gouvernerie de Grenoble, » le 29 juillet.

Ses compagnons d'armes, apprenant qu'il allait être jugé par le parlement, se réunirent à Mens, à la demande de sa femme, Justine des Champs, et écrivirent des lettres menaçantes à Gordes et au parlement. Ils disaient au premier : « S'il advient audit sieur de Montbrun autre traitement que celui qu'on a accoutumé de faire aux prisonniers de guerre... nous en aurons revanche, non tant seulement pour les prisonniers que nous tenons en grande quantité, mais par le feu et tous autres moyens les plus cruels que nous pouvons penser » (5 août). Ils disaient au second : « Etant assemblés en ce lieu, à la requête de Mademoiselle de Montbrun, pour traiter d'une trêve pour laquelle elle nous a fait recherche...

nous vous déclarons que, en cas qu'il mésadvienne audit sieur de Montbrun, nous sommes résolus de n'entendre en aucune paix ou trêve... Il ne demeurera aucun papiste, de quelque qualité que ce soit, qui ne reçoive le même traitement... Nous gagnerons le devant, usant de feu et de toute espèce de cruautés que nous pourrons contre tous ceux et par tous les lieux que nous pourrons » (5 août) (1).

Le jour même où ces lettres étaient écrites, le parlement faisait part de ses hésitations à Gordes. Il lui représentait que l'on craignait pour le 15 de ce mois l'entrée des reîtres protestants dans le Dauphiné ; que le roi paraissait croire que toutes les troupes de Montbrun avaient été défaites ; que les blessures du prisonnier étaient mortelles, au dire des chirurgiens ; que son assimilation aux autres prisonniers de guerre faciliterait l'établissement de la paix dans le Dauphiné ; enfin, que l'on devait redouter de cruelles représailles si Montbrun était exécuté (5 août). Gordes ne se laissa pas toucher par ces considérations et manda au parlement qu'il eût à se conformer aux ordres du roi. Il répondit en même temps à la lettre menaçante des compagnons de Montbrun (2).

Deux jours après, la femme du prisonnier, de passage au Monestier-de-Clermont, écrivit aussi une lettre au parlement de Grenoble, offrant de céder les places de Serres et de Livron en échange de la liberté de son mari, et faisant remarquer qu'une seule de ces places était plus utile au roi que la mort de Montbrun (7 août). Le parlement se réunit dès qu'il eut reçu cette proposition (8 août). Il décida qu'il ne devait pas répondre à la lettre menaçante des gentilshommes de Mens ; mais, jugeant que l'offre de Justine des Champs méritait d'être prise en sérieuse considération, il la communiqua à Gordes, qui « répliqua au parlement qu'il connaissait d'où procédaient

(1) Les deux lettres sont signées par Lisle, Morges, Desdiguières, Douraison (Annibal d'Oraison), Gouvernet, Champoléon, Mirabel (David de), Blacons, Montorcier, Vercoiran, Le Poët, Saint-Auban, Aspremont (Claude de Baile de Sauret d'), Condorcet (Paul de Caritat de), Chamet, Achenne, de Pontevès, Le Mas, Roussens, Ferrier (Pierre), Monron (Joachim de Montrond).

(2) Ces deux lettres de Gordes n'ont pas été retrouvées.

leurs longueurs ; que ce n'était pas continuer les procédures que lui envoyer la copie des lettres de Mademoiselle de Montbrun, pleines de promesses conditionnées et de menaces; que s'ils étaient de si bon jugement, sujets et serviteurs de Sa Majesté et ses officiers, ils suivraient sa volonté à eux assez connue par ses lettres du 9 et du 19 passé à lui écrites, et dont il leur avait envoyé copie. »

Le parlement eut ainsi la main forcée, et, rempli d'une confusion qu'il avait peine à dissimuler, il procéda au jugement de Montbrun, qui choisit un avocat catholique et demanda à récuser quinze des conseillers du parlement : ce qui lui fut refusé. La cour l'interrogea « sur trois points, dit Eustache Piedmont : le premier, s'il ne reconnaissait Henri de Valois, troisième de ce nom, roi de France, pour son souverain prince naturel, auquel il devait obéissance ; dit que oui ; 2° si lorsqu'il fut pris il ne portait les armes; répondit : oui, mais pour sûreté de ma vie ; 3° s'il n'avait écrit une lettre au roi lorsqu'il était à Avignon, de laquelle lecture lui fut faite ; dit : oui, à mon grand regret. »

Le parlement déclara dans son arrêt, rendu le 12 août, Montbrun coupable de lèse-majesté, et prononça la peine capitale contre lui, la confiscation de ses biens et la dégradation nobiliaire de ses enfants. Il le condamna en outre « en vingt mille livres d'amende, applicables la moitié au roi et l'autre moitié à la réparation du palais, et en trente mille envers le procureur des Etats de ce pays de Dauphiné pour aider à acquitter les dettes faites et créées pour les frais de la guerre ; en cinq cents livres envers les religieuses de Sainte-Claire, en semblable somme de cinq cents livres envers les Cordeliers de Grenoble. » Il fut aussi défendu verbalement à Montbrun de parler au peuple, sous peine d'avoir la langue coupée.

Après la lecture de son arrêt, Montbrun se plaignit amèrement auprès de ses juges de l'injustice qui lui était faite, et exprima la douleur qu'il ressentait à la pensée des représailles

dont son exécution allait être suivie. « Je ne suis pas surpris, ajouta-t-il, et je ne regarde pas comme un déshonneur de faire le sacrifice de ma vie à une cause pour laquelle tant de personnes ont versé leur sang et moi-même me suis trouvé tant de fois en danger de mort. Le dessein de ceux qui demandent ma vie est manifeste; mais je leur pardonne de se jeter ainsi sur un homme à demi mort, et de se rendre coupables à mon égard d'une injustice qui tournera, j'en ai la persuasion, à mon salut éternel. Je ne me suis pas montré rebelle au roi, non plus que je n'ai troublé ma patrie, et je n'ai jamais eu d'autre but que celui de venger l'Eglise de Dieu de la fureur des étrangers, qui abusent du nom et de l'autorité du roi. Arrivé au terme de ma course, ce dont je remercie Dieu, je lui demande pardon des diverses fautes que j'ai commises par les armes, bien que mes intentions aient toujours été pures, et je déplore profondément les maux qui affligent ma malheureuse patrie. »

Le parlement rendit son arrêt le plus secrètement qu'il put, avec une sorte de mystère; au moment de l'exécution, il fit fermer soigneusement les portes de la ville et poster des soldats dans ses différents quartiers, tant il redoutait les suites de la sentence. Montbrun fut tiré à demi mort de prison, et porté sur une chaise au lieu du supplice à cause de ses blessures. « En son affliction, dit le martyrologue de Crespin, parut toujours un visage paisible et assuré, tandis que le parlement de Grenoble tremblait et que toute la ville se lamentait... Sa fin fut constante et chrétienne. » Dès que Montbrun eut fait sa prière, on le décapita, parce qu'il était gentilhomme. Il reçut trois coups dans l'exécution, comme si la hache du bourreau se fût refusée à trancher une si noble tête. Un chant populaire glorifia sa mort. Malgré le peu de valeur poétique de ce morceau, l'histoire doit en citer quelques fragments :

Puis son corps ensanglanté
Fut par icelui porté
Sur un chariot ou coche
Jusques au port de La Roche (1).

L'exécution de Montbrun eut lieu le vendredi 13 août, « à la place du ban du mal Conseil, » aujourd'hui la place aux Herbes (2). Ainsi mourut ce vaillant capitaine. Il emporta dans la tombe les regrets de tous : de ses amis, qui louaient son zèle pour la religion, sa justice, sa douceur, son humanité et sa modestie ; et de ses ennemis, qui ne pouvaient s'empêcher de rendre hommage à sa bravoure et à sa loyauté.

Il était tant debonnaire,
Si humain, si bon François,
Que tous le tenaient pour père,
Au moins les vrais Dauphinois.
Il n'était point orgueilleux,
Pillard, avaricieux,
Ains humble, doux et paisible,
Voire autant qu'il est possible.

Toute sa réjouissance
Et sa délectation
Etait de voir en la France
La vraie religion,
Et l'Evangile annoncé
Purement et avancé ;
Tenant pour chose frivole
Tout, fors de Dieu la Parole.

Si Montbrun fut inférieur comme capitaine à des Adrets et à Lesdiguières, il ne leur céda en rien en courage, en constance et en audace; et ce serait lui faire injure que de le comparer à eux sous le rapport du désintéressement, de la moralité et de la fidélité aux convictions. C'était « un des plus

(1) Le rocher dit de la porte de France.
(2) Guy Allard, dans sa *Vie de Montbrun,* prétend que la grâce de ce capitaine arriva deux heures après son exécution. Ce fait, qui n'est attesté par aucun document contemporain, n'est ni vrai ni vraisemblable, étant connue la haine profonde que Henri III avait vouée à Montbrun.

vertueux hommes du monde, » dit Videl (1), d'accord sur ce point avec Brantôme. On ne pouvait lui reprocher qu'une trop grande indulgence pour ses soldats, qu'il ne sut pas maintenir dans une discipline sévère. Aussi la licence militaire s'accrut-elle en Dauphiné sous son commandement, pendant que la piété déclinait et que les Eglises perdaient de leur première prospérité. Encore ne saurait-on lui imputer entièrement la responsabilité de cette dernière circonstance, car l'état permanent de guerre qui régnait en Dauphiné ne pouvait que nuire profondément à la conservation et au développement de la vie religieuse parmi les troupeaux.

La mémoire que Montbrun laissa parmi ses coreligionnaires fut à la fois si grande et si pure que, trente ans après sa mort, le synode provincial de Grenoble (1605), ayant appris qu'un obscur écrivain, du nom de Chapuis (2), avait « publié plusieurs injures merveilleusement atroces contre l'honneur du feu seigneur de Montbrun, gentilhomme d'heureuse mémoire, le qualifiant, entre autres, turbulent, rebelle, voleur et séditieux, » résolut d'en informer le synode général pour qu'on répondît à ce pamphlétaire. Le synode provincial de Saint-Marcellin de l'année suivante (1606) décida même qu'il serait poursuivi en justice, et qu'à cet effet on solliciterait l'intervention des députés généraux en cour.

A quoi tient le fil de l'humaine destinée? Au moment où l'on conduisait Montbrun de Crest à Grenoble, Cugié, mandé en Suisse par ce capitaine après la bataille du Pont-d'Oreille, franchissait le village savoyard de Saint-Genis, amenant de Berne un corps de cavaliers et de fantassins pour renforcer l'armée protestante du Dauphiné. Il n'était ainsi qu'à une faible distance de la route suivie par Montbrun, et eût pu, s'il en avait été averti, le délivrer facilement; mais les voies de Dieu ne sont pas nos voies!

(1) *La vie de Souffrey de Calignon*, dans les Documents inédits, etc., p. 15.
(2) Vraisemblablement Gabriel Chapuis, auteur d'une *Histoire de ce qui s'est passé sous les règnes de Henri III et Henri IV jusqu'en* 1600; Paris, 1600, in-8.

L'exécution de Montbrun remplit d'effroi non-seulement Grenoble, comme on l'a dit, mais encore tous ses alentours. On craignait que les religionnaires ne se livrassent, comme ils l'avaient dit, à de terribles représailles. Ils commirent en effet quelques dévastations aux environs de la ville ; mais comme elles n'atteignaient pas les véritables coupables, et qu'il n'était pas juste que le peuple portât la peine de l'injustice de ses chefs, les huguenots n'y donnèrent pas suite.

Gordes avait quitté Grenoble quatre jours avant le jugement de Montbrun. Il voulait établir ainsi sa non-participation à l'arrêt qui frappait son ennemi ; mais il ne donna pas le change aux esprits clairvoyants. « Cette mort, dit de Thou, ne fit pas honneur à Gordes lui-même, malgré la réputation qu'il s'était acquise de modération et d'équité. Après avoir été tant de fois battu par Montbrun, on crut que la jalousie avait beaucoup contribué aux ordres qui vinrent de la cour de le mettre entre les mains de la justice et de traiter à la rigueur. » Revenant sur ce sujet, le même historien dit ailleurs : « La condescendance qu'il eut pour la reine en livrant Montbrun à la rage de ses ennemis, le rendit odieux non-seulement aux protestants, mais même à toute la noblesse. » L'auteur de l'*Histoire des guerres excitées dans le Comtat-Venaissin*, qui est hostile aux réformés, dit de son côté : « On croit que Gordes ne se montra si animé dans cette poursuite que par ressentiment de la perte de Gaspard de Laval, son fils aîné, tué au mois de février par les huguenots de Livron. » Nous avons rapporté ces divers témoignages pour faire la part exacte des responsabilités dans la condamnation du héros dauphinois.

EUGÈNE ARNAUD, pasteur.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## LES INQUISITEURS DE LA FOI

### ET LES PROCÈS D'HÉRÉSIE, SOUS FRANÇOIS I[er] (1)

En attendant que M. Bourgeois puisse réaliser la promesse qu'il nous a faite d'une esquisse de l'histoire juridique des persécutions au XVI[e] siècle, nous nous empressons de réparer une omission involontaire, en ajoutant aux pièces déjà publiées sur ce sujet, les quatre pièces suivantes qui se sont trouvées fortuitement séparées du dossier primitif, On y remarquera plusieurs noms de martyrs nouveaux, entre autres un Pouchet de Rouen :

*Quittances et pièces diverses.* Vol. 135.

Pièce n° 1914.

24 décembre 1538.

Fraire Raymond de Abbatia, de l'ordre dez prescheurs, docteur en théologie, conseiller du roy nostre sire, jnquisiteur de la foy estably au siége de Carcassonne, à égrége personne maistre Pierre Godoffié, docteur es droictz, procureur du roy dez encours (2), et receueur des deniers de nostre court, salut.

Nous vous mandons que dez deniers de nostre recepte vous payes et deliures à Guillaume Juliam, fustier (3) de la cité de Carcassonne, la somme de deux liures tourn. à luy deues et ordonnées estre payées, pour la construction et fourniture de certaines choses requises pour vng échaffauld érigé en la place publicque de Carcassonne, auquel Gabriel Amalins, natif de la ville de Nerbonne, preuenu par deuant nous, a esté presché, et après par sentence déclairé héréticque et relapse, et délivré au bras séculier.

Aussi payez et délivrez à Jehan La Font merchant de Carcassonne la somme de trente solz tourn. pour la fourniture de certaines fustes

(1) Voir le *Bulletin* de janvier dernier, p. 15.
(2) Encours : Amendes et confiscations. Voir Ducange, v° *Incursus.*
(3) Ducange, v° *Fusterius :* Faber lignarius, provincialibus, fustié... Nostris fustier... Cite comme exemple : Un fustier ou charpentier, appelé, etc.

et boys par luy fournis pour faire ledict eschaffauld, et pour le domaige et fracture de certaines piesses de boys, a valué ladite fracture et rompure à ladicte somme de trente solz t. par fustiez à ce depputez, laquelle somme de trente solz, avec ladicte somme de deux liures tourn., montent en tout à la somme de trois liures dix solz tourn. laquelle par vous ainsin payée et déliurée, vous sera alouée en voz comptes par messieurs de la chambre des comptes à Montpellier, et rapportant quictance de ce que aurez satisfait, ausquelz prions que ainsin le vuillent faire; mesme que ainsin a esté tauxée et ordonnée par nostre dicte court, et que daultant que ledit Gabriel Amalins n'a aulcuns biens. Donné à Carcassonne le vingt quatriesme jour du mois de décembre mil cinq cens trente huict.

F. R. de Abba, inquisitor.

De ce que dessus appert à moy notaire soubzsigné

Dalbaitz, not^e.

(Acquit au verso.)

*Quittances et pièces diverses*. Vol. 135.

Pièce n° 1913.

24 décembre 1538.

Jacques seigneur et baron de Castelnau, Clermont et Talmont, visconte de Nebozan, conseiller et chambellan du roy nostre sire, et son seneschal de Carcassonne et Beziers, à noble Gabriel Huillier, tresorier et recepueur ordinaire pour le roy nostre sire, en nostre seneschaucée, Nous vous mandons qne des deniers de nostre recepte vous baillées et deliures a Pierre de La Font exécuteur de la haulte justice à Carcassonne, la somme de troys liures dix soulz tournois pour ses poynes et treuaulx, mises et impenses, en brullant ou faisant brusler au milieu de la place du Bourg de Carcassonne, Gabriel Amalins (1) par le Inquisiteur de la foy, comme hereticque et lutherien relaxe a nous et nostre auditoire (2). Et par sentence dicelluy, veu le procès et sentence dudict Inquisiteur, a esté ledict

(1) Ce nom est presque toujours écrit en deux mots : une fois A Malins; toutes les autres fois Amalins.

(2) Une quittance latine du 31 janvier 1533, signée Delbetz, signale, dans cette même ville de Carcassonne, un hérétique du nom de Raymond Arustène, retenu dans les prisons de l'inquisition, qui fait amende honorable, apres avoir été condamné *pro facto heresis lutheranæ*. (Quittances et pièces diverses, vol. 133. Pièce 1496.)

Amalins condampné à ce que dessuz amprès nostre dicte sentence estre confermée par arrest de la court de parlement à Thoulouse, à laquelle ledict A Malins auoit appellé; Laquelle sera en vous comptes par messieurs de la chambre des comptes à Paris allouée, lesquelz prions que ainsi le veulent faire, Actendu mesmement que ledict Amalins ne possede rien en biens. Donné à Carcassonne le XXIIII^e de decembre l'an mil cinq cens trente huict.

GELOGES, pr.

De ladicte taxation ma part. N. JUDEX, maior.

GANETZ, notaire.

(Acquit au verso.)

*Quittances et pièces diverses.* Vol. 136.

Pièce n° 2049.

30 novembre 1540.

Nous frère Vidal de Becanis, docteur en théologie, Inquisiteur de la foy ès pays de Languedoc et duché de Guyenne, au siége de Thoulouse, pour le roy nostre sire, confessons auoir receu de maistre Pierre Rome, recepueur ordinaire du domaine dudict seigneur, en la senneschaucée de Thoulouse, la somme de cent cinquante livres tourn. à nous deue pour les gaiges appartenans à nostre dict office, montans par an la somme de cent cinquante liures tourn. Et ce pour le terme de la Toussainctz de l'année présente finissant à Sainct Jehan Baptiste mil cinq cens quarante vng. De laquelle somme de l. t. (1) sommes contens et en quictons ledict Rome trésorier, et aultres quil appartiendra, Tesmoing nostre seing manuel cy mys, à Thoulouse, le dernier jour de nouembre lan mil cinq cens quarante.

FR. BKNIS, Inquisiteur.

*Quittances et pièces diverses.* Vol. 138.

Pièce n° 2417.

. . . . . . . 1545.

Estat des frais mises et despens quises par Robert Picquet, geolier et garde des prisons du roy à Moustieruiller, en administrant pain et eaux aux pauures prisonniers detenus (2) esdictes prisons depuis le temps cy après déclairé, sur chacun article jusques au jour que

(1) C'est sans nul doute 150 qu'il faut lire.
(2) Il y a detetenus.

lesdicts prisonniers sont déliurez et mis hors desdictes prisons, qui est sur le terme escheu au jour et terme de Pasques, que lon commence à compter mil v[t] quarante cinq, icelluy jour non comprins, taxez par nous Robert de Beaunay, escuier licencié esloix, lieutenant en la viconté et ressort de Mousteruiller, de noble et puissant seigneur monsieur le bailly de Caux, présens et par laduis des officiers du roy.

[1) Un assassin de plusieurs personnes; condamné aux galères à perpétuité. — 2) Voleur : fustigé pendant trois jours. — 3) Un accusé d'assassinat relâché sous caution. — 4) Coups et vols : Vingt ans de galères. — 5) Voleur : fustigé. — 6) Femme accusée de complicité de l'assassinat de son mari : élargie — puis :

Le dix neufiesme jour de septembre audict v[t] xl IIII, par Raoullin, Parix (1) et Jehan Champaygne, ont esté constituez prisonniers Richard Pouchet et Vincent Perier, pour auoir tenu aucuns propos de hérésie. Lesquelz par sentence de justice ont esté condamnez estre brullez, et leurs corps consommez en cendre, de laquelle sentence ils s'estoient portez appelants en la court de parlement à Rouen où ilz auoient esté menez le douziesme jour de décembre ensuyuant, et ramenez aprez leur sentence confermée en ladicte court, le dix septiesme jour, et exécutez le XVIII[e] jour dudict moys de décembre, qui sont quatre vingtz sept jours à deux solz (2) par chacun jour pour lesdictz deux personnes VIII l. XIIII s.

---

## REGISTRE DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MELLE (DEUX-SÈVRES).

### (1660-1669.) (3)

*Du dimanche* 11[e] *de décembre* 1667, *après le presche.*

M[rs] Gilbert et Colin, nos députés au synode de cette province tenu à Pouzauges, ayant fait leur rapport, la compagnie a approuvé

(1) Ou Paou? Une lettre est effacée, les autres sont peu lisibles.
(2) Le tarif ordinaire était 2 sols par jour, par prisonnier mis « au pain du roy. »
(3) Voir la première partie, *Bulletin* de février, p. 61.

leur conduite et promis d'observer religieusement les choses arrêtées audit synode.

Ils ont aussy rendu compte des taxes auxquelles cette église a été imposée, tant pour les frais de l'académie et autres que des députés de cette province aux pieds de Sa Majesté, comme il s'ensuit :

Au synode tenu à Lusignan, pour les frais de ces députés en cour, dont on avoit taxé pour le passé six années de l'académie sur toutes les églises, celle de Melle devoit, à raison de 23 livres 10 sols par an, 141 livres.

Sur quoy elle a payé 61 livres qui nous sont revenues, suivant l'accord fait avec l'église de Nyort, de ce 94 livres qu'avoit données Made Le Grunstein.

Plus l'église a donné à Poitiers, en octobre 1666, par les mains de Mrs Gilbert et de Chateauneuf du Fief, 60 livres 12 sols.

Ainsy l'église reste de ce chef 19 livres.

Plus depuis le synode de Lusignan, l'église de Melle doit à raison de six années de l'académie pour les frais de nos députés en cour, dont ledit synode en avoit ordonné quatre années, à 23 l. 10 s. par an, 141 l.

Plus audit synode de Pouzauges pour l'académie 23 l. 10 s., pour M. Desgallinières 4 l., pour les députés aux provinces 3 l., pour les églises foibles 14 l. 19 s., plus pour nos frères prisonniers pour l'évangile 23 l. 10 s.

Plus pour la dépense desdits députés au synode de Pouzauges, tant en allant, séjournant que retournant, suivant le mémoire, en tout 82 l. 15 s.

Partant l'église doit 311 l. 9 s.

Sur quoy elle a donné 51 l. 10 s. qui furent mis entre les mains dudit sieur Collin par M. Patraud ancien, suivant l'ordre du consistoire, le 20e de novembre dernier.

Plus ledit sieur Colin a employé, pour payer partie desdites 311 l. 9 s. cy dessus spécifiés, la somme de 49 l. 13 s., que ledit synode de Pouzauges avoit mise entre les mains de l'église de Melle pour être représentée au prochain synode qui se tiendra en cette dite église de Melle l'année prochaine.

Ainsy déduisant 101 l. 3 s., à quoy se montent les deux derniers articles, sur lesdits 311 l. 9 s., cette église reste encore la

somme de 212 l. 6 s., dont l'avance a été faite par lesdits sieurs Colin, Gilbert et Châteauneuf du Fief, savoir : 142 l. 14 s. 6 d. par ledit sieur Gilbert, 51 l. 10 s. par ledit Colin, et 18 l. par M. de Châteauneuf du Fief; lesquelles sommes seront rendues à chacun d'eux. Tout ce que dessus a été justifié par la représentation des quittances dudit synode de Pouzauges.

Le droit de convoquer le prochain synode de la province a été donné à cette église, suivant l'ordre, par l'arrêté du synode de Pouzauges.

On a cejourd'huy publié la S^te^ Cène de notre Seigneur en cette église à d'aujourd'hui en quinze jours pour la 1^ère^ action, et en 3 semaines pour la seconde.

A. Gilbert, pasteur de l'église de Melle.
Colin, ancien et secrétaire. Patraud, ancien.
H. Bidault. Nau, ancien.
Audou, ancien. Nau, ancien.

*Du dimanche 4^e^ mars 1668, après le presche.*

Le consistoire, considérant les grands arrérages que l'église doit pour l'entretien du s^t^ ministère, a arresté qu'on lira publiquement un billet par lequel tous ceux qui n'ont fait jusqu'à présent leur devoir pour une chose si juste et si nécessaire à notre commune subsistance seront exhortés d'y satisfaire avant Pâques; à faute de quoy on procédera contre eux par toutes les rigueurs de la discipline, même jusqu'à la suspension de la s^te^ Cène, n'estant pas juste que ceux qui refusent de contribuer aux nécessités de l'église ayent part à ses bénéfices.

Il a été arresté que le consistoire s'assemblera en ce lieu pour travailler aux listes le vendredy 23^e^ de ce mois.

Colin, ancien et secrétaire. P. David, ancien.
Nau, ancien.

*Du dimanche 22^e^ avril 1668.*

La compagnie, considérant le grand besoin qu'a notre temple d'être bien recouvert, a fait marché avec M^e^ Pierre Genest, pour le couvrir tout de nouveau, d'un bout à l'autre, et pour y mettre le ciment nécessaire sur les huit arêtiers et sur le faiteau et partout

où il faudra, enfin pour accommoder parfaitement la couverture, de la main de l'ouvrier seulement, et non des matériaux qui seront fournis par l'église; et on luy doit donner pour cela 12 livres et 10 sols de pot de vin; et outre nous avons aussy conjointement fait marché pour entretenir parfaitement tous les ans la couverture dudit temple, et nous luy devons donner pour cela 30 sols par chacun an, et il doit empescher qu'il n'y ait aucune goutière.

P. DAVID, ancien. BOUTET, ancien.
COLIN, ancien et secrétaire. NAU, ancien.

(13 mai 1668. M. Mitault, pasteur de Chefboutonne, fait le prêche.)

*Du dimanche* 26 *mai* 1668.

Aujourd'huy M. de Médicis, pasteur de l'église réformée de St Maixent, a fait le presche ce matin en cette église, et au soir les prières publiques.

On a mis entre les mains dudit sieur de Médicis 23 livres 10 sols, à quoy se monte une année de notre contribution pour l'académie, pour être ladite somme employée pour les frais des députés et au soulagement des pasteurs et anciens de cette province emprisonnés. M. Gilbert en a la quittance.

P. DAVID. NAU, ancien.
COLIN, ancien et secrétaire. BOUTET, ancien.

*Du dimanche* 3 *juin* 1668.

Dieu nous ayant fait la grâce de rétablir M. Gilbert en sa première santé, il a aujourd'hui fait le presche au matin et les prières publiques au soir, auquel temps la compagnie ayant été advertie de l'ordre étably par les dernières ordonnances de Sa Majesté, pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures, il a été arrêté qu'il seroit ponctuellement exécuté et que désormais on tiendroit un seul registre où le tout seroit inséré avec toutes les circonstances.

A. GILBERT, pasteur. NAU, ancien.
P. DAVID, ancien.

*Du dimanche* 24 *juin* 1668.

La compagnie, considérant divers manquements qui se rencontrent en la charpente de notre temple et qui menacent ruine, a fait marché avec Jacques Bouquet, charpentier, pour y faire ce qui sera nécessaire, et on lui doit donner douze sous par jour sans dépens, et charge a été donnée aux frères Bidaut et Audou d'acheter le bois dont on aura besoin pour cela.

A. GILBERT, pasteur de l'église de Melle.
COLIN, ancien et secrétaire. NAU, ancien.
DAVID, ancien.

*Du dimanche* 15e *jour de juillet* 1668, *après le presche.*

La compagnie, ayant considéré exactement les défauts de la charpente de notre temple et jugé qu'il est très à propos d'y mettre une bonne fois la main pour la mettre en état convenable, et que par conséquent on sera engagé à beaucoup plus et de réparations et de dépenses qu'on n'avoit cru d'abord, a été d'avis que pour ne se pas charger toute seule d'une affaire de cette importance, on assemblera dimanche prochain, à l'issue du presche, les chefs de famille de cette église, pour avoir leurs avis sur le tout et estre autorisés de leur consentement.

COLIN, ancien et secrétaire.

*Du dimanche* 22 *juillet* 1668, *après le presche.*

Les chefs de famille de cette église, assemblés avec le consistoire pour aviser aux réparations de notre temple et principalement de sa charpente et couverture, ont approuvé ce qui a été déjà fait par le consistoire et jugé qu'il est très-nécessaire de faire travailler aux dites réparations, et pour faire un fonds suffisant pour acheter les matériaux et payer les ouvriers, il a été arresté que tous les particuliers chefs de famille de cette église contribueront une année du ministère, et pour recevoir ces deniers on a nommé M. de Châteauneuf Colin, et pour contrôler et en tenir un contrôle M. de la Pichonnerie Nau, qui s'en sont chargés. On a aussy nommé Mrs de la Mouline, Gilbert et de la Bironnerie Nau pour aller dans les maisons avec les anciens pour faire cette collecte, afin que les choses se fassent avec plus d'ordre et que chacun se mette dans

son devoir; que s'il s'en trouve quelqu'un qui y manquât et devint réfractaire, il a été résolu qu'il sera poursuivi par la rigueur de la discipline, et que chaque ancien de la compagnie prendra pareillement un chef de famille de son quartier pour s'autoriser dans ladite collecte.

A. GILBERT, pasteur.
COLIN, ancien et secrétaire.
NAU, ancien.
NAU.
NOURRY.
BOUTET, ancien.
GILBERT.
SOMMAIN DE CLAIRVILLE.
JOUSSET.

*Du dimanche* 29e *juillet* 1668, *après le presche.*

La compagnie, ayant eu avis que les voleurs qui ont pillé notre temple, pris, bruslé et emporté les papiers, aiguière, escuelles et autres choses de l'église qui étoient dans l'armoire de la chaire de notre temple, sont pris par le prévost de Civray qui a été déclaré compétent, a arresté que cette église contribuera la somme de 15 livres pour aider à faire ces poursuites contre les voleurs, et que ces 15 livres seront envoyées à Civray.

A. GILBERT, pasteur de l'église de Melle.
COLIN, ancien et secrétaire.
BOUTET, ancien.
NAU, ancien.
AUDOU, ancien.

*Du dimanche* 30e *de septembre* 1668.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Mrs de la Pichonnerie et de Châteauneuf Colin, ayant rapporté à cette compagnie que, suivant l'arresté de l'assemblée qui fut faite il y a quelque temps au consistoire et des chefs de famille de cette église, ils ont esté dans les maisons de cette ville, savoir : ledit frère de la Pichonnerie avec M. de la Mouline Gilbert, et le frère de Châteauneuf avec M. de la Bironnerie Nau, pour faire la collecte qui fut ordonnée pour les réparations de notre temple; mais que grand nombre de personnes n'ont pas encore payé ce qu'ils avoient promis.

Le consistoire, remerciant nos frères de la peine qu'ils ont prise, a arresté qu'outre le billet qui ce matin a esté leu en chaire, les mêmes personnes qui ont déjà été nommées iront de nouveau

dans les maisons pour tirer le payement de ceux qui n'ont pas encore donné, afin que personne ne demeure exempt d'une contribution si légitime.

A. Gilbert, pasteur de la dite église de Melle.

Colin, ancien et secrétaire. Nau, ancien.

*Du dimanche* 21e *d'octobre* 1668.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La compagnie voyant la grande confusion qui se met en cette église par les grands arrérages des deniers du ministère, a arresté pour y donner ordre que chaque ancien tirera et fournira ensuite au consistoire un mémoire exact de tous ceux qui ne font pas leur devoir pour un si saint devoir, et de ce qu'ils restent depuis la réformation des listes faites par Mrs les commissaires du synode l'an 1660, en février, afin qu'on procède selon la discipline contre les ingrats et réfractaires. La compagnie ayant aussi remarqué que ce désordre vient en partie de ce que plusieurs surprennent des marreaux aux cènes et s'exemptent ainsy de ce qu'ils doivent pour le st ministère, a arresté qu'à l'avenir on lira publiquement un billet en chaire les deux dimanches qui précéderont les cènes, par lequel tous seront exhortés de prendre des marreaux chacun de leur ancien, et de payer incessamment leurs arrérages avec défense aux anciens de donner des marreaux qu'à ceux de leur quartier le tout sur les peines portées par la discipline.

A. Gilbert, pasteur. Nau, ancien.

Colin, ancien et secrétaire.

*Du dimanche* 4e *jour de novembre* 1668.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Sur ce qui a esté représenté au consistoire par le sieur de Châteauneuf Colin que depuis plusieurs années divers anciens de cette église sont sortis de ces saintes charges, les uns par leurs changements de domicile, les autres par leur démission volontaire, et plusieurs aussy par la mort, sans que ni les uns ni les autres, ni personne pour eux, ayent rendu compte des deniers qu'ils ont receus et administrés durant leur dit employ, la compagnie a arresté qu'on y prendra garde de plus près à l'avenir pour empescher un

si grand abus; et cependant, pour remédier au passé, ordonne que les héritiers de feu Daniel Magnin, ceux de feu Samuel Barillot et ceux de feu Broussard seront cités en cette compagnie pour rapporter les listes et mémoires desdits anciens décédés et rendront compte pour eux; que semblablement Georges Barillot, des Maisons neuves, Chauvet du quartier de l'Orbrie, et Bonnaud arpenteur, qui ont été cy devant anciens, en cette église, y apporteront leurs listes, roles, mises et mémoires de ce qu'ils ont receu et mis durant leur administration, afin que par ce moyen toutes choses se fassent avec un bon ordre.

A. Gilbert, pasteur de ladite église de Melle.
Colin, ancien et secrétaire.

Aujourd'huy XIe jour de novembre 1668, le consistoire ayant esté assemblé extraordinairement avant le presche, M. Gilbert pasteur de cette église ayant représenté un certain acte sans forme et contraire à nos libertés et aux édits de nos Rois, par lequel M. Mathieu Normand, curé de St Hilaire de cette ville, s'oppose au mariage d'entre Louis Blanc du Clouzy (1) et Anne Robert, la compagnie a esté unaniment d'avis de passer outre audit mariage.

A. Gilbert, pasteur de ladite église de Melle.

Du dimanche 2e jour de décembre 1668, après les prières publiques, le consistoire étant deüement assemblé;

Sur ce qui a esté représenté par M. de Châteauneuf-Colin que tous les deniers qu'il a receus pour les réparations du temple avoient esté entièrement employé, tant pour les matériaux que pour le payement des ouvriers, ainsy qu'il est porté cy dessus, tellement qu'après avoir payé depuis au sieur Latour Nourry 15 livres 15 sous pour les clous qu'il a fournis, et au frère Samuel Nocquet seulement 28 livres 2 sous sur les 41 livres qui luy sont deus, ainsy que ledit Colin a fait apparoir par leurs quittances, il se trouve hors d'état de payer ce qu'on reste tant au dit Nocquet qu'à la veuve de M. Gilbert qui demande son payement; la compagnie approuvant tout ce qu'a fait ledit Colin, a arresté qu'on liroit un billet en chaire le dimanche 16e de ce mois, pour exhorter tous ceux qui

(1) Commune de Lezay.

n'ont pas encore fourni les contributions pour lesdites réparations d'y satisfaire incessamment à peine d'estre privés de la s^te^ Cène, n'estant pas juste que ceux qui refusent de contribuer aux charges de l'église ayent part à ses bénéfices; et cependant enjoint à tous les anciens de la compagnie de recueillir les contributions avec soin chacun dans son quartier, afin qu'on se trouve en état de payer ceux à qui l'on doit.

A. GILBERT, pasteur, COLIN, ancien et secrétaire.

Du dimanche au soir; 10e de décembre 1668, après les prières publiques; le consistoire estant deüement assemblé;

A comparu Hélène Gautier, demeurant à la Creneniѐre, laquelle nous ayant témoigné qu'après avoir esté assez malheureuse pour naître et avoir esté nourrie dans l'église romaine, Dieu luy ayant mis au cœur de fréquenter nos saintes assemblées, ce qu'elle fait depuis un temps fort considérable, elle y auroit receu tant d'édification et pris un si grand goût de la parole de Dieu qu'elle a ouy lire et prescher, qu'elle ne vouloit plus différer d'abandonner la religion romaine pour entrer en notre communion; qu'elle estoit présente pour cela. Sur quoy la compagnie, louant les bons mouvements de ladite Gautier, et après luy avoir encore donné les enseignements et les exhortations qu'on a jugé à propos, a receu ladite Gautier selon son désir, en faisant dimanche prochain publique profession de sa foy, à quoy elle a esté renvoyée; et a déclaré ne savoir signer, de ce faire interpellée.

COLIN, ancien et secrétaire. A. GILBERT, pasteur.

Du dimanche 16e de décembre 1668, après le presche, Hélène Gautier, qui avoit cy devant comparu au consistoire, a abjuré publiquement la religion romaine et promis de vivre et de mourir en la communion de nos églises.

Aujourd'huy 2e jour de juin 1669, après le presche, les chefs de famille estant deüement assemblés avec le consistoire pour aviser aux affaires importantes de l'église et pour trouver et faire un fonds pour acquitter les sommes de deniers dont on se trouve redevable envers M. Malleray depuis si longtemps, comme aussy

pour subvenir aux dépenses qu'il convient faire pour la subsistance de nos pauvres frères prisonniers pour l'évangile dans les prisons de Poitiers et de Fontenay et pour les frais des députations; il a esté unanimement arresté que chacun contribuera le double de ce qu'il a accoutumé de fournir pour l'entretenement du s^t^ ministère, et pour faire la collecte dans cette ville et faubourgs ont esté nommés à la pluralité des voix : M^rs^ Boutet et Colin, anciens, et M^rs^ de la Ferrandrie et de la Bironnerie, chefs de famille, et M. Levesque pour faire la recette desdits deniers; et pour faire la collecte à la campagne qu'elle se fera par chaque ancien dans son quartier, assisté d'un chef de famille de la ville; et ont tous promis de se soumettre à cet ordre. Lesquels deniers amassés sur ledit role seront uniquement employés à l'acquittement de ladite dette de M. de Malleray; et à l'égard des dépenses des prisonniers et députés, la compagnie, ne jugeant pas qu'on puisse faire tant de collectes à la fois, a remis au consistoire d'y pourvoir selon sa prudence; et où il se trouveroit quelque réfractaire à l'ordre précédemment établi, il a esté arresté, la compagnie a autorisé et autorise dès à présent le consistoire pour procéder soit par les voyes de la justice civile, soit par les rigueurs de la discipline.

A. Gilbert, pasteur de l'église de Melle.
Nau, ancien.
Colin, ancien et secrétaire.
Gilbert.
Dupuy.
Briollaud.
Texier.
Chardellon.
Rivet.
Drocourt.
Imelin, lecteur de ladite église.
H. Bidault, ancien.
Levesque.
Louis Prévost.
Boutet, ancien.
Nau, ancien.
Audou, ancien.
Nourry.
Nau, ancien.
P. Brun, ancien.

# MÉLANGES

## COMPLAINTE

SUR LA MORT DE M. DEZUBAC [MATHIEU MAJAL], MINISTRE DU SAINT ÉVANGILE EN LA PROVINCE DU VIVARAIS, EXÉCUTÉ A MONTPELLIER LE 2 FÉVRIER 1746.

Le martyrologe du Désert n'a pas de plus touchante figure que celle du jeune proposant Mathieu Majal, dit Desubas, supplicié à vingt-six ans pour avoir contrevenu aux édits qui proscrivaient le culte réformé sous le régime des Châteauroux et des Pompadour. Sa mort émut vivement l'imagination populaire, et donna lieu à plusieurs complaintes qui ne sont point effacées de la mémoire des protestants du Vivarais. Nous reproduisons de ces morceaux le plus étendu, formant un petit poëme en soixante-cinq stances, d'après deux copies appartenant, l'une à M. Ch. Frossard, l'autre à la Bibliothèque du protestantisme français. (Recueil Auzières.)

Ce même recueil contient deux autres fragments sur le même sujet, qui ne sont point indignes d'attention. Le premier, en dix-huit strophes, conduit Desubas à Montpellier; le second, qui n'en a que huit, nous fait assister à son supplice. C'est l'allégresse du martyre qui respire dans ces divers morceaux. Le jeune confesseur semble courir au gibet, devenu l'instrument de son triomphe. On se rappelle le vers de Corneille : *Où le conduisez-vous? — A la mort. — A la gloire !*

1

Chers protestants de France,
Venus pour écouter
La sévère sentence
Qu'on vient de prononcer
Contre un de nos chers frères,
Dit Monsieur Dezubac,
Qu'une main meurtrière
Vendit à des soldats.

2

Pourrions-nous vous dépeindre
Ce tableau plein d'horreur,
Sans pouvoir nous contraindre
A des torrents de pleurs?

Hélas ! poussons nos plaintes,
Levons nos yeux aux cieux ;
Que nos tristes complaintes
L'on entende en tous lieux.

3

Chère Eglise affligée,
Abreuvée de fiel,
Que ta voix élevée
Monte jusques au ciel ;
Demande par tes larmes
A ce Dieu plein d'amour
Qu'il t'aide en tes alarmes
Par son divin secours.

4

Qu'il prenne ta défense
Contre tes ennemis,
Et réduise à silence
Tous ses fiers antechrist.
Qu'il apaise l'orage
Par sa compassion
De l'implacable rage
De la persécution.

5

Retournons donc, chers frères,
Retournons à Zubac,
Ce pasteur débonnaire
Qui pour son Dieu combat.
Poursuivons-en la trace
De ce grand serviteur ;
Dieu nous fasse la grâce
D'imiter son ardeur !

6

Commençons son histoire,
Immortalisons-la ;
Au temple de mémoire,
Tant que monde sera,
On louera le zèle
De ce digne pasteur,
Et son amour fidèle
Pour son divin Sauveur.

7

Zubac notre cher frère
Portait en Vivarais
Son très-saint ministère
A des persécutés.
D'une ardeur exemplaire,
Il traçait à leurs yeux
Le chemin salutaire
Qui nous conduit aux cieux.

8

C'est là que les prières
De ce pasteur pieux,
Comme nues légères,
Montaient jusques aux cieux,
Pour fléchir la colère
Et arrêter les coups
De notre divin Père
Irrité contre nous.

9

Dans cette circonstance,
Dans ce jour bienheureux,
Chacun en assurance
Suivait le roi des cieux.
Les divines louanges,
Du grand Dieu, roi des rois,
Comme les chœurs des anges
Nous chantions à haute voix.

10

Mais par le noir caprice
D'un perfide Judas,
Surpassant en malice
Les plus fins scélérats,
Notre bonheur suprême
Fut changé en douleur,
Par son stratagème
Impie et plein d'horreur.

11

Ce monstre abominable,
Vomi par les enfers,

Possédé par le diable,
Cet insigne pervers,
Animé d'un faux zèle,
Livra notre Zubac
A la main criminelle
Du furieux soldat.

12

Ce martyr plein de zèle
Fut pris dans la maison
D'un protestant fidèle
Plein de dévotion,
Lorsque d'un grand courage
Il partait de ces lieux
Pour aller rendre hommage
Et prier le grand Dieu.

13

Il allait vers ses frères
Qui étaient assemblés,
Lorsque ces janissaires
Comme durs acharnés,
Courent sus et blessèrent
Notre martyr au corps ;
Sanglant le relevèrent
Réduit presque à la mort.

14

Ces meurtriers pleins de rage,
Ces monstres inhumains,
Avec de grands cordages
Lui lient pieds et mains,
Et sans tant d'hyperboles
L'on commence à partir,
Lui disant ces paroles :
Monsieur, il faut mourir.

15

Zubac notre cher frère
Entendant ces raisons,
Dit d'un air débonnaire,
Digne d'admiration :
Si Dieu veut que je meure
Et s'il l'a ordonné,

J'embrasse sans murmure
Sa sainte volonté.

16

Mon Sauveur et mon Père,
Si dans ces tristes lieux
Je souffre pour ta gloire
Des tourments rigoureux ;
J'espère que ta grâce
Après mes maux finis
M'accordera la place
Dans ton saint paradis.

17

Si je suis au Calvaire,
Mon divin Rédempteur,
Ta grâce, ô divin Père,
Me rendra le vainqueur ;
Sur Satan et le monde
Mon cœur triomphera,
Car qui sur toi se fonde
Jamais ne périra.

18

En toi je me console,
Mon divin protecteur,
C'est ta ferme parole
Qui calme ma douleur ;
Mon cœur vers toi soupire,
Brûlant d'un saint amour,
Et mon âme désire
Ton glorieux séjour.

19

Ce pasteur vénérable
Ayant fini ces mots,
Ces monstres exécrables
Se mirent aussitôt
En marche tout de suite
Pour conduire à Tournon
Cet homme de mérite
Dans l'affreuse prison.

20

Cependant les nouvelles
Vinrent de tous côtés
Le porter aux fidèles
Qui étaient assemblés ;
Chacun est aux alarmes,
Tout est dans la terreur,
Chacun verse des larmes
Sur son digne pasteur.

21

Chacun court au plus vite
Pour aller enlever
Cet homme de mérite
A ces tisons d'enfer.
L'on vient, tout s'entrechoque ;
Le ton change d'abord
En des coups réciproques,
Hélas ! quel triste sort !

22

Le fer, le feu, la flamme,
Volent de tous côtés,
De la cruelle flamme
Plusieurs sont transpercés.
La terre est détrempée
Du ruisseau de leur sang,
Et la place jonchée
De morts ou de mourants.

23

C'est en vain qu'on s'anime,
Qu'on choque, qu'on combat,
Pour avoir la victime
De la main du soldat.
Cette troupe fidèle
Vit avecque douleur
Dans une citadelle
Renfermer son pasteur.

24

Ce malheur si sinistre
Vole de tous côtés

Qu'on a pris un ministre
Dedans le Vivarais.
Mille voix trop fidèles
Viennent incontinent
Annoncer la nouvelle
A Monsieur l'intendant.

25

Monsieur de Ladevèse
Ayant reçu l'exprès,
Monte dedans sa chaise,
Part pour le Vivarais,
Sous une bonne escorte
D'un ou deux bataillons,
Et se rend de la sorte
Dans le lieu de Tournon.

26

Tout est dans les alarmes
En voyant ce seigneur,
Tout craint le sort des armes,
Des soldats en fureur.
Plusieurs dans la campagne
Cherchent à se cacher,
D'autres par les montagnes
Cherchent à s'évader.

27

Hélas! quelle misère,
Quelle désolation!
Assiste, ô divin Père,
Par ta compassion,
Ces pauvres créatures
Qui meurent chaque jour,
Faute de nourriture
Ou faute de secours.

28

Sois, grand Dieu, leur asile
Car c'est pour ton saint nom,
Pour ton saint Evangile
Qu'ils sont dans l'affliction;
Nourris-les de ta grâce,
Soutiens-les par ton bras,

Tourne sur eux ta face
Dans leurs rudes combats.

29

Après avoir ces grâces
Demandé au Seigneur,
Tournons soudain la face
Vers notre bon pasteur,
Allons le voir encore
Dans son affreux cachot,
Qui supplie et implore
Le secours du Très-Haut.

30

Mais avant moins d'une heure
Ce seigneur fit venir
De la prison obscure
Notre illustre martyr.
Etant en sa présence
En ces mots lui parla :
Monsieur, en conscience
N'êtes-vous pas Zubac?

31

N'êtes-vous pas ministre
Ou bien prédicateur ?
De ce cas si sinistre
N'êtes-vous pas l'auteur?
Pouvez-vous en conscience
Sans nul ordre du roi,
Enseigner dans la France
Ou prêcher votre loi ?

32

Notre glorieux prince
A proscrit pour jamais
De toutes ses provinces
La loi des réformés.
Pourquoi faire violence ?
Monsieur, vous avez tort,
Car selon l'ordonnance
Vous méritez la mort.

33

Zubac avec constance
Répond à ce seigneur :
Si j'ai prêché en France
La loi de mon Sauveur,
Les apôtres en Judée,
En Galilée épars,
Prêchaient dans ces contrées
En dépit de César.

34

L'on n'est jamais rebelle
Quand on fait en tous lieux
D'un cœur brûlant de zèle
La volonté de Dieu.
Peut-on dans ces provinces,
Dites-moi, monseigneur,
Pour obéir au prince
Délaisser le Sauveur?

35

Si par les ordonnances
J'ai mérité la mort
Que la toute-puissance
Décide de mon sort.
C'est à ce divin Père
Que j'élève mon cœur ;
En lui mon âme espère
D'une constante ardeur.

36

Aucun ne peut me nuire
Dans son pouvoir divin.
Tout est sous son empire,
Mes jours sont en sa main.
Sans faire résistance
Je suis prêt à partir ;
Prononcez ma sentence ;
Je suis prêt à mourir.

(*La fin au prochain numéro.*)

# BIBLIOGRAPHIE

*Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue,* par Jean Loutchitzki. Kiew-Paris, 1875. 1 vol. in-8 de 352 p.

M. Tamisey de Larroque dans le *Polybiblion* de décembre 1873, en faisant ressortir l'importance des lettres de Villars, Damville, Biron et Montpensier publiées dans le *Bulletin,* remerciait M. Loutchitzki d'avoir rendu à la France une portion de ce qui lui a été enlevé à la fin du siècle dernier; il le priait de « nous dédommager plus amplement encore des pertes subies alors par la Bibliothèque de la rue Richelieu. » Le volume que nous annonçons est une première réponse à ce vœu; mais pour le composer, M. Loutchitzki ne s'est pas contenté de ses recherches à St-Pétersbourg. C'est aussi dans les divers fonds de la Bibliothèque nationale de Paris, et surtout c'est dans nos archives départementales qu'il en a recueilli les éléments.

Il nous donnait là une leçon dont nous devrions profiter. Les historiens français négligent trop ces ressources locales que notre savant collaborateur russe n'a pas hésité à venir explorer, dans le désir d'appuyer sur des matériaux originaux et positifs son *Histoire de la Réaction féodale en France, au XVI*e *et au XVII*e *siècle.*

Le premier volume de cette curieuse étude a été analysé dans le *Bulletin* par M. Loutchitzki lui-même (vol. XXI, p. 574). Il s'arrêtait après la paix de Monsieur, 6 mai 1576, au cinquième édit de pacification, obtenu par l'union des politiques avec les réformés et qui accordait à ceux-ci de sérieux avantages. Mais déjà de toutes parts s'organisait « la sainte Ligue : » la lutte entrait dans une phase nouvelle. C'est à la formation de la Ligue, à ses premiers progrès, à ses causes et à ses éléments qu'il a consacré le commencement du second volume, actuellement sous presse et dont il publie à part, et d'avance, les nombreuses pièces justificatives. C'est rendre un véritable service aux travailleurs français qui peuvent se procurer ainsi les documents, quelquefois difficiles à consulter dans un ouvrage en langue étrangère.

Le recueil s'ouvre par deux pièces sur le Dauphiné : *La séance du conseil de la ville de Grenoble,* 28 mars 1574. — *La requête présentée au Roy par le Tiers-Estat de la province,* mai 1575, avec réponses

marginales (archives de l'Isère). L'*Association faicte entre les manants et habitans de la ville et viguerie de Thoulouse,* et les *Extraits des délibérations du conseil de la ville,* 1576 (archives de la ville de T.) font assister aux débuts de la Ligue en Languedoc, tandis que des actes du même genre, empruntés à la Bibliothèque nationale, en montrent la création en Bourbonnais, 22 janvier 1577, en Bourgogne et en Champagne, 22 mars.

C'est le moment où le maréchal de Damville s'efforce encore de prêcher la conciliation. Il y a une grande élévation de langage qui n'exclut pas la force du raisonnement, dans l'*Exposition faicte au Roy par ung gentilhomme envoyé vers S. M. de la part de M. le Mar. Damville* (pièce X) et dans l'*Instruction du Mareschal au Sr. Doignon envoyé vers le dit sieur Mar.,* fév. 1577 (XI).

La position de Damville était des plus délicates. D'une part les catholiques ardents l'accusaient de s'opposer « au saint et bon désir qu'a Sa Maj. d'establir la seulle religion catholique en son royaume » — et il proteste « qu'il a autant désir en l'augmentation de sa religion que homme du monde et qu'il aprouve et loue infiniment celle de sa d. Maj., mais il luy penseroit estre traistre et desloyal à sa patrie si ne la supplioit avant que de desesperer les affaires et à present quelles sont encore en termes tollerables, considerer tous les raisons qui se peuvent mettre en lumière... Il voit bien que le désir de S. M. est bon et sainct, mais il connoist que le chemin qu'on prend pour l'effectuer n'est propre, car puisque avec les forces passées on n'a pu faire ce qu'on désigne à présent, il a à croire que ceste diversité de relligion touche à Dieu et luy seul s'est retenu le conseil d'icelle... Il supplye S. M. de se mettre devant les yeux le passé et sur iceluy faire jugement de l'avenir, et suivant ce représenter que la force de la relligion a une grande puissance dans le cœur de ceux qui la soutiennent... » Il faudrait tout citer, ainsi que les considérants de la pièce X où nous relèverons seulement ces lignes : « D'advanture ils ignorent la force de ceulx de la dite religion : ils se peuvent asseurer d'avoir affaire à princes et seigneurs bien confederez et cinq cens mil familles desclarées ouvertement et aultres cinq cens mil couvertes... »

D'autre part Damville ne tardait pas à encourir les soupçons des protestants, et après avoir reçu *les premiers articles présentez par ceux de la religion sur la réunion avec M. le Mareschal* (XIII), exposés déjà dans *les raisons de ceulx de la religion pour rompre l'union avec M. le Mareschal* (XII), il leur répondait par le *Discours sur la rupture de l'Union,* 1577 (XIV). Dans cette grave occur-

rence Henri de Navarre prend encore parti pour le maréchal : *Instruction,* etc. (XV). Signalons ici l'*Extrait des actes de l'assemblée d'Anduze,* 1579 (XVI), qui nous révèle la haute importance politique de cette réunion dont le *Bulletin* publiera plus tard les actes *in extenso.*

La courte guerre de 1577 est représentée par l'*Accord entre le prince de Condé et ceulx de la Rochelle,* 6 juin (XVII), et la paix qui la suivit par la *Lettre du prince de Condé* au Roy, La Rochelle, 4 janvier 1578 (XVIII. Bibl. de St-Pétersbourg).

Les pièces XIX, XX, XXIV à XXX sont destinées par M. Loutchitzki à montrer les luttes intestines des partis et l'influence de l'élément social et politique dans ces luttes. Citons les *Extraits du journal de Lesdiguières;* la *Négociation pour l'exécution de la paix par les députez de ceux de la religion de Dauphiné,* 1581 ; les *Résolutions prises par ceux de la religion du Dauphiné assemblez à Bourdeaulx, le* 21 *juin et* 19 *juillet;* les *Propositions de Lesdiguières* et la *Réponse de Lesdiguières aux instructions du Duc de Mayenne,* Gap, 19 juillet 1581.

Les difficultés intérieures du parti protestant se trahissent dans les curieux *Extraits du registre des délibérations du conseil de la ville de Montauban,* 1581 à 1586 (XXXV), ainsi que dans le *Procès-verbal sur les propositions faites par M. de Chastillon, gouv. pour le Roy de Navarre aux consuls et corps de ville de Millau avec les réponses et résolutions de part et d'autre,* 18-28 nov. 1586; les *Articles présentés par les consuls de Millau aux Estats de Rouergue,* la *Délibération de la ville de Millau sur la démolition de la citadelle par quelques séditieux,* et les *Faits sur lesquels les consuls de Millau requièrent qu'il soit enquis* (XXXVI à XXXXIX).

Les paragraphes XXXI à XXXIV renferment des lettres de Condé, de Montmorency, de Joyeuse et de Montpensier tirées des manuscrits de la Bibl. Impériale de St-Pétersbourg. Les analyser n'en ferait qu'imparfaitement sentir la valeur historique. Nous nous bornerons presque exclusivement à en indiquer les dates et les destinataires.

*Lettres du prince de Condé,* toutes datées de Saint-Jean d'Angely. — 1. Au Roi, 12 janvier 1581. — 2. A M. de Villeroy, 12 janvier 1584. — 3. Au Roi, 1584. — 4. Sans date ni direction, paraphe curieux. — 5. Au Roi, 24 avril 1585 : « ... Le plus qu'il m'a esté possible, j'ay tenu la main jusques à maintenant au repos et tranquillité des sujets de V. M. en ce quartier, et la meilleure part, grâces à Dieu, y continue. Toutefois nostre patience ne peult tant

faire de gaing sur les impatiens de la paix qu'à l'oppression et grand dommage de vos paysibles sujetz tant d'une que d'autres relligions ils ne facent courses, exactions, etc... » — 6. Au Roi, 6 mai 1685.

*Lettres de Louis de Montmorency :* 1. A la Reine-Mère, Belpech, 8 nov. 1579. — 2. Au Roi, Pézenas, 12 juin 1580 : « ... Je suis infiniment marry que le subject de mes lettres ne correspont au désir de V. M. et que je ne vous puisse promectre ung bon acheminement à l'exécution de ce que je congnois estre de Votre intention au bien et la paix. Mais tant plus on pense s'en aprocher ou trouver le chemin pour s'y rendre, tant plus on s'en veoit eslongné et hors de moien d'y parvenir... » — 3. Au Roi. — 4. Au Roi, Pézenas, 26 juillet 1580. — 5. Au Roi, Agde, 3 juin 1581. — 6. Au Roi, Pézenas, 20 août 1585, lettres longues et remplies de détails stratégiques et diplomatiques.

*Lettres de Joyeuse :* — 1. A la Reine-Mère, Cours, 28 oct. 1579, sur les négociations en Dauphiné. — 2. A la Reine-Mère, Avignon, 6 nov. 1579 : « ... Il n'y a jour que l'on naye nouvelles de quelque entreprise par ceulx de la relligion sur quelque ville au préjudice de la paix, et à mesure que d'ung costé nous les avons sortis de quelque place, dès l'heure nous entendons qu'ilz en ont repris autant en quelque autre lieu... » — 3. A la Reine-Mère, Cours, 26 nov. 1579 : « ... Je n'ay point bougé depuis des environs du Saint-Esprit, où j'ay bien faict chastier de ces preneurs de villaiges et de fortz pour troubler le peuple, mais, Madame, c'est une si meschante (vermine?) et pullule de telle façon qu'il fault du temps et de la force et de l'industrie pour les arracher du tout... » — 4. A la Reine-Mère, Toulouse, 1580. — 5. Au Roi, même date : « ... Tout le langaige et les lettres du Roy de Navarre ne sont que de paix, d'observation de vos édicts, de rendre les villes et pugnir les infracteurs ; ce néantmoins, Sire, l'on n'a jamais veu que pour cela ung seul lieu ayt esté rendu par son commandement... » — 6. A la Reine-Mère, Toulouse, 16 avril 1580. — 7 à 18. Au Roi, 30 mai 1580, Toulouse, 14 juillet 1580, 25 août 1580, Narbonne, 15 janvier, 22 fév., 7 avril, 27 avril, 16 mai, 18 juin 1584, 20 avril 1585, 23 avril 1586, Carcassonne, 1er août 1585 : « ... Sire, vostre edict pour la prohibition de l'exercice de la nouvelle religion a esté publié à Thoulouse avec grand contentement de vos bons subjectz. Il y aura autant de mescontentement comme il se publiera aux siéges des seneschaux de Nysmes et Montpellier, et me doubte qu'il y sera donné de l'empeschement, et que ceulx de la dicte

religion tanteront a ceste heure de faire tous leurs efforts quils pourront pour faire des entreprises et sur vos villes, et sur vos subjectz catholiques. J'en veoy les préparatifs et pour s'opposer et pour se deffendre. Ils n'ont pas faulte d'appuy, comme V. M. sçait assez. M. de Montmorency arriva sur matin à Béziers pour s'aller aboucher avec le Roy de Navarre à Castres, etc... » — 19. Au Roi, Carcassonne, 25 sept. 1585.

*Lettres de Montpensier :* Au Roi, Poitiers, 7 mars et 24 mai 1585.

Les *Extraits des registres des délibérations des capitouls,* 1580 (XXIII), 1586-1587 (XL), 1589 (XLV-XLVII), 1590 (L-LI), 1593 (LIV), 1594 (LVI), 1595 (LVIII-LIX), 1596 (LXI), présentent un tableau frappant de l'existence factice, passionnée, fiévreuse dont vécurent pendant près de quinze ans le peuple, le clergé, la bourgeoisie dans l'un des plus ardents foyers de la Ligue. Ce ne sont que mutuelles récriminations, précautions de toutes sortes, armements civiques, délations, visites domiciliaires, prédicateurs même mis en suspicion (1), serments de résistance jusqu'au jour où Toulouse, la ville fanatique par excellence, se résigne enfin à prêter serment à Henri IV que toute la France a depuis longtemps acclamé. — *Acte de prestation, de serment, de fidélité faict au Roy par Mrs. les capitoulz et bourgeois,* 18 mars 1596 (LXII).

Citons encore sur cette époque troublée, les *Extraits des Etats du Languedoc* (XLVIII, LV, LVII et LX). — L'*Union jurée par les habitants de Dijon,* 1589 (XLIII). — Les *Procès-Verbaux des Assemblées du Tiers-Estat du pays de Forez,* à St-Galmiers, Feurs, Monbrison et St-Etienne, 1589 (XLIV, Bibl. de l'Ecole de Médecine de Montpellier), — et les documents empruntés à la Bibliothèque Nationale sur l'*Insurrection de Lyon,* 1593 (LIII). C'est par cinq pièces sur le soulèvement des paysans du Midi, dit des *croquants,*

(1) « Ce jourd'huy est entré dans la grand'chambre de Calmelz, adv. général, qui a dict avoir este adverty, comme le jour d'hier ung frere capuchin, preschant en l'eglize de la Daurade, auroict dict publicquement au grand escandalle de tous les acistans que en ceste cour de Parlement y avoict plus d'heretiques et politiques quen la court de Parlement de Bordeaulx... etc. » 5 nov. 1590.

« ... Comme les capitouls estoient sur le point de partir pour aller au palais, certains nombre de religieux et aultres personnes ecclésiastiques seroient survenus en ce lieu, lesquels leur auroient faict entendre par le capp. du guet qu'ilz désiroient parler à eulx, et sans attendre la responce, seroient entrés en nombre de 20 à 25 ou plus de divers ordres. Le premier desquels estoit le frère Maurel, prédicateur en l'esglize métrop. St. Estienne, qui leur auroict remonstré la ville de Thle. avoir acquis ceste reputation par le passé d'estre l'une des plus catholiques de la chrestieneté et en cette considération avoir servy d'ex. aulx autres villes de ce roy. pour se maintenir et conserver en la Rel. C. A. et R. Et néanmoings le clergé de lad. ville estre adverti que sans attendre la resolution du St. Père sur le faict de l'excommunication on vouldroict passer à la recognoissance d'un roy, ce que led. clergé ne peult ny ne doibt permettre... etc. » 17 déc. 1593.

que se termine le précieux recueil que nous devons à l'érudition et à la persévérance de M. Jean Loutchitzki.

F. SCHICKLER.

---

REVUE HISTORIQUE. Tome 1er. Numéro de janvier à mars 1876.

Nous avons sous les yeux le premier numéro de la Revue fondée par MM. G. Monod et G. Fagniez, avec le concours de savants distingués appartenant à l'Institut et à nos principales écoles. Ce volume s'ouvre par un article très-bien fait de M. Monod, sur le progrès des études historiques depuis le XVIe siècle. Clarté, précision, exactitude, tels sont les mérites distinctifs de ce morceau qui contient beaucoup de choses en peu de pages, mais où de l'excès de l'impartialité résulte parfois une sorte d'injustice à l'égard de notre pays. L'école historique française du XIXe siècle ne nous semble rien avoir à envier à la docte Allemagne pour la profondeur des recherches et l'art de la composition. Les noms de Guizot, Thiers, Mignet, Michelet, Augustin Thierry, Henri Martin, peuvent être opposés sans trop de désavantage aux Ranke, aux Gervinus, aux Mommsen et à leurs émules. La Sorbonne reçoit chaque année des thèses égales pour l'érudition et supérieures par la forme à ce qui se publie en ce genre dans les universités d'outre-Rhin. Avant la création de l'Ecole des hautes études, dont nous sommes loin de contester l'utilité, la critique savante des textes et l'emploi d'une sévère méthode étaient pratiqués, non sans succès, par une légion d'érudits, et même d'écrivains distingués, sortis de l'Ecole normale et de l'Ecole des chartes, et continuant la tradition des grands historiens pour lesquels commence déjà la postérité. Nous sommes heureux de voir la nouvelle Revue ouvrir un champ de plus à ces belles études, sans partager son désintéressement absolu à l'égard du passé, et nous faisons des vœux pour que, sous l'habile direction de M. Monod, elle réalise son programme, offrant un terrain commun à ceux qui, malgré la diversité de leurs vues, « aiment l'histoire pour elle-même, et n'en font pas une arme de combat pour la défense de leurs idées politiques et religieuses. »

Nous espérons n'être pas accusé nous-même d'esprit de parti, si nous signalons quelques lacunes dans le très-savant article de M. Monod. Après quelques mots sur le moyen âge, et ses chroniqueurs parfois si vivants, si colorés, mais étrangers à toute notion

d'art et de critique proprement dite, l'auteur nous montre l'histoire se détachant de la chronique, et trouvant un double appui dans la Renaissance et la Réforme qui ouvrent aux esprits de nouveaux horizons. La France protestante peut revendiquer dans la rénovation des études historiques qui se produit alors, Bongars, Scaliger, Jean de Serres, Hotman, La Popelinière. A côté du grave de Thou, une mention n'était-elle pas due à d'Aubigné, dont l'*Histoire Universelle* offre dans ses inégalités des parties vraiment supérieures? Le moyen âge revit au XVII<sup>e</sup> siècle, sans être toujours bien compris, comme l'antiquité grecque et latine dans l'âge précédent. Jésuites, Oratoriens, Jansénistes, Bénédictins, rivalisent d'ardeur dans ces doctes études. La science laïque ne reste point inactive. On s'étonne ici de ne voir pas même nommés des hommes tels que Bayle, Basnage, Beausobre, Lenfant, Rapin-Thoyras... proscrits de la Révocation qui ont su payer leur dette à la France sur la terre d'exil. Seul, le protestant de Beaufort a trouvé grâce aux yeux de M. Monod, pour ses doutes de génie sur les premiers siècles de l'histoire romaine, par lesquels il a devancé Niebuhr.

Après ces regrets librement exprimés, nous pouvons louer sans réserve le nouveau recueil dont les articles très-variés, toujours marqués au coin d'une science de bon aloi, contiennent parfois de piquantes révélations. Tel est celui, dû à la plume de M. Chéruel, qui présente le duc de Saint-Simon sous un aspect inattendu dans ses relations avec le cardinal Dubois, qu'il a jugé si sévèrement dans ses Mémoires. Les confidences épistolaires démentent ici, à quelques égards, les objurgations passionnées de l'historien, qui sera toujours le peintre le plus éloquent, sinon le plus vrai, du grand siècle. Dans un autre ordre d'idées, un jeune savant strasbourgeois, M. Rod. Reuss, s'appuyant sur un ouvrage récemment publié à Berlin, et sur la comparaison de textes fort nombreux, a fait justice d'une grave accusation qui pèse sur la mémoire de Tilly, et restitué l'incendie de Magdebourg à son véritable auteur, le commandant Falkenberg, un Rostopchine suédois du XVII<sup>e</sup> siècle. Une conversation inédite de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> avec Sismondi n'est pas à dédaigner dans l'histoire des Cent-jours.

Mais nous devons surtout signaler deux morceaux d'un intérêt spécial au point de vue protestant. *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, par M. Castan, est un très-curieux épisode de l'histoire municipale dans cette métropole de la Franche-Comté. La Réforme y trouva un champ tout préparé dans l'extrême discrédit où était tombé le clergé catholique, et dans les dispositions favorables du

conseil communal en lutte avec le chapitre. Il ne manqua là qu'un apôtre. Ni le secrétaire d'Etat Lambelin, ni l'astucieux diplomate Gauthiot d'Ancier, ne pouvaient remplacer Farel, et le triomphe de l'habile Granvelle, ministre de Charles-Quint, fut à la fois la ruine du protestantisme naissant et des libertés locales. *Un mémoire inédit de Richelieu,* tiré des *State papers,* ne mérite pas moins l'attention. On y reconnaît sans peine le langage du grand ministre, hésitant entre la guerre contre les huguenots « qui remplira les provinces de désolation, » et la lutte en Allemagne, « qui doit brûler par les deux bouts la maison d'Autriche. » Au mois de juillet 1625, jouait-il un double jeu dans ses avances à Rohan et ses préparatifs contre la Rochelle ? On n'ose l'affirmer, tout en se souvenant du fameux mot : « On me condamne maintenant à Rome comme hérétique ; on m'y canonisera bientôt comme un saint. »

Ces rapides indications sont loin d'épuiser l'intérêt de la Revue, dont le premier numéro a si bien justifié l'attente du public. Nous aurons l'occasion de revenir plus d'une fois au nouveau recueil qui, dans son large cadre, traitera plus d'un sujet intéressant pour notre histoire protestante, et nous serons heureux de glaner, sur les pas de M. G. Monod et de ses collaborateurs, quelques épis d'une riche moisson. J. B.

---

# CORRESPONDANCE

## L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE TOURS

Monsieur le Rédacteur,

Je viens vous signaler l'existence d'un certain nombre de documents, plus ou moins importants, relatifs à l'histoire de l'Eglise réformée de Tours. Ils sont réunis soit à la bibliothèque publique, soit à la mairie, aux archives de la ville (1). Je vais vous les indiquer dans l'ordre chronologique :

Voici d'abord une copie de l'édit de François Ier contre les luthériens (1534) et que j'ai trouvée dans les archives de la mairie. La présence de

(1) Il va sans dire que toutes les pièces provenant des archives de la mairie sont *manuscrites.*

cette pièce dans les papiers de l'hôtel de ville semble indiquer que les idées nouvelles s'étaient déjà répandues à cette date en Touraine.

A la date de 1549, je découvre un autre document, qui parle des « progrès des luthériens » et expose « le mode de procédure employé contre eux. » En 1560, les évêques sont chargés par le roi « de la connaissance du crime d'hérésie, exclusivement aux autres tribunaux. »

Enfin voici une ordonnance de 1561 aux termes de laquelle le libre exercice de la religion réformée n'est autorisé qu'à Langeais pour toute la Touraine. Telles sont les premières traces de l'existence du protestantisme en Touraine.

Transportons-nous à la bibliothèque de la ville, nous y voyons deux exemplaires bien conservés d'une gravure qui a fait partie d'un recueil dont voici le titre : Jean Tortorel et Jacques Perrissin, 1er volume (le deuxième n'a jamais paru) contenant quarante *tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables touchant les guerres, massacres et tronbles advenus en France en ces dernières années, le tout recueilli selon les tesmoignages de ceux qui y ont esté en personne et qui les ont vus, lesquels sont pourtraits à la vérité* (1). Cet album est extrêmement rare. Il s'en est vendu dernièrement un exemplaire 1,200 francs à Orléans. La gravure de Tours, qui porte le nº 14, est signalée comme une des plus difficiles à trouver. Elle est intitulée :

*Le Massacre fait à Tours*

*Par la populace, au mois de juillet* 1562.

Des lettres placées sur les maisons et les monuments correspondent à une légende imprimée au bas du tableau et dont voici le texte :

A. La ville de Tours.

B. Le pont de la dite ville ius duquel plusieurs de la religion furent gettez en la riuière par la populace.

G. Fauxbourg de la Riche où plusieurs furent massacrés de diuerses sortes.

D. Une église au fauxbourg de la Riche, où furent mis en prison enuiron de 200 personnes lesquelles furent deux ou trois jours là dedans sans boyre ne manger.

E. Le président du roi de la dite ville nommé Bourgeau est despouillé et puys pendu par dessous les bras à un arbre, auquel on ouure la poytrine et luy arrache on le cœur, et les boyaux gettez en terre, dedans lesquels plusieurs pensèrent trouuer des escus, car aucuns auoyent semé un bruit qu'il auoyt auallé une partye de son trésor.

F. Une femme estant getté en la riuière se cuydant sauver en un batteau, on luy coupe les mains.

(1) Voir pour de plus amples détails le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, de Brunet, Firmin-Didot, 1864, t. V, au mot *Tortorel*.

G. Un grauier près de la riuière là où plusieurs corps morts furent gettés par l'eau, et puys mengés des chiens et oyseaux.

H. Un enfant tenu par un soldat qui crie a un escu le huguenot et un autre soldat le tue d'une harquebuse.

I. Une femme despouillée toute nue et puys tuée.

K. Une femme enceinte enfante son enfant estant getté en l'eau et l'enfant auant que mourir lèue un bras vers le ciel.

L. Le bort de la riuière où plusieurs furent massacrés.

Je possède une contre-épreuve de cette gravure qui paraît aussi fort ancienne. Je ne saurais dire exactement à quelle époque elle a été faite. Le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* n'en parle pas.

En 1564, les protestants demandent qu'on leur assigne un emplacement pour leur cimetière. Ce cimetière devait être hors de la ville ; mais les catholiques habitant les divers faubourgs s'opposaient tous à ce qu'il fût établi dans leur voisinage. Contraints par la nécessité, les protestants choisissent eux-mêmes *les Buttes près de la Magdelaine*. On dresse contre eux un procès-verbal dont le manuscrit original est aux archives de la ville et date du 9 août 1564. Je n'ai point trouvé de pièces indiquant comment la question a été résolue, mais voici sept ans plus tard, en 1571, une « réclamation du clergé contre plusieurs concessions faites aux protestants. »

Il n'existe point à Tours de documents relatifs à la Saint-Barthélemy. Elle passe, du reste, pour avoir fait peu de victimes en Touraine. N'était-ce pas assez du massacre de 1562?

Après la promulgation de l'édit de Nantes, des commissaires royaux vinrent à Tours pour désigner l'emplacement définitif du temple. Mais le corps de ville refusait successivement d'accorder son consentement à tous les emplacements désignés. Les commissaires furent obligés d'indiquer un terrain faisant partie du domaine royal de Plessis-lès-Tours. Bien que ce terrain ne dépendît que du roi, il paraît que la municipalité trouva encore moyen d'élever des difficultés, car j'ai retrouvé le compte des dépenses faites par le maire et deux échevins dans un voyage à Blois pour exposer leurs griefs à Henri IV. Ils n'obtinrent pas gain de cause, et jusqu'en 1621, le culte protestant fut célébré à l'endroit indiqué.

Pour toute l'histoire de la période qui s'écoula ensuite jusqu'en 1621, il n'existe que deux feuillets détachés sans aucune importance.

Le premier, daté de 1599, est intitulé :

« Noms des habitants qui sont de la R. P. R. dans la compagnie du capitaine Papillon. » (*Suit une liste de noms.*)

Le second porte en tête :

« Pour inscrire, s'il vous playe, dans le papier baptistaire. »

Suit la mention de trois baptêmes de l'année 1606.

Cette feuille devait sans doute être remise à la personne chargée de tenir le registre des baptêmes et le hasard l'aura conservée.

L'année 1621 fut très-grave pour l'Église réformée de Tours. Le dimanche 17 avril, le convoi funèbre d'un protestant fut arrêté par la populace et le cortége dispersé. Puis la foule se portant au cimetière protestant, les murs qui l'entouraient furent démolis par elle ; enfin le feu fut mis au temple et celui-ci entièrement consumé. Une véritable émeute s'ensuivit. Le roi dut venir lui-même à Tours mettre fin aux troubles et ordonner le châtiment des coupables. Cinq d'entre eux furent exécutés sur la place du Grand-Marché. Le *Bulletin* a déjà donné un récit de ces faits emprunté aux mémoires du catholique Louvet (1). J'ai trouvé ici aux archives de la ville le dossier complet de cette grave affaire, renfermant douze pièces du plus grand intérêt :

1° Relation de ce qui s'est passé à Tours les 18, 19 et 20 avril 1621, extraite du *Mercure de France.*

2° Un procès-verbal des événements de ces trois jours signé Gaulthier, maire de Tours.

3° Un extrait du registre des délibérations du « corps de ville » de Tours du « jeudy 22 april 1621. »

4° Lettre du Roy au parlement de Paris touchant la punition des séditieux.

5° Procès-verbal relatant les faits qui se sont passés le 4 mai 1621, lorsque le peuple fit le siége du palais, où délibéraient les magistrats, mit ceux-ci en fuite et délivra les prisonniers.

6° Extrait du registre des délibérations du « corps de ville » du « mardy 4 mai 1621. »

7° Récit de l'arrivée à Tours du Roy, le 6 mai.

8° Extrait du registre des délibérations du corps de ville du dimanche 9 mai.

9° Extrait du 7e volume du *Mercure de France* racontant l'exécution des coupables pendus sur la place du Grand-Marché.

10° Texte d'une demande d'amnistie pleine et entière faite au Roy par les protestants et approuvée par le corps de ville.

11° Extrait du 7e volume du *Mercure de France* rapportant la requête des protestants pour la reconstruction des murs de leur cimetière et celle de leur temple. Le Roy leur accorde 18,000 livres.

12° Remontrance des protestants des Eglises réformées de France réunis à La Rochelle au mois de mai 1621 touchant la conduite du maire de Tours dans les journées des 18, 19 et 20 avril 1621. (Se trouve dans le *Mercure de France.*)

Tel est le contenu du dossier que j'ai eu entre les mains à la mairie. La bibliothèque ne possède sur les mêmes événements qu'une petite brochure imprimée de 12 pages in-12, dont voici le titre :

(1) Voir le *Bulletin*, t. IX, p. 297 et suivantes.

*Lettres de Sa Majesté escrites à M. le premier président de Verdun touchant le désordre arriué en la ville et les faux-bourgs de Tours avec un discours véritable de tout ce qui s'est passé, depuis le dimanche* 18 *avril iusques au mardy ensuyvant.* A Paris, chez Jean Berjou, maître imprimeur, 1621. Avec permission.

Les 18,000 livres promises par le roi ne furent sans doute jamais payées, car le temple ne fut pas rebâti, et de 1621 à 1631 les réformés de Tours eurent beaucoup à souffrir.

Voici pour l'année 1623 une liste dressée par la mairie des maisons huguenotes renfermant de grandes pièces et où il leur sera permis de célébrer leur bulte :

1° Le lieu de la Marchanderie, basti de maisons et granges avec un grand domaine au devant et derrière du fief de Charentais.

2° Le lieu appelé les Loups-Bernards composé de deux chambres basses... etc.

On leur en indique ainsi cinq dans différents quartiers de la ville.

En 1630, soixante protestants de Tours se convertirent au catholicisme. La liste originale que j'ai eue sous les yeux a soin de constater qu'ils appartiennent aux meilleures familles de la ville : les Guippou, les Fleuri, les Decop, les Couzé, les Montigny, les Bricet, les Renou, les Devilliers.

A partir de l'année 1631, l'Eglise réformée de Tours jouit de cette liberté relative que l'édit de Nantes lui assurait. L'exercice public de son culte lui fut rendu; et il reste pour toute cette dernière période de son histoire (1631-1685), trois registres in-4 de baptêmes, mariages et enterrements.

Voici le titre du premier de ces registres :

*Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,*

Registre et papier baptistaire des enfants nés en l'Eglise réformée de Tours; commancé le 24e jour du mois d'aoust de l'année mil six cent trente et ung, jour que la dite Eglise a été restablie au lieu de la Butte, paroisse de la Ville aux Dames. (1631.)

Nous lisons ensuite à la première page :

Le mardy 19e jour d'aoust mil six cent trente et ung, fut l'Eglise réformée de Tours restablie par M. Basnay, Cr et Mat au siége présidial du dit Tours suivant les arrêts et volontés du Roy. Me Matthieu Cottube (?), pasteur, partit le dit jour 21e d'aoust pour aller au synode national qui se tient par permission de Sa Majesté à Charention (*Charenton*).

Le premier baptême est inscrit immédiatement après :

Le même jour 21e d'aoust fut baptisée une fille de feu noble homme Jacques Moyne, vivant docteur en médecine à Tours et de dame Marie

Fanuel, ses père et mère; parrain et marraine noble homme François Fanuel son grand-père et damoiselle Magdelaine Boullay, femme de Mr de Mibanoye, et fut nommée Marie.

(*Signatures*) :

FANUEL. BOULLAY.

Je copie dans ces trois registres quelques actes pris çà et là au hasard :

(1633) Le dimanche 3 novembre a été baptisé un fils du sr Matthieu Cottube, pasteur de cette Eglise, et de Marguerite Miraut, sa femme; parrain le sr Noé Moreau seigneur de La Borestière, maraine Madamoiselle Drouin, et a esté nommé Noé.

(*Signatures*) :

MOREAU. COTTUBE. LA BORÈSTIÈRE.

(1638) Le 28 janvier fut baptisé un enfant du sr Bernardin Amyraut, docteur en médecine, et de dame Marie Lorin, sa femme. Parrain sr de Briart et dame Marie Champeneau et a esté nommé Bernardin.

(*Signature*) : AMYRAUT.

Le 25 mars 1659, Me Daillé ministre du Saint Evangile de l'Eglise réformée de Paris a espouzé Damoiselle Anne Falaiseau.

A dater de 1668, on lit au commencement du registre de chaque année nouvelle des mentions semblables à celle-ci :

Registre pour servir aux baptêmes, mariages et mortuaire de l'Eglise prétendue réformée contenant le nombre de dix-huit feuillets qui ont été paraphés par nous Charles Mathé, Cr du Roy, lieutenant général en Touraine des prévôtés y réunies suivant et au désir de la nouvelle ordonnance... Fait le 13e janvier mil six cent soixante dix neuf.

*Signé :* CHARLES MATHÉ.

Désormais les baptêmes, les mariages et les décès sont confondus sur le même registre.

Au nom de Dieu, du 3 janvier 1668 (ceci n'est qu'une copie) :

Le 3 janvier 1868 a esté enterré dans le cimetière de ceux de l'Eglise réformée de Tours situé joignant la rue Chaloineau, proche la place Daumont, Magdelaine Alliz, femme du sr François Limée, et ont assisté au convoy le sr Pierre Moreau et Esaye Dupré oncle de la deffuncte.

*Signé :* P. MOREAU. ESAYE DUPRÉ. TRICOT, pasteur.

Le dimanche 4e mars 1668 a esté baptisée par Mr Duvidal pasteur de cette Eglise de Tours qui a son exercice à la Butte, paroisse de Saint-

Piarre-des-Corps une fille du s[r] Meusnier, maître charpentier et de Anne (*illisible*), ses père et mère, née le 29[e] février 1668.

(*Sans signatures.*)

Le premier d'apvril 1674 a esté bény le mariage de Louis Jouanneau, fils de deffunt Louis Jouanneau et de Anne Collas demeurant à Marchenoir, aagé de vingt-trois ans et de Judic Balloine, fille de Pierre Balloine et de Marie Viridoux ; et ont assisté du côté dudict Espoux Pierre Larcher ouvrier En soye et Michel Martineau tisseur et du côté de la dite Espouse aagée de trente-deux ans, François Limaye et Jean Milot. Les Espoux émancypés par justice : Les dits Martineau et Milot ont déclaré ne savoir signer comme aussi lesdits Espoux.

(*Suivent quelques signatures illisibles.*)

Il est à remarquer que le nombre des actes diminue peu à peu à mesure que nous approchons de la date fatale 1685. J'ai compté 57 baptêmes pour l'année 1634 et 61 pour l'année 1635 ; ce qui suppose une moyenne de 2,500 protestants environ. Pour la dernière année 1684, je ne trouve plus que 31 baptêmes, 10 mariages et 22 enterrements. J'ajoute, d'après divers indices, qu'il y eut toujours au moins deux pasteurs à la fois en résidence à Tours, de 1631 à 1685.

Pendant les dernières années, l'enfant était ordinairement baptisé au domicile de ses parents et le jour même de sa naissance :

Le quatorze juillet 1684, a esté baptisé, de jour, en la maison du s[r] Matthieu Renodet, en vertu d'ordonnance de M[r] le Lieutenant général de Touraine, en datte de ce jour, Jean Renodet, fils du s[r] Mathieu Renodet, et de Charlotte Madouin, sa femme, présenté au Saint Baptême par le s[r] Matthieu Delacourt et dame Charlotte Gendron, femme du s[r] Jean Nardon. L'enfant est né ce mesme jour.

*Signé :* M. Delacourt. Charlotte Gendron.

Le 13[e] juillet 1684 est décédé Daniel Guillauteau maître passementier à Tours aagé d'environ trente-six ans et a esté enterré le mesme jour et ont assisté à son enterrement les s[rs] Isaac Delacourt et le s[r] Moreau.

*Signé :* M. Delacourt. Isaac Moreau.

Voici enfin le dernier baptême à la dernière page du dernier registre :

Le 14[e] janvier 1685 a esté baptisé par M[r] Desecqueville, la fille du s[r] Pierre Amiot, ouvrier en soye, à Tours, et de Marie Moreau, sa femme, et a esté présenté par le s[r] Isaac Fleur, marchand à Tours et damoiselle Charlotte Jaslaire, fille de desfunct Jaslaire qui fut nommée Madeleine et déclarée née le 11[e] du présent.

*Signé :* Pierre Amiot. Charlotte Jaslaire. I. Fleur.

Déjà en 1683 avait paru un « arrest du conseil d'Estat du Roy obtenu à l'encontre de l'enlèvement fait en la province de Touraine d'une jeune damoiselle de grande qualité par ceux de la R. P. R. »

Le texte imprimé de cet arrêt dont je vous donne le titre se trouve à la bibliothèque de la ville.

Eufin le 8 janvier 1685 paraissait « l'arrest du conseil d'Estat portant suppression du collége ou académie de la R. P. R. de la ville de Saumur avec deffense à tous ministres, professeurs et à toutes autres personnes d'enseigner en la dite ville de Saumur aucunes sciences ou langues soit publiquement ou en allant dans les maisons particulières avec peine de désobéissance de 3 mille livres d'amende.

(Se trouve à la bibliothèque de Tours.)

Le 15 janvier paraissait « l'arrest du conseil d'Estat portant interdiction pour toujours de l'exercice public de la R. P. R. dans la ville de Saumur et le temple démoli jusques en ses fondements. »

Il en était de même à Tours :

Le 9 mai était promulguée une ordonnance de « Louis Bechanoueil, comme departi par Sa Majesté, relative aux baptêmes des enfants de ceux de la R. P. R.

Le 16 une sentence était « rendue par MMrs du baillage et siége présidial de Tours contre les ministres de la R. P. R. de la dite ville de Tours et contre Marie Mirault fille et pour la démolition du temple de la Butte. »

Il ne nous reste plus qu'à mentionner « l'ordonnance de Louis Bechanoueil, comme departi par Sa Majesté enjoignant aux nouveaux convertis d'assister à la messe (6 mars 1688.) »

A dater de ce jour, le protestantisme disparut entièrement de la Touraine. Il ne devait y reparaître que de nos jours. L'Eglise actuelle, composée de catholiques convertis et de personnes étrangères à la Touraine, est de formation récente.

Veuillez agréer, etc. EDMOND STAPFER,

pasteur à Tours.

# LE TEMPLE-NEUF DE STRASBOURG (1)

Paris, le 11 février 1876.

Monsieur et cher coreligionnaire,

Dans la nuit déjà néfaste du 24 août 1870, la vieille église des Dominicains de Strasbourg, plus connue sous le nom de Temple-Neuf, fut victime du bombardement que faisait subir à la ville assiégée l'armée allemande. Huit heures suffirent pour achever l'œuvre de destruction : le puissant édifice, qui mesurait près de 50 mètres dans sa longueur sur 31 mètres de largeur, ne présentait plus qu'un amas informe de ruines et de décombres. Elle avait péri tout entière l'église qui, après la réunion de Strasbourg à la France, avait été cédée aux protestants en remplacement de la cathédrale et qui était justement considérée comme la métropole du protestantisme strasbourgeois; l'église dans laquelle avaient prêché les Tauler, les Hédion, les Blessig et les Hærter, et que tant de pieux souvenirs consacraient à la vénération des fidèles; l'église dont le chœur, après avoir abrité la première communauté française réunie en 1538 à la voix de Calvin, avait reçu en dépôt les volumineuses bibliothèques de la ville et du séminaire, devenues elles aussi la proie des flammes.

Dès le mois d'avril 1871, le consistoire du Temple-Neuf s'occupa des plans de reconstruction. Il ouvrit un concours public qui donna les résultats les plus satisfaisants. Trente-cinq artistes répondirent à l'appel qui leur était adressé. Le projet couronné était l'œuvre de deux élèves de M. Questel, architecte du palais de Versailles. L'édifice devait naturellement avoir un caractère monumental, en rapport avec sa destination. On adopta avec raison le style noble et sévère des basiliques du V^e^ siècle, le seul qui pût supporter, sans trop de désavantage, le voisinage écrasant de la cathédrale, et l'on choisit comme pierre de taille ce beau grès vosgien que dorent de teintes si suaves les rayons du soleil couchant. Le devis primitif qui s'élevait à 800,000 francs, devait être couvert par l'indemnité de guerre votée par le gouvernement allemand. Mais, au cours des travaux, on ne tarda pas à s'apercevoir que cette somme serait absolument insuffisante. Déjà, lors des fouilles, la nature du sol composé de décombres superposées fit reconnaître la nécessité de porter les fondations à 4 mètres plus bas que ne l'avaient fait prévoir les évaluations primitives. D'autres modifications importantes durent être faites successivement tant dans l'intérêt de l'acoustique que dans celui de la disposition monumentale de la tour et des façades extérieures.

Les travaux dirigés par l'habile et consciencieux architecte, M. Sa-

(1) La Société de l'Histoire du Protestantisme français ne peut être insensible à un appel venu de Strasbourg, et qu'elle recommande chaleureusement à tous ses amis. (*Réd.*)

lomon de Strasbourg, en approchant de leur terme permettent d'évaluer l'étendue du découvert qu'ils présenteront. Indépendamment de l'indemnité de 800,000 francs et des 60,000 francs d'intérêt qu'ils porteront, une somme de 40,000 fr. pourra être affectée à l'achèvement de l'édifice par la caisse patrimoniale du Temple-Neuf, malgré les lourdes charges dont elle est grevée. Néanmoins les devis définitifs laissent entrevoir un déficit d'environ 200,000 francs.

Aujourd'hui, le consistoire du Temple-Neuf adresse un confiant et chaleureux appel à *toutes les Eglises protestantes,* leur demandant de lui aider à achever un édifice qui, de fait, sera le *premier* temple protestant élevé à Strasbourg depuis la Réformation. Strasbourg et l'Alsace y répondront, comme elles savent le faire; mais il nous a semblé que, parmi les Eglises protestantes, celles de France ne devaient pas rester en arrière. Nous serons heureux, n'est-il pas vrai? de saisir cette occasion pour donner à nos anciens compatriotes et à nos coreligionnaires un témoignage de chrétienne sympathie et de durable attachement. Il nous sera doux de leur montrer que le lien spirituel qui nous unit à eux subsiste toujours. Nous nous trouvons d'ailleurs en face d'un devoir strict de reconnaissance, alors que nous nous rappelons avec quelle générosité infatigable l'Alsace, l'Alsace protestante surtout, a répondu à tous les appels partis de France qui ont été faits à sa libéralité.

Dans l'espoir que vous me permettrez de compter sur votre appui et d'inscrire votre nom sur la liste des personnes disposées à user de leur influence pour patronner cette collecte en faveur de l'achèvement du Temple-Neuf de Strasbourg, je vous prie, Monsieur et cher coreligionnaire, de vouloir bien agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

F. LICHTENBERGER.

---

*P. S.* — Nous n'avons pas épuisé la liste des collectes de la fête de la Réformation en faveur de notre œuvre historique. S'il y a des oublis persistants qui nous affligent, il est des offrandes qui nous touchent profondément. Telle est celle qui nous est adressée par le conseil presbytéral de l'Eglise française de Saint-Nicolas de Strasbourg « en souvenir des liens affectueux qui unissaient, il y a trois siècles déjà, l'Eglise réformée de France à l'Eglise française de Strasbourg, et comme un gage de sentiments fraternels que les événements n'ont pû détruire. » Cette lettre, signée de M. le pasteur Beck et de M. Rod. Reuss, sera conservée dans nos archives. Nommons aussi les Eglises de Bédarieux, La Cadière, Luzac, Moncoutant, Montpellier-Mauguio, Niort, Reims, Rouen, Toulaud, Uzès, qui ont droit à toute notre reconnaissance.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS


---

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

## ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | année, | 1852 | | 11e | année, | 1862 | |
| 2e | — | 1853 | | 12e | — | 1863 | |
| 3e | — | 1854 | | 13e | — | 1864 | |
| 4e | — | 1855 | 20 fr. | 14e | — | 1865 | |
| 5e | — | 1856 | le vol. | 15e | — | 1866 | |
| 6e | — | 1857 | | 16e | — | 1867 | 20 fr. |
| 7e | — | 1858 | | 17e | — | 1868 | le vol. |
| 8e | — | 1859 | | 18e | — | 1869 | |
| | | | | 19e-20e | — | 1870-71 | |
| | | | | 21e | — | 1872 | |
| | | | | 22e | — | 1873 | |
| 9e | année, | 1860 | 30 fr. | 23e | — | 1874 | |
| 10e | — | 1861 | le vol. | 24e | — | 1875 | 10 fr. |

---

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

---

**NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ** (1852-1872). 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

# BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

**LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1876.**

25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

N° 4. 15 Avril 1876




PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

# SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

---

# CATALOGUE

DES

# RAPPORTS DE SOCIÉTÉS RELIGIEUSES

APPARTENANT A LA

## BIBLIOTHÈQUE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

(16, PLACE VENDÔME, A PARIS)

(*Suite.*)

(Nous ne pouvons que renouveler ici l'appel que nous avons plus d'une fois adressé à nos amis, en les priant de nous aider à combler les trop nombreuses lacunes des collections confiées à nos soins [1].)

---

*Saint-Gall.*

Bibelgesellschaft (Soc. biblique). — Fondation, 1814. — R. de 1 à 13, 1837.
Ersparniss-Anstalt (Caisse d'Epargne). — Statuts et fondation, 1832.
Fünfer-Verein (Sou protestant). — R. 2, 3 (1856-57).
Ges. zur Verbreitung chr. Schriften (Soc. pour la diffusion d'Ecrits chrét.). — R. 4, 5 (1842).
Hülfsgesellsch (Soc. de secours). — R. de 1817 à 1821.
Missions und Bibelgesellsch (Soc. des Missions et de la Bible). — de 1 à 11, de 13 à 16, de 20 à 26, 28 (1863).
Prot. kirchl. Hülfs-Verein (Soc. prot. de secours ecclés.). — R. de 1 à 19 (1844 à 1862).
Rettungs-Anstalt (Refuge pour enfants). — R. de 1 à 16, 19, 21, 22 (1863).
Schutz-Aufrichts-Verein (Soc. de protection et de surveillance pour condamnés libérés). — Statuts. — R. de 1 à 3, de 5 à 10, de 21 à 23 (1861).
Taubstummen-Anstalt (Etabliss. pour les sourds-muets). — R. de 1 à 3 (1862).
Weibl. Kranken-Verein (Soc. de dames pour les malades. — R. 5, de 6 à 18 (1856).

*Shaffhouse.*

Bibel-Anstalt (Etabliss. biblique). — R. de 1814 à 1861.
Kirchl. Armen-Pflege (Diaconat). — R. de 1853 à 1857, de 1859 à 1863.
Mission-Verein (Soc. des Missions). — R. 1844.
Unterstützungs-Anstalt für Blinden (Etabliss. de secours pour aveugles et ophtalmiques). — Fondation, 1813. — R. 14 (1825).

*Giers (Grisons).*

Schulehrer-Bildungs-Anstalt (Etabliss. pour instituteurs). — R. 2, 4 (1844).

*Sion (Valais).*

Egl. évang. réf. — Compte rendu de la collecte, 1859.

[1] *Nota.* — *R.* signifie Rapport ; *m*, manque ; *Soc.*, Société ; *prot.*, protestant ; *chrét.* chrétien ; *circul.*, circulaire.

*Teufen (Canton d'Appenzell).*

Armen-Verein (Soc. des pauvres). — R. 2 (1857).

*Thalweil (Canton de Zurich).*

Frauen-Verein (Assoc. de Dames). — Statuts. — Fondation, 1837.

*Toggenbourg (Canton de Saint-Gall).*

Hülfs-Bibelgesellsch (Soc. biblique auxil.). — R. de 1821 à 1824.
Missions-Verein (Soc. des Missions). — Fondation, 1819.

*Urnæsch (Canton de Saint-Gall).*

Freiwilliger Armen-Verein (Assoc. volontaire pour les pauvres). — R. 2 (1857).

*Vevey (Canton de Vaud).*

Asile des jeunes filles. — R. 5, 7, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 20 (1849).
Soc. de secours pour les ouvriers malades. — Règlement, 1827.
Ecole de petits enfants. — R. 1, 3, 5, 8, 11, 12 (1846).
Soc. des amis du culte allemand. — R. 1837, 1838. — Règlement, 1842.
Soc. Evang. — R. de 8 à 17 (m. 10, 12, 13, 14, 16).
Soc. suisse d'utilité publique. — Sessions, 1827, 1828.

*Wattwyl (Canton de Saint-Gall).*

Toggenburg Rettungs-Anstalt. — R. 5, 6, 10 (1861).

*Yverdon*

Asile Pestalozzi (Institution agricole). — Plan.
Asile des vieillards. — R. 1849-55.
Egl. libre de l'Oratoire. — Ordre ou principes et règl. gén.
Soc. Evang. — R. 1834-36, 1840.

*Zurich.*

Anstalt für Blinde (Etabliss. pour aveugles). — R. 9 (1817-18), 1850-51, 1855-56.
Armenpflege (Soin des pauvres). — 1856.
Bibelgesellschaft (Soc. biblique). — R. de 1812 (fondation) à 1855.
Crist. Armen-Verein (Assoc. chrét. pour les pauvres). — R. 1849.
Evang. Gesellsch. (Soc. Evang.) — R. de 1847 à 1862.
Frauen-Verein für zerstr. Prot. (Soc. de dames pour les prot. disséminés en Suisse). R. de 1 à 3 (1863).
Fünfer-Kolleckte (Sous prot.) — R. de 1 à 4 (1857).
Missions-Verein (Soc. des Missions). — R. de 1 à 36 (1822-1863).
Prot. kirchl. Hülfs-Verein (Soc. prot. de secours ecclés.). — R. de 1 à 11, de 13 à 19.
Religiœse Leihbibliothek (Bibliothèque populaire religieuse). — Catalogues, 1839, 1854.
Verein zur Verbr. relig. Schriften (Soc. pour la diffusion d'écrits religieux). — R. de 1 à 3, de 5 à 7 (1842).
Versorgung heimathloser Kinder (Soin des enfants sans patrie). — R. 10, 11 (1843 à 1845).
Waisenhaus (Orphelinat). — R. de 2 à 4 (1837).

---

7325 — Paris. Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

## ÉTUDES HISTORIQUES

### LES GRANDS JOURS DE LANGUEDOC

### (1666-1667)

Les *Grands Jours* de Languedoc ne sont guère que la continuation des Grands Jours d'Auvergne, tenus à Clermont-Ferrand en 1665, et dont on a le récit très-agréablement tracé par Fléchier. Le roi, satisfait du résultat de la session d'Auvergne, décida qu'il y en aurait une autre pour le Languedoc. La nouvelle cour siégeant au Puy-en-Velay, en octobre et novembre 1666, fut transférée à Nîmes avec prorogation pour les mois de décembre 1666 et janvier 1667, obtint une prorogation nouvelle pour le mois de février 1667, et se sépara après cinq mois d'une session laborieuse qui avait dépassé en durée celle des Grands Jours d'Auvergne.

Les commissaires qui avaient formé la première cour avaient été pris dans le parlement de Paris; ceux qui formèrent la deuxième furent choisis dans le parlement de Toulouse. Les seconds comme les premiers furent assistés d'un délégué spécial, nommé Baudouin, qui avait le titre de « se-

crétaire du roi et de la maison de France. » Les Grands Jours finis, Baudouin crut devoir retracer le tableau de la dernière session, parce que les commissaires qui y avaient pris part, n'étant pas de Paris, devaient avoir moins de facilités pour en faire connaître les détails au roi et à ses ministres. Il rédigea donc une sorte de compte rendu, adressé à Colbert, qu'il intitula : *Journal de ce qui s'est fait de plus mémorable aux Grands Jours de Languedoc, tenus tant en la ville du Puy qu'en celle de Nîmes, avec un recueil des principaux arrêts et règlements qui y ont été rendus.* Ce *Journal* existe en manuscrit à la bibliothèque nationale, où il est coté Colb. 290 VC ; il se compose : 1° d'une dédicace à Colbert; 2° d'une préface où l'on trouve l'historique des Grands Jours de Languedoc ; 3° du journal proprement dit, relatant jour par jour les principaux arrêts et les actes relatifs à la constitution et à la prorogation de cette juridiction extraordinaire ; 4° d'un recueil d'arrêts (les plus importants) reproduits textuellement (1).

On voit, par la préface de Baudouin, que la cour des Grands Jours avait une double mission : 1° réprimer sévèrement les violences, crimes, abus de pouvoir, et méfaits de tout genre dont une longue période de guerre étrangère compliquée de guerre civile avait favorisé le développement ; 2° affaiblir par tous les moyens les réformés, en restreignant l'exercice de leur culte, et en donnant partout la supériorité aux catholiques. On peut affirmer que la cour des Grands Jours a été instituée en grande partie contre les réformés. Sur quarante-sept arrêts de la cour, jugés d'une importance particulière, et reproduits intégralement par Baudouin, il y en a une trentaine qui concernent notre Eglise. C'est ce côté du travail de de la cour des Grands Jours que nous voulons montrer au lecteur. Il ne paraît pas que l'on se soit beaucoup occupé de ce sujet. Borrel, dans son *Histoire de l'Eglise réformée de*

(1) On en donnera quelques extraits dans un des prochains numéros du *Bulletin*, comme complément de cette étude.

*Nîmes*, où il était nécessairement restreint par son sujet, ne consacre qu'une page (262-3) à la cour des Grands Jours, et n'en cite que deux arrêts. Nous croyons qu'il y a quelque intérêt à en savoir davantage.

Pour rendre les idées plus claires sur le sujet que nous avons à traiter, nous classerons les arrêts par catégories, et nous distinguerons ceux qui ont été rendus : 1° pour obliger les réformés à rebâtir des. églises ; 2° pour ôter aux réformés leurs temples, leurs cloches, leurs lieux de culte ; 3° pour restreindre l'exercice du culte ; 4° pour affaiblir et ruiner les écoles ; 5° pour satisfaire aux exigences du culte catholique ; 6° pour diminuer l'influence des réformés dans l'administration municipale et dans les actes de la vie civile.

1° Baudouin cite quatre arrêts rendus contre les réformés pour les obliger à rebâtir des églises. L'un, le plus général, ordonne que les églises ruinées seront rebâties dans deux ans. Mais les réformés ne sont astreints à rebâtir à leurs frais que les églises ruinées par eux, selon l'arrêt, dans la guerre de 1626-29, c'est-à-dire près de quarante ans auparavant. Ils doivent concourir, avec les autres contribuables (catholiques) à la réédification des églises ruinées à une époque quelconque antérieure à l'année 1626. Quant aux églises dont la ruine est imputable aux bénéficiers (c'est-à-dire au clergé), ceux-ci étaient condamnés à les faire rebâtir avec les revenus de leurs bénéfices. Notons bien ce trait d'une authenticité incontestable, cet aveu formel que la déchéance du culte catholique que l'on déplorait dans le Languedoc était due en partie aux catholiques eux-mêmes, au clergé. Ce n'est pas le seul exemple de ce fait que nous aurons à signaler.

Les trois autres arrêts sont plus spéciaux. Par l'un, les réformés sont condamnés à reconstruire l'église de Saint-Affrique qu'ils avaient détruite en 1628, dit Baudouin (pendant la guerre civile), et que l'arrêt leur ordonne de remettre en l'état où elle était en 1621 (c'est-à-dire cinq ans avant cette

même guerre) (1). Par un autre arrêt, ils sont condamnés à rebâtir l'église de Silhac, à en reconstruire le clocher et à le garnir de cloches ; mais d'après les termes de l'arrêt (qui n'est pas un modèle de clarté), il semble que les catholiques aient été condamnés à contribuer à ce travail, au moins en ce qui concerne le clocher et les cloches, le curé de Silhac l'ayant demandé sans doute afin d'être plus certain d'avoir son clocher et ses cloches. Le quatrième arrêt condamne les réformés à restituer la valeur des ornements sacerdotaux qu'ils sont accusés d'avoir pris dans l'église de la Salle en 1561, c'est-à-dire plus d'un siècle auparavant, tout au commencement des guerres de religion, et même avant leur explosion. Les prêtres de la Salle avaient bonne mémoire.

Tout en demandant aux réformés de bâtir des églises, leurs adversaires ne négligeaient rien pour leur retirer leurs lieux de culte. Ainsi la cour reçut une requête pour demander la démolition d'un temple, par la raison que cet édifice « n'avait pu être construit que depuis l'édit de Nantes; » elle en référa au roi, et l'affaire prit alors une direction dans laquelle nous n'avons pu la suivre; car il n'en est plus question. La cour renvoya également devant le roi la contestation relative au temple de Valz. Les réformés de cette localité étaient molestés au sujet de leur temple dont on voulait leur interdire l'usage, ou qu'on cherchait à les empêcher de construire. Car il y a sur cette affaire deux arrêts aussi courts et aussi obscurs l'un que l'autre; le premier défend aux réformés de Valz de célébrer le culte dans leur temple, tout en leur laissant la faculté de se réunir dans une maison particulière ; le deuxième réitère cette défense en y ajoutant celle de continuer le « bâtiment » du temple.

Les réformés avaient des cloches; mais les règlements ne leur permettaient que d'en avoir « de médiocre grandeur, placées entre deux piliers élevés sur un des murs de leurs

(1) Voir dans le *Bulletin* de février dernier, p. 49, le morceau intitulé : *Le siége de Saint-Affrique.*

temples. » Or par les arrêts rendus contre eux, nous voyons qu'on leur reprochait de ne pas se contenter de cette cloche, mais de se servir ici d'une cloche mobile qu'on promenait dans la localité, là (ô profanation ! s'écrie le procureur général) de la cloche même de l'église catholique, ailleurs de la cloche de l' « orloge » (du beffroi). Ces mêmes arrêts les condamnent à ne se servir que de la cloche réglementaire, leur interdisant l'usage de toutes les autres. Un arrêt les condamne aussi à rendre les cloches qui étaient en leur possession, mais qui seraient déclarées avoir appartenu à des églises catholiques. L'origine catholique était facile à reconnaître. Toute cloche portant l'empreinte d'une croix, d'une image de Jésus-Christ, de la Vierge, ou des saints, devait être réputée catholique d'origine, et comme telle rendue à l'église du lieu, ou à celle dont elle provenait, si quelque signe permettait d'en constater la provenance. La vérification des cloches contestées devait se faire par le curé du lieu, ou par son vicaire, en présence d'un ministre, d'un ancien ou d'un représentant quelconque de l'Eglise réformée. Quant à la manière dont ces cloches pouvaient être venues entre les mains des réformés, la cour ne s'en inquiète pas et ne veut pas même qu'on le recherche.

Non-seulement les réformés se servaient de la « cloche de l'orloge; » mais en plus d'un lieu, ils célébraient le culte dans la salle de la maison commune. Les arrêts constatent que cet usage remontait loin dans le passé; car ils accusent les réformés de s'être emparés de ces locaux pendant les guerres civiles, par conséquent avant 1629. Il paraît que, dans ces salles, on avait placé une chaire, une table pour la cène, des « galeries » pour recevoir plus de monde; on avait institué des « signes (1) » pour ceux qui venaient aux exercices. La cour ordonna d'enlever tous ces appendices et tout cet ameublement, et défendit l'exercice du culte réformé dans les salles des maisons de ville, donnant, entre autres raisons, ce singulier

(1) On veut parler sans doute de *méreaux;* à moins qu'il ne s'agisse de places réservées; car pourquoi y aurait-il des *méreaux* en raison de la nature du local ?

motif : « La sûreté (!) de la religion catholique ne peut souffrir que ceux qui en font profession s'assemblent dans des lieux *profanés par* (1) les exercices publics de ceux de la R. P. R. ». Mais l'arrêt qui renferme cette phrase nous en fournit une autre plus étonnante encore dans l'interprétation qu'il donne de la supériorité numérique des réformés, supériorité hautement reconnue en plus d'un arrêt, parce qu'elle existait en beaucoup de lieux. Cette supériorité n'embarrasse pas la cour le moins du monde ; car à ses yeux, les réformés qui dépassent le nombre des catholiques ne comptent pas, « étant toujours censés catholiques et de la religion du prince. » Admirable principe d'arithmétique catholique et royale; le nombre des réformés est une quantité susceptible de diminution, toujours ! mais d'augmentation, jamais ! Principe non moins admirable d'absolutisme politique et religieux : « Tout sujet est (ou est censé) de la religion du prince ! » La révocation de l'édit de Nantes, la proscription du culte réformé, n'est-elle pas tout entière dans cette seule phrase ?

3° Plusieurs arrêts défendent aux ministres de prêcher en des lieux différents, de faire un acte quelconque de leur ministère en dehors du lieu spécial qui leur a été assigné. Dans les colloques et synodes, les pasteurs étrangers à la localité où se tient la réunion ne peuvent pas même y prêcher ni célébrer le culte. Il est même interdit à tout ministre de remplacer un collègue empêché, absent, malade, ou mort. L'exercice du culte chez les gentilshommes qui ont le droit de le faire célébrer dans leurs domaines doit se faire très-secrètement, sans aucune marque d'exercice public. Nous avons l'exemple d'un d'entre eux condamné à une amende pour n'avoir pas pris à cet égard des précautions suffisantes. Tout exercice soit en plein air soit à la campagne est sévèrement interdit à plusieurs reprises.

Le nom même de « pasteur » offensait les oreilles catholi-

(1) Les mots que je lis *profanés par* sont écrits ainsi dans le manuscrit : *prophanes pour*. Il ne peut pas y avoir de doute sur la véritable leçon.

ques; il ne fut permis que d'employer la qualification de « ministre. » Autant en faut-il dire du mot « réformé, » il était interdit de l'employer autrement que accompagné de l'épithète « prétendu. » Un notaire d'Uzès, Jean Lafon, l'apprit à ses dépens; il fut condamné à cent livres d'amende, pour avoir mis dans plusieurs actes « religion réformée, » et non pas « religion prétendue réformée. »

4° Les écoles ne pouvaient rester à l'abri des atteintes d'une juridiction aussi malveillante. Nous voyons les réformés de Milhau accusés d'enlever « des enfants catholiques » pour les faire « baptiser au prêche » et empêcher qu'ils ne soient élevés dans la religion catholique, sous prétexte que les pères, mères ou tuteurs de ces enfants sont réformés. Il est clair qu'il s'agit ici d'enfants nés de mariages mixtes. Les arrêts reprochent aussi aux maîtres d'école réformés de recevoir des enfants de pères catholiques, envoyés par leurs parents, et qu'on ne peut présenter comme des victimes « d'enlèvements. » Pour couronner leur crime, ces maîtres d'école donnent à leurs élèves une instruction supérieure! Au lieu de leur apprendre simplement à lire, écrire et compter, ne vont-ils pas leur enseigner la grammaire (c'est-à-dire sans doute l'orthographe et peut-être quelques notions de langue et de littérature) et la philosophie! (c'est-à-dire, tout simplement, la religion); enfin ils leur faisaient chanter à haute voix les psaumes de Marot et de Bèze. De plus les pasteurs, ou plutôt les ministres recevaient des pensionnaires (envoyés probablement des pays où il n'y avait pas de culte établi ) et des pensionnaires qui, paraît-il (du moins l'arrêt s'en plaint, est-ce sérieux?), n'étaient pas tous protestants. La cour ordonna une enquête sur les « enlèvements » dont on se plaignait, défendit aux maîtres d'école protestants d'enseigner autre chose que la lecture, l'écriture et le calcul, aux pasteurs de recevoir plus de deux pensionnaires, et d'en recevoir d'autres que de leur religion, et aux pères catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes. Mais en même temps elle ordonna

d'établir en chaque lieu un maître d'école catholique, présenté par le consul (1), nommé par l'évêque diocésain, aux gages de cent livres par an fournies par tous les contribuables dans les lieux où l'exercice du culte réformé n'était pas permis. Ce maître d'école catholique devait recevoir tous les enfants sans distinction de culte, sans pouvoir les « contraindre sur le fait de la religion. » Ainsi, fermer aux enfants catholiques les portes des écoles protestantes, ouvrir pour les enfants protestants des écoles catholiques, amoindrir, mutiler l'enseignement protestant, le dépouiller de la séve religieuse; réduire presque à rien l'influence éducatrice des pasteurs, voilà l'œuvre de la cour des Grands Jours en ce qui touche les écoles. Voilà la solution qu'on donnait dans ce grand règne au problème (si mal conçu alors) de l'instruction populaire.

5° Auprès de ces rigueurs, celle qui obligeait les réformés à chômer les fêtes catholiques, à ne point étaler et vendre de la viande en carême et dans les autres temps défendus peut sembler douce. Du reste elle est conforme à l'article 22 de l'édit de Nantes auquel les arrêts se conforment en cette matière, quoique peut-être ils en exagèrent la portée. Mais le journal de Baudouin nous oblige à faire ici une remarque ; il nous montre que l'observation des fêtes n'était guère plus gardée par les catholiques (même, semble-t-il, par des religieuses) que par les protestants. La cour y mit bon ordre, et les réformés furent jugés dignes de donner le bon exemple ; il n'en était pas moins dur pour eux de voir, comme au Vigan, « la cloche de l'orloge, » désormais muette à l'heure de leur culte, retentir la veille des fêtes catholiques pour qu'ils eussent à les chômer.

C'est sans doute cette clause de l'observation des fètes qui valut aux ministres la défense de célébrer les mariages et d'en publier les annonces dans les temps prohibés par l'Eglise ca-

(1) Les consuls étaient des magistrats municipaux, élus, et par suite, généralement protestants, dans les localités où les réformés étaient les plus nombreux.

tholique, etc. L'édit de Nantes (art. 23) ne les obligeait qu'à respecter les défenses de Rome relatives au degré de parenté. Mais on ne sait trop comment expliquer une autre interdiction portée dans le même arrêt, la défense faite aux ministres d'annoncer et bénir les mariages « entre des personnes qui ne sont pas du lieu qui leur a été assigné par le synode. » Quelle est la portée de cette mesure ? Est-ce une simple application de la défense de prêcher en lieu autre que celui de leur résidence ? Ou y a-t-il là une intention d'empêcher les unions entre personnes de localités différentes, afin d'isoler le plus possible les Eglises les unes des autres?

La condamnation à cinq cents livres d'amende et à deux cents livres pour la fondation d'une lampe prononcé contre Largentier, de la religion réformée, pour avoir fait quelques irrévérences contre le saint-sacrement, nous prouve à quels désagréments la proximité du culte catholique exposait les réformés. Quoique la condamnation soit assez grave (sept cents livres étaient alors une somme importante), les irrévérences incriminées, et que nous ne connaissons pas, devaient être bien légères et se borner peut-être au simple refus de faire acte d'idolâtrie. Car s'il y avait eu une véritable insulte au culte catholique, la peine eût été bien autrement rigoureuse.

L'arrêt qui ordonne le rétablissement de trois croix en pierre, en bois ou en fer, une sur la place publique et les autres aux deux principales avenues, en chaque lieu de la province de Languedoc pour remplacer celles qui avaient été abattues « dans la fureur des guerres civiles, » c'est-à-dire plus de trente-sept ans auparavant, était une sorte de défi jeté aux réformés condamnés en leur qualité de contribuables, bien qu'ils ne soient pas expressément désignés dans l'arrêt, à subvenir aux frais de ces travaux d'une opportunité douteuse. Nous nous étonnons qu'après trente-sept ans on ait recours à une juridiction extraordinaire pour planter des croix, et qu'on se plaise à évoquer ainsi sans nécessité, et comme à

plaisir, le souvenir de dissensions qu'on devait tout faire pour étouffer.

La question des sépultures, nous ne le savons que trop, est une source de conflits entre les divers cultes. D'après l'édit de Nantes (art. 28), les cimetières pris aux réformés dans les guerres devaient leur être rendus, sinon on devait leur en donner d'autres gratuitement. La cour des Grands Jours condamna les réformés à délaisser tous les cimetières contigus aux églises dont ils étaient en possession, à quelque titre que ce fût, sauf à en acheter de nouveaux en lieux commodes, mais éloignés des cimetières catholiques. Cette mesure, qui peut avoir une apparence de justice, vu l'origine incontestablement catholique des cimetières contigus aux églises, devait être très-vexatoire dans les lieux où les réformés étaient les plus nombreux, et depuis longtemps en possession, sans doute très-légitime, des cimetières qu'ils occupaient en commun avec les catholiques (du moins nous le supposons, car l'arrêt ne s'explique pas sur ce point).

Un arrêt du journal de Baudouin, où il est question de cimetière, contient des détails étranges et difficiles à concilier. Il condamne les réformés d'Anduze et autres lieux à délaisser un cimetière où ils jetaient des ordures et du fumier, tandis qu'ils avaient leur foire et leur marché au bétail dans les ruines de l'église à laquelle appartenait ce cimetière. Ce cimetière devait être abandonné; même dans ces circonstances, l'acte imputé aux réformés serait encore d'une indécence incontestable. Mais l'arrêt, ou plutôt le procureur général, dans sa requête, se lamente de la profanation d'un lieu saint, et du bruit qui trouble le service divin célébré dans l' « église qui est joignant le dit cimetière ». Qu'est-ce que cette église ? Ce ne peut être l'église en ruines où se tenait le marché? Comment aurait-on pu y célébrer le culte catholique, surtout à l'heure du marché? Il faut donc supposer qu'il s'agit d'une église de construction nouvelle; mais quoique l'arrêt parle de l'église « ancienne, » comme il n'emploie pas le terme

« église nouvelle, » que les mots « profanation d'un lieu saint » semblent s'appliquer à l'église ruinée, ce qui semble un singulier abus de mots, surtout s'il y avait à proximité une église servant au culte, et que les arrêts de la cour témoignent du peu de zèle qu'on mettait à relever les églises en ruines, la question reste obscure. De plus, s'il y avait une église nouvelle, servant au culte, on ne comprendrait pas que le « cimetière joignant l'église » fût abandonné, et il deviendrait plus difficile de s'expliquer que les réformés y jetassent des ordures et du fumier. L'arrêt nous paraît renfermer beaucoup d'obscurités et des imputations contre les réformés qui demanderaient à être mieux prouvées et plus clairement expliquées.

Nous avons encore à citer un arrêt relatif au culte. Les réformés étaient accusés de faire payer aux catholiques une partie des frais de leur culte. La cour interdit cette pratique qui, au premier abord, est choquante, mais qui ne l'est plus autant, et qu'on est presque tenté de trouver naturelle, quand on sait que l'article 25 de l'édit de Nantes oblige les réformés à payer la dîme au clergé catholique. Outre cela, les réformés faisaient entre eux des arrangements par lesquels les localités plus riches, venant en aide aux plus pauvres, payaient pour celles-ci le surplus des frais de culte. La cour, par le même arrêt, interdit encore cette pratique par laquelle nous ne voyons pas que les catholiques pussent être lésés; car il n'est plus question d'eux. C'est que nos magistrats avaient bien plus de souci de la ruine des réformés que de l'affranchissement des catholiques.

6° La cour des Grands Jours, si ardente à restreindre la vie religieuse de notre Eglise, était aussi fort empressée à débarrasser les catholiques du joug que les réformés étaient accusés, bien à tort, de leur imposer.

Ainsi on prétendait que par esprit de vengeance contre les nouveaux convertis, et pour lasser les catholiques, pour les contraindre à quitter le pays, les réformés, dans les lieux où

ils étaient les plus nombreux, les chargeaient à dessein d'emplois onéreux, tels que celui de séquestres, etc. Un premier arrêt défendit aux réformés de nommer les nouveaux convertis séquestres pendant les six années qui suivraient leur abjuration (le procureur général avait demandé dix années); un second arrêt, annulant en fait le premier, défendit absolument qu'on nommât les catholiques séquestres des biens des réformés.

Les aumônes publiques étaient un grand sujet de contestation entre les réformés et leurs adversaires. L'édit de Nantes (art. 22) donnait aux pauvres des deux cultes le droit d'y participer; mais les réformés étaient accusés d'en faire la distribution injustement, avantageant ceux de leur religion. La distribution des aumônes leur fut donc retirée en tout ou en partie par plusieurs arrêts. On distingua deux sortes d'aumônes; celles des bénéficiers qui avaient une origine ecclésiastique et dont le fonds fut remis entre les mains du curé, pour qu'il en fît la distribution à la porte de l'église, en présence des officiers civils (qui, nous l'avons déjà dit, étaient généralement protestants; car il s'agit des lieux où les réformés étaient les plus nombreux). Les aumônes que leurs fondateurs avaient attribuées aux officiers civils devaient être faites par ceux-ci, à la porte de la maison commune, en présence du curé. Un état des véritables pauvres devait être préalablement dressé, pour que la distribution fut faite selon les besoins de chacun. Sauve est signalé comme un des lieux où les abus se commettaient avec le plus de gravité; les rentes de l'hôpital, où des pauvres et des malades de l'un et de l'autre culte devaient être admis selon l'article 22 de l'édit de Nantes, étaient administrées par le consistoire qui en faisait « un très-mauvais usage, » dit l'arrêt de la cour, et s'en servait « à pervertir et abuser les pauvres catholiques, » (ce qui veut dire, sans nul doute, qu'on achetait leur conversion). Aussi la cour reprit-elle le fonds des aumônes et les rentes de l'hôpital de Sauve des mains des réformés pour les mettre dans celles des catholiques bien moins nombreux.

Mais quand l'hôpital était exclusivement protestant, fondé par des réformés pour des réformés, la cour ne pouvait pas se plaindre d'oppression subie par les catholiques. De quoi donc se plaignait-elle ? De rien, apparemment. Car elle ne donne pas une seule raison. Elle n'en supprima pas moins l'hôpital réformé de Nîmes, et ordonna qu'il serait réuni à l'hôpital « ancien » et ses pauvres réformés réunis aux pauvres catholiques pour être traités comme eux sans être « contraints sur le fait de la religion. » Ajoutons que la cour ne *décida* pas la suppression de l'hôpital réformé, elle s'en serait bien gardée ! La *décision* fut laissée au roi ; mais l'acte n'en fut pas moins accompli par la cour (1).

L'édit de Nantes (art. 27) déclarait tous les Français admissibles aux fonctions publiques sans distinction de culte. Mais, dans les localités où les réformés dominaient par le nombre, ils étaient aussi les plus nombreux dans les charges électives : ce qui motiva bien des réclamations. En tel endroit, les catholiques ne pouvaient arriver à être consuls ; en tel autre, le même individu se perpétuait dans la charge de premier consul; ailleurs, le deuxième consul usurpait une dignité qui appartenait au premier; le conseil appelé à contrôler l'administration des consuls avait été supprimé ; ailleurs encore, le vicaire de l'évêque de Nîmes n'était point appelé dans les conseils de la ville ; les catholiques en étaient exclus, et, quand ils avaient voulu se renseigner et consulter les archives, les réformés avaient enlevé tous les documents et emporté avec eux la trompette de la ville ; on allait même jusqu'à accuser le consistoire de vendre la charge de consul. La cour ordonna une enquête sur tous ces faits ; et néanmoins accueillant les plaintes, ordonna que toutes choses seraient rétablies selon le vœu des plaignants ; ainsi le conseil supprimé dut être rétabli et composé également de catholiques et de protestants (quoique ceux-ci fussent plus nombreux, mais il

(1) Cet arrêt est le deuxième que Borrel cite comme ayant été particulièrement hostile aux réformés. (*Histoire de l'Eglise réformée de Nîmes,* p. 263.)

y avait une déclaration du roi qui le portait ainsi) ; les archives et la trompette de la ville durent être restituées par ceux qui les détenaient, etc., etc.

En même temps, pour affaiblir les réformés et fortifier d'autant les catholiques, en se conformant aux déclarations du roi qui contrevenaient aux dispositions de l'édit de Nantes, la cour décida que les charges uniques et municipales telles que celles de greffier, portier, valet de consuls, horlogeurs, ne seraient désormais données qu'à des catholiques. Plusieurs de ces charges étaient subalternes; mais les plus infimes confiées exclusivement à des catholiques pouvaient devenir très-oppressives pour les réformés. Aussi Borrel cite-t-il, comme « particulièrement hostile aux protestants, » un arrêt de la cour dont Baudouin ne parle pas, mais conforme à celui auquel nous venons de faire allusion, et qui remplaça par des catholiques trois portiers de Nîmes qui étaient protestants (1).

Pour en finir avec les arrêts qui excluent les réformés de certaines charges, il nous reste à citer celui qui interdit aux avocats réformés de Villeneuve-de-Berc le droit d'exercer la fonction d'avoué, ou, comme on disait alors, de « procureur. » Les titulaires de ces emplois étant décédés, les avocats les remplacèrent provisoirement : mais ceux qui étaient catholiques demandèrent que cette faculté fût retirée aux réformés, parce que, disaient-ils, la permission avait été accordée aux catholiques seuls, et que le roi avait défendu aux réformés d'être procureurs. La cour donna gain de cause aux catholiques; et ces avocats-procureurs se trouvèrent ainsi débarrassés d'une concurrence qui paraît les avoir beaucoup gênés.

Ce n'était pas assez d'exclure les réformés de certains emplois : on les excluait de certains lieux. Un arrêt leur interdit le séjour des villes de Privas et de Tournon ; ils ne devaient pas même y mettre le pied, entrer et sortir, s'y arrêter pour une affaire quelconque, même pour des procès. Pourquoi ?

(1) Borrel, *Histoire de l'Eglise réformée de Nîmes*, p. 263.

C'est que, en 1629, Privas avait subi un siége obstiné contre Louis XIII; la ville avait été incendiée, ses héroïques défenseurs livrés aux bourreaux : le roi furieux interdit aux réformés le séjour de cette ville et celui de Tournon. Peu à peu les proscrits étaient revenus dans ces villes, et il semblait bien naturel d'effacer les souvenirs de 1629. Mais Louis XIV prit à tâche de les faire revivre ; il renouvela donc les défenses de son père, comme si l'on était au lendemain de la guerre terminée en 1629; et la cour des Grands Jours ne fit qu'obéir à ses ordres.

Rien ne démontre mieux que cet arrêt l'esprit qui a dicté la plupart des décisions de la cour des Grands Jours, l'animosité du pouvoir et la haine implacable contre l'Eglise réformée, qui semble avoir été l'âme des institutions de l'ancienne monarchie.

Léon Feer.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## UNE REQUÊTE DES JURATS DE PAU

### EN LANGUE BÉARNAISE

### 1558

Les historiens du Béarn nous ont laissé peu de détails sur les divers incidents qui marquèrent les premières prédications réformées dans notre province. La requête que nous publions ci-après (1) nous offre à cet égard plusieurs renseignements qui nous paraissent mériter de ne pas rester dans l'oubli. Elle fut adressée en 1558 à Antoine de Bourbon et à Jeanne d'Albret, alors à la cour de France. En quittant le Béarn où la Réforme avait déjà trouvé un certain nombre d'adhérents, les souverains y avaient laissé plusieurs ministres qui, forts de la protection royale et de celle de quelques hauts personnages du pays, prêchaient activement les doctrines calvinistes. Les catholiques s'émurent de cette propagande qui menaçait de renverser leur antique prépondérance, et les jurats de Pau s'adressèrent directement au roi pour réclamer, à l'encontre du nouveau culte, les mesures restrictives qu'ils se sentaient impuissants à édicter. Les termes de cette requête décèlent la part que prit le clergé à sa rédaction; il est même permis de penser que son influence ne fut pas étrangère à cette démarche. Nous avons essayé de compléter ce document en le faisant suivre d'un passage inédit extrait d'une Histoire manuscrite du Béarn conservée à la bibliothèque de Pau. L'arrêt du conseil qui y est rapporté est une réponse aux vœux exprimés par les jurats. Louis Soulice.

Sire et Madame,

Cum a vostes majestats aye plagut nous donnar lauthoritat et administration de vostre ville de Pau et desirans de tout nostre entendement et poder nous emplegar a far lo deber de nostre charge, em constrets vous scriber la presente, tres humblemen vous supplican voler entender la necessitat survengude en vostre ditte ville,

(1) D'après une copie du XVII[e] siècle en notre possession.

et so dautant qun nomat meste Henric (1) lo coàresme prochen passat ha feytes las predications en la glisia de lad. ville talles que nous semblen contre la determination de nostre maire S^te glisia et deus S^ts decrets et per consequen erronees, au moyen de que plusiors demoren grandamen scandalisats et un bon nombre, segon es pretendut, divertit de la vray fee et union tiengude et observade en lo cristianisme de toute antiquitat, a cause de que es de doubtar quen advienguen grands inconveniens si per vostes R. M. no y es probedit, et affin de meilhor y advisar, considerar et provedir au tout, abem descriutes une partide de las opinions erronees per lod. meste Henric predicades en lad. gleysie, plus humblamen vous supplican las voler beder.

Lod. M^e Henric a predicat publicament et per plusors begades que Jesus Christ no es point realament et veritable en lhostie apres la consacration, vituperan los caperas per so que celebren missas et canten a la elevation de la S^te hostie consecrade : Ave verum corpus natum de Maria-Virgine; disen davantadge que luy habe tale opinion en son entendemen dets ans ha, mes que no la habe gausade predicar entro a present, laquoale opinion es estade reprobade cum a heretique de toute antiquitat, cum apar per la determination deu canon: Ego Berengarius de consecra. distin. II capit. cum marte de celebra. missa.

A vituperat aussy et per plusiors vegades la missa, sefforsan de tout son poder aquere abolir et cassar, en parlan en gran vilipendi et vituperi disen los qui en disen et qui en audin estar idolatres, et diverteix tant que pot lo poble de ne en audir, combien deye estar tiengude en grande honnor et reverentie cum es estade et es entre los princes de la christiantat et instituide au commencement per sainct Jacques, canon Jacobus de consecra. distint. I.

Aussi a dit que touts aquets qui entren en la gleisia sins que per audir lo preche son idolatres.

Item a dit et reiterat souvent en sasdittes predications no y haber purgatori et que no debem pregar N^re Dame ny los saincts por no^re intercession et qui los invoque es idolatre.

Davantadge sus lo baptisme ha predicat et se efforsat de tout son poder cassar et abolir toutes las solemnitats, ceremonies ecclesias-

(1) Henri Barran, voir *France protestante*. Bordenave, *Histoire du Béarn*,

tiques, orations et suffratges deu baptisme sauf laigue et las palaures Ego te baptiso, disen que no fail far autre cause sino meter laigue sus lenfant qui se baptise et diser Ego te baptiso, et que no reprobabe de mingar carn lo coaresme ny autres causes prohibides per la gleisia, que es estat cause plusors, segon es pretendut, en han mingat au grand scandale deu poble.

Aussy dits lodit meste Henric que las processions que se fen a l'honnor de Diu, aquero no es sino une grande mechancetat et idolatrerie.

A vituperat aussy la confession qui lom ha acostumat far aux prestres ordonnade per la gleisie.

Semblablement un qui lom dits ester estat a Geneve et demorat long temps en lad. ville ha feyt predications autant erronees cum las deud. Meste Henric en la gleisia et en plusiors maisons particulares de vostre ditte ville de Pau.

A cause de lasquoals errors et predications susd. podin aportar mal renom a vostre ditte ville de Pau.

Plusiors autres causes contrariantes a ladite determination de nostre maire saincte glaisie et saincts decrets son estades aussy dogmatisades et predicades per lodit meste Henric, talament que de tout son poder se es efforsat estremar et tollir toutes las suffrages et orations de la gleisia, et briebamen redusir lo tout en tale estat que no y agousse autres causes sinon predications et la oration Pater noster et lo credo.

En oultre plusors libres et autres papers imprimits a Geneve et suspects de heresie, compausats tant per Calvin que autres, son expausats vendables journalament en la carrere publique de vostre ditte ville de Pau, per lasquoals se menan plusors talles errors.

Et plusors personadges qui son estimats comunament de tal sorte deudit meste Henric se son retirats en laditte ville et lom presumeix une partide dequets estar vienguts de Geneve, losquoaux se assemblen en tropa et no entren en la gleisia entro que ladite predication se vol commensar, et alasbets et apres que lodit mestre Henric es entrat, tals personatges lo sequechen et entren en nombre de quoate vingts a cent, aucuns armats despades et dagues, et feyte lad. predication tout incontinent sen sorten, seinx se curar de audir missa ny se attender a la elevation deu Corpus Domini.

Et que plus losd. personadges quoant entren et sorten de lad.

gleise se moquen deus personadges qui acesteixen a audir las misses, los aperen idolatres.

Semblablement lod. meste Henric ha dit et reiterat en plen auditori plusors vituperis et vilipendis de nostre sainct payre lo Papa en son grand mesprets et contemnement et au grand scandalle deu poble de que plus amplement Monsr de Lascar vous ha podut advertir cum souvent de vegades y sie estat present.

Per que Syre et Madame, cum sie question de l'honnor et servicy de Diu et de Vostres R. M., salut de consciences, bien et repaux de vostres subjets et republique de vostre d. ville et pays de Béarn, suppliquen tres humblament vous plaire de y voler remediar et probedir lo plus promptament que far se poyra, en sorte que toutes mauvaises sectes, errous et opinion heretiques sien extirpades et touts inconvenients qui sen poiren inseguir evitats, mayorament que segon se dits, semblables errors pullulen et se son dogmatisades lo coaresme passat et continuen jornalament en aucunes autres villes et viladges de vostre d. pays; En pregan Diu lo creator, Syre et Madame, longament vous prospere en salut et en sa saincte glory. De vostre ville de Pau lo second de may mil Ve lviij.

Vostres tres humbles et tres obediens subjets,

Los Jurats de vostre ville de Pau.

Telle était la requête des Jurats effrayés des progrès de l'esprit nouveau qu'ils se sentaient impuissants à conjurer : « Quoique les ministres de Béarn pussent plus facilement répandre leurs doctrines, ils ne laissoient pas quelquefois de trouver des obstacles. Le conseil souverain avait l'œil sur leurs actions et, s'il ne faisoit pas tout ce qu'il devoit, on voyoit qu'il avoit à cœur la conservation de la religion catholique. Il donna le 8 juin (1558) un arrest qui enjoignoit à tous les habitants de Pau d'assister à la procession qui se feroit le jour de la feste du saint Sacrement en la manière accoutumée, ordonnant que l'édit du feu roi Henri concernant la religion, seroit publié, gardé et observé; défendant à toute personne de rien enseigner de contraire, exhortant l'évêque de Lescar à révoquer la mission de Barran dont les prédications avoient causé des troubles ; et le 12 juin il donna un autre arrêt pour défendre directement à ce ministre de prêcher jusqu'au retour du roi et de la reine, permettant cependant au ministre David de prêcher les dimanches et bonnes fêtes, pourvu qu'il ne dit rien contre la croyance de l'Eglise romaine, et défendant toute assemblée clandestine et prêche particulier. Cet arrêt fut notifié à l'évêque de Lescar par le procureur général. Malgré cela, Barran continua de prêcher comptant sur la protection du roi et

de la reine qui peut-être avoient permis au conseil souverain de donner cet arrêt, par crainte du roi de France, que la paix qu'il étoit sur le point de conclure avec ses ennemis devoit mettre plus en état de s'opposer à l'hérésie. »

---

# MORT DE GASPARD DE HEU, SEIGNEUR DE BUY

## 1er SEPTEMBRE 1558

Encore une victime du *Tigre* si heureusement exhumé par M. Ch. Read, et que poursuivront à jamais les invectives vengeresses d'Hotman. Gaspar de Heu, seigneur de Buy, et ancien échevin de Metz, fut le principal introducteur de la Réforme dans cette ville impériale, où il appela Farel en 1543. La persécution le contraignit à se retirer en Suisse. Il rentra dans sa patrie en 1552, sur les pas des Français, et ne contribua pas peu à y faire accepter l'autorité de Henri II, qui venait de conquérir les trois évêchés. Cet événement, sur lequel il fondait tant d'espérances, ne fit que rendre plus pénible la position de ses coreligionnaires. Gaspard de Heu chercha dès lors un appui dans les princes protestants d'Allemagne, et devint un des plus actifs intermédiaires entre ces princes et le roi de Navarre, qui semblait gagné à la Réforme.

Arrêté, par ordre des Guises, au retour d'un de ses voyages au delà du Rhin, il fut amené à Vincennes et appliqué à la question. On ignorait la date et les circonstances de sa mort, sur lesquelles le procès-verbal qui suit jette une douloureuse clarté. C'est moins une exécution qu'un assassinat à huis clos, comme le dit si éloquemment l'auteur du *Tigre* en vers dans cette apostrophe au cardinal de Lorraine :

S'il estoit éprouvé coupable aucunement,
Que ne le faisois-tu mourir publiquement?...
Si les loix condamnoient à la mort son offense,
Que n'as-tu par les loix prononcé sa sentence?
Misérable tyran, ennemi d'équité,
Combien en as-tu fait mourir par cruauté?

*Procès verbal de l'exécution à mort de Caspar de Heu, Sr de Buy* (1).

Cejourd'huy premier jour de septembre 1558, nous lieutenant soubzsigné, avons reçu par les mains de Monseigneur le reverendissime Cardinal de Sens, Garde des Seaux de France, certain arrest

(1) Voir sur Gaspard de Heu, l'article de Haag, t. V, p. 515 et 516, ainsi que les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 333, 334, et de Thou, La Place, Regnier de la Planche, et les *Lettres françaises* de Calvin, t. I, p. 86.

et jugement de mort donné contre Caspard de Heu, Sr de Buy, prisonnier au Chasteau du boys de Vincennes; ensemble certaines lettres de commission du Roy, attachées audit arrest, soubz le contre-seel de la Chancellerie, par lesquelles nous étoit mandé mettre icelluy arrest à exécution, qui selon sa forme et teneur ensuyt, ledit arrest signé Henry, et au dessous de l'Aupespine, et ladite commission aussi signée *Par le Roy*, de l'Aubespine, et seellee du grand seel.

Au moyen de quoy, pour satisfaire au contenu de ladite commission, le iiije jour dudit moys, accompagnez de Thomas Guay, prins pour greffier en cette partie, et de Ian Corneille, sergent royal en ladite prevosté, nous sommes transportez audit Chasteau du boys de Vincennes. Où estans arrivez, avec et en la compagnee de noble homme Me Michel Viallard, conseiller du Roy et lieutenant civil en ladite prevosté de Paris, a esté par ledit Sr Viallard et nous fait entendre au cappitaine du Chasteau, nommé de Belloy, les choses qui nous menoyent : à ce qu'il eust à faire retirer ses gens et nous ayder à exécuter secretement ladite commission, suyvant le vouloir du Roy, et, affin qu'il n'en pretende cause d'ignorance, luy avons commandé de faire ouverture de certains lieux et endroits dudit chasteau, affin d'adviser lieu propre et commode pour l'exécution dudit jugement de mort, et après en avoir advisé par l'executeur de la haulte justice, auquel avions commandé se trouver là, nous serions allez et transportez en une chambre basse où estoit ledit Viallard, affin d'assister avec luy à la torture qu'il debvoit bailler, avant l'exécution de mort audit de Heu.

Où avons esté jusques environ les quatre heures du soir, qu'estant ladite question baillée, se seroit ledit Viallard retiré et party dudit chasteau et serions nous et nostre greffier demeurez seuls, en ladite chambre basse, avec ledit de Heu, auquel nous aurions dit qu'il estoit besoin qu'il veint avec nous jusques en une autre chambre prochaine de là.

Sur quoy il nous auroit demandé pourquoy, faisant reffuz d'y venir. Luy aurions respondu que luy ferions entendre, si tost qu'il seroit en l'autre chambre, finallement l'aurions doucement et par moyens fait sortir de ladite chambre, et allans au lieu où entendions le mener, se seroit plusieurs foys arresté, demandant si le voullions faire mourir, nous regardant souvent à la face. Auquel

aurions respondu qu'estants au lieu où le menions, luy ferions entendre la volonté du Roy et le jugement contre luy donné.

Finallement aurions tant fait, que l'aurions fait monter en un grenier dudit Chasteau, où luy aurions prononcé ledit arrest et jugement de mort contre luy donné. Et pour executer le contenu en icelluy, l'aurions delivré ès mains de l'exécuteur de la justice.

Quoy voyant, ledit de Heu nous auroit dit, en ces termes : Comment! le Roy me veut donc faire mourir!

Et après avoir demeuré quelque peu pensif, se seroit approché de nous, nous demandant s'il y auroit point moyen d'avoir sa grâce.

Auquel aurions respondu qu'il avoit entendu le contenu de sondit arrest, lequel avions charge de faire exécuter.

Nous auroit demandé où estoit ledit Viallard, lui aurions respondu qu'il s'en estoit allé à Paris. Nous auroit dit qu'il avoit plusieurs choses à dire au Roy, qui estoyent de conséquence et qui luy importoient grandement.

Luy aurions remonstré que s'il nous les voulloit dire, nous en advertirions Sa Majesté, l'admonestant de ce faire, et, par adventure, quand aurions entendu que c'est, nous pourrions differer ladite exécution, pensant par ce moyen l'induyre à nous declarer quelque chose.

Toutesfois ne nous auroit rien voulu dire, et auroit demandé un prestre, disant qu'il se voulloit confesser, parquoy en aurions mandé un.

Ce pendant nous auroit requis le laisser parler audit cappitaine : ce qu'aurions accordé, esperant qu'il luy descouvriroit et confesseroit plus tost quelque chose que non pas à nous, dont ledit cappitaine, comme bon et fidelle serviteur du Roy, pourroit advertir puys après ledit seigneur.

Or, nous, incontinant apres, aurions demandé audit cappitaine quels propos lui auroit tenuz ledit de Heu ; nous auroit dit qu'il ne luy aurait parlé que de sa femme.

Sur cela, seroit arrivé le prestre qu'avions envoyé quérir. Et aussitost ledit de Heu nous auroit dit qu'il nous déclarait en la présence de luy et dudit cappitaine, que toutes les choses qu'il avoit ce jourd'hui dittes audit Viallard, estoyent faulses et inventees, et que ce qu'il en avoit dit estoit pour la tremeur et crainte qu'il avoit de ladite question, nous reitterant ces propos par deux ou troys

foys, disant davantage qu'il n'y avoit rien de vérité, sinon ce qu'il avoit dit et confessé audit Viallard, par ses premiers interrogatoires.

Luy aurions remonstré que s'il n'en estoit rien, qu'il ne le debvoit dire pour offenser sa conscience; nous auroit respondu qu'il eust dit lors tout ce que l'on eust voulu, pour la crainte de ladite question.

Luy aurions remonstré qu'il n'estoit vraysemblable qu'il eust si promptement inventé tout ce qu'il avoit ce jourd'hui dit.

Auroit soutenu que si, qu'il l'avoit inventé et n'en estoit rien.

Ce fait, se seroit mis à genoux, où, après avoir fait en françois son oraison tout haut, ledit prestre l'auroit admonesté de sa conscience et salut, et fait plusieurs remonstrances touchant la religion, entre autres choses qu'il ne suffisoit de mourir avecques Jesus-Christ, mais qu'il falloit aussi mourir avec nostre mère saincte Eglise.

Sur quoy, enfin, et après quelques propos, auroit ledit de Heu respondu qu'il vouloit mourir avecques Jésus-Christ et l'Eglise, mais non pas comme les Papistes.

Et sur ce, aurions demandé s'il se vouloit point confesser et prendre l'absolution dudit prestre; auroit dit que non.

Parquoy, voyant qu'il ne vouloit dire autre chose et qu'il ne tendoit qu'à nous tenir en longueur, aurions commandé audit exécuteur le mener en un autre grenier prochain et attenant de celluy où nous estions.

Où estant l'auroit ledit exécuteur fait monter en une eschelle qui estoit posée contre le surfeste de la couverture dudit grenier, et estant là, ayant la corde au col, nous auroit dit en ces termes : Le Roy me fait mourir, mais il s'en repentira devant qu'il soit troys sepmaines, et il le cognoistra et alors il saura bien au vray qui sont ceux qui ont escrit, fabriqué et composé la lettre envoyée aux Princes électeurs de l'Empire.

Luy aurions remonstré qu'il nous le diroit bien de ceste heure s'il vouloit, l'admonestant de ce faire : nous auroit dit qu'il n'en diroit autre chose puisqu'il alloit mourir; mais que l'on le scauroit assez avant qu'il fust troys semaines, réitérant que le Roy s'en repentiroit et cognoistroit la faulte qu'il faisoit de le faire mourir, et qu'il luy eust bien peu encores faire service.

Et sur ce, après avoir dit en françois le symbole des apostres,

l'auroit le dit exécuteur jetté et estranglé, où il seroit demouré pendu environ une heure.

Ce pendant aurions fait faire une fosse dans les fossez du donjon dudit chasteau, soubz les arches du pont de la poterne, comme nous semblant lieu le plus caché et secret d'alentour dudit chasteau, d'autant que l'on ne va souvent ny aysement esdits fossez, et que les herbes y sont communément grandes. Auquel lieu nous avons fait mettre et poser le corps dudit de Heu, suyvant que par ladite commission nous estoit mandé faire.

Ce fait, aurions fait secrètement retirer ledit exécuteur de la justice et deffendu à luy et à son varlet de dire n'y révéler aucune chose de ladite exécution.

Pareillement avons deffendu audit de Belloy, capittaine dudit chasteau, sur la fidélité qu'il doit au Roy, d'en rien déclarer, et enchargé faire pareilles deffenses au portier, ses mortes payes et serviteurs qui en pourroyent avoir entendu quelque chose, et faire en sorte que ladite exécution fust tenue secrette suyvant le vouloir du Roy, ce qu'il auroit promis de faire.

Et à l'instant serions montez à cheval et retournez à Paris, où serions arrivez environ les neuf ou dix heures de nuict.

Et tout ce certifions estre vray et par nous avoir esté ainsi fait l'an et jour que dessus.

(Bibl. nat. Mss. 22562, 1re partie, p. 110-113.)

---

# MÉLANGES

## L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

### ÉTUDIÉE AU *Record-Office* (1).

Nous voici arrivés à une des époques les plus importantes des guerres de religion; le prince de Condé avait pris le commandement de l'armée protestante (Orléans, 12 avril 1562), et tout se préparait pour une lutte décisive. M. Stevenson est encore notre

(1) Voir le *Bulletin* de mai 1875, p. 221.

guide, et dans cet amas de dépêches, notes diplomatiques, rapports, etc., qu'il analyse avec tant de soin, on peut suivre facilement les émouvants détails de la campagne. D'un côté nous assistons aux intrigues du duc de Guise; de l'autre nous voyons l'énergie huguenote grandir avec les dangers qui menacent la liberté religieuse; et entre les deux partis se montre comme toujours la reine Elisabeth secondée par les talents et l'expérience de ses ambassadeurs Throckmorton, Smith et Somers, essayant de faire tourner au profit de l'Angleterre les désastres du royaume voisin.

La première lettre que j'examinerai porte la date de Paris, 8 mai 1562; elle est écrite par Throckmorton et Sidney, et adressée à Elisabeth; les négociations se continuaient, mais sans espoir de succès; l'évêque d'Orléans et l'Aubespine, arrivés à la cour le 4 mai, apportaient l'ultimatum du prince de Condé; il ne désarmerait que si satisfaction était donnée aux protestants, et c'est ce que l'on reconnaissait être absolument impossible. Cependant trois maisons huguenotes avaient été dernièrement saccagées par les papistes, et quoique le maréchal de Montmorency eût fait pendre un des meneurs, des représailles avaient eu lieu à Orléans : pillage des églises, destruction des images, chasubles, surplis, etc. Là-dessus les catholiques parisiens arrêtent deux protestants, et les attachent à une potence au milieu de 2,000 ou 3,000 hommes armés. — Troubles dans le Dauphiné : M. de Lamotte-Gondrin, lieutenant du duc de Guise, se trouvant à Valence, alla un matin dans la campagne escorté de soixante ou quatre-vingts cavaliers; au même moment trente ou quarante habitants de la ville chantaient des psaumes. « Avez-vous entendu la messe aujourd'hui? » leur demanda le gouverneur. Réponse négative : Lamotte-Gondrin, enflammé de colère, fond sur les huguenots à la tête de sa troupe et les met tous à mort. En apprenant cette nouvelle, les protestants des environs se rangent sous les ordres d'un certain baron des Adrets qui est de leur religion, marchent vers Valence, y entrent après un siége de cinq ou six jours, tuent Gondrin et le hissent sur une potence. De là le baron se dirige vers Tournon, prend Vienne en passant, et se saisit du château de Tournon où il trouve quantité d'argent. Les protestants au nombre de 7,000 ou 8,000 hommes poussent ensuite jusqu'à Lyon dont le gouvernement est entre les mains de M. de Sault, lieutenant du maréchal de Saint-André ; on craint que cette ville ne tombe bientôt au pouvoir du prince de Condé.

Un des faits les plus importants consignés dans la dépêche dont

je m'occupe en ce moment est l'audience que Sidney, l'ambassadeur anglais, reçut au Louvre le 4 mai. Le roi de France était accompagné de la reine mère, du duc d'Orléans, du roi de Navarre, du prince de La Roche-sur-Yon, du duc de Guise, du connétable, et d'une foule d'autres seigneurs. Catherine de Médicis commença par remercier la reine Elisabeth de l'amitié qu'elle lui témoignait au milieu des désordres qui agitaient le royaume, mais elle espérait en même temps qu'il ne lui serait pas nécessaire d'invoquer le secours de l'Angleterre. Le prince de Condé et l'amiral ne sauraient manquer d'accepter les propositions du roi, et ils abandonneraient leurs projets de rébellion. D'ailleurs le roi d'Espagne s'était engagé à lever à ses frais une armée de 30,000 fantassins et de 6,000 chevaux pour réprimer les troubles; le duc de Savoie et divers autres princes faisaient des offres semblables. Dans ces circonstances, Catherine de Médicis désirait connaître quel était l'avis de la reine d'Angleterre, et elle invita Throckmorton et Sidney à le lui communiquer.

Les deux Anglais, ainsi mis en demeure de s'expliquer, déclarèrent que leur maîtresse ne croyait pas utile de se joindre à ceux qui voulaient avoir recours à la violence ; suivant elle, il valait mieux essayer encore des mesures de conciliation, et elle était persuadée que l'appel aux armes ne pourrait qu'affaiblir la cause du roi. Catherine répondit qu'elle avait donné son consentement aux propositions dernièrement faites à Condé et à l'amiral; si ces deux seigneurs ne jugeaient pas à propos de les accepter, Sa Majesté passerait outre, car il était impossible que l'on endurât plus longtemps les outrages commis journellement par les huguenots; et le gouvernement ne consentirait pas à éloigner quelques-uns des personnages dont le prince de Condé demandait la disgrâce, personnages qui faisaient partie du Conseil depuis le règne de François Ier. Il fut convenu de part et d'autre qu'on attendrait le résultat des propositions faites aux chefs du parti huguenot, et au moment où la dépêche de Throckmorton allait être scellée et envoyée, la nouvelle arrive que le baron des Adrets s'est emparé de Lyon, et qu'il se prépare à marcher sur Avignon et à envahir le comté Venaissin.

Rien de plus curieux que d'étudier la correspondance d'Elisabeth et de ses agents à l'étranger. Prudente et réservée, la reine ne veut pas se compromettre; elle est pour les demi-mesures, et malgré ses sympathies protestantes, elle se garde bien de rompre en visière avec Catherine de Médicis. Throckmorton et Sidney, au contraire, voudraient pousser aux mesures énergiques, et dans plus

d'une lettre ils s'efforcent de convaincre leur maîtresse, qu'il ne sert de rien d'adopter une politique de bascule. (Voyez surtout les pièces nos 30 et 31.)

N° 68. *Sur l'état des affaires en France.*

Cette longue note en date du 8 mai contient, 1° un relevé des circonstances favorables aux protestants; 2° une énumération des événements de nature à encourager les catholiques. La balance penche du côté du prince de Condé et de Coligny.

N° 106. *De Throckmorton à la reine, Paris,* 28 *mai.*

Sidney qui a quitté la France le 18 du courant lui a sans doute décrit l'état des affaires. Depuis lors la guerre a éclaté partout. La Picardie est en armes. Les nobles qui entourent le roi voudraient persuader Elisabeth et les autres princes protestants que s'ils ont réuni leurs troupes, c'est uniquement pour mettre fin à la révolte, et qu'ils n'ont aucun dessein d'intervenir au sujet de la question religieuse. Mais en même temps ils assurent les princes catholiques que leur ferme projet est de détruire le protestantisme. Le 18 du courant, le comte de Villars et M. de Vieilleville, accompagnés par M. de Givry et de Carrugio partirent pour Orléans afin de traiter avec le prince de Condé au sujet de la paix, et ils revinrent le 26, apportant les résolutions que le prince a rendues publiques. Le même jour, ils retournèrent auprès de Condé avec de nouvelles propositions; le roi offrait d'éloigner de la cour le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André; il promettait aussi de faire observer l'édit de Janvier. On suppose que le parti huguenot acceptera ces conditions; cependant il paraît que l'armée du prince de Condé sera prête le 6 juin, et se mettra en marche le surlendemain, si les négociations n'aboutissent pas; elle n'est pas assez nombreuse pour tenir la campagne.

Prendre bonne note des propositions faites par le duc de Guise, propositions que lui, Throckmorton, a envoyées par Sidney; elles se réduisent à la destruction complète de la religion réformée; il est donc de toute urgence que la reine empêche l'exécution de ce dessein, et qu'elle prenne des mesures pour ne pas souffrir la défaite du prince et de ses troupes. Si la réconciliation n'a pas lieu en ce moment, c'est surtout parce que le duc de Guise fait du désarmement des huguenots une condition *sine qua non.*

Après avoir ainsi donné le tableau de la situation, Throckmorton énumère comme suit, 1° ce que les circonstances offrent d'avantageux à la cause protestante, puis, 2° les chances qu'il regarde comme défavorables.

1. Les Suisses ne pourront envoyer au duc de Guise un contingent de troupes avant la Saint-Jean d'été.

2. Le duc de Saxe, l'électeur palatin et le landgrave ont arrêté plusieurs capitaines envoyés en Allemagne afin de lever un corps d'armée pour le duc de Guise; ils ont, de plus, fait défense expresse à l'évêque de Trèves, soit de permettre à ces recrues un passage à travers ses Etats, soit d'autoriser la levée de troupes pour la cause catholique; faute par lui d'obtempérer à cet ordre, ses Etats seront envahis.

3. La reine mère ne veut pas consentir à ce que le roi défraye l'armée envoyée contre le prince de Condé, qui est à la tête de 15,000 fantassins des meilleurs soldats de France, et de 6,000 chevaux. Les Parisiens font quelque difficulté de payer les 200,000 écus qui leur sont demandés.

4. Les princes d'Allemagne sont irrités contre les Guises.

5. Le duc de Lorraine refuse d'envoyer les troupes auxiliaires que réclame le duc de Guise, et M. de Maugiron ne peut réussir à lever qu'une compagnie de fantassins et une poignée de cavaliers.

6. La ville de Vendôme a été prise par les protestants, et les ornements et tableaux dans les églises sont détruits comme à Rouen, à Orléans et ailleurs.

7. Le prieuré de la Charité, appartenant à l'évêque d'Auxerre, est également saccagé.

8. Montargis a fait sa soumission au prince de Condé, et M. d'Arpajon amène un secours de 2,500 hommes pour renforcer l'armée huguenote.

9. M. de Grandmont s'approche en personne avec le contingent gascon, et il sera à Orléans au commencement de juin.

10. Les protestants de Rouen ont attaqué Darnetal, brûlé une partie de la ville, et tué trente ou quarante papistes.

*Circonstances défavorables à la cause protestante.*

11. Emeute à Toulouse; les protestants ont eu le dessous.

12. M. de La Fayette a rassemblé en Auvergne une compagnie de soldats pour le service du roi et de la cause catholique.

13. En Provence, M. de Sommariva, de Santal et d'Escars ont également levé des troupes contre le prince de Condé.

14. Le duc de Montpensier a pris Angers.

15. Il a été dernièrement résolu que tous ceux qui appartiennent à la religion seront désarmés et chassés de Paris, leurs biens et

leurs propriétés restant à la disposition des catholiques. On se peut donc douter que l'intention de la reine mère soit d'étouffer le protestantisme.

16. En conséquence de ce qui a eu lieu naguère à Darnetal, le duc d'Aumale a reçu ordre d'assiéger Rouen; il s'est mis en marche dans cette direction, mais il paraîtrait que son principal dessein est de reprendre le Havre, et c'est à cet objet qu'on lui a recommandé d'employer toute son habileté et toute son énergie ; il faudrait donc donner avis à M. de Maligny, et c'est ce qu'il est impossible de faire, parce que tous les passages conduisant à Rouen, à Dieppe, et au Havre sont bloqués.

Le volume dont je m'occupe ici est sans contredit un des plus précieux de la série, et pour en donner une idée complète, il faudrait beaucoup plus d'espace que je n'en ai à ma disposition. Je me bornerai donc aux épisodes principaux. Le siége de Bourges par les troupes royales au mois d'août, l'occupation du Havre et de Dieppe par les Anglais sous les ordres du comte de Warwick, la prise de Rouen, la mort du roi de Navarre, et enfin la bataille de Dreux sont les faits qui arrêtent d'abord; disons-en quelques mots.

Quant au siége de Bourges, il faut lire notamment les pièces numérotées 533, 556, 571, 580, 596; ce sont des rapports très-exacts et très-circonstanciés ; il paraîtrait que le succès des troupes royales ne fut pas toujours fort assuré; d'après une espèce de gazette (nº 571) le duc de Guise perdit 2,500 hommes dans un des assauts. Son armée se composait de 2,000 gendarmes dont la moitié appartenait à la religion protestante et, par conséquent, n'inspirait aucune confiance; — 600 reîtres ; — vingt enseignes d'Allemands sous les ordres du rhingrave; — vingt-sept enseignes françaises, dont quatre étaient à Blois et à Beaugency; 3,000 Suisses, la plupart sans armes, se trouvaient aussi à Beaugency, et il en mourait un grand nombre de la peste. Le duc d'Aumale occupait Louviers avec 1,200 fantassins et environ 500 chevaux. Toutes les places fortes étaient au pouvoir des protestants, qui avaient également à Rouen 1,200 fantassins et 300 ou 400 cavaliers, et à Dieppe 600 fantassins et environ 200 chevaux. Le comte de Montgomery était dans les environs de Caen avec 700 ou 800 chevaux et 3,000 hommes d'infanterie. De plus, un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes faisaient des levées pour la cause réformée.

Je ne reviendrai pas ici sur la question de savoir si Condé eut tort ou raison d'appeler le secours de l'Angleterre, et d'ouvrir à la reine Elisabeth les portes de la Normandie ; cette discussion m'en-

traînerait trop loin, et d'ailleurs ma tâche se borne à résumer le *Calendar* de M. Stevenson. Voici les articles du traité conclu entre la reine et le prince :

1. Afin de secourir le prince contre ceux qui haïssent la parole de Dieu, elle lui prête 100,000 écus qui seront payés par son agent à Strasbourg ou à Francfort. Le premier à-compte de 70,000 écus sera versé aussitôt que la reine occupera la ville du Havre en Normandie. Un détachement de 3,000 hommes sera envoyé, de plus, pour la défense du Havre, et un autre corps de 3,000 pour protéger spécialement Dieppe et Rouen. La reine d'Angleterre allouera une somme de 40,000 écus au soleil comme subsides pour cette dernière garnison.

2. Si les 3,000 hommes n'étaient pas nécessaires à Rouen, Sa Majesté n'en payerait pas moins au prince 20,000 écus sur les 40,000 susmentionnés, et de même en ce qui regarde Dieppe.

3. De son côté, le prince s'engage à remettre entre les mains de la reine d'Angleterre la ville du Havre après en avoir éloigné les soldats, soit français, soit de toute autre nation. La reine prendra sous sa protection, tant au Havre qu'à Dieppe, tous ceux qui seront persécutés pour cause de religion.

4. Aussitôt que le roi sera en liberté, et que la paix aura été rétablie en France, le prince remboursera à la reine la somme de 140,000 écus, et lui remettra la ville de Calais et le territoire qui en dépend.

5. Sur le remboursement de 140,000 écus et la remise de Calais, la reine s'engage à rendre le Havre à la France, ainsi que toutes les autres places occupées par les troupes anglaises.

Elisabeth ne tarda pas à faire suivre cet important traité d'un manifeste qui en était le commentaire et la justification. Le lendemain même de la signature des articles, elle publia la déclaration dont je vais présenter maintenant l'analyse.

1. En appelant ses sujets aux armes, Sa Majesté n'a absolument en vue que la paix de la chrétienté. Lorsque les troubles éclatèrent, elle envoya aux Guises des offres d'amitié, mais ceux-ci persistèrent à demander la ruine du prince de Condé, qui cependant se borne à revendiquer l'honneur de Dieu, la tranquillité du royaume et la liberté du roi. Sa Majesté éprouve une sympathie profonde pour le roi qui est attaqué par ses propres sujets, et en danger de mort violente. Elle voit clairement que si l'incendie allumé en France n'est pas promptement éteint, il gagnera jusqu'en Angleterre; elle juge donc à propos de s'expliquer ouvertement pour que l'on

puisse voir la sincérité qui l'a toujours guidée, et dont elle ne veut pas se départir.

2. Au commencement de son règne, Sa Majesté n'insista pas pour la restitution d'une partie de ses Etats (Calais); bientôt, cependant, des préparatifs eurent lieu qui l'obligèrent non-seulement à se défendre elle-même, mais à protéger ses voisins contre la tyrannie. La déclaration publiée par elle à cette époque afin de la justifier explique suffisamment les mesures qu'elle se vit obligée de prendre. Elle contracta ensuite un traité d'alliance avec la reine d'Ecosse à qui elle a toujours montré une vive amitié. Ici encore elle s'est vue désappointée, et elle a été forcé d'intervenir dans les troubles de France qu'a suscités l'ambition de la maison de Guise.

3. Sa Majesté essaya d'abord d'agir comme médiatrice entre les deux partis, mais sans résultat. Voyant alors que les actes de cruauté devenaient de plus en plus fréquents, — massacre des sujets du roi, pillage des villes, mesures toutes dirigées contre ceux qui professaient l'Evangile, elle se détermina à envoyer en France une ambassade composée de personnes notables de son conseil, mais cette mesure ne put avoir lieu sans l'intervention des Guises.

4. Les sujets de Sa Majesté, négociants de Londres et d'Exeter, ont été pillés en Bretagne; ceux d'entre eux qui se défendaient ont été tués, et leurs navires sont devenus la proie des catholiques, sous le prétexte que les possesseurs légitimes étaient huguenots.

5. Il est intolérable que les Guises massacrent les sujets du roi et entravent par force dans la chrétienté l'exercice de la religion, afin de diminuer le pouvoir de l'Angleterre à leur propre profit. Sa Majesté a donc mis sous les armes un certain nombre de ses sujets dans le but de protéger contre la tyrannie et la destruction une partie des Français, et de conserver au roi la possession de plusieurs de ses villes.

6. Sa Majesté agit en toute sincérité, et loin de vouloir user de violence contre les sujets du roi, elle n'a pris les armes que pour leur défense.

Telle est, dans ses points capitaux, la déclaration de la reine Elisabeth ; on la trouvera reproduite avec quelques modifications dans une note adressée au roi d'Espagne. (*Calendar*, nº 682. Voyez aussi Forbes, *View of public transactions in the reign of Elisabeth*, 1740, 2 vol. in-folio.)

Le siége de Rouen, commencé vigoureusement par Antoine de Bourbon (25 septembre) doit nous arrêter quelques instants ; il en

est question dans les pièces nos 735, 737, 760, 764, 766, 774, 775, 781, 783, 790, 798, 803. Le 15 octobre, le mont Sainte-Catherine était tombé au pouvoir des troupes royales, et les bourgeois parlèrent de se rendre; bientôt cependant l'arrivée de quatre enseignes de soldats anglais ranima leur courage, et ils refusèrent les conditions que leur offrait le roi de Navarre. (Pièce no 848.) L'attaque recommença avec plus de vigueur que jamais. Une lettre adressée par Smith à Cecil (no 872) et datée de Paris, 15 octobre, nous apprend qu'à un des assauts le roi de Navarre avait été blessé en trois endroits différents: d'un coup d'arquebuse à l'épaule et au genou, et d'un coup de pique au côté. Le duc de Guise avait également reçu des blessures. Le soir même un courrier parti du camp arriva à Paris pour y réunir tout ce qui était nécessaire afin de hâter la prise de la ville. Le duc d'Aumale a été blessé au front d'un coup d'arquebuse. Pendant l'assaut, qui dura sept heures, Montgomery parcourait la ville l'épée à la main, tuant tous ceux qui parlaient de céder.

Le siége se prolongea encore quelque temps, mais il fallut capituler, et Dieppe dut se résigner au même sort. (Voyez les pièces 901 et 920.)

Je traduis ici l'ordre du jour publié par Sir Adrien Poynings, lieutenant du comte de Warwick, lorsque les troupes anglaises eurent fait leur entrée au Havre. C'est une pièce curieuse.

Dès leur arrivée à l'église ou sur la place du marché, les soldats rendront grâces à Dieu. Ils useront de courtoisie dans leurs rapports avec les Français. Sera puni de mort tout soldat s'emparant par force de provisions, vivres, etc. Les disputes avec les Français sont expressément défendues. Aucun Anglais, de quelque rang qu'il soit, ne dégaînera dans l'intérieur de la ville. Tout Anglais qui tirera l'épée ou se battra hors de la ville, aura le poing droit coupé. Tout soldat frappant un des habitants dans l'intérieur de la ville aura la main coupée. Aucun soldat ne franchira les murailles de la ville sans la permission de son capitaine. Peine de mort pour tout soldat coupable d'avoir dérobé une arme de la valeur de *six pence*. Tout soldat trouvé en état d'ivresse, ou coupable de blasphème, sera puni de six jours de prison, pour la première offense, et payera une journée de sa solde à celui qui aura porté la plainte; en cas de récidive, il sera condamné à six jours de prison, et ensuite chassé de la ville. Six jours de prison pour tous ceux qui joueront à des jeux de hasard, tels que cartes, dés, etc. Tout soldat convaincu d'avoir quitté son logis sans sa dague et son épée sera condamné

à un jour de prison et perdra une journée de sa solde. Tout soldat convaincu d'avoir mis en gage ses armes ou quelque pièce de son armure subira dix jours de prison, et l'argent prêté sera confisqué. Il est défendu expressément à tout capitaine de recevoir dans sa compagnie un soldat appartenant à une autre compagnie, ou renvoyé pour cause d'indiscipline, sans le consentement du capitaine sous les ordres duquel le soldat servait précédemment. Tout soldat qui abandonnera son poste sera puni de mort, s'il faisait partie du guet ou s'il était de faction sur les remparts. La punition sera la perte de ses deux oreilles et l'expulsion, s'il avait été commandé pour une patrouille, ou pour le service du guet au marché.

944. *Reddition de Dieppe*, 30 octobre.

1. Les habitants de Dieppe supplient le roi de les recevoir comme ses fidèles sujets, et de déclarer qu'il les protégera, corps et biens; ils demandent aussi que leurs priviléges soient maintenus, et qu'on leur garantisse la liberté de conscience en matière religieuse. Ils désirent la permission d'entendre la prédication de l'Evangile par un ministre huguenot selon la facilité que le roi a donnée, en vertu des édits enregistrés au parlement. Aucune poursuite ne sera dirigée contre eux en raison des derniers troubles, et la déclaration royale devra être publiée dans la ville et dans toute l'étendue du bailliage de Caen.

2. Le roi fait droit à ces pétitions, excepté en ce qui concerne le prêche; il refuse absolument d'autoriser aucune espèce de culte que celui pratiqué dans sa propre chapelle. Cependant les protestants de Normandie auront dans l'intérieur de leurs maisons pleine liberté de conscience.

3. Le roi compte que les Anglais évacueront la ville le dimanche; il demande une réponse immédiate et catégorique aux propositions ci-dessus, afin de donner des ordres en conséquence au maréchal de Montmorency qui est en marche vers Dieppe. — Rouen, ce 30 octobre.

On n'aura pas de peine à croire que l'irritation contre les Anglais était extrême parmi les catholiques et les alliés des Guises; on les regardait comme des fauteurs d'hérésie, et Throckmorton surtout courut le plus grand danger; on voulait se débarrasser de lui à tout prix. Rien de curieux et d'amusant comme le récit de l'entrevue que Smith eut avec le roi, Catherine de Médicis, et le cardinal de Ferrare (voir les pièces 996, 7 novembre; et 1000, 8 nov.); d'un côté, les protestants français sont traités de rebelles, et la reine mère demande à Smith si Elisabeth prétend encourager l'esprit de

révolte. « Non, répond Smith; mais ma maîtresse apprend que l'on a renoncé aux voies de modération, et comme certains nobles français ont résolu de détruire la religion professée par elle, il est temps qu'elle prenne des mesures en conséquence. — Puisque les huguenots sont des sujets rebelles, répliqua Catherine, est-il juste qu'on se plaigne qu'ils soient traités cruellement, et le roi n'est-il pas tenu de les contraindre à l'obéissance? — Nous sommes persuadés, dit Smith, de la clémence de Sa Majesté, mais non pas de celle de quelques-uns des seigneurs de son entourage. — Pourquoi la reine d'Angleterre n'a-t-elle pas envoyé une ambassade au lieu d'une armée? — Je crains, répondit Smith, que vous ne me compreniez pas bien; je parle si mal le français. — Je vous comprends parfaitement, et la reine savait à merveille ce qu'elle faisait en vous envoyant ici, contre votre volonté, comme vous le dites. Plût à Dieu qu'elle vous eût chargé des négociations au lieu de Throckmorton qui est, nous en sommes convaincus, l'auteur de tous ces troubles. »

Catherine de Médicis, le roi et le conseil persistaient à ne vouloir accorder aux huguenots que la liberté de conscience, pure et simple, c'est-à-dire la permission de lire la Bible et de prier à huis clos; Smith demandait avec raison que l'exercice du culte public leur fût garanti, suivant la déclaration formelle de l'édit de Janvier. « Non, disait le cardinal de Ferrare, cela ne peut pas être; les prêches ont été la cause de la guerre civile, et les protestants s'y rendent en armes, contrairement aux clauses de l'édit que vous nous alléguez. — En armes! répond Smith, le massacre de Vassy n'a-t-il pas rendu cette précaution absolument indispensable? » Il n'y avait pas moyen de s'entendre; les négociations se continuèrent pendant quelque temps sans aucun résultat, et les deux partis en vinrent aux mains à Dreux.

1282. Le prince de Condé ayant fait son possible pour rétablir la paix, et voyant l'ennemi campé à deux lieues de lui, résolut de l'attaquer malgré l'infériorité numérique de sa propre infanterie. Les catholiques avaient trente pièces de canon, et étaient postés de telle façon qu'ils pouvaient se retirer à Dreux et à Joyon (?); un cours d'eau les protégeait par derrière et un bois sur le flanc. Condé se mit en marche vers huit heures; à la première attaque il s'empara de six canons, mit en déroute l'infanterie et la cavalerie, fit le connétable prisonnier, et tua un grand nombre de suisses. La seconde charge fut conduite avec la même énergie, et il est certain que le prince de Condé aurait remporté la victoire, si l'infanterie

française et allemande eût montré plus de courage, et si les reîtres avaient pu comprendre les ordres des officiers. Le prince se conduisit avec beaucoup de bravoure, il se jeta au plus fort de la mêlée; mais son cheval ayant été blessé d'un coup de feu à une des jambes de devant, il ne put se procurer une autre monture, et fut fait prisonnier, n'ayant reçu pour toute blessure qu'une balafre sur le visage. Cet accident transforma une quasi-victoire en une véritable défaite, car l'armée se vit obligée d'abandonner l'artillerie dont elle s'était emparée. Mais l'amiral, ayant rallié un gros de cavalerie française et allemande, chargea trois bataillons que le connétable tenait en réserve, et les mit en fuite, après un combat opiniâtre. Le maréchal de Saint-André est tué, on dit que M. de Montbrun, fils du connétable, l'est également. Le duc d'Aumale a le bras fracturé, et le duc de Nevers a la jambe cassée. Le grand prieur, M. de Charny et M. de Rennes sont ou morts ou grièvement blessés. MM. de Beauvais et de Rochefort, avec cent autres gentilshommes, ont été faits prisonniers, et la perte du côté des catholiques n'aurait guère pu être plus grande, même si la déroute avait été complète. Les protestants ont perdu, outre Condé, quelques capitaines d'infanterie, plusieurs gentilshommes, et très-peu de soldats. Pas un des chefs n'est même blessé, excepté M. de Mouy qui est tué ou prisonnier. Les protestants se retirèrent en bon ordre au son de la trompette; faute de chevaux, ils se virent obligés d'abandonner quatre pièces de campagne. Le 20, ils se sont mis en marche vers Orléans, trouvant qu'il leur était trop difficile de gagner la Normandie.

La description dont je viens de donner l'analyse est tirée d'une plaquette de huit pages écrite en français.

1283. *Copie de la même plaquette, avec la signature autographe de Châtillon.*

1284. *Autre copie.*

1285. *Traduction en anglais.*

1286. *Poulett's news out of France.* — Espèce de gazette manuscrite en français. — Détails sur le combat.

D'Andelot et Coligny n'ont pu emmener avec eux à Orléans beaucoup de leurs pistoliers, car 1,500 ou 1,600 de leurs chevaux se trouvaient dans le camp du duc après la bataille. L'infanterie protestante a essuyé une déroute complète; La Rochefoucault et Grammont sont tués. L'ambassadeur d'Angleterre, très-sérieusement blessé, est prisonnier.

1287. *Liste des blessés, des morts et des prisonniers.*

Ce relevé apparemment donné par un huguenot donne le chiffre

des pertes de deux côtés. Le nombre total des morts est estimé à 8,000. Tous les soldats du prince de Condé sont avec l'amiral, excepté 1,200 lansquenets faits prisonniers.

1288. *Liste des blessés,* etc.

Cette liste semble représenter l'opinion catholique. — Le nombre des prisonniers huguenots s'élève à 800. Trente-huit étendards ont été pris, dont deux anglais.

1326. *Lettre de Smith au conseil d'Etat d'Angleterre. — St-Denis, mardi,* 22 *décembre* 1562.

Pendant que Smith était à dîner, le 21, M. de Sèvre vint, par ordre de la reine, lui rendre compte de la bataille. — Condé est prisonnier, Châtillon et d'Andelot sont en marche vers Orléans; le premier a fait prisonnier le connétable avec 500 chevaux; Saint-André à la tête de 150 chevaux a été également pris; toute l'infanterie française et allemande du prince de Condé est en déroute. Du côté des catholiques neuf Espagnols seulement ont été tués, et un petit nombre de Français. Aussitôt que le roi fut arrivé à Paris, il se rendit à Notre-Dame pour remercier Dieu, et il retourne ce soir à Vincennes. — Le duc de Guise fut le premier à descendre de cheval et à recevoir avec courtoisie le prince de Condé qui affirme que le rétablissement de la paix a toujours été son plus grand désir. — Le grand prieur est blessé à la cuisse; d'Aumale fut jeté à bas de son cheval, mais la bonté de son armure le sauva, et il n'a eu qu'un doigt fracassé. La bataille eut lieu à Mézières, près de Dreux; elle commença par une petite escarmouche, et des renforts étant arrivés des deux camps, la mêlée devint générale. D'Anville n'est ni blessé ni prisonnier.

1350. *Du comte de Warwick à lord Robert Dudley et à Cecil.* — 26 *décembre.*

Jamais bataille aussi sanglante n'a été livrée en France entre deux armées aussi petites. Douze chevaliers de l'ordre ont péri outre un très-grand nombre de soldats du duc de Guise, et 4,000 Espagnols; ceux qui ont échappé sont presque tous blessés. D'aumale a eu le bras cassé, Saint-André et d'Anville sont tués, et comme le connétable est prisonnier, il y a quelque espérance de la paix. Le champ de bataille fut plus d'une fois pris et repris; leprince en demeura très-longtemps maître, mais Guise finit par avoir l'avantage.

Nous verrons dans un prochain article quels furent les résultats de la bataille de Dreux, et comment Condé se trouva amené à signer la paix d'Amboise.

GUSTAVE MASSON.

# COMPLAINTE

SUR LA MORT DE M. DEZUBAC [MATHIEU MAJAL], MINISTRE DU SAINT ÉVANGILE EN LA PROVINCE DU VIVARAIS, EXÉCUTÉ A MONTPELLIER LE 2 FÉVRIER 1746 (1).

37

Ce langage héroïque
Etonna ce seigneur
Qui lui dit pour réplique :
Je suis fâché, Monsieur,
De vous voir de la sorte ;
Mais il faut sans tarder
Sous une bonne escorte
Partir pour Montpellier.

38

Ce généreux athlète
Fut aussitôt monté
Dessus une charrette,
Lié et garrotté.
L'on se met en campagne,
L'on marche incontinent
Par vallon et montagne,
A la pluie et au vent.

39

Dans cette conjoncture,
Le long de son chemin,
On lui dit mille injures,
Par des traits inhumains,
Mais ce pasteur fidèle
Imitant son Sauveur,
Prie d'un très-grand zèle
Pour ses persécuteurs.

40

Après de longues peines
L'illustre prisonnier
Chargé de doubles chaînes
Arrive à Montpellier.

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 119.

Ce ministre fidèle
Fut renfermé sitôt
Dedans la citadelle
Dans un sombre cachot.

41

Pendant sa détenue
Au fort de Montpellier,
Il fut gardé à vue
Des soldats et archers.
Il reçut des visites
Des moines et curés,
Et d'autres hypocrites
Jésuites et abbés.

42

Le prélat de la ville
Fut le voir en prison,
Et d'un ton fort civil
Lui dit cette raison :
Votre état, mon cher frère,
Me navre de douleur,
Je plains votre misère
Du profond de mon cœur.

43

Je suis plus que sensible
De cœur et d'affection
A l'état si terrible
De votre affliction.
Je voudrais pouvoir être
Dans un rang élevé
Pour enfin vous remettre
Dans votre liberté.

44

Mais je sais une route
Pour pouvoir vous sauver,
La chose est sans nul doute,
Suivez-la sans tarder !
Faites-vous catholique,
Et faites tout de bon
Abjuration publique
De votre religion.

45

Je vous promets la vie
En quittant votre loi,
Je vous la certifie,
Je vous donne ma foi ;
Acceptez, mon cher frère,
Cette proposition ;
Sortez de la misère,
De la tribulation.

46

Notre martyr fidèle,
Notre illustre Zubac
Lui répond d'un grand zèle :
Monseigneur le prélat,
J'ai l'âme pénétrée
De vos honnêtetés,
Des faveurs signalées
Que vous me témoignez.

47

Souffrez que je vous dise
Dans mon dernier moment
D'un cœur plein de franchise
Sans nul déguisement,
Que je n'ai aucun doute
Sur ma religion.
Le Seigneur qui m'écoute
Sait mon intention.

48

Les biens de cette terre
Ne me tenteront pas,
J'aime mieux ma misère
Que tous ses faux appas.
Si je suis dans la chaîne,
Dans ce terrestre lieu,
Je sais qu'après ma peine
J'irai avec mon Dieu.

49

Ma vie langoureuse,
Croyez-le, Monseigneur,

Ne m'est point précieuse;
Je la perds de bon cœur.
Cette cause si bonne
De mourir pour Jésus,
M'assure la couronne
Pour jamais dans les cieux.

50

Pour un si beau partage
Qu'il est doux de mourir!
Dans ce saint héritage;
Qui pourra me ravir
Tous les trésors immenses,
Tous ces souverains biens
Que Dieu par sa clémence
Donne à ceux qui sont siens?

51

Je ne suis plus du monde,
J'en ai ôté mon cœur,
Tout mon espoir se fonde
Sur mon divin Sauveur;
Enfin, je vous supplie,
Laissez-moi dans ce lieu
Faire pendant ma vie
Ma paix avec mon Dieu.

52

Sitôt à ces paroles
Le gracieux prélat
Prend congé, et console
Notre martyr Zubac;
Sort de la citadelle
Et va incontinent
Porter cette nouvelle
A Monsieur l'intendant.

53

Le jour de son supplice
Etant donc arrivé,
Par un cruel caprice
Le sénat obstiné
Portèrent la sentence
Que Majal convaincu

D'avoir prêché en France,
Devait être pendu.

54

La sentence donnée
L'on vit incontinent
Tout comme une nuée,
Monseigneur l'intendant
Aller en diligence
Avec ses officiers,
Prononcer la sentence
A notre prisonnier.

55

D'un cœur plein de constance,
Ce généreux pasteur
Entendit la sentence
Sans changer de couleur ;
La lecture finie,
Va vers monsieur Lenain,
Et d'une âme ravie
Il lui baise les mains.

56

L'intendant de province
Lui dit tout contristé :
C'est les ordres du prince
Qui vous ont condamné ;
J'ai l'âme pénétrée,
Monsieur, de votre mort ;
Je plains, chose assurée,
Votre funeste sort. —

57

Mon sort n'est point à plaindre,
Il est à désirer.
Je n'ai plus rien à craindre,
Car Dieu est mon Berger.
C'est mon fort, ma défense,
Qu'aurai-je à redouter ?
C'est ma ferme espérance,
Mon unique Rocher.

58

Mon âme, prends courage,
Car c'est dès aujourd'hui
Que tu sors d'esclavage
Pour t'en aller vers lui ;
Tu vas être ravie
Dans ce charmant séjour,
Pour ouïr la symphonie
De la céleste cour.

59

Avecque les saints anges
Se joindra ton concert,
Pour chanter les louanges
Du Roi de l'univers.
Dans la gloire éternelle,
La robe tu prendras
De couleur immortelle,
Après tous tes combats..

60

Allons en diligence,
Mon cœur dans ce moment,
Revêtu de constance,
Embrasser le tourment ;
Allons avecque zèle
D'un regard gracieux,
Monter sur cette échelle
Qui nous conduit aux cieux.

61

Il part pour le supplice
Escorté alentour
D'archers de la justice,
De quatorze tambours,
Qui jusqu'à la potence
Battent incessamment
Pour vaincre sa constance
Et étourdir ses sens.

62

Etant à la potence
Ce martyr généreux,

Implore l'assistance
Du monarque des cieux ;
D'un courage héroïque
Sur l'échelle il monta ;
Vers la troupe angélique
Son âme s'envola.

63

Ainsi finit sa course
Ce généreux pasteur,
Pour aller à la source
Du céleste Bonheur !
Que son sort est aimable,
Son état glorieux,
Sa joie incomparable
Dans cet auguste lieu !

64

Faisons cesser nos plaintes,
Fidèles protestants,
Nos sanglots, nos complaintes,
Et nos regrets cuisants.
Zubac n'est plus à plaindre,
Il est hors de danger ;
Il n'a plus rien à craindre,
Ni rien à désirer.

65

Chérissons sa mémoire,
Imitons son ardeur ;
Suivons-le dans la gloire,
De l'esprit et du cœur.
Que si Dieu nous appelle
Aux tourments rigoureux,
Imitons ce fidèle,
Nous serons bienheureux.

Achevé sous les yeux de Dieu le 28 mars 1746.

Loué soit l'Eternel dès maintenant à jamais. Amen !

# BIBLIOGRAPHIE

## Les Vaudois de Provence, par *M. Louis Frossard.*

Le *Christianisme* du 19 novembre 1875 rendait un juste hommage à un homme trop oublié, qui a droit à un souvenir reconnaissant, M. Louis Frossard, ancien pasteur de l'Ardèche et de Vaucluse, puis missionnaire en Guadeloupe où s'est éteinte sa pieuse et utile existence. Par une sorte de privilége de famille, M. L. Frossard, frère du vénéré pasteur de Bagnères-de-Bigorre, unissait les goûts littéraires aux aptitudes pastorales. Pendant un ministère de quinze années dans la ville des Papes, il avait recueilli de précieux matériaux pour l'histoire des Vaudois de Provence, qui ne reçut, en 1848, qu'une publicité toute locale. C'est ce livre fort estimé d'un bon juge, M. de Félice, que je viens de lire avec un vif intérêt, et que je suis heureux de recommander à mon tour à tous ceux qui savent apprécier un épisode historique écrit avec conscience et talent.

Il n'en est pas de plus douloureux que celui que rappellent les noms de Cabrières et de Mérindol. Dans quelques vallées du mont Léberon, défrichées par ses labeurs, vivait une population simple de cœur et pieuse d'esprit, qui n'avait fait parler d'elle que par ses vertus. Elle se rattachait par une mystérieuse filiation à ces Vaudois du Piémont et du Dauphiné qui conservèrent, au milieu des ténèbres du moyen âge, la tradition du culte en esprit. Quand la Réforme éclata, ces pieux sectaires se sentirent en harmonie avec elle, et envoyèrent des députés à Œcolampade qui leur fit l'accueil le plus fraternel. La Bible de Robert Olivétan allait paraître. Ils s'associèrent à cette évangélique publication qui réalisait leurs meilleurs vœux. Mais ils étaient trop près d'Avignon, où résidait un vice-légat pontifical, pour échapper à la persécution établie en permanence dans le comtat Venaissin. Le grand inquisiteur, Jean de Roma, ne fit qu'ouvrir la voie au féroce d'Oppède.

Une étude récemment insérée dans le *Bulletin du protestantisme français* (1), a montré ce que furent, d'après les aveux tirés de leurs propres mercuriales, les magistrats de l'ancien parlement d'Aix, juges prévaricateurs n'écoutant que la voix de l'intérêt ou de la passion, et qui demeurent pour la postérité, les *Bourreaux des Vaudois.* C'est dans le livre de M. Frossard qu'il faut étudier l'origine et suivre les phases de l'effroyable complot judiciaire qui devait aboutir, malgré les efforts du sire de Langey, et du pieux Sadolet, évêque de Carpentras, à l'extermination d'un peuple innocent succombant sous le poids des accusations les plus mensongères. François Ier vieillissant, désabusé de tout, même de la gloire, sa

(1) Les *Juges des Vaudois,* par M. A. Joly. *Bulletin,* t. XXIV, p. 464, 518 et 555.

première idole, prêtait l'oreille aux perfides rapports qu'on lui adressait de Provence, signant et révoquant tour à tour des arrêts de proscription contre de fidèles sujets dont Louis XII avait dit : *Ils sont meilleurs que nous!* Tout espoir fut perdu, quand au vertueux président Chassanée succéda Jean Meynier, baron d'Oppède, une de ces figures sinistres qui font penser aux Lebon, aux Carrier de l'époque révolutionnaire. Il trouva un digne acolyte dans l'avocat général Guillaume Guérin, le Fouquier-Tinville de ce tribunal de sang. De l'accord de ces deux hommes avec le comte de Grignan, gouverneur de la province, et le cardinal de Tournon, néfaste conseiller de trois règnes, sortit l'épouvantable exécution qui émut si vivement l'Europe.

On n'a pas le courage d'en retracer les détails après Aubéry et Camerarius, qui intitule sa relation : *Lugubris narratio.* Vingt-quatre villages brûlés, un riant pays changé en désert, plus de trois mille personnes, de tout âge et de tout sexe, égorgées sans pitié, ou n'échappant au fer et au feu que pour expirer dans les tortures de la faim ; voilà le bilan de l'affreuse expédition accomplie du 18 au 25 avril 1545! Une invasion des barbares n'eût pas mieux fait. On peut juger de l'effet produit sur l'opinion par les correspondances contemporaines. A la nouvelle des massacres de Provence, l'austère Calvin, que l'on nous représente toujours comme insensible, laisse échapper un cri de douleur. Il parcourt les cantons suisses pour exciter la sympathie, la pitié en faveur des victimes : — « C'est, écrit-il à Farel, le cœur brisé, et non sans larmes, que je trace ces mots. Elles jaillissent avec une telle abondance que je ne puis parler. » (4 mai 1545.) Quelques semaines après, il écrit à Joachim Vadian, bourgmestre de Saint-Gall, pour défendre au moins l'honneur de ceux dont il n'a pu sauver la vie.

« On ose répéter que le roi n'a éprouvé un si violent courroux contre nos frères, que parce qu'ils refusaient de payer la dîme. Quand on m'a fait cette objection à la diète d'Arau, j'ai répondu sans hésiter, que c'était là une infâme calomnie. Nos frères n'ont jamais cessé de payer la dîme au clergé, tout en le dispensant de dire les offices. Si le roi vous répond, comme aux Allemands, par de belles paroles, s'il vous annonce qu'un commissaire a été envoyé sur les lieux, sachez que c'est là un pur artifice pour vous tromper. Des brigands, soudoyés par le légat d'Avignon, ne cessent de ravager le pays ; juges et bourreaux sont d'accord pour achever l'œuvre de sang. Les officiers du roi ne se relâchent en rien de leur barbarie. Que le monarque envoie des commissaires tant qu'il voudra, aucun n'osera ouvrir la bouche pour dire la vérité, si grande est la terreur qui règne partout. Aucun n'osera même se rendre sur les lieux pour voir ce qui s'y passe. Demandez plutôt que les portes des prisons se rouvrent pour les captifs, que les exilés soient remis en possession de leurs biens, et que le roi fasse ensuite une enquête, comme il l'a promis. » (24 juillet 1545.)

On aime à recueillir ces nobles accents de l'auteur de l'*Institution chrétienne* plaidant, sans se lasser, la cause des persécutés, des martyrs, qui n'ont plus de recours qu'en Dieu. Avec l'esprit

d'investigation dont il était animé, et le judicieux emploi qu'il savait faire des témoignages, M. Frossard n'eût pas négligé ces sources épistolaires ouvertes plus tard à la curiosité de l'historien, et qui auraient ajouté quelques pages éloquentes à son récit. Il a su nous donner, avant M. Muston qui s'est borné à le résumer sur ce point, un exposé à la fois savant et ému de la catastrophe des Vaudois provençaux. Il a trouvé des paroles sympathiques pour les martyrs, des paroles vengeresses pour les bourreaux auxquels s'attache une éternelle infamie. Quiconque se sent attiré vers le premier âge de la Réforme, et demande au passé des scènes touchantes et véridiques, lira donc avec fruit cet ouvrage aussi bien conçu qu'heureusement distribué, où l'érudition n'est pas sans art, et où chaque chapitre a tout le relief qu'il comporte. C'est, pour ainsi dire, un acte du drame, avec prologue et épilogue à la façon des anciens. Les remords qui troublèrent les derniers jours de François Ier, peuvent être considérés comme une justice anticipée; il en léguait une autre à Henri II, et la satisfaction dérisoire donnée à l'opinion par la condamnation de l'avocat général Guérin, tandis que d'Oppède, le grand coupable, demeurait impuni et triomphant, augmenta encore l'horreur de l'attentat qui pèse le plus sur la mémoire des Valois, avant la Saint-Barthélemy.

J. B.

---

*Catalogue de la Bibliothèque wallonne déposée à Leyde, rédigé par le Dr J.-F. Bergman*. Leyde, 1875. In-8.

La création d'une *Bibliothèque wallonne*, c'est-à-dire « d'une collection de documents inédits et publiés sur l'histoire des Eglises wallonnes, augmentée d'un assortiment d'ouvrages de pasteurs wallons, » fut proposée par l'Eglise de la Haye au synode de Bergen-op-Zoom dès 1807. Elle ne commença à se réaliser qu'après un intervalle de quarante années, et encore la décision prise dans la réunion de Delft en 1848, ne se convertit en résolution définitive que dans celle de la Haye en 1852. Il fut alors arrêté qu'il serait formé « une collection de livres et de manuscrits appartenant aux Eglises wallonnes (1) et que l'Eglise de Leyde, chargée depuis 1777 d'un dépôt synodal, serait invitée à en être dépositaire. » Le consistoire de Leyde accepta cette invitation et nomma, pour l'exécution du projet, une commission spéciale de cinq membres, dite des archives, où prit place, dès le premier jour, le savant et infatigable rédacteur auquel nous devons le présent catalogue.

A vrai dire le Dr Bergman, un descendant de réfugiés, a été l'âme de cette belle et utile institution. Depuis vingt années il s'y est

(1) Voir sur l'organisation des Eglises wallonnes l'article de M. le pasteur Hugues, *Bulletin*, t. V, p. 363.

consacré sans relâche, et tandis que l'accroissement de la Bibliothèque en nécessitait un double déplacement, il publiait successivement en 1854 un premier catalogue et en 1860, 1865 et 1870 trois suppléments qui le surpassaient en étendue. Aujourd'hui, au lieu d'un 4e supplément c'est une refonte générale qu'il nous livre et dont nous tenons à le remercier publiquement. Le pieux octogénaire bénit Dieu d'avoir pu mettre la dernière main à cette publication : les amis de la science bibliographique en général et de notre histoire en particulier s'associeront aux paroles des frères Haag (art. *Huet*) : « J.-Th. Bergman, bibliothécaire de l'Académie de Leyde, théologien et philologue distingué, a bien mérité du protestantisme français. »

Le protestantisme français, en effet, doit éprouver pour la Bibliothèque wallonne un intérêt tout spécial. Ces Eglises sont restées sœurs des nôtres après avoir été presque toutes fondées par des exilés de ces provinces devenues aujourd'hui parties intégrantes du nord de la France. Serait-il besoin de rappeler et l'accueil généreux qu'elles firent aux réfugiés, et la séve nouvelle que les persécutés du « grand roi » infusèrent dans les troupeaux primitifs? Les plus nobles accents de l'éloquence protestante ont retenti sous des voûtes wallonnes, et c'est dans les archives de ces Eglises dont la plupart se sont éteintes par la fusion qu'entraîne la succession des années, c'est dans les actes consistoriaux de toute nature qu'on retrouve la trace d'un grand nombre de pasteurs condamnés à l'exil, ou de familles qui l'ont préféré à l'abjuration.

Malheureusement, et nous serons ici l'écho des regrets du bibliothécaire, beaucoup de ces archives sont ou dispersées ou irréparablement anéanties. Quelques-unes, celles de Deventer, Goes, Gorcum, Gouda, Groede, Heusden, Veere, Zutphen, dont on n'a pu prendre que des extraits, sont entre des mains qui refusent, bien à tort, de sacrifier leur droit de possession aux intérêts généraux : d'autres, celles de Namur, Tournay, Ypres, Lille, Menin, Furnes et Aire, conservées autrefois dans le Dépôt de Leyde, ont été transportées en Belgique en 1824 et ne figurent plus au catalogue que pour mémoire. Grâce aux démarches de la commission, elle est parvenue à réunir aux archives de la ci-devant Egl. de Francker et aux débris de celle de Naarden qu'elle possédait au début, tout ce qui reste de celles de Bergen-op-Zoom, Schiedam, Zierichsse, Tholen, Aardembourg, et des données « plus ou moins satisfaisantes » sur Campen, Doesbourg, Enkhuizen, Harlingue, Hoorn, Montfort, Oostbourg, Sas de Gand, Sneek, Fiel et Vianen. Il y a là, on n'en saurait douter, une mine de renseignements biographiques.

A côté de ces Eglises disparues nous retrouvons au catalogue celles encore existantes d'Amsterdam, Groningue, Haarlem, La Haye, Leyde, Middelbourg et Voorbourg, ainsi qu'une collection très-considérable des actes ecclésiastiques, livres synodaux, Confessions de foy, règlements et pièces diverses se rapportant à l'histoire générale des Eglises wallonnes des Pays-Bas. Saluons au passage une relique, la *Confession de foi*, Synode d'Anvers, 14 sep-

tembre 1580, revêtue de toutes les signatures originales, et signalons, dans la division dite des Spécialités : *La conversion de Jean Baquesne*, prêtre de Valognes en Normandie, Middelbourg, 1612. — Quatre manuscrits de *George Martin*, cy-devant prêtre augustin, dont la Vie de feu Claude Brousson. — Diverses pièces sur le soulagement des frères étrangers (galériens, réfugiés venus de Lille, 1716, réfugiés de 1752, secours aux Eglises étrangères). — Plusieurs documents manuscrits et imprimés sur les différends entre les pasteurs ou les Eglises, et sur les opérations de la commission pour le maintien des Eglises wallonnes à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci.

La section suivante embrasse l'histoire des Eglises réformées de langue française à l'étranger. Les Vaudois y tiennent une grande place. Citons dans la division *France*, un exemplaire manuscrit des Synodes nationaux; un de la Confession de foi; neuf brochures, déclarations de MM. le père Ed. de Beauval, Jean Forent, Fabrice de la Bassecour, Charles Roy, Bap. Buguet, Bert. Avignon, Marc Ant. de Dominis, Ch. de Rochemagne, Ch. d'Avignon, tous catholiques-romains convertis à la religion réformés de 1600 à 1625; huit brochures concernant la persécution des réformés en France. La Bibliothèque possède encore plusieurs dossiers sur les Eglises françaises et wallonnes en Allemagne, dans le Palatinat, le Wurtemberg et le Hanovre, et la discipline des Eglises de langue française en Angleterre avec signatures originales de 1589 à 1617 déjà signalée par M. Hugues.

Les ouvrages d'usage ecclésiastique, de doctrine et d'édification, sont judicieusement classés en trois grandes divisions : A : Livres saints, subdivisés en traductions de la Bible, Psautiers, cantiques, mélange de poésie sacrée, liturgies, catéchismes. B : Traités de théologie-apologétique et dogmatique, scepticisme philosophique, morale et ascétique, préparations à la sainte Cène, pastorale et homilétique. C : Sermonnaires, S. de pasteurs réfugiés, sermons anonymes, S. de l'Eglise française de Berlin, S. de catholiques romains, dans ces paragraphes divers les rédacteurs de la seconde édition de la *France protestante* recueilleront des renseignements nouveaux et quelques rectifications pour les noms suivants : P. Allix, de l'Angle, de la Bassecour, Bénion, Th. de Blanc, Bocquet, Briatte, Chandon, Chappuzeau, Courtonne, Dubourdieu, Dumont, Doucher, Gabillon, Geudeville, Isarn, Dan. Jurieu, de la Douespe, P. de la Roque, Laurillard, Maizonnet, de Méianes, Le Page, Pelloutier, Ph. Pielat, Renoult, Rozère, Is. Sarrau, Dan. Superville le fils, Vernède.

Les connaissances approfondies du Dr Bergman lui ont permis de faire disparaître bien des anonymes et d'enrichir de notes instructives ce catalogue que terminent un relevé de sceaux ecclésiastiques, d'autographes, de portraits, et une table alphabétique qui sera d'un grand secours pour tous les lecteurs.

F. Schickler.

---

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

## ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1re | année, | 1852 | 20 fr. le vol. |
| 2e | — | 1853 | |
| 3e | — | 1854 | |
| 4e | — | 1855 | |
| 5e | — | 1856 | |
| 6e | — | 1857 | |
| 7e | — | 1858 | |
| 8e | — | 1859 | |
| 9e | année, | 1860 | 30 fr. le vol. |
| 10e | — | 1861 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 11e | année, | 1862 | 20 fr. le vol. |
| 12e | — | 1863 | |
| 13e | — | 1864 | |
| 14e | — | 1865 | |
| 15e | — | 1866 | |
| 16e | — | 1867 | |
| 17e | — | 1868 | |
| 18e | — | 1869 | |
| 19e-20e | — | 1870-71 | |
| 21e | — | 1872 | |
| 22e | — | 1873 | |
| 23e | — | 1874 | |
| 24e | — | 1875 | 10 fr. |

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

**NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ (1852-1872).** 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

## BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

**LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1876.**

25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

N° 5. 15 Mai 1876




PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.

AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

## SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

---

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a tenu sa vingt-troisième séance annuelle le 2 mai, à trois heures, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, sous la présidence de M. Fernand Schickler, en présence d'un nombreux auditoire où l'on remarquait MM. les pasteurs Arbousset, Et. Coquerel, Decoppet, Lepoids, Lods, Peyrat, Recolin, Robineau, etc., ainsi que MM. Félix Vernes, Borel, de Clervaux, de Laubespin, Mila de Cabarrieu, Léon Feer, etc. La prière d'ouverture a été prononcée par M. le pasteur Gout. Puis, dans un rapport écouté avec une religieuse attention, le président a passé rapidement en revue les travaux du Comité pendant le dernier exercice marqué par la perte d'un de ses membres les plus éminents, et il a rendu à la mémoire de M. A. Coquerel fils un hommage où vibrait l'accent d'une admiration attendrie et d'un attachement plus fort que la mort. M. Douen a donné ensuite lecture d'un chapitre de son ouvrage sur Clément Marot et le Psautier, où il montre l'heureuse influence de la Réforme sur l'art musical. Enfin M. le comte Jules Delaborde a lu quelques pages du secrétaire sur la jeunesse de Charlotte-Amélie de la Trémoille, touchant épisode de l'histoire des abjurations au XVII$^{e}$ siècle. Quelques exemplaires d'un demi-volume de la nouvelle *France protestante* déposés sur la table, rappelaient la grande œuvre entreprise par M. Henri Bordier sous les auspices du Comité. La séance, aussi pleine d'intérêt que d'édification, a été levée à cinq heures, après une invocation de M. le pasteur Sarrut, de Clairac.

# RAPPORT DE M. F. SCHICKLER, PRÉSIDENT,

## SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

« Ne laissons pas se perdre la mémoire de nos pères. » Ces paroles prononcées dans un jour comme celui-ci par un collègue dont nous n'entendrons plus la voix pénétrante et sympathique, ces paroles, votre Société se consacre à les réaliser. Et comme c'est le patrimoine de tous qu'elle défend, c'est à tous les protestants qu'elle fait appel. La solennité qui nous rassemble lui permet, en retraçant ses propres efforts, de vous remercier des vôtres, de vous demander de l'aider avec une ardeur nouvelle dans son œuvre de piété filiale, de science et de paix.

De cette œuvre les différentes branches vous sont connues et vous êtes habitués, grâces en soient rendues à Dieu, à les trouver chaque année sur la voie du développement continu.

Le 24e volume du *Bulletin* et le 25e dont le tiers a déjà paru, vous ont apporté, dans leur série non interrompue d'études, les prémices des publications historiques de nos amis, des récits du XVIe siècle dus à la plume aussi élégante qu'appréciée de notre secrétaire M. Jules Bonnet, et, parmi les travaux variés des membres du Comité, un *Rapport et jugement sur la veuve de l'amiral de Coligny* dont l'importance exceptionnelle vous aura certainement frappés. Vous n'aviez pas oublié, Messieurs, la touchante notice consacrée, il y a neuf ans déjà, par M. le comte Delaborde à Madame de Chastillon. Vous aviez été émus par sa captivité de plus d'un quart de siècle dont la mort seule l'avait affranchie et que lui imposèrent les « louveteaux de Savoie » avides convoiteurs de ses grands biens. Un incident étrange s'est cepen-

dant produit. S'appuyant sur des lettres originales conservées dans les archives de Turin, un historien distingué, M. Ercole Ricotti a élevé des doutes, ou plutôt a opposé des dénégations, non pas tant sur les souffrances que sur la conduite protestante et privée de Madame l'amirale. Ces accusations ont été accueillies et commentées dans des revues françaises et ont pris bientôt les proportions d'un problème historique. Pouvions-nous y demeurer étrangers? Si, en effet, nous avions été induits en erreur, si la distance et les murs d'un cachot nous avaient voilé les faiblesses de notre héroïne, la vérité historique nous imposait le devoir de nous rétracter, d'oublier Jacqueline d'Entremont en remettant en lumière les nobles dames ses contemporaines qui ont souffert comme elle sans avoir jamais failli. Une commission de trois membres fut nommée et le rapport minutieux et approfondi dont M. Bordier voulut bien se charger, après avoir été imprimé dans le *Bulletin*, a été l'objet d'un tirage spécial. La question y est étudiée sous toutes ses faces et nous la croyons jugée définitivement. Nous vous renvoyons à ces pages intéressantes et à la conclusion du rapport : « En notre âme et conscience l'honneur est sauf. »

Quant à la partie purement documentaire du *Bulletin*, nous continuons, je n'hésite pas à le dire, à rendre de sérieux services, non-seulement à l'histoire du protestantisme dont il n'est pas une époque pour laquelle nos reproductions de pièces originales ne procurent des lumières, mais encore dans le domaine plus général de l'histoire de France : la correspondance du duc de Guise avec Christophe de Wurtemberg en fournirait, au besoin, une preuve de plus. Ne l'oublions pas, tout document imprimé est un document sauvé. Désormais il est protégé contre les injures du temps et, faut-il l'ajouter, contre la malveillance de l'homme.

N'est-ce point là un stimulant pour tous ceux qui, en fouillant dans les papiers de famille ou dans les archives locales, peuvent en extraire pour le *Bulletin* quelque précieuse com-

munication, fragments de registres consistoriaux, noms de pasteurs ou d'écrivains, de galériens ou de martyrs? Aux remercîments pour nos correspondants anciens qui nous donnent des preuves répétées de leur dévouement, nous en joindrons pour les correspondants nouveaux qui, la première fois cette année, nous apportent leur utile coopération. Aux uns et aux autres, à tous les travailleurs consciencieux et persévérants, nous rappellerons que c'est le 31 décembre que se clôt notre concours à sujet indéterminé, dans lequel un prix de 800 francs sera attribué au meilleur mémoire « sur la biographie d'un personnage illustre, l'histoire d'une Eglise particulière ou un épisode important de nos annales religieuses. »

Le second concours annoncé l'an dernier et qui ne sera clos que le 31 décembre 1877 aura déjà, nous l'espérons, entraîné plus d'un chercheur et d'un érudit à la suite du fougueux mais profond, souvent passionné mais toujours honnête Agrippa d'Aubigné. Saluons au passage la belle publication dans laquelle MM. Réaume et de Caussade, deux savants étrangers à notre Eglise, réunissent les écrits d'une de nos gloires huguenotes, et réjouissons-nous de voir paraître l'*Histoire des Eglises du Dauphiné* de M. le pasteur Arnaud, et mettre sous presse à l'Imprimerie nationale *Clément Marot et le Psautier* de notre collègue M. Douen.

Il est un autre ouvrage, Messieurs, dont vous attendez de nous l'annonce. Cette espérance, j'ai hâte de le dire, ne sera pas trompée et vous vous unirez, nous n'en doutons point, à notre gratitude envers M. Henri Bordier. Grâce à ses efforts multipliés, à ses recherches et à ses veilles, la base du nouveau monument est enfin posée, et il m'est donné de vous présenter aujourd'hui même la première partie du tome I[er] de cette réédition de la *France protestante*. Réédition... est-ce bien là le vrai mot pour ce travail où tout est repris en sous-œuvre, où aucun des incessants progrès de nos connaissances historiques ou bibliographiques n'a été laissé de côté, où l'ordre le plus rigoureux s'introduit dans l'abondance des

richesses un peu confusément accumulées par les frères Haag, et où, surtout, tant de noms nouveaux dont nos savants amis pressentaient l'absence, tant de protestants dignes de figurer dans le Livre d'Or sont venus prendre la place que leurs descendants ou leurs admirateurs réclamaient depuis longtemps pour eux. Ce sera là, si Dieu daigne en protéger la suite, à la fois une œuvre ancienne remise à la portée de ceux qui en regrettaient l'épuisement, et une œuvre nouvelle où chacun voudra chercher quelque instruction de plus.

Sur les pages de ce premier volume sont inscrits les noms des collaborateurs zélés qui ont bien voulu y contribuer. Souvenez-vous, en effet, Messieurs, que c'est une œuvre collective à laquelle nous vous convions, et qu'il est plus d'un moyen de lui apporter son concours. L'heure est venue de remplir notre devoir envers les frères Haag, de centraliser tous les renseignements qui restent à glaner, d'apporter les corrections, de fournir les preuves; l'heure est venue, et quelques amis généreux l'ont déjà senti, de comprendre les difficultés et les responsabilités matérielles d'une aussi vaste entreprise ; dirai-je encore l'heure est venue pour tous ceux qui s'intéressent au protestantisme français de placer ce premier volume dans leur bibliothèque.

Et ici, ce ne sera pas le rapporteur, c'est un de nos correspondants qui vous parlera : « Nous mériterions presque, nous écrit M. le pasteur Paul de Félice, nous protestants de France, que nos documents, nos histoires se perdissent, puisque nous ne savons pas trouver le peu d'argent qu'il faut pour les recréer au besoin. Ainsi Crespin devient introuvable, Th. de Bèze, la bonne vieille édition, non moins. J'ai la conviction que certains exemplaires ont été, sont encore volontairement détruits, et vu l'effronterie de certains auteurs et l'ignorance crédule d'un certain et trop nombreux public, qui sait ce que les Audins futurs pourraient prétendre? Voilà pourquoi je suis souscripteur anticipé des rééditions de nos

classiques. N'avez-vous pas ouvert des listes pour l'Histoire ecclésiastique et le Martyrologe? » Et il ajoute : « Naturellement, je souscris à la *France protestante.* »

Il dépend de vous, Messieurs, que ces vœux, exprimés presque simultanément dans une lettre de M. le pasteur Maillard, de Mouchamps, entrent enfin en voie d'exécution. Les cotisations à but déterminé seront toujours les bienvenues ; mais à côté de ces souscriptions exceptionnelles nous voudrions voir grandir nos ressources de tous les jours, la collecte de Paris pour laquelle nous frappons à vos portes, les offrandes de nos Eglises à l'occasion de la Fête de la Réformation (1). Les chiffres n'ont guère varié depuis l'an dernier et il serait superflu de vous répéter que notre budget est vraiment trop insuffisant. Il est des Eglises, nous le constatons à regret, qui ne se sont plus souvenues de nous; il en est d'autres au contraire dont les envois nous touchent profondément; près des largesses chrétiennes des Eglises de Reims, de Lyon, de Nîmes, de Saint-Etienne, de Rouen, du temple de l'Oratoire à Paris, près de la collecte de 614 fr. recueillie dans la chapelle de Saint-André, plaçons les plus humbles et non les non moins précieuses offrandes. Gardons-nous d'oublier celles que les Eglises de Caveirac (Gard) et de Clairac (Lot-et-Garonne) ont tenu à nous adresser, malgré les difficultés d'une année de désastres viticoles et d'effroyables inondations. Deux autres noms, Messieurs, figurent pour la première fois sur nos listes : l'Eglise Saint-Nicolas de Strasbourg en « souvenir des liens affectueux qui unissaient il y a trois siècles déjà l'Eglise réformée de France à l'Eglise française de Strasbourg, » — et l'Eglise française de Bâle, qui célébrant, le 7 novembre, la Fête de la Réformation a

(1) Aiguesvives, Anduze, Aumessas, Auxerre, Bâle, Bayonne, Besançon, Bourran, Caussade, Caveirac, Cette, Clairac, Clermont-Ferrand, Ganges, Inchy, Josnes, La Cadière, Lusignan, Luzac, Lyon, Maubeuge, Mauguio, Moncoutant, Montaren, Montmeyran, Montpellier, Mouchamps, Nancy, Nantes, Nîmes, Niort, Paris: Oratoire, Saint-André, asile Lambrechts. — Périgueux, Reims, Rouen, Saint-Etienne, Saint-Frezal, Saint-Martin de Boubaux, Saint-Maixent, Sauve Strasbourg, Toulaud, Uzès, Valence, Consist. de Vernoux, Vialas.

évoqué, elle aussi, les traditions d'une ancienne confraternité.

Nous pouvons donc affirmer, avec M. le pasteur Bleynie, de Clermont-Ferrand, que cette fête, « célébrée d'abord en France avec un peu d'étonnement, » excite chaque année un empressement et un intérêt plus marqués. « Aujourd'hui, » nous écrit-il, « ce serait froisser notre conscience protestante que de la retrancher de notre culte. » Et il ajoute : « Voulez-vous savoir comment nous avons compris la noble et forte idée de la Société? Le chant de quelque psaume choisi parmi ceux qui rappellent spécialement quelque trait héroïque de notre histoire, des prières adressées non sans émotion au Dieu fidèle qui a soutenu les pères dans leurs luttes et qui soutiendra les enfants dans leurs angoisses, un discours dont le sujet est emprunté à notre histoire, une collecte dans les rangs de l'assemblée, voilà les éléments de notre fête. Nous avons étudié ainsi divers épisodes de la vie de Luther, de Calvin, de Farel, de Zwingle, de Coligny, raconté d'après le *Bulletin* les souffrances de Blanche Gamond, fait revivre un instant cet Auvergnat de grand caractère, Anne du Bourg, du Parlement de Riom, aujourd'hui bien oublié dans sa patrie. Conférences pieuses, prédications historiques, qu'on les appelle comme on voudra, elles nous ont été utiles, car elles nous ont à la fois instruits, édifiés, encouragés. Aussi croirions-nous, pasteur et fidèles, après une expérience de dix années, manquer à un devoir en ne venant pas vous témoigner aujourd'hui notre reconnaissance. »

Nos amis des départements ne nous adressent pas seulement leur collecte annuelle ou le produit de leurs savantes recherches : l'un d'entre eux, M. de Lessert, plaide chaleureusement notre cause et veut bien remplacer au Havre, comme notre correspondant, le regretté M. de Coninck : d'autres, et ils sont nombreux, ont pris très-sérieusement à cœur l'appel spécial inséré dans le *Bulletin* par la Commission de la Bibliothèque. Il nous avait semblé que le plus sûr moyen de remplir les lacunes qui, malgré tous nos efforts,

subsistaient dans nos collections de rapports et de thèses, était de les signaler à l'attention de nos abonnés. Les heureux résultats de cette initiative ne se sont pas fait attendre : sur 128 thèses de Montauban et de Strasbourg manquant au mois de juin 1875, il en est rentré déjà 97. Les vides seront plus difficiles à combler pour les rapports; mais aussi, Messieurs, vous faites-vous une idée de l'immensité d'une collection de ce genre? Dans l'ensemble de ce qui nous a été fourni par les fonds Monod et Scheler et par les dons de diverses Sociétés, et où de nombreuses séries sont complètes depuis la fondation, dans cet ensemble sont représentées plus de mille œuvres protestantes françaises, belges, suisses, allemandes, anglaises, russes, américaines, suédoises et danoises, réunion certainement unique et qui rendra des services qu'on est peut-être encore loin de soupçonner. Pour qui voudrait étudier un des grands côtés de notre charité protestante, s'occuper de la diffusion des Livres saints ou des Missions, ou de ces questions plus générales et non moins actuelles de l'éducation de l'enfance, de la réforme pénitentiaire, des refuges, de la tempérance, il y a là des éléments de comparaison et de statistique, des renseignements sur les méthodes et les résultats d'une valeur inappréciable, et qui ne peuvent manquer d'accroître encore le nombre des visiteurs à notre Bibliothèque de la place Vendôme, n° 16.

Les volumes mis à leur disposition n'ont pas cessé de s'augmenter grâce à de nombreuses libéralités dont la Chronique trimestrielle vous entretient en détail (1).

La Société biblique protestante de Paris nous a offert

(1) Donateurs de livres du 1er avril 1875 au 1er mai 1876 : Ministère de l'Instruction publique, Record-Office, Commission des Archives wallonnes, Faculté de Montauban, Société Biblique protestante de Paris, Eglise de Cherbourg. MM. le pasteur Bazille, pasteur Benoit, comte de Billy, M. Block, J. Bonnet, Ed. Borel, H. Bordier, Bourgeois, pasteur Cabantous, L. Childe, pasteurs A. et E. Coquerel, comte Delaborde, pasteur Deutschendorf, Douesnel, pasteur Dupin de Saint-André, Fick, Fischbacher, pasteur Frossard, Gasztwott, pasteur Gerold, Grassart, E. Halphen, E. Hugues, pasteur Kroh, W. Jackson, pasteur Lacheret, A. Lagarde, de Lessert, Lombard, Louitz, pasteur E. de Magnin, W. Martin, G. Masson,

63 exemplaires des Livres saints dont plusieurs fort anciens, et tandis que le ministre de l'Instruction publique nous continuait ses dons, nous avions le privilége d'obtenir du gouvernement britannique, sur la gracieuse intervention du Rév. Brewer, les quatre rapports officiels sur les archives particulières de la Grande-Bretagne : envoi que notre bienveillant correspondant accompagnait de ces lignes : « Je crois que votre Bibliothèque est la seule en France et peut-être ailleurs qui possède cette importante série. »

Qu'il nous soit permis de remercier publiquement trois généreuses donatrices, Mesdames de Billy et Courtois qui ont attaché au souvenir de M. Frank Courtois un envoi considérable de volumes, et Madame la baronne de Neuflize qui a enrichi la Bibliothèque de plusieurs ouvrages du XVI[e] et du XVII[e] siècle, aussi rares que bien conservés. La section des médailles en a reçu une dite de la Saint-Barthélemy, de M. Courtois de Viçose, et un méreau de M. le pasteur Sarrut, de Mazamet; la section des gravures quelques portraits modernes de M. Rossignol et une vingtaine de portraits, dont plusieurs extrêmement précieux, de M. Georges de Monbrison. Nous devons à Madame Thuret un portrait sur émail de M. Eug. Haag, et à M. Emile Oberkampf trois pièces manuscrites dont un sermon autographe de l'aïeul de notre illustre président honoraire, de Jean-Pierre Guizot, pasteur du désert.

Cette glorieuse et tragique époque du désert, on ne pourra plus en étudier l'histoire sans venir puiser dans nos collections. Elle gravite autour de deux noms, Antoine Court et Paul Rabaut. A Genève sont conservés les manuscrits du restaurateur de nos Eglises que M. Ed. Hugues, répondant à l'appel d'un de nos concours, a fait revivre devant le grand

pasteur Maulvault, pasteur Meyer, pasteur Muston, prof. Nicolas, pasteur Nogaret, Oberkampff, F. Puaux, Racine Braud, pasteur Rayroux, C. Read, R. Reuss, Roman, Rossignol, Roussy, pasteur Sarrus, pasteur Sarrut, F. Schickler, pasteur Schmidt, pasteur Sohier, Teissier, pasteur Vèzes, pasteur Weiss, pasteur Zipperlen. — Mesdames de Billy, F. Courtois, baronne de Neuflize, Thuret, Mademoiselle de Kattendyke. — Comme auteurs: MM. J. Bonnet, Berthault, pasteur Charruaud, pasteur Enjalbert, A. Franklin, pasteur Frossard, pasteur Galland, Loutchitzki, E. Paris, Read, Soulice, Vincens.

public français. Les manuscrits de Rabaut, ce véritable apôtre sous la croix, avaient été sauvés par ses fils. La veuve du second d'entre eux, le pasteur Rabaut-Pomier, remit à M. Charles Coquerel ce dossier considérable « d'actes synodaux, de requêtes au roi, aux ministres, aux intendants, de brouillons de lettres adressées aux diverses autorités, de listes de condamnés, de correspondance journalière de Rabaut avec ses collègues. » L'historien des Eglises du désert, dès qu'il se vit en possession de ses richesses, s'occupa de les augmenter; des amis dévoués écoutèrent ses sollicitations. Il s'engageait à placer un jour cette collection agrandie et complétée dans un établissement public de nos Eglises françaises. A sa mort l'établissement n'existait point encore et le précieux dépôt passait entre les mains de son neveu, l'un des promoteurs les plus ardents de la Bibliothèque qui devait permettre l'exécution de la promesse. Lui aussi continua l'œuvre de pieuse préservation. Au fonds Rabaut il réunit tout ce que de son côté il put recueillir sur les Eglises sous la croix et sur nos martyrs du siècle dernier; il y joignit, sur une époque antérieure, une notable partie de la correspondance du pasteur de Metz, Paul Ferry, des autographes et des portraits. Ces manuscrits, ces gravures, ce fonds Rabaut et plus de quatre cents volumes d'histoire, dont plusieurs sont d'une excessive rareté, tout cela est à vous, Eglises protestantes de France. C'est un trésor sans prix qui est entré dans nos archives. Ah! pourquoi nous faut-il, après un intervalle de si peu d'années, inscrire pour la seconde fois au-dessus de nos rayons le grand nom d'Athanase Coquerel!

Messieurs, il est un jour où le deuil semble doublement lourd à porter. C'est celui où nous avons mission de rendre hommage aux collègues que Dieu nous a redemandés, le jour où il nous faut parler au passé des amis qui sont encore présents à notre pensée dans tout l'éclat de l'intelligence, dans tout l'élan et le rayonnement de la vie. Vous n'attendez pas de moi une biographie de M. le pasteur Athanase

Coquerel fils. Le côté militant de sa carrière s'est écoulé sous vos yeux et c'est à nos successeurs qu'il appartiendra d'en déterminer le caractère, d'en constater la portée. Si nous devions faire appel à ceux que son ministère évangélique a soutenus, instruits, consolés, à tous ceux dont il a remué la conscience, élevé et agrandi le cœur, affermi la volonté, ce temple dont sa voix a souvent réveillé les échos, ce temple même, vous le savez, serait insuffisant à les contenir. Mais dans cette nature si largement douée, il y avait place encore pour une activité de plus. Epris de tout ce qui est grand et beau dans les œuvres du Créateur et dans celle des hommes, comment ne se serait-il pas attaché à cette histoire de la Réformation française dont chaque page raconte l'héroïsme du chrétien et les gratuités de son Dieu? Dès la fondation de la Société il s'y inscrivait le septième, entrait dans le Comité et depuis il ne s'est jamais désintéressé un seul instant de notre œuvre, prenant une part directe à sa vie intime, à ses débuts, à ses crises, à ses difficultés, ses succès et ses joies.

Ce fut à l'occasion de l'assemblée générale de 1854 que M. Coquerel écrivit sa première étude d'histoire protestante. Il la consacrait à Wolfgang Schuch, le curé de Saint-Hippolyte en Lorraine, martyr oublié qu'il tenait à replacer « sur la liste des grandes âmes qui sont la noblesse d'une nation. » Ces injustices des contemporains que la postérité ne répare que lentement, l'ont toujours profondément ému. Dès notre assemblée de 1856, il exquissait en traits rapides mais frappants le drame des Calas dont il préparait un récit définitif; en 1865, il nous racontait le dévouement filial de Jean Fabre « l'honnête criminel. » Trois ans plus tard, le Comité lui confiait le soin de relever les étranges inexactitudes d'une récente biographie de Bernard Palissy : nos lecteurs n'ont certainement oublié ni le mémoire étendu dont il dota le *Bulletin*, ni la réponse passionnée que provoqua cette énergique revendication.

Notre collègue avait déjà rendu hommage au potier sain-

tongeais dans la monographie de l'Eglise réformée de Paris, dont la première partie, insérée d'abord dans la *Revue de théologie,* fut réunie en volume en 1862. « Si je n'ai pas intitulé ce travail histoire, » dit-il dans sa préface, « quoiqu'il soit le fruit de longues et laborieuses recherches, c'est que j'ai une haute idée de la dignité de l'histoire. J'ai bien moins cherché à juger le passé qu'à en être le fidèle et respectueux rapporteur. » Ce que l'auteur intitulait trop modestement *Précis* est un de ces livres qui resteront; basé sur des documents en grande partie inédits, il embrasse quatre-vingt-deux années « d'enfantement douloureux et de cruelles persécutions, » de 1512 à 1594, depuis les débuts de la Réforme jusqu'à l'avénement de Henri IV, et il traite avec une impartialité rare le lugubre problème de la Saint-Barthélemy. La suite de ce beau travail appartient au *Bulletin* (tomes XV, XVI, XVIII) : il devait conduire notre Eglise jusqu'à la Révocation. Nous la voyons d'abord recueillie chez Madame, sœur du roi; nous l'accompagnons ensuite à Grigny, Ablon et Charenton.

Dans cette monographie qui s'arrête à l'incendie du temple en 1621, M. Coquerel s'était efforcé de faire revivre, en même temps que le caractère des personnages, la physionomie même des lieux. Il aurait voulu que le Paris d'aujourd'hui nous rappelât plus souvent le Paris d'autrefois et, dans une autre de nos réunions, il déroulait devant vous l'histoire de la plus protestante des rues de la capitale, évoquant les vestiges du passé avec le talent de l'archéologue, la grâce du conteur et l'émotion du descendant des huguenots.

En 1866, paraissait le livre des *Forçats pour la foi*, titre saisissant que justifiaient des notices sur Marteilhe, Jean Fabre, le régime des galères, et la liste aussi complète qu'il avait pu la dresser de tous les protestants de France mis à la chaîne pour cause de religion de 1684 à 1762. *Jean Calas et sa famille* eut un retentissement plus grand encore. La première édition est de 1858; la seconde, considérablement augmentée, de 1869. Jamais le drame de Toulouse n'avait été

aussi approfondi, appuyé sur plus de preuves, éclairé d'une lumière plus vive et plus sûre. Michelet appelait ce livre un chef-d'œuvre : ne devrait-il pas se trouver dans toutes nos bibliothèques de familles, d'Eglises ou d'écoles?

Citerai-je encore, dans l'œuvre historique de M. Ath. Coquerel fils, l'article *Réformation*, rédigé pour le Dictionnaire général de la politique de notre collègue M. Block, et le sermon : « Pourquoi la France n'est-elle point protestante? » prêché dans le temple de l'Alliance évangélique de Neuilly le jour où fut célébrée la première fête annuelle de la Réformation? Dans les loisirs forcés que lui imposait la maladie sa pensée retournait à ses travaux interrompus, à l'histoire de l'Eglise de Paris, à l'histoire des Eglises du désert qu'il comptait rééditer, à une biographie de Rabaut et de ses trois fils dont nous parle une lettre écrite un mois à peine avant son retour vers Dieu...

Les éléments de ces biographies, légués par M. Coquerel, le Comité désire vous les rendre accessibles; mais dans l'état de vétusté de ces pièces qui ont traversé tant d'orages il y aurait danger à les communiquer. Il a été résolu qu'elles seraient d'abord reliées avec soin, et l'un des membres de la commission a bien voulu se charger de la mise en ordre et de la classification du fonds Rabaut. Déjà sept volumes sont à la reliure, et en le remerciant de son dévouement nous ne pouvons que reconnaître une fois de plus combien un bibliothécaire en titre nous serait indispensable.

Depuis six ans, Messieurs, la Société de l'Histoire du Protestantisme français est reconnue comme Etablissement d'utilité publique, mais jusqu'ici les droits que ce titre lui confère n'ont été pour elle qu'une lettre morte. Un de nos meilleurs amis, M. Froment, a décidé qu'il n'en serait pas ainsi plus longtemps. Il a voulu, dans un legs offert de son vivant, préparer et consolider l'avenir. Il nous a envoyé la somme de mille francs, à la condition expresse que ces mille francs seraient placés au nom de la Société et commenceraient son

capital. La voie est ouverte par notre excellent et vénérable ami, et nous aurions voulu pouvoir dès aujourd'hui l'associer à nous plus directement par un des titres que des Comités comme le nôtre ont offerts à leurs bienfaiteurs. La question des membres honoraires semble désormais s'imposer à nous, d'autant plus que le généreux exemple donné par M. Froment trouvera certainement des imitateurs.

Les protestants seront frappés peut-être à la vue de ce qui se prépare à leurs côtés dans le domaine scientifique. Cette année voit fonder et doter richement, au sein de Facultés nouvelles, des chaires d'histoire dont nous n'incriminerons pas, mais dont nous pouvons constater l'esprit. Il y aura là un faisceau, profondément respectable, je le répète, mais où la conception dominante, où le point de vue spécial peuvent différer beaucoup de l'enseignement et du point de vue protestants? Ne serait-il pas aussi nécessaire, sinon plus nécessaire que jamais, de continuer vaillamment notre œuvre : non point de suspecter les intentions de nos frères catholiques, non point d'attaquer leurs convictions, mais de mettre en lumière et à la portée de tous ce que nous avons le privilége et le moyen de connaître plus complétement qu'eux, les faits et les hommes de notre histoire, les documents prêts à s'en aller en poussière, les nombreux produits de la pensée protestante? Le *Bulletin*, la Bibliothèque, l'ouvrage des frères Haag, voilà des fondations aussi qui méritent, par la grandeur du but, les sacrifices que nous sollicitons pour elles. Aidez-nous, Messieurs; vous tous qui dans des préoccupations diverses, mais avec une égale affection, vous réclamez de l'Eglise du libre examen. Aidez-nous, malgré les obscurités, dirai-je malgré les tristesses de l'heure actuelle : ces côtés sombres et ces points douloureux oubliez-les dans la fortifiante contemplation du passé. Qu'ici au moins, tous ensemble nous jetions nos semailles dans le même champ, et tous ensemble alors nous demanderons à Dieu de les prendre sous sa garde et de *leur donner l'accroissement*.

# ÉTUDES HISTORIQUES

---

## LA JEUNESSE

## DE CHARLOTTE-AMÉLIE DE LA TRÉMOILLE

Un de nos correspondants les plus regrettés, M. Jules Chavannes, retraçait naguère dans le *Bulletin* l'histoire des abjurations qui précédèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes (1). Dans une exposition largement conçue, qui n'excluait pas la finesse du détail, il passait en revue ces tristes catégories de nouveaux convertis qui, cédant à l'intimidation, à la contrainte, ou même, hélas ! à la faveur, crurent pouvoir acheter le repos de leur vie au prix de leurs plus chères croyances. Illustrant par des exemples ce douloureux récit, il montrait parmi les convertisseurs du lendemain des renégats de la veille, un duc de la Force, un comte de Laval, un Pélisson, un d'Aubigné, petit-fils d'Agrippa, et frère de la favorite du jour, Madame de Maintenon, qui assistait sans pitié à la ruine de ses anciens coreligionnaires, devenue le marchepied de sa grandeur. Un ouvrage récemment publié, où l'histoire a l'intérêt du roman, eût fourni quelques traits au tableau de M. Chavannes. Les Mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoille, comtesse d'Altenbourg, sont pleins de détails qui mettent à nu les souffrances particulières et les douleurs domestiques cachées dans les grandes iniquités sociales, et dont nul ne peut se flatter de dire le dernier mot.

Charlotte-Amélie de la Trémoille naquit à Thouars, le

(1) *Bulletin*, t. XXIII, *passim*.

5 janvier 1652, au milieu des troubles de la Fronde. Elle eut pour père Charles-Henri, prince de Tarente, qui devait tant l'affliger par son abjuration, et pour mère Emilie de Hesse-Cassel, qui se montra plus ferme dans sa croyance, et devint même la protectrice des réfugiés sur la terre étrangère, mais dont la piété rigide, toute imprégnée de rudesse germanique, n'était pas sans inspirer une sorte d'éloignement à sa fille. Elevée à Thouars auprès de sa grand'mère, Marie de la Tour, dont l'indulgente tendresse avait su gagner son cœur, Charlotte-Amélie laissait en toute occasion percer sa préférence pour son aïeule qui semble avoir possédé au plus haut degré les vertus aimables. Preuve en soit le trait suivant emprunté aux premières pages des Mémoires : « Mademoiselle de la Trémoille, ma tante, avoit été pendant quelque temps en Hollande avec ma mère, qui ne me pouvoit souffrir, car comme j'étois élevée à la manière de France, en toute liberté, et qu'elle vouloit ses enfants dans une grande contrainte, elle ne me voyoit jamais sans me dire des duretés... de sorte que je ne l'aimois guère aussi, *et que je la craignois comme le feu.* Elle se mit un jour à un bout d'une grande chambre, et madame ma grand'mère à l'autre, et elles me dirent d'aller à celle que j'aimois le mieux. Me voilà fort embarrassée ; que faire ? Je donnai un clin d'œil à madame ma grand-mère, et courus à madame ma mère. Cela fait voir la fausseté qu'il y a déjà dans les petits enfants. »

Celle qui savait si bien donner le change sur ses sentiments les plus intimes, s'est peinte avec ingénuité, en ses très-jeunes années, dans un de ces portraits mis à la mode par Mademoiselle de Montpensier : « J'ai les yeux noirs, un peu trop petits, le tour du visage rond, le front trop grand, le nez un peu camus, les sourcils bien faits, la bouche fort jolie, le menton un peu carré, le teint bien blanc quand je me suis décrassée, la tête un peu grosse. J'ai plus d'esprit que de jugement ; j'aime mieux donner que de recevoir ; j'ai l'humeur douce, mais je suis pourtant quelquefois un peu dé-

pitée ; je suis grande aumonière ; j'aime fort à lire, et principalement la Parole de Dieu ; j'aime fort mes parents, et ne suis point gourmande ; je n'aime point qu'on se moque de moi ; j'ai l'humeur fort gaie... Je hais fort de ne rien faire ; je suis tout à fait secrète ; j'aime fort ceux qui me servent ; je n'aime point ceux qui mentent, et je me hais quand j'ai menti... Je ne suis point glorieuse ; je ne serai jamais coquette ; je suis fort craignant Dieu ; j'aime à faire sa volonté, et j'espère qu'il me bénira. »

Ce dernier trait, d'une touche si protestante, caractérise toute la vie de Charlotte-Amélie, qui, dans son aversion enfantine pour les cérémonies catholiques, pourra presque dire comme d'Aubigné que « l'horreur de la messe l'a guérie de la peur de la mort. » Au début du règne personnel de Louis XIV, vingt-cinq ans nous séparent encore de la révocation de l'édit de Nantes signé par Henri IV ; mais déjà l'on peut la pressentir dans l'empressement des âmes les plus fières à capter la royale faveur, dans l'amollissement des consciences, prélude certain de leur abdication. Se convertir pour plaire au roi, ou à la reine, est un mot à la mode, et occupe une place dans les jeux des enfants. C'est ainsi que Mademoiselle d'Evreux, de la maison de Bouillon, à peine âgée de neuf à dix ans, au sortir du sermon prononcé pour la prise de voile de sa sœur devenue carmélite, se met en tête de convertir sa jeune cousine, Charlotte-Amélie. Elle demande gravement audience à la reine pour lui communiquer son secret, et lui dit que « connoissant la piété de S. M. et l'envie qu'elle avoit de convertir les hérétiques, elle vouloit prendre la liberté de donner une occasion à S. M. de gagner une âme, qui étoit celle de sa petite cousine de Tarente (voulant parler de moi), qu'elle avoit remarqué que j'avois écouté le sermon avec attention, et qu'il seroit aisé de me mettre sur le bon chemin. » La reine sourit de cette proposition, et ne manqua pas de conter le tout aux personnes intéressées, « admirant elle-même la hardiesse avec laquelle cette enfant avoit

parlé. » Mademoiselle d'Evreux se trompait grandement sur les dispositions de sa cousine, qui jetant au feu de petites images devant lesquelles, par manière de jeu, elle avait dit des prières avec de jeunes amies, s'exprime ainsi dans ses Mémoires : « J'en demandai pardon à Dieu de fort bon cœur, et je puis bien dire que j'eus une vraie repentance de ma faute, et que je la reconnus aussi fortement que si j'avois eu vingt ans. Ce qui m'en fait mieux juger, c'est que depuis cela je n'ai jamais eu une pensée de doute sur le sujet de ma religion, *et que j'ai abominé le papisme*, ce qui a paru assez à la mort de madame ma grand'mère... »

Charlotte avait treize ans quand elle ressentit le premier deuil qui l'affermit dans ses plus intimes croyances. Le 24 mai 1665, elle perdit l'aïeule qui avait présidé avec tant de sollicitude à son éducation chrétienne, et fait office de mère auprès d'elle pendant les continuelles absences de ses parents fixés tour à tour en Hollande et en Allemagne. L'année qui précéda cette grande épreuve, et presque jour pour jour, elle avait été reçue à la cène après de longues instructions d'un excellent ministre, M. Chabrolles : « J'étois si extrêmement petite pour mon âge que je quittois la barette le jour où je fis la cène, et la repris le lendemain, l'ayant encore gardée quatre ans. » Témoin ému de la cérémonie qui résume ce que le protestantisme a de plus auguste et de plus touchant, Marie de la Tour pouvait quitter ce monde, ayant comme achevé son ministère auprès de sa petite-fille, qui lui dut en partie les fortes convictions dont elle ne se départit jamais.

Le récit des derniers moments de la duchesse de la Trémoille est une page très-expressive du nécrologe réformé du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est dans une promenade à sa jolie maison de Louzy, près de Thouars, où elle aimait faire des enjolivements, en plein éclat de force et de santé, que Marie de la Tour ressent les premières atteintes du mal presque foudroyant qui va l'enlever. Ses douleurs sont si vives que le carrosse qui la ramène doit aller au pas, « de telle sorte qu'en passant

par la ville on la crut déjà morte. » « Au premier bruit du triste événement, dit Charlotte-Amélie, nous nous levâmes bien vite de table et vînmes dans sa chambre, où nous la trouvâmes à demi déshabillée, et qu'on la mettoit au lit comme évanouie. Elle passa assez mal la nuit, et outre son mal de tête, il lui en prit un aux côtés, tel qu'il falloit continuellement deux personnes à genoux pour luy presser les deux côtés de toutes leurs forces, sans quoy elle ne pouvoit durer. Elle parla fort peu durant tout son mal, qui ne luy laissoit aucune relâche, et même elle ne pouvoit souffrir de me sentir auprès d'elle. Cela provenoit sans doute de ce que sentant qu'il étoit temps de déloger, et m'aimant éperduement, comme elle m'aimoit, elle vouloit se détacher de toutes les choses qu'il falloit qu'elle quittât. »

Ici viennent se placer quelques détails qui peignent une époque, et montrent ce qu'étaient les libertés les plus sacrées, celles du dernier soupir, sous le régime hypocritement tracassier et persécuteur qui précéda la Révocation : « Le mal augmenta tellement jusques au samedy soir que l'on ne crut pas que ma grand'mère pourroit passer la nuit. C'est pourquoy à l'instigation de mon oncle de Laval, qui étoit venu à Thouars, on ordonna à M. Bodeau, chanoine et curé de la chapelle, de venir dans sa chambre, pour luy demander si elle ne vouloit point changer de religion, selon que le Roy avoit ordonné que l'on fît pour tous les malades de notre Eglise. Comme il étoit fort honnête homme, et qu'il n'avoit pas une haine mortelle contre nous, comme presque tous les prêtres, et qu'il avoit beaucoup de respect pour madame ma grand'mère, il luy dit en tout peu de mots que sa charge l'obligeoit à venir lui demander si elle étoit résolue à mourir dans la même religion qu'elle avoit professée jusqu'ici, et quoique madame ma grand'mère n'eût parlé de fort long temps, et que toutes les fois qu'elle l'avoit fait, c'étoit avec tant de faiblesse qu'on avoit peine à l'entendre, elle répondit ouy avec une force extraordinaire, et cela en souriant, comme

si elle avoit voulu dire : Ce n'est pas le temps à présent que je vais me présenter devant mon souverain juge, d'abandonner la religion qu'il a conservée dans mon âme parmi tant de tentations. M. Bodeau se contenta de cela, et après avoir fait quelques excuses sur ce qu'il venoit de faire, et avoir témoigné son déplaisir, il se retira.

« Fort peu de temps après, M. Chabrolles, ministre de Thouars, s'approcha de madame ma grand'mère pour luy déclarer l'état dangereux où elle étoit ; mais ce pauvre homme étoit si touché qu'il ne pouvoit presque parler. Ma grand'-mère s'affaiblissant à vue d'œil, M. Chabrolles luy demanda si elle ne vouloit pas donner sa bénédiction à ses enfants. Elle fit signe que ouy, et comme mon frère aîné et moy étoient là présents, elle nous mit la main sur la tête l'un après l'autre et ne dit rien tout haut. On alla quérir ma sœur, et comme elle étoit auprès du lit, je la levay et l'y assis, et elle luy mit aussy la main sur la tête. Mais comme je la tenois, madame ma grand'mère me voyant, me remit pour la seconde fois les mains jointes sur la tête, et regardant vers le ciel, elle soupira deux ou trois fois, et s'émut si fort qu'on me fit retirer. » Le lendemain qui était le jour de Pentecôte, voyant sa petite-fille à son chevet, elle lui dit : « Allez au temple et priez Dieu pour moi ! » Ce même jour, 24 mai 1665, entre six et sept heures du soir, elle expira paisiblement.

Ce deuil, le premier qui eût attristé sa jeunesse, allait être suivi d'un autre bien sensible au cœur de Charlotte-Amélie. « Incontinent après la mort de ma grand'mère, mon oncle de Laval, frère de mon père, fit rage pour nous faire changer de religion, mon frère et moy, car pour ma sœur qui avoit trois ans moins trois mois, Dieu ne lui laissa pas le temps d'exercer ses cruautés envers elle. » On eût dit cette enfant mystérieusement frappée du coup qui avait enlevé son aïeule. *Tout est perdu!* dit-elle à plusieurs reprises, en sortant de la chambre mortuaire. Elle ne fit dès lors que languir : « Comme on la déshabilloit et qu'elle entendit sonner la cloche pour la prière

du soir, elle dit à Madame Boullenois de me prier que la prière se fît dans sa chambre, ce que nous fîmes ; et ce qui est admirable, c'est que pendant l'onction, elle tint toujours ses mains jointes et les yeux en haut, et qu'elle remercia le ministre Bausselin, comme aurait pu faire une grande personne. A tous ceux qui lui parloient de sa prompte guérison, elle répondoit qu'elle ne guériroit pas, et témoigna une telle envie de mourir, qu'il y avoit lieu de s'étonner de ce que cet enfant disoit. Quelles que fussent ses douleurs, elle ne se plaignoit pas, et se mordoit les lèvres pour ne pas crier, disant qu'il falloit vouloir ce que Dieu vouloit. Elle mourut le cinquième jour de sa maladie. Sa mort me fut plus sensible que je ne puis l'exprimer. Mais depuis j'avoue que j'ay béni la sainte Providence d'avoir retiré ce cher enfant, après le malheur commun de notre famille. »

Ces souvenirs touchants et tristes ne s'effacèrent jamais de la mémoire de Charlotte-Amélie. Elle y puisa la force de résister aux obsessions de son oncle, qui ne cessait de lui répéter qu'étant abandonnée de ses parents, elle ne pourrait rien faire de plus agréable à Dieu que de revenir à la vraie religion. Son aïeul paternel, le duc Henri de la Trémoille, redevenu catholique en plein siége de la Rochelle, au grand désespoir de sa mère, la pieuse Charlotte Brabantine de Nassau, vivait encore, et il joignait ses instances à celles du comte de Laval. Elle répondit avec une fermeté au-dessus de son âge. Comme on la menaçait de l'enfermer dans un couvent, elle s'exhortait elle-même à la constance par le chant des psaumes gravés dans sa mémoire, et encourageait son jeune frère par des histoires d'enfants, qui avaient été martyrs de la foi réformée. Enfin l'arrivée de sa mère, la princesse de Tarente, accourue du fond de la Hollande, mit un terme à ces persécutions domestiques. « Je suis maîtresse de mes enfants! » s'écria la princesse en reprenant possession du dépôt trop longtemps confié à des mains indignes. Charlotte-Amélie, qui s'était crue abandonnée, ne pouvait croire à tant de bon-

heur. Il fallut qu'on lui répétât à plusieurs reprises : « *Madame votre mère est icy!* » — « Sur quoy, dit-elle, je me levay au plus vite pour aller faire ma cour tout de mon mieux. Pourtant j'avoue que ce fut fort en tremblant, car ma crainte étoit plus grande que mon amitié. Mais elle passa un peu en voyant que mes petits soins étoient bien reçus. Cela me donna courage, et je m'apprivoisay plus tôt que je ne l'aurois jamais espéré, ce qui gagna aussi véritablement le cœur de madame ma mère en ma faveur, de telle sorte qu'elle fit sincèrement ce que peut-être elle avoit résolu de feindre, à savoir de me bien traiter et de m'aimer. »

On est heureux de voir se dissiper, à ce moment décisif, le nuage de mutuelles préventions qui avait comme séparé la fille de la mère. Rien ne troublera plus désormais la confiante affection qui les unit l'un à l'autre pour tenir tête à un même péril. La princesse de Tarente dut être peu tentée de prolonger son séjour à Thouars, où elle voyait affluer moines et prêtres accourus comme à la proie. D'après le conseil de son parent le maréchal de Turenne, elle retourna directement en Hollande, sans passer par la cour dont elle redoutait les piéges. Charlotte-Amélie revit son père à Bréda, et passa deux ans à Bois-le-Duc, « où on lui donna un maître à écrire et à chiffrer, un maître de danse, et un autre qui lui apprenait l'allemand ; elle devait en outre répéter tous les jours la carte, la sphère, la morale, la musique et les autres petites choses qu'elle avoit apprises en France... *Cependant madame ma mère s'attachoit tous les jours de plus en plus à moy, et j'en faisois de même à son égard.* » Lors du passage de Charlotte-Amélie à la Ferté, Madame de Turenne, la pieuse Charlotte de Caumont, aurait voulu garder quelque temps auprès d'elle sa jeune parente, fugitive à l'âge où le cœur a besoin de se confier et d'aimer. « Ma mère me laissa libre, dit celle-ci; mais j'assuray Madame de Turenne que je ne souhaitois point du tout m'en séparer. Cette réponse plut tant à ma mère que je fis par là un grand chemin dans son cœur. »

Un mystérieux instinct semblait avertir la mère et la fille du besoin qu'elles auraient de s'appuyer l'une sur l'autre sous le coup de la grande épreuve qui allait bientôt les atteindre. Le prince de Tarente qui, depuis de longues années, avait mis son épée au service des Provinces-Unies, et s'était fort distingué dans plus d'une rencontre, notamment à Berg-op-Zoom, où il défit les troupes de l'évêque de Munster, se vit frustré, par une intrigue du grand pensionnaire de Witt, des récompenses qui lui étaient dues. Il en conçut un vif ressentiment, et résolut de quitter le service des Etats : « Dieu veuille que ce ne soit pas la perte de son âme! » s'écria la princesse de Tarente en apprenant cette nouvelle. Il fallut reprendre le chemin de la France, d'où l'on s'était comme enfui deux ans auparavant; on passa par les Ardennes : « Ce fut, dit Charlotte-Amélie, un voyage extrêmement pénible, tant à cause des mauvais chemins, des voleurs, et des méchantes cabanes où il falloit quelquefois loger. Pour comble de malheur, ma mère qui se trouvoit grosse sans le savoir, ayant pris un remède un peu trop fort à Sedan, fut obligée d'y séjourner deux ou trois jours, où les bourgeois nous témoignèrent une très-grande affection. Nous arrivâmes enfin heureusement à Thouars. Nous fûmes environ quatre ans en ce lieu, car ce fut en 1672 que j'allay en Danemark; mais il y a encore bien des choses à dire avant d'en venir là! »

Ces mots sont une allusion au triste événement qui va causer la plus amère douleur à la princesse de Tarente et à sa fille, et dont le récit atteint par la simplicité des détails au pathétique le plus pénétrant. C'est au retour d'un voyage à Paris, où il est allé faire sa cour au roi (bien sûr cette fois de plaire!), que Charles de la Trémoille annonce sa fatale résolution. Son extrême pâleur, son agitation, ses paroles incohérentes, révèlent déjà le trouble de son âme. Après le dîner, voyant sur une table la Bible de famille, qu'on a coutume de lire tous les soirs devant les serviteurs réunis : « Voilà,

dit le prince, un livre qui cause bien des disputes dans le monde, et donne lieu à bien des différentes opinions! — Cela est vrai, répond la princesse, et cependant, c'est la seule règle de notre foi. Il n'est même pas difficile de la comprendre, si l'on est assisté du Saint-Esprit, au moins autant que chacun en a besoin pour son salut. Le prince se mit à sourire, et répondit que cela même était une grave question. »

Le lendemain matin, de très-bonne heure, une fille de chambre vient inviter Charlotte-Amélie à passer chez sa mère, sans prendre le temps de faire sa toilette. Elle y court en tremblant, et la trouve tout en larmes, entourée de plusieurs personnes qui partagent sa douleur. « Mes pleurs et mes cris ne furent pas longtemps à se mettre de la partie quand je sus que mon père avoit pris la résolution d'abandonner notre sainte religion. S'étant réveillé de fort grand matin, il avait dit à ma mère : Vous m'avez écrit des lettres comme un ministre. — J'espère, lui répondit-elle, que vous ne l'aurez pas trouvé mauvais. Il couroit de tels bruits que, quoique je sois fort assurée que vous connoissez trop la vérité pour l'abandonner, je n'ay pourtant pu m'empêcher de vous écrire sur un sujet qui me touchoit si fort. Il répliqua : — Cela n'a pourtant de rien servy. — Elle luy répondit : — Il est trop tôt de recommencer à me tourmenter sur ce sujet, et la chose est de trop grande importance pour en railler; je vous prie, épargnez-moi. Il lui dit : Ce n'est point raillerie. Dieu m'a enfin ouvert les yeux, et je suis résolu de quitter l'erreur. J'ay longtemps refusé, mais il faut en donner la gloire à Dieu. — Sur cela ma mère se jeta hors du lit et s'en alla dans la chambre de M. Boulenois ou je la trouvay. »

Le dialogue entre le père et sa fille n'est pas moins expressif. En se rendant auprès de lui, elle rencontre des prêtres et des moines, avec des mines si réjouies, qu'elle sent redoubler sa douleur : « J'avois cependant, dit-elle, tiré ma coiffe sur

mes yeux pour qu'on ne vît pas si aisément que j'avais pleuré. J'entray dans la chambre de mon père; il me dit à peu près : Je ne scay si vous scavez la résolution que j'ay prise par la grâce de Dieu de rentrer dans la vraye Eglise de laquelle on m'a fait sortir. Je vous ay envoyé quérir pour vous le dire et pour vous demander ce que vous voulez faire. Je luy dis fort altérée, et avec beaucoup de résolution, *que j'espérois que Dieu ne m'abandonneroit pas à un point que je l'abandonnasse*, et que je voulois employer mon temps à prier Dieu qu'il luy pardonnât ses péchés. J'ajoutay quelque chose et nommay mon frère. Il me dit alors : Doucement, doucement, Mademoiselle; ne nous fâchons pas sur le sujet de votre frère; je n'y entends point de raillerie; je veux qu'il me suive et j'y mettray bon ordre; mais ne faites pas de sottise sur son sujet, car je ne vous le pardonnerois point; mais si vous le laissez en patience, comme je ne doute pas que vous serez assez sage pour cela, quoique je serois bien aise que vous voulussiez suivre son exemple, je vous promets que je vous aimeray tout autant à l'avenir que j'ay fait par le passé, et que je vous traiteray tout comme mes autres enfants. Prenez seulement garde à votre conduite à l'égard de votre frère. Je voulus répondre un peu fortement, mais il me dit de me retirer, et je retournay dans la chambre de ma mère... »

Le prince de Tarente avait trop présumé de la docilité d'un fils qui parut peu disposé à suivre les exemples paternels : « J'allay dans le salon, dit Charlotte-Amélie, et je demanday à mon frère s'il savait le malheur commun. Il me dit que non. Je lui en dis deux mots. Il me dit que mon père luy en avoit voulu toucher quelques mots en allant à Louzy. Il s'était promené sur le bastion, et luy avait dit de regarder les églises catholiques et notre temple; que les premières paroissoient si vieilles et notre temple si neuf; qu'il en étoit de même des deux religions. Il ajouta : Je n'ay sçeu que répondre, tant j'ay été étonné; je pensois qu'il fût devenu fou. Les pleurs vinrent aux yeux de mon frère, et il me dit qu'il

viendroit l'après dîner auprès de moy. Nous étions auprès du lit de ma mère, et mon pauvre frère pleuroit à chaudes larmes. Mon frère de Talmont et ma sœur entrèrent se tenant par la main. Mon frère me dit : Que ces pauvres enfants sont à plaindre ! car pour nous, ma sœur, nous sçavons, grâces à Dieu, ce que nous devons croire ; mais ces pauvres petits seront mis dans des couvents. »

Quoi de plus touchant que cette scène qui peint si bien les déchirements de la famille à la veille de la Révocation, et quelle responsabilité que celle du monarque qui, d'un trait de plume et d'un cœur léger, au milieu des pompes à demi païennes de Versailles et de Fontainebleau, allait abolir la plus sainte des libertés, et faire couler tant de larmes ! Les Mémoires de Charlotte-Amélie, dans leur expressive brièveté, en disent beaucoup sur ce martyre du foyer qui précéda celui de l'exil. Que ne dut-elle pas souffrir en voyant son frère, un adolescent de douze ans, catéchisé de force par un moine qui ne lui laissait aucun repos : « Mon pauvre frère étoit martyrisé par son moine maudit ; il n'osait voir personne ; on le menoit à l'Eglise papiste ; on le forçoit de se mettre à genoux. Il recevoit des lettres foudroyantes de mon père qui le menaçoit de le mettre entre quatre murailles au pain et à l'eau pour le reste de sa vie. Mais on eut grand soin de brûler ces lettres. Afin qu'il n'y eût plus de retour, mon père avoit permis qu'on lui fît faire la cène, *afin qu'il fût relaps,* s'il retournoit à nous après s'être fait catholique. Cela ne laissait pas d'effrayer ma mère... mon pauvre frère résista environ six semaines, promettant de huit en huit jours de faire son abjuration, et demandant tous les jours un répit. Enfin, il se résolut, et nous apprîmes cette triste nouvelle à Thouars, par les feux de joie qui se firent dans la ville. On l'envoya bientôt à Paris, dans l'Académie de M. Du Plessis (le collége des Jésuites), où il demeura près de deux ans académiste externe. »

Ainsi se brisaient un à un les liens de la famille, sous le

souffle précurseur de la Révocation qui devait disperser ses tristes débris dans le monde entier. Charlotte-Amélie tint ferme, et osa même rappeler le prince de Tarente au respect des droits de la conscience dont il avait perdu toute notion dans ses fureurs de néophyte : « Mon père étoit à Thouars dans une bigotterie si terrible que cela faisoit pitié à voir, ne voulant pas perdre un jour sans aller à la messe. Un jour de médecine même, il y alloit avant de la prendre. Il se faisoit dire la messe à trois ou quatre heures du matin; il la commandoit le soir devant, afin qu'aucun jour ne se passât sans avoir vu ce batelage idolâtre. Etant au lit malade, il faisoit de grands discours comme parlant à Dieu. Il me mencit souvent promener seule en carosse avec luy, et nous parlions de religion. Je luy parlois avec beaucoup de hardiesse et de franchise, car, outre que j'étois fort en grâce, et cela de tout temps, j'étois bien instruite et extrêmement persuadée de la bonté de ma religion.

« Un jour que nous allions nous promener, passant devant la maison des Capucins, où il y a une grande croix au bout d'une avenue, mon père glissa sa main derrière mon dos, sans que je le sentisse, et me fit pencher le corps malgré moi en avant comme lui faisant une révérence. Il se mit à rire et me demanda pourquoy je ne voulois pas faire cet honneur à Jésus-Christ. Je luy dis que je croyois que sur le même pied on pouvoit faire la révérence à une ânesse, parce que Jésus-Christ avoit monté dessus. En retournant et passant devant la même croix, je pensois bien qu'il me feroit encore la même pièce; mais sans faire semblant de rien, j'appuyay mes pieds de toute ma force au devant du carosse pour me tenir ferme, et ainsi cela ne lui réussit pas, de quoi je me mis à rire à mon tour. »

A ces scènes familières, où le comique est si près des larmes, s'en joignaient d'autres d'une poignante amertume; telle est celle que Charlotte-Amélie raconte en ces termes : « Il m'arriva une aventure pendant que mon père étoit à

Angers, qu'il ne faut pas que j'oublie. J'étais allée voir mon petit frère de Talmont qui avoit la fièvre, et comme j'y étois, mon grand-père y vint, et me fit la mine quelque temps; puis me demanda brusquement pourquoy je ne l'étois pas venue voir depuis quelques jours. Je luy dis que sa chambre étoit toujours si pleine de réjouissance, que j'avois l'esprit peu propre à la joye, que j'avois cru être plus nécessaire auprès de ma mère qu'à être témoin de ces plaisirs. Il me répliqua et moy à luy, de sorte qu'il me dit que je ferois bien de suivre l'exemple de mon père. Je luy répondis très-brusquement que j'espérois bien que Dieu me garderoit d'une telle sottise ou folie, ou quelque autre terme signifiant la même chose. Sur cela il s'emporta et me dit mille injures; j'eus peur qu'il en vînt aux coups; je ne pouvois fuir, car j'étois entre le lit de mon frère et celuy de sa femme de chambre. Je vis bien que le party que j'avois à prendre étoit de me taire, car il s'échauffoit luy-même, et me dit toutes les injures du monde. Il me dit de sortir de la maison, que si les portes n'étoient pas assez grandes, il feroit abattre vingt toises de murailles. Il leva même sa canne pour me battre; mais un gentilhomme de Xaintonge, nommé de Langle, sur lequel il s'étoit appuyé en venant, voyant ce qui alloit arriver, le tira et l'emmena enfin comme malgré luy, en tempestant et criant que l'on fermât les portes après luy, afin que je ne le suive pas, ce dont je n'avois nulle envie. Il y avoit beaucoup de femmes et de filles de la ville, qui, en sortant du temple, étoient venues voir mon frère. Elles se mirent à pleurer et à gémir, comme si j'avois été un martyr de la religion. »

A la lecture de ces tristes scènes suivies de vains repentirs, et de réconciliations sans durée, qui font penser aux mélancoliques paroles du Christ annonçant les divisions que l'Evangile allait engendrer sur la terre, on comprend la résolution de la princesse de Tarente se dérobant par la fuite au martyre quotidien dont il est aisé de se représenter les dou-

leurs. C'est dans les Mémoires qu'il faut lire les détails de ce voyage qui ne fut sans pathétiques incidents. Sur la demande du duc de la Feuillade, le roi avait accordé un passe-port à la princesse et à sa fille; mais le prince de Tarente accourut à Thouars « pour ôter à sa femme carosse, chevaux, argent, et tous moyens d'exécuter son dessein. » Le départ ne s'effectua pas moins. Les fugitives étaient déjà parvenues à Blois, quand elles y rencontrèrent le prince et son fils aîné arrivés par d'autres chemins : « Il fallut ici redoubler son courage ou du moins en avoir l'air. Après les premières salutations dans l'hôtellerie, mon père et ma mère s'assirent dans une croisée et mon frère et moy dans une autre croisée. Il m'assura avec larmes qu'il n'avoit pas changé de croyance, et mille choses réjouissantes qu'il n'a pas plu à Dieu de faire venir à perfection. Après notre dîner, nous descendîmes dans la chambre de mon père où j'eus à soutenir une terrible conversation avec luy. Il me demanda si ce n'étoit pas une preuve parlante de la bonté et divinité de notre religion, puisqu'elle permettait la désobéissance des enfants envers leur père. Je luy répondis qu'il falloit obéir jusques à l'autel, et quoique je fusse dans une terrible angoisse, je luy parus dans une gaieté et une indifférence qui le scandalisa au point qu'il me dit qu'il ne me connoissoit plus, tant il me trouvoit dure et indifférente. Aussitôt que je fus en carosse, les larmes me pensèrent suffoquer. Nous nous séparâmes enfin. » — Hélas! pour jamais! une des premières nouvelles que reçut en Allemagne Charlotte-Amélie, fut celle de la mort de son père, qu'elle ne devait plus revoir. Dans ses dernières lettres à la princesse de Tarente, le prince n'appelait plus Charlotte que : *votre fille ;* et il ajoutait : « Je lui souhaite toute sorte de bonheur, quoique la manière de notre séparation m'ait fait bien de la peine. » Charlotte ne dut pas lire ces derniers mots sans larmes; elle vida jusqu'au fond le calice de douleur.

Nous ne la suivrons pas à la cour de Danemark, où elle

devint fille d'honneur de la reine, et épousa ensuite le comte d'Altenbourg, qui la laissa veuve moins d'un an après son mariage. Alors commença pour elle une seconde série d'épreuves, dans lesquelles l'arrière-petite-fille de Claude de la Trémoille et de Charlotte-Brabantine déploya une force de caractère et une fermeté d'esprit que rehaussait encore la pureté du sentiment maternel aux prises avec les plus perfides machinations. Mais c'est trop anticiper sur les péripéties, à la fois romanesques et touchantes, qui remplissent les dernières pages des Mémoires. Nous ne démentirons pas leur très-catholique annotateur, quand il reconnaît qu'on y trouve, avec beaucoup de naturel, les détails les plus curieux sur l'intérieur d'une grande famille protestante au XVII<sup>e</sup> siècle, sur l'éducation des enfants, et sur mille faits intimes formant un tableau aussi neuf qu'intéressant. Mais nous ne saurions partager son courroux quand il rencontre sous la plume de la comtesse d'Altenbourg, évoquant les souvenirs de sa jeunesse, un mot un peu vif à l'adresse de certaines cérémonies catholiques imposées de force à ses frères, et nous l'exhorterons à réserver son indignation pour les cas trop nombreux de persécutions domestiques et d'atteintes portées aux droits sacrés de l'enfance, dont la première partie des Mémoires nous offre l'affligeant tableau.

JULES BONNET.

---

# INFLUENCE DE LA RÉFORME SUR LA MUSIQUE

FRAGMENT DU CHAPITRE XXIV DE L'OUVRAGE DE M. DOUEN, CLÉMENT MAROT ET LE PSAUTIER HUGUENOT, SOUS PRESSE A L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Dans le chapitre d'où les lignes suivantes sont extraites, nous avons essayé de montrer que la Réforme, qui a produit des peintres, des sculpteurs, des architectes, des graveurs illustres, et que cependant l'on accusera longtemps encore d'être ennemie des beaux-arts, a rendu d'immenses services à la musique. Elle l'a simplifiée, pour en rendre l'usage universel. Elle a substitué aux notes égales du plain-chant et à la tonalité grégorienne le rhythme et la tonalité populaire, d'où sortirent, bientôt après, la tonalité et l'harmonie modernes. Surtout, et c'est là le point fondamental, elle a ramené dans le chant religieux le sérieux et la piété, qui en étaient bannis depuis des siècles.

Sans insister sur les saturnales de la fête des fous, de celle de l'âne, etc., nous avons retracé l'incroyable désordre auquel donna lieu l'introduction de l'harmonie dans le sanctuaire, et mis sous les yeux du lecteur quelques-uns des étranges motets qui profanèrent le culte, pendant plus de quatre cents ans : Une voix, qui chantait, avec une lenteur ridicule, les paroles latines du texte liturgique, était accompagnée d'une, de deux et même trois autres voix, qui chantaient, en français ou en patois, chacune une chanson différente, toujours légère et parfois obscène. Jusqu'au concile de Trente (1545-1563) et bien au delà, les déchanteurs ou harmonistes les plus célèbres des écoles flamande et française, ne connurent d'autre genre de composition religieuse que des messes, dont le thème était emprunté à ce déplorable répertoire. Celles que Josquin des Prés, par exemple, fit paraître en 1502 et 1503, portent les titres suivants : *Didadi* (Des dés); *Faysans regrets; Se congé; De village; Des rouges nez; Hercules dux Ferrarie*; *Malheur me bat; Lamy Baudichon; Vna musqua de Biscaya; D'vng aultre amor.*

Pour se venger de la négligence d'un prélat italien, qui promettait de lui obtenir du roi quelque faveur, puis l'oubliait, et répondait à chaque nouvelle demande : *Lascia fare mi,* le même Josquin composa une autre messe sur le nom des cinq notes : *la, sol, fa, ré, mi,* dont la répétition perpétuelle fit éclater de rire toute la cour, au milieu de l'office (1502). Fort amusé de l'aventure, le roi promit à son tour au pauvre musicien la faveur demandée, mais ne

tint pas plus parole que le prélat. Cet oubli donna naissance au motet : *Memor esto verbi tui servo tuo* (1), qui n'eut pas un meilleur résultat. Josquin ne se tint pas encore pour battu, et en écrivit un autre : *Portio mea* (2) *non est in terra viventium*, qui produisit, dit-on, l'effet désiré. Aussitôt le compositeur exprima sa reconnaissance par un troisième motet : *Bonitatem fecisti servo tuo, Domine*, tiré du même psaume.

Avant d'embrasser la Réforme, Goudimel lui-même avait cédé au mauvais goût du temps, en prenant pour thème de trois des quatre messes qu'il publia, en 1558, les chansons : *Le bien que i'ay par foy d'amour conquis; Tant plus ie mets sur ta face mes yeux; De mes ennuis prenez compassion.* La même année, Pierre Certon en publiait deux intitulées : *Sur le pont d'Auignon* et *Le temps qui court.* Dix ans plus tard, Nicolas de Marle faisait paraître celle qui a pour titre : *O gente brunette.* Enfin, et pour abréger, Artus Aucousteaux (3), né vers la fin du XVIe siècle, en publiait encore une intitulée : *Quelle beauté, ô mortels !*

Se représente-t-on, dit M. Fétis (4), le maître de chapelle du Vatican demandant respectueusement au pape, s'il voulait que l'on chantât le *Magnificat : Margot dans vn iardin*, ou bien l'une de ces messes : *Baisez-moi, ma mie; O Venus la belle; Adieu mes amours?* C'est à cette « monstrueuse inconvenance (5) » qu'avait abouti la liturgie catholique, « avec sa splendeur, sa poésie sublime et ses cérémonies magnifiques, » ainsi que s'exprime M. Danjou ; et c'est grâce à cette « dégradation du plus beau des arts (6), » que le concile de Trente fut sur le point d'exclure de l'église toute autre musique que le plain-chant.

« Un mépris aussi complet des convenances, dit à son tour M. de Coussemaker (7), une telle aberration, auraient infailliblement conduit l'art à sa perte, s'il ne s'était présenté un homme de génie, pour lui imprimer une direction nouvelle et conforme à sa véritable destination. Cet homme de génie fut Palestrina. »

(1) Vulgate, psaume CXVIII, v. 49.

(2) La strophe qui suit celle de *Memor esto* commence ainsi (v. 57) : *Portio mea, Domine, dixi, custodire legem tuam.* Non-seulement Josquin adresse au roi la prière que le psalmiste adressait à Dieu ; mais encore les mots : *Non est in terra viventium*, sont une addition dictée par la circonstance et qui témoigne d'un médiocre respect pour le texte sacré.

(3) L'un des quatre auteurs qui ont mis en musique les psaumes de Godeau.

(4) *Revue musicale* du 14 avril 1832.

(5) Félix Clément, *Histoire générale de la musique religieuse*, p. 45.

(6) *Ibid.*

(7) *Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambray.* Paris, Techener, 1843. In-8, p. 20.

L'éminent écrivain se trompe, aussi bien que M. Fétis et tant d'autres, en attribuant uniquement à un homme de génie le relèvement de la musique religieuse déshonorée et avilie.

Tous les efforts du génie purement artistique eussent été impuissants à accomplir une semblable tâche; car la musique est, plus encore que la littérature, l'expression de la société, et une musique abaissée ne plaît qu'à une société corrompue : c'était donc la société qu'il fallait transformer. Le véritable restaurateur de la musique ne fut pas Palestrina, qui prit à cette restauration une part glorieuse, mais tardive (1) et que l'on a peut-être exagérée; ce fut la Réforme, qui se manifesta surtout comme une ardente aspiration vers la sainteté. C'est la Réforme qui, complétant la Renaissance, infusant une nouvelle séve morale dans les veines des peuples, leur rappelant qu'ils sont de race divine et que noblesse oblige, ouvrit une nouvelle ère de lumière et de progrès, et fit aimer à la fois la liberté et la piété, c'est-à-dire le vrai, le beau et le bien (2).

Longtemps avant l'apparition des *Improperia* de Palestrina, qui ne parurent que de 1555 à 1560, et dont la coupe rappelle encore trop celle de la cantilène : *Dominus vobiscum et cum spiritu tuo* (3), le choral luthérien, dès 1524, les psautiers de Strasbourg et Genève, dès 1539 et 1542, le psautier harmonisé de Bourgeois, dès 1547, et, plus tard, ceux de Philibert Jambe-de-Fer et de Goudimel (1562), de Claudin le Jeune (1564), de Hugues Sureau du Rozier et de Servin (1565), de Santerre (1567), de Ferrier (1568), de Crassot (1569), formaient le plus frappant contraste avec les messes scandaleuses de l'époque. Le choral, grave, sérieux, tout imprégné de l'esprit chrétien, avec son harmonie tout à la fois si simple, si religieuse et si splendide, exerça bientôt un tel empire, que la musique en fut régénérée. La découverte de l'harmonie dissonante, par Claude Monteverde (4), et l'application de la musique au drame,

(1) Son premier recueil de messes parut en 1554, le second, en 1569, et le troisième, en 1570. A partir de cette date, ses ouvrages se multiplièrent et eurent le plus grand succès. (F. Clément, *Les musiciens célèbres*, p. 7.)

(2) Son influence ne tarda pas à se faire sentir. Dès 1528, les conciles réunis à Lyon, à Paris et à Bourges « interdirent aux prêtres d'exiger de l'argent pour l'administration des sacrements, *aux prédicateurs de faire rire leur auditoire par des fables et des contes burlesques*, et de citer les poëtes et les auteurs profanes dans les églises, d'y célébrer *la fête des fous et de jouer des airs profanes et lascifs sur les orgues, durant les offices.* » (H. Martin, *Histoire de France*, t. VIII, p. 158.)

(3) Les chœurs : *O bone Jesus* et *Adoramus te Christe*, sont d'une facture plus moderne et, à notre avis, préférable. (Voir l'*Alléluia, recueil de chants sacrés*, etc., publiés par Théodore Paul. Paris, 1855. In-4.)

(4) « On fait honneur à Monteverde, de Crémone, dit M. Blondeau (*Histoire de la musique moderne*. Paris, 1847. In-8, t. I, p. 220), de l'invention des dissonances; mais il est certain que Palestrina, né en 1529, élève de Goudimel, de

allaient créer, à la fin du siècle, un art presque entièrement nouveau ; mais ici, comme partout, la révolution morale devait précéder la révolution technique.

Au reste, un seul homme, selon M. Fétis (1), avait été sur la voie de cette découverte capitale, d'où sortirent la modulation et la musique chromatique, et ce seul homme dont « personne n'a parlé, » Adam Gumpelzhaimer, maître d'école d'Augsbourg, l'un des créateurs de cette vigoureuse harmonie allemande dont Handel, Bach et Mozart ont fait un si bel usage, paraît avoir été protestant (2). Sa modulation, qui a pour base la tonalité moderne, est toujours vive, inattendue, et cependant douce et naturelle. « J'ai été frappé d'admiration, poursuit M. Fétis, à la vue des nouveautés piquantes que renferment les compositions de ce musicien, et j'ai pensé quelquefois que Jean Gabrieli, Claude Monteverde et quelques autres maîtres de l'école vénitienne, qui vivaient à la fin du XVI^e^ siècle et qui se sont illustrés par leurs inventions harmoniques, avaient eu connaissance des ouvrages du pauvre musicien d'Augsbourg. »

S'il nous était resté l'ombre d'un doute sur l'influence régénératrice que la Réforme a exercée sur la musique, le *Dictionnaire de plain-chant* de M. d'Ortigue, qui n'a ni tendresse ni bienveillance pour l'hérésie, l'eût promptement fait évanouir. Cet écrivain, répété par le journal *l'Univers* (3), a été contraint de reconnaître que les luthériens allemands ont donné à leur choral « une gravité, une majesté, une allure lyrique et biblique, inconnues généralement à nos compositeurs de musique religieuse... Nous ne contestons pas,

l'école gallo-belge, en connaissait déjà plusieurs, qu'il avait sans doute apprises de son habile maître. »

(1) *Biographie des musiciens*, introduction, p. CCXXII.

(2) Winterfeld (*Der evangelische Kirchengesang*. Erster Theil, p. 156), a publié plusieurs morceaux de cet auteur, et voici, d'après la bibliographie de C. F. Becker (*Die Tonwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, etc. 2^e^ édit. Leipzig, 1855. In-4), le titre de quelques-uns de ses ouvrages :

*Newe teutsche geistliche Lieder nach Art der Canzonen, mit vier Stimmen.* Augsp., 1594. In-4.

*Newe teutsche geistliche Lieder, mit drei und vier Stimmen, nach Art des welschen Vilanellen zu singen und auff allerley Instrumenten zu gebrauchen.* Augsb., 1595. In-4.

*Der LI. Psalm für acht Stimmen.* Augsb., 1604. In-4.

*X geistliche Lieder mit vier Stimmen, jungen Sing-Knaben zu gut, auf etliche Feste gerichtet.* Augsb., 1617. In-4.

*Zwey schœne Weihnæcht-Lieder, mit vier Stimmen.* Augsb., 1618. In-4.

*Wurtzgærtlins, teutsch und lateinischer geistlicher Lieder, nach Art der welschen Canzonen*, etc. 1619.

(3) Après avoir énuméré les trois caractères que les musiciens catholiques auraient dû imprimer « aux chants que l'on exécute à l'église, en dehors du chant grégorien, » l'*Univers* du 27 juin 1851 conclut ainsi : « C'est ce qu'ont fait les Allemands, et il faut le dire, les luthériens, en donnant à leurs chants les allures du plain-chant et quelque chose de l'inspiration biblique. »

dit-il (1), leur mérite dans ce genre de cantique... Nous reconnaissons volontiers, avec M. Kiessewetter, que l'usage d'accompagner les chorals avec l'orgue, et l'émulation qui se manifesta parmi les organistes, pour le faire avec plus ou moins de variété et de talent, contribuèrent sans doute à l'amélioration de l'harmonie et du contre-point, et furent cause de l'ardeur qu'ils déployèrent dans cette étude. Aussi, depuis cette époque et principalement dans le XVII^e siècle, l'Allemagne put se vanter de posséder les plus grands maîtres sur l'orgue... Plus tard, le choral se plia aux formes de la musique moderne, sans rien perdre de sa gravité et de la noblesse de son caractère. Mais il faut surtout voir ce qu'est devenu le choral entre les mains de J. S. Bach, qui, s'emparant de plusieurs de ces chants pour ses compositions d'orgue, en a fait des mélodies sublimes, enchâssées dans un travail harmonique prodigieux. »

M. d'Ortigue ne se borne pas à ces aveux, entremêlés, il va sans dire, de dénigrement et de subtilités; il indique fort bien, mais sans en prévoir les conséquences pratiques, la cause principale de l'incomparable supériorité de la musique de la Réforme sur celle du catholicisme au XVI^e siècle : « Les différences caractéristiques des chants de l'Église catholique et des chants de l'Église réformée tiennent à une conception différente de la liturgie. Dans le catholicisme, la parole de Dieu découle du prêtre. Le prêtre a mission d'instruire et d'enseigner; *le peuple écoute, accepte et se soumet.* De là un chant consacré, traditionnel, commun à tous les fidèles (?), et auquel les fidèles n'ont pas le droit de rien changer. Dans le protestantisme, au contraire, chacun ayant le droit d'examiner, de fixer sa croyance, d'interpréter à sa manière la sainte Écriture, *tout procède du peuple.* Tout individu exerce un sacerdoce, et le culte public est basé sur le culte de la famille, tandis que, dans le catholicisme, le culte de famille n'est que le prolongement du culte public. Les chants de la communauté protestante ne peuvent donc être que des cantiques composés par des gens de toutes les classes, qui se sont livrés à leurs seules inspirations. Aussi le nombre en est-il très-considérable,... et l'on pourrait évaluer à plus de soixante mille la collection complète de ces chants. »

Infiniment plus perspicace et plus philosophe, Michelet a peint, dans un style un peu mystique, mais plein de nerf et de couleur, l'impression produite sur le XVI^e siècle par le chant réformé (2) :

(1) *Dictionnaire*, article *Choral.*
(2) *Histoire de France. Réforme*, p. 91.

Au désespoir de l'art (exprimé dans la *Mélancolia* d'Albert Durer), un autre art répondit, une harmonie inattendue, un chant doux, simple et fort, si fort, qu'il fut entendu de mille lieues, si doux, que chacun crut y reconnaître la voix de sa mère même. En effet, une mère nouvelle du genre humain était venue au monde, la grande enchanteresse et la consolatrice : la musique était née.

Silence ici ! j'entends l'objection, et je répondrai aux Gothiques, et plus qu'ils ne voudront. En attendant, je leur défends de dire, à eux qui, tant de siècles, ont désespéré l'âme humaine, qu'ils lui aient trouvé ses consolations. Vous la laissiez inguérissable, cette âme, inconsolable, jusqu'au premier chant de Luther.

C'est lui qui commença, et alors toute la terre chanta, tous protestants et catholiques. De Luther naquit Goudimel, le professeur de Rome et le maître de Palestrina.

Ce ne fut pas le morne chant du moyen âge, qu'un grand troupeau humain, sous le bâton du chantre officiel, répétait éternellement dans un prétendu unisson, chaos de dissonances.

Ce ne fut pas la farce obscène et pédantesque des messes galantes, dont l'*Introït* était un appel à Vénus, et dont le *Te Deum* rendait grâce à l'Amour.

Ce fut un chant vrai, libre, pur, un chant du fond du cœur, le chant de ceux qui pleurent et qui sont consolés, la joie divine parmi les larmes de la terre, un aperçu du ciel.

Voilà la vraie Renaissance. Elle est trouvée. C'est la Renaissance du cœur.

Elle seule pouvait être féconde, même au point de vue artistique; car c'est du cœur que jaillit l'art, aussi bien que la foi, et surtout l'art le plus intime et le plus profond, l'art par excellence, qui exprime si admirablement toutes les passions, les sentiments, les craintes, les espérances, et jusqu'à ces soupirs ineffables, ces aspirations idéales, ces rêves divins, auxquels ni la peinture, ni l'éloquence, ni la poésie même ne peuvent atteindre. — Mais au lieu de considérer la musique comme « un art d'émotion plutôt que de pensée », comme le plus expressif et le plus sublime des langages, on n'en voyait, avant la Réforme, que le mécanisme et les combinaisons savantes, et l'idéal ne consistait qu'à découvrir quelque complication nouvelle, qui surpassât tous les artifices inventés jusqu'alors (1).

« L'harmonie, dit M. Fétis (2), devint presque l'unique objet des

(1) On peut appliquer à cette musique ce que M. Renan dit des excès du gothique architectural : « L'art n'était qu'un prodigieux tour de force, après lequel il n'y avait plus que l'impuissance. » (*Discours sur l'état des beaux-arts au XIVe siècle*, p. 702.)
(2) *Revue musicale* du 14 avril 1832.

méditations des musiciens, lorsque les formes de l'art commencèrent à se perfectionner. Tout le reste fut négligé : singularité remarquable! la mélodie qui devait servir de base à cette harmonie dont on se montrait si avide, fut la dernière chose à quoi l'on pensa. Alors on ne pouvait pas dire que les musiciens composaient; ils arrangeaient des sons. Quelques misérables cantilènes populaires et le plain-chant d'église, étaient les seules mélodies qu'on connût; il n'était pas rare de voir le même chant de cette espèce servir de thème obligé à vingt compositions différentes, et s'appliquer indifféremment à toute espèce de paroles. Nulle trace d'expression, de passion, ni d'élévation d'idées, ne se faisait apercevoir dans les messes, les motets et les madrigaux, qui virent le jour dans les XVe et XVIe siècles; que dis-je? le plus simple bon sens était blessé des associations monstrueuses d'idées qu'on rencontrait dans la plupart des œuvres de musique. »

Les compositeurs assez dépourvus de goût et de piété pour mêler au culte de véritables obscénités, n'avaient nul souci de la convenance de la musique et des paroles; ils eussent mis indifféremment les plaintes déchirantes d'Alceste sur l'air de la *Marseillaise*, ou les vers brûlants de Rouget de Lisle sur l'air de la romance de Chérubin, pourvu que le nombre des syllabes s'y prêtât. Des vers élégiaques étaient transformés en bouffonnerie par l'arrangement des voix et des parties. Le dédain du *libretto*, comme nous dirions aujourd'hui, allait si loin que Josquin des Prés ne craignit pas de composer une messe sur les généalogies de l'Évangile selon saint Matthieu (1).

Qu'on relise maintenant la belle et sobre préface que Calvin a mise au psautier de Marot, et l'on verra combien ses idées sur le chant étaient nouvelles et hardies, à force de sérieux. Depuis Platon et saint Augustin, nul n'en avait parlé comme lui, sauf Luther; nul n'en a mieux compris l'action soit délétère, soit sanctifiante: « Nous cognoissons par experience, dit-il, que le chant ha grande force et vigueur d'esmouuoir et enflammer le cœur des hommes, pour inuoquer et louer Dieu d'vn zele plus vehement et ardent... Entre les choses qui sont propres pour recreer l'homme et luy donner volupté, la musique est, ou la premiere, ou l'vne des principales, et nous faut estimer que c'est vn don de Dieu deputé à cest vsage. Parquoy, d'autant plus deuons-nous regarder de n'en

(1) C'est encore, selon M. Kermoysan (*Encyclopédie moderne*, article *Opéra*), une opinion reçue dans les conservatoires, qu'on ne peut faire de bonne musique sur de beaux vers.

point abuser, de peur de la souiller et contaminer, la conuertissant en nostre condamnation, où elle estoit dediée à nostre profit et salut... De faict, nous experimentons qu'elle ha vne vertu secrete et quasi incroyable à esmouuoir les cœurs en vne sorte ou en l'autre... Il est vray que toute parole mauuaise (comme dit sainct Paul) peruertit les bonnes mœurs; mais quand la melodie est auec, cela transperce beaucoup plus fort le cœur... Qu'est-il donc question de faire? — C'est d'auoir chansons non seulement honnestes, mais aussi sainctes, lesquelles nous soyent comme aiguillons, pour nous inciter à prier et louer Dieu, à méditer ses œuures, à fin de l'aimer, craindre, honorer et glorifier. »

La Réforme apportait donc à la musique l'élément capital qui lui manquait; on n'en peut demander une démonstration plus éclatante que cette préface (1). Loin de ne voir dans le chant qu'un bruit savant ou harmonieux, destiné uniquement à surprendre ou à flatter l'oreille, les réformateurs lui assignaient le but le plus noble et le plus auguste: élever l'âme vers Dieu, prêter une voix à la prière, à l'adoration, à la repentance, traduire en un langage universel, qui trouve le chemin des cœurs, les élans de la foi et de la piété, refléter, exprimer l'union du Créateur et de la créature, du fini et de l'infini. Pour atteindre ce but, les musiciens réformés et Bourgeois, en particulier, eurent recours à un moyen aussi simple que fécond: ils cherchèrent à réaliser l'accord intime du chant et des paroles et trouvèrent l'*expression*, progrès incomparable, qui ne contribua pas peu à la révolution musicale de la fin du siècle.

Avec la déplorable tonalité grégorienne, qui excluait le rhythme et l'expression, aussi bien que l'harmonie, la musique dramatique n'eût jamais vu le jour, tandis qu'en suivant la voie populaire, où étaient entrés Luther, Matthias Greiter, Wolfgang Dachstein, Johan Walther, Ludwig Senfl, Louis Bourgeois, Zwingle, etc., d'heureux explorateurs découvrirent un monde ignoré, que l'imagination la plus hardie n'eût jamais osé concevoir: l'opéra, la symphonie, Gluck, Mozart, Beethoven! Les réformateurs, et Calvin, en particulier, devenant, à leur insu, sinon les pères, au moins les grands-pères de l'opéra, c'est là un de ces faits piquants qui touchent au paradoxe, et dont on ne peut cependant contester la réalité; car Bourgeois, qui ne se lassait pas de retoucher et de refondre la mélodie des psaumes, jusqu'à ce qu'il eût trouvé le rhythme convenable et

(1) Gluck, qui, deux siècles plus tard, subordonnera le chant à l'expression dramatique, contrairement aux Italiens qui subordonnaient tout au chant, ne fera que creuser plus avant, sans doute à son insu, le sillon ouvert par la Réforme.

l'expression vraie, Bourgeois, dont l'œuvre eut le succès fabuleux que l'on sait, travaillait sous l'œil rigide et, en quelque sorte, sous la direction de Calvin.

Comme toute amélioration profonde en amène nécessairement une ou plusieurs autres, on ne tarda pas à sentir ce qu'il y a de factice et de faux dans l'application d'un même air à toutes les strophes d'un morceau: ces strophes, en effet, expriment des pensées, des sentiments variés et parfois opposés, et l'on écrivit la musique des psaumes tout du long. Le Vénitien Marcello (1724-1726) n'est pas le premier qui ait cultivé ce genre de composition, absolument différent de tout ce qui l'avait précédé, et dont l'exécution ne convient qu'à des artistes; Philibert Jambe-de-Fer l'avait pratiqué en 1561, Claude Goudimel, en 1562, Claudin le Jeune, en 1564 (1), et ils avaient été précédés par Pierre de Manchicourt (1544). De là à la conception de l'oratorio, drame religieux exclusivement musical, que Handel, Bach, Haydn, Mozart, Mendelssohn, Beethoven, venus après Scarlatti et Léo, allaient porter à la perfection, il n'y avait qu'un pas, qui fut bientôt franchi (2). Par son origine, par le ton des morceaux bibliques qui en forment le sujet, aussi bien que par la forme classique que Handel lui a donné dans le *Messie*, l'oratorio est une création toute protestante, qui révèle la puissante religiosité dont l'art moderne est susceptible, quand il est contenu et dirigé par le génie sévère de la Réforme....

O. D.

(1) Voir plus loin son motet sur le psaume LVII.

(2) Saint Philippe de Néri, qui avait fondé à Rome, en 1540, la congrégation de l'Oratoire, imagina, peu après, de faire exécuter dans l'église de son ordre (d'où le nom d'*oratorio*) des concerts spirituels, destinés à combattre la passion des Romains pour le spectacle. Ces oratorios ne furent d'abord que de simples cantiques, mis en musique par les élèves de Goudimel : Giovanni Animuccia et Palestrina; ce n'est qu'à la fin du siècle qu'ils prirent la forme de drame musical. En 1590, l'expression : *concert ecclésiastique* était encore usitée, témoin l'ouvrage imprimé à Venise, par Giac. Vincenti, sous ce titre : *Musica per concerti ecclesiastici di div. autori*, in-4. (N° 383 du 103e catalogue d'Asher et C°, de Berlin.)

Parmi les morceaux qui précédèrent l'*Orfeo*, opéra de Monteverde (1608), on cite une espèce d'oratorio, joué à Rome et intitulé : *La conversion de saint Paul*. Le premier ouvrage de ce genre qui fut entièrement chanté et accompagné par les instruments, est, dit-on, la *Rappresentatione di anima et di corpo*, d'Emilio del Cavaliere, donné à Rome en 1590, et publié au même lieu en 1600.

# BIBLIOGRAPHIE

---

Traités mystiques. Ecrits dans les années 1547 à 1549 et publiés d'après le manuscrit original par Ch. Schmidt (1).

Le manuscrit d'après lequel je publie les huit traités qui vont suivre, me fut laissé en souvenir par un de mes amis de Bâle ; celui-ci l'avait acquis d'un des antiquaires de cette ville, mais n'avait pas pu en apprendre la provenance. C'est un petit vol. in-8, parfaitement relié et conservé, d'une très-belle écriture, orné d'arabesques tour à tour élégantes ou fantastiques, les unes dans le style du moyen âge, les autres dans celui de la Renaissance ; comme échantillon je donne le titre du premier des huit traités.

Ce premier traité est daté de 1547, le dernier est de 1549. L'auteur n'est désigné que par un signe composé d'un J et d'un F ; je n'ai pas pu découvrir à quel nom pourrait s'appliquer ce chiffre qui revient à plusieurs reprises. Dans le premier traité, l'auteur parle de la région « où de présent il habite ; » cette région ne peut avoir été que la France ; on verra plus bas qu'il reproche dédaigneusement à Calvin et à Farel de s'être enfuis de peur d'être brûlés comme hérétiques ; il donne à entendre par là que lui-même n'avait pas quitté son pays. Mais de quelle partie de la France est-il originaire? quelques-uns des termes dont il se sert sont des formes picardes (*escars*, avare ; *niche*, niais ; *nichesse*, niaiserie) ; d'autres sont usités encore dans le patois de la Normandie (p. ex. *jucquer*, jucher, percher) ; il se pourrait ainsi qu'il fût né dans le Nord. Les traités sont adressés à de très-chers ou très-honorés frères et sœurs, élus de Dieu. L'auteur se dit *indocte et non savant*, il parle de son *rural et idiot entendement*, de son *petit et lourd esprit*, de *son rond et non agencé patois ;* il prie ses lecteurs d'accepter ce qu'il écrit, *sans regarder à l'agencement, ou sens, ni à la pindarisation des termes.* Mais il a tort de se faire si humble ; quel qu'il ait été, il avait fait

(1) La rédaction du *Bulletin* ne saurait mieux faire que de reproduire la savante préface placée par l'auteur de *Gérard Roussel* et de tant d'autres doctes écrits, en tête de ce volume. Comme lui, nous en ignorons l'auteur. Le nom de Jehan de Frotté, secrétaire de la reine de Navarre, correspond aux deux initiales J. F. ; analogie toute fortuite dont il serait téméraire de vouloir tirer d'autres conséquences. (*Réd.*)

des études; un homme illettré eût parlé un langage plus français, le sien abonde en locutions formées d'après le latin usité dans les écoles. Il n'a raison qu'en s'excusant de sa manière d'agencer ses phrases; bien souvent il est prolixe et s'égare dans des périodes interminables, entrecoupées d'incidentes, et mêlées tantôt de métaphores mystiques d'assez mauvais goût, tantôt de proverbes et de comparaisons populaires. D'autres fois pourtant il a de la chaleur, de l'animation, presque de l'éloquence; on s'aperçoit qu'il n'a pas seulement des convictions fortes, mais qu'il est habitué à manier la parole et la plume.

Sa doctrine, dont je n'indiquerai ici que les principes généraux, se rapproche par quelques points de celle des Libertins spirituels de Genève, telle qu'on la connaît par les extraits de leurs écrits que nous ont conservés Calvin et Farel; mais elle est loin d'aller d'un côté jusqu'aux prémisses panthéistes, et de l'autre jusqu'aux conséquences immorales. L'auteur ne cesse de parler de l'esprit, qu'il faut apprendre à dégager de la lettre; il interprète allégoriquement toutes les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament; il admet trois âges, celui du Père ou de la loi, celui du Fils ou de l'Evangile littéral, et celui du Saint-Esprit. Il distingue entre le Christ selon la lettre ou la chair, qui n'a été qu'une *figure*, et le Christ selon l'esprit, dont la connaissance, *commencée jadis figuralement, était restée cachée aux apôtres et à leurs successeurs jusqu'au temps présent*. Il annonce la venue de ce Christ, et prédit en même temps la prochaine fin du monde; pour s'y préparer, il veut qu'on s'affranchisse de la loi extérieure et qu'on arrive à la *loi intérieure franche et libre, qui est dite de l'esprit;* pour ceux qui parviennent à cette liberté, il n'y a plus de mystères, tous les secrets de Dieu leur sont révélés. L'auteur s'éloigne des Libertins, en affirmant que Dieu est le créateur du monde, en combattant avec une grande vigueur le péché, et en pressant ses disciples de prouver qu'ils ont l'esprit en pratiquant envers tous les hommes, même envers leurs adversaires, les vertus de l'humilité, de la patience, de la charité.

D'autre part, rien chez lui ne trahit des tendances ou des études calvinistes; il ne connaît la Bible que par la Vulgate, il en cite des passages latins, dans l'Oraison dominicale il parle du pain supersubstantiel et omet la doxologie. Bien plus, il est hostile aux réformateurs; il les qualifie *d'évangélistes littéraux*, qui prétendent *que tout est fait et qu'il ne reste plus que de croire*. Il se plaint d'avoir une *multitude d'ennemis* parmi les principaux desquels sont *les évangélistes qui ne suivent que leur cerveau littéral;* il en veut surtout à *des*

*enseigneurs fugitifs de peur des tisons et écrivant force livres et lettres contre ceux qui veulent faire l'œuvre du Seigneur.* Ces enseigneurs fugitifs sont évidemment Calvin et Farel, réfugiés à Genève.

D'autre part, l'auteur garde le silence le plus absolu sur les croyances catholiques; elles ne semblent pas avoir de place dans sa doctrine; il demande même qu'on rejette les traditions humaines, et critique ceux qui s'imaginent servir Dieu par oblations, perfumigations, jeûnes, oraisons, chants, et qui mettent son image dans leurs maisons. Cependant, comme il sait qu'il risque de passer pour un rêveur de sectes nouvelles, il recommande à ses disciples d'user de prudence, de fréquenter les églises, de faire maigre, d'obéir aux prêtres et de les payer, et de ne pas se plaindre des abus, puisqu'il y en a partout; il déclare qu'il est inutile de parler de cela plus longuement, *puisque la chose ne nous touche.* Il avait formé des congrégations d'hommes et de femmes, dont il était le conducteur et pasteur; les membres étaient des personnes riches, auxquelles il permettait de garder leurs habits mondains et leurs bijoux; il ne leur demandait que de détacher leurs pensées du terrestre, de vivre ensemble en paix, de bien élever leurs enfants, de s'exercer à la vertu et de chercher l'esprit.

En réunissant tous ces traits, on est amené à reconnaître dans la doctrine de l'auteur ce mysticisme sentimental, plus raffiné que téméraire, peu catholique et encore moins calviniste, s'accommodant aux formes établies, mais pieux et charitable, tel qu'il a été en faveur à la cour de Marguerite de Navarre. A l'appui de cette opinion vient le passage de l'auteur sur les lettres et livres qu'il accuse les enseigneurs fugitifs d'écrire contre lui et ses partisans; il a songé au traité de Calvin *contre la secte phantastique et furieuse des Libertins qui se nomment spirituels,* qui avait paru en 1545, et à sa lettre du 28 avril de cette même année, adressée à Marguerite. Peut-être fait-il aussi allusion à l'épître de Calvin à la communauté réformée de Rouen, contre un cordelier libertin; il en a pu avoir connaissance, car elle était datée du 10 août 1547 et avait été publiée à la suite de la deuxième édition du traité contre la secte.

L'écrit où l'auteur parle des lettres et livres est du 18 septembre 1549. Bien qu'il ne doive pas être confondu avec les Libertins panthéistes, il a pu se croire atteint par les reproches du réformateur, quand celui-ci accuse les sectaires de séduire les gens *en ne parlant que d'esprit, en disant que la parole de Dieu n'est qu'esprit, que Jésus-Christ semblablement est esprit, qu'il nous faut être esprits*

*avec lui et que notre vie doit être esprit.* Notre auteur ne fait pas autre chose. C'est par ce même langage que Quintin et Antoine Pocque s'étaient insinués auprès de la reine de Navarre. Qui sait si nos traités n'ont pas aussi été écrits pour la princesse et son entourage? L'élégance même du volume, son exécution calligraphique, font penser à un livre destiné à des personnes de distinction. Il serait injuste de dire que Marguerite aurait donné son approbation à *toutes* les opinions qui y sont exposées; on voit par ses poésies, qui viennent d'être rendues accessibles au public par la belle édition de M. Félix Frank, qu'elle était plus positive dans ses croyances que mon inconnu J. F.; mais il n'en est pas moins vrai que, disciple de l'évêque Briçonnet de Meaux, elle affectionnait un mysticisme qui lui permettait de rester catholique, tout en lui laissant la liberté de ses convictions intimes. Elle aurait donc pu goûter aussi les traités que je publie, si comme je le suppose, ils ont été écrits pour elle; mais les reçut-elle encore? Le dernier est daté du 22 novembre 1549, la reine mourut le 21 décembre de cette même année. Quoi qu'il en soit, il m'a semblé qu'il valait la peine de livrer ces morceaux à l'impression ; ils caractérisent un côté peu connu du mouvement religieux du seizième siècle, outre qu'ils ne sont pas sans importance au point de vue de la langue. Je les donne tels quels, sans y ajouter des notes explicatives, dont, du reste, les personnes qui s'occupent de ce genre d'études, n'ont nul besoin. J'ai conservé l'orthographe, bien qu'elle ne soit pas toujours uniforme, je n'ai changé çà et là que la ponctuation et corrigé deux ou trois erreurs de plume.

La pièce qui ouvre la série est la seule qui ne soit pas inédite; elle a paru pour la première fois à la suite de l'ouvrage de M. Auguste Jundt sur le Panthéisme populaire au moyen âge et au seizième siècle, Paris, 1875.

CH. SCHMIDT.

Strasbourg, 1er mars 1876.

---

# VARIÉTÉS

---

## L'ANGE DE LA SAINTE CHAPELLE

Je n'ai plus à présenter aux lecteurs du *Bulletin,* la collection des quittances et pièces diverses (1). Voici une pièce qui en est extraite, et qui est d'un tout autre caractère que celles auxquelles vous avez bien voulu donner asile. Elle nous indique les formes étranges que revêtaient les cérémonies religieuses, en plein XVI[e] siècle, à la veille de la Réforme. Peut-être ne vous paraîtra-t-elle pas indigne de l'hospitalité que vous avez accordée aux précédentes. G. B.

*Quittances et pièces diverses.* Vol. 130.

Pièce n° 1031.

5 octobre 1527.

Les gens des comptes du roy nostre sire à Paris à maistre Gabriel de La Sons, nagueres chevecier (2) de la Saincte Chapelle du palais, salut;

Nous vous mandons que des deniers à vous ordonnez par le roy nostre sire et ses lettres patentes données à Amboise, le vingt huictiesme jour de juing mil cinq cens vingt et six, vous payez et baillez à Josué, vallet, la somme de douze liures tournois, pour auoir par luy et son ayde, les années V[c] XXIIII, XXV et XXVI, vacqué à descendre l'ange que on a acoustumé faire descendre chacun an, le jour de la Penthecouste, des voultes de ladicte Saincte Chapelle, lequel accompaigné de deux aultres petitz anges, porte vne burette d'argent plaine d'eau pour servir à celluy qui dit la grant messe ledict jour; et pour plusieurs journées que ledict vallet et sondict ayde ont vacqué chacun desdicts années à habiller et remectre à point les engins dudict ange, et avoir fourny de cordes de fouet necessaires durant ledict temps, ainsi quil appert par certificacion de maistre Andry de Comeaux, procureur en ladicte chambre, et par nous comis au contrerolle des repparacions, nécessitéz et affaires de

(1) Voir le *Bulletin* de mars dernier, p. 106.
(2) Voir Littré, v° *Chevecier.* C'est un trésorier de chapelle.

ladicte Saincte Chapelle cy attachée, et en rapportant ces présentes, ensemble ladicte certifficacion, ladicte somme de XII l. t. sera allouée en vostre compte sans difficulté.

Donné soubz noz signetz le cinquiesme jour de octobre l'an mil cinq cens vingt sept.

G. DIFARME (?).

(Acquit au verso.)

---

## UNE MARRAINE DU XVIe SIÈCLE

*A propos d'un anniversaire!* Tel est le titre d'un touchant opuscule genevois, auquel nous empruntons les lignes suivantes :

Le nom de baptême de Madame Renée Claparède (1766-1838) est pour nous le mémorial d'un fait historique aujourd'hui trop oublié, malgré ses droits légitimes au souvenir de bien des familles genevoises. C'est à la touchante sollicitude témoignée jadis par Renée de France, duchesse de Ferrare, à de nombreux réfugiés protestants que nous faisons allusion. Renée, fille du roi Louis XII, avait ouvert son cœur aux croyances évangéliques; elle eut à souffrir pour elles en Italie, et, de retour en France, continua à les professer fidèlement. Sous Charles IX même, au plus fort des guerres qui désolaient la patrie, elle osa faire de son château de Montargis, selon la belle expression de Calvin, un « hôtel-Dieu » pour les réfugiés, où reçurent également asile réformés français et Italiens proscrits pour cause religieuse.

Elle y accueillit avec bonté, entre autres membres de l'émigration lucquoise, deux de nos ascendants directs, Michel Burlamacchi et son épouse Claire Calandrini. Pendant son séjour chez la duchesse, le 25 mars 1568, cette jeune dame, alors âgée de vingt-trois ans, devint mère d'une fille à qui Renée voulut elle-même servir de marraine (1). Les Burlamacchi et leurs parents, établis plus tard à Genève, gardèrent de la chrétienne hospitalité qu'ils avaient reçue à Montargis un reconnaissant souvenir. « Depuis ce temps-là, dit Baulacre, rien de plus commun que de voir des Renée dans cette famille; ce nom était affecté

(1) « C'est en ce lieu de Montargis, raconte Renée Burlamacchi dans ses mémoires, que je naquis le 25 mars 1568, et que je fus présentée au baptême par Madame la duchesse, qui me donna son nom, et par M. Julien Calandrini, mon grand-père. » Renée Burlamacchi, morte en 1641, épousa en premières noces César Balbani, et en secondes le célèbre Théodore-Agrippa d'Aubigné.

ordinairement aux aînées, apparemment pour conserver la mémoire de l'honneur que leur avait fait la duchesse de Ferrare, la marraine primitive (1). »

Cette observation de Baulacre, exacte d'ailleurs, doit être étendue aux descendants en ligne féminine aussi bien que masculine du jeune couple lucquois. Si, à la longue, le souvenir du charitable accueil fait par la duchesse à leurs ancêtres s'effaça plus ou moins chez ces descendants, plusieurs, toutefois, conservèrent fidèlement l'usage de donner son nom à leurs filles. En cherchant à suivre, dans la descendance directe de Michel Burlamacchi, la trace de la transmission de ce nom de marraine à filleule, nous avons compté, du XVIe siècle au premier quart du XIXe, jusqu'à vingt-sept Renée, appartenant à quinze familles différentes; des recherches plus complètes conduiraient peut-être à élever ce chiffre (2). Plusieurs d'entre elles ayant eu, en outre, dans d'autres familles, des filleules devenues marraines à leur tour, il est incontestable que le baptême célébré en 1568 au château de Montargis a singulièrement contribué à répandre parmi nous le nom de la marraine primitive.

Echo prolongé de la gratitude des obligés de la princesse, cette transmission de son nom durant trois siècles est une circonstance qui nous a paru devoir être relevée. « La mémoire du juste demeure toujours, » disent nos livres saints. Il y a là pour les descendants de Michel Burlamacchi et de Claire Calandrini une pieuse tradition à maintenir, et souvent encore, nous l'espérons, le nom de Renée rappellera dans leurs amilles la reconnaissance de leurs pères pour la fille de Louis XII.

---

# CHRONIQUE

## LOUISE DE COLIGNY.

La *Revue des Deux Mondes* du 15 mars dernier contient un fort intéressant article de M. Auguste Laugel sur Louise de Coligny, d'après les précieux documents insérés dans le *Bulletin* par M. Paul

(1) Baulacre, *OEuvres historiques et littéraires*, t. I, p. 487.

(2) Ces familles sont les suivantes : Baulacre, Bordier, Brière, Burlamacchi, Calandrini, Claparède, Diodati, Gallatin, Grenus, Jaquet, Lullin, Pellissari, Rieu, Saladin, Turrettini. Madame Renée Claparède, en particulier, reçut son prénom de Madame Renée Gallatin-Jaquet, sa grand'mère maternelle, qui tenait ellemême le sien de son aïeule, Madame Renée Vautier-Lullin. Celle-ci avait eu pour marraine Renée Lect, née Burlamacchi, cousine germaine de sa grand'mère, et propre nièce de la filleule de Renée de France.

Marchegay (1), et une correspondance inédite, ou peu connue, de cette princesse avec Henri de la Tour, vicomte de Turenne, durant une mission que celui-ci remplit à la cour d'Elisabeth, de 1590 à 1591.

L'article de M. Laugel, animé du souffle le plus généreux, ne peut qu'ajouter au respect qu'inspire cette touchante héroïne de la Réforme. On savait déjà, on est heureux de savoir par de nouveaux témoignages à quel point son cœur demeura français en dépit de ses épreuves. La veuve du Taciturne montra toujours une grande affection pour Henri IV, qui la lui rendait bien; sans fermer les yeux sur ses faiblesses, elle applaudit à son œuvre réparatrice. La mort de ce prince fut pour elle un grand coup. Ce n'était pas seulement un ami, un protecteur qui lui était enlevé. Comme le dit si bien M. Laugel, « elle perdit en lui la vision d'une France glorieuse, généreuse, intelligente; elle vivait sur les ruines d'un temple écroulé. La fille de Coligny avait, en effet, tout pardonné à son pays, et la mort de son père et la mort de son époux. Elle avait peut-être plus de peine à lui pardonner une sorte d'imbécillité qui l'aveuglait sur ses propres destinées. Elle n'avait pas la sombre passion du fanatique, et sans doute son patriotisme souffrait encore plus vivement que sa foi. On peut deviner les tristesses qui remplirent ses dernières années. Elle mourut au mois de novembre 1620, âgée seulement de soixante-cinq ans, quand elle se préparait à partir encore une fois pour la France (2). Cette mort fut à peine remarquée. La guerre de Trente ans commençait. L'électeur palatin, le neveu de Maurice de Nassau, venait d'être nommé empereur d'Allemagne. La guerre religieuse renaissait non-seulement en France, mais dans l'Europe entière. Louise de Coligny laissait tous les royaumes de la terre dans l'émoi, et pouvait sans regret dire à Dieu en mourant ces mots qui lui servaient de devise : *Ad regnum tuum veni!* »

---

## UN LIVRE DE M. MIGNET

La séance annuelle de l'Académie des Sciences morales et politiques offre toujours un vif intérêt, lorsque surtout son illustre se-

(1) Lettres de Louise de Coligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille Charlotte de Nassau, duchesse de la Trémoille (1598-1620), précédées d'une notice sur Louise de Coligny. (*Bulletin*, t. XX et XXI.) Il en a été fait un tirage à part.

(2) Nous avons de bons motifs de croire que Louise de Coligny est morte non loin de Paris. (*Réd.*)

crétaire perpétuel y lit une de ces notices si goûtées, qui sont un modèle du genre. Le 29 avril dernier, il avait cédé la parole à M. Ch. Giraud, doyen de la section de législation, qui a donné lecture d'une étude fort applaudie sur M. Dupin, le célèbre avocat et jurisconsulte, un des plus fermes défenseurs de cette Eglise gallicane qui n'est plus qu'un souvenir. La séance avait été ouverte par un remarquable rapport de M. Baudrillart, qui définissant les caractères de la science contemporaine, aussi exacte qu'impartiale dans ses diverses applications, s'exprimait ainsi :

« L'histoire ne poursuit plus qu'un but : comprendre avec sagacité et peindre avec talent ce qu'on lui avait reproché d'avoir dénigré trop souvent avec passion. Nous en avions, Messieurs, un nouveau témoignage, lorsque tout récemment l'éloquent secrétaire perpétuel de cette Académie est venu nous apporter, comme le complément suprême de tant de tableaux tracés de main de maître, cette grande *Histoire de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, où la beauté soutenue du récit n'est que la mise en œuvre par l'art de la science la plus exacte, et où la maturité de l'expérience n'a rien enlevé au charme et à l'éclat du talent. » Les applaudissements très-vifs d'un auditoire d'élite ont sanctionné cet éloge d'un beau livre, qui ne sera pas le dernier de l'auteur, dont on annonce un nouvel ouvrage impatiemment attendu : Calvin en est le sujet.

J. B.

---

## ERRATA

M. Th. Schott nous signale une erreur dans le *Bulletin* de 1875, p. 524. C'est à Isny, près du lac de Constance, et non à Frug, qu'est allé mourir Melchior Wolmar.

Quelques erreurs se sont également glissées dans le *Bulletin* de mars dernier, article des *Inquisiteurs de la foi.* La note 1 de la page 107 doit être lue ainsi : Ce nom est presque toujours écrit en deux mots, une fois *A Maluis,* toutes les autres fois *A Malins ;* p. 108, l. 9, lisez : *N. judex major.* Les pièces 1914 et 2049 portent la signature abrégée, conforme à l'original, de deux noms mentionnés plus haut.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

## ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | année, | 1852 | 20 fr. le vol. | 11e | année, | 1862 | 20 fr. le vol. |
| 2e | — | 1853 | | 12e | — | 1863 | |
| 3e | — | 1854 | | 13e | — | 1864 | |
| 4e | — | 1855 | | 14e | — | 1865 | |
| 5e | — | 1856 | | 15e | — | 1866 | |
| 6e | — | 1857 | | 16e | — | 1867 | |
| 7e | — | 1858 | | 17e | — | 1868 | |
| 8e | — | 1859 | | 18e | — | 1869 | |
| | | | | 19e-20e | — | 1870-71 | |
| | | | | 21e | — | 1872 | |
| | | | | 22e | — | 1873 | |
| 9e | année, | 1860 | 30 fr. le vol. | 23e | — | 1874 | |
| 10e | — | 1861 | | 24e | — | 1875 | 10 fr. |

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ (1852-1872). 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

## BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1876.

25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN
## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

N° 6 15 Juin 1876




**PARIS**
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, rue de Seine.
**LONDRES.** — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
**AMSTERDAM.** — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).
1876

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

# SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

---

## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### LES MARTYRS DE LOUVAIN (1)

### (1537-1544)

L'histoire des Pays-Bas ouvre en ce moment devant nous une porte qui nous montre des petits, des inconnus, servant Dieu avec une ferveur et une résolution indomptables; et en face d'eux des persécuteurs ardents, impitoyables; des combats, des martyrs. Cette vertu des humbles est de nature à paraître aux yeux du monde infiniment petite; à nos yeux, c'est une des gloires de l'histoire de la Réformation de nous présenter surtout des petits. Ce trait est l'un de ceux qui la distinguent de l'histoire séculière, qui se complaît surtout dans les palais et sous les tentes glorieuses des conquérants.

(1) Ces pages sont empruntées au tome VII récemment paru de l'*Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, par M. Merle d'Aubigné. Du fond de la tombe, l'illustre historien nous parle encore par le récit des triomphes et des épreuves de la grande révolution religieuse dont il suit les destinées dans les divers Etats de l'Europe. Un dernier volume est annoncé comme devant clore, avant la fin de l'année, l'œuvre historique à laquelle un sincère hommage a été rendu dans le *Bulletin*, t. XXXIII, p. 158 et suivantes. (*Réd.*)

A Bruxelles, à Anvers, à Louvain, à Gand et dans d'autres villes, il y avait de nombreux amis de l'Evangile. Le christianisme évangélique, mais aussi le fanatisme romain, y prenaient toujours plus de force. Gand, cette ville si immense, qu'on l'appelait *un pays, plutôt qu'une ville*, comptait alors de nombreux adhérents à la Réformation. Ils avaient tellement faim et soif de la saine doctrine qu'en 1537, un prédicateur qui ne connaissait que le français, prêchant l'Evangile dans cette ville où l'on ne comprenait que le flamand, d'innombrables auditeurs l'entouraient comme suspendus à ses lèvres. Pierre Bruly (Brulius), c'était son nom, parlait avec une telle ferveur d'esprit, une éloquence si puissante, que les Flamands, sans savoir ce qu'il disait, étaient édifiés par l'onction vive et affectueuse avec laquelle il parlait. Toutefois le sermon terminé, quelques-uns de ses auditeurs, ceux qui en avaient le moyen, désireux de savoir au juste ce que disait le prédicateur qui leur plaisait tant, se rendaient vers quelques personnes qui savaient les deux langues, et tirant de leur poche le petit sac dans lequel était leur argent, ils lui disaient : « Traduisez-nous, s'il vous plaît, le discours qu'il a fait; nous vous donnons tant pour cela (1). » Plus de trois cents Gantois, hommes et femmes, paraissent avoir été convertis par la parole de Bruly. Désirant parler à des gens qui l'entendissent, il quitta la Flandre trois ou quatre ans après, et se rendit à Strasbourg, où il succéda à Calvin comme pasteur de l'Eglise française. « Il a, comme le jeune Picard (Calvin), disait-on, une doctrine pure, une vie sans « tache; » nous le retrouverons plus tard en Belgique.

Heureusement, des Gantois gardaient au milieu d'eux d'autres amis. Il y avait Clava, vieillard quant à l'âge, disait Erasme, mais qui reverdit toujours comme le printemps, et porte les plus beaux fruits; Jean Cousard, qui avait été en correspondance avec Zwingle, et surtout les quatre Utenhov,

(1) « Sibi pretio oblato ea explicari curarint quæ dicta erant. » (Gerdes., *Ann.*, t. III, p. 126. Schoock, *De Canon. Ultraj.*, p. 461.)

Nicolas Utenhov, jurisconsulte distingué, littérateur élégant, homme sage, modeste et intègre, présida longtemps à Gand, avec grand honneur, le Conseil suprême des Flandres. Si au milieu des bruits du palais, de toutes les causes appelées devant lui, des cris des plaideurs, et des avocats qui l'entouraient, Utenhov trouvait un moment de loisir, il l'employait aussitôt à lire les saintes Ecritures, et souvent consacrait à leur étude une partie de la nuit (1).

Un médecin, Martin de Cleyne, commentateur d'Hippocrate et de Galien, goûta la parole de Dieu, heureux de voir comment la foi et l'Evangile guérissaient les âmes malades et leur donnaient une nouvelle vie. Il n'avait jamais vu dans la pratique de son art de si puissantes guérisons, et se disait que malgré tous les efforts que les médecins font pour les guérir, les hommes meurent pourtant à la fin, tandis que Jésus-Christ guérit pour toujours et rend immortel. Il se mit donc à communiquer à ses amis et à ses proches le souverain remède qu'il avait découvert. Mais, poursuivi par les inquisiteurs, il se rendit à Londres sous le nom de Micron et y fut pasteur de l'Eglise belge (2).

Quand le noble polonais Jean de Lasco arriva à Louvain, la papauté et l'Evangile y avaient des partisans zélés : d'un côté, des théologiens et des moines fanatiques; de l'autre, un petit troupeau humble et bourgeois qui recevait avec bonheur la lumière de l'Evangile. Une dame, qui appartenait à l'une des principales familles de la ville, Antoinette Haveloos, née van Roesmals, dont les ancêtres avaient souvent autrefois occupé la première place dans l'Etat, y était animée d'une vive piété et était un exemple dans toute la ville par ses vertus (3). Elle avait alors une aisance qu'elle perdit

(1) « Frequenter noctis aliquam partem huic curæ decidens. » (Erasmi *Epist.*, lib. XXVIII, ep. 23.)

(2) Gerdes., *Ann.*, t. III, p. 128.

(3) *Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 10. — Le texte inédit des Mémoires du chrétien espagnol et la traduction française du XVI[e] siècle ont été publiés à Bruxelles en 1862, par M. Campan, de la Société d'histoire belge. « Pietatis ardore flagrabat... quæ virtutis ac pietatis velut exemplar semper fuisset habita. » (*Ibid.*, t. I, p. 104, 106.)

plus tard, et exerçait avec joie l'hospitalité. C'était chez elle que de Lasco demeurait quand il venait à Louvain (1). Antoinette avait alors environ cinquante-deux ans et demeurait au lieu dit Bollebore, fontaine située près de la rivière la Vuerre. « Sur toutes choses elle estoit addonnée à lire, et méditer la saincte Escriture et par icelle s'informer de la volonté de Dieu, et la mettre aussi en exécution, exerçant envers son prochain exercices de charité (2). » Aussi était-elle regardée comme l'âme de la Réformation dans Louvain. Elle avait une fille nommée Gudule, d'une tournure élégante, d'une beauté pleine de distinction, et qui était alors à peine à la fleur de son âge (3). Gudule était réservée, modeste, mettait peu en dehors ses sentiments religieux, mais elle avait des affections profondes et surtout un grand amour pour sa mère. La famille d'Antoinette était nombreuse; ses nièces, ses neveux avaient presque tous cru à l'Evangile.

La Réformation comptait aussi de nombreux amis en dehors de cette famille. Le plus fidèle évangéliste de Louvain était Jean van Ousberghen. Ce n'était pas un esprit agité d'un zèle indiscret; le libraire Jérôme Cloet, qui le connaissait bien, l'appelait « l'homme le plus tranquille qu'il y ait à Louvain (4). » Il paraît avoir été instruit et lisait les livres latins, publiés en Allemagne et ailleurs, sur la foi. Il ne perdait pas une occasion de faire connaître l'Evangile; les âmes étaient éclairées par ses entretiens particuliers. « Ce sont les leçons de Jean van Ousberghen qui m'ont inculqué les sentiments que je professe, disait une femme pieuse, Catherine, épouse du sculpteur Beyaerts (5). » Plus souvent encore, Ousberghen parlait dans des réunions qui avaient lieu dans des maisons, dans des fermes du voisinage et en plein air. Il y avait aussi à Louvain un petit nombre de prêtres, qui, sans

(1) « Antonia de præcipua pene familia urbis, cujus hospitio aliquando usus est D. Johannes a Lasco. » (*Mémoires* d'Enzinas, p. 102.)
(2) *Ibid.*, trad. de 1558, p. 105.
(3) « Filiam perelegantem, forma liberali atque ætate integra. » (*Ibid.*, p. 112.)
(4) *Ibid.*, p. 611.
(5) *Ibid.*, p. 463.

agir avec autant de liberté que van Ousberghen, avaient pourtant une grande influence. Parmi eux était un ecclésiastique de soixante ans, faible de corps, tout blanc de vieillesse, fort modeste et de bon savoir, nommé Paul de Roovere. Il y avait dans sa maison force hymnes, cantiques et autres écrits en langue vulgaire (flamande), ainsi que la sainte Ecriture à quoi il passait son temps (1). Il était poëte et fort heureux à écrire ses rhythmes, musicien et jouait de la flûte. Les évangéliques de Louvain l'abordaient souvent quand ils le voyaient soit dans la rue, soit à l'église, à la cathédrale de Louvain, où il remplissait, à ce qu'il paraît, des fonctions ecclésiastiques. Le sculpteur Jean Beyaerts entra un jour de carême en conversation avec lui dans l'église de Saint-Pierre vis-à-vis de l'autel de Sainte-Anne; ils parlèrent de la communion, et Messire Paul, laissant de côté la transsubstantiation, dit que la sainte Cène était simplement un gage que le Christ nous avait laissé de sa passion qui nous sauve. Maître Paul avait fondé une caisse de secours pour les pauvres réformés, et quand il venait chez Catherine Sclercx, femme de Rogiers, il lui donnait souvent quelque argent pour distribuer aux indigents, « car il savait qu'elle aimait à visiter les maisons des malheureux (2) ». Ce prêtre pieux était en même temps un homme aimable; sa conversation « roulait sur des choses agréables. » C'était un beau et aimable vieillard, toujours de bonne humeur. « Les sincères croyances de la piété, on l'a remarqué à ce sujet, n'excluent pas l'amour des beaux-arts et la bonne grâce de l'esprit (3). »

Maître Paul avait pour ami Mathieu van Rillaert, curé d'Héverlé, avec lequel « il s'entretenait souvent de la Parole de Dieu et du sacrement de l'eucharistie, s'il fallait communier sous les deux espèces, si les prêtres devaient se marier. » « Ah! disait Mathieu, il vaut mieux prendre femme que de

(1) Cette citation et d'autres sont tirées des pièces justificatives du procès des bourgeois de Louvain. Voir *Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 466, 467, etc.
(2) *Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 466.
(3) M. Campan. (*Ibid.*)

commettre le péché de fornication. » Il allait souvent à la librairie de Jérôme Cloet, et « là on parlait des affaires religieuses, des Conciles de l'Eglise et de la justification par la foi (1). » Mais parmi les croyants de Louvain, le plus distingué était Maître Pierre Rythove, écolâtre de Sainte-Gertrude, chargé en cette qualité d'instruire les jeunes gens qui se destinaient au ministère; il était un homme instruit et le plus grand docte des théologiens. Le libraire Cloet le voyait souvent arriver chez lui et acheter même des livres de botanique, de médecine et d'autres sciences (2).

Un des personnages les plus marquants du troupeau évangélique de Louvain était Jacques Gosseau, bachelier dans les deux droits, ancien doyen de la gilde de la draperie. Il vivait de ses rentes; il avait épousé la petite Marie, nièce d'Antoinette. Un jour, à l'époque des vendanges, Antoinette, sa fille Gudule, et d'autres amis se trouvant chez lui, Marie dit qu'elle avait grande envie de manger des raisins, et proposa d'aller au Rosselberg à la vigne de sa sœur Martha. Le Rosselberg est une suite de coteaux qui tire son nom de la couleur ferrugineuse du terrain; des vignobles considérables y ont existé jusqu'au dix-septième siècle. « Volontiers, » dit Antoinette. La compagnie se leva et partit, c'était après midi. Arrivés sur le rempart, près de la porte de la ville, ils rencontrèrent l'évangéliste van Ousberghen, Jean Beyaerts et sa femme Catherine. Ils s'acheminèrent ensemble vers le Rosselberg et pendant le trajet, Jean van Ousberghen se mit à lire dans le Nouveau Testament. Ils arrivèrent au vignoble; le portier, dit l'un des accusés, était « un bon croyant. » Ils mangèrent des raisins; puis, en revenant, la compagnie prit le chemin de Boschstrathen et ils allèrent s'asseoir dans les champs; Jean van Ousberghen prit de nouveau son précieux volume et lut dans le Nouveau Testament. Beaucoup de personnes furent

(1) M. Campan. (*Ibid.*), p. 539, 541.
(2) *Ibid.*, p. 37, 619.

poursuivies plus tard pour cette innocente promenade (1).

Mais les conférences sur les matières de foi (c'était le nom qu'on leur donnait) avaient surtout lieu chez Antoinette, soit au Bollebore, soit au Lys noir où elle demeura plus tard. Il y avait là des hommes et des femmes de divers états qui s'entretenaient librement. Il est probable que de Lasco y assista, surtout chez Antoinette, où il demeura souvent. Toutefois son nom ne paraît pas dans les interrogatoires. Jean Schats y lisait souvent la Bible. Il n'y a pas de purgatoire, disait-il; l'âme, lorsqu'elle s'échappe du corps, se repose jusqu'au jour du jugement en un lieu que Dieu connaît (2). Le mercier de la Porte d'Or, Jean Vicard, disait : « Il y a deux Eglises : l'Eglise chrétienne et l'Eglise de Rome; il suffit de se confesser à Dieu, parce que de lui vient tout salut. Je reçois le sacrement comme un souvenir, j'élève mes filles dans ces sentiments (3). »

Tous n'avaient pas une foi ferme et pure. Le sculpteur Beyaerts était aussi de ces conventicules, mais il avait des croyances qui étaient plus ardentes que profondes, et plus d'enthousiasme que de fermeté dans sa foi. Il y avait dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Jacques un tableau qui avait pour but de frapper les paroissiens, et de les engager à venir au secours des âmes retenues dans le purgatoire. Beyaerts se dévoua pour faire cesser le scandale que ces peintures causaient parmi ses amis. Un soir il se rendit à la dérobée dans l'église de Saint-Pierre, près de la tour, sous les cloches, à côté d'un crucifix. Il était seul dans l'église; il dépendit le tableau, le cacha dans sa robe et sortit promptement; il rencontra Catherine Sclercx qui, apercevant la peinture, lui dit : « Vous avez bien fait. » Il fit de même pour le tableau de Saint-Jacques, et tous ses amis en furent aises, disant que ces peintures étaient « de méchantes tromperies! »

(1) *Mémoires* d'Enzinas, pièces justificatives, t. I, p. 324, 325, 331, 409, 419, etc.
(2) *Ibid.*, p. 361.
(3) *Ibid.*, p. 379, 381.

Mais cet homme alors si hardi montra devant les juges une déplorable faiblesse.

Il n'en était pas ainsi de Jean van Ousberghen. Il n'y avait qu'un témoignage à son égard. C'était un saint homme, disait-on, qui a souffert beaucoup de maux pour la gloire de Dieu (1). Il a une grande foi en Christ, une grande piété, une modestie singulière et une merveilleuse fermeté. Il était l'âme des réunions qui se tenaient chez Antoinette. Mais successivement deux calamités vinrent ravager le petit troupeau chrétien. Une épidémie fondit sur Louvain, en 1539, à ce qu'il paraît; elle envahit surtout la maison d'Antoinette, enleva son mari et plusieurs de ses enfants. La veuve désolée se réfugia, avec Gudule qui lui restait, dans une des tours de la ville. Ces tours donnaient sur la campagne, et on obligeait les pestiférés de s'y réfugier pour empêcher que la contagion se répandît dans la ville même. Cette épidémie, qui enleva à Antoinette les objets de ses plus tendres affections, changea aussi l'état de sa vie. Elle resta « pauvre vieille femme chargée de misère et de souffrances, ayant perdu tout ce qu'elle possédait, même ses moyens de subsistance (2). » Mais l'Evangile lui restait.

La persécution de 1540 n'avait été que partielle. Les inquisiteurs étaient irrités de voir qu'elle n'avait point arrêté ce qu'ils appelaient l'hérésie. Les livres évangéliques, les conférences se multipliaient. Les théologiens et les moines (la bande des pharisiens, comme un ministre du temps les appelle), multipliaient leurs plaintes et leurs cris. Le Conseil du Brabant résolut, au commencement de 1543, de faire une saisie générale des suspects à Bruxelles, Anvers, Oudenarde, mais surtout à Louvain, où les réformés prenaient des libertés toujours plus grandes. Le procureur général Pierre du Fief, homme connu par ses violences et ses injustices, arriva à Louvain dans le courant de mars. Il résolut, pour que nul de

(1) *Mémoires* d'Enzinas, vol. II, p. 249.
(2) *Ibid.*, vol. I, p. 319, 323, 391.

ceux qui lui avaient été dénoncés ne lui échappât, de les appréhender au corps pendant leur premier sommeil. Un soir, au milieu de mars, la nuit étant déjà profonde, Pierre du Fief assembla ses gens et leur fit connaître qu'il s'agissait de saisir et mettre en prison tous les hérétiques sans bruit, sans paroles, à travers les ténèbres. Entre dix et onze heures du soir, les sbires se mettent en marche. Les pauvres gens, la plupart ouvriers, las de leur travail journalier, s'étaient mis à repos dedans leurs lits sans penser à rien (1). Les satellites frappèrent à la porte. Si d'aventure le père de famille, à cause de son grand travail, était profondément endormi et qu'il ne vînt pas aussitôt ouvrir, la porte était mise à bas, ces *brigands* couraient avec violence jusqu'au lit du père de famille. Là ils surprenaient le mari et la femme qui, éveillés en sursaut, ouvraient de grands yeux, ne sachant ce dont il s'agissait. Aussitôt les sergents mettaient la main sur le mari, quelquefois sur les deux époux, selon leurs ordres, et les emmenaient. On vit ainsi sortir de leurs maisons le sculpteur Beyaerts et sa femme Catherine, Thierri Gheylaert et sa femme Marie, van der Donckt et sa femme Elizabeth. Les enfants, qui étaient à côté de leurs parents, dans le lit ou dans la chambre, se réveillaient les derniers et tous tremblaient. Toute la maison était pleine de gens armés; des flambeaux s'agitaient çà et là; des soldats furetaient dans tous les coins pour trouver des livres ou des hommes; un livre suspect suffisait pour faire condamner à mort; — des épées nues, des hallebardes, des cuirasses, resplendissaient à la pâle lumière des torches. Les petits, qui voyaient leur père et leur mère maltraités, tirés l'un de çà l'autre de là, emmenés les mains liées, versaient des pleurs, poussaient des cris. Ils les appelaient : « Où allez-vous ? mon père ! ma mère ! Qui est-ce qui demeurera ici ? Qui nous donnera demain à manger? (2) » Les ser-

(1) *Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 14. L'auteur de ces *Mémoires* arriva à Louvain le lendemain de cet événement.
(2) Crespin, *Actes des Martyrs*, t. III, p. 125. *Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 15.

gents, craignant que les voisins n'entendissent ces cris, et ne vinssent au secours, saisissaient ces petits. « Les pauvres enfans estoyent fessez, » dit le chroniqueur. Comme ils criaient encore plus, on leur fermait la bouche de force.

Toutefois, les sbires avaient beau faire, le vacarme était tel qu'on l'entendait. Plusieurs évangéliques, « sentant venir ces rustres, » se jetèrent hors du lit, sautèrent en chemise les murailles et se sauvèrent. Quelquefois « des gens de bien » venaient en toute diligence avertir leurs amis qui se sauvaient, ce qui augmenta fort la fureur de ces tyrans. Le procureur général, enflammé de fureur et de haine contre la vérité, courut toute la nuit avec les siens, et sa furie ne put s'apaiser que quand il eut mené en prison vingt-trois bourgeois, pères, enfants, maris, femmes, frères, sœurs et de diverses qualités. Il les fit enfermer en des lieux différents, défendant qu'on les laissât ni lire, ni écrire, ni parler à homme quelconque, père, mère ou épouse. On avait saisi, outre ceux que nous avons nommés, Antoinette van Roesmals, le chapelain Paul de Roovere, le curé van Rillaert, les Sclercx, Schats, Vicart, Jérôme Cloet et d'autres, qui, ainsi arrachés de leur demeure, ne doutaient pas que la mort seule pût apaiser la rage de leurs ennemis.

L'indignation des honnêtes bourgeois de Louvain ne pouvait se contenir. « Quoi ! disaient-ils en apostrophant le cruel du Fief, tu mets en prison ceux qui par leur vertu donnèrent un bel exemple à toute la ville ! Ont-ils excité quelque sédition? en as-tu vu un seul ayant un glaive sanglant à la main? Comment oses-tu porter sur des innocents ces mains impures et sacriléges avec lesquelles tu as pillé les lieux sacrés, et ravi les labeurs des pauvres gens ! Ces maisons dans lesquelles tu oses entrer pour les poursuivre ne tomberont-elles pas sur toi? (1)... »

(1) *Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 17, 18, 26. Une enquête générale sur l'administration de Pierre du Fief fut faite plus tard, et l'année qui suivit l'enquête il n'était plus en place.

Les interrogatoires commencèrent aussitôt. Latomus, docteur de l'université de Louvain, que sa controverse avec Luther a rendu célèbre, et le doyen Ruard Tapper, d'Enckhuyzen, que le pape avait nommé six ans auparavant inquisiteur général des Pays-Bas, d'autres encore se rendirent chaque jour dans les prisons et allaient « comme au combat, équipés et enharnachés de tous points contre de pauvres femmelettes. Les plus jeunes gardaient le silence avec modestie, mais les mieux avisées retournaient les arguments des théologiens contre eux-mêmes en sorte que ceux-ci s'en retournaient confus. »

Ce fut le 20 mars 1543 que commença l'enquête. Catherine Sclercx, femme de Jacques Rogiers pharmacien, fut amenée *pede ligato* ce jour-là, le 31 mars et le 13 juin. « Que tenez-vous de l'invocation des saints ? lui dit-on. — Je suis mal exercée en disputes, répondit Catherine, mais ne veux tenir autre chose que ce que la sainte Écriture enseigne. *Il faut adorer Dieu seul,* y est-il dit, et *il n'y a qu'un seul médiateur*. Je me suis donc proposé en mon esprit de n'adorer et de n'invoquer que celui-là. — Quelle impudence ! dirent les théologiens ; tu oses, les mains pleines d'ordures, te présenter devant Dieu. Si l'empereur venait en cette ville, avant d'approcher de lui, ne t'adresserais-tu pas à Monsieur de Granvelle afin qu'il te recommande à lui ? — Voilà, répondit naïvement Catherine, si l'empereur était à la fenêtre et m'appelait de sa propre bouche disant : « Eh ! femme, tu as affaire à moi ; monte ici, je veux t'octroyer ce que tu demanderas, me conseilleriez-vous d'attendre que je me fusse acquis des amis à la cour ? » Puis cette noble femme dit avec une sainte hardiesse : « J'ai un empereur céleste, Jésus-Christ le rédempteur du monde. Il dit à haute voix à tous les hommes : Venez à moi ! Ce n'est pas à un ou deux d'entre vous, Messieurs nos maîtres, qu'il adresse cette parole ; c'est à tous, et quiconque, sentant le fardeau de ses péchés peser sur son âme, pleure et accourt à l'appel de la miséricorde de

Dieu, n'a besoin d'aucun avocat, ni de saint Pierre ni de saint Paul, pour lui procurer l'entrée devant son prince. » Les juges étonnés se levèrent sans autre propos, se contentant de s'écrier en s'en allant : « Luthérienne ! » C'était un argument qu'ils trouvaient sans réplique (1).

« Des femmes même se moquent de nous, dirent les théologiens : mettons fin à ce procès le plus tôt possible, et commençons par ceux de notre ordre. » Ils ordonnèrent qu'on amenât le prêtre Pierre Rythove, écolâtre de Sainte-Gertrude. C'était celui qu'ils craignaient le plus, sachant qu'il les connaissait et pouvait divulguer leurs fraudes (2). « Il s'est échappé, » vint-on leur dire. Leur trouble s'accrut. « Vite ! qu'on affiche des placards pour le faire arrêter, » dirent-ils. Il se garda bien de paraître. Ils le déclarèrent hérétique obstiné. Puis volant à sa maison et comme d'insatiables harpies (3) ils pillèrent tout ce qui lui appartenait. « O histrions ! disaient des hommes de bien, que vous vous entendez bien à jouer vos farces devant le simple peuple, et surtout à ne revenir jamais chez vous les mains vides ! »

Alors ils se jetèrent sur le pauvre prêtre Paul de Roovere, et résolurent de le faire mourir avec pompe et solennité, et de l'exposer publiquement en spectacle. Des ouvriers se mirent à l'œuvre, ils dressèrent une estrade dans la grande salle des Augustins, et le jour de l'exposition une grande foule de bourgeois et d'étudiants remplit et la salle et les rues adjacentes. La procession s'avança. En tête marchait un petit vieillard blême, maigre, avec une longue barbe blanche, presque miné d'inanition et de douleur (4). Vraiment, disait-on, c'est l'ombre d'un homme, un cadavre déjà putréfié. C'était le pauvre Paul entouré de gens d'armes. Après lui marchaient

(1) Crespin, *Actes*, t. III, p. 125 verso. Gerdes., *Annal. Ref.*, t. III, p. 144. *Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 23 à 33.

(2) « Eorum fraudes et scelerata consilia præ cæteris propalare poterat. » (*Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 38.)

(3) « Tanquam insatiabiles Harpyiæ. » (*Ibid.*)

(4) « Homo perpusillus, barba prominenti, exsanguis, macilentus, dolore atque inedia pæne consumptus. » (*Ibid.*, p. 40.)

les dignitaires de l'université, les chefs du couvent et d'autres clercs. Ces docteurs à la fois accusateurs et juges, montèrent sur l'estrade, s'y assirent en rond ayant Paul de Roovere debout au milieu d'eux. Il y avait là le chancelier Latomus, grand ennemi des bonnes lettres, que des seigneurs de la cour, un jour qu'il prêchait devant Charles-Quint, avaient été sur le point de siffler (1). A côté de lui était le doyen et inquisiteur Ruard d'Enckhuyzen, « homme de la plus pauvre éloquence mais d'une extrême cruauté. » Puis Del Campo a Zon, aussi inquisiteur, chanoine de Saint-Pierre, pour lors recteur, et que les gens de bien appelaient « le diable incarné, » — et plusieurs autres. Des sergents, armés de toutes pièces, environnaient l'estrade, prêts à défendre ces braves piliers de l'Eglise. » Le recteur, plus tard évêque de Bois-le-Duc, se leva, fit faire silence et dit d'une voix forte : « Voulant nous acquitter fidèlement de notre charge, qui est de défendre les brebis contre les assauts furieux des loups, de tuer ceux-ci et de les égorger (2), nous vous présentons comme un membre pourri de notre corps mystique, qui doit être émondé et retranché, cet homme-ci dans la maison duquel nous avons trouvé grand nombre de livres luthériens, et qui ose bien dire qu'il suffit pour être sauvé d'embrasser la miséricorde de Dieu présentée dans l'Evangile. »

Alors, se tournant vers le peuple, le recteur chanoine et inquisiteur s'écria : « Soyez donc émus, vous qui êtes ici présents, et que le péril qui vous menace, que la crainte d'exposer vos âmes, vous empêchent de mépriser la puissance des pontifes romains. Ce misérable est condamné à être dégradé de la prêtrise et livré au bras séculier pour subir le supplice qu'il mérite. »

Au recteur succéda le père Stryroy, prieur des Dominicains, homme véhément, dont la voix tonnait avec audace et impudence. Mais les uns riaient de sa *langagerie,* les autres détes-

(1) « Riderent ac tantum non exsibilarent. » (*Mémoires* d'Enzinas, p. 46.)
(2) Lupos occidere ac trucidare debemus. » (*Ibid.*, p. 58.)

taient une telle indignité. Plusieurs même parlaient de chasser l'orateur et les juges de leurs siéges et de délivrer le prêtre Paul (1). Mais il ne se trouva personne qui voulût être capitaine et mettre le grelot. Un regard de Paul eût suffi, mais le pauvre prêtre affaibli dans son corps, comme dans son esprit, restait immobile et muet, et découragea ainsi ses partisans. Les prêtres avaient aussi remarqué l'abattement du vieillard ; ils résolurent d'en profiter, et se rendant en une salle voisine, ils mirent en œuvre pour l'amener à se rétracter, *obtestations, conjurations, flatteries, promesses* et *allèchements.* « Le pauvre homme s'y refusa. » Alors les inquisiteurs irrités, rappelant le souvenir du tyran d'Agrigente qui faisait brûler à petit feu ses ennemis et ses amis dans un taureau de cuivre, lui dirent : « Nous vous ferons endurer tourments plus griefs que ne le fit jamais aucun Phalaris. » A ces paroles Paul tressaillit, on le ramena en prison, et moines et théologiens venaient chaque jour et lui parlaient des cruels tourments qu'on lui préparait.

Pendant ce temps le procureur général instruisait le procès des laïques ; cela dura du 21 mars à la fin d'avril ; mais on n'obtint aucune preuve suffisante. Alors les juges firent mener les prisonniers dans la grande prison, où était la torture, et l'on commença cette affreuse et merveilleuse manœuvre dont on a dit qu'elle est tout à fait sûre pour perdre un innocent qui a la complexion faible, et sauver un coupable qui est né robuste. Cela dura quinze jours. Les bourreaux n'avaient pitié ni de l'âge, ni du sexe, ni des infirmités : les pauvres femmes furent aussi bien *géhennées* et tourmentées que les hommes. On entendait dans les rues de Louvain les cris piteux de ces malheureux cruellement torturés. Leurs voix exaltées par la douleur étaient portées au loin ; des sons inarticulés, des paroles perçantes, des exclamations redoublées, des lamentations, des pleurs, des bruits lugubres, des san-

(1) « Vidi et audivi multos in eo loco... qui deposuissent. » (*Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 68.)

glots entrecoupés et des voix mourantes propageaient partout l'épouvante. Il n'y avait dans toute la ville que soupirs, pleurs, et autres complaintes de gens de toute qualité qui ressentaient dans leur âme une grande douleur (1). Presque tous tinrent ferme ; mais une triste victime consola les tyrans, comme les appelle le chroniqueur. Ils avaient tellement épouvanté le pauvre Paul qu'on vit ce misérable vieillard monter tout tremblant sur l'estrade, et lire un écrit que les théologiens avaient préparé. Il déclara d'une voix éteinte, « détester cette religion que par l'instigation de Satan il avait jusqu'alors suivie. » De profonds soupirs et des sanglots entrecoupés l'interrompaient à tout momeut. Les hommes de bien qui l'entendaient étaient touchés de compassion à la vue de cette infortunée victime. Sur l'ordre de ses maîtres, le pauvre homme prit ses livres et les jeta au feu, tandis que les docteurs et les juges, l'air hautain et triomphateur, insultaient l'Evangile de Dieu. Le pauvre malheureux fut enfermé dans le château de Vilvorde en une étroite prison, au pain et à l'eau, sans lire, sans écrire, sans voir personne, — « comme un corps mort dans une fosse, jusqu'à ce qu'il y mourût de langueur. »

Maintenant c'était le tour des autres prisonniers. Jean Vicart et Jean Schats furent amenés à l'hôtel de ville, et là le procureur général tourna vers eux une face cruelle, et leur dit : « Mes amis, je suis marri de votre fortune ; mais le diable vous a déçus, et en conséquence vous êtes condamnés à être brûlés et réduits en cendres comme relaps en luthérerie. Si je faisais autrement, je ne serais pas l'ami de César (2). »

Tout Louvain était dans une grande agitation. Quoique l'exécution se fît d'ordinaire hors de la ville, les inquisiteurs avaient résolu qu'elle aurait lieu sur la place du temple de

(1) « Clamores tristissimi eorum qui in carcere cruciabantur, universam urbem personabant, ut nemo, quantumvis barbarum aut efferatum natura finxisset, sine ingenti animi dolore, miserandos illos gemitus et clamores audire potuisset. » (*Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 74.)

(2) « Et si vos dimitterem, non essem amicus Cæsaris. » (*Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 82.)

Saint-Pierre pour épouvanter le peuple. Le jeune Espagnol qui nous rapporte ces faits, et qui était alors en visite à Louvain, s'y rendit à cinq heures du matin. Déjà beaucoup d'ouvriers entouraient en grande diligence une partie de la place, afin que nul ne pût passer le clos. Puis ils érigèrent au milieu deux croix de la hauteur d'un homme et apportèrent tout autour « force fagots et autre bois. » Plus tard, le procureur général et les siens entrèrent dans une maison vis-à-vis du temple et dont les fenêtres donnaient sur les deux croix. Toutes les compagnies de la ville avaient été commandées « pour le fin matin, » de crainte que le peuple ne délivrât les prisonniers. Les miliciens, qui avaient accompagné les magistrats, entourèrent la place et montraient par l'expression de leurs traits qu'ils étaient là « à grand force et à grand regret. » Enfin les deux accusés parurent. C'était d'abord Jean Schats, âgé de quarante-trois ans, dont le principal crime était d'avoir eu chez lui une Bible en allemand qu'il lisait, ainsi que la *Vie de Notre-Seigneur*, la *Consolation du pécheur*, le *Petit jardin de l'âme, Emmaüs*, « et autres écrits reliés ensemble « sous une couverture de cuir. » De plus, il était accusé d'avoir visité ceux de sa croyance qui devenaient malades et de les avoir assistés de ses aumônes. A côté de Schats était Jean Vicart, mercier, accusé de crimes pareils (1). Ces deux hommes, sortant d'une prison rigoureuse, échappant d'une torture cruelle, étaient faibles et comme à demi morts. Toutefois, ceux qui les entouraient les entendirent « déplorer leurs péchés devant Dieu et déclarer prendre la mort bien *à gré*, ayant *fiance* en la miséricorde divine (2). »

Leur prière achevée, le bourreau les lia aux deux poteaux, leur mit une corde avec un nœud coulant autour du cou, puis les entoura de fagots, de paille et de poudre. A un signe du procureur général, il tira la corde pour les étrangler. Alors

(1) Pièces justificatives des *Mémoires* d'Enzinas. Interrogatoires, t. I, p. 337 à 383.
(2) *Mémoires* d'Enzinas, t. I, p. 93.

ce magistrat, « montrant aussi grande allégresse que s'il eût été nommé empereur du peuple romain, » dit un témoin, tendit au bourreau un flambeau allumé, et en le faisant, se pencha avec tant de colère que peu s'en fallut qu'il ne tombât du lieu où il était. La foule avait les yeux fixés sur lui, et contemplait avec étonnement, dit le chroniqueur, « sa face hideuse et ardente de rage, ses yeux furieux, sa gueule de travers qui jetait des flammes plus épouvantables que celles du flambeau qu'il tenait; plusieurs vouaient au démon avec d'horribles imprécations cette sanglante bête (1). » « Bientôt le feu fut si grand qu'on eût dit que les flammes touchaient aux nues et voulaient les enflammer. Des éclats de feu montaient si haut et faisaient un tel bruit qu'on eût dit de grosses voix qui, venant du ciel, criaient vengeance. »

Le lendemain, ce fut le tour des femmes. Deux femmes assez âgées, qui par-dessus tout avaient constamment maintenu la vérité de l'Évangile, furent condamnées au plus cruel supplice, savoir, à être enterrées vives (2).

L'une d'elles était Antoinette van Roesmals, l'amie de Jean de Lasco, de Hardenberg, de don Francisco de Enzinas, dont les ancêtres avaient gouverné l'Etat, et qui était âgée de près de soixante ans, pleine de foi et de bonnes œuvres. On disait dans la ville que ses parents, ses amis et même le bailli avaient offert beaucoup d'argent pour qu'on la mît en liberté, mais en vain. Elle approchait du lieu où elle devait être mise vivante en terre. Gudule, sa fille, d'une si grande beauté, à la fleur de son âge, qui avait pour sa mère l'amour le plus profond, ne voulait pas être séparée d'elle. « Je veux, dit-elle, être spectatrice du sacrifice de ma mère (3). » On obtint pourtant qu'elle ne se tiendrait pas au bord de la fosse où celle qui l'avait mise au monde devait être ensevelie vivante; elle consentit à rester à quelque distance pourvu qu'elle

(1) « Plures fuerunt qui horrendis imprecationibus, sanguinariam belluam diabolis devoverunt. » (*Mémoires* d'Enzinas, p. 94.)
(2) Crespin, *Actes*, l. III, p. 126.
(3) « Spectatrix materni sacrificii. » (*Ibid.*, p. 112.)

vît sa mère. Ainsi cachée dans un lieu à l'écart (1), elle vit conduire la pieuse Antoinette au supplice; elle vit préparer la fosse et sa mère rester toujours sereine. Gudule était saisie, muette, immobile; elle ne versait point de pleurs; toute sa vie était dans ses regards (2). Elle suivait d'un œil fixe la lugubre exécution. Mais quand elle vit sa mère couchée vivante dans la fosse des morts, quand les valets des bourreaux jetèrent sur elle des pelletées de terre et qu'elle commença à en être couverte, Gudule poussa un cri. Dès lors elle ne se contint plus; elle jetait vers le ciel des clameurs effroyables. « Oh! dit un témoin, de quelles lamentations, de quels plaintifs gémissements elle remplissait les airs! (3) » Sa langue s'était enfin déliée; elle n'était plus immobile. Réduite au désespoir, poussée par la plus vive douleur, elle se mit à courir dans les rues de la ville comme si elle avait perdu la raison. Des larmes coulaient de ses yeux comme d'une fontaine; elle s'arrachait les cheveux, elle se déchirait le visage (4). « La pauvre fille vit encore, dit le témoin qui nous a laissé le récit de ces choses, et j'ai bonne espérance qu'elle ne sera jamais délaissée par le Dieu éternel, le Père de notre libérateur Jésus-Christ, qui est aussi le Père des orphelins. »

(1) « In aliquo fortassis angulo, aut certe in domo proxima. » (*Mémoires* d'Enzinas.)

(2) « Ita maternam fortunam in anima filiæ fixam insedisse. » (*Ibid.*)

(3) « Deum immortalem! quibus lamentationibus, quibus ejulatibus aera complebat. » (*Ibid.*)

(4) « Ferebatur velut insana per urbem : magna vis lacrymarum ex oculis tanquam ex fonte promanabat; capillos ac faciem dilaniabat. » (*Ibid.*)

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## LES PROTESTANTS D'ALENÇON EN 1680

*A Monsieur Jules Bonnet, secrétaire de la* Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Monsieur,

Je vous envoie enfin la copie de ce rôle des protestants d'Alençon depuis si longtemps annoncé, et dont vous avez bien voulu entretenir votre Comité.

Ce document parle de lui-même. Dressé par quelque agent subalterne (voyez l'orthographe[1]), il a été plus tard annoté par une main sinistre (voyez les mots *soulignés*).

Comment une telle pièce inquisitoriale figure-t-elle aujourd'hui dans les archives d'une de ces familles dont il s'est agi de *prendre le petit garçon?* Il n'est guère possible de répondre à cette demande que par une supposition. Un descendant de ce petit garçon ayant exercé, sous la première république, des fonctions municipales à Alençon, cette pièce a pu facilement passer sous ses yeux à la mairie et il a pu trouver tout naturel de la garder.

Genève, 26 novembre 1875.

Ph. Plan, bibliothécaire.

### Suite du [Puits] des Forges [2].

..... Guillaume (Lesage), agé de dix mois, Marthe agée de 2 ans, et Mag^ne^ agée de six ans, et la sœur du d^t^ S^r^ Lesage, agée de 35 ans. *Madeleine aux Nouvelles Catholiques.*

Marie Pesé, veuve de Charles le Conte, avec deux enfans, le premier nommé René Touchard du p^er^ lict, le second nommé Guillaume le Conte, agé de 12 ans, tous pour lors hors de la ville.

[1] On a cru devoir la rectifier. (*Réd.*)

[2] Un des quartiers de la ville. Les premières pages du document manquent.

Anne Ardesoif, veuve de Jean Boullay, avec quatre enfans, scavoir Pierre agé de 9 ans, Marg^te de 12 ans, Elizabeth de cinq ans et Anne de 4 ans. *Tous à prendre.*

Marie Taunay, veuve Ivan Boullay.

Pierre Taunay, avec trois enfans, scavoir Nicolas, agé de 10 ans, Louise de 16 ans, et Mag^ne de 15 ans, l'aisné nommé Abraham estant au service du Roy.

Jean Taunay, marchand, avec cinq enfans, scavoir Auguste agé de 23 ans estant au service du Roy, Jacques agé de 20 ans, Noemy agée de 25 ans, Mag^ne agée de 21 ans, et Elizabeth agée de 18 ans estant aux Nouvelles Catholiques.

Abraham le Roy, et Susanne Brancherie son épouse, avec trois filles, la première agée de 17 ans, Susanne de 15 ans et Judic, agée de 14 ans.

Jacques de la Ville, et Renée Allix son épouse, avec trois filles et deux garçons, scavoir la première agée de 10 ans, Marthe de 9 ans, Marie de 6 ans, et les deux autres de 5 et de 4, *toutes bonnes à prendre.*

Magdelaine Boullay, veuve Salomon Legendre avec deux garçons, le p^r Titus (?) agé de 12 ans, estant aux Nouveaux Catholiques, et Salomon, agé de 4 ans et demy. *Salomon à prendre.*

Marie Boullay, veuve de Salomon Legendre, agée de 75 ans.

Jean Marie et Magdelaine Boullay sa femme et Pierre Boullay leur frère agé de 40 ans.

Pierre Ardesoif et Jeanne Mariette, avec une fille nommée Marg^te agée de trente ans.

Magdelaine Provost, veuve Ivan Dibon, avec une fille agée de vingt trois ans, passées en Angleterre.

Louise Provost, veuve d'Abraham Dibon, avec deux garçons, l'aisné Jacques agé de 23 ans, pour lors à Paris; l'autre Ivan, agé de 21 ans, Anne Ardesoif, veuve Nicolas Maucesson.

*Grande Rue.*

Abraham Lesage, avec trois enfans, scavoir Marie Lesage, veuve Ivan Houssemaine, agée de 21 ans, Elice agée de 19 ans, et Mag^ne agée de 12 ans.

Marie Lesage, veuve Ivan Leconte, avec trois neveus, scavoir Sa-

muel Chauviere, agé de 26 ans, estant au service du Roy en la compagnie du S^r de Courteilles au Regiment de Provence, Thomas agé de 23 ans, et Isaac agé de 17 ans.

Jean le Conte, sieur des Clairés (*sic*) et Anne Chauvière sa femme avec Anne leur fille, agée de 4 ans et infirme. *Prendre Anne si elle est en estat.*

Jacques Thiraut appo^re et Marie Després sa femme, avec deux enfans, scavoir Abraham agé de 4 ans, et Marie agée de 15 mois.

Mag^ne Dibon, veuve de Jacques de la Ville.

Jacques Poirier le Jeune, veuf avec trois filles, la première Judic, agée de 17 ans, étant aux Nouvelles Catholiques, Marie agée de 13 ans, et Anne agée de 8 ans. *Prendre Anne.*

Pierre Ardesoif, marchand, avec trois garçons et deux filles, scavoir Pierre, sieur de la Guerrivière, avec sa femme et ses enfans, estans en Angleterre depuis deux ans, Abraham pour lors à Caen, et le trois^e pour lors Cap^ne au Régiment de Provence, Louise agée de 24 ans, et l'autre mariée au sieur de Couternes.

Abraham Boullay, et Marthe Vasseur son épouse, avec deux enfans, scavoir Abraham agé de 2 ans, et Marie agée de 3 ans.

Susanne Ardesoif, veuve d'Esaye Gillot, avec un fils nommé Marc, agé de 30 ans.

Jean Gillot, sieur du Coudray, et Marie Boullay sa femme, avec trois enfans scavoir, Esaye agé de 4 ans, Marthe et Anne agées d'un an. *Prendre Isaye.*

Marc Duval, sieur des Grois, veuf, avec deux enfans scavoir, Auguste pour lors hors le Royaume depuis deux ans, et Elisabeth ancienne Catholique.

Jacques Poirier, marchand, et Judic Taunay sa femme, avec trois garcons, scavoir Isaac agé de 30 ans, François agé de 26 ans, et Esaïe âgé de 22.

Anne Lesage, veuve Jean Rocher, avec un garçon agé de 30 ans.

Marthe Boullay, veuve de Ivan Roüillon, avec trois enfans, scavoir Jean agé de six ans, Anne Marie agée de 5 ans, et Joseph agé de six mois, et Judic Roüillon sœur du dit déffunt, agé de 50 ans. *Prendre Jean et Anne Marie.*

Joachim Mercier, et Elisabet Moultaux sa femme avec deux enfans, scavoir Elisée Magdeleine, agée de 13 mois, et Marthe agée de huict jours.

Estienne Mercier, et Marthe Cosneau sa femme, avec deux enfans, scavoir Susanne agée de 2 ans et demy, et Elisabeth agée de 20 mois.

Paul Cosneau, veuf avec une fille mariée agée de 20 ans, et un fils qui est hors le Royaume.

Charlotte Courtin, veuve de Thomas Després, avec deux filles, scavoir Magdeleine agée de 20 ans, et Rachel agée de 18 ans.

Anne Malassigné, agée de 45 ans, très-pauvre. *S'informer.*

Thomas Poirier et sa femme, qui est ancienne Catholique, très pauvres. *Si Thomas Poirier fait bien, il faudra l'assister.*

René Ridou, marchand, et Jeanne Tripier sa femme, avec deux enfans, scavoir Elisabet agée de 22 mois, et Isaac agé de 8 jours.

Pierre Gillot, marchand, et Mag$^{ne}$ Gallois son épouse, avec trois enfans, le premier Esaye, agé de 20 ans, hors le Royaume, Nicolas agé de 16 ans, et Susanne agée de 22 ans.

Gilles Renvoisé et Mag$^{ne}$ Rottier, son épouse, avec un neveu nommé Pierre le Conte pour lors à Paris en boutique.

Les demoiselles Le Long, avec leur neveu agé de 15 ans, et la demoiselle de la Jeudiere, absentes depuis six mois.

Pierre Thifaine, et Anne le Roüillé sa femme, avec un garçon et deux filles, scavoir Ivan agé de trois ans, Louise agée de huict ans, et Marie agée de 5 ans; et Louise des Graviers leur parente agée de 20 ans, laquelle demeure chés eux. *Prendre Louise et Marie.*

Estienne Lanboust, dit Bourjolly, et Judic Cordilier, sa femme, avec François leur fils, agé de 20 ans, qui est imbécile d'esprit; ils sont très pauvres. *S'informer.*

Jacques Allegue, autrement Languedoc, tailleur, agé de 30 ans.

Isaac Tripier, et Françoise Thiboust, sa femme, avec deux garçons et une fille, scavoir Jean agé de 20 ans, Pierre agé de 16 ans qui est à l'armée, et Elisée agée de vingt ans, laquelle est aux Nouvelles Catholiques.

Marie Martin, veuve de Jean le Roy.

Mag$^{ne}$ Lefèvre, veuve de Samuel Groutre.

Marthe Pasquer, veuve de Philippes Retour, et Mag$^{ne}$ Retour, sa fille, agée de 27 ans.

Marthe de la Ville, femme du S$^{r}$ de Beauport, ancien catholique.

Jean Bonvoust, docteur en médecine.

Jacques Ardesoif, S$^{r}$ des Mares, et Marg$^{te}$ Duval, sa femme, avec

trois garçons et trois filles, Jacques agé de 7 ans, Pierre agé de 4 ans, François agé de 15 mois, Marg$^{te}$ agée de 10 ans, Elisabeth de 8 ans, et Anne agée de trois ans. *Prendre Jacques, Marguerite et Elisabeth.*

Elisabeth Vavasseur, veuve du S$^{r}$ des Mares, et Elice Duval sa fille, agée de 40 ans.

Mag$^{ne}$ Poitrineau, fille, âgée de 50 ans.

Anne Pichereau, fille, agée de quarante ans.

Charles Boullay, agé de 69 ans, et Françoise Houssemaine, sa femme, agée de 67 ans, ont trois enfans; Jacques, agé de 25 ans, est en Holande depuis trois ou quatre ans; Elisabet, agée de 35 ans, est absente depuis huict mois, et Suzanne, agée de 30 ans, de présent aux Nouvelles Catholiques.

*Rue Etoupée et la Poterne.*

Marthe Groutre, veuve de Jean le Conte, avec une fille aveugle, agée de 35 ans, honteux et très pauvres. *S'informer.*

Mathieu le Conte, et Rachel de Laune, sa femme, avec deux enfants, le p$^{er}$ Pierre agé de 3 ans, et Elisabet agée de 7 mois, très pauvres et faisant leur devoir. *Leur donner quelque chose.*

Dam$^{lle}$ Marie Le Conte, fille, agée de 50 ans.

Anne Farcy, veuve de Thomas Collet, S$^{r}$ des Communes, avec quatre enfans, scavoir Marthe agée de 22 ans, Magdeleine de 18 ans, Françoise de quinze ans, et Benjamin de 19 ans; tous hors la ville d'Alençon depuis six mois.

Benjamin Houssemaine, et Susanne Collet sa femme.

Marthe Farcy, fille, agée de 31 ans, hors le Royaume.

Jean Goupil, et Magdeleine Farcy son épouse (le d$^{t}$ Goupil hors le Royaume), ont deux garçons, l'un aux Nouveaux Catholiques, et l'autre avec sa mère.

M$^{tre}$ Salomon Houssemaine, avocat, et Marie Gillot, son épouse, avec un garçon d'environ 2 ans.

Anne Houssemaine fille, agée de 28 ans et (en blanc) Houssemene, sa sœur, agée d'environ 20 ans, estant aux Nouvelles Catholiques.

Suzanne Chardon, fille, agée de trente ans.

La veuve Benjamin Collet, avec deux filles; l'aisnée Marie, qui

s'en est allée avec sa mère à Paris depuis six mois, et Louise, agée de 23 ans, bien convertie. *Saisir le bien.*

Samuel Gillot, et Anne de la Croiserie, sa femme.

M^tre^ Jean Boullay, avocat, et sa femme avec trois enfans, s'en sont allés avec leur fils hors la ville depuis un an. Les deux filles sont aux Nouvelles-Catholiques.

Mons^r^ de Vallée et la dame son épouse, avec deux filles et une nièce, sont ordinairem^t^ à leur terre à Semallé.

Marie Moussard, fille, agée de 60 ans.

Alexandre de Gandueil escuyer, S^r^ de la Roche, et dem^lle^ Magdeleine Courton, sa femme, pauvres. *A assister.*

René Hourdebourg, et Mag^ne^ Collet, sa femme, avec deux filles, l'une d'un an et l'autre de huict jours.

La dam^lle^ Bordier.

*Depuis le pallais jusques à la porte de Lancrel.*

Marie le Vasseur, fille, agée de 40 ans.

Jacques Duval du Mesnil, et sa femme, ont deux garçons, Jean agé de 5 ans, et l'autre au dessous; sont ordinairement à leur terre à Semallé. *Prendre le second garçon.*

Jean Bonnet, et Elisabet de la Forge, sa femme, ont deux garçons et quatre filles; Jacques agé de 21 ans est en Danemark, Elie agé de 11 ans, Jeanne 22 ans, Mag^ne^ 20 ans, Marie 15 ans et Elisabet 14 ans.

Marthe Chauvière, V^ve^ Pierre Lesage, s'en est allée avec cinq enfans.

Jacob le Conte et sa femme, laquelle s'en est allée avec deux de ses enfans, l'une agée de 15 ans et l'autre de 2 ans. Il a trois petits garçons qui sont à l'hopital de Séez.

Jacques Dornant escuyer, et la dam^lle^ sa femme s'en sont allés avec une fille agée de 13 ans, et ont laissé un garçon agé de 2 ans, qui est chez le S^r^ de Bonnebos, ancien catholique.

Samuel Dornant, escuyer, agé de 30 ans.

Elisabet, Jeanne et Marie Moussard, sœurs.

Susanne Pillant Lebarbier, fille.

Pierre de la Ville, et Marthe Boullay, sa femme; ont un garçon, agé de 35 ans, qui s'en est allé.

Jacques Chardon veuf, et Susanne sa fille, cy-dessus rue Etoupée.

Claude de Valframbert et sa femme, avec quatre enfans; Charles agé de 6 ans, Jacques de 4, Claude d'un an, et une fille de 3 ans.

Françoise Caudier, agée de 50 ans, a deguerpy.

Renée, Elisabet, Anne et Marthe de Valframbert, sœurs, s'en sont allées.

Jacques Judel, agé de 65 ans, pauvre. *S'informer.*

Marie Judel, veuve, a trois garçons; Jean agé de 20 ans, Jacques de 16, et Pierre de 14; pauvres mais endurcis.

Marie Martin, veuve du S^r^ de la Vesquerie, et Mag^ne^ sa sœur qui s'en est allée.

Pierre de la Vesquerie, agé de 17 ans et Mag^ne^ sa sœur de 18.

Anne Fessard veuve, son fils François agé de 13 ans, et Marie sa fille de 15.

Elisabet Mesnil, veuve Groutre, et sa fille Philippes, agée de 22 ans.

René Hourdebou, S^r^ de Lescu, veuf, et René son fils, agé de 22 ans.

Jean du Rouillé, veuf, s'en est allé et a laissé trois enfans qui sont aux Nouveaux et Nouvelles Catholiques.

Marie Duval des Anneaux, agée de 60 ans. On doute si elle a abjuré; sa sœur Anne s'en est allée.

Marie Boullenger, veuve de Boullay, a trois enfans; Abraham agé de 33 ans, marié à la nommée Vasseur qui s'en est allée en Angleterre, Jacques agé de 30 ans, et Isaye de 25.

René du Roüillé et Duguey sa femme s'en sont allés.

Israel du Rouillé agé de 18 ans, Isaac son frère agé de 15 ans, Marthe de 22 ans, Mag^ne^ de 20 ans, et Louise de 13 ans; ses frères et sœurs, s'en sont tous allés.

Jacques le Manseau, et Marie Duval, sa femme; leur fils Jacques, agé de 15 ans, s'en est allé *, Marie agée de 20 ans, Magdeleine de 18 et Elisabeth de 16.

Pierre le Manceau, S^r^ des Chasleries, veuf; son fils Thomas, 17 ans, Marie 24 et Mag^ne^ 15.

Marie Le Sage, veuve du S^r^ Duval, médecin.

Jean du Rocher et Marthe de la Sançonnerie sa femme.

* Est chez Fenouillet, à Paris.

Jeanne Lebreton, veuve Chatelas, son fils Jacques agé de 17 ans, et Marthe de 22, pauvres et endurcis.

Pierre de Boiville, son fils, s'en est allé avec sa mère; il est agé de 15 ans, Anne agée de 12 ans; et Elisabeth agée de 10 ans est aux Nouvelles Catholiques.

Mathieu le Conte, Sr de Lécotté, et Magne de Boyville, sa femme, et Anne leur fille, agée de 20 ans, laquelle ils ont fait en aller. *Est à Paris et se marie.*

*Fauxbourg de Lancrel.*

Thomas Mercier, sa femme, et une fille agée de 30 ans.

Thomas Renvoisé et sa femme, un garçon agé de 20 ans, et deux filles, l'une de 28 ans, et l'autre de 22.

René Houssemaine Croiserie est mort hors le royaume; une fille de 24 ans s'en est allée, deux garçons, l'un mort à Paris depuis un an, et l'autre converty depuis cinq ans; on ne scait ou il est.

Abraham de Boislambert, Sr de Boisérard, sa femme et trois filles, l'une de 4 ans, l'autre de trois et la dernière d'un an. *Prendre l'aisnée.*

Jacques Thirault, veuf.

Charles le Conte, sieur de la Fontenelle, sa femme et trois garçons, l'un de 3 ans, l'autre de 2 et le dernier de 4 mois.

Le Sr de Bellegarde, sa femme et quatre garçons, l'un médecin, agé de 32 ans, l'autre de 35 ans, l'autre de 25 et le dernier de 21 ans.

Abraham Chéron dit L'Estoille, sa femme et deux enfans, l'un de 4 ans et l'autre de 2.

Deux garçons de feu Pierre Ardesoif, agés l'un de 24 ans et l'autre de 22.

René de Boyville, Sr des Fosses, avocat, un garçon agé de 18 ans, et quatre filles, l'une de 24 ans et l'autre de 18, sorties d'Alençon, et les deux autres agées de 18 et de 23 ans, dont il y en a une aux Nouvelles Catholiques. *Luy demander où sont les deux aisnées.*

Jean de Boyville, Sr de Grandpré, sa femme, un garçon agé de 22 ans qui est sorty, et une fille agée de 20 ans, laquelle est aux Nouvelles Catholiques.

La veuve de Létumieres passée depuis six mois.

Monsieur de Semallé St Jullien, et la demlle son épouse.

Jacques des Illes, Sr de la Pavignère, sa femme et un enfant de 4 ans. *Prendre l'enfant.*

Pierre Renvoisé, dit Neillere, agé de 32 ans.

Marie de St Loup, veuve de François Farcy, a deux enfants, l'un de treize et l'autre de 12 ans.

Pierre Lahaye, dit les Sablons, et sa femme; ledit Lahaye est passé depuis un an.

Le Sr des Longprays, sa femme et cinq enfans, le garçon agé de 30 ans, les filles, l'une de 27, l'autre de 26, l'autre de 22 et la dernière de 17, très pauvres. *Les assister.*

La veuve Jean Sannegon, et sa fille mariée à un homme de Bretagne, et demeurant avec sa mère.

Abraham Sannegon, vieux garçon.

*Depuis la porte de Lancrel jusqu'à la chaussée.*

Magdelaine Poirier, son mari Abraham Collet s'en est allé.

Jean Collet son fils, et Judic Allix sa femme s'en sont aussi allés.

André Besnard, dit Vauperron, et sa femme, leur fils Jean agé de 20 ans, et Jacques de 18, s'en sont allés; leur fille Louise agée de 24 ans est restée.

Jacques Taunay, Sr du Chesnis, et sa femme; on doute si elle a faict abjuration. *L'obliger à montrer son abjuration.*

La veuve du Monsel, son fils agé de 30 ans, veuf, ses filles, Anne agée de 40 ans, Renée de 35 et Marie de 25.

Le nommé Barbier, dit St Loup, agé de 50 ans.

Paul de Beaumesnil, veuf, agé de 40 ans.

Deux dames Morin sœurs.

La demoiselle du Friche, veuve du Sr Erard, s'en est allée. *Est chez sa fille.*

Monsieur Erard, la demlle sa femme, leur fille âgée de 10 ans, et une fille du premier mari de la dame Erard, qui s'appelle Marie Duval, agée de 18 ans.

Les trois demoiselles Goupil qu'on dit estre allée demeurer à Argentan.

Le Sr Duval Nolibert, et sa fille agée de 12 ans; on dit qu'ils sont à leur terre à Semallé. *Est à Paris.*

Damlle Marthe Roüillon, veuve du Sr des Auneaux-Duval, est passée.

La veuve de Touchevirel, Jacques son fils de 18 ans, et une fille de 22 ans.

Monsieur des Goulans, et la dame son épouse et leurs enfans, ne sont point en cette ville. *Vont et viennent à leur terre.*

Monsieur de Monbail, et dame Duval des Auneaux, son épouse, laquelle a passé en Angleterre avec sa fille Marthe agée de 10 à 12 ans. Il a en cette ville trois petits garçons qui sont en pension chés un carleur.

Mag^ne Berger veuve de David Aubry, son fils agé de 13 ans et sa fille de 9 ans. *Prendre tous les deux.*

Dam^lle Marguerite de Brossard agée de 30 ans, honteuse. *S'informer.*

La veuve le Marchand, et Elisabet sa fille agée de 20 ans, honteuses. *Idem.*

Le S^r de Boyville marchand de vin, sa femme, Susanne leur fille agée de 24 ans, Marie de 22, Marthe de 14 et Mag^ne de douze ; les deux jeunes sont aux Nouvelles Catholiques.

*Depuis la porte de Lancrel jusque devant la grand' Eglise.*

Israel Granger, S^r des Noes, et sa femme, il estoit veuf de son premier mariage dont il a deux garçons, Israel, agé de 20 ans, qui s'en est allé, et Abraham qui est en cette ville ; du second mariage il a Jean, agé de 15 ans, qui s'en est aussy allé, l'autre Pierre, agé de 14 ans, Paul agé de 12, et Marie Anne de 9 ans. *Prendre la fille.*

Jacques Hamon, agé de 20 ans, et Anne sa sœur, âgée de 24 ans, s'en sont allés.

Damoiselle Marie Bonvoust, veuve du S^r Martre ; elle a trois garçons, Jean agé de 22 ans, Jacques de 21, et Ivan de 19.

Samuel Gilbert et Marie Poirier s'en sont allés avec trois de leurs enfans, l'un nommé Salomon de 14 ans, Jacques de 12, et Marie de 5, et ont laissé Samuel de 7 ans et Judic de 4 ans. *Prendre Marie, Samuel et Judic.*

Mathieu Allix Granchanp, Anne Rocher sa femme, et Ivan leur fils, agé de 4 ans.

Noemy Boullay veuve, agée de 55 ans, s'en est allée. Pierre Courton l'aisné, et Judic Lesage sa femme, Jacques leur fils agé de 18 ans, et Claude de 16. Pierre Courton, son fils aisné, s'en est allé, et a laissé Noemy Boullay, sa femme, avec un garçon de 2 ans.

Elisabet du Barquet, Vve du sieur Caillard; Jacques son fils âgé de 22 ans, s'en est allé à Paris; on dit qu'il se veut rendre religieux.

Renée de la Perriere, fille, agée de 80 ans.

Thomas Lesage, et Anne Levasseur sa femme, et leur fille Judic agée de 3 ans.

Marie Gallois, veuve de Houssemaine; son fils aisné s'en est allé, et Salomon, âgé de 22 ans est resté.

Jean Graffin, âgé de 65 ans, Françoise sa fille agée de 40 ans, et Louise de 35.

Jean Allix, et Marie Cherpentier sa femme, s'en sont allés avec deux garçons, Jean agé de 21 ans, Paul de 20 ans, Jacquine de 24 ans, et Marie de 15 ans.

Courtois, dit la Rengée, et Marie Cardel sa femme, s'en sont allés avec deux garçons et deux filles.

La veuve Cardel, âgée de 80 ans.

Pierre Renvoisé, dict Neillere, agé de 30 ans, et Louise sa sœur agée de 40 ans, s'en sont allés.

Renée Courtin, veuve d'un nommé Lefaucheur, avec sa fille Rachel agée de... ans, honteuses et fort endurcies.

Damlle Catherine Erard, veuve du Sr de la Pepinière, et damlle Elisabet Erard, sa sœur, agée de 50 ans.

La demlle Barbier, veuve du Sr des Acres.

Louise du Hamel, veuve du Sr de Hauteclaire, avec trois filles, Louise agée de 40 ans, Marguerite de 35, et Marthe de 30 ans; son fils est sorti du Royaume et a laissé une petite fille qui est aux Nouvelles Catholiques.

Jeanne Cosneau, veuve d'un nommé Cherpentier, Marie sa fille, agée de 55 ans et Louise agée de 45.

Jean du Gué, garçon, agé de 40 ans; Suzanne et Françoise ses sœurs s'en sont allées.

La demoiselle le Barbier, et damlle Anne Duval, dite de More, sa petite fille, agée de 35 ans.

Le sieur Gillot a deux fils, Mathieu qui s'en est allé avec sa femme, et Pierre agé de 30 ans.

La demoiselle Duval la Semée, fille, agée de 50 ans, s'en est allée.

Magdelaine Duval, fille de la dame Erard, s'en est allée. *Est avec son frère Hamon.*

Marie et Magne Touchard filles, agées de 40 et 38 ans, s'en sont allées.

Mathieu Leconte et sa femme, leurs fils Jean et Mathieu, agés de 30 et 25 ans, et leur fille Anne, agée de 23 ans, s'en sont tous allés.

Le S$^{r}$ le Hayer de Semallé, et son épouse, ont trois enfants, Pierre agé de 5 ans, et les deux autres au-dessoubs.

La veuve du S$^{r}$ Duval du Soullet a trois garçons, Jean agé de 35 ans, Pierre de 33 et Ollivier de 28, et deux filles, l'une agée de 40 ans et l'autre de 37. Ollivier n'est point en cette ville.

La dem$^{lle}$ Lemaistre, veuve de S$^{r}$ de Boiville la Landelle, a deux garçons et une fille; l'un ancien catholique et au service du Roy; François le jeune agé de 16 ans est aux Nouveaux Catholiques, et la fille a épousé un ancien catholique.

Le S$^{r}$ Duval de la Croix, et Anne Guillot, sa femme, ont trois ou quatre petits enfans, dont l'ainé n'a pas plus de 6 ans. *S'informer s'il fait son devoir.*

La veuve du S$^{r}$ Mesnil procureur a deux garçons, Pierre, agé de 28 ans, et Abraham de 24, qui s'en est allé avec deux de ses sœurs; elle a encore trois filles dont il y en a une aux Nouvelles Catholiques.

Le S$^{r}$ Duval Allix, sa femme, un fils agé de 18 ans, et une fille de 16. Le S$^{r}$ de la Barre frère de la d. femme, agé de 30 ans, s'en est allé hors le Royaume.

La demoiselle Duval Allix, veuve avec ses deux filles, s'en sont allées en Angleterre.

La demoiselle Duval, veuve du S$^{r}$ Duparc Hamel, avec la dam$^{lle}$ sa fille.

Le S$^{r}$ des Marelles Cardel et dem$^{lle}$ Magdeleine Duval son épouse, ont deux garçons; l'un de 18 ans et l'autre de 17.

Le S$^{r}$ Duval, grenettier, et sa femme, ont deux garçons qui ne sont point ici et trois filles.

La dame de la Remondrie, veuve du sieur de Moire; on doute si elle a abjuré. *S'informer.*

Le S$^{r}$ de Boiville Germencé et sa femme; elle a chés elle deux de ses frères qui se nomment Duval.

*Quartier de la rue aux Cieux.*

Abraham Boullay et sa femme, et 2 enfans, Magdeleine agée de 3 ans, et l'autre en nourrice.

Christofle Vasseur et sa femme.

La veuve le Frère et la veuve Collet sa fille, Jean du Perche, gendre de la d^e Collet et sa femme.

Gabriel Herbron et sa femme et deux filles, Marie agée de 35 ans, et Anne de 25, laquelle est absente.

La famille du S^r Delaunay Ruel est le plus souvent à sa terre à Coulombiers.

La veuve Abraham Boullay, un fils ministre agé de 30 ans, et Susanne sa fille agée de 28 ans, sont passés.

Jacques de Gandeüil et sa femme Marie Jarry, veuve, pauvre; David Jarry son fils, veuf, et Marie sa fille, agée de 15 à 16 ans. *S'informer.*

La veuve Israel Mesnil Tonnerre a cinq enfans, Charles agé de 12 ans qui est aux Nouveaux Catholiques, Anne de 19 ans, Mag^ne de 17, Marthe de 15 et Renée de 9.

Jean Barbier escuyer, S^r de la Bourdonniere, et sa femme demeurent ordinairement à leur terre à Condé, ont quatre enfans, deux dans les cadets, un mousquetaire, et l'autre chez eux.

Marc Collin et sa femme, lequel Collin a d'une première femme, Jeanne agée de 35 ans, laquelle est pauvre honteuse, de la seconde deux enfans, Marie agée de 4 à 5 ans et l'autre de 2 à 3 ans. *S'informer.*

Pierre Gérard, sa femme et Julienne, leur fille, agée de dix mois.

Le sieur Ferreur, agé de 30 ans, le dem^lle Ferreur sa sœur, agée de 28 ans, et la dem^lle Truel, fille, agée de 60 ans.

Le S^r Thouars et sa femme revenus depuis peu de Caen, ont une fille agée de 4 ou 5 ans, et la demoiselle du Manoir mère de la d^e femme Susanne Moussard fille agée de 20 ans.

Elisabet Pasquer, veuve Marie Alleaume.

Jean Clinchant et sa femme ont cinq enfans, Jacques agé de 35 ans absent, Jean de 18, Judic de 16, Anne de 13 et Jacques agé de 12 ans. *Prendre les deux derniers.*

*Rue Duval Noble.*

Jean Thiraut et sa femme avec trois enfans, Pierre agé de 11 ans, Marthe de 16 ans, et Louise de 14, qui est aux Nouvelles Catholiques. *Prendre Pierre.*

Pierre Thifaine, veuf, Pierre son fils et Marie Auger sa femme.

Israel Thifaine et Marthe Thiraut sa femme, et Israël leur fils, agé de trois mois.

Marthe et Susanne Mesnil, sœurs, l'une agée de 45 ans et l'autre de 40.

Vasseur et sa femme, avec un fils agé de 6 ans, et une fille de douze, sont sortis du Royaume.

Marc Allix et Françoise Favier sa femme, et Elisabet leur fille agée de ... ans.

Renée Roussel, veuve de Pierre Genu, et Pierre Genu son fils, agé de 25 ans, est sorti du Royaume.

François Billon S^r^ de la Chambre, et la dem^lle^ Rouillon sa femme, et Mag^ne^ Rouillon sa sœur, sont sortis du Royaume.

Le S^r^ Hardy et la dem^lle^ son épouse, avec trois enfans, sont sortis du Royaume; un garçon de 5 ans, une fille de 7 et une autre de 20 mois.

*Rue du Chateau.*

Louise le Pelletier, femme du S^r^ Laget, avocat, ancien catholique.

Susanne Gillot, veuve d'Israel Duval, avec trois enfans, Nicolas agé de 15 ans, Marthe de 18 et Susanne de 12. *Prendre Susanne.*

Jean Blanchard, escuyer, S^r^ de Boishubert, et la dem^lle^ sa femme, laquelle on croit sortie du Royaume, et luy est absent depuis 3 ou 4 mois. *Est à Rouen et sa femme en Angleterre.*

Pierre Houssemaine marchand, sa femme et trois enfans; l'aisnée mariée au S^r^ Ardesoif; on dit que le dit S^r^ Ardesoif et elle sont sortis du Royaume. Un garçon, agé de 19 ans, on croit qu'il est à Paris; et une fille de 16 ans fort infirme. *S'informer où ils sont.*

Jacques Gautier, compagnon menuisier, chez Levesque, a promis de faire venir un extrait de son abjuration; *l'obliger à la représenter.*

La veuve Lepelletier, avec ses deux filles, l'une de 21 ans et l'autre de 20 ans.

*Port et fauxbourg de la Barre.*

Les ... (1) Tifaine veuf a deux enfans, l'aisné de 25 ans, qui est sorty du Royaume depuis huict ou neuf mois, et l'autre est aveugle; ils sont pauvres honteux. *S'informer.*

(1) Mot illisible

Le Sr de la Garancière et ses trois sœurs; il est agé de 34 ans, l'aisnée de 40, l'autre de 35 et la dernière de 32.

Le Sr de Monsallier, sa femme et cinq enfans, sont allés demeurer à Caen; quelques-uns disent qu'ils sont sortis du Royaume. *Est à Caen.*

Thomas de Bully, escuyer Sr de Guerramé, et une nièce qui demeure avec lui, de 22 ans.

François Poullain Chauvigny, sa femme et quatre enfans; l'aisnée aux Nouvelles Catholiques, une de 5 ans, une de 4 ans et la dernière d'un an. *Prendre encore celle de cinq ans.*

Paul Pigorel est séparé d'avec sa femme à cause de quelque empeschement qui a rendu leur mariage nul, a eu trois enfants de sa première femme, un garçon de 17 ans, une fille de 9 ans et une de douze, qui est aux Nouvelles Converties; sa seconde femme dont il est séparé, demeure audit Alençon. *Prendre encore celle de neuf ans.*

Le Sr Bougon et sa femme ont deux enfans; une fille de 17 ans qui est à Lhospital de.... et André leur fils, âgé de 23 ans, qui demeure chez M. le marquis de Clermont.

*Rue de Sarthe.*

Le Sr Pierre Gillot et sa femme, avec trois enfans, dont le premier est âgé de 4 ans, une fille de 2 ans et un garçon d'un an. Il a avec luy sa mère qui est veuve, et sa tante qui est fille, agée de 65 ans. *Prendre le petit garçon de 4 ans.*

François Graffin, converty depuis cinq ans, est marié à une ancienne catholique; ses deux frères ont quitté le Royaume.

Le Sr Thomas Lesage, marchand, et sa femme ont un garçon et une fille; la fille âgée de 20 mois, et le garçon de trois mois, et une pauvre fille sourde nommée la Perière qu'ils retirent par charité; la mère du dt Lesage a quitté le Royaume depuis six mois.

Marthe et Marie Boullay filles, sœurs, agées d'environ 60 ans.

Isaye Boullay et sa femme avec trois enfans, deux garçons et une fille, l'aisné ayant trois ans.

Abraham Boullay séparé d'avec sa femme laquelle est bonne catholique.

Edme Loppé et sa femme avec un petit garçon de trois ans. Il

avait une fille de... ans qu'il dit estre morte en Angleterre depuis six mois. On dit qu'il a eu quatre enfans de son mariage, et qu'il en a envoyé deux en Angleterre. *Prendre le petit garçon.*

Thomas Macé, sieur de Lhommel, appo$^{re}$, âgé de 62 ans, avec sa femme et un garçon nommé Philipes, âgé de 4 ans. *Prendre le petit garçon;*

Susanne Ruel, veuve du S$^{r}$ Graffin, âgée de 70 ans. Pierre Gilbert et sa femme, une fille âgée de 5 ans, et trois garçons : l'un de 7 ans, un de trois, et l'autre d'un an. *Prendre la fille de cinq ans et le petit garçon de sept.*

Isaac Chauvière appo$^{re}$, et sa femme, avec Abraham Chauvière, leur neveu, agé de huict ans, orfelin et infirme qu'ils nourissent par charité. *Prendre le petit garçon s'il est en estat.*

Marthe Quillet, fille, âgée de 63 ans, tante de la femme du dit Chauvière.

Le S$^{r}$ Granger appo$^{re}$, sa femme et ses deux filles sont sorties du Royaume. *Sont en prison.*

*Rue des Marais.*

La veuve du S$^{r}$ de la Perdrière avec deux garçons, l'aisné veuf et sans enfans, agé de 45 ans, le second, agé de quarante-trois ans, est absent depuis deux ans; on croit qu'il est sorty du Royaume.

Abraham Boullay et sa femme, avec trois filles et un garçon; l'aisnée, âgée de 8 ans, est aux Nouvelles Catholiques, une de 6 ans, une de 5 et le garçon de six mois. *Prendre encore les deux petites filles.*

*Rue de la Juiverie.*

Jean Le Sage, S$^{r}$ du Parc, agé de 68 ans, et Marie de Boyville, sa femme, agée de... ans, Abraham, leur fils, agé de 35 ans, qu'ils disent être à Paris à vendre des toilles.

Abraham Thiraut... Chapelle agé de 37 ans, sa femme, Renée Thifaine, âgée de 35 ans avec 4 enfans, Mathieu âgé de 4 ans, Charle de 2, Abraham de 7 mois et une fille de 3 ans. *Prendre Mathieu.*

Charles Collet, sieur de Chambarré, marchand, agé de 60 ans et Françoise Guillet sa femme, âgée de 65 ans.

Suzanne Tuliéure, v$^{e}$ du S$^{r}$ Touchereul, agée de 86 ans.

Le présent fait en mil six cent quatre vingt, le 8 juillet.

# UN ÉMIGRÉ DE LA RÉVOCATION

Genève, le 8 mars 1876.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser un document que vous jugerez peut-être de nature à intéresser les lecteurs du *Bulletin*. C'est la relation de la sortie de France, en 1688, de Pierre Vieusseux, de Saint-Antonin, tige de l'honorable famille de ce nom, qui compte aujourd'hui des représentants à Genève, en Italie et en Angleterre. Elle m'a été signalée par l'un des nombreux descendants de l'auteur, par l'ancien pasteur Charles Rivier, fils de feu M. Théodore Rivier-Vieusseux, de Lausanne, qui m'a autorisé à la faire transcrire pour vous la communiquer.

Le manuscrit que possède M. Rivier n'est, il est vrai, que la reproduction d'une autre copie faite en Angleterre sur l'original; mais il n'y a aucune raison de douter de sa parfaite authenticité. — D'accord avec M. Rivier, j'ai cru devoir retrancher les deux ou trois dernières pages de la relation, uniquement relatives aux affaires commerciales de l'auteur, et sans intérêt historique. Le nom de Pierre Vieusseux est mentionné dans la *France protestante*, t. IX, p. 491.

TH. CLAPARÈDE.

*Relation faite par Pierre Vieusseux-Léger à ses enfants de son départ de Saint-Anthonin pour Genève en* 1688.

Mes chers enfants,

Les grâces que Dieu m'a faites depuis le jour de ma naissance jusques à présent sont si grandes que j'ai creu devoir vous les laisser par escript, pour vous engager à lui en témoigner votre recognoissance, et à vous porter à le craindre, à l'aimer et à ne rien faire qui puisse lui déplaire; car les grâces qu'Il m'a faites et les biens qu'Il m'a donnés ont servi pour votre entretien, pour vous faire instruire et pour vous mestre en estat de vivre commodément le reste de vos jours. Le bien que je vous laisserai après ma mort ne vient pas de mon patrimoine; c'est Dieu qui me l'a donné, car je suis venu dans Genève avec rien.

Je suis né à S[t] Anthonin en Rouergue, le 30 octobre 1668, fils de Jean Vieusseux, orfèvre, et de Janne Dufaure, fille de Dufaure, apoticaire.

Mon père était marchand à S[t] Anthonin, son négoce estoit de toiles et de draperies, assez commode et fort estimé. Il avoit beau-

coup d'amitié pour moi estant l'ainé. J'avois beaucoup d'inclination d'apprendre à lire, escrire, et à cognoistre la Religion; je souhaitois même qu'il me fit estudier pour être ministre; mais mon père ne voulut pas me satisfaire là-dessus me disant qu'il vouloit que je fusse marchand. Je fis assez de progrès dans l'escripture et l'arithmétique de manière qu'à l'âge de 10 ans que mon père fust élu consul, lui et ses collègues me firent vérifier les registres de la taille, que le Roy imposait sur les habitants du ressort de St Anthonin, ce que je fis à leur satisfaction; et pour mes peines, me donnèrent quatre livres; et, tout jeune que j'estois mon père me fit tenir dans sa boutique, de sorte qu'à l'âge de 12 ans je fesois les ventes de même que lui, et tenois la caisse de tout l'argent qui se recevoit; ce qui continua jusques en 1685, que le Roy envoya des troupes à St Anthonin pour persécuter les gents de la Religion réformée, et les obliger d'embrasser la religion romaine : de sorte qu'ayant résisté plusieurs mois les habitants de notre ville, à l'exemple des habitants de Montauban, eurent la lâcheté de changer; mais le changement des pères et mères ne suffit pas, il fallut faire changer les enfants. Je résistai quelque temps, mais sollicité par mes parents et par mon père pour se garantir de la persécution, j'eus le malheur de succomber, en me disant qu'on ne me demandoit autre chose que d'aller à l'église dire que je renonçois aux erreurs de Calvin. Mais après ce premier pas, on voulust nous forcer d'aller à la messe et de communier à Pâques 1686 ou 1687. J'eus encore la faiblesse de succomber à la tentation; je fus communier, et d'abord après, je pris la résolution de sortir du royaume et de me retirer à Genève; mais comme mon père et ma mère avoient beaucoup d'amitié pour moy, et que j'étois nécessaire à mon père dans sa boutique, qu'il m'avoit déjà confié des achapts, m'ayant envoyé à la foire de Bordeaux achepter des toiles, je creus qu'il ne falloit pas leur confier mon dessein; de magnière que je partis le mois d'avril 1688, tout seul, de St Anthonin, à pied, avec quarante livres huit sous d'argent que je pris dans la caisse, n'en ayant pas voulu prendre davantage, m'imaginant que si j'estois arresté en chemin, (car les passages étoient gardés), l'argent seroit perdu.

Je me rendis à Castre pour joindre un de mes amis qui avoit le même dessein : nous partîmes tous deux à pied, et nous rendîmes heureusement à Genève le 13 mai 1688. Nous eûmes bien une

petite peur en Dauphiné; car, en passant à Tournon, nous rencontrâmes au milieu d'une rue M. de Villettes, gouverneur de notre ville de St Anthonin, qui, nous voyant à pied avec un petit sac chaqu'un sur le dos, où estoient nos hardes, nous demanda où nous allions. Je répondis que j'allois à Lyon chez M. Locher pour le servir dans son négoce; et mon ami lui dit qu'il allait à Paris chez un de ses oncles qui estoit un des fermiers généraux; mais il ne nous creut pas disant, si vous alliez où vous dites du consentement de vos pères vous ne seriez pas à pied, je cognois vostre dessein : vous sortez du royaume, et nous conduisit chez Monsieur de Naves son oncle qui estoit lieutenant général des troupes du Languedoc. Tous les deux estoient de nostre ville et avoient esté de la religion, il fallut leur avouer nostre dessein, et leur promettre de nous en retourner. Ils nous remirent une lettre pour nos pères; nous partîmes de Tournon, fort chagrins d'avoir fait cette rencontre et d'avoir promis de nous en retourner; nous nous disions : si nous sommes arrêtés par les troupes qui gardent les passages, on nous ramènera à ces messieurs. Nous partîmes de Tournon pour nous en retourner; mais ayant marché environ une heure le long du Rhône nous trouvâmes un port propre à passer en Dauphiné où nous passâmes le Rhône, résolus de continuer nostre voyage pour nous rendre à Genève. Lorsque nous fûmes près de Thein [Tain], vis-à-vis Tournon, nous craignîmes d'estre vu de ces messieurs, ce qui nous obligea à rester dans un champ où il y avait un tas de paille, jusques au lendemain, d'où nous partîmes à la pointe du jour pour aller à Vienne coucher, le lendemain à Lyon, de Lyon à Genève en passant par la Savoie sans aucun empêchement. Alors nous fûmes remplis de joye de nous trouver dans Genève, et nous en rendîmes des actions de grâces à Dieu.

Quelques jours après je priai de mes amis que je cognoissois de me chercher une place à pouvoir gagner ma vie, ce qui me réussit; j'entrai dans la maison de M. David de la Corbière pour le servir dans son négoce de draperie, dix ou douze jours après mon arrivée à Genève, sans faire aucune condition avec lui, m'ayant pris à l'essai jusqu'au retour de son fils André qui estoit aux achapts en Dauphiné. Estant de retour, et ayant examiné ma conduite, il me demanda si je voulois rester à leur service, et ce que je voulois donner pour ma pension; je lui répondis que je croiois que mon

travail estoit suffisant pour gagner ma vie. Le père qui avoit pris de l'amitié pour moi n'attendit pas que son fils me répondit; il me répondit que son intention estoit de m'engager pour trois ans, ce que j'acceptai d'abord, car je me trouvois très-heureux de gagner ma vie. Je me rendis si assidu aux affaires que tous ceux de la maison eurent de l'amitié pour moi, de magnière que le mois de février suivant, par préférence à d'autres plus vieux que moi qui servoient aussi dans le négoce, ils m'envoièrent en Suisse à la recepte. Les trois ans finis ils m'engagèrent pour autres trois ans à 50 escus par année, et après pour autres trois années à 200 livres par an; et quoique mes gages fussent petits, ils étoient suffisants pour mon entretient, et pour en faire part à ma sœur qui vint à Genève peu de temps après moi : car l'argent que nostre père nous envoïoit ne suffisoit pas pour son entretient.

Quelques mois avant la fin de ma neufvième année, je priai M. de la Corbière de me donner 300 livres au lieu de 200, ce qu'il me refusa quoiqu'il eut bien besoing de mon service; me l'ayant refusé je lui demandai mon congé qu'il m'accorda avec peine. Je pris la résolution d'aller à St Anthonin pour solliciter mon père à me donner une petite somme pour pouvoir négocier à Genève; mais il était court d'argent; je restai environ trois mois à St Anthonin à ce sujet, mais inutilement; pendant lequel temps je fis un inventaire de tous ses effets qui se montoit à environ 25,000 livres; sçavoir 13 à 14 mille en debtes ou lettres de rentes, et le reste en bien fonds ou marchandises. Voyant que je le pressois à me donner quelque chose, il permit que je choisisse pour 1500 livres de ses dettes, qu'il céda au Sr Solomiac son gendre prétendu, aux conditions qu'il m'en remettroit le provenu, de laquelle somme je n'en ai rien reçu.

Je partis de St Anthonin pour revenir à Genève plein de courage et d'envie de travailler pour moi, mais sans argent (car tout ce que j'avois n'alloit pas à 400 livres des épargnes que j'avois faites). On me proposa une société avec M. Isaac Lect, que j'acceptai parce qu'il me promit de faire un fonds de 8,000 livres, et moi je promis d'en faire un de 3,000 avec l'aide de mes amis...

(Transcrit le 7 février 1875, d'une copie faite par Baptistine Vieusseux sur l'original qui se trouvait alors entre les mains d'André Vieusseux junior, à Londres.)

# CORRESPONDANCE

## DEUX FAMILLES DE RÉFUGIÉS.

Cabarieu (par Montauban), 24 octobre 1875.

Monsieur,

J'ai trouvé récemment, en parcourant d'anciens papiers, diverses lettres relatives à deux membres des familles Péchels et de Mila, émigrés, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, l'un en Angleterre, l'autre en Allemagne, et qui tous deux sont mentionnés dans la *France protestante* de MM. Haag.

Deux de ces lettres dont j'ai l'honneur de vous transmettre des copies, sous ce pli, l'une adressée, le 11 août 1712, par Jean Mila à son frère Bernard, conseiller au présidial de Montauban, et l'autre par S. Péchels, sous la date du 13 mai 1740, à Jean de Bessey la Sorbonne, garde du corps du roi, me semblent offrir quelque intérêt, soit en raison des sentiments qu'elles expriment au point de vue religieux, soit à cause des renseignements qu'elles donnent sur d'autres réfugiés.

La famille Péchels, je dois l'ajouter, n'a plus aujourd'hui de représentants en France, mais elle existait encore, il y a quelques années, à Londres, où l'un de ses membres faisait partie de la chambre des Communes. Quant à la famille de Mila, elle est représentée à Paris et à Montauban par mes frères et par moi, seuls descendants de Bernard de Mila. La postérité de son frère Jean existait encore, en 1813, en Prusse. On trouve, en effet, à cette époque un Mila conseiller de justice à Berlin, et un autre, officier dans le corps d'armée de Blücher.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

MILA DE CABARIEU.

*Copie d'une lettre écrite, le* 11 *août* 1712, *à Bernard de Mila, conseiller au sénéchal et présidial de Montauban, par son frère Jean, émigré en Hanovre, pour fait de religion.*

(Cette lettre est scellée d'un cachet en cire rouge : un milan sur un rocher à trois coupeaux, qui sont les armoiries de la famille de Mila, telles qu'elles sont décrites dans l'*Armorial* de d'Hozier. L'écusson timbré d'un casque de chevalier.)

A Hameln, ce 11 août 1712.

Votre lettre, mon très-cher frère, m'est parvenue seize jours après sa date. J'ai pris toute la part que je dois à votre incommodité et prie le Seigneur, de même que ma femme qui y a pris la même part, que vous possédiez longues années une santé parfaite.

Vous avez pris le bon parti de vivre retiré et sans plus faire de voyages; mais j'y ai renoncé et à m'abstenir de quelques ouvrages où je m'appliquais dans mes jardins et je m'en trouve mieux, grâces à Dieu.

Il y a six semaines, je voulus prendre les eaux minérales don j'ai fait usage ci-devant pendant quatorze années de suite, à la réserve de la précédente. Bien que ne les ayant prises que quatre jours, il me les fallut quitter, m'ayant donné la fièvre. Aujourd'hui je suis bien remis.

Nous avions déjà appris par des nouvelles publiques et particulières les grandes inondations et grêles arrivées en Guyenne et ailleurs. Le Seigneur veuille donner à tant de peuples les moyens de subsister !

La paix d'Angleterre avec la France est conclue et Dunkerque déjà livré aux premiers. Le général anglais a quitté l'armée des alliés avec dix-huit à vingt mille hommes, mais généralement toutes les troupes des autres princes alliés se sont jointes avec l'armée de l'Empereur et des Hollandais, commandée par le prince Eugène de Savoie. Ce dernier a décampé de devant Landrecies qu'il voulait assiéger, et est allé à la rencontre de l'armée de France qui s'était emparée de diverses positions pour lui couper ses communications (1). Les alliés y ont perdu environ trois mille hommes et autant de prisonniers, mais comme, même après le départ des Anglais, ils étaient encore supérieurs en force aux Français de dix-huit bataillons et trente escadrons, on craint fort une bataille.

Dieu par sa grâce veuille nous donner une paix générale à laquelle pourtant il n'y a pas grande apparence, parce que les propositions faites par la France ne sont pas au contentement des alliés.

Puisse le Seigneur nous donner aussi la paix de l'Eglise ! Il serait bien temps que ceux qui en sont sortis y rentrassent, et si Dieu nous afflige quant au temporel, c'est pour avoir abandonné le spirituel. Dieu, pour punir Pharao qui avait oppressé le peuple juif, détruisit l'Egypte et presque tout son peuple.

M. Brousson, le martyr, que vous avez connu à Toulouse, y étant avocat, qu'on fit mourir à Montpellier, il y a quelques années, pour avoir prêché en France, fit avant sa mort un excellent traité adressé au Roy, où il lui représentait les calamités qui arriveraient à son royaume et à son peuple s'il ne cessait l'oppression qu'on faisait à ses sujets. On voit aujourd'hui l'accomplissement de ce qu'il a dit. Ce traité avait paru avant la mort du sieur Brousson.

Qu'il serait à souhaiter, pour l'avantage des peuples dont les princes doivent être les pères, qu'ils profitassent des exemples que l'histoire leur fournit !

Je finirai cette digression en vous disant que, grâces à Dieu, dans toute l'Allemagne, il y a une abondante récolte de toutes sortes de grains et que, depuis vingt ans, il n'y en a pas eu de semblable, ni en vin. Les vignes du Rhin, Moselle, Necker, Mein et autres en-

(1) Ce fut l'heureuse surprise de Denain par Villars (12 juillet 1712). Elle releva, comme on sait, la fortune de la France.

droits sont tellement fournies de raisins que, depuis un pareil temps, on n'a vu une aussi belle apparence. J'ai des souches en espalier près d'une maison que j'ai dans un de mes jardins, où il y a des grappes et magnifiques, en profusion.

Les sieurs Lalause et Serres vous font leurs compliments. Le premier vous prie, comme je le fais aussi, de vouloir, par le moyen de MM. Rigail, faire en sorte que M. son frère lui envoie quelques secours. Il en a besoin. Le sieur Lanis (?) n'est plus ici depuis longtemps. Je lui ferai tenir la lettre de M. de Montméja en Saxe, où il est. J'ai reçu le billet de M. Dubois. Je vous en remercie. Son frère qui est ici m'a promis de me faire payer. Il peste comme un diable contre sa sœur et sa dureté, ne lui envoyant aucun secours.

Ma famille est, grâces au Seigneur, en bon état. Votre filleule eut le printemps passé la fièvre tierce. Elle s'est si bien rétablie qu'elle croît à vue d'œil et est presque aussi grande que moi. Elle, sa sœur et son frère Charles vous assurent, ainsi que leur chère tante, de leurs respects et embrassent leurs chers cousins et cousine. Le petit de deux ans est un drôle bien éveillé et robuste. Après avoir tant souffert, ma femme et moi vous souhaitons toutes sortes de prospérités, ainsi qu'à votre chère famille que nous embrassons bien tendrement.

J'ai écrit à MM. Lugandi depuis la réception de votre lettre et fait vos compliments. Ils me chargent de vous faire les leurs (1). M. de Caumont habite ici depuis un an. Il vous salue. Il se plaint de n'avoir pas reçu depuis longtemps des nouvelles de ses parents.

Adieu, mon cher frère, aimez-moi toujours et croyez que je suis jusqu'à la mort votre très-dévoué et très-obéissant frère,

*Signé :* MILA.

Cette lettre part sous le couvert de M. Serres de Prat qui vous la fera rendre.

*Copie d'une lettre écrite par Madame de Péchels, femme de M. de Péchels, lieutenant-colonel d'un régiment anglais, à Jean de Bessey la Sorbonne, garde du corps du roi, compagnie de Noailles, à Montauban.*

Cette lettre est datée de Dublin, du 13 mai 1740.

Monsieur,

Je reçus, il y a deux jours, votre lettre du 4 mai pour mon époux et je me charge avec plaisir d'y répondre, puisque, pour mon mal-

(1) MM. de Lugandi, dont il est question dans la lettre ci-dessus, étaient l'un l'oncle et l'autre cousin de Jean Mila. M. de Caumont était aussi son parent, une de ses grand'tantes ayant épousé le capitaine Mila, bisaïeul de Jean.

heur, il y a plus d'un an qu'il est en Engleterre (*sic*) et que je n'ose espérer son retour, qu'il ne plaise à Dieu de nous donner la paix. Personne après lui ne le peut mieux justifier de l'oubli dont vous l'accusez que moi, qui conçois les sentiments d'estime et de tendresse qu'il a pour tous ses dignes parents. Je suis persuadée, Monsieur, qu'ils sont invariables et que s'il ne vous en a pas assuré plus souvent, ses occupations et la situation désagréable où il est toujours, lorsqu'il est éloigné de sa famille, en sont cause.

Il n'a pas tenu à moi que vous n'ayez été instruit des changements qui sont faits en sa faveur. J'eus l'honneur d'écrire à Mesdemoiselles de Péchels, sous couvert de M. Vialètes, au commencement de l'année, pour les assurer de mon respect et des vœux que je faisais pour elles et leur mander l'avancement de mon époux. Au mois de novembre dernier, le Roy eut la bonté de lui donner la lieutenance colonelle du régiment où il sert depuis treize ans, vacante par un régiment donné à son prédécesseur. La manière dont Sa Majesté lui fit cette faveur est des plus flatteuses pour un homme dont les seuls services sollicitaient pour lui. Il ne fit pas un pas pour l'obtenir et resta tranquillement à son quartier, pendant que tout ce qu'il y avait de prétendants était en foule à Londres à faire leur cour.

Notre second fils eut aussi part à la bonté royale. Il eut une seconde lieutenance dans les nouveaux régiments de marine. Son père y a fait joindre l'aide majorité. Il a le bonheur d'être très-bien avec son colonel qui est celui à qui M. de Péchels a succédé. Si Dieu le conserve, il pourra s'avancer, mais non pas sans me donner mille et mille alarmes sur son compte. Par les dernières nouvelles que j'en ai eu, ils étaient en marche pour s'embarquer pour l'Amérique, à ce qu'on croit.

Mon fils aîné, qui était ma plus grande consolation dans les fréquentes absences de son père, vient de me quitter pour aller finir ses études à Londres et y être reçu avocat. Il faut qu'il y soit trois ans avant que de pouvoir plaider. Si on ne le flatte pas, il y réussira avec l'assistance de Dieu.

Je n'ai auprès de moi que mon plus jeune fils et ma fille qui sont, Dieu merci, de fort bons enfants. Voilà, Monsieur, un long détail de l'état de M. Péchels et de sa famille. Vous avez la bonté de lui demander de mes nouvelles. Je vous en suis obligée. Depuis longtemps ma santé est fort dérangée; ce qui y contribue le plus est d'être presque toujours éloignée de mon époux. Vous savez s'il mérite qu'on l'aime. Ce dernier voyage me cause une inquiétude de plus. Il se plaint souvent de sa santé. Il est à présent à Bristol pour prendre les eaux qu'on dit lui être fort bonnes.

Il faut, Monsieur, que M. Pelras ne soit pas établi à Dublin. Je m'en suis informée et n'en ai pu savoir de nouvelles. Si je pouvais savoir en quel endroit d'Irlande il habite je prendrais des rensei-

gnements. M. Lescure se porte fort bien. Il n'a pas quitté Dublin, mais bien le marchand chez qui il s'était engagé, qui n'avait pas assez d'affaires pour l'occuper. Le pauvre garçon a pris le parti de se mettre commis chez un banquier, où il a beaucoup de peine et un très-petit salaire. C'est dommage; il s'est fait aimer et estimer de tous ceux qui le connaissent. Il y a à peu près un an que nous vîmes arriver ici les demoiselles Valada, à la grande surprise de Madame Brassard, qui leur avait mandé qu'elle ne pouvait leur être d'aucun secours. Elle les reçut pourtant fort bien et voulut bien payer leur pension pendant trois mois, durant lesquels elles auraient eu le loisir de prendre un parti. La cadette fut presque toujours incommodée et ne put se résoudre à se mettre en condition, quelque avantageuse qu'elle fût. Elle aima mieux s'en retourner. L'aînée a eu plus de fermeté. Elle est chez un seigneur de ce pays sur le pied de gouvernante de ses filles. On y a beaucoup d'égards pour elle et elle paraît très-contente de son sort. Elles plurent toutes deux en arrivant à tous ceux qui les virent. Leur conduite a été très-régulière et je vous puis assurer qu'on n'en a jamais parlé qu'en bien. Elles avaient compté que Madame leur mère aurait soin d'elles; mais, dès qu'elles furent ici elle leur déclara qu'elle ne pouvait rien faire pour elles. C'est, à ce qu'on croit, ce qui a déterminé la cadette à s'en retourner. Elles sont fort aimables, l'une et l'autre.

Permettez-moi, Monsieur, après tout ce détail, d'assurer de mes respects et compliments les dames qui ont eu la bonté de mettre leur seing à votre lettre et toutes les autres personnes qui composent une famille que j'honore infiniment. J'en ai eu quelquefois des nouvelles par M. Colom, de Hollande, qui me fait l'honneur de m'écrire de temps en temps. Je serais bien aise d'apprendre ce qu'est devenu notre cousin de Garrisson qui a passé quelque temps avec nous. Nous n'en avons pas eu la moindre nouvelle depuis qu'il passa par Londres. Je serais charmée d'apprendre qu'il est content de son sort.

Je rendrai compte de votre lettre à M. Péchels la première fois que je lui écrirai, et je suis sûre qu'il ne me dédira pas lorsque je vous assurerai, aussi bien que toutes les personnes qui ont la bonté de s'intéresser à lui, de la parfaite reconnaissance et de la tendre estime qu'il a pour elles. Je pense comme lui et vous prie de me croire très-parfaitement, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

*Signé* : J. Péchell (*Sic.*)

---

# MÉLANGES

## NOTICE SUR L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE JOSNES

### ET SES ORIGINES

Josnes, appelé *Vicus de Jaonna* dans quelques titres anciens, paraît avoir une origine très-reculée; car, d'après le témoignage de l'auteur d'une *Histoire de Beaugency* (1), on y aurait trouvé beaucoup de briques à rebords, de fragments de vases en terre et de médailles romaines; un petit hameau, nommé Isy, situé près du bourg, ne porterait même ce nom qu'à cause d'un ancien temple païen, qui y aurait été dédié à la déesse Isis.

Mais, si telle est l'antiquité du lieu lui-même, en revanche l'Eglise réformée de Josnes est de création toute récente, ne s'étant vraisemblablement formée que des débris d'Eglises environnantes.

On sait que la Réforme s'est propagée assez rapidement dans l'Orléanais. Au seizième et au dix-septième siècle, on comptait jusqu'à *cinq* Eglises protestantes aux environs de Josnes; il n'en reste plus qu'une : celle de *Mer*, où naquit le célèbre Pierre Jurieu. Les quatre autres sont : *Marchenoir*, *Beaugency*, *Briou* et *Lorges*. Nous ne parlerons pas de celle de *Marchenoir*, pour laquelle nous renvoyons le lecteur aux documents déjà publiés ici même, au tome XII, page 42 et suivantes. — Quant à celle de *Beaugency*, tout ce que nous en savons est relatif à la guerre civile du XVI[e] siècle : « La ville de Beaugency, dit l'historien Lemaire, fut la dernière de la province à écouter les prédications des ministres envoyés par les pasteurs de Genève; mais dès que les calvinistes en furent maîtres, on y mit une garnison composée d'infanterie et de cavalerie; et le prince de Condé mit les prêtres catholiques sous sa sauvegarde, ce qui n'empêcha pas qu'ils ne fussent persécutés et obligés de se cacher. » En 1568, éclata une émeute causée par un moine, nommé Perrocelli, qui, après avoir prêché le Carême dans l'église de l'Abbaye, déclara tout à coup, le vendredi saint suivant, qu'il n'avait dit que des mensonges pendant tout le Carême, et que la doctrine des religionnaires était la seule véritable. Ce fut comme un signal pour les protestants, dont plusieurs assistaient à cet étrange sermon : ils mirent le feu à l'église de l'Abbaye, ce qui la réduisit en l'état où on la voit encore aujourd'hui. Comme on peut bien le penser, le parti catholique ne laissa pas cet acte impuni; il s'en vengea l'année même de la Saint-Barthélemy : un des chefs du parti protestant, nommé Sainte-Livrade, fut poignardé, son corps exposé aux regards de la foule et puis jeté dans la Loire. On pourrait citer bien d'autres traits de ce genre, dont Beaugency fut

(1) *Jacques Pellieux,* Beaugency, an VII de la république.

témoin pendant les guerres de religion. Cependant l'église réformée de Beaugency, comme celle de Marchenoir, n'a pas moins continué d'exister jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, époque à laquelle il y eut tant d'abjurations et d'émigrations. Mais quels étaient les noms des pasteurs et des principaux protestants de Beaugency? Sur ce point il ne reste, à notre connaissance, aucun document particulier. — La tradition seule a conservé le souvenir des Eglises de *Briou* et de *Lorges*. Dans chacun de ces villages, situés l'un à 4 et l'autre à 3 kilom. de Josnes, il y avait, dit-on, une chapelle protestante. En effet, à côté des ruines du château de Briou dont nous avons déjà parlé (au t. XXIII, p. 278 du *Bulletin*) comme ayant appartenu à des protestants, on montre encore un bâtiment qui servait de lieu de culte aux réformés ; et non loin de là, s'élevait aussi le château de Fontenailles, propriété, aux dix-septième et dix-huitième siècles, de la famille Du Candal, également protestante. Enfin, le château de Lorges appartenait aux Montgommery; Gabriel de Lorges, comte de Mongommery, ce fameux huguenot, qui tua, par accident, le roi Henri II dans un tournoi, et qui fut condamné plus tard à mort et exécuté comme rebelle, était seigneur de Lorges. De plus, la *France protestante* cite un pasteur de Lorges parmi les membres d'un synode, ce qui semble bien indiquer qu'il y avait là une Eglise réformée. Il n'est donc pas impossible que les Mongommery aient eu une chapelle à leur disposition, comme à celle de plusieurs des habitants du village. Au reste Lorges comptait encore, il y a peu d'années, deux ou trois protestants, et aujourd'hui même il y en a quelques familles à Briou.

A la fin du dernier siècle, « ceux de la religion » qui avaient échappé aux persécutions essayèrent de se reconstituer en Eglise; pour n'être pas troublés dans leurs exercices religieux, ils se réunirent dans les souterrains de Prenay, petit hameau très-voisin de Josnes; et, à leur demande, un pasteur d'Orléans y venait de temps en temps célébrer le culte. Plus tard, quand les protestants de France rentrèrent en possession de leur liberté, une place ayant été créée à Mer, où les protestants étaient restés plus nombreux et moins dispersés, le pasteur qui y fut nommé vint chaque mois présider le service dans une grange de Josnes; en son absence, il était remplacé par un ancien. Mais ce ne fut qu'en 1839 qu'on créa à Josnes un poste d'évangélisation, et les premières démarches tentées alors pour la reconnaissance de l'Eglise par l'Etat ne devaient aboutir qu'en 1847.

Maintenant, si l'on considère que des *cinq* Eglises mentionnées plus haut, *quatre* ont disparu presque entièrement, qu'à Josnes même il y a fort peu de protestants, et que le troupeau se recrute en grande partie dans les hameaux disséminés de ses alentours, il faudra en conclure que l'Eglise actuelle de Josnes, dont la plupart des membres sont des huguenots de vieille date, s'est formée des débris d'anciennes Eglises, qui au temps de la Réforme et jusqu'à la Révocation étaient très-florissantes.

Léon Stapfer, pasteur.

## SOUVENIR DE LA TOUR DE CONSTANCE

Ce qui m'attire au pied de tes murs séculaires,
Aiguesmortes, vieux bourg perdu dans les étangs,
Ce ne sont pas tes tours aux mille meurtrières
Qui dressent vers le ciel leurs créneaux menaçants;
Ce n'est pas de Louis l'ombre héroïque et sainte,
Planant sur les marais, qui durent tressaillir
Aux cris des chevaliers, sans reproche et sans crainte,
Partant pour conquérir un sépulcre ou mourir;
Ce n'est pas l'édifice, où deux puissants monarques,
Tous deux ambitieux des terres du voisin,
Un jour réconciliés, se donnèrent les marques
D'un accord qu'ils devaient trahir le lendemain.

Non, non; ce qui m'attire au pied de tes murailles,
Ce que mon œil, de loin, cherche vers l'horizon,
Ce qui me fait frémir jusque dans les entrailles,
C'est une masse informe, une antique prison;
C'est cette vieille tour où gémirent captives —,
Sous les verrous de rois qui s'appelaient chrétiens —,
Des femmes au grand cœur, créatures chétives,
Mais d'une âme de fer qui bravait les liens;
C'est ce sombre cachot, où vivaient entassées,
Ces servantes du Christ, martyres de leur foi;
D'où montait nuit et jour, de leurs âmes brisées,
Un déchirant sanglot vers le souverain Roi;
Ce sont ces murs, percés d'étroites ouvertures,
Par où les vents fiévreux pénétraient librement,
Tandis que grelottaient, sous ces brises impures,
La femme délicate et le petit enfant;
Ce sont ces noms, gravés sur la pierre fidèle,
Qui les répète encor: Soleyrol ou Durand,
Et ce mot: *Résistez!* de mémoire immortelle,
Des défis de la foi le plus beau, le plus grand!

Oh! lorsque je franchis le seuil de cette enceinte,
Lorsqu'en esprit je vois ces scènes de douleur,
Alors je crois entendre une lugubre plainte:
De toutes parts des voix criant vers le Seigneur!
Ce ne sont pas des cris de haine et de vengeance,
C'est la voix d'une femme appelant son époux,
C'est la voix d'une mère, hélas! dans la démence,
Appelant son enfant de ses noms les plus doux.
Et puis c'est un concert de prières ardentes
Pour l'Eglise qui souffre et qu'on traque en tous lieux,
Pour les persécutés, victimes innocentes,
Pour les persécuteurs, leurs bourreaux odieux.

Alors je me découvre et cette ombre s'éclaire;
Les murs de ce cachot n'oppressent plus mon cœur,
Est-ce bien un cachot? — Non, c'est un sanctuaire
Où je vois rayonner la gloire du Seigneur.

Vis donc, vieux monument d'une haine cruelle,
Vis pour redire à tous qu'aux yeux du Tout-Puissant
Il n'est qu'une grandeur souveraine, éternelle,
Et que, s'il a la foi, le plus chétif est grand!

E. FARJAT.

---

# SÉANCES DU COMITÉ

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

### SÉANCE DU 11 JANVIER 1876.

M. Schickler, président, rend hommage à la mémoire de M. le baron Portal, auteur de mémoires intéressants sur l'histoire de sa famille.

Le secrétaire donne lecture d'une circulaire destinée à provoquer de nouvelles souscriptions au *Bulletin*. Le tirage en est fixé à 300 ex.

*Correspondance.* — Legs Froment. (Voir le *Bulletin* de mai, p. 205.) M. Ch. Frossard espère que cet exemple sera suivi et y voit un heureux augure pour l'avenir de la Société.

M. Gabriel Monod transmet la première livraison de la *Revue historique* dont il demande l'échange avec le *Bulletin*.

On signale dans la préface de ce volume quelques oublis regrettables. Ailleurs M. E. de Bonnechose est désigné simplement comme auteur d'une histoire des révolutions d'Angleterre; on omet son plus beau titre : *Les Réformateurs avant la Réforme.*

M. Gustave Masson transmet un nouveau chapitre des correspondants de Desmaiseaux, et M. Loutschisky un quatrième procès-verbal des assemblées politiques des réformés.

Le secrétaire exprime des doutes sur la parfaite exactitude de quelques noms mentionnés dans ce document.

*France protestante.* — M. Bordier espère pouvoir publier, cette année, le premier volume de la nouvelle édition. Le secrétaire demande qu'un prospectus soit répandu pour encourager les souscripteurs.

### SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1876.

*Bibliothèque.* — M. le président expose que les papiers Rabaut légués à la Société par M. A. Coquerel fils, sont déjà très-souvent demandés; mais il est difficile de les communiquer dans leur état actuel.

Ainsi que le fait remarquer M. W. Martin, il y a tout d'abord un travail de classification à faire de ces précieux documents, en tenant compte de l'ordre indiqué par M. Ch. Coquerel dans son *Histoire des Eglises du Désert*. Une reliure est aussi indispensable pour leur conservation. Ils ne formeront pas moins de 30 à 40 volumes.

M. Frossard demande, à cette occasion, que toute pièce manuscrite soit marquée du timbre de la Société. Cette précaution est reconnue nécessaire.

*Correspondance.* — Le président donne lecture d'une lettre de M. Ercole Ricotti, en réponse au mémoire de M. Bordier sur Jacqueline d'Entremont. Tout en se défendant d'avoir voulu diffamer la veuve de l'amiral Coligny, M. Ricotti maintient ses principales affirmations, et invoque à l'appui des arguments qui ne semblent pas de nature à figurer dans une controverse strictement historique.

M. le professeur Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, fait hommage de plusieurs mémoires parmi lesquels une chronique de Béziers par le protestant Charbonneau.

M. le pasteur Falle envoie un extrait de l'ouvrage de François de Gaultier qui confirme un document récemment publié dans le *Bulletin* sur la démolition du temple de Montpellier.

M. le pasteur Guitton transmet une collecte avec le vœu de la réimpression de la *Chronique ecclésiastique* de Th. de Bèze.

## Séance du 14 mars 1876.

Le secrétaire rappelle que l'assemblée générale de la Société aura lieu le 2 mai prochain. Des lectures doivent être préparées pour faire suite au rapport ordinaire du président. Il offre un fragment sur la jeunesse de Charlotte-Amélie de la Trémoille, et M. Douen espère pouvoir lire quelques pages sur Clément Marot et le Psautier.

*Bibliothèque.* — Les dons de thèses et de rapports continuent et viennent heureusement combler les lacunes signalées.

M. Frossard attire l'attention de ses collègues sur l'état de quelques volumes de la Réserve qui semblent exposés à l'action de l'humidité. Des mesures doivent être prises pour préserver cette précieuse partie de nos collections.

MM. le comte Jules Delaborde, William Martin et Schickler, présentent sur ce sujet des observations utiles.

*Correspondance.* — M. Lichtenberger adresse un appel à la libéralité des protestants français pour la reconstruction du Temple-Neuf à Strasbourg. Le Comité vote 50 francs pour cet objet.

M. Rod. Dareste, auteur d'une biographie d'Hotman qui doit paraître dans la *Revue historique,* annonce son intention d'offrir à la Bibliothèque les nombreux documents dont il s'est servi pour la confection de cet ouvrage.

M. Alex. de Lessert, du Havre, témoigne ses sympathies pour notre œuvre historique, et transmet des notes pour la nouvelle édition de la *France protestante.*

M. Reboul offre des renseignements sur divers pasteurs de sa famille, originaire du Dauphiné.

M. Pons, pasteur à Venise, propose de transcrire des pièces importantes conservées aux archives secrètes de cette ville.

---

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

**VINGT PSAUMES ET MÉLODIES RELIGIEUSES**

**A UNE ET A PLUSIEURS VOIX**

**AVEC ACCOMPAGNEMENT DE PIANO OU D'ORGUE**

Par CHARLES-LÉON HESS

PSAUME LXXVII, pour soli, chœur et orchestre, par *Ch.-L. Hess.*

---

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

## ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | année, | 1852 | 20 fr. le vol. | 11e | année, | 1862 | 20 fr. le vol. |
| 2e | — | 1853 | | 12e | — | 1863 | |
| 3e | — | 1854 | | 13e | — | 1864 | |
| 4e | — | 1855 | | 14e | — | 1865 | |
| 5e | — | 1856 | | 15e | — | 1866 | |
| 6e | — | 1857 | | 16e | — | 1867 | |
| 7e | — | 1858 | | 17e | — | 1868 | |
| 8e | — | 1859 | | 18e | — | 1869 | |
| | | | | 19e-20e | — | 1870-71 | |
| | | | | 21e | — | 1872 | |
| | | | | 22e | — | 1873 | |
| 9e | année, | 1860 | 30 fr. le vol. | 23e | — | 1874 | |
| 10e | — | 1861 | | 24e | — | 1875 | 10 fr. |

---

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

---

**NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ** (1852-1872). 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

N° 7. 15 Juillet 1876




**PARIS**

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

**LONDRES. — Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
**AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat** (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

## SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

---

---

# ÉTUDES HISTORIQUES

---

## LA GUERRE CAMISARDE ET SES HISTORIENS

La guerre... Est-ce bien le mot qu'il faudrait employer pour désigner ces luttes inégales, que le plus puissant des rois de France eut à soutenir contre une poignée de sujets révoltés ? De coutume on réserve cette dénomination à ces duels des peuples, à ces luttes sanglantes qu'une nation soutient contre une autre nation. Et quand le mot de guerre civile est prononcé, il désigne des combats, à forces à peu près égales, entre les partis qui divisent un pays. S'il y a trop de disproportion et qu'il soit visible que le combat ne peut être de longue durée, la levée de boucliers du petit nombre contre le grand prend le nom de révolte. On les appelle des mécontents, des séditieux, des révoltés. Il semble donc que c'est de ce nom qu'il faudrait baptiser cette lutte acharnée qui, au commencement du siècle dernier, ensanglanta les Cévennes, ainsi qu'une partie du Languedoc et du Vivarais. De quoi s'agit-il, en effet ? D'une étendue de pays à la vérité considérable, mais dont les habitants ne

prirent pas tous, tant s'en faut, part à la révolte. Les catholiques hostiles à ce mouvement s'en tinrent naturellement éloignés, jusqu'au moment où un certain nombre d'entre eux s'unirent aux troupes royales pour les réprimer. Quant aux protestants, le grand nombre se tint à l'écart et toute la noblesse, ou peu s'en faut, prêta son concours au gouvernement (1) pour rétablir l'ordre. Le témoignage des historiens les plus hostiles à la cause des Camisards ne laisse aucun doute à cet égard. On se tromperait néanmoins si l'on pensait que la liberté de conscience, pour laquelle on combattait, était indifférente aux protestants qui ne pouvaient vivre que par elle; cela signifiait tout simplement que ce moyen de la revendiquer ne plaisait pas à tous, et que l'ordre, la paix et la tranquillité du pays étaient d'un grand prix à leurs yeux.

Il semble donc que cette lutte, où un petit nombre de gens obscurs, sans armes et sans chefs, au moins sans généraux capables (2), allaient se heurter contre des troupes régulières, nombreuses, bien armées et bien commandées, ne pouvait pas durer longtemps. Tout annonçait que l'émotion s'apaiserait bientôt et que la révolte s'éteindrait dans le sa g.

Et néanmoins, quand on considère que ces prévisions ont été trompées, que la lutte s'est prolongée des années, que pour réduire les révoltés il a fallu recourir aux moyens extrêmes, mettre en ligne des troupes aguerries, les faire commander par les officiers généraux les plus en réputation, recourir à la conciliation après avoir épuisé les moyens de rigueur; et que, malgré cela, les rebelles souvent battus et quelquefois victorieux, n'ont jamais été complétement détruits; que le principe pour lequel ils avaient pris les armes a survécu à leurs défaites, et qu'il est maintenant passé dans

(1) Brueys, t. III, p. 111. « Ils ne contribuèrent pas peu (les nobles protestants du pays) à pacifier les troubles. »

(2) Les chefs des Camisards ont tous été des enfants du peuple, Esprit Séguier et Ravanel étaient des cardeurs de laine; Laporte et Joany, des sous-officiers de l'armée française; Roland était neveu de Laporte; Castanet avait été garde champêtre et Clary était un tailleur de pierre. Quant à Cavalier, personne n'ignore qu'avant d'être boulanger il avait été berger.

nos lois et dans nos mœurs, on est bien obligé de reconnaître qu'il y avait là plus qu'un caprice, — et il faut y voir la revendication d'un de ces principes dont l'âme humaine ne peut se passer. Il n'y a point de force contre le droit.

Cette guerre des Camisards qui n'est qu'un épisode, mais l'un des plus dramatiques et des plus sanglants, des luttes que les hommes se livrent depuis l'enfance de l'humanité, a eu ses historiens. Le nombre en est grand et s'accroît tous les jours. La littérature du sujet est déjà considérable. Toutes les questions qui s'y rattachent sont reprises en sous-œuvre et étudiées à nouveau. Les littérateurs lui empruntent des sujets pour leurs romans et pour leurs drames; les historiens reprennent la question pour l'étudier sur de nouveaux documents et la mieux connaître; les physiologistes eux-mêmes trouvent dans les phénomènes qu'elle a produits des sujets qui ne leur paraissent pas indignes de leurs études. Il est certain qu'il doit se trouver quelque chose de vivace et de très-important dans les questions qui savent ainsi saisir et conserver l'attention.

Quand nous annonçons le désir de nous occuper des historiens qui ont parlé de cette époque, nous ne pouvons évidemment avoir en vue que les plus anciens, ceux qui constituent la littérature classique du sujet. C'est à la source même que nous voudrions remonter.

Un de ces écrits qui doit figurer parmi les plus anciens, vient à peine d'être livré à l'impression. Il ne paraît pas qu'il ait été connu des autres historiens, du moins ne l'avons-nous jamais vu mentionné dans leurs livres. Cet écrit vient d'être publié par les soins de M. E. de Barthélemy, dans les *Chroniques de Languedoc*, qui paraissent à Montpellier, sous la direction de M. de la Pijardière, archiviste du département de l'Hérault; c'est l'œuvre d'une religieuse, Madame Demerez. En voici le titre exact : *Mémoire et journal très-fidèle d'une partie de ce qui s'est passé depuis le* 11[me] *de mai* 1703 *jusqu'au* 1[er] *juin* 1705 *à Nismes et aux environs touchant les phanatiques ou autrement dits Camisars*. Ce sont des lettres écrites

au révérend père Marc de Saint-Claude, pour lors prieur des Carmes anciens de Clermont, en Auvergne, et communiquées à Mgr de Champigny-Garan, évêque de Clermont, ainsi qu'à plusieurs intendants. Ces lettres, trouvées très-exactes, furent conservées et mises en recueil. On verra plus tard quel est l'esprit qui a présidé à leur rédaction ; mais nous pouvons dire, dès maintenant, que leur mode de rédaction leur donne un intérêt particulier. Tous les quinze jours Madame Demerez envoyait ce qu'elle avait appris et elle écrivait à mesure ce qu'elle apprenait. Ces lettres, qui sont comme la photographie des impressions du moment, permettent quelquefois de redresser et de compléter les autres historiens.

L'ouvrage ne commence qu'au 11 mai 1703 et ne peut répandre aucune lumière sur l'origine des Camisards. Mais Brueys, Louvreleuil et de la Baume, Antoine Court, etc., sont d'accord pour nous apprendre que leur révolte fut occasionnée par un redoublement de sévérité. D'après Brueys, Louvreleuil et de la Baume, ce redoublement eut pour cause une fréquence plus considérable dans la tenue des assemblées interdites, ou, selon le langage de ces historiens, un accroissement de fanatisme. Cet accroissement lui-même tenait à cette circonstance, que la guerre pour la succession d'Espagne allant commencer, les protestants se persuadèrent qu'ils seraient moins surveillés et qu'ils pourraient ainsi tenir leurs assemblées avec moins de difficultés et de dangers. Brueys convient (tome II, p. 90) que les chaires catholiques tonnèrent contre cette licence et que les curés eurent recours aux magistrats pour arrêter ces désordres naissants. En effet, un grand nombre d'assemblées furent surprises, les prisons se remplirent et les supplices se multiplièrent dans une très-large proportion. De la Baume reconnaît que Louis XIV, voulant faire rentrer dans le sein de l'Eglise catholique les sujets de la religion prétendue réformée, dont l'hérésie de Calvin en avait arraché les pères, tâcha d'y parvenir par de nombreux édits ou déclarations. « Mais, ajoute-t-il, comme

ce remède était lent, le roi qui préfère le salut des peuples à son intérêt, pour contenter son zèle, se crut obligé d'employer son autorité, afin de hâter l'exécution d'un dessein si pieux. » (P. 7.)

La violence produisit ici ce qu'elle produit toujours et ce qu'elle produisit en particulier chez les Juifs au temps des Maccabées. Les opprimés qui ne pouvaient ni servir Dieu selon leur conscience, ni sortir du royaume pour aller le servir ailleurs, prirent les armes et se lancèrent dans la révolte. C'est ainsi que fut amenée la guerre des Camisards.

Il y a donc dans cette guerre deux choses qu'il ne faut pas confondre : 1° une prise d'armes, et 2° la revendication d'un droit. Quant à la prise d'armes, nous ne la justifions pas en théorie et nous défendons encore moins les violences que la passion fit commettre. Mais, pour la liberté de conscience, nous la regardons comme un droit imprescriptible qu'il est impossible de contester au nom de la raison et de l'Evangile. En nous disant : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, » Jésus-Christ nous a fait comprendre que si nous avons des devoirs à remplir envers les souverains de la terre, nous en avons aussi envers le monarque des cieux. Les apôtres n'étaient pas des séditieux quand ils répondaient aux juges qui voulaient leur imposer silence : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Jugez vous-mêmes devant Dieu s'il faut vous obéir plutôt qu'à Dieu ». Jésus-Christ reconnaissait donc aux rois de la terre un droit de gouvernement sur les choses matérielles, le service militaire, le payement des impôts ; mais il réservait pour lui ou pour son Père le domaine de la conscience et du cœur. Un monarque puissant a dit : « L'empire de la loi finit où celui de la conscience commence. » Daniel avait-il tort quand il refusait de se prosterner devant le roi de Babylone et ne voulait adorer que l'Eternel? Le pouvoir civil se propose le maintien de l'ordre matériel ; le but de la religion est de rendre les hommes meilleurs et plus moraux en les unissant à Dieu. Ce

ne sont point là des maîtres opposés qu'on ne puisse servir simultanément. Loin de là : un bon chrétien sera nécessairement un bon citoyen. Les sujets ont des devoirs comme les souverains. Tout en déclarant qu'il était roi, Jésus-Christ payait les impôts et disait que son royaume n'était pas de ce monde.

A cette question délicate : Est-il permis de résister à la persécution ? il faut répondre par celle-ci : Est-il permis de persécuter ? C'est sur ce dernier point que les écrivains catholiques et les écrivains protestants ont des vues diamétralement opposées. Les premiers commencent par dire : La monarchie et le protestantisme sont antipathiques. Le principe protestant de la liberté d'examen est républicain ; un monarque doit, à tout prix, l'empêcher de naître ou de se développer dans ses Etats. Mais s'il en est ainsi, si la raison d'Etat est supérieure à tout, le catholicisme reconnu essentiellement monarchique devra être expulsé des républiques ? Il faudrait forcément être catholique en Espagne et protestant aux Etats-Unis ? Et maintenant que la France est constituée en république, d'après les principes professés plus haut, le catholicisme qui aurait dû être professé exclusivement sous Louis XIV, devrait être persécuté aujourd'hui ! Que pensent de cette conclusion ceux qui ont posé et soutiennent de telles théories ?

Et cependant, ces principes, nous ne les prêtons pas gratuitement aux écrivains dont il s'agit. C'est bien eux qui les préconisent. L'auteur de l'*Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'Édit de Nantes* (l'abbé J. Novi de Caveirac) affirme hautement qu'un gouvernement monarchique ne peut tolérer le protestantisme dans ses Etats (1), de

(1) Voici quelques extraits du livre de l'abbé de Caveirac : « Fidèles à nos lois et à nos souverains et intimement convaincus que les principes de la catholicité sont seuls analogues à ceux du gouvernement monarchique, pouvions-nous voir avec indifférence l'introduction d'une religion qui aurait renversé le trône le mieux affermi ? Il fallait donc qu'on s'opposât vigoureusement au progrès de ces nouveautés et il n'y avait qu'une résolution mâle qui en fût capable ; de là sont venus ces ordres sévères, ces édits royaux, ces exécutions multipliées dont la mé-

sorte que Louis XIV aurait eu mille fois raison de retirer les édits donnés par ses prédécesseurs, bien qu'il les eût confirmés lui-même, et que les protestants, possesseurs de certaines franchises depuis cent vingt-cinq ans, auraient eu mille fois tort de ne pas se laisser dépouiller de ce qu'ils possédaient légitimement ! De plus, si les souverains catholiques, le clergé, le pape même, se liguaient pour l'extermination du protestantisme, ce n'est pas le catholicisme qui persécute, c'est la politique. Dans la Saint-Barthélemy (1), par exemple, bien que le pape ait fait frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de cet événement, la religion n'est pour rien dans tout cela, tout vient de la politique; tandis que, au contraire, si les protestants prennent les armes, alors même qu'ils sont poussés à bout; si des princes mécontents se liguent pour former une entreprise qui peut favoriser la cause de la Réforme, la politique n'est plus là pour excuser leur religion, au contraire c'est leur religion qui est la cause de tout le mal, car elle est un levain permanent de révolution, de

moire fait encore frémir l'humanité; si cette même vigueur avait subsisté dans le gouvernement, jamais l'hérésie n'eût pris racine dans le royaume. Il n'y a rien qu'on ne doive imputer au calvinisme; je n'en excepte pas le détestable parricide de nos rois; ils n'auraient jamais péri sous le glaive du fanatisme, si l'hérésie n'en eût aiguisé le fer. (P. 13.)

« Ils (les calvinistes) voudraient éteindre *le souverain empire de Dieu;* ils ne sçauraient se flatter d'y parvenir, tant qu'une monarchie catholique sera dans la plus brillante prospérité. » (P. 49.)

« La gloire d'abattre ce dangereux édifice (l'édit de Nantes) était réservée à la prudence de Louis XIV; la honte de l'avoir rétabli ne sera point imputée à son successeur. » (P. 70.)

D'après notre auteur, la déclaration royale de 1724 « est le chef-d'œuvre de la politique chrétienne et humaine. Si les magistrats ne se fussent pas relâchés, si les curés ne se fussent pas rebutés, si les deux puissances (la couronne et le clergé) avaient toujours marché d'un pas égal et ferme vers le but qu'elles se proposaient, il n'y aurait ni mariages à réhabiliter, ni bâtards à légitimer... On aurait chassé sans effort les ministres, ramené avec succès les errans et l'hérésie aurait pris fin. Par cette déclaration, le roy annonce à ses sujets qu'il ne veut qu'une religion dans ses Etats; tout acte contraire à la catholique est puni de la peine des galères perpétuelles pour les hommes, et de la prison perpétuelle pour les femmes, avec confiscation des biens. » (P. 449.)

« Deux religions dans un Etat sont deux armées toujours en présence. C'est folie de se promettre de la tranquillité dans un Etat où il y a deux religions en opposition... Il est de la sagesse du souverain d'en détruire les principes, s'ils existent; de les empêcher de s'introduire dans l'Etat s'ils voulaient s'y glisser. » (P. 468-470.)

(1) Dans sa *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy,* l'abbé de Caveirac cherche à établir que la religion n'a eu aucune part et que le nombre des victimes a été moindre qu'on ne l'a dit.

désordre et de trouble. Mais soyez donc conséquents et n'ayez pas toujours deux poids et deux mesures.

Aucun auteur catholique n'a peut-être exposé cette théorie avec autant de crudité que l'abbé de Caveirac, mais ils l'adoptent tous et la suivent avec une touchante unanimité. Qu'on veuille tenir le christianisme dans une sphère toujours sereine au-dessus des souillures et des agitations de la terre, c'est justice. Il n'est pour rien dans les crimes qui ont été commis en son nom; ce sont les passions des hommes qui ont fait et font tout le mal. Mais le christianisme tel que l'enseignent les protestants, n'est pas moins pur que le christianisme tel que l'enseignent les catholiques; et si par catholicisme et par protestantisme, on doit entendre le christianisme tel qu'il a été appliqué par les catholiques et par les protestants, qu'on laisse à chacun la responsabilité de ses actes; qu'ils portent l'un et l'autre leur propre fardeau. Il n'y a de justice qu'à cette condition. Si les protestants ou une partie d'entre eux eurent tort de se révolter, les catholiques eurent-ils raison de les persécuter ? Toute la question est là. Si j'ai le droit de défendre mon bien quand on me le dérobe, n'ai-je pas aussi le droit de défendre le plus précieux de tous, la religion, quand on veut me l'ôter ? Il est vrai que la religion doit être défendue autrement que les biens de la terre. Je n'affirme pas que les Camisards n'ont fait usage que des armes de la charité.

La guerre des Camisards commence avec l'assassinat de l'abbé du Chayla, qui eut lieu au Pont-de-Montvert, le 22 juillet 1702, sous l'intendance de Lamoignon de Basville et le commandement de M. de Broglie. L'intendant conserva sa place jusqu'après l'apaisement des troubles, mais le commandement militaire changea souvent de mains. M. de Broglie fut remplacé en février 1703, par le maréchal de Montrevel, qui céda la place au maréchal de Villars, en avril 1704. Le duc de Berwick arriva en mars 1705, et le duc de Roquelaure en mars 1706.

C'est au point de départ qu'il importe de bien constater l'opinion des historiens.

François de Langlade du Chayla était né en 1647 et avait rempli les fonctions de missionnaire dans le royaume de Siam. Après avoir cherché à convertir les infidèles, il s'appliqua, dans les Cévennes, à prêcher les mal convertis, c'est-à-dire les protestants dont on avait interdit le culte et qu'on voulait conduire aux églises catholiques. C'était un homme que M. de Basville avait jugé capable de seconder ses projets et qui s'employait à son œuvre avec un zèle dont les historiens de son Eglise le louent beaucoup, mais avec une dureté dont le baron d'Aigalliers et Antoine Court lui font de graves reproches. Il était toujours à la piste des assemblées interdites, et Court raconte de lui un grand nombre d'actes significatifs. Il paraîtrait que, pour faire des conversions, il comptait plus sur les mauvais traitements, les dénonciations, les prisons et les coups, que sur la douceur évangélique et la persuasion de son éloquence. Il est sûr du moins que ses prisons contenaient un certain nombre de brebis rebelles, et les historiens catholiques conviennent qu'il était un de ces prêtres qui repoussaient plus qu'ils n'attiraient. Voici comment s'exprime de la Baume (page 27) : « Il est vrai et c'est un fait qu'on ne saurait dissimuler, qu'il y eut plusieurs ecclésiastiques, de ceux qui étaient chargés de tenir la main aux instructions générales qui leur avaient été données, qui abusèrent de cette espèce d'autorité qu'on leur avait confiée. Ils les traitèrent avec si peu de charité, qu'ils leur fournirent un prétexte dont ils se servirent pour se révolter.... On se plaignit surtout de la sévérité de l'abbé du Chayla. » Il travaillait sans relâche à la conversion des Cévennes, « mais avec trop de rigueur et de dureté. » Brueys lui-même avoue (tome II, p. 104) qu'il se répandit, après sa mort, des bruits injurieux contre lui. On dit que la foy des nouveaux convertis du pays estant encore infirme et chancelante, il n'avait pas assez ménagé des vaisseaux fragiles ; que son zèle pour

eux avoit esté meslé de trop d'amertume, et que cette conduite avoit révolté les esprits et porté les religionnaires à secouer un joug qu'il ne leur rendoit pas assez léger. » Louvreleuil est, à la vérité, moins explicite, mais il avait connu les dangers auxquels la sévérité de l'abbé l'exposait, il l'en avait même averti, mais celui-ci n'avait point pris l'alarme et il ne ralentit pas son zèle pour cela. Il continua ses fonctions apostoliques, « craignant moins la perte de sa vie que l'extinction de la foi (catholique) dans les Cévennes (1). »

A dater de ce moment, la guerre fut déclarée. Le comte de Broglie quitta Montpellier, se rendit au Pont-de-Montvert, vengea la mort de l'abbé, congédia les milices qui venaient, au nombre de deux mille, offrir leurs services, et, après avoir établi, sous le commandement du capitaine Poul, des compagnies au Pont-de-Monvert, aux villages du Colet, des Aires, de Barre et du Pompidou, repartit pour Montpellier.

Jusque-là, les mécontents n'avaient pas eu d'autre but que d'exercer quelques vengeances et de délivrer leurs prisonniers ; mais quand ils se virent poursuivis par Poul, ils s'organisèrent en bandes. Laporte se mit à la tête de la première, son neveu Roland commanda la seconde et Catinat fut mis à la tête de la troisième. Il était prophète et prédicateur très-goûté. Nicolas Joanny fut le fondateur de la quatrième, et Cavalier se montra pour la première fois à Aiguesvives, à la fin du mois de décembre 1702, et y constitua la cinquième troupe qui fut celle des basses Cévennes. Lafleur (Couderc, le cadet) tint les hautes Cévennes avec ses gens.

Les troupes royales comptaient dans le Languedoc vingt bataillons et trois régiments de dragons. Tous les passages des Cévennes furent gardés et beaucoup de catholiques armés.

(1) Comme l'a très-bien remarqué M. Nap. Peyrat, le meurtre de l'archiprêtre fut à la fois un acte de vindicte publique et de vengeance personnelle. Il ne reçut pas moins de 52 blessures : « Voilà, disait l'un, pour mon père expiré sur la roue! Voilà, disait l'autre, pour mon frère envoyé aux galères! » etc... Etrange apôtre que celui qui mérita une telle oraison funèbre! (*Réd.*)

Nous n'essayerons pas d'énumérer tous les combats que se livrèrent ces deux armées. Il y eut des succès et des revers de part et d'autre. Qu'il nous suffise de dire que les représailles étaient horribles. Poul victorieux à Sainte-Croix, où Laporte fut tué, envoya sa tête à Montpellier avec celles de douze de ses compagnons. Basville les fit exposer sur l'Esplanade pour témoigner de la victoire. Quand la fortune trahit Poul, au combat du Val-de-Bane, il fut l'objet de la raillerie des vainqueurs qui, jouant sur les mots, se permirent d'écrire aux vaincus : « La poule est plumée et troussée, vous pouvez venir la prendre. »

Les Camisards, souvent battus, n'étaient jamais détruits et reparaissaient toujours plus nombreux et plus forts. Cela s'explique par cette circonstance que les populations leur étaient sympathiques et leur envoyaient des recrues. Ce qui rendait aussi leurs défaites moins préjudiciables, c'est qu'après un combat malheureux ou lorsqu'ils étaient poursuivis, les bandes se dispersaient, les combattants reprenaient la charrue et, au lieu de soldats, on ne trouvait que des agriculteurs.

Les difficultés de cette situation inspirèrent aux administrateurs des mesures diverses. D'abord des menaces très-sévères furent faites contre ceux qui fourniraient des vivres ou des munitions aux révoltés. Ce moyen ne réussissant pas, on recourut à la déportation : les jeunes gens furent enlevés et renfermés dans des forteresses ; mais cette mesure amena des effets contraires à ceux qu'on attendait. La jeunesse des villages craignant d'être enlevée, passait aux Camisards pour échapper à la transportation. Il fallut recourir à des mesures plus énergiques encore et les deux suivantes furent proposées : 1° l'extermination radicale de tous les habitants nouveaux convertis ou mal convertis, et 2° la destruction par le fer et le feu des maisons et des bois de toute la contrée. Le premier de ces moyens trouva de la résistance dans les scrupules du roi ; c'est le second qui fut adopté. Quarante lieues carrées de pays devinrent la proie des flammes,

Ces mesures extrêmes affaiblirent les Camisards, mais ne leur inspirèrent pas la pensée de se soumettre. Ils résistèrent aux efforts toujours plus vigoureux qu'on faisait pour les exterminer. Le piége dans lequel les attira le maréchal de Montrevel au moment où il allait quitter la province et la victoire complète qu'il remporta sur eux, à Nages, le 13 novembre 1703, leur fit prêter l'oreille aux paroles de douceur et de paix que leur fit entendre le maréchal de Villars en prenant possession de son commandement. Ce sont ces dispositions qui amenèrent plus tard des pourparlers avec Cavalier.

Nous ne pouvons pas nous arrêter longtemps ici sur ce point d'histoire; mais il est évident à nos yeux qu'en traitant pour son propre compte et pour son régiment Cavalier ne trahissait pas. Peut-être espérait-il aussi que cette liberté de culte dont ceux qui le voudraient pourraient aller jouir à l'étranger, leur serait accordée sur le sol français. Cela pourrait très-bien résulter d'une lettre écrite par le baron d'Aigalliers à son retour de la cour. Il y disait : « M. de Chamillard m'a fait espérer qu'il y aurait un certain endroit, dans un coin du royaume, où les hommes, les femmes et les filles seraient libres dans l'exercice de notre sainte religion. » Les autres chefs ne partageaient pas ces illusions et déclaraient avec rudesse mais avec fermeté qu'ils ne poseraient les armes qu'après avoir obtenu ce qui les leur avait fait prendre. Croyaient-ils donc être victorieux quand en réalité ils étaient battus? Non, mais ils pensaient que cette liberté dont ils avaient longtemps joui à l'aide des édits royaux, était leur propriété et leur droit. Ils ne voulaient pas y renoncer et ils gardèrent toujours l'espérance. Quand ils ne purent plus tenir la campagne avec des troupes nombreuses, ils la tinrent encore par petits détachements ; ils formèrent de petits groupes qu'on ne pouvait saisir nulle part et qui agissaient partout. Ceux qui étaient passés à l'étranger rentraient en France, quand ils le pouvaient, pour ranimer le zèle. La guerre terminée dans les Cévennes en 1705, recommençait dans le Vivarais, en

1710. Il fallut encore recourir aux supplices. Quand M. de Roquelaure, au mépris du droit des gens, eut fait arrêter Saint-Julien sur le lac de Genève et qu'il l'eut fait rouer à Montpellier, il dut croire que tout était fini, et Brueys a la joie de terminer son histoire par la citation d'un passage de l'Ecriture sainte qu'il applique à la guerre des Camisards : « Cette œuvre ne venait pas de Dieu, dit-il, sans quoi les hommes n'auraient pu la détruire. » C'est là une singulière façon de citer les livres saints ! L'application qu'il en fait ici est conforme à la morale de la Fable et non à la morale de l'Evangile. C'est le droit de la force.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Le loup avait raison contre l'agneau. Au reste, si le temps des violences était passé et si, sous ce rapport, la lutte camisarde était terminée, les protestants n'avaient pas renoncé à ce qu'ils croyaient leur droit, ils voulaient toujours servir Dieu selon leur conscience ; ils continuèrent à se réunir au désert, leurs assemblées se firent sans armes, ils réorganisèrent leur Eglise, tinrent leurs synodes généraux et particuliers, fondèrent une faculté à l'étranger pour former leurs ministres, et combattre le fanatisme en combattant l'ignorance. L'historien des Camisards, Antoine Court, a mérité le nom de restaurateur du protestantisme, car c'est lui qui conçut la pensée de détruire l'illusion qui avait produit les mesures funestes de Louis XIV à qui l'on avait fait croire qu'il n'y avait plus de protestants en France. Il voulut montrer au contraire qu'ils étaient nombreux puisqu'ils se réunissaient partout, et il espéra que, de la sorte, il ramènerait le pouvoir à les reconnaître. Cette idée, il la fit réussir à force de piété calme, de sagesse et de persévérance. Car l'on peut dire qu'avant même de reconnaître les protestants en droit, on les reconnut de fait puisque, sous le règne de Louis XVI, on fermait les yeux sur leurs manifestations religieuses et les assemblées se tenaient

sans être tracassées (1). Enfin 1789 proclama ces droits pour lesquels les protestants avaient si longtemps prié et combattu. Comme le Maître qu'ils font profession de servir, on peut dire que les protestants triomphèrent en versant leur sang. C'est par la défaite qu'ils obtinrent la victoire. Le passage cité par Brueys serait mieux à sa place ici. En effet, la liberté de conscience est un don de Dieu, puisque les efforts de tant d'hommes conjurés contre elle ne sont point parvenus à la détruire.

Après ce résumé historique sur lequel tous ceux qui se sont occupés de ce sujet ne peuvent qu'être d'accord, nous allons examiner quelques questions particulières qu'on a considérées sous des aspects divers.

Avant tout, la question de moralité. D'après les historiens catholiques, les Camisards ne sont pas simplement des fanatiques, ce sont des fourbes chez qui il serait bien inutile de chercher quelques qualités et quelques vertus. Il faudrait voir en eux des hommes sans religion et sans mœurs. Les épithètes de fourbes, coquins, scélérats, enragés, viennent sans cesse se placer sous la plume des écrivains catholiques, Quelques-uns affirment même qu'on n'allait parmi eux que pour se livrer à la débauche. Leurs prophètes sont des imposteurs formés au mensonge. Brueys va jusqu'à leur refuser le courage, bien qu'ils bravent la mort dans les combats et que sur la roue et les bûchers ils meurent avec une fermeté qui étonne ; mais ce n'est là que dégoût de la vie et endurcissement. Ils meurent dans l'irréligion et dans l'impiété, car, en effet, ils refusent les consolations et l'absolution des prêtres et déclarent vouloir mourir dans leur religion. Quelques souvenirs de ces morts tragiques sont ici nécessaires ; nous les empruntons indistinctement à tous les historiens. Madame Demerez nous dit (page 95) : « Maillet avait les bras et les jambes toutes brisées et le corps tout cassé qu'il levait en-

(1) Voir Edmond Hugues, *Histoire de la restauration du protestantisme en France.*

core la teste pour crier à ses compagnons : *Courage, mes frères, ceci va bien ; souffrons constamment et n'écoutez point ces gens-là*, parlant des prêtres et curés qui firent leur possible pour les exciter au repentir de leur crime. Mais on ne vit jamais tant d'endurcissement. Ils disaient au bourreau : *Tiens, voilà un bras, une jambe, frappe hardiment.* »

M. de la Baume parle en ces termes d'un certain nombre de Camisards qui souffrirent le dernier supplice à Montpellier : « Tous ces scélérats moururent avec une intrépidité surprenante. Avant leur condamnation ils semblaient se moquer des supplices dont ils étaient menacés, et ils souffrirent avec une fermeté qui mériterait d'être admirée, si la cause pour laquelle ils les souffraient n'eût donné de l'horreur à tout le monde, tant il est vrai qu'il y a dans le crime, aussi bien que dans la vertu, je ne sais quoi d'extraordinaire capable de ne tromper ceux qui ne s'arrêtent qu'au dehors de l'action, sans pénétrer le fond. » (Page 381.) Le même historien nous apprend (page 147) que Jean Vedel courut à la mort en disant à ceux qu'il rencontrait sur son passage : « *Mes frères, le temps de la délivrance est arrivé, que rien ne vous épouvante, l'Eternel combat pour nous.* » Il répondit au curé qui voulait l'exhorter : « *Faites-vous ministre.* » Il dit sur l'échafaud : « Je vais mourir, mais je ressusciterai. » L'historien appelle cela de la *férocité* et ajoute que la plus grande partie des fanatiques qui ont été exécutés sont morts de la même façon.

Catinat et Ravanel qui furent brûlés vifs, Villars et Jonquet qui furent rompus *chantèrent tant qu'ils purent leurs psaumes*. (Madame Demerez, page 118.) Castanet repoussa les prêtres et déclara qu'il voulait mourir dans sa religion. (Louvreleuil, tome IV, page 14.) Francezet avait la mémoire remplie de passages de l'Ecriture sainte qu'il citait à tout propos. « Les juges furent contents de ses déclarations. Il disait à ses compagnons qu'il n'était pas permis de mentir devant les juges. On ne laissa pas de les appliquer tous à la question. » (Madame Demerez, page 121.)

Louvreleuil, l'historien des Camisards, qui en sa qualité de prêtre fut chargé quelquefois d'exhorter les condamnés à mort, nous rapporte (tome Ier, page 118, 3e édition) que l'un d'eux qui allait être pendu refusa son ministère et lui dit : « *Je n'ai nullement besoin de vous, ce n'est pas dans les hommes que je dois mettre ma confiance dans mon malheur, mais en Dieu seul;* ensuite levant les yeux au ciel, il s'écria : *C'est à toi, Sauveur du monde, que j'ai recours, regarde-moi avec pitié en ce jour de tribulation. Tu ne m'as point commandé de m'adresser à aucun ministre, mais tu m'as dit et à tes fidèles enfants : Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et opprimés, et je vous soulagerai. Use donc à cette heure, Christ débonnaire, fils de David, de ta plus grande miséricorde envers moi.* » Le prêtre ajouta : « Puisque je vous suis inutile pour le salut de votre âme, je vous offre mes services pour l'assistance de votre famille qui va être privée de vos biens par la confiscation et je vous promets de faire en sa faveur tout ce que vous souhaiterez. » Le patient attendri répondit : « *Vous savez que notre Seigneur a dit : Ce que vous ferez au moindre des miens, je le tiens pour fait à moi-même. Je veux croire que vous exécuterez votre promesse. Aussi écrivez, s'il vous plaît, deux lignes sur une demi-feuille de papier qui soit timbré.* » J'accomplis sa volonté et je marquai dans ce mémoire qu'il donnait sa bénédiction à sa femme et à ses enfants, qu'il les recommandait à Dieu et qu'il priait certaines personnes qu'il nommait de leur remettre ou à moi ce qu'il leur avait prêté sans billet et sur leur parole, aux uns en argent, aux autres en denrées. Ensuite, il fit un don de quelques sétiers de bled aux pauvres et il signa en ce petit testament, comme il put, avec ses mains liées (1). »

Ces détails rapportés par des adversaires, en disent plus que les accusations d'immoralité dont fourmillent leurs écrits.

(1) Pour comprendre les accusations d'irréligion et d'impiété dont nous avons parlé, on a besoin de se souvenir qu'aux yeux de certaines personnes, il n'y a ni christianisme ni religion en dehors du catholicisme.

Sur quoi se fondent ces accusations trop intéressées pour n'être pas justement suspectes? C'est que d'abord sur les champs de bataille on a souvent trouvé parmi les morts des hommes et des femmes. Mais ne sait-on pas que les Camisards campaient dans leur propre pays, que le plus souvent ils étaient mariés ou pères de famille, et que leurs sœurs, leurs femmes et leurs filles allaient dans les bois et dans les montagnes leur rapporter la nourriture dont ils avaient besoin? On le savait si bien que très-souvent ces femmes furent arrêtées et, à l'aide des plus cruels supplices, on obtint d'elles des révélations dont on se servit pour les découvrir et les attaquer. Ne sait-on pas encore que les habitants de ces contrées privées de tout culte, allaient dans les bois entendre prêcher les Camisards et communier avec eux? Tout cela n'explique-t-il pas suffisamment pourquoi des corps de femmes purent se trouver parmi les morts? Pour porter une accusation d'immoralité non pas sur quelques individus, mais contre une cause, il faudrait d'autres preuves. Il faudrait, par exemple, étudier leurs prédications et se rendre compte des doctrines professées. Ces hommes se disent les enfants de Dieu, l'armée de l'Eternel; est-ce l'irréligion qu'ils propagent sous cette bannière? Nous avons d'eux des discours et des allocutions; les historiens catholiques en connaissent et en citent; ils nous ont transmis quelques lettres. Les Camisards eux-mêmes ont publié un nombre assez considérable de prophéties de leurs prophètes. Ce qui domine dans ces écrits c'est le sentiment du péché, la contrition, le repentir. Ils s'accusent, se frappent la poitrine comme le péager, demandent pardon à Dieu, dénoncent ses vengeances et se livrent au jeûne. Peut-on voir en cela des indices d'immoralité? Ils sont avides de prédications, plusieurs parlent des livres saints, en citent des passages avec une abondance et une facilité qui étonnent; ils célèbrent fréquemment la sainte Cène et bravent tous les dangers pour jouir des bienfaits d'un culte dont ils ne peuvent se passer... est-ce là de l'impiété?

On convient que non, mais on ajoute: Ce sont des fanati-

ques, des visionnaires qui attribuent à Dieu des choses qu'il ne leur a pas dites, lui prêtant un langage qu'il n'a pas tenu... Et ici on nous montre ces prophètes ou ces prophétesses qui suivaient les armées des Camisards et que l'on consultait en toute occasion, ces trembleurs ou trembleuses qui, au sortir d'un état convulsif, rendaient des arrêts de mort et d'incendie qu'ils attribuaient à Dieu et que Dieu ne pouvait pas approuver.

Ici, la discussion est permise. Qu'il y eût beaucoup de fanatisme parmi les Camisards, nous ne le contestons pas et il eût été bien difficile qu'il en fût autrement. Ces hommes étaient à la fois très-religieux et très-ignorants. Il n'est pas possible de contester la sincérité de gens qui sacrifient tout à leur foi. J'en crois à des témoins qui se font égorger, a dit J.-J. Rousseau. Il est connu que les habitants des montagnes conservent mieux que d'autres les traditions de leurs ancêtres. J'ajoute : ils étaient très-ignorants. Comment ne l'auraient-ils pas été quand, depuis si longtemps, ils étaient privés de pasteurs et qu'ils ne recevaient que de loin en loin des visites de ces gens dont la tête était mise à prix, et qu'ils n'avaient pour entretenir leurs croyances que des paysans, des bergers qui s'érigeaient tout à coup en prédicateurs et en prophètes? L'ignorance et le besoin de croire ne sont-ils pas le père et la mère du fanatisme ? Peut-on dire que cette intempérance religieuse n'a existé qu'au XVIII$^e$ siècle et parmi les Camisards; n'en trouverait-on pas des produits dans tous les temps et chez tous les peuples? Oui, partout où il a existé un grand besoin de foi dans l'âme humaine et des moyens insuffisants de le satisfaire, non-seulement on a vu apparaître le fanatisme, mais encore ce fanatisme a produit des effets qui méritent d'être étudiés et qui ne sont pas suffisamment connus. On a bientôt fait quand, en présence de ces phénomènes étranges, on prononce avec suffisance les mots de fourberie et d'imposture; mais ces prétendues explications ne rendent pas compte de ces actes de dévouement que le fanatisme a sou-

vent inspirés, de ce mépris de la mort dont les fanatiques ont souvent été capables, et des choses étonnantes qui se sont trouvées jusque dans leurs folies. Quand au lieu d'effleurer ce sujet en regardant simplement à la surface, on l'aura suffisamment approfondi, on découvrira peut-être qu'il existe au fond de l'âme humaine des forces latentes qui, dans certaines conditions, surexcitées par les circonstances, peuvent produire des effets qu'il ne faut pas repousser comme des impostures, mais qui se présentent sans cesse dans des cas analogues et que l'on doit traiter sérieusement. Que notre légèreté ne nous fasse pas dédaigner ces sujets-là : ils sont dignes de toutes les méditations du sage. Les Camisards ont été souvent des hommes égarés, ils ont commis des actes que nous ne chercherons pas à justifier ; ils n'étaient pas des fourbes.

Etaient-ils des assassins ? On n'a pas craint de l'affirmer et l'on a prétendu fonder cette accusation sur le meurtre des prêtres qui étaient des hommes sans défense et qui ne furent pas frappés en combattant. A Dieu ne plaise que nous nous fassions jamais le défenseur de ceux qui versent le sang de leurs semblables! L'acte est coupable, mais il s'explique néanmoins. Nous avons déjà vu le rôle joué par l'abbé du Chayla, qui dénonçait les assemblées, emprisonnait et torturait les malheureux qu'il pouvait surprendre. Il est bien établi que MM. les ecclésiastiques de l'Eglise romaine suivirent trop souvent cet exemple ; plusieurs eurent une véritable police à leurs ordres et se firent les agents dévoués du pouvoir civil ; quelques-uns même marchèrent à la tête des troupes, et la bande commandée par l'ermite Florimond fut certainement une de celles dont les Camisards eurent le plus à souffrir. Ils voyaient en eux, et non sans raison, leurs plus implacables ennemis et ils les traitèrent comme tels. Quand le prêtre se fait dénonciateur ou soldat, peut-il espérer qu'il n'aura pas à souffrir dans la lutte et que son caractère sera respecté ? La sentence du Maître s'accomplit encore une fois : « Ils tirèrent l'épée et plusieurs périrent par l'épée. »

Pour juger de l'exactitude des divers historiens, il pourrait être utile de rapprocher ce qu'ils ont dit des différents combats qui furent livrés et des personnages les plus marquants qui ont pris part à cette guerre. Mais cette marche logique et naturelle ne nous donnerait que des résultats insignifiants. En effet, tous les historiens ont écrit d'après les mêmes documents ou des informations analogues, et leurs ouvrages varient peu pour le fond. Louvreleuil qui résidait sur le théâtre de la guerre et dont les quatre volumes parurent de 1704 à 1706, a été suivi par de la Baume qui, en sa qualité de conseiller au présidial de Nîmes, a dû avoir sous les yeux les pièces du procès. Quant à Brueys, il n'a guère fait que traduire Louvreleuil dans une forme plus correcte et un langage plus littéraire.

Les mémoires de Cavalier écrits et publiés en anglais longtemps après que les événements furent accomplis, ne jouissent pas d'une grande réputation d'exactitude. Et l'*Histoire des Camisards* publiée à Londres, en 1744, est connue pour n'être qu'un roman.

Quant à l'*Histoire des troubles des Cévennes* d'un anonyme (Antoine Court), trois volumes publiés en 1760, elle est faite d'après les précédents écrits, soigneusement contrôlés et revisés au moyen de renseignements recueillis sur les lieux. Cette histoire est d'une grande valeur. Mais, on le voit, les sources originales, ce qui fait le fond des récits est de provenance catholique. Les auteurs protestants comme d'Aigalliers, Bonbonnoux, ne se sont pas proposé d'écrire une histoire complète, et ne peuvent que nous fournir des renseignements précieux sur quelques points particuliers.

Madame Demerez, dont l'écrit est le plus ancien bien qu'il ait été publié le dernier, est l'auteur qui nous fait le mieux connaître l'état des esprits pendant la guerre des Camisards. La panique était grande à Nîmes et aux environs. On en jugera par quelques extraits. « Nous n'avons pas, écrit cette dame, en août 1703, la moitié des troupes qu'il nous faudrait

et ces canailles donnent bien de la peine. Chacun est comme bloqué dans sa ville. On n'en peut sortir qu'avec un gros détachement. » « Il y a tant de Camisards secrets qui mettent le nez partout et des émissaires plus fidèles à ces coquins qu'à leurs princes ! » La bonne religieuse ajoute, et elle se trompe en cela, que jusqu'alors on s'était borné à faire des arrestations : « Il ne s'est fait aucune exécution ici, ni en d'autres endroits, bien qu'il y ait bon nombre de criminels dans les forts. Cette timidité donne bien du courage à nos huguenots. » L'évêque avait signalé les dangers que couraient les faubourgs de Nîmes et le maréchal avait envoyé deux compagnies du régiment de Marsilly, ne pouvant en expédier davantage, mais c'était tout à fait insuffisant : « Ces malheureux feraient ce qu'ils font quand même le maréchal serait dans la ville ; ce sont de véritables rebelles qui deviennent tous les jours plus insolents, venant faire le coup de pistolet aux portes des villes quand bon leur semble. Ils s'assemblent impunément pour faire leurs scènes. Dans Nîmes, même au faubourg de la Magdelaine, du côté des écorchoirs, on prit des jeunes filles assemblées pour cela : on les mena au fort où elles allaient d'une mine riante, disant qu'elles n'étaient point coupables pour avoir prié Dieu. » (4 janvier 1704.) La religieuse se plaint qu'on n'ait rien exécuté encore pour « détruire cette maudite race. » Elle espère que cela viendra : « Le départ de M. l'intendant et de M. le maréchal pour Alais fait espérer qu'on n'épargnera pas ces malheureux. » Ce qui tourmente la religieuse et accroît sa panique, c'est que les Camisards remportent des avantages qui augmentent leur audace. Depuis la destruction du régiment de la marine, Cavalier prend des airs de menace. « Nous les craignons, dit-elle, parce qu'ils ne nous craignent pas. » « Ils portent l'audace jusqu'à croire qu'on leur donnera des temples, et qu'à tout le moins on les laissera en liberté de continuer à vivre à leur mode. » On va jusqu'à faire aux Camisards des crimes de leurs vertus, ou, tout au moins, on s'en afflige. « On observe parmi eux une disci-

pline très-sévère et rigoureuse, n'étant pas permis aux soldats de boire un coup de plus que ce qu'on leur présente, y ayant pour cela des surveillants ; on les punit sans rémission de ces fautes et de toute autre. » « Ces coquins sont parfaitement bien commandés, il n'est point de troupes du roy mieux disciplinée ; d'ailleurs ils se battent en gens désespérés. »

L'arrivée du maréchal de Villars rend quelque espoir à la province et à la religieuse. « Il est à souhaiter, dit-elle, qu'il s'applique à terminer les affaires de ce pays qui sont en vérité bien désespérées. » Cependant, les négociations sont commencées, déjà plusieurs entrevues ont eu lieu. « Apparemment Cavalier fait la paix sous de bonnes conditions. Attendons et nous verrons ; cependant nous respirons. » La nouvelle se répand que le baron d'Aigalliers qui arrive de Versailles est chargé par ordre de la cour « d'aller trouver ces coquins pour leur offrir, non pas des temples comme ils le demandent, mais la liberté de conscience, c'est-à-dire qu'on les laissera vivre en leur particulier, sans parler de venir à l'église. Nous ne croyons point qu'ils missent bas les armes pour un si petit avantage ; ils en veulent bien d'autres : ils sont fiers et insolents. » Ceci montre qu'au 5 septembre 1704, on ne croyait pas que les Camisards fussent aux abois. Du reste, Madame Demerez ne se fait aucune illusion : elle dit en parlant de la Vaunage que « le phanatisme y est si enraciné qu'on ne peut le détruire à moins que de passer tout au fil de l'épée. Toutes les voies de douceur que l'on prend sont inutiles, ces enragés n'écoutent que leurs folies. » Mais au reste leur nombre augmente au lieu de diminuer. « Les Camisards multiplient autant que si l'on n'y avait point touché. » « Leurs assemblées sont en permanence et c'est en vain qu'on les décime. » Ils ne marchent plus par troupes, mais en petits détachements et ils n'en sont que plus à craindre. Il ne s'agit pas de les battre en batailles rangées, il faut les combattre sur tous les points à la fois. C'est à y perdre la tête. « Il est étrange que deux des plus excellents hommes du royaume cha-

cun dans sa profession, M. de Basville capable de régler l'Aréopage, et M. de Villars qui a fait trembler toute l'Allemagne, ne puissent pas venir à bout d'une poignée de coquins. Il faut croire que la colère de Dieu n'est pas encore apaisée sur nous. »

Ce n'est pourtant pas avec découragement que Madame Demerez pose la plume. Beaucoup d'exécutions ont été faites, les morts ne sont plus à craindre, mais on craint encore ceux qui se sont sauvés à l'étranger. « Plusieurs de ces marauds sont de temps en temps revenus des pays étrangers pour exciter ici de nouveaux troubles; mais autant qu'on en a pu prendre, on les a fait ou rouer ou brûler à Montpellier, comme les prophètes Samuel, Moïse, Daniel, etc., et ainsi, par la grâce de Dieu, nous vivons maintenant en paix dans cette province, nous tenant pourtant toujours sur nos gardes. »

C'est dans cette quiétude un peu combattue que notre auteur pose la plume, le 1er juin 1705.

Tandis que la crainte trouble encore les vainqueurs, les vaincus ne se découragent pas. Ils seront brisés, c'est possible; mais ils mourront en espérant contre tout espoir. Cette liberté de servir Dieu selon sa conscience, ils l'ont défendue avec énergie et aussi avec violence; d'autres athlètes sauront allier le même courage à plus de sagesse, et la cause de la liberté de conscience sortira triomphante de leurs épreuves.

PH. CORBIÈRE.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## LETTRES DE TH. DE BÈZE A DIVERS

### LE PRINCE DE PORCIEN, DES ADRETS, MOUY

### (1566-1567)

*A Monsieur le Prince Portian* (1).

Monseigneur, je n'ai pu ni du entendre les nouvelles de la mort de feu Mme la comtesse de Singhen (Seninghen), vostre mère, sans en étre grandement contristé pour beaucoup de raisons. Mais entendant la constance que Dieu luy a donné en sa maladie, non moins estrange et douloureuse que longue, et l'heureuse issue d'icelle, j'en ai esté et suis grandement consolé. Mais surtout, je me réjouis, ce me semble à bon droict, de ce que je vois qu'elle vous a laissé héritier, non tant de ses biens terrestres et corruptibles, que du plus grand thrésor que Dieu lui eust départi, à savoir de la cognoissance et du zèle de son sainct nom. Aussi est-ce, Monseigneur, le plus précieux bien que vous ayez reçeu du Seigneur, à l'administration duquel il vous fault d'autant plus soigneusement penser, qu'il vous fault faire vostre compte d'estre désormais plus rudement assailli que jamais à droicte et à gauche : à droicte par toutes manières d'allèchements, et de ce que Satan ne fauldra de se servir de votre aage, de vos grandeurs, des dons mesmes que Dieu vous a despartis, voir mesme de ceulx dont vous vous douterez le moins ; à gauche par toute espèce d'envieux, et de telles manières de gens. Le Seigneur vous a musni desjà des grandes et certaines défenses

(1) Epitre consolatoire à l'occasion de la mort de sa mère Françoise d'Amboise, comtesse de Séninghen. Sur le prince de Porcien, voir l'étude de M. le comte Jules Delaborde, *Bulletin*, t. XVIII, p. 2, 124, 513, et l'article de la *France protestante*.

au contraire, pourveu que vous en vouliez user au besoin, car s'il y a seigneurs en France que Dieu ait conduit par une continuelle expérience de sa providence, je suis asseuré que vous en estes l'un, de sorte que si vous ne faites votre profict du passé ponr l'advenir, je n'en sache point de vostre rang et degré qui soit moins excusable que vous.

Vous savez jusques où, durant vostre enfance, feu Madame vostre mère a été reduite par méchantes practiques (1). Dieu ne vous a pas seulement retiré miraculeusement; mais aussi vous en a octroyé la plus grande et chrestienne qu'homme eust seu désirer ayant tellement besogné que ceulx-là vous doivent la vie qui taschèrent de la vous oster en la personne de feu M[me] votre mère. Depuis le Seigneur vous a mis au plus épais de la presse, et conduict au travers de tant de travaux et dangers sans que les hommes s'en soyent grandement meslés, comme j'en suis bon tesmoin. Vous savez quels jugements vous avez veus tomber sur les plus grands, les uns pour s'estre oubliés eux mesmes; les autres pour avoir esté mal accompagnés. Mesme vous n'ignorez qu'il y en a eu entre ceulx là que Dieu a retirés pour vous avancer. Des choses si grandes méritent bien que jour et nuit vous vous en souveniez pour vous garder de semblables inconvénients, et vous dédier du tout à celui qui vous a tant honoré et honorera jusques à la fin. Et de ma part j'en ai conceu telle espérance que j'estime ces admonitions estre comme superflues en vostre endroict. Si est-ce que j'espère que mon affection et désir que j'ai en vous ramentevant ces choses ne vous seront désagréables.

Au reste quant à nos nouvelles de deçà, le Seigneur nous a mis ces jours passés un terrible spectacle de ses jugements en la personne de feu M. de Passi justement puni pour ses démérites, comme il a lui mesme d'un grand cueur publiquement et haultement avoué, dont j'estime que [serez] d'ailleurs plus amplement informé (2). Quant au surplus de nostre estat, nous avons de jour à jour plusieurs grands advertissements qui ont été causes que Messieurs de ce lieu

(1) Voir pour plus de détails l'article déjà mentionné de M. Delaborde. *Bulletin*, t. XVIII, p. 4 et suivantes.

(2) Jacques Spifame, sieur de Passy, ancien évêque de Nevers, quitta son évêché pour se retirer à Genève, et y périt sur l'échafaud, victime d'une sentence où l'on ne peut voir qu'un excès de rigueur. (*Lettres de Calvin*, t. I, p. 453, en note.)

après vous avoir bien humblement remercié de la bonne souvenance en laquelle il vous plaist les avoir, m'ont donné charge de vous supplier ne trouver mauvais si pour cest heure ils retiennent par devers eulx pour quelque temps le seigneur de Mouvents, auquel cependant il serayt marri de préjudicier, ains au contraire vous supplient bien fort de l'avoir de plus en plus pour recommandé, comme un personnage de telle crainte de Dieu et aultres vertus, qu'ils ne doutent point que n'en receviez un jour très grand contentement.

Monseigneur, je prie nostre bon Dieu et Père qu'en vous multipliant ses grâces de plus en plus, il vous maintienne en sa sainte et digne garde.

De Genève, ce 3 d'avril 1566.

(Bibliothèque de Genève. Vol. 117. Copie.)

*A Madame la Princesse de Porcien* (1).

Madame, écrivant à Monseigneur, je n'ai voulu faillir à vous ramentevoir vostre très humble serviteur, lequel n'ayant aultres moyens de s'employer, priera tousjours le Seigneur, qu'en vous accroissant en toutes ses bénédictions, et surtout en la vraie et sincère profession de l'évangile, il vous maintienne heureusement et longuement à son honneur et gloire.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

TH. DE BÈZE.

*Au Prince de Portian* (2).

Monseigneur, d'autant que je croy que vous ne doubtez nullement du désir que jay de vous obéir tout le temps de ma vie, je ne feray difficulté de vous déclarer franchement les raisons qui m'ont gardé pour ce coup de me mettre en chemin, comme il vous avoit pleu de m'escrire. Vous n'ignorez, monsieur, quelle charge m'est commise

(1) Veuve en 1567, Catherine de Clèves épousa, en secondes noces, Henri de Guise, dit le Balafré.

(2) Ecrite au milieu des agitations qui précédèrent la seconde guerre civile, cette lettre nous livre la véritable pensée de Bèze sur les prises d'armes pour cause de religion. C'est le même jugement qu'il exprimait sur l'insurrection des Pays-Bas. *Bulletin*, t. XXII, p. 113.

en ce lieu, lequel pour certain je ne saurois tant soi peu abandonner qu'il n'en reçeut dommage. Oultre cela je suis asseuré que chose ne sauroit advenir à ces pays là plus desadvantageuse que ma présence pour la grande hayne que me portent les catholiques en général.

Il y a davantage que, pour vous dire la vérité, nostre conscience ne peult porter que ceste seigneurie ny Eglise se mesle en sorte quelconque des affaires si mal entrepris. Car nous n'approuverons jamais telles violences et confusions, dont l'issue ne sauroit estre que très malheureuse. Je ne doubte point que ne soyez de mesme advis, et que vostre désir ne soit que d'empescher mesmes que confusion n'advienne plus grande. Mais pour vous dire ce que j'en pense, le mal est desjà tel et si avancé qu'il est incurable aux hommes. Il n'a pas tenu à les vouloir destourner et desmouveoir. Mais puisqu'ils ont mieulx aimé se mettre en avant en un temps si maulvais, que se tenir coys en silence et patience, je n'y voy de ma part aultre remède, sinon qu'ils demandent à Dieu la force de soustenir la croix qui leur est préparée, et s'ils prennent autre voye, laissant à Dieu ses secrets jugemens, je ne puis faire autre chose que gémir pour l'horreur que j'ay des grands et extrêmes malheurs qui s'en ensuivront, s'il ne plaist au Seigneur y besongner d'une miséricorde spéciale et vertu singulière. Au reste, etc...

De Genève, ce 14 d'aoust 1566.

(Collection Tronchin. Lettres de Th. de Bèze. Copie.)

*A Monsieur des Adrets* (1).

Monsieur, j'ay esté bien joyeulx et vous remercie humblement de ce qu'il vous a pleu me faire entendre de vos nouvelles par le présent porteur, lequel j'ay choisi aussi pour ma part pour vous tes-

(1) François de Beaumont, baron des Adrets, servit d'abord la cause de la Réforme, qu'il déshonora par ses excès, et la trahit ensuite pour obtenir les bonnes grâces de la cour qui ne proportionna pas la récompense aux mérites : « C'étoit, dit Bèze, qui l'a fort bien jugé, un homme vigilant au possible, hardi et heureux entrepreneur, et vrayment doué de plusieurs qualités requises en un grand capitaine, mais au reste extrêmement ambitieux et cruel, lesquels deux vices obscurcissoient le lustre de ses autres vertus, et luy eussent fait perdre conscience et réputation. » (*Hist. eccl.*, t. III, p. 221.) Le langage de Bèze pour retenir sous le drapeau de la Réforme un de ses chefs les plus redoutés, est digne de remarque, et ses graves admonestations, mêlées de louanges, communiquent à cette pièce un intérêt exceptionnel.

moigner que je loue le Seigneur qu'il vous ait donné cette volonté ou plutost continué de le servir et honorer à bon escient. Et pour ce que je scay qu'il n'y a chose au monde, selon Dieu et raison, qui puisse plus soudain ny mieux effacer du cœur des hommes mal informés toute maulvaise suspiscion, ny rendre plus honteux tous ceux qui vous seroyent mal affectionnés, ni plus contents ceulx qui vous aiment et honorent pour les bons et grands effects esquels le Seigneur vous a employé, voylà pourquoy, monsieur, je vous supplie, au nom de Dieu, et d'autant que vous avez monstré par effect que son honneur estoit plus prétieux que nulle chose, que rien ne vous destourne de ce bon chemin, et que pour avoir receu quelque desplaisir des hommes (sur quoi toutesfois je vous puis dire que je n'en ay jamais ouy ny veu un seul que je puisse estimer vous porter aultre affection que bonne, encores qu'ils fussent offensés de vostre portement depuis quelque temps), vous ne vous pourchassiez le plus grand mal que vos plus grands ennemis, voire Sathan mesme vous scauroit souhaiter, à savoir d'estouffer peu à peu les graces que le Seigneur vous a faictes. Je m'asseure que vostre affection est toute aultre. Mais je vous supplie, monsieur, d'estre tout persuadé que mesprisant peu à peu l'exercice de la religion, c'est-à-dire ne hantant la prédication et ne communiquant à la Cène, bref ne participant aux assemblées du Seigneur qui a ordonné ces moyens pour croistre et fructifier en sa maison, il est impossible que les arbres lcs plus verts ne deviennent secs et morts à la fin, et vous n'ignorez pas qu'il est dict que telz arbres seront copés et mis au feu, comme nous en avons veu beaucoup d'exemples bien pitoyables en peu de temps.

J'espère que donnerez ordre que rien de tel ne vous advienne, mais plus tost tout le contraire, mesmement ayant ceste occasion que Dieu vous présente en la bénédiction nouvelle qu'il vous a envoyée d'un fils que le Seigneur veuille bénir (1). Si donc vous différez de le présenter à celuy qui le vous a donné en son Eglise, quelle sera l'occasion de scandale que vous donnerez à chascun, et comment en respondrez vous devant l'Eternel? Si au contraire vous rendez à Dieu vostre devoir, qui sera plus aise que vos amis et ser-

(1) Cet enfant vécut-il? Il n'est pas mentionné dans la *France protestante.* De deux jumeaux nés à Genève, pendant les premiers troubles de religion, l'un avait eu Calvin pour parrain.

viteurs, et plus triste que vos malveillans? Je ne parleray point du troysième qui serait de l'offrir à la synagogue de Satan, car je penseroys vous faire un trop grand tort de penser que vous le voulussiez seulement penser. Au reste j'ay dict au présent porteur tout ce que j'en estime apartenir à ce qu'il m'a communiqué de vostre part, vous suppliant de rechef, monsieur, au nom de Dieu, de mieux vous surmonter encore vous mesme que vous ne veinquistes jamais ennemys, afin que Satan en demeure confus avec tous ses adhérents, que vous en receviez contentement et que toute l'Eglise en soit édifiée.

Monsieur, après vous avoir présenté mes humbles recommandations, sans oublier madame des Adrets vostre fidèle partie, je prie le Seigneur qu'en vous multipliant ses grâces, il vous maintienne en sa saincte et digne garde.

De Genève, ce 23 de novembre 1566.

Vostre humble serviteur,

TH. DE B.

(Bibliothèque de Genève. Vol. 117. Copie.)

*A Monsieur de Mouy* (1).

Monsieur, j'eusse esté bien mari, et n'eusse aussi faict mon debvoir de laisser aller ce présent porteur sans l'accompagner de la présente, ayant moyen de vous mettre, comme j'estime, hors de quelque soucy que vous avez en nous pour les bruits qui en courent. Or graces à Dieu, nous en oyons beaucoup, et tant plus sommes nous obligés de recongnoistre comme la Providence et bonté de Dieu nous gouverne, car je puis dire que jusques à présent nous sommes en tel repos et si bien heureux que la plus grande peur que j'ay c'est que le trop d'aise ne nous gaste. Toutefois nous avons de quoy le louer aussy en cet endroict, et mesmes de ce qu'il luy plaist assaisonner les graces qu'il nous fait de certains advertissements qui nous donnent occasion de jamais ne l'oublier. Et j'espère aussi que les enfants auront tousjours, au besoin souvenance de leur

(1) Louis de Vaudray, sieur de Mouy, un des plus héroïques chefs de la Réforme, ne survécut aux batailles de Dreux et de Saint-Denis, que pour succomber, en 1569, sous la balle de Maurevel, le tueur du roi, qui l'assassina lâchement, après avoir partagé sa bourse, sa table, et même son lit. Charles IX récompensa ce service par le collier de son ordre

paoure mère nourrisse laquelle est preste de s'employer mieux que jamais si elle peut, et craint surtout que ses mamelles ne tarissent pas faulte de les bien suscer. A quoy je vous prie de bien veiller, d'aultant que vous ne scavez combien ce laict durera. En mon particulier, monsieur, je me tiens asseuré qu'il vous plaist avoir souvenance de moy en vos prières, comme je vous en supplie, ayant un fardeau soubs lequel je me trouve bien empesché, et toutesfois plein de bon courage par la grace de celui lequel je prie vous multiplier ses graces de plus en plus, sans oublier madame de Mouy que j'honore pour le bon tesmoignage qui lui est rendu, et vous tenir avec tous les vostres en sa saincte et digne garde.

De Genève, ce 10 de mars 1567.

Vostre humble serviteur,

TH. DE BÈZE.

(Bibliothèque de Genève. Vol. 117. Copie.)

---

## LE PROTESTANTISME A BAYONNE

## (1677-1680)

*Du Lundy quinxième de febvrier* 1677.

Conseil tenu par Mr de Lalande, premier eschevin, Peyrelongue, Etchenique, Larreset, eschevins, Noguero, Rigan, Wescomb, Verdier et Bourdet, jurats, et Delane, prr sindicq substitué.

Le dit sieur Delane a remontré qu'il y a des familles de la religion prétendue reformée qui se sont establies en cette ville despuis quelque temps, à quoi il luy semble important de pourvoir; c'est pourquoy il a requis qu'il soit députté un commissaire pour s'en informer, et sur son rapport estre par lui requis ce qu'il verra estre à faire; ce qui lui a esté octroyé, monsr de Larreset ayant esté commis à cest effet.

*Du mercredy* 17 *aoust* 1678.

Conseil tenu par Messieurs de Bruix, premier échevin, de Hody, Darguibel, eschevins, Verdier, Duvergier, Dulivier, Castetnau, jurats.

Le dit jour sur la remontrance faite par M^r de Hody, quy a dit que tout le corps est assez informé du soin particulier que les magistrats ont toujours prins d'empescher l'établissement des marchands étrangers et particulièrement celui des huguenots en cette ville, parce que les premiers ont toujours ruiné les affaires des bourgeois, et que les derniers ont peu corompre la pureté de leur religion catholique, apostolique et romaine, dont tous les habitants font une publique profession, depuis huit cents ans ou davantage, sy bien que quand leurs prédécesseurs se sont tant soit peu relachés de leur zèle, on a veu des estrangers de l'un ou de l'autre espèce quy se sont establis dans la ville, soubs quelque apuy que l'intérest leur a fait trouver en icelle, de sorte qu'on voy aujourd'huy le S^r Rochette occuper une maison en leur particulier et les S^rs consuls qui sont huguenots en occuper une autre, tantot seuls tantot aveq leurs femmes et des enfants qui sont nez dans la ville ; et l'on peut juger aisémant des inconvéniants dangereux quy en peuvent ariver, parce que à l'imitation des premiers on a veu establir d'autres estrangers depuis plusieurs années quy font présentement les meilleures affaires de la ville, et sur l'exemple des derniers on sçaist que le nommé Ploos, marchand holandais et huguenot, a fait depuis quelque temps divers efforts auprès de M^r le maréchal de Gramond, par le ministaire de quelque personne quy navait pas en veue les intérêts de la ville, pour sy establir aveq sa femme laquelle est pareillement de la religion prétandue reformée; et quoyque ce seigneur remply de zele pour la religion n'ayt jamais vouleu favoriser ce dessain, on sçait néantmoings que depuis sa mort le dit Ploos a loué un quartier de maison chez le sieur Adam Dolives, pour s'y loger aveq sa famille qu'il est sur le point d'y apeller, sy le corps n'y pourvoit promptement aveq tout le zelle que le cas le requiert; ce qu'il est obligé de faire tant pour l'intérest de la religion que par la considération et la prière particulière que M^r l'évesque de cette ville en a fait au corps depuis fort peu de jours, et de diverses instances que la plus grande partie des bourgeois de la ville en font aussy incessamment; après que tous les magistrats ont muremant examiné l'importance de cette affaire, il a esté délibéré que pour prandre une sérieuse résolution quy serve de réglemant à l'advenir, les entiens et principaux bourgeois de la ville apellés ordinairement aux affaires de

conséquence pour recevoir leurs advis, seront incessamant convoqués.

*Du vendredy* 19 *aoust* 1678.

Conseil tenu par messieurs de Bruix, premier échevin, de Hody, Hariague, Larguibel, échevins, Verdier, Duvergier, Dulivier, Castetnau, jurats, et de Tandron, syndicq et pro^r^ de la d^te^ ville.

Le dit jour après le conseil tenu se sont assemblés les sieurs Duvergier de Joanis, advocat, Duvergier de Bellay, son frère, Lalande Gajon, Lalande baron de Hinx, Wescomb, Dulivier, Vilaret, Tandron et Rol, bourgeois. Le dit S^r^ premier eschevin a déclaré à la dite compagnie le sujet de leur convocation tandant au sujet de l'establissement que pretant faire en cette ville Ploos, marchand hollandais huguenot, aveq sa femme de religion réformée aussy, et que d'ailleurs il y a plusieurs forains qui habitent incessamant en ville avec leurs familles, sans se mettre comme ils sont obligés soubs le pot des bourgeois, a esté délibéré que le dit Ploos sera mandé de venir au corps pour luy estre déclaré par le premier eschevin qu'ayant résolu son establissement en cette ville aveq sa femme, il ne doit pour tout point s'y attandre, par ce qu'il a esté résolu et par le corps et par la bourgeoisie; cella ne peut luy estre permis, à la réserve toutesfois que lorsqu'il voudra luy seul se mettre dans la maison d'un bourgeois soubs la conduite et pot, comme il s'est observé jusques à présant; et à l'esgard desdits consuls de la prétandue religion réformée, qu'il vuidera la ville aveq sa famille à peyne d'y estre pourveu ainsi qu'il sera advisé; et quand à ce qui conserne les d^ts^ autres marchands forains, il sera sursis pour le présent d'y prononcer.

En exécution de laquelle délibération, tant les dits Ploos que consuls marchands huguenots, ayant esté mandé en l'hôtel de ville, les delibérations précédantes leur ont été données à entandre par le dit S^r^ premier eschevin, pour qu'ils ne le puissent ignorer, et leur a esté fait cognoître que le corps leur accordait par grâce leur résidence en cette ville, sans leurs femmes ny enfants, à la charge de se placer dans la maison d'un bourgeois soubs son pot et feu suivant les statuts de la ville.

*Du vendredy* 16 $7^{bre}$ 1678.

Conseil tenu par $mess^{rs}$ de Bruix, premier eschevin, Hody, Lariague, Larrezet, d'Arguibel, eschevins, Verdier, Duvergier, Dulivier, Castetnau, jurats. Le dit jour est venu en conseil, Ploos, marchand hollandais et de la religion prétandue réformée, auquel a esté pareil comandemant fait de vuider la ville qu'à consul (*sic*) à moingts qu'il ne se rende dans la maison d'un bourgeois à son pot et feu.

*Du vendredy* 22 *mars* 1680.

Conseil tenu par $mess^{rs}$ Wescomb, premier Eschevin, de Castetnau, clercq assesseur, Duvergier eschevin, Dibusty, Dalbinoritz, Dusant, Dubrocq, Dordoy, juratz.

Le dit jour sur la remontrance du dit $S^r$ Dusant, jurat, quy a dit que par la délibération précédante il a été inhibé par le corps come autrefois au nomé Ploos marchand holandais de la relligion prétandue réformée de ne tenir maison en cette ville, que néantmoings il auroit prins à louage la maison du $S^r$ Daudoings par contract retenu par Dubourg $not^{re}$ royal, et prin soubs lui en pansion le mesme $S^r$ Daudoings ; à raison de quoy le $d^t$ $S^r$ Dusant aurait esté commis pour parler le $d^t$ de Ploos et l'obliger de se rendre dans l'hotel de Ville pour le premier jour de diette, afin d'y estre ouy et recevoir les ordres du corps, et c'est ce que le $d^t$ $S^r$ Dusant luy aurait fait sçavoir; et sur ce le $d^t$ de Ploos étant présant, interpellé par le $d^t$ $S^r$ premier eschevin de lever la main, de répondre tant sur le contenu sy dessus que aux interrogations que le corps luy entendait luy faire, icelluy de Ploos aurait refusé de lever la main, et attendu ce et que par ce refus c'estoit une conviction et tacite aprobation de ce dessus, $led^t$ de Ploos ayant esté congédié, aurait été délibéré qu'en ensuivant les coutumes et statuts de cette ville, que le $d^t$ de Ploos n'y pourra tenir ni maison ny famille en son particulier, attandu sa qualité, ny mesme rester en la $d^{te}$ ville que soubs le pot et feu d'un bourgeois ; à quoi faire il satisfera incessament ou à deffaut de ce, qu'il sera constraint à vuider la ville, signification préalablement faite.

*Du vendredy cinq avril* 1680

Conseil tenu par mess[rs] Wiscomb, premier eschevin, Castetnau, Clerq, Hontabat, Duvergier eschevins, Dibusty, Daguerre, Albinoritz, Dusant, Dubrocq, Dordoy, jurats, Casaumajou sindicq.

Sur la remontrance faite par le d[t] S[r] Dubrocq quy a dit que le S[r] de Ploos s'est introduit en cette ville de son autorité sans en avoir obtenu aucune permission du corps, lequel comme il a esté cy devant dit, estant de la religion prétendue et natif d'un Royaume estranger, ne tient compte de satisfere aux délibérations cy devant prises ; il a esté délibéré que pendant Lundy prochain precizémant, il satisfera aux dites délibérations précedantes, et que conformément à icelles il se mettra avec un bourgeois ou vuidera la ville ; et lui seront à cet effet les dites délibérations signifiés par le premier sergent ordinaire sur ce requis, en vertu des présantes, sans autre commission.

(Archives de la ville de Bayonne. Registre BB, 30. — Collationné par M. Dulaurens, bibliothécaire-archiviste.)

---

# MÉLANGES

## UNE FAMILLE DE RÉFUGIÉS A NEUCHATEL

La famille de Boyve est une des plus anciennes du Refuge qui a donné à Neuchâtel les Pourtalès, les Coulon, les Gaudot, les Gelieu, les de Luze, et tant d'autres (1). Originaires du Lyonnais, Guillaume et Pierre Boyve paraissent avoir adopté de bonne heure la doctrine de Valdo ; la persécution les contraignit à se retirer, le premier à Gap, le second à Gex. Bernard Boyve, descendant de Pierre, eut pour fils Antoine, né en 1485, qui mérite une mention toute particulière. Compatriote et ami de Farel, dont il partageait les croyances, Antoine Boyve le suivit à Neuchâtel, et devint un des apôtres de la

(1) Voir deux excellents articles de M. le pasteur Guillebert, dans le *Bulletin*, t. III, p. 620, et t. IV, p. 153.

Réforme dans ce pays. On sait le rôle qu'il joua le 15 août 1530, dans cette mémorable scène de Valengin ainsi racontée par Merle d'Aubigné : « Déjà de tous côtés on se rendait à l'église; Farel et son compagnon y entrèrent accompagnés d'un petit nombre d'habitants. Le réformateur monta en chaire, et le curé se disposa à célébrer la messe. La lutte commença aussitôt. Tandis que la voix de Farel prêche Jésus-Christ et ses promesses, les voix du prêtre et du chœur chantent le missel. Le moment solennel approche; la transsubstantiation ineffable va s'accomplir; le prêtre prononce sur les éléments les paroles sacrées. A ce moment le peuple n'hésite plus... Rome triomphe. Tout à coup, un jeune homme s'élance du milieu de la foule, traverse le chœur, se précipite vers l'autel, saisit l'hostie des mains du sacrificateur, et se tournant vers le peuple, s'écrie : « Ce n'est pas ici le Dieu qu'il faut adorer. Il est là-haut en la Majesté du Père, et non entre les mains des prêtres, comme vous le croyez. » Cet homme était Antoine Boyve ! Il faillit payer cher son héroïque imprudence, et son sang, ainsi que celui de Farel, longtemps empreint sur les murs du château de Valengin, témoigna de la fidélité de la châtelaine du lieu, Guillemette de Vergy, et de ses vassaux, à l'ancien culte. Mais une pareille victoire équivalait à une défaite pour les sectateurs du culte catholique, comme on le vit peu après.

Au mois de février suivant (1531), le conseil neuchâtelois offrit à Antoine Boyve, en témoignage de reconnaissance, des lettres de bourgeoisie. Il se fixa dès lors dans le pays, et épousa en premières noces Guillauma Martin, fille d'un bourgeois de Neuchâtel, et plus tard Anne-Edithe d'Angolon. Il laissa deux fils : 1° Esaïe, qui épousa Sara Masuer, fille de Pierre, ministre de Cossonay, et devint châtelain de Prangins ; 2° Jérémie, qui épousa Elisabeth de Rougemont.

La famille dont on vient de retracer l'origine d'après les anciennes chroniques de Neuchâtel, et un tableau généalogique dressé par M. Petit-Pierre, fournit à sa patrie adoptive neuf pasteurs, ainsi que bon nombre de magistrats et d'officiers au service de l'étranger (dont quatre en France), parmi lesquels nous remarquons :

*David*, petit-fils d'Esaïe, précédemment nommé, qui semble avoir hérité de la fermeté de son aïeul Antoine. Lorsque le duc de Longueville vint à Neuchâtel en 1618, et tenta d'y rétablir la messe que déjà l'on chantait au château, David, alors maître bourgeois en chef, alla le trouver et lui parla avec une telle énergie, le menaçant du courroux de Messieurs de Berne, qu'il le détourna de son dessein.

*Abraham* (1623-1684), doyen de la classe de Neuchâtel, publia en

1661 une *Chronologie de la vie de Jésus-Christ*, et laissa de nombreux ouvrages manuscrits qui attestent une rare érudition sur les sujets les plus divers.

*Jonas*, fils du précédent (1654-1739), fut le laborieux auteur des *Annales historiques de Neuchâtel et de Valengin*, pour lesquelles il avait recueilli, durant un demi-siècle, d'innombrables matériaux, compulsant les actes conservés dans les archives d'Etat, les cartulaires des anciens couvents, les papiers de famille, et entretenant une correspondance avec les personnages marquants des contrées voisines de celle dont il écrivait l'histoire. Outre les *Annales* imprimées pour la première fois de nos jours, et qui jouissent d'une légitime autorité, Jonas Boyve laissa d'importants ouvrages inédits consacrés aux antiquités, poids et mesures de la Suisse.

*Jacques-François*, petit-fils de Jonas, fut un des jurisconsultes les plus distingués de son siècle. Consulté non-seulement en Suisse, mais en France, en Allemagne, il composa de nombreux mémoires sur des questions très-difficiles, et remplit, durant plusieurs années, les fonctions d'avocat à la chambre des appellations romandes de Berne. On a de lui plusieurs ouvrages imprimés de son vivant, entre autres les *Remarques sur les lois et statuts du pays de Vaud* (2 vol. in-8, 1757). Elles sont précédées d'une savante introduction sur le droit féodal.

*Jérôme-Emmanuel* de Boyve (1731-1810), conseiller d'Etat et chancelier de la principauté de Neuchâtel, obtint en 1765 des lettres de confirmation de noblesse de Frédéric le Grand, rédigées dans les termes les plus flatteurs pour lui et pour sa famille (1). Il justifia cette distinction par un excellent traité de l'*Indigénat helvétique de la souveraineté de Neuchâtel* (1778, in-8). Il fut un des collaborateurs de Haller pour sa Bibliothèque historique et son cabinet des médailles suisses. Le successeur de Frédéric le Grand, Frédéric-Guillaume III, lui décerna une médaille d'or, et la Société économique fondée à Saint-Pétersbourg, sous les auspices de Catherine II, l'élut un de ses membres étrangers.

Voici en quels termes le *Journal suisse* du 10 avril 1810 annonça la mort de cet excellent citoyen : « Notre pays vient de perdre un des membres les plus distingués de son gouvernement en la per-

(1) « Nous, Frédéric, etc... Comme nous avons appris que la famille de Boyve est *une ancienne famille patricienne de la principauté de Neuchâtel*, où plusieurs membres d'icelle ont possédé et possèdent encore des emplois considérables... Nous, par ces causes, avons accordé et accordons au sieur Jérôme-Emmanuel de Boyve, le titre et la qualité de gentilhomme de noblesse, » etc. Parchemin de 1765, enregistré au conseil d'Etat de Neuchâtel.

sonne de M. J.-E. de Boyve, chancelier et président du conseil d'Etat, décédé à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il a conservé toutes les forces de son esprit et toute son activité jusqu'aux derniers moments de sa vie. La perte d'un homme aussi recommandable par l'aménité de son caractère que par l'étendue de ses connaissances et son zèle pour la patrie, sera vivement sentie dans ce pays et dans toute la Suisse. »

La Révolution française inaugura une ère réparatrice pour les descendants des réfugiés, qui se montrèrent disposés à rentrer dans leur ancienne patrie, et dans l'exercice des droits qu'on leur avait solennellement rendus. Ce n'est que de nos jours que ce privilége a été invoqué par Eugène de Boyve, payeur du département de la Somme, dont le fils unique, Edouard de Boyve, né en 1840, a épousé, en 1872, Mademoiselle Amy-Colomb de Daunant, et a rattaché ainsi au protestantisme nîmois le dernier rejeton d'une des familles les plus distinguées du refuge helvétique.

J. B.

---

## DESMAIZEAUX ET SES CORRESPONDANTS (1)

### III

### LES BASNAGE

Parmi les correspondants de l'actif Desmaizeaux, une place importante doit être réservée aux Basnage ; le fonds Ayscough contient plusieurs lettres tant de Jacques que de son frère, le rédacteur en chef de l'*Histoire des ouvrages des savants ;* je transcrirai les unes, j'extrairai des autres ce qu'elles renferment d'intéressant pour nous.

La première pièce qui me tombe sous la main appartient à l'année 1707 ; Bayle était mort depuis près d'un an, et Desmaizeaux s'occupait de publier une édition des œuvres de l'illustre critique, glanant de côté et d'autre afin de rendre son travail aussi complet que possible, il s'adressa naturellement à Jacques Basnage, et voici la réponse qu'il en reçut ; à cette époque l'homme distingué dont Voltaire disait qu'il « était plus propre à être ministre d'Etat que

(1) Voir le *Bulletin*, t. XVII, p. 237, 284, 332 ; et t. XIX, p. 76, et 181.

d'une paroisse » occupait le poste de pasteur de l'Eglise wallonne à Rotterdam.

Si quelque chose pouvoit me consoler de la perte de notre amy commun, ce serait le plaisir d'être en commerce avec une personne que j'honore et j'estime autant que vous. Je me trouverai heureux, Monsieur, si vous voulez bien m'honorer de votre amitié. Non-seulement j'y répondrai de tout mon cœur, mais je tâcherai de la mériter en toutes occasions.

Je ne doute point que le recueil de vie que vous avez publié ne soit bien reçu; mais puisque vous voulez que je vous parle avec pleine confiance, sur ce qui regarde M. Bayle, je ne crois point qu'on doive remuer l'affaire de l'*Avis aux réfugiés*. Ce n'est pas que je le soupçonne d'en être l'auteur; je n'ay point encore abandonné ma première conjecture, c'est que le Ms. luy en avoit été confié. Il le fit imprimer, y ajouta une préface, et quelques traits de sa main. M. Hartzocker m'a confirmé dans ma conjecture, parce qu'il m'a assuré que M. de la Rocque, estant prisonnier à Paris (1), citoit souvent cet ouvrage comme une production qui lui appartenoit. Mais comme c'est un sujet odieux, il vaut mieux le laisser tomber que de faire criailler de nouveau ses ennemis.

M. de la Bastide (2) m'avoit envoié l'écrit qui est entre vos mains pour le faire imprimer; mais la raison que je viens de vous alléguer m'en empêcha. D'ailleurs, je ne trouvay point de preuves décisives, et je croy que M. de la Bastide se trompe en attribuant cette pièce à M. Pelisson (3). Mon frère, à qui je la remis, fut du même avis que moy. Ainsi, Monsieur, on remueroit un procès sans rien avancer pour rétablir la mémoire de notre amy (4).

Ses lettres, si vous pouvez en recueillir, feront beaucoup plus d'effet, et je ne doute point qu'on ne soit bien aise de les avoir. J'ay fait examiner depuis deux jours s'il n'y auroit point entre celles qui luy ont été écrites qui peuvent vous être communiquées pour grossir votre recueil, et j'aurois obtenu de l'héritier de ses papiers la liberté de vous les envoier; mais toutes celles où il y avoit de bons morceaux ont été insérées par morceaux dans son dictionnaire, et on trahiroit le secret des amis de publier le reste.

Je vous envoieray par la première occasion le journal de mon frère dans lequel sera l'éloge de M. Bayle; il n'est pas encore achevé d'imprimer, mais il le sera dans peu de jours. J'ay fait simplement un *Mémoire* de ce que je sçavois de la vie de M. Bayle; et c'est ce mémoire de sept ou huit pages que le P. de Tournemine a imprimé (5), et que M. de Beauval a copié aussy; mais cela n'empesche point ceux qui voudront *élogier* notre amy et le défendre, de le faire; au contraire, Monsieur, je croy que votre recueil en seroit plus recherché s'il y avoit quelque chose qui regardast M. Bayle et ses dernières disputes. Deux ouvrages viennent de paroître contre luy, l'un de M. de la Placette (6),

(1) Daniel de Larroque (1660-1731). Cf son article dans la *France protestante*.

(2) Marc Antoine de La Bastide (1624-1704). Cf. la *France protestante*.

(3) La Bastide essaya de prouver cette assertion dans un *factum* qu'il publia en Angleterre où il s'était réfugié.

(4) Il est aussi question du fameux *Avis* dans une des lettres de Barbeyrac à Desmaizeaux. Cf. *Bulletin de la Société*, vol. XV, p. 336.

(5) Dans le *Journal de Trévoux*.

(6) *Réponse à deux objections qu'on oppose de la part de la raison à ce que la foi nous apprend sur l'origine du mal et le mystère de la Trinité*. Amsterdam, 1707. In-12.

l'autre de M. Jacquelot, que je n'ay pas veu. Il me semble qu'on peut mettre ces mémoires aux mains les uns avec les autres ; dès le moment qu'on est Prédestinataire aux termes du synode de Dordrecht on regarde les réponses de Mrs. Lecler, Bernard et Jacquelot comme mauvaises, et les Arminiens s'imaginent qu'on ne peut lui répondre dans le système ordinaire. On ne peut pas qu'on luy répond bien, quelque système que l'on prenne ; car, au contraire, chaque parti prétend que l'autre se trompe, s'égare, et ne peut soutenir le poids des difficultés de M. Bayle. Ce n'est pas deux routes différentes qu'on prend pour parvenir au même but, ce sont deux chemins opposés, dont l'un prend la droite, et l'autre la gauche, et chacun soutient que son chemin est le seul qu'on puisse prendre. Ajoutez à cela que M. Bayle a obligé M. Jacquelot à se déclarer Arminien, après avoir mangé le pain des orthodoxes dix-huit ans avec des protestations solennelles dans nos synodes qu'il ne l'étoit pas (1) ; et M. Leclerc a été forcé de lâcher pied sur l'éternité des peines. Il abandonne la doctrine reçue des anciens et des modernes sans lever la difficulté qui reste toujours ; et outre le mal moral, il y a assez d'autres maux physiques pour donner lieu aux plaintes et aux objections des hommes...

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Basnage.

Ce 19 d'aoust 1707.

*A Monsieur*
*Monsieur Addison* (2),
Dans l'office de Mylord Sunderland,
Pour M. Desmaizeaux.
A Whitehall

Il n'est pas nécessaire que je m'arrête ici sur la fameuse querelle dont l'*Avis important aux réfugiés* fut l'origine ; on en trouvera le détail dans la *France protestante* de MM. Haag, tome I, p. 70 et suivantes ; je remarquerai seulement que les particularités données ci-dessus infirment l'opinion presque générale sur le véritable auteur de ce libelle.

La seconde lettre de Basnage commence par quelques corrections proposées à Desmaizeaux pour la biographie de Bayle ; je copie ce qu'il y a d'essentiel :

Je n'ay jamais ouï dire que M. Bayle eût été sollicité de retourner en France par M. de Meaux, ni que ce fût là le sujet du voyage de l'abbé Dubos. Il vint dans ce pays d'abord par curiosité, et il y repassa en revenant d'Angleterre, je crois, pour mieux connaître le pays. La charge de secrétaire (3) n'étoit point à offrir, car l'abbé Du Hamel vivoit

(1) Jacquelot avait toujours été, à bon droit, suspecté d'arminianisme ; mais ce ne fut qu'après son départ pour la Prusse, en 1701, qu'il se déclara ouvertement.

(2) Le célèbre Joseph Addison, une des gloires de la littérature anglaise, était alors sous-secrétaire d'Etat.

(3) De l'Académie des sciences.

encore (1), et M. de Fontanelle avoit la survivence lorsque l'abbé vint icy.

J'ay donné à M. Leers le mémoire des livres que vous demandez, afin qu'il les fasse chercher par son commis ; je m'en chargerai volontiers s'ils estoient plus gros, mais on ne peut trouver ces pièces fugitives qu'avec beaucoup de peine. Je vous envoierai *la France toute catholique* à la première occasion. Je crois que tous ceux qui ont lu la vie de M. Bayle sont de mon avis; ils l'approuvent à l'exception de certains traits contre M. Jurieu qui sont trop vifs ; je vous prie de les adoucir dans le françois que M. Leers vous procurera, dès que vous le voudrez, et le plus tôt sera le mieux (2). M. Bernard, qui a parlé de cette vie, croit effectivement que c'est un François qui vous l'a envoyée de ce pays et dit que la traduction en est plate et *interpolée*. Fiez vous aux décisions des critiques !

Je travaille assez lentement à mon histoire des hérésies (3) ; je voudrois bien dépouiller le système des Gnostiques, et cela me donne une peine terrible ; je n'y vois souvent goutte, cependant je veux faire des efforts pour y trouver du sens, et de la lumière dans ces ténèbres. Quand cela sera fait, je compte que j'iray beaucoup plus vite, puisque je marcheray en pays connu. Je vous donnerai avis des projets que je feray...

BASNAGE.

Ce 7 d'aoust.

*A Monsieur Desmaizeaux, à Londres.*

La lettre suivante nous montre Basnage préoccupé de la situation politique de l'Europe. La guerre de la succession d'Espagne se continuait avec vigueur, et l'étoile de la France pâlissait sensiblement. « Le duc de Vendôme auquel le roi avait associé dans le commandement le jeune duc de Bourgogne, ne put empêcher Marlborough et le prince Eugène de battre un de ses corps d'armée au moment où il traversait l'Escaut pour faire une tentative sur Oudenarde (11 juillet 1708). » Cette désastreuse affaire mit dans tout son jour les talents stratégiques des illustres généraux qui étaient à la tête des troupes alliées, et l'insigne négligence de Vendôme. On sait qu'à un combat engagé dans une situation désavantageuse, mais sans grandes pertes, succéda une retraite qui ressembla à une déroute, et dans laquelle la confusion devint désastreuse. Vendôme, sans tenir compte de l'état des troupes, voulait recommencer l'action le lendemain ; les généraux rassemblés autour du duc de Bourgogne s'y opposèrent. « Eh bien, Messieurs, s'écria-t-il, je vois que vous le voulez tous, il faut donc se retirer. Aussi bien, Monseigneur, ajouta-t-il, il y a longtemps que

(1) Il mourut en 1706. Du Hamel était prêtre à l'Oratoire.

(2) Sur cette vie de Bayle, voir le travail biographique rédigé par Desmaizeaux.

(3) Cette histoire est restée inachevée.

vous en avez envie. » Jamais insulte ne fut plus grossière et plus imméritée.

Monsieur,

J'ai lu avec un extrême plaisir la vie de M. Bayle que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Quelque peu chargée d'événements que soit ordinairement la vie des hommes de lettres, et en particulier celle de M. Bayle, qui a toujours aimé la solitude, je n'ay pas laissé de trouver qu'elle plaît au lieu de fatiguer, parce que vous y avez donné un grand nombre de réflexions sages, judicieuses, et qu'en entrant dans tout le détail qu'on peut souhaiter d'un historien exact et fidèle, vous n'avez pas laissé d'embellir votre narration. M. Daars avec qui je m'en suis entretenu, en porte le même jugement. Il y trouve seulement que vous luy avez donné le titre de secrétaire au lieu de celui de trésorier, page 201, — d'Amsterdam au lieu de Rotterdam. Pour moy, je ne sçay s'il a manqué un zéro dans ma lettre, ou si c'est une faute d'impression, mais au lieu de 1,000 florins, page 200, il faut mettre 10,000. C'est tout ce que j'ay pu remarquer dans cette vie, à moins que je ne vous reproche d'avoir parlé trop fortement de M. Jurieu. Tous mes amis de France à qui j'écrivis encore tout plein de cette lecture me répondent que je ne dois pas donner de repos à l'auteur jusqu'à ce qu'il ait publié cet ouvrage en François. Je ne doute pas que M. Leers l'imprime. J'auray de la peine à ramasser tous les écrits qui ont été faits pendant la guerre de M. Jurieu, mais je vous trouveray *la France toute catholique* et je vous l'envoieray.

Il arrive aujourd'hui une grande nouvelle, car l'armée de France a été entièrement défaite dans deux combats consécutifs, une partie le mercredy au soir à... en deçà de l'Escaut, par le prince Eugène; et l'autre, le lendemain par Mylord duc au delà de l'Escaut L'exprès assure que le tiers de l'armée ennemie est prisonnière et que la maison du roy entre autres s'est distinguée par sa fuite, ce qui n'a pu luy éviter la disgrâce d'être prise ou tuée (1).

Je suis, etc.

BASNAGE.

Mon père n'a pu parler de la *Vie de M. Bayle* dans ce journal, parce que la dernière feuille étoit sous presse. (La lettre n'est pas datée, mais elle doit être de juillet 1708.)

J'ai déjà donné en plusieurs endroits des preuves du caractère soupçonneux et irritable de Desmaizeaux. Il se mit dans la tête un beau jour que Basnage voulait lui enlever l'honneur de publier la biographie de leur ami commun, en traduisant pour l'usage des lecteurs français la notice latine dont parlent les deux lettres précédentes. Basnage répondit sur-le-champ afin de rassurer son correspondant trop susceptible. Nul autre écrivain lui dit-il en termes exprès, ne devait songer à écrire la vie de Bayle que Desmaizeaux;

(1) Voir les *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Chéruel, vol. X, p. 307 et suiv

la république des lettres attend de lui avec impatience cet ouvrage, et on espère seulement qu'il y introduira des adoucissements en ce qui se rapporte à Jurieu. Tel est le résumé de la quatrième lettre insérée dans la collection que j'examine ici ; elle est datée du 22 mai 1709.

Voici maintenant un extrait assez intéressant d'une dépêche portant la date du 11 juin (1709) ; elle se termine par quelques nouvelles littéraires et par de pressantes instances au sujet de la vie de Bayle. Basnage était tout à fait plongé dans la politique, et travaillait activement à obtenir pour les protestants français les droits que le despotisme de Louis XIV leur avait si cruellement enlevés.

Je vous suis sensiblement obligé des deux ouvrages que vous m'avez envoyés, monsieur. Si je n'ai pas plus tôt répondu à votre honnêteté, ce n'est pas que je ne l'ay bien sentie, mais j'ai été distrait par de fréquents voyages à la Haye où la négociation de paix piquoit ma curiosité, et où je faisois des efforts assez inutiles pour obliger les puissances et les envoyés de penser à nous, et de nous faire entrer dans les préliminaires (1). Comme on a été de concert sur tout, on l'a été aussy sur cet article, et chacun est convenu de nous renvoyer aux conférences publiques, parce que l'affaire de la religion ne pouvoit être traitée avant les autres. Vous savez que la paix est rompue : le Roy a rejeté quatre articles des quarante, et M. Rouillé partoit dimanche. (2) Quelques-uns croient qu'il reviendra, mais j'en doute beaucoup.

Une simple analyse des trois lettres suivantes suffira :

*Lettre VI.* 4 octobre 1709. — Nouvelles instances pour la vie de Bayle. — Une négociation a été entamée avec le libraire Leers, d'Amsterdam, qui se chargera de la publication. — Détails relatifs à un article sur Bayle, inséré par le P. Tournemine dans le *Journal de Trévoux.*

*Lettre VII.* 28 octobre 1709. — Leers est en traité pour la vente de son fonds de commerce, mais ses successeurs s'engagent à publier la vie de Bayle. « Le livre d'Aymon, monument de l'Eglise grecque, qu'on attendoit comme un chef-d'œuvre qui devoit accabler l'honneur de feu M. Claude, et de la religion, sur la question des Grecs, tombera, si je me trompe. » Voir la *France protestante,* art. *Aymon,* où il est dit que « cet ouvrage eut peu de succès. »

(1) Il s'agit des conférences de Gertruydenberg. « Basnage échoua dans les efforts qu'il fit, au nom des réfugiés de Hollande, pour obtenir la liberté de conscience à leurs coreligionnaires de France. (*France protestante,* art· *Basnage.*)

(2) « Voir aux pièces [encore inédites conservées dans les papiers de Saint-Simon au ministère des affaires étrangères] toute la négociation de Rouillé à Bodgrave, de Torcy et lui à la Haye, et du maréchal d'Huxelles et de l'abbé de Polignac à Gertruydenberg, et sur la paix d'Utrecht. » (Note de Saint-Simon, *Mémoires*, VII, p. 113.)

*Lettre VIII.* 22 nov. 1709. — Remercîments pour l'envoi de deux exemplaires de la nouvelle édition de la *Vie de Saint-Evremond.* — Le presse de travailler à la vie de Bayle que les successeurs de Leers imprimeront.

J'emprunte à la lettre IX un paragraphe très-curieux sur les événements politiques. Il va sans dire que Basnage commence par pousser l'épée dans les reins à Desmaizeaux, selon son habitude, au sujet de la vie de Bayle. C'est là son *delenda Carthago* ordinaire.

On ne pense plus à la paix ; au contraire, M. Cardonnel m'écrit de Lille du 23 que l'armée se mettoit en marche pour aller droit à l'ennemi ; ainsy nous attendons le succès d'une bataille qui sera sanglante, car M. de Villars est environné de marais, et son armée est presque aussy nombreuse que la nôtre. (1) Nous ne devrions pas avoir naturellement un grand regret à la rupture des négociations, car nous n'y aurions pas eu beaucoup de part. Dès le moment que toutes les puissances réformées donnent les mains aux catholiques, et leur promettent de ne faire point entrer la religion dans les préliminaires, je compte les belles promesses qu'on nous fait de soutenir nos intérêts dans les négociations pour peu de chose. La France, qui n'a rien à espérer ni à craindre des Réformés dès le moment que les préliminaires sont fixés, sera d'autant plus ferme qu'on agira froidement, et qu'alors l'Empereur se joindra à elle pour traverser les bons desseins, si tant est qu'on en eût. J'ay vu tout ce manège, mais je n'ay pas laissé d'agir comme je le ferois encore en pareille occasion, afin de n'avoir rien à me reprocher.....

Ce 25 août (1709).

Il était assez naturel que Desmaizeaux, écrivant la vie de Bayle, tînt à éclaircir tous les points douteux et à ne donner que des particularités absolument authentiques. Il s'adressa donc encore une fois à Basnage pour tâcher de débrouiller le problème de la *Lettre aux réfugiés* et voici la réponse qui lui fut envoyée. Je supprime au commencement et à la fin deux phrases insignifiantes :

« J'avoue que j'ay toujours été persuadé que M. Bayle n'étoit point l'auteur de la *Lettre aux réfugiés*, et qu'il avoit seulement composé la préface ou le projet d'une réponse. J'avois écrit en Languedoc pour savoir si M. Bohm ne s'étoit pas trompé en disant qu'il avoit lu dans un journal de M. Bayle que j'avais envoié à son neveu avec ses papiers qu'il avouoit cet ouvrage ; on ne me répond pas positivement sur le fait, mais on dit seulement que ceux qui ont répandu ce bruit ont tort, et qu'ils ont eu dessein de ternir la mémoire de M. Bayle. On charge Delorme, libraire, d'avoir répandu ce bruit. Mais je vous avoue que j'ay été détrompé depuis par une preuve positive, et qu'il est très-vrai que M. Jurieu avoit raison d'être ferme dans son accusation ; car il avoit entre ses mains une preuve sans réplique, et je ne sçay comment il a eu la discrétion de ménager assez son ami pour ne la produire pas. Je

(1) Ce fut la bataille de Malplaquet.

vous confie ce secret que je vous prie de garder aussy, parce que je crois que vous devez ménager cette affaire, et laisser plutôt le public dans quelqu'espèce de doute, que de faire voir qu'un si grand homme a eu la foiblesse de nier publiquement une chose sur laquelle son ennemi pouvoit le convaincre... »

Ce 13 février (1714).

Voilà qui est clair, ce me semble, et si l'assertion de Basnage mérite confiance, l'histoire de la *Lettre aux réfugiés* serait une triste page dans la vie de Bayle.

(*Suite.*) GUSTAVE MASSON.

---

# CORRESPONDANCE

## QUESTION BIBLIOGRAPHIQUE

Mer (Loir-et-Cher), 14 février 1876.

*A Monsieur le Directeur du* BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Cher Monsieur,

Dans les premières années du *Bulletin* on rencontre parfois des demandes de renseignements sur des ouvrages où le titre manque, ou bien anonymes. Me permettrez-vous de renouveler cet usage et de vous demander si vous pourriez me dire quelque chose à propos des deux ouvrages suivants :

1° *Union des sentences de philosophie. A Paris. De l'imprimerie de Philippe Danfrie, et Richard Breton, rue Saint-Jacques, à l'Escrevisse*, 1559. *Avec privilége du roy*. In-12. *Caract. civilité.*

Cet ouvrage me paraît être d'un protestant. C'est une sorte de recueil, par ordre alphabétique, de différentes sentences tirées des philosophes anciens, des auteurs sacrés et des Pères. — Il se compose : 1° d'un *Dixain ;* 2° d'un *Brief advertissement à tous amateurs de vertu.* Vient ensuite l'ouvrage lui-même, XLVI fol. — A la fin (après le mot *fin*), il y a : *Le mien désir n'est point mortel.* — Cette devise, qu'il me semble avoir rencontrée déjà quelque part, pourrait-elle faire connaître l'auteur?

2° Au second ouvrage le titre manque, donc aussi la date, et le lieu d'impression. Mais voici ce qu'il contient :

Vingt-trois chapitres composés entièrement ou presque entièrement de passages de l'Ecriture, des Pères, et de quelques canons de différents conciles ; mais surtout de passages bibliques. Parfois une courte expli-

cation de l'auteur. Les vingt-trois chapitres ou sections portent les titres suivants : De Dieu et de ses proprietez; De Christ et de ses proprietez; Du Saint-Esprit et de ses proprietez; De la loy; Du franc arbitre; Des causes de nostre justification; Du mérite; D'un seul Médiateur; De l'Eglise et de sa puissance; Du baptesme; De la confession à Dieu et de la reconciliation avec le prochain où est aussi parlé de la confession auriculaire; De la Cène; De l'Escriture sainte; De l'assemblée des fidèles; Du mariage; Des vœux; Du jeusne et des viandes; De l'honneur des saints; Des images; Du purgatoire; De ne contraindre personne à croire; Des magistrats qui persécutent les fidèles; Du magistrat civil et de sa puissance. En tout sans compter les Indices 562 p. in-32. L'ouvrage paraît être du XVI^e siècle. Pourrais-je savoir ce que c'est, et quel en est l'auteur?

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remercîments anticipés, l'assurance de ma considération bien distinguée.

Paul de Félice, pasteur.

---

## DATE DE LA NAISSANCE DE MATHIEU MAJAL

Vernoux, le 10 juin 1876.

Monsieur le président,

En compulsant les registres de l'état civil de la commune de Vernoux, pour répondre à l'invitation que m'avait adressée M. le pasteur Benoit de Montmeyran, j'ai trouvé la date exacte de la naissance du pasteur *Mathieu Majal*, dit Desubas, l'un des derniers martyrs de nos Eglises.

Voici l'extrait textuel du document en question :

« Mathieu Majal, fils naturel et légitime à Jacques et à Marie Chapon, habitants au lieu des *Hubats*, paroisse de Vernoux, est né le vingthuitième février, et a été baptisé le quatrième mars mil sept *cents* vingt. Son parrain a été S^r Jean Vincent, et sa marraine D^elle Louise de S^te Aggrève, du lieu de Chateauneuf. *Illetré* enquise — le parrain signé avec nous. »

Delicheres, vicaire. Clizon. Vincent.

J'ai parcouru les registres de l'état civil à partir de l'année 1680 pour avoir tous les noms des frères et sœurs de Desubas. Les voici tous, sauf omission peu probable, car nous étions deux à examiner le répertoire :

Majal, Isabeau, fille de Jacques et de Marie Chapon, est née *aux Ubas,* le 11 aoust 1709. (Deux fois enregistrée.)

Majal, Jean-Pierre, fils naturel, etc... de, etc..., né *aux Ubas,* le 7 janvier 1712.

Majal, Mathieu. (Voir ci-dessus.)

Majal, François, fils, etc... né *aux Hubats,* le 17 janvier 1722.

Marie-Anne Majal, fille, etc... *id.,* née le 15 juillet 1724.

Nous n'avons trouvé aucun autre Majal jusqu'en 1745, époque à laquelle se sont arrêtées nos investigations.

J'ai cru devoir vous communiquer ces renseignements dans la pensée qu'ils pourront vous servir pour la réédition de la *France protestante*.

Les registres de notre commune remontent jusqu'à la fin du XVe siècle; en sorte que s'il était utile d'y faire de nouvelles recherches pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français, je vous prierais de compter sur mon entier dévouement.

Veuillez agréer, Monsieur le président, mes salutations fraternelles les plus respectueuses.

PAUL DE MAGNIN.

*P. S.* — Nous avons reçu de notre excellent correspondant, M. Teissier d'Aulas, une nouvelle copie de la complainte de Mathieu Majal, qui contient d'assez nombreuses variantes au texte imprimé dans le *Bulletin* de mars et avril. Nous y reviendrons. (*Réd.*)

---

# CHRONIQUE

## INAUGURATION D'UNE STATUE DE FAREL

L'Eglise de Neuchâtel, qui célébrait en septembre 1865 l'anniversaire tri-séculaire de la mort de Farel (*Bulletin*, t. XIV, p. 337), a inauguré, le 4 mai 1876, une statue en marbre du réformateur, œuvre de M. Ilgel, artiste distingué, sur la place de la Collégiale voisine de l'église où il obtint ses plus beaux triomphes. Des députations de Lausanne et de Genève, des délégués de Paris, de Metz, de Montbéliard et de Gap, assistaient à cette fête qui rappelait les plus glorieux souvenirs de la réforme française.

L'émotion fut grande, dit un témoin, lorsque les voiles étant tombés, Guillaume Farel apparut tout à coup, ardent, impétueux, le corps légèrement penché en avant, comme un homme qui s'avance pour un saint combat. Ses mains levées tiennent la Bible, derrière laquelle le héros de la foi réformée semble s'effacer. Nulle attitude ne convient mieux au grand apôtre de la Suisse romande, au précurseur et à l'ami de Calvin, dont M. le pasteur Dhombres, délégué de l'Eglise de Paris, rappela éloquemment les titres au point de vue français :

« C'est, dit-il, à la France qu'appartient Farel. Il est à nous par ses origines; nos Alpes ont étendu leurs grandes ombres sur son berceau. C'est à Paris qu'il a reçu l'étincelle de vie. Puis c'est à Meaux qu'il prêcha d'abord et proclama la Bible, là où Bossuet devait lancer et perdre contre elle toutes les foudres de son génie. Farel a la vivacité, la fougue, ce qu'on a si bien nommé la *furia francese*.

« La Suisse nous l'a sans doute rendu avec usure. Ses presses nous ont donné la Bible; ses colporteurs nous ont apporté des écrits religieux; ses écoles nous ont fourni des pasteurs. Lors des persécutions, la Suisse fut la première à ouvrir ses bras à nos pères; il y a peut-être des fils de réfugiés qui m'écoutent en ce moment... etc. »

D'autres hommages ont été rendus à Farel sur cette terrasse du château où dorment ses restes ignorés. On a remarqué dans le banquet qui a suivi la fête, un spirituel discours de M. le professeur Oltramare, de Genève, et un toast de M. F. Godet, à l'Eglise de France, cette *Mater dolorosa* de la Réforme. Enfin une médaille de M. Landry reproduisant la statue, et une lithographie de M. Bachelin représentant Farel, lors de son débarquement à Serrières, ont été offerts aux délégués, et perpétueront le souvenir de cette solennité historique.

J. B.

---

## L'ÉGLISE FRANÇAISE DE CANTERBURY

L'archevêque de Canterbury a reçu d'un certain nombre de pasteurs de l'Eglise réformée de France l'adresse suivante :

Monseigneur,

Nous soussignés, pasteurs de l'Eglise réformée de France, désirons vous exprimer notre profonde reconnaissance pour votre sollicitude en faveur du culte français qui se célèbre dans la cathédrale de Canterbury.

Nous ne pouvons pas oublier avec quel amour fraternel nos ancêtres persécutés furent accueillis en Angleterre, et avec quelle bienveillance le roi Edouard VI leur accorda, en 1550, l'usage pour leur culte de la crypte de la cathédrale de Canterbury. Si, pendant le règne de Marie *la Sanglante*, cette faveur nous fut retirée, la reine Elisabeth nous la rendit, en y ajoutant de nombreux témoignages de sa sympathie. Plus de 5.000 réfugiés français vinrent, après la révocation de l'édit de Nantes, s'établir à Canterbury, et ils profitèrent avec gratitude du service établi dans la cathédrale, service qui, grâce à vos efforts, sera continué pour toujours. L'Eglise anglicane, en reconnaissant l'Eglise réformée de France comme Eglise sœur, attachée de cœur aux mêmes doctrines fondamentales, nous donne une preuve d'affection chrétienne que nous apprécions vivement. Nous avons la confiance que les liens qui nous unissent se resserreront toujours davantage, et que le service français de Canterbury, qui en est comme la vivante expression, pourra être maintenu.

Nous sommes heureux de confier au révérend docteur Forbes, cet ami dévoué de notre pays et de notre Eglise, la mission de vous remettre la présente adresse et de vous assurer de notre reconnaissance et de notre respect en Jésus-Christ notre Sauveur.

Paris, le 6 mai 1876.

(*Suivent trente-deux signatures.*)

L'archevêque a répondu :

Mes révérends frères,

J'ai reçu, par les mains du docteur Forbes, de Paris, l'excellente adresse signée de vos noms. Je vous prie d'être assurés du profond intérêt que je prends au bonheur de l'Église réformée de France. La connexion qui existe entre cette branche de l'Eglise du Christ et l'Eglise établie d'Angleterre, m'a toujours paru être exprimée d'une manière significative par le maintien, dans la cathédrale métropolitaine d'Angleterre, de ce service réformé français qui a existé depuis le temps du roi Edouard VI, et je vous envoie l'assurance de mon ardent désir d'user de toute l'influence que je possède pour maintenir des relations fraternelles entre l'Eglise dont je suis le primat et les frères protestants de France.

Je suis fidèlement en Jésus-Christ votre A.-C. TAIT, arch.

(*Journal de Genève,* 17 juin 1876.)

---

# NÉCROLOGIE

## M. LE PASTEUR GERMAIN

Les Eglises protestantes de la Vendée sont en deuil de leur vénéré président, M. Jean-René Germain, pasteur à Pouzauges, décédé le 17 juin dernier, après un ministère de cinquante-trois ans, dans la quatre-vingtième année de son âge. Nul ne contribua plus activement que lui à la reconstitution du protestantisme dans un pays où il ne compte que des paroisses très-disséminées. Doué d'un zèle infatigable, « il faisait tout, écrit un de ses collègues (1), avec maturité, avec intérêt, avec soin. Il unissait à un esprit juste et fin, un jugement sûr, des connaissances étendues, une longue expérience des hommes et des affaires. » Son aspect vénérable inspirait le respect, et sa bonté gagnait bientôt l'affection. J'en ressentis le charme en traversant la Vendée, il y a huit ans, et je ne me rappelle pas sans émotion les heures trop courtes qu'il me fut donné de passer avec ce pieux pasteur sous le toit hospitalier d'un ami, aux Roches-Baritaud. M. Germain appréciait tout naturellement les travaux de notre Société poursuivant dans le passé une œuvre de restauration analogue à celle qu'il faisait lui-même dans le présent, et le *Bulletin* était toujours sûr de trouver bon accueil à la Chauvinière où se sont écoulés ses derniers jours. MM. les pasteurs Vaurigaud, de Nantes, et Good, de la Rochelle, ont payé un juste tribut d'hommages à cet homme excellent, qui fut un humble chrétien, et dont le nom vivra dans le souvenir reconnaissant des Eglises qu'il édifia pendant plus d'un demi-siècle. J. B.

(1) Article de M. Meyer, dans le *Christianisme au XIX*e *siècle,* du 30 juin 1876.

---

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

# VINGT PSAUMES ET MÉLODIES RELIGIEUSES

**A UNE ET A PLUSIEURS VOIX**

AVEC ACCOMPAGNEMENT DE PIANO OU D'ORGUE

Par CHARLES-LÉON HESS

PSAUME LXXVII, pour soli, chœur et orchestre, par *Ch.-L. Hess.*

---

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

## ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | année, | 1852 | | 11e | année, | 1862 | |
| 2e | — | 1853 | | 12e | — | 1863 | |
| 3e | — | 1854 | | 13e | — | 1864 | |
| 4e | — | 1855 | 20 fr. | 14e | — | 1865 | |
| 5e | — | 1856 | le vol. | 15e | — | 1866 | |
| 6e | — | 1857 | | 16e | — | 1867 | 20 fr. |
| 7e | — | 1858 | | 17e | — | 1868 | le vol. |
| 8e | — | 1859 | | 18e | — | 1869 | |
| | | | | 19e-20e | — | 1870-71 | |
| | | | | 21e | — | 1872 | |
| | | | | 22e | — | 1873 | |
| 9e | année, | 1860 | 30 fr. | 23e | — | 1874 | |
| 10e | — | 1861 | le vol. | 24e | — | 1875 | 10 fr. |

---

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

---

**NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ** (1852-1872). 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série. — Onzième Année

No 8. 15 Août 1876




**PARIS**

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

Librairie Sandoz et Fischbacher

33, rue de Seine.

**Londres.** — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
**Amsterdam.** — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Veyrat** (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

# SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, fermée pendant les vacances.

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### MADELEINE DE MAILLY

#### COMTESSE DE ROYE

En publiant aujourd'hui, d'après les textes conservés aux archives royales de Stuttgart, diverses lettres de Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, on croit devoir d'abord appeler l'attention du lecteur sur la femme éminente de laquelle sont émanées ces lettres, et sur les circonstances qui la portèrent à les écrire.

Issue de l'une des premières maisons de France, Louise de Montmorency avait épousé, en 1505, un gentilhomme d'une grande famille de Picardie, Ferry II de Mailly, baron de Conty, chambellan du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, et sénéchal d'Anjou. De son union avec lui étaient nés, les 28 avril 1508 et 13 septembre 1509, deux enfants, Jean et Louise de Mailly. Ferry de Mailly, alors qu'il se signalait, à côté de Bayard, sur les champs de bataille d'Italie, avait reçu une blessure mortelle et était décédé près de Milan, en décembre 1511, laissant sa veuve enceinte d'un

troisième enfant, auquel elle donna le jour, le 16 juin 1512. Cet enfant était Madeleine de Mailly.

Louise de Montmorency épousa en secondes noces Gaspard, premier du nom, comte de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, connu dans l'histoire sous le nom de maréchal de Châtillon. De cette nouvelle union naquirent quatre fils, Pierre, Odet, Gaspard, François. Le maréchal de Châtillon mourut le 4 août 1522.

Le 27 août 1528, à l'âge de seize ans, Madeleine de Mailly épousa le comte Charles de Roye, qui n'avait que trois ans de plus qu'elle. Elle alla se fixer avec lui au centre de ses diverses seigneuries de Roye, de Muret, de Buzancy, de Nisy-le-Comte, d'Aulnay, de Pierrepont et de Coulommiers. De son mariage avec Charles de Roye naquirent deux filles, Eléonore et Charlotte, qui devinrent, l'une, princesse de Condé, l'autre, comtesse de Larochefoucault.

Charles de Roye, à peine âgé de quarante-trois ans, mourut, au château de Plessis, le 29 janvier 1552. Si sa courte carrière n'a laissé que peu de traces dans l'histoire, on sait du moins qu'elle fut honorable. Nommé, dès sa jeunesse, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, il devint plus tard vidame de Laon, et porta dignement, dans sa vie publique, de même que dans sa vie privée, le nom recommandable qu'il tenait de ses ancêtres. Il était réservé à Madeleine de Mailly, héritière de ce nom conjointement avec ses filles, d'en rehausser l'éclat, par le rôle considérable qu'elle joua, depuis son veuvage, dans les principaux événements d'une époque agitée, et de s'élever, en qualité de comtesse de Roye (1), au rang des grandes personnalités historiques du seizième siècle. Eléonore et Charlotte devaient aussi concourir largement au soutien du nom que leur avait légué leur père.

(1) Madeleine de Mailly qui, du vivant de son mari, avait porté parfois le titre de comtesse de Roucy, emprunté au comté de ce nom, qui appartenait à Charles de Roye, prit, à dater du décès de celui-ci, la qualité, soit de dame de Roye, soit de douairière de Roye, et ne tarda pas à adopter définitivement le titre de comtesse de Roye, sous lequel elle est surtout connue.

La supériorité d'esprit et de cœur s'alliait, chez la comtesse de Roye, à un zèle soutenu pour la cause de l'Evangile qu'elle avait adopté de bonne heure. Elle se signala notamment, en 1559, par son intervention en faveur des réformés, près de la reine mère très-défavorablement prévenue contre eux (1). Elle ne craignit pas de lui dire en cette circonstance : « Il est facile d'imputer toutes sortes de crimes à des gens qui ne peuvent se défendre. Si la reine connaissait mieux ceux dont il s'agit, et la cause en question, elle en jugerait tout autrement. » Témoin des efforts de Madame de Roye, François de Morel écrivait, le 11 septembre 1559, à Calvin : « Madame de Roye, une de tes compatriotes, est une véritable héroïne (2).

L'année suivante, lors de l'arrestation et de la captivité à Orléans, du prince de Condé, son gendre, elle déploya le plus beau caractère. Brutalement arrachée de son château d'Anisy et enfermée dans celui de Saint-Germain en Laye, elle ne consentit à en sortir, après la mort de François II, que sous la réserve expresse du droit d'exercer, ainsi que le prince de Condé, un recours en déclaration d'innocence. Le parlement, à la barre duquel elle comparut, la vengea dans son honneur, par un arrêt du 13 juin 1561, qui la déclara « pure et innocente des cas à elle imposez; son recours luy estant réservé contre qui il appartiendroit pour telle réparation que la qualité de sa personne requéroit. » Justice fut ainsi faite du prétendu crime de lèse-majesté divine dont on l'avait accusée, uniquement à raison de sa franche adhésion à la religion réformée.

Revenue à la cour, en 1561, la comtesse de Roye s'y montra non moins fidèle que par le passé à ses convictions religieuses. De sympathiques hommages, de puissants encou-

(1) Voir, sur cette intervention : Tavannes, *Mémoires*, ch. XV ; Régnier de Laplanche, *Histoire de l'Estat de France sous François II*, édit. de 1576, p. 35, 37, 66, 67, 68 ; Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, édit. de 1580, t. I, p. 225, 228 ; *Calendar of the State papers*, foreign series, vol. 1558-1559, p. 549.

(2) « Heroïna est quædam tua conterranea quæ Roya dicitur. » Morellanus Calvino, 11 sept. 1559. Msc. de Genève.

ragements vinrent du dehors fortifier l'attitude chrétienne qu'elle y avait prise. Quelles paroles, entre tant d'autres, que celles que lui adressa Calvin en insistant sur sa piété et sur le courageux exemple qu'elle sut donner à ses filles! « Madame, lui écrivait-il, le 24 septembre 1561 (1), j'ay bien occasion de glorifier Dieu de la grande vertu qu'il a mise en vous pour advancer le règne de nostre Seigneur Jésus-Christ, en faisant protestation franche et pure de suivre la vérité de l'Evangile, en la vie et en la mort, comme c'est toute nostre félicité que d'estre disciples de ce grand maistre et subjects de ce souverain roy qui nous a esté envoyé du ciel pour nous retirer de perdition à l'espérance du salut éternel qu'il nous a acquis... Il y a encores un aultre bénéfice de surcroist, que tant Madame la princesse que Madame sa sœur, vos filles, vous tiennent compagnie à tendre et aspirer au droit but de nostre vie, s'adonnant d'un commun accord et se desdiant à l'obéissance de la pure vérité. »

Il n'est pas jusqu'à l'impression produite par Madame de Roye et par l'aînée de ses filles sur de simples étrangers, en passage à Saint-Germain, le 21 novembre 1561, qu'il ne soit intéressant de constater. « Nous fûmes (racontent les théologiens palatins et wurtembergeois (2), qui arrivèrent après la clôture du colloque de Poissy), reçus par la princesse de Condé : son accueil fut des plus aimables. Elle nous fit part de ses vives préoccupations et de ses vœux ardens pour l'extension de la piété chrétienne dans les âmes, nous exhortant à y concourir par des efforts soutenus. Ce qu'elle savait de l'étendue de ceux auxquels se livrait Frédéric III, la portait à désirer qu'il fût informé des prières qu'elle adressait au ciel en sa faveur. Nous vîmes, en même temps que la princesse, Madame de Roye, sa mère, femme d'une rare piété et d'un

(1) Calvin, *Lettres françaises*, t. II, p. 433 à 435.
(2) Voir une relation en langue latine, adressée en décembre 1561 par Diller et Boquin à l'électeur Frédéric III. (Kluckhon, *Briefe Friedrich des Frommen*, erst. Band, p. 224.)

noble caractère, qui, depuis bien des années, professe la religion évangélique, dans les voies de laquelle elle a attiré ses filles, son gendre et plusieurs autres personnes. Sa conviction et son zèle motivèrent récemment, sous François II, son incarcération. Douée d'une éloquence réelle et d'un grand amour pour la vraie religion, cette noble dame nous a parlé avec entraînement des sentiments qui l'animent. »

A peu de temps de là, lorsque éclata la première guerre de religion, et que la princesse de Condé alla, accompagnée de son fils aîné seul, rejoindre, à travers mille dangers, Louis de Bourbon à Orléans, Madame de Roye resta en Picardie avec ses petits enfants, encore en bas âge. Bientôt vint le moment où Eléonore de Roye et son mari, voyant l'orage s'amonceler sur la tête de ces frêles créatures et de leur aïeule, s'efforcèrent de les soustraire à ses atteintes, en mettant un terme à leur séjour devenu chaque jour plus dangereux dans une province menacée de terribles agitations. Ils mandèrent donc à la comtesse de Roye, « pour sa seureté, qu'elle se retirât en Allemagne, où elle pouvoit beaucoup servir, avec ses petits enfants, à savoir : François leur fils puîné, aagé d'environ sept ans, les deux frères jumeaux dont la princesse estoit accouchée au mois d'avril précédent, et Mademoyselle de Bourbon; ce qu'elle fit (1); » en se dirigeant sur Strasbourg.

D'Andelot avait devancé sa sœur sur le sol étranger. Dès le 17 juillet 1562, on l'avait vu traverser la principale cité de l'Alsace, alors qu'il se rendait près des princes protestants d'Allemagne (2). Ses démarches auprès d'eux avaient été, en quelques jours, couronnées d'un premier succès; car Hotman, qui correspondait avec lui, de Strasbourg, où il résidait pour les affaires du prince de Condé, écrivait, le 8 août, à l'avoyer de Berne (3) : « Desjà monseigneur d'Andelot a trouvé telle

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. II, p. 102.
(2) *Calendar of State papers*, foreign, 17 juillet 1562. D'Andelot to the queen. *Ibid.*, 21 juillet 1562. Mundt to Cecil.
(3) Archives de Berne. Frankreich, vol. II, 1551 bis 1569.

faveur, qu'il a promesse de trois mil reistres pour le moins et de quatre mil lanskenets, qui s'assemblent maintenant au païs de Hessen, près Cassel. » D'Andelot, de son côté, dans une lettre expédiée, le 21 août, de Cassel, à Hotman (1), lui faisait part de son espoir de procéder, le 18 septembre, à la *monstre* des troupes allemandes dont il opérait la levée.

En quittant la Picardie avec les enfants de sa fille, la comtesse de Roye ne s'était pas fait illusion sur la longueur et les difficultés du trajet qu'elle entreprenait à travers la France. Le 20 août, on s'étonnait, à Strasbourg, de ne pas la voir déjà arrivée. Th. de Bèze, appelé dans cette ville, durant une mission à remplir en Allemagne et en Suisse, s'inquiétait à cette date, du défaut de nouvelles récentes de la noble voyageuse (2). Le 29 août, le crédule cardinal de Bourbon, se disant bien informé, prétendait (3) que « Madame de Roye estoit allée à Strasbourg mener ses petits nepveux en ostaige pour avoir gens ; qu'ils y avoient esté reffusez, et qu'elle s'en estoit revenue. » Ce qui est certain, c'est que, dans les derniers jours d'août, Madame de Roye atteignit enfin sa destination. Là, un accueil sympathique lui était réservé, ainsi qu'aux intéressantes et débiles créatures confiées à ses soins, dont Calvin caractérisait la condition, alors si précaire, par ces touchantes paroles adressées à leur grand'mère : « Dieu, Madame, a honoré vos petits-enfants, en les faisant pellerins en terre estrange (4). »

Dès le 9 septembre 1562, d'Andelot remerciait, en ces termes, de l'accueil fait à sa sœur : « Messieurs les consuls et seigneurs du principal conseil de Strasbourg (5) : Messieurs,

(1) Lettre écrite par Hotman aux magistrats de Berne, le 30 août 1562. (Archives de Berne. Frankreich, vol. II, 1551 bis 1569.)

(2) Beza ad Calvinum, 20 août 1562. (Baum, *App.*, p. 189, 190.) « Socrus principis nundum advenit, et certe valde metuo ne quid illi incommodi acciderit in via, quanquam non placet male ominari. »

(3) Bibl. nat., mss. f. fr., vol. 3187, fol. 23. Lettre du 29 août 1562 à de Humières, gouverneur de Péronne.

(4) *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 498.

(5) Documents historiques tirés des archives de la ville de Strasbourg, par M. Ant. de Kentzinger. Strasbourg, 1818, t. I, p. 55. Lettre de d'Andelot datée de Francfort.

ayant esté adverty par Madame de Roye, ma sœur, du bon et gracieux accueil que vous avez faict et à elle et à Messieurs ses petits enffans, à son arrivée à vostre ville de Strasbourg, je n'ay voulu faillir de vous en mercier bien affectueusement, tant pour le regard de Monsieur le prince de Condé, père des dits enffans, que particullièrement au nom de Mr l'amyral, mon frère, et au mien ; vous pouvant asseurer que la mémoire d'une telle honnesteté et courtoysye demeurera tellement imprimée en noz espritz que, si Dieu nous faict la grâce de venir au but de noz affaires, nous ne perdrons jamais occasion de le recognoistre en vostre endroict, » etc., etc.

La comtesse de Roye, au moment de son arrivée, se trouvait réduite par la rigueur des circonstances à un état voisin du dénûment. Les premières ressources nécessaires lui furent spontanément fournies par un généreux ami des protestants français, par le vénérable Jean Sturm (1), recteur de Strasbourg, qui, plus d'une fois encore, vint à son aide.

Fidèle à la double mission qu'elle avait à remplir dans sa nouvelle résidence, la comtesse sut, tout en s'occupant avec sollicitude de ses petits-enfants, saisir habilement chaque occasion qui s'offrait à elle de servir les intérêts de la cause au service de laquelle se consacraient avec tant d'ardeur ses frères, sa fille et son gendre.

Et d'abord, pour justifier la prise d'armes de Condé, elle produisit les originaux mêmes des lettres que Catherine de Médicis avait adressées, en mars 1562, à ce prince, originaux que ce dernier avait confiés à sa belle-mère, en la priant de les tenir à la disposition de Spifame, afin qu'il les utilisât officiellement en temps et lieu. Spifame, en effet, ne manqua pas de s'en prévaloir, dans une circonstance solennelle, ainsi que l'atteste le passage suivant de la harangue qu'il adressa à Ferdinand Ier, lorsque se tint la diète de Francfort (2) : « Du

(1) Voy. la *Vie et les travaux de Jean Sturm*, par Ch. Schmidt. Strasbourg, 1855. In-8, p. 131.
(2) Harangue de Jacques Spifame, seigneur de Passy, envoyé en Allemagne par

commandement que la reine a fait à Monsieur le prince de Condé de prendre les armes pour la liberté du roy et la sienne, outre ce que dessus, il y a témoignage de plusieurs chevaliers... Aussi il y en a lettres... lesquelles sont pardevers mondit sieur le prince, qui n'a voulu les hasarder au danger des chemins, mais nous a recommandé, Sire, recouvrer de Madame de Roye, sa belle-mère, estant avec messieurs ses enfans à Strasbourg, quatre lettres escrites et signées de sa main, que nous exhibons, Sire, à vostre sacrée majesté. »

La production des lettres de Catherine de Médicis fut suivie, à Strasbourg et ailleurs, de démarches actives de Madame de Roye en faveur de la cause protestante. Ce fut ainsi qu'elle appuya près de Sturm, dont le dévouement et l'abnégation lui étaient bien connus, les demandes de secours que présentèrent, l'un après l'autre, en septembre, le prince de Portien et d'Andelot, alors aux prises, tous deux, avec de sérieuses difficultés pour la solde des levées allemandes. Ce fut ainsi, en outre, qu'elle entra, par correspondance, en relation avec plusieurs princes allemands. Ce fut ainsi encore, qu'à quelque temps de là, elle se rendit, en compagnie de Jean Sturm, près du duc de Wurtemberg, du margrave de Bade et de l'électeur palatin, Frédéric III, pour rechercher leur appui en faveur des chefs de ses coreligionnaires ; qu'après avoir conféré avec chacun de ces princes, elle entretint leur zèle par l'envoi de nombreuses lettres ; et qu'elle stimula même, à diverses reprises, celui d'Elisabeth, reine d'Angleterre (1).

Il suffira de consulter trois lettres adressées par la comtesse au duc de Wurtemberg, en octobre et novembre 1562, alors que d'Andelot se préparait à entreprendre et accomplissait avec sa petite armée une marche hardie à travers les provinces de France, pour avoir une idée de l'énergie avec laquelle la

le prince de Condé pour justifier ses armes envers l'empereur et les princes de la Germanie. (*Ap.* Le Laboureur, *Addit. aux mémoires de Castelnau,* in-fol. t. II, p. 28 et suiv.)

(1) *Calendar of State papers,* foreign, 22 nov. et 13 déc. 1562. Madame de Roye to the queen.

mère de la princesse de Condé, la sœur des Châtillon plaidait, devant certaines cours étrangères, la cause des chefs du protestantisme français, en reconnaissant les services déjà rendus par ces cours aux courageux défenseurs de la liberté religieuse, en faveur desquels elle ne cessait d'intercéder.

Vers la fin de l'année 1562, l'insuccès d'un mouvement agressif sur Paris et ses environs, la rupture des négociations qui en avaient paralysé les effets, la marche de Condé dans la direction de la Normandie, celle des troupes catholiques, qui s'avançaient parallèlement aux siennes : tout faisait présager, comme inévitable, une sanglante rencontre des deux armées. Arrivés dans le voisinage de Dreux, Condé et ses lieutenants jugèrent opportun avant d'en venir aux mains avec l'ennemi, d'adresser, en vue d'éventualités prochaines, un nouvel appel au bon vouloir de leurs auxiliaires étrangers. L'étendue de leur confiance dans le zèle et l'habileté de l'intermédiaire qu'ils se décidaient à employer près de ceux-ci ressort clairement de la teneur du mandat dont ils l'investirent ; et, circonstance digne de remarque, cet intermédiaire fut non pas un homme rompu aux négociations, mais une femme éminente qui, par la double autorité de son caractère et de son expérience, offrait toutes les garanties désirables à des commettants tels que Condé, Coligny, d'Andelot, de Larochefoucault, Jean de Rohan, de Grammont et le prince de Portien. Un fait de cette nature donne un intérêt exceptionnel au texte des pouvoirs que ces divers chefs, réunis au camp de Néron, conférèrent, le 18 décembre 1562, à la mère de la princesse de Condé.

Lorsque intervint la paix d'Amboise, en 1563, la comtesse de Roye se fût empressée de rentrer en France avec ses petits-enfants, si elle n'eût été convaincue que la prolongation de son séjour à l'étranger pouvait être utile à la cause protestante, qu'elle n'avait cessé de servir. Sa fille et son gendre partageant sa conviction à cet égard, elle différa son départ, et consacra deux mois et demi à l'accomplissement de diverses

démarches près des princes protestants de l'Allemagne, dont sa correspondance et la leur contiennent des traces intéressantes.

On a vu que, dès son arrivée à Strasbourg, elle était entrée en relations directes avec ces princes et avec la reine d'Angleterre, pour stimuler leur sympathie en faveur des réformés français, et obtenir des envois de secours. Ajoutons qu'elle avait, en maintes conjonctures, soigneusement cherché à consolider ces relations, et que, pour y parvenir, elle s'était prévalue avec avantage des pleins pouvoirs que les chefs de l'armée protestante lui avaient conférés, la veille de la bataille de Dreux.

Depuis la captivité de son gendre, elle avait adjuré Elisabeth et Cécil de s'associer aux efforts par lesquels elle tendait à relever les affaires des réformés français, et elle avait imploré l'appui de la reine et de son ministre, « pour l'amour de Dieu et par pitié pour le bon prince (Condé) qui était prisonnier (1). »

Placée à proximité des princes allemands, elle les avait ponctuellement tenus au courant de ce qui se passait en France, en alliant toujours de chaleureuses exhortations aux renseignements très-précis qu'elle leur transmettait.

Quand la comtesse de Roye fut définitivement fixée sur la conclusion et les conditions de la paix qui lui permettait de rentrer en France, elle ne jugea pas sa mission terminée. Les principaux motifs qui la déterminèrent à différer son départ furent : 1° le désir de se concerter avec les princes protestants d'Allemagne sur la direction des affaires religieuses en France, et sur une entente à établir entre les Eglises protestantes des deux pays ; 2° le soin de préparer les voies à l'adoption d'un projet d'alliance entre la cour de France et les princes protestants d'Allemagne ; 3° l'intention de recourir à l'intervention de ces princes près de la reine d'Angleterre pour la dé-

(1) *Calendar of State papers*, foreign, 15 février, 14 et 23 mars 1563.

cider à restituer le Havre à la France. A la détermination ainsi prise par la comtesse de Roye correspondit l'activité qu'elle déploya dans l'exécution, et dont les documents fournissent d'incontestables preuves. D'après une note rédigée et signée par elle, on peut se faire une idée de la mission complémentaire qu'elle s'était assignée depuis la paix.

Le jour venu, où elle se considéra comme touchant au terme de sa mission et comme n'ayant plus qu'à adresser des adieux, elle exprima au duc de Wurtemberg le désir de le voir, « voulant lui dire de bouche et communiquer beaucoup d'affaires qui importaient à l'advancement de la gloire de Dieu, bien et repoz de toute la chrestienté. » Le duc s'empressa d'accéder à son désir, en lui proposant même d'aller à sa rencontre dans une localité déterminée. Sur ces entrefaites, la comtesse de Roye fit au duc de Deux-Ponts, le 5 mai, une visite, à la suite de laquelle elle écrivit, le 7 mai, au landgrave de Hesse et au duc de Wurtemberg, pour se ménager définitivement une entrevue avec eux. Le même jour, 7 mai, elle annonça de Strasbourg, à Théodore de Bèze, que sa visite au duc de Deux-Ponts l'avait « grandement satisfaite; » que le duc de Wurtemberg l'avait assurée qu'il serait bien aise de la voir; et qu'elle comptait, après s'être entretenue avec lui, ainsi qu'avec le landgrave de Hesse, « s'acheminer en France, où elle n'épargnerait rien de ce qu'elle congnoistroit pouvoir servir pour l'advancement de la gloire de Dieu. »

Le 20 mai, la comtesse de Roye arriva à Heidelberg, où elle visita l'électeur palatin, Frédéric III, et rencontra le landgrave Philippe. A côté des graves entretiens qu'elle eut avec ces deux princes sur les affaires religieuses et politiques du moment, se plaça une invitation adressée à Frédéric III, de vouloir bien procurer, soit au prince de Condé, soit à elle-même, un portrait de la fille aînée du roi Maximilien, pour complaire à Catherine de Médicis, qui avait entamé des pourparlers de mariage entre son fils Charles IX et la jeune princesse. Le 22 mai, la comtesse se rendit à Brucksall, où, après

avoir communiqué au duc de Wurtemberg les dernières nouvelles qu'elle avait reçues de France, elle eut avec lui un entretien approfondi sur des sujets exclusivement religieux.

Revenue à Strasbourg, Madame de Roye n'y résida que peu de jours, et reprit enfin le chemin de la France avec ses petits-enfants. Le 8 juin, elle était à Nancy, d'où elle écrivit au duc de Wurtemberg; et, vers le milieu du même mois, elle arriva à la cour, où elle eut la joie de remettre intact, à la princesse, sa fille, le précieux dépôt que celle-ci lui avait confié. Elle mourut quatre ans après (1567), à la veille de la seconde guerre civile qu'elle avait tout fait pour prévenir.

Le simple exposé qui précède n'a d'autre but que de faciliter l'intelligence de quelques-uns des faits consignés dans les lettres et documents inédits qui suivent, lesquels se rattachent au séjour de la comtesse de Roye à Strasbourg, dans le cours des années 1562 et 1563.

Comte Jules Delaborde.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## CORRESPONDANCE DE MADELEINE DE MAILLY
### COMTESSE DE ROYE
## AVEC LE DUC CHRISTOPHE DE WURTEMBERG
## (1562-1563)

### 1.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(14 octobre 1562.)

Monsieur, aiant entendu par Monsieur d'Andelot mon frère les faveurs et plaisirs infinis qu'il a receuz de vous en ses grandz affaires, je n'ay voulu fallir de vous en remercier bien humblement et déclarer combien je m'en sens redebvable à vostre excellence, prenant voulontiers ceste opportunité de renouveller la cognoissance que nous avons autresfoys eu ensemble en nostre païs de France, du temps du feu roy Francoys. Et d'autant que jay esté advertie que ce vous seroit plaisir d'entendre quelque foys nouvelles de l'estat de nostre France, j'ay bien voulu vous fère part de l'advertissement que j'en ay receu par la derniere despèche de Monsieur le Prince mon gendre, par lequel vous entendrez comme Dieu continue sa faveur et bénédiction sur sa pauvre esglise, encores quelle soit fort affligée par les hommes; vous asseurant, Monsieur, que ce me sera plaisir que de m'employer en choses que je sauray vous estre agréables d'aussi bon cueur comme je me recommande bien humblement à vostre bonne grace, apres avoir supplié nostre bon Dieu vous maintenir,

Monsieur, en sa saincte et digne garde. De Stra[s]bourg ce XIIII$^{me}$ jour d'octobre 1562.

Vostre bien humble MADELENE DE MAILLY.

(Original. Carton 16 e. N° 61 a.)

2.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(10 novembre 1852.)

Monsieur, ayant présentement receu une dépesche de Monsieur d'Andelot mon frere qui vous escript, j'ay advisé de vous envoyer ce porteur pour faire entendre à vostre excellence les nouvelles qui me sont venues, ainsy quil vous plaira veoir par l'extrait qui ma esté envoyé. Sur quoy, Monsieur, je ne puis [rien] adjouster, si non que je vous prie bien humblement que en continuant vostre bonne vollunté envers nous, faire tant de bien et faveur à Monsieur le prince de Condé mon gendre, que de le voulloir assister en ce qui luy touchera et consernera selon l'équité de sa juste cause et querelle; qui est l'endroit où je prieray Dieu, Monsieur, quil vous doint en santé bonne vye et longue. De Strasbourg, ce X^e^ novembre 1562.

Vostre bien humble

MADELENE DE MAILLY.

(Carton, 16 e 67 a.)

3.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(15 novembre 1562.)

Monsieur, encores que je sache assez les grans et urgens affaires que vous avez par delà, toutesfois l'assurance que j'ay de vostre bonne voulonté envers nos pauvres eglises, avec l'extrême nécessité à quoy je les voy maintenant réduittes, m'a contraint vous supplier au nom de Dieu de les avoir en plus grande recommandation que jamais. Car veu la prise de Rouen, et l'empeschement que lon a donné à Monsieur le conte de Larochefoucault mon gendre, de se joindre avec la compagnie d'Orleans, je ne puis conjecturer qu'une fort grande désolation des nostres, et au contraire une puissance de nos ennemis redoutable à ceux qui se voient en si petit nombre; vous assurant, Monsieur, quil n'est demeuré ni à Metz ni en toutes les villes de Champagne, un seul soldat quil n'ait esté mandé pour augmenter l'armée de nos ennemis. A quoy je vous supplie, Monsieur, avoir quelque esgard, à ce que sil est possible, l'on peult en-

voier encores quelque renfort de secours aux nostres, et par ce moien retirer une partie des forces de nos ennemis. Je say bien que la vraye force vient den hault, et que Dieu sauve aultant en petit qu'en grand nombre; toutesfois puis quil luy a pleu nous commander de nous servir des moiens ordonnez en nature, j'espère que ne trouverez estrange si je vous recommande si affectueusement ce que j'ay le plus cher au monde, qui sont mes deux gendres et mes deux freres, vous suppliant vous monstrer leur ami au besoin, suivant ce que plus amplement vous en dira de ma part le sieur Claude Buchleus, présent porteur, qui me guardera vous faire la présente plus longue sinon pour prier Dieu vous entretenir,

Monsieur, en sa forte grace, me recommandant bien humblement à la vostre. De Strasbourg, ce 15e de novembre 1562.

Vostre bien humble à vous obéir

Madelene de Mailly.

(Carton 16 e. N° 70.)

4.

*Pouvoirs conférés à la comtesse de Roye par les chefs protestants.*

(18 décembre 1562.)

Loys de Bourbon, prince de Condé, marquis de Conty, chevalier de l'ordre du Roy, lieutenant général pour sa Maieste és païs, terres et seigneuries de son obéissance; Anthoine de Crouy, prince de Porcian; Jehan de Rohan, prince de Bretaigne, seigneur de Frontenay; Francoys de la Rochefoucault prince de Marsillac, comte du dict lieu de la Rochefoucault, et de Roussy, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes; Gaspar de Coulligny, seigneur de Chastillon, chevalier de l'ordre, amiral de France; Francoys de Coulligny, seigneur d'Andelot, chevalier du dict ordre, et colonel général des gens de pied; Francoys Anthoine, seigneur de Grandmont, aussi chevalier du dict ordre, à haulte et puissante dame Magdalaine de Mailly, dame de Roye, salut et dilection.

Comme nous puissions prévoir, à nostre grand regret, que la guerre par nous entreprise pour le service de Dieu, du Roy nostre souverain Seigneur, et pour le bien publique de ce Royaume, est pour prendre long traict, et que, à ceste cause, pour fournir aux

grands frais quil nous convient faire et sustenir pour icelle entretenir et continuer jusques à ce que le plaisir de Dieu sera nous en donner l'heureuse yssue que nous prétendons, nous ayons besoing de faire et assembler le meilleur fonds de deniers quil nous sera possible, lequel est le vray nerf de la guerre, et que entre aultres endroicts desquels nous ont esté faictes offres de nous subvenir et aider libéralement, vous nous ayes faict entendre que au pays d'Allemaigne, auquel vous estes de present, vous series tellement employée pour nous moyenner tel secours d'argent, que vous avez trouvé aulcuns Princes dominants, et aultres notables personages, lesquels menez d'un bon zèle et affection envers une si saincte entreprise, comme est celle-cy à laquelle nous avons dévoué noz biens et personnes, vous ont declairé qu'ilz sont contentz nous aider et accommoder par prest de bonnes et grandes sommes de deniers, en leur estant par vous, pour nous et en nostre nom, pourveu de bonnes et souffisantes seuretez, d'estre bien satisfaictz et remboursez, aux termes et conditions et par les moyens que vous, en vostre dict nom, aurez convenu et accordé avec eux; auquel party après avoir esté consulté et deslibéré entre nous, il nous auroit semblé bon d'entendre; pour ce est il que nous et chacun de nous, tant en général que en particulier, vous avons constitué, commise et deputée, constituons, commettons et depputons par ces présentes pour traicter, convenir, et accorder pour nous et en nostre nom, avecques tous et chacun de ceulx lesquels vous aurez trouvés avoir intention de nous accommoder par prest d'argent, des parties et sommes des deniers quils nous fourniront et presteront, des conditions et moyens de leur en faire le remboursement et leur en passer telles recognoissances, obligations et seuretez que vous adviserez bon estre, et généralement en ceste affaire vous employer tout ainsi que nous ferions et pourrions faire nous mesmes, en présence. De ce faire nous vous avons donné et donnons toute puissance, autorité, commission, et mandement espécial, et de pouvoir substituer et commectre à traicter et accorder ce que dessus, en vostre absence, tel ou tels que bon vous semblera. Promettons en bonne foy et parolle de verité avoir pour aggreable, garder, entretenir, ratifier et approuver tout ce que par vous ou aultres de par vous commis et substitués aura esté accordé, faict et passé en l'affaire susdicte; et toutes et chacunes les parties et sommes des deniers ainsi par vous prises et receues,

ou par aultre ayant tel pouvoir, de vous bien et loyalement rendre et payer ou faire rendre et payer, selon et en la forme et manieres que par vous ou iceulx ayans pouvoir de vous aura esté accordé et convenu ; et ce soubz obligation de tous et chacuns noz biens tant meubles que immeubles, present et advenir. En testmoing de quoy nous avons signé et présenté et faict sceler des seaulx de nos armes. Au Champ de Neron, le XVIII[e] jour de décembre l'an M.D.LXII. (*Signé.*)

LOUYS DE BOURBON. ANTHOINE DE CROUY.
JEHAN DE ROHAN. FRANCOYS DE LA ROCHEFOULCAULT.
GASPAR DE COULLIGNY. ANDELOT.
DE GRANDMONT.

(Original. Carton 16 e. N° 73.

5.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(6 février 1563.)

Monsieur, le sieur de Bucklin present porteur fera entendre à vostre excellence l'occasion qui le luy meine, et ce que luy ay prié vous dire de ma part, qui me faict vous supplier humblement le vouloir croire, vous envoyant par luy les nouvelles qu'ay receues fraischement, tant de la court de France que d'Orléans, affin quil plaise à vostre excellence nous aider aux affaires qui se présentent, car c'est à ce coup qu'il en est besoing; priant nostre bon Dieu qui vous doinct, Monsieur, très heureuse et longue vie. De Strasbourg, ce VI[me] février 1563.

Vostre bien humble à vous obéir MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 6.)

6.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(27 février 1563.)

Monsieur, j'ay ce jourdhuy matin receu lettres de la part d'ung gentilhomme estant en la court de Monsieur le duc de Lorraine, et par ce que cest ung gentilhomme auquel je peux adjouter foy, j'ay

incontinent despéché ce mot de lettre, ensemble la coppye de celle que j'ay receue pour vous envoyer, desirant vous faire part des bonnes nouvelles qui me seront envoyées, qui sera lendroit, Monsieur, après vous avoir présenté mes bien humbles recommandations à vostre bonne grace, que je pryray Dieu vous donner en santé heureuse et longue vye. A Stra[s]bourg, ce XXVII[e] février 1563.

Monsieur, je vous mersie bien humblement de la bone voullonté an coy (*sic*) il vous plest persévérer, ainsy que le m'a recyté le sieur de Bucklin, que j'avois anvoyé vers vostre excellance, a laquelle j'anvoye ung épitafle faite pour le Roy de Nauarre selon son merite (1).

Vostre humble et obéissante MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 10 a.)

7.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(3 mars 1563.)

Monsieur, aiant eu à ce soir certain avertissement de la mort de Monsieur de Guise (2), je n'ai voulu faillir de vous depescher incontinant ce messager avec la coppie des lettres qui m'ont été envoiés, par où vostre excellence connoitra que nos ennemis ne se veulent pas encore randre ; si seront ils bien stupides, s'ils ne connoissent le jugement de Dieu tomber sur tous ceux qui s'oppozent si furieuzement contre lui et les siens. Je m'asseure, Monsieur, que vous etes si prudent, que vous jugeres fort bien quil est bezoin que vous et tous les bons princes qui avez jusques ici si vertueuzement maintenu la querelle de Jesus Christ, vous emploiez plus que jamais pour rézister aux entreprizes de Sathan et des siens qui feront du pis qui pourront. Mais j'ai bonne esperance que nostre Seigneur permettra qua la fin ils seront ruinés et confondus ; ce que lui supplie et quil vueille maintenir vostre excellence en telle prosperité et santé que lui dezire. A Strasbourg, ce troiziesme jour de mars (1563).

Vostre bien humble à vous faire seruice MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 13.)

(1) Antoine de Bourbon, mort, le 17 novembre 1562, des suites d'une blessure reçue au siége de Rouen, dans les rangs de l'armée catholique.

(2) Assassiné devant Orléans, par Poltrot de Méré, le 18 février 1563. Les protestants français se réjouirent de sa mort et n'y virent que le châtiment du massacre de Vassy.

8.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(5 mars 1563.)

Monsieur, je receuz hyer de ceux que j'avoys envoyé vers l'excellence des princes ce quilz ont presenté par escript a Monsieur le landgrave de Hessen, et la response par lui faicte que j'ay bien voulu envoyer vers vostre excellence, et pourra voir la bonne dévotion en laquelle est le dict sieur landgrave pour la deffence de la querelle de Dieu, supplyant au demeurant vostre excellence de délibérer et vous tenir prest des deniers quil vous plaira fournir pour les affaires, pour déclarer vostre voulonté à noz gens quant ilz iront vers vous, que je pense estre bien tost, et vous vous pouvez asseurer que ny perderez rien, et vous promes que ne m'oubliray de ce quil fauldra faire pour la seureté de vostre remboursement, qui sera l'endroit, Monsieur, où je presenteray mes bien humbles recommandations à vostre bonne grace, et priray le créateur vous donner heureuse et longue vye que vous desire. A Strasbourg, ce V^e mars 1563.

Vostre humble à vous faire seruice

MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 15 a.)

9.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(15 mars 1563.)

Monsieur, affin de tenir adverty vostre excellance et les autres princes noz bons amys comme les affaires passent en France, selon les advertissemens que jay eus entre autres de la mort certaine de feu Monsieur de Guyse, dont Madame la princesse ma fille m'advertit, et prie que je dilligente le plus que je pourray noz affaires dedeca, j'ay bien voulu vous escripre ce mot pour vous prier, Monsieur, que de vostre part vous veullez vous employer en ce que congnoistrez pourra favoriser nostre juste cause, à l'advancement de la gloyre de Dieu, liberté de Monsieur le prince, mon gendre, repoz et tranquillité de la pauvre désolée France.

J'ay seu que la Royne a dépesché de deça Petre Cler, qui a passé à Monsieur le duc de Deux-Pontz auquel il a conféré sa charge, qui est d'aller de vers les princes porter lettres de la dicte dame, pour permectre que une levée de quatre mil chevaux se puisse faire en ces pays, dont elle escript au collonel Grombach, et autres cappitaines et pensionnaires du Roy, dont j'ay bien voullu advertir vostre excellence; mesme que depuis la mort du dict sieur de Guyse, et n'y a que huict jours qu'elle a de rechef envoyé pour dilligenter ce secours quelle demande. Rascalon en portoit la dépesche, qui a passé par Sauerne et dict à l'évesque du dict lieu que Monsieur l'amyral avoyt faict tuer le dict sieur de Guyse, où je masseure quil n'a jamais pensé de le voulloir faire mourir de ceste façon. Mais ses ennemys luy voudroyent imputer telle chose pour le faire blasmer par tout le monde, s'ils pouvoyent. Les princes et seigneurs de bon et sainct jugement peuvent bien congnoistre le contraire par ses actions, qui ne tendent qu'a servir à Dieu et au Roy, son souverain seigneur.

Et pour ce que je me doubte que le dict Petre Cler et Rascallon se pourront adresser à vous, et aux autres princes, tant pour permectre que la dicte levée se face, que pour faire à croyre des mensonges, il plaira à vostre dicte excellance advertir de tout ce que dessus Messieurs les princes, pour empescher que noz ennemys puissent lever gens, et aussy que vous avec eux nous assiste (*sic*), en estant besoing plus que jamais, car nous congnoissons à ce coup par les menées de la Royne, que les ennemys de Dieu sont plus que jamais [nos] ennemys. Monsieur, je prie Dieu quil vous doint en tres heureuse santé et prosperité bonne et longue vye. De Strasbourg, ce XV[e] mars 1562. (1563 n. st.)

Vostre bien humble à vous obéir MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 22 a.)

10.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(26 mars 1563.)

Monsieur, j'ay receu la lettre qu'il a pleu à vostre excellence mescripre du XXIII[e] de ce moys, responcive à celles que je vous ay

ces jours passez escriptes, et veu par icelles que Pierre Lecler ne cest encores adressé à vostre dicte excellance, mais bien Rascallon que la Royne vous avoyt dépesché pour l'occasion, que j'ay congneu tant par les lettres que sa Majesté vous a escriptes, que par sa proposition que vostre secrétaire présent porteur m'a monstré par escript, et veu la prudante responce que vostre dicte excellence luy a faicte, laquelle est grandement louable, et ne faudray d'en avertir Monsieur le prince de Condé, mon gendre, et Monsieur l'amiral pour vous en reme[r]cyer, comme je faictz humblement de ma part, de tant de plaisirs et faveurs que nous recevons de vous.

Ayant eu ces jours cy advertissemens de plusieurs endroictz que la paix estoyt faicte(1), mesme du cousté de Lorraine, l'on m'en escript quelques particullarités quil vous plaira veoir par ung extraict d'une lettre que je vous envoye. Vous pouvez panser, Monsieur, quelle joye ce m'est d'entendre telle heureuse nouvelle, et encores que les conditions de la dicte paix ne soyent tant à l'advantage des églises de Dieu que nous desireryons bien, néantmoins nous espérons avec le temps, puis que Monsieur le prince est en liberté et en son auctorité, que toutes choses seront mieux restablies à l'auctorité de nostre jeune roy et liberté chrestien[n]e.

Je n'ay encores eu dOrleans, ny de Monsieur l'admyral, ceste confirmation de paix. Si tost que j'auray des lettres de ce cousté la, je ne faudray d'en advertir vostre dicte excellance, laquelle je supplye humblement voulloir croyre vostre dict secrétaire de ce que luy ay particullierement faict entendre. Et en cest endroyt je prieray Dieu Monsieur, quil vous doint tres bonne et longue vye. De Strasbour(g), ce XXVI[e] mars 1562. (1563 n. st.)

Vostre humble et obéissante MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 28 a.)

11.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(5 avril 1563.)

Monsieur, j'ay receu vostre lettre par ce porteur, avec les mémoires et responses que vostre excellence a faict à la despeche que

(1) La paix d'Amboise signée le 19 mars 1563.

Rascalon vous a apportée de la part de la Royne, dont j'useray suivant ce quil vous plaist me mander pour ne faire mention quil vienne de vostre main, esperant par la premiere commodité qui se présentera, le faire seurement communiquer à Monsieur le prince mon gendre, et à Monsieur l'admiral que j'avois ja advertis de ce que dessus, et estois bien marrye que ne leur pouvois envoyer ce que j'ay à ceste heure, qui leur servira tousiours bien pour en faire mention en temps et lieu. Nous avons bien occasion de louer vostre excellence d'une si vertueuse et sage responce faicte tant à propos pour le jourdhuy, quelle ne peult que grandement servir à l'advancement de la gloire de Dieu, paix et repos de la France, dont Monsieur le prince et ceulx de sa compagnie se ressentiront tout le temps de leur vye, obligés non seullement d'un si vertueux acte, mais aussy de tant de biens plaisirs et faveurs que nous recevons de vostre excellence.

Au demeurant, Monsieur, je vous envoye ung extraict de la protestation que a faicte celuy qui a tué feu Monsieur de Guyse, comme il alloit au supplice de la mort devant tout le peuple, ayant esté exécuté à Paris, dont il vous plaira advertir Messieurs les princes voz voisins, affin quilz congnoissent que faussement on a voulu calomnier Monsieur l'amiral et ceux qui ne pensèrent jamais à faire executer telle entreprinse. J'attens de jour en jour nouvelles de France ; si tost que je en entenderay de certaines, je ne faudray d'en advertir vostre excellence.

Monsieur, je prye Dieu quil vous doint très bonne et longue vye. De Strasbourg, ce Vme jour de avril 1562. (1563 n. st.)

Vostre humble à vous faire service

MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16f. N° 42 a.)

12.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(11 avril 1563.)

Monsieur, j'ay receu par ce présent porteur les lettres quil a pleu à vostre excellence m'envoyer datées du cinquiesme de ce présent moys, lesquelles m'ont esté fort agréables pour les bonnes admoni-

tions que me faictes, ce qui monstre assez le bon vouloir et affection que avez de mener à une bonne et heureuse fin ceste saincte entreprinse, laquelle vostre dicte excellence a tant favorisée. Je feray tenir voz lettres à monsieur le prince mon gendre, et m'asseure quil les aura fort agréables, et sera fort ayse en cela comme en toutes autres choses de suivre vostre bon conseil, vous asseurant aussy que de ma part, si Dieu me faict la grace de retourner jamais en France, je le pourray faire entendre à la Royne, affin que puis que Dieu luy a faict ceste grace d'avoir commencé une si bonne œuvre, elle cherche les moyens de la parachever, et qu'elle face que la gloire de Dieu reluise par tout son royaume, n'estant assez d'avoir mis son peuple en repos, si elle ne repurge et oste tout ce qui pourroit empescher que le royaume de Dieu ne soit de plus en plus augmenté, et son pur service redressé, affin que par ce moyen Dieu rende son royaume paisible et florissant en toutes choses, me recommandant bien humblement a vostre bonne grace, priant Dieu, Monsieur, quil vous ayt tousiours en sa saincte garde. De Strasbourg, ce XI[e] davril 1562. (1563 n. st.)

Monsieur, voullant finir la présente, ay resu des lettres de monsieur le prince mon gendre du XXVIII[e] du mois passé, par où il me mande que les affaires de là bas vont de bien en mieux. Le Roy devoit venir à Orleans tost après ce jour de Paques. J'atans de jour à autre plus fraisches nouvelles par ung homme que luy ay envoyé en poste, dont ne faudray avertir vostre excellence de tout ce qui m'aportera.

Vostre bien humble à vous obéir

MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 I. N° 43 a.)

13.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(25 avril 1563.)

Monsieur, après avoir faict responce aux dernieres lettres quil a pleu à vostre excellence m'envoyer, et consideré encores de plus près le bon et sainct conseil que nous donnez pour establir une certaine règle et forme de doctrine par toutes les églises réformées

du royaume de France, je me suis advisée d'advertir vostre dicte excellence comme, dès le commencement de ces affaires, nous estant venu en pensée cela mesmes que maintenant vostre dicte excellence nous conseille, pour fermer la porte à toutes sectes et hérésies, il y a eu une confession francoyse et latine dressée et signée par le consentement de toutes les églises réformées du royaume et présentée à sa Majesté deux ou troys foys au nom de tous les ministres et pasteurs, laquelle confession j'ay souvent ouy grandement louer comme estant fort claire et fort bonne sur tous les articles de nostre religion, et pourtant je me suis advisée de la vous envoyer, espérant qu'elle vous contentera, et ce néanmoins supplyer très humblement vostre dicte excellence, suivant le bon et sainct conseil quelle nous a donné, la faire songneusement veoyr par les docteurs et pasteurs de voz eglises, telz quil plaira à vostre dicte excellence choisir, et madvertir, sil vous plaist, au plustost que pourrez, sil y a rien à redire, affin que si d'adventure il se trouvoit quelque chose de consequence qui ne fut pas bien couché, nous cherchions les moyens d'y pourveoir, et tellement conduire le tout en toute dilligence qu'un bon et entier consentement de toutes eglises de France et d'Allemaigne se puisse bien establir, qui est une chose que j'ay souvent ouy souhaitter à tous noz ministres, et qui sera bien fort agreable à toutes gens de bien, et fort utile pour l'advancement de la gloire de Dieu.

Au demeurant, Monsieur, hyer arriva le secretaire Millet, que javois dépesché devers la Royne et Monsieur le prince, qui ma rapporté de fort bonnes nouvelles que je desirerois vous dire de bouche, et communiquer beaucoup daffaires qui importent l'advancement de la gloire de Dieu, bien et repoz de toute la chrestienté, dont je m'asseure que vostre dicte excellence recevra grand contentement. Pour ce je vous supplye me faire entendre par ce dict porteur sur ce vostre volunté, et le jour et le lieu quil vous plaira prendre, affin que je my trouve, differant pour ceste occasion de m'en retourner encores en France.

Je vous envoye une responce faicte par Monsieur l'admiral à la déposition de celluy qui a tué feu Monsieur de Guyse (1), par où vostre

(1) C'est la pièce qu'on peut lire dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 312 à 338, et *Hist. Eccl.* de Bèze, p. 291 et suivantes. Imprimée à Paris et à Genève, traduite en latin et en allemand, cette réponse fut répandue dans toute l'Europe.

excellence congnoistra clairement sa justification, et comme faussement ses ennemys le vouloyent charger d'estre cause d'un tel acte ; mesmes aussy quil est tout certain que celuy quy feit le coup, allant au supplice de la mort, confessa devant tout le peuple que personne ne l'avoit incité a ce faire, et par ce moyen deschargeoyt mon dict sieur l'admiral et tous autres.

Monsieur, je prye Dieu quil vous doint tres bonne et longue vye. De Strasbourg, ce XXVe de avril 1563.

Vostre bien humble à vous obeir MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 48 a.)

(*Suite.*)

---

# LES GRANDS JOURS DU LANGUEDOC

EXTRAITS DU JOURNAL DE BAUDOUIN, SUIVIS DU TEXTE DE QUELQUES ARRÊTS (1)

(1666-1667)

*Du* 12 *octobre* 1666.

Le syndic du clergé de la province ayant présenté requeste pour demander la démolition d'un temple, attendu que ceux de la religion pretenduë réformée ne pouvoient l'avoir fait bastir que depuis l'Edict de Nantes, la cour a renvoyé les parties en jugement, et cependant la compagnie a prié M. le premier président d'en escrire à Sa Majesté.

*Du* 22 *octobre.*

.... Arrest du dit jour rendu sur la requeste de Mr le procureur général portant que les prétendus reformés de la paroisse de Sillac (Silhac) contribueront par imposition réelle à la reparation de l'Eglise, construction du clocher, achapt des cloches et remboursement des frais et avances ainsi qu'il est plus au long porté par le dit arrest. (*Reproduit.*) (2).

(1) Voir l'article de M. Léon Feer dans le *Bulletin* d'avril dernier, p. 145-159.
(2) La mention (*Reproduit*) indique que le texte de l'arrêt se trouve dans le recueil qui termine notre manuscrit ; d'où il suit que les arrêts non accompagnés de cette mention sont simplement cités par Baudouin qui n'en a pas reproduit le texte. (L. F.)

*Des 8 et 9 novembre.*

... Arrest du dict jour pour la distribution des aumônes. (*Reproduit.*)

*Du 25 novembre.*

Arrest du dit jour portant deffenses à ceux de la religion prétenduë réformée d'imposer sur les catholiques les deniers nécessaires pour l'entretien de leurs ministres et aux frais de leurs synodes. (*Reproduit.*)

*Du 27 novembre.*

Il y a eu arrest portant deffenses aux ministres de la religion prétenduë réformée de prescher en deux lieux différents sur les peines portées par les declarations de sa Ma$^{té}$, et ordonné qu'il sera informé contre ceux qui y ont contrevenu.

Arrest qui condamne les P. R. au délaissement des cimetières contigus aux Eglises. (*Reproduit.*)

*Du 9 décembre.*

Sur la proposition faite en la chambre par M. le procureur général qu'il y avait bien des lieux dans le Vivarais où les catholiques estant en fort petit nombre estoient néantmoins tousjours établis séquestre et principalement les nouveaux convertis qui sont tout à fait opprimés par ceux de la R. P. R. a esté donné arrest portant que les catholiques nouveaux convertis ne pourront estre établis séquestre que six ans après leur conversion. (*Reproduit.*)

*Du 13 décembre.*

Arrest de règlement pour le consulat contre ceux de la religion prétenduë réformée. (*Reproduit.*)

Arrest portant deffenses aux P. R. de travailler les jours de festes et d'exposer de la viande les jours défendus. (*Reproduit.*)

Arrest portant que les aumônes et rentes des hospitaux seront administrées par les catholiques. (*Reproduit.*)

*Du 24 décembre.*

Arrest du dict jour par lequel le nommé Largentier, faisant profession de la R. P. R. a esté condamné en trois cens livres d'amende

et en deux cens livres pour la fondation d'une lampe, pour avoir fait quelques irrévérences contre le S[t] Sacrement.

*Du* 16 *décembre.*

Arrest de règlement qui ordonne que les charges uniques seront possédées par des catholiques. (*Reproduit.*)

*Du* 18 *décembre.*

Arrest portant deffenses aux P. R. de Saint-Rome de Tarn, de tenir leurs presches dans l'hostel de ville ny de convoquer les dits presches au son de l'orloge. (*Reproduit.*)

*Du* 21 *décembre.*

Arrest rendu sur la requeste de Monsieur le procureur général portant défenses aux habitants de la ville de Vigan, qui sont de la R. P. R. de se servir de la cloche de l'orloge tant pour l'exercice de leur religion que pour leur assemblée, à peine de quatre mil livres d'amende, et ordonné que toutes les veilles de festes la dite cloche sonnera pour avertir les habitants de la [R.] P. R. de les chômer.

*Du* 23 *décembre.*

Arrest portant défenses aux P. R. de se servir de la cloche de l'orloge ou de celles de l'église pour leur assemblée. (*Reproduit.*)

Arrest portant que les P. R. de S[t] Affrique rebastiront l'église par eux démolie en 1628. (*Reproduit.*)

*Du* 29 *décembre.*

Arrest portant que conformément aux édits du Roy les greffiers des consuls de Nismes seront catholiques.

Autre arrest portant que dans deux ans les églises démolies seront rebasties par ceux de la R. P. R. (*Reproduit.*)

*Du* 30 *décembre.*

Il y eut arrest portant défenses que les charges uniques et municipales ne pourront estre remplies que par des catholiques. (*Reproduit.*)

*Du 4 janvier* 1667.

Arrest portant injonction à ceux de la R. P. R. de vuider dans huy la ville de Privas et stabilité (*sic*) (1) d'icelle avec défenses d'y habiter et coucher sous quelque prétexte que ce soit. (*Reproduit.*)

*Du* 6 *janvier.*

Il y a eu arrest qui condamne Jean la Fon, notaire à Uzès, en cent livres d'amende pour avoir mis dans plusieurs actes sa religion réformée.

Arrest portant défenses à ceux de la R. P. R. d'enlever les enfans des catholiques pour les baptiser dans leurs presches et d'empescher qu'ils ne soient élevez dans la religion catholique sous prétexte que leurs pères ou leurs tuteurs et parents font profession de la d^te^ R. P. R., à peine de mil livres d'amende et de punition corporelle. Comme aussy de tenir ez lieux où l'exercice leur est permis d'autres escolles, que celles où l'on enseigne à lire, escrire et chifrer, à peine de mille livres d'amende. (*Reproduit.*) (2)

*Du* 19 *janvier.*

Arrest portant défenses à tous ministres autres que ceux des lieux où ilz se tiennent de prescher durant les sinodes et colloques. (*Reproduit.*)

*Du* 22 *janvier.*

... Autre arrest portant défences à ceux qui font profession de la R. P. R. de se servir des maisons de ville pour les exercices de leur religion. (*Reproduit.*)

*Du* 24 *janvier.*

Arrest portant défenses de tenir foires et marchés dans les places des églises et monastères ruinés et cimetières des catholiques. (*Reproduit.*)

Arrest portant défenses à tous ceux qui font profession de la R.

(1) Le mot *stabilité* n'est pas dans le texte de l'arrêt qui emploie toujours le terme : *taillabilité.*

(2) Le texte de l'arrêt porte la date du *cinq* janvier ; c'est donc par erreur que Baudouin le donne ici sous la date du *six.* (Voir ci-dessous.)

P. R. de célébrer leurs mariages et d'en publier les annonces au temps deffendu par l'église. (*Reproduit.*)

Arrest portant qu'en chaque lieu du ressort, il sera étably un maistre d'école catholique, aux gages de cent livres paiables par la communauté, et défenses aux pères, mères et tuteur d'envoyer les enfants catholiques aux écoles des prétendus réformés à peine de cinq cens livres d'amende chacun contre les contrevenans. (*Reproduit.*) (1).

*Du 26 janvier.*

Arrest portant que dans toutes les villes, bourgs et lieux du ressort on élèvera aux frais et despens des communautés trois croix; l'une en la place publicque et les deux autres dans les deux principales avenues. (*Reproduit.*)

*Du 27 janvier.*

Arrest de défenses aux habitants de Valz de la religion prétenduë réformée de faire leur exercice dans le temple du dit Valz, sauf à eux de le faire dans une maison particulière. (*Reproduit.*)

*Du 4 février.*

Arrest portant défences de faire les catholiques séquestres des biens de ceux de la R. P. R. (*Reproduit.*)

*Du 7 février.*

... Autre arrest contre Paul a Coral (*sic*), ministre de la R. P. R. et Constantin de Live (?) sieur de Pradel, faisant aussi profession de la R. P. R. par lequel ils sont condamnés en deux cens livres d'amende pour avoir contrevenu aux déclarations da Sa Majesté et arrests de son conseil et autres, fait défences au dit Pradel et autres gentilshommes ayant droict de faire faire l'exercice de la R. P. R. dans leurs maisons, de le faire faire ailleurs que dans les salles ou chambres de leurs maisons et sans aucune marque d'exercice pu-

(1) Nous avons encore remarqué sous cette date la mention suivante : « Arrest par lequel Jean Courot a esté condamné d'estre pendu et étranglé, et ensuitte jetté sur un buscher pour estre bruslé et consommé, et ce pour avoir jetté à terre la Ste Hostie; il a esté exécuté de jour d'huy. » — Jean Courot était évidemment catholique; mais on peut conjecturer que c'était un nouveau converti.

(2) Voir ci-dessous l'arrêt du 19 février, et le texte.

blic, comme aussy fait pareillement défences au dit Acoral et autres ministres de la R. P. R. de faire le presche en divers lieux ny dans les ruës ou sous des arbres ny ailleurs que dans les lieux de leurs résidences, à peine de quatre mil livres d'amende.

Arrest qui ordonne la vérification des cloches possédées par ceux de la R. P. R. (*Reproduit.*)

*Du 9 février.*

Arrest portant défenses aux advocats de Villeneuve de Berc faisant profession de la R. P. R. de faire la fonction de procureur. (*Reproduit.*)

*Du 12 février.*

Arrest portant que les prétendus réformés du lieu de la Salle restituëront la valeur des ornemens d'église par eux pris en l'année 1561 et la rebastiront. (*Reproduit.*)

*Du 19 février.*

Arrest portant deffenses aux P. R. de Valz de continuer le bastiment de leur temple. (*Reproduit.*)

*Du 22 février.*

Arrest qui ordonne la réünion de l'hospital de ceux de la R. P. R. de Nismes à l'hospital des catholiques de la mesme ville. (*Reproduit.*)

Arrest rendu sur la requeste de Monsieur le procureur général par lequel Antoine Bouton, Théodore Cabril, et Josué Roussel, ministres de la R. P. R. sont condamnés en cinq cens livres d'amende chacun, pour avoir contrevenu aux déclarations de Sa M^té^ et arrests de son conseil, et leur fait défenses et à tous autres ministres de la dite R. P. R. de faire le presche ny autre exercice en divers lieux, quoique le dict. exercice y soit permis, sous quelque prétexte que ce soit, mesme d'absence, mort ou maladie des autres ministres, mais seulement au lieu qui leur a été donné et assigné, et ce dans le temple et non pas dans les places publicques, ny ailleurs, à peine de cinq cens livres d'amende et interdiction, et d'estre déclarés perturbateurs du repos public, et comme telz punis exemplairement, et à tous ceux de la dite religion prétendue réformée d'apeller leurs dits ministres pasteurs, à peine de cinq cens livres d'amende. (*Suite.*)

# MÉLANGES

## LE MASSACRE A PARIS

## 1572

### TRAGÉDIE EN TROIS ACTES

### PAR CHRISTOPHE MARLOWE

La pièce dont j'ai essayé de donner une traduction n'a comme œuvre d'art que peu de mérite ; l'auteur n'avait pas même pris la peine de la diviser en actes ; et la distribution adoptée aujourd'hui est d'origine comparativement récente. Ce qui m'a déterminé à la faire connaître aux lecteurs de notre *Bulletin,* c'est, on le verra facilement, le sujet traité par le poëte, et je me propose pour un motif semblable de publier plus tard une version des deux tragédies de Dryden et de Lee (*le Duc de Guise; — le Massacre de Paris*). Le talent sombre de Marlowe s'est déployé tout à l'aise dans un épisode où les coups de poignard, les arquebusades et le poison remplissent le théâtre de cadavres. « Toutes ces cruautés, dit M. Taine (*Histoire de la littérature anglaise*), il les étale, il s'en applaudit, comme un démon qui se réjouit d'être bon bourreau, et d'enfoncer les patients dans la dernière extrémité de l'angoisse. »

Ce n'est pas ici le lieu d'écrire la vie de Marlowe ; je me bornerai à dire que né en 1562, il mourut, après une existence de désordre, assassiné par un rival à l'âge de trente ans. Les lecteurs qui voudront plus de détails les trouveront dans la *Biographie universelle,* et pour les appréciations critiques, je renverrai aux ouvrages d'Hazlitt (*Dramatic literature of the reign of Elisabeth*); Hallam (*Literature of Europe*), et M. Taine (*Histoire de la littérature anglaise*). D'après les renseignements les plus authentiques, le drame *le Massacre de Paris* aurait été représenté pour la première fois au mois de février 1592, vers la fin du glorieux règne d'Elisabeth.

GUSTAVE MASSON.

PERSONNAGES

Charles IX, roi de France.
Le duc d'Anjou.
Le roi de Navarre.
Le prince de Condé.
Le duc de Joyeuse.
Le duc de Mayenne.
Le duc de Guise.
Le duc d'Anjou.
Le cardinal de Lorraine.
L'amiral de Coligny.
Le duc d'Epernon.
Maugiron.
Du Plessis-Mornay.
La Barthe.
Gonzague.
De Retz.
Montsoreau.
La Ramée.
Loreine.
Omer Talon.
Jean de Serres.
Soldats, etc.
Catherine de Médicis.
Jeanne d'Albret.
Marguerite de Valois.
La duchesse de Guise.
La femme de Jean de Serres.

—

## LE MASSACRE A PARIS. — TRAGÉDIE EN TROIS ACTES

### ACTE PREMIER

#### *Scène première*

Charles IX, roi de France; la reine mère; le roi de Navarre; Marguerite de Valois; le prince de Condé; l'amiral Coligny; la reine de Navarre, etc.

CHARLES IX. — Roi de Navarre, mon digne frère, et vous Condé, et vous Coligny, sachez-le bien : je veux que cette alliance et cette ligue entre les deux religions, consacrée pour ainsi dire par un mariage, ne cesse qu'avec ma vie ; j'entends que la flamme d'affection qui m'a poussé à un dessein aussi propice, embrase le cœur de nos enfants.

NAVARRE. — Les faveurs innombrables dont Votre Majesté a daigné me combler en maintes occasions, et surtout aujourd'hui, m'exciteront à obéir toujours aux ordres soit de la reine mère, soit de Votre Majesté.

LA REINE MÈRE. — Je vous remercie, mon fils de Navarre; si je vous donne en mariage ma fille Marguerite, c'est une preuve certaine de l'affection que je vous porte; et comme vous savez que la différence des religions aurait pu être pour moi un prétexte de m'opposer à vos projets amoureux...

CHARLES IX. — Brisons là-dessus, ma mère. Et maintenant, Messeigneurs, que la cérémonie nuptiale est terminée, nous jugeons à propos de la consacrer et de la sanctifier en entendant la messe. Ma sœur, vous nous accompagnerez sans doute à l'église ?...

MARGUERITE. — Oui, Sire.

CHARLES IX. — Ceux d'entre vous, Messeigneurs, qui se font un scrupule de nous suivre pourront rester ici. Venez, ma mère, allons faire honneur à une solennité...

LA REINE MÈRE. (*A part.*) — Que je réduirai à néant par le sang et la cruauté.

(Tous s'en vont, excepté le roi de Navarre, Condé et Coligny.)

NAVARRE. — Messieurs, nous n'avons plus rien à craindre des projets du duc de Guise; il peut tempêter tout à son aise, puisque nous sommes assurés de l'appui de la reine mère — ce véritable roi — pour arrêter la fureur du monstre qui voudrait massacrer tous les protestants. N'avez-vous pas entendu parler dernièrement du projet qu'il avait formé de mettre à mort, l'autre nuit, les huguenots de Paris, si le roi voulait consentir à ce forfait?

COLIGNY. — Ce qui m'étonne, Sire, c'est que l'ambitieux Guise ose penser à des attentats aussi terribles sans la permission du roi.

CONDÉ. — N'en soyez pas surpris, Monseigneur; quoi que Guise entreprenne sera toujours ratifié et approuvé par le pape : meurtre, acte de tyrannie, crime de n'importe quelle nature.

NAVARRE. — Mais celui qui règne aux cieux entend et reçoit les prières des justes; et il tirera vengeance du sang des innocents mis prématurément à mort par la trahison du duc de Guise.

COLIGNY. — Avez-vous remarqué, Sire, le cardinal, frère du duc de Guise; avez-vous remarqué le duc de Mayenne; de quelle fureur ils ont été possédés à propos de votre mariage, parce que la maison de Bourbon est maintenant unie à celle de France, et devient habile à hériter de la couronne?

NAVARRE. — Voilà pourquoi Guise me considère avec tant de haine, et s'efforce de trouver un moyen pour m'attirer dans le piége. Mais, partons, Messeigneurs; allons à l'église prier Dieu qu'il protége la France, et qu'il y fasse fleurir son saint Evangile. (*Ils sortent.*)

## SCÈNE II.

*Le duc de Guise.*

GUISE. — Si jamais le dieu d'hyménée regarda d'une manière défavorable les cérémonies nuptiales, et éclaira ses autels d'une sombre lumière; si jamais le soleil tacha le ciel de nuages sanglants et se réfléchit sur la terre avec horreur; si jamais le jour s'est changé en

une nuit hideuse, si jamais la nuit ressembla aux enfers : — tous ces sinistres prodiges s'accompliront dans le jour qui commence, dans l'heure qui va sonner, dans la nuit fatale qui suivra.

*Un apothicaire.*

Apothicaire. — Monseigneur...

Guise. — Je vais maintenant mettre à l'épreuve l'affection que tu portes à la maison de Guise, et je la récompenserai largement. Où sont ces gants parfumés que je t'envoyai naguère afin que tu les abreuvasses de poison ? Est-ce fait ? parle. Chaque exhalaison est-elle capable de donner la mort ?

Apothicaire. — Les voici, Monseigneur ; rien qu'à les sentir, on tombe frappé.

Guise. — Tu ne reculeras pas ?

Apothicaire. — Je vous obéirai, Monseigneur, jusqu'à la mort.

Guise. — Merci, mon brave, je reconnaîtrai ton dévouement. Va donc, présente cette paire de gants à la reine de Navarre ; c'est elle qui a couvert la France d'hérésie... Va, donne-les-lui de suite. (*L'apothicaire sort.*) A moi, soldat !

*Un soldat.*

Soldat. — Me voici, Monseigneur.

Guise. — Approche, et joue ton rôle dans cette tragédie. Place-toi à une fenêtre donnant sur la rue ; quand tu verras passer l'amiral, lâche-lui un coup d'arquebuse, et tue-le ; je te récompenserai généreusement.

Soldat. — J'obéirai, Monseigneur. (*Il sort.*)

Guise. — Maintenant, Guise, laisse tes profondes pensées faire éclater au dehors ces flammes que le sang peut seul éteindre. J'ai souvent cherché un but digne de moi, et j'ai trouvé enfin que le péril est le moyen le plus sûr d'être heureux ; c'est à force de hardiesse qu'on arrive à l'honneur. Quel mérite y a-t-il à poursuivre un objet ordinaire qui est à la portée du premier venu ? Ce que je préfère, c'est ce qui semble impossible à atteindre. Placez la couronne de France au sommet de la pyramide la plus élevée, puis dites-moi de la saisir ; j'y userai mes forces, ou je parviendrai à la conquérir, dussé-je, dans ma chute, tomber jusqu'au plus profond des enfers. C'est pour arriver là que je veille, tandis que chacun me croit endormi ; c'est pour arriver là que je me résigne à patienter, moi qui ne connus jamais la patience ; c'est pour arriver là que j'ai souvent fait valoir la parenté qui m'unit au roi ; c'est pour arriver là que

mon cœur, ma tête, mon bras et mon épée imaginent et mettent à exécution des projets d'importance médités par beaucoup d'ambitieux, mais dont personne ne comprend la portée. Afin d'obtenir la couronne, je fatiguerai le monde entier à force de sédition. Sa Majesté Catholique m'envoie d'Espagne l'or qui lui vient des Indes, et que je fais transformer en écus de France; le pape m'a accordé une dispense et me subventionne; et ainsi aidé, j'élève sur ma politique un système de religion.

Religion! *o diabole!* j'ai honte de croire qu'un mot aussi simple à prononcer puisse servir de fondement à une chose aussi sérieuse. Voyez ce faible monarque qui use dans le plaisir ses propres forces et celles de son royaume, et qui perdra la France à moins que je n'intervienne : — voyez-le; je l'amuse tous les jours par de vains mots, comme un enfant, de telle sorte qu'il porte seulement le titre de roi. J'agis, et c'est à lui que revient le blâme de tout ce que j'entreprends. La reine mère fait ce qui dépend d'elle pour m'encourager; concentrant sur moi l'espoir de la France, elle épuise le trésor afin de subvenir à mes besoins. Il y a dans Paris au moins cinq cents colléges, monastères, prieurés, où se trouvent trente mille hommes en état de combattre, sans compter mille braves étudiants catholiques. Un seul cloître renferme, à ma connaissance, cinq cents moines franciscains. Toutes ces ressources, et plus encore, me serviront à venir à bout de mes desseins. Eh bien, Guise, puisque tu as les cartes entre tes mains, bats-les et fais de manière à retourner le roi!

Il y a le royaume de Navarre... un coin obscur de la France, mais qui, gouverné par Henri, suffit à aveugler l'Europe par l'hérésie et à nous donner de l'inquiétude. Ce huguenot, je le... (*montrant son épée.*) Mais, allons au plus pressé, et poursuivons ceux qui, en France, voudraient nous empêcher de saisir la couronne. Je dirai ce que César disait à ses soldats : J'apprendrai à détester ceux qui me haïssent. Puissé-je avoir un regard si terrible que lorsque je froncerai le sourcil la mort semble empreinte dans les rides de mon visage ; — une main qui d'une seule étreinte saisisse le monde entier ; — une oreille assez fine pour entendre tout ce que disent mes calomniateurs; — un trône, un sceptre, une couronne, afin que ceux qui les contemplent soient pareils aux insensés qui essayent de regarder le soleil. Le complot est tramé, et le succès est certain, quand on poursuit énergiquement sa course jusqu'au but qu'on s'était proposé. (*Il sort.*)

## SCÈNE III.

Entrent : Le roi de Navarre, Marguerite de Valois, la reine douairière de Navarre, le prince de Condé, l'amiral, et l'apothicaire, avec une paire de gants qu'il offre à Jeanne d'Albret.

Apothicaire. — Madame, je vous prie de daigner accepter ce modeste présent.

Jeanne. — Merci ; en retour de votre politesse, voici ce que vous donne la reine de Navarre.

Apothicaire. — Je prie Votre Majesté d'accepter mes humbles actions de grâces. (*Il sort.*)

Jeanne. — Ces gants ont, ce me semble, un parfum très-fort qui me porte à la tête.

Navarre. — Votre Majesté connaît-elle l'homme qui les lui a donnés ?

Jeanne. — Non, mais je me rappelle ses traits.

Coligny. — Nous vivons à une époque si dangereuse, qu'il était imprudent de Votre Majesté d'accepter ce cadeau.

Jeanne. — Au secours ! mon fils de Navarre ! je suis empoisonnée !

Marguerite. — A Dieu ne plaise !

Navarre. — Les soupçons qui depuis quelque temps s'attachent au duc de Guise auraient dû empêcher Votre Majesté d'agréer un présent si dangereux.

Marguerite. — S'il en est ainsi, il est trop tard maintenant, Sire, pour blâmer Sa Majesté ; mais j'espère qu'il n'y a rien là qu'une indisposition naturelle.

Jeanne. — Oh ! non ! ma douce Marguerite... je sens agir le poison... mon cerveau brûle... le cœur me manque... je me meurs ! (*Elle expire.*)

Navarre. — Ma mère empoisonnée !... devant mes yeux !... Grand Dieu ! dans quel temps vivons-nous ! frappe-moi du même coup, Seigneur, afin que je meure et que je revive avec elle !

Marguerite. — Oh ! Sire ! que cet accident terrible, dont mon âme est toute saisie, ne vienne pas vous exciter à augmenter encore le malheur dans lequel nous sommes plongés !

Coligny. — Venez, Messeigneurs, emportons ce cadavre hors d'ici, et veillons à ce qu'il soit enseveli avec toutes les solennités requises.

(Au moment où ils quittent la salle, le soldat tire à Coligny un coup de feu.)

Condé. — Etes-vous blessé, Monsieur l'amiral?

Coligny. — Oui, Monseigneur, le coup m'a frappé au bras.

Navarre. — Nous sommes trahis! venez, Messieurs, allons porter plainte au roi.

Coligny. — Je reconnais là ces maudits Guisards, qui sont résolus à nous faire périr. Oh! que ce mariage nous a été fatal! (*Ils sortent, emportant le cadavre de Jeanne d'Albret.*)

## SCÈNE IV.

Charles IX, la reine mère, le duc de Guise, le duc d'Anjou, le duc de Mayenne.

La reine mère. — Mon noble fils, et vous, illustre duc de Guise, nous avons réussi, comme vous le voyez, à amener le gibier dans nos filets, et nous pouvons mettre à exécution le projet qui fut naguère résolu entre nous.

Charles IX. — Madame, cette action sera condamnée dans le monde entier comme barbare et tyrannique, surtout puisque les huguenots peuvent invoquer la garantie de la parole que nous leur avons donnée. En outre, mon cœur se révolte à l'idée que des personnes honorables, dont l'hérésie est le seul tort, des dames, des chevaliers soient menacés d'une fin si terrible, parce qu'ils obéissent à leur conscience.

Anjou. — Quoiqu'une généreuse nature soit disposée à s'apitoyer sur les malheurs d'autrui, il est d'un homme prudent de se précautionner contre ses ennemis, et de les frapper plutôt que de s'exposer lui-même à être frappé par eux.

Guise. — Il me semble, Sire, que l'avis du duc d'Anjou est excellent; vous devez songer avant tout au bonheur de la France, dût-il en résulter la mort de quelques effrontés hérétiques.

La reine mère. — Ces raisons détermineront mon fils, je l'espère, à mettre ses ennemis hors d'état de lui nuire.

Charles IX. — Eh bien, Madame, je m'en rapporte à Votre Majesté, et à mon neveu le duc de Guise; tout ce que vous déciderez, je le ratifierai.

La reine mère. — Je vous reconnais là, mon fils. Dites-moi, Monsieur de Guise, quel arrangement vous avez pris pour le massacre.

Guise. — Voici, Madame, ce que je me propose de faire. Les acteurs dans cette entreprise auront à leurs drapeaux une croix blanche, et ils s'attacheront au bras une écharpe de la même cou-

leur, et tout homme rencontré sans ce signe de ralliement sera mis à mort, fût-il empereur ou roi. Je ferai ensuite tirer un coup de canon qui rassemblera tous mes hommes dans les rues et les places publiques, puis je donnerai le mot d'ordre, et au son de la cloche le massacre commencera de suite pour ne s'arrêter que quand le toscin aura cessé.

(*Entre un messager.*)

CHARLES IX. — Qu'y a-t-il, maraud?

MESSAGER. — N'en déplaise à Votre Majesté, Monseigneur l'amiral a été traîtreusement blessé d'un coup de feu pendant qu'il traversait la rue à cheval; il est au lit, et supplie humblement Votre Majesté d'aller le voir.

CHARLES IX. — Dis-lui que je serai près de lui dans un instant. (*Le messager sort.*) Que faire?

LA REINE MÈRE. — Le meilleur parti à prendre est de vous rendre chez Coligny et de paraître vous intéresser vivement à lui.

CHARLES IX. — C'est bien, j'y vais de suite.

GUISE. — Et moi, je cours donner les ordres nécessaires pour sa mort. (*Ils sortent tous.*)

## SCÈNE V.

L'amiral Coligny, couché, Charles IX accompagné de plusieurs gentilshommes.

CHARLES IX. — Comment va mon cousin l'amiral? Quoi! blessé dans la rue par des assassins! Je jure, sur ma parole royale, de découvrir et de faire périr dans les tourments les plus affreux celui qui, attiré par l'espoir d'une récompense, a osé attenter aux jours d'un homme honoré de la faveur de son prince.

COLIGNY. — Ah! sire, ce sont les Guisards qui ont résolu de massacrer les plus innocents de vos sujets.

CHARLES IX. — Mon cousin l'amiral, soyez persuadé que je déplore de tout mon cœur le malheur qui vous est arrivé, et que j'attache autant de prix à votre santé qu'à la mienne. Vous (*s'adressant à un des gentilshommes*), choisissez vingt des meilleurs soldats de ma garde, et veillez à ce que, sous vos ordres, ils défendent mon noble ami contre toute trahison; ils devront tuer impitoyablement ceux qui essayeraient de violer la paix publique. Ainsi prenez patience, mon cousin l'amiral; il ne se passera pas d'heure que je vienne vous voir. (*Ils sortent tous.*)

## SCÈNE VI.

Le duc de Guise, le duc d'Anjou, le duc de Mayenne, Gonzague, de Retz, Montsoreau, soldats prêts pour le carnage.

GUISE. — Anjou, Mayenne, Gonzague, de Retz, jurez par les croix d'argent que vous portez à vos chapeaux, de mettre à mort tous ceux que vous soupçonnerez d'hérésie.

MAYENNE. — Je jure d'être sans miséricorde.

ANJOU. — Je suis déguisé, et personne ne pourra me reconnaître; je me propose donc de tuer tous les huguenots que je rencontrerai.

GONZAGUE. — C'est bien là aussi mon intention.

RETZ. — Et la mienne.

GUISE. — A l'œuvre donc! allons d'abord chez l'amiral.

RETZ. — Oui! qu'il soit le premier à périr.

GUISE. — L'amiral, ce porte-étendard des luthériens, sera tué dans son lit, pour inaugurer le massacre. Chargez-vous de cela, Gonzague; cernez la maison, et que pas un n'échappe.

ANJOU. — C'est mon affaire; Suisses, gardez les rues, et qu'un détachement s'établisse à chaque coin.

GONZAGUE. — Venez, Messieurs, suivez-moi. (*Gonzague sort, accompagné de quelques soldats.*)

ANJOU. — Mon cousin, le capitaine de la garde de l'amiral, désigné pour ce poste par mon frère, le trahira. Maintenant, Monseigneur de Guise, la cause catholique va triompher de nouveau; une fois la tête de l'hérésie abattue, les membres tomberont d'eux-mêmes.

RETZ. — Regardez, Monseigneur, il y a quelqu'un chez l'amiral. (*Ils entrent chez Coligny qui est couché.*)

## SCÈNE VII.

Les ducs de Guise, d'Anjou et de Mayenne, Retz, Gonzague et Montsoreau.

ANJOU. — Le moment est propice; emparons-nous de cette rue, et tuons tous les serviteurs de l'amiral qui essayeront de s'enfuir.

GONZAGUE. — Où est Coligny?

COLIGNY. — Ah! laissez-moi faire ma prière avant de mourir.

GONZAGUE. — Prie la sainte Vierge, baise cette croix. (*Il le frappe d'un coup de poignard.*)

COLIGNY. — Grand Dieu!... pardonne-moi mes péchés!

GUISE. — Il est mort, Gonzague?

Gonzague. — Oui, Monseigneur.

Guise. — Eh bien, jetez-le par la fenêtre.

Anjou. — Maintenant, mon cousin, examinez le cadavre; c'est peut-être une autre victime, et l'amiral se sera échappé.

Guise. — Non, mon cousin, c'est bien lui; je le reconnais à ses traits; voici la blessure qu'un de mes soldats lui a faite au bras; c'était alors un coup manqué, nous avons mieux réussi aujourd'hui. Ah! maître Châtillon, vil chef des luthériens, le duc de Guise foule ton cadavre aux pieds, malgré ta religion! Emportez-le, coupez-lui la tête et les mains que vous enverrez comme cadeau à notre saint-père le pape! Puis, lorsque notre juste vengeance sera accomplie, nous traînerons cette carcasse à Montfaucon; de telle sorte que celui qui, de son vivant, avait une telle horreur de la croix, sera suspendu à une croix par des chaînes après sa mort. Anjou, Retz, Gonzague, si vous êtes tous trois aussi déterminés que nous le sommes, Mayenne et moi, il n'y aura bientôt plus un seul huguenot en France.

Anjou. — Je jure sur cette croix de tuer indistinctement tous ceux que je rencontrerai.

Guise. — Montsoreau, allez faire tirer le canon, afin que les braves gens qui se sont déjà répandus dans les rues reconnaissent le mot d'ordre. Puis sonnez le tocsin, et que le massacre commence.

Montsoreau. — C'est bien, Monseigneur. (*Il sort.*)

Guise. — Quant à nous, Messieurs, allons à notre besogne.

Anjou. — Anjou vous suivra.

Mayenne. — Mayenne aussi. (*Coup de canon. — Le tocsin sonne.*)

Guise. — A merveille! partons.

## SCÈNE VIII.

Le duc de Guise et ses compagnons, l'épée nue, poursuivent les protestants. Loreine.

Guise. — Tue! tue! tue! Que pas un n'échappe! massacrez les huguenots!

Anjou. — Tuez-les tous!... Oui, tous! (*Ils sortent.*)

Loreine *est poursuivi par le duc de Guise et les catholiques.*

Guise. — Arrêtez-le! Maraud! n'es-tu pas un prédicateur d'hérésie?

Loreine. — Je suis un ministre de la Parole de Dieu; quant à toi, tu es infidèle à Dieu lui-même, et à ton propre salut.

Guise. — Mon très-cher frère, il est écrit que tu mourras. (*Il le frappe d'un coup de poignard.*)

Anjou. — Attendez, laissez-moi entonner le psaume.

Guise. — Enlevez-le et jetez-le dans une fosse. (*Ils sortent.*)

(*Entre Montsoreau, qui va frapper à la porte du logis de de Serres.*)

La femme de de Serres. (*De dedans la maison.*) Qui est-ce qui frappe?

Montsoreau. — Montsoreau, de la part du duc de Guise.

La femme. — Descends, mon ami ; voici quelqu'un qui voudrait te parler au nom du duc de Guise.

(*Entre de Serres.*)

De Serres. — Me parler? un message envoyé par un seigneur si puissant?

Montsoreau. — Oui, oui, le message est pour toi, de Serres, et le voici! (*Lui montrant son poignard.*)

De Serres. — Oh! laissez-moi prier avant de recevoir la mort.

Montsoreau. — Dépêche-toi.

De Serres. — O Jésus-Christ, mon Sauveur!...

Montsoreau. — Jésus-Christ? maraud, d'où te vient cette audace d'invoquer le nom du Christ sans l'intercession de quelque saint? Réclame-toi de saint Jacques, il est mon patron.

De Serres. — Laissez-moi prier mon Dieu.

Montsoreau. — Alors, prends ceci. (*Il le poignarde et se retire.*)

Ramus. (*Dans son cabinet de travail.*) — Quels sont ces cris terribles qui m'arrivent du bord de la Seine, et qui m'épouvantent au milieu de mes études? Les Guisards ont, je le crains, traversé la rivière, et viennent encore une fois me menacer.

(*Entre Talon.*)

Talon. — Sauve-toi, La Ramée, sauve-toi, si tu veux conserver ta vie!

Ramus. — Pourquoi? qu'y a-t-il, Talon?

Talon. — Les Guisards sont près de ton logis, ils se proposent de nous massacrer. Entends-tu? les voici, je vais sauter par la fenêtre.

Ramus. — Reste, mon cher Talon, je t'en prie.

(*Entrent Gonzague et de Retz.*)

Gonzague. — Qui va là?

Ramus. — C'est Talon, l'ami de la Ramée.

Gonzague. — Qui es-tu, toi?

TALON. — Un chrétien, comme La Ramée l'est lui-même.

RETZ. — Laisse-le sortir, c'est un catholique.

GONZAGUE. — Allons, La Ramée, vide ta bourse, ou je t'assassine.

RAMUS. — Hélas! je ne suis qu'un écolier! comment serait-il possible que j'eusse de l'or? Je ne possède rien que le salaire qui m'est accordé par Sa Majesté, et qui est dépensé aussitôt que je l'ai reçu.

(*Entrent le duc de Guise, le duc d'Anjou et leur suite.*)

ANJOU. — Qui est cet homme-là?

RETZ. — La Ramée, le professeur de logique du roi.

GUISE. — Tue-le.

RAMUS. — Mon bon seigneur, en quoi vous ai-je offensé?

GUISE. — En ce que tu te mêles de tout, et tu n'as jamais rien approfondi. N'est-ce pas toi qui t'es moqué de l'*Organon*, disant que ce n'était qu'une masse d'inutilités? Selon toi, celui-là seul est savant qui se pose en dichotomiste, et ne voit partout que des abrégés. Et il faudra, parbleu, que ce novateur aille prêcher en Allemagne, critiquant les opinions des docteurs, et mettant en avant son *ipse dixi* avec cette quiddité : *argumentum testimonii est in arte partialis*. Quant à moi, ma façon de contredire ce sophisme est d'affirmer que maître La Ramée va mourir. Voyons, réponds à cela, il n'y a pas de *nego argumentum* qui vaille. — Tue-le, mon cher.

RAMUS. — Mon bon seigneur, laissez-moi dire un seul mot.

ANJOU. — Eh bien, parle.

RAMUS. — Si je vous demande ce répit, ce n'est pas que je tienne à la vie, mais je voudrais défendre mes ouvrages, maintenant que ma dernière heure est venue. Schegk est irrité, me dit-on; et pourtant, je n'ai fait que donner à l'*Organon* une forme meilleure. Je n'hésite pas à dire que quiconque méprise Aristote n'a jamais profité en logique ni en philosophie; et voilà pourquoi ces obstinés sorbonistes attribuent à leurs propres mérites autant qu'au service de l'Eternel.

GUISE. — Pourquoi laisser ce manant pérorer? poignarde-le, te dis-je, et envoie-le rejoindre ses amis aux enfers.

ANJOU. — Jamais je n'ai vu fils de charbonnier si bouffi d'orgueil. (*Il le poignarde.*)

GUISE. — Monseigneur d'Anjou, voici une centaine de huguenots que nous avons chassés dans la Seine; ils se sauvent à la nage, et je crains bien qu'ils n'échappent.

MAYENNE. — Eh bien, faites placer sur le pont des soldats qui

tueront à coups d'arbalète ceux qu'ils verront essayer de gagner la rive.

Guise. — Excellente idée, Monseigneur de Mayenne, veillez-y de suite. Et cependant, Monseigneur, n'y aurait-il pas moyen d'éloigner ces pédants qui mènent à leur bon plaisir le roi de Navarre et le prince de Condé ?

Anjou. — Pour cela, reposez-vous sur moi. Mon cousin, restez ici, et quand vous me verrez entrer, suivez-moi de près.

(*Il frappe à la porte. Entrent le roi de Navarre, le prince de Condé et leurs précepteurs.*)

— Comment allez-vous, Messeigneurs?

Navarre. — Monseigneur, on me dit que tous les protestants sont massacrés.

Anjou. — Oui, c'est vrai, mais comment faire? Je me suis efforcé d'arrêter le conflit.

Navarre. — Le bruit court, cependant, Monseigneur, que vous êtes un de ceux qui ont organisé le massacre.

Anjou. — Qui? moi? vous vous trompez; je viens seulement de me lever.

Guise. — Tuez les huguenots! à mort, ces pédants!

Navarre. — Traître de Guise! n'approche pas de moi tes mains sanglantes!

Condé. — Venez, Sire, allons nous plaindre au roi. (*Navarre et Condé sortent.*)

Guise. — Vous, Messieurs, je vous fouetterai à mort avec la pointe de mon poignard. (*Il les assassine.*)

Anjou. — Enlevez-moi ces deux infâmes scélérats.

Guise. — Et maintenant, Messeigneurs, laissons notre fureur se reposer pour cette nuit. Le massacre n'en continuera pas moins; Gonzague, rendez-vous en hâte à Orléans, vous, de Retz, à Dieppe, vous, Montsoreau, à Rouen; n'épargnez aucun individu soupçonné d'hérésie. Faites cependant cesser le toscin qui sonne les matines du diable, puis ôtez vos armures, tous tant que vous êtes, et que chacun aille se coucher.

---

# VARIÉTÉS

## EXPLICATION DU MOT HUGUENOT

### PAR UN CONTEMPORAIN DU XVI^e SIÈCLE

Nous recevons de notre ami M. Th. Claparède les lignes suivantes :

Je profite de l'occasion pour vous adresser un document, de provenance catholique, communiqué, il y a quelque temps, par un cordelier fribourgeois à l'*Indicateur* que publie à Berne la Société générale d'Histoire suisse. Ce serait, pour le cas où vous jugeriez à propos de le reproduire, une nouvelle pièce à joindre au volumineux dossier que renferme déjà le *Bulletin* relativement à l'étymologie du mot *huguenot.*

Regeste des affayres de Frere Symeon Vinot, d'Arc en Barroys, religieux de Saint Francoys, jadiz du couvent de Chastel Vilain, diocese de Lengres, et a present curé de l'eglise parroilsiale du Landeron, diocese de Losanne, commencé sur le jour qu'il a obtenu grace et congé pour regir la dicte parroche, qui fut le 10 jour du moys de septembre, l'an 1563.

L'an 1561 commença à s'elever en France la secte des Hugguenotz, ou (a mieulx dire) Eygnossen, pour ce qu'il vouloient fayre les villes franches, et s'allier ensemble, comme les villes des Schwysses, qu'on dict en allemand Egnossen, cest a dire Aliez. La quelle entreprise a beaucoup couté et porté grand dommage au Royaulme de France, et a leurs voysins, tant en la perdition des hommes comme la destruction des eglises, le pillage des pays et seditions populaires. Toutes foys les christiens heurent du meilleur en la bataille, et regaygnirent beaucop de villes qui s'estoient revoltées contre leur roy, remirent partout la messe et les sacrements ecclesiastiques : en attendant que Dieu tout puissant y pourvoye plus oultre.

(Communiqué à l'*Indicateur d'histoire suisse,* p. 174, année 1875, par le P. Nic. Rœdlé, cordelier.)

# LES QUATORZE MILLE PLACES DU TEMPLE

## DE CHARENTON

Un passage de l'*Histoire des réfugiés protestants de France,* relatif au second temple de Charenton, qui, selon Ch. Weiss (t. I, p. 91), et tous les historiens imaginables, « *pouvait contenir quatorze mille personnes,* » nous rappelait, hier, que, depuis bien longtemps, nous avions un mot à dire à ce sujet. Aujourd'hui, nous retrouvons la même allégation dans les *Huguenots,* de Smiles, et, cette fois, la date de l'ouvrage, paru à New-York en 1868 (1), et le très-grand succès qu'il a obtenu, font naître en nous comme une espèce de remords; car voilà dix ans que nous gardons *in petto* la preuve que cette allégation est exacte... à dix mille près.

Il est vrai, et c'est notre seule excuse, que nous avons donné connaissance du fait au Comité de la Société d'histoire du protestantisme, et tout particulièrement à M. Ch. Read et au bien cher ami dont nous déplorons chaque jour la perte, Ath. Coquerel fils, qui devait l'utiliser pour son *Histoire de l'Eglise réformée de Paris.* Mais cette histoire a été interrompue précisément après le récit de l'incendie du premier temple. Depuis, l'erreur a continué à se répandre : elle est allée de France en Amérique et en Angleterre, d'où elle nous est revenue par la traduction du livre de M. Smiles (1873), comme pour témoigner qu'il ne faut jamais remettre au lendemain la proclamation d'une vérité ou la rectification d'une inexactitude.

Il est facile de voir que celle-ci n'est nullement dénuée d'importance. A quoi bon, en effet, un édifice pouvant contenir quatorze mille personnes, s'il ne devait jamais les contenir? Il faudrait donc nécessairement admettre que le temple de Charenton était fréquenté, au moins à certaines époques, par quatorze mille personnes. Mais ce n'est pas tout; il se trouvait trop petit, les jours de fête, et il fallait alors célébrer, pour les derniers arrivés, un second culte, dans une cour abritée par des toiles. Mettez seulement dans cette cour un nombre de fidèles égal au septième de ceux qui avaient pénétré dans l'édifice, soit deux mille, vous arrivez à un total de seize mille personnes, c'est-à-dire toute une armée, qui aurait singulièrement encombré le chemin (2) et la rivière qui conduisaient à

(1) La préface de la première édition est datée de Londres, juillet 1867, et l'ouvrage en était déjà à sa quatrième édition en 1870.

(2) Nous disons *le chemin* et non *les chemins,* parce que l'on ne passait guère par celui de la rive gauche de la Seine,

Charenton. En outre, comme on a remarqué que, même lors des grandes fêtes, il n'y a jamais plus d'un tiers des fidèles qui se rendent au temple, surtout quand il est aussi éloigné que l'était celui de Charenton, il en résulte qu'il y aurait eu à Paris, qui ne comptait que 300,000 habitants au commencement du XVII[e] siècle (1), 48,000 protestants, c'est-à-dire un sixième et quart de la population. Autre conséquence, ces huguenots si nombreux auraient été médiocrement courageux, puisqu'ils ne savaient se faire respecter, et qu'une poignée de factieux et de fanatiques pouvait impunément brûler leur temple en 1621. Tout cela est faux.

Bien que M. Ch. Read eût essayé, dans une de ses remarquables études (*Bulletin*, t. V, p. 171), de montrer par des calculs que le chiffre énorme de quatorze mille s'accordait à peu près avec les proportions d'une salle de 33 mètres; 33 mètres de longueur sur 18 mètres 66 de largeur, proportions plus que doublées par des galeries supérieures, il nous restait un doute invétéré, dont nous voulûmes, un jour, avoir le cœur net. Nous mesurâmes, dans un jardin où les pasteurs du désert, Givry, Brousson, etc., ont prêché autrefois, une surface de la dimension indiquée, et nous acquîmes, en quelques instants, la conviction qu'il était absolument impossible de loger quatorze mille personnes dans un si petit espace, même en le doublant et au delà par deux étages de galeries. Rencontrant alors un architecte, M. A. Pudepièce, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, nous le priâmes de refaire les calculs sur les bases fournies par le *Bulletin*. Voici ce qu'il nous répondit :

Guise, 11 septembre 1866.

Monsieur,

Vous avez eu parfaitement raison de ne pas ajouter foi à l'encombrement et à l'entassement des quatorze mille personnes dans l'église de Charenton : rien n'est plus exagéré ; vous allez vous en rendre compte aussi facilement que je l'ai fait.

La superficie de l'église est de . . . . . . . . . . 621 m. 94
Celle des tribunes superposées au pourtour est de . . 702 — 84
Superficie totale . 1,324 m. 78

Chaque personne commodément assise occupe (allées et espaces vides compris), une surface de $0.60 \times 0.80$, c'est-à-dire 0.48, soit . . . 0.50

(1) Alfred Franklin, *Estat, noms et nombre de toutes les rues de Paris*, 1873, in-12, p. 35. — Selon Dulaure, *Histoire de Paris*, 1829, in-8, t. V, p. 227, ce nombre n'était que de 200,000, en 1590.

Un peu moins commodément assise, elle n'occupe qu'une surface de . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 0.40

Debout et serrée, elle n'occupe qu'une surface de . . . . . . 0.25

Il résulte de ces chiffres donnés par l'expérience et acceptés par tous ceux qui veulent calculer les dimensions des églises à construire, que l'église de Charenton pouvait contenir :

2,650 personnes commodément assises,
3,312 assises un peu serrées,
5,300 debout et serrées.

Ce n'est qu'après avoir fait ces calculs que j'ai vérifiés ceux (*en pieds*) que vous m'avez adressés.

Si j'avais commencé par la fin, j'aurais remarqué bien vite l'erreur commise.

En effet, je lis : *C'est donc une superficie d'ensemble de* 11,754 *pieds, soit* 3,918 *mètres carrés.*

L'erreur est qu'il y a neuf pieds carrés et non trois dans un mètre, et que, par conséquent, 11,754 pieds donnent 1,306 mètres et non 3,918.

Veuillez agréer, etc.

Comme le temple était garni de bancs, il ne pouvait être question de s'y tenir debout, excepté dans les allées. En admettant la donnée du *Bulletin*, savoir trois personnes par mètre carré, on n'obtient que trois mille neuf cent soixante-quatorze places, mettons quatre mille, chiffre qui concorde bien mieux que l'autre avec tous les faits connus. En effet, les *Mémoires* de la Force évaluent à quatre mille le nombre des personnes qui se rendirent au culte à Ablon, le jour de Noël 1604. Le 27 août 1606, on vit accourir à Charenton, aussitôt que le culte y fut autorisé et avant la construction du temple, non dix, douze ou quatorze mille protestants, qui auraient eu facilement raison des mutins qui ne voulaient point d'exercice si près de Paris, mais seulement environ trois mille, qu'il fallut protéger contre les attaques de la populace. On lit aussi dans la *France protestante*, art. *Curtaud*, que le temple de Dieppe, qui s'écroula, en ensevelissant quatre-vingts personnes sous ses ruines, et qui passait pour en pouvoir contenir de cinq à six mille, avait 96 pieds de long sur 74 de large, soit une superficie de 789 mètres au rez-de-chaussée. Si l'on donne à ses galeries les mêmes proportions qu'à celles de Charenton, on obtient pour les étages supérieurs 892 mètres carrés, qui, ajoutés aux 789 d'en bas, donnent un total de 1,681 mètres, c'est-à-dire cinq mille quarante-trois places.

L'édifice élevé par Salomon de Brosse sur le bord de la Marne, n'était donc pas un temple géant qui éclipsât tous les autres et

semblât vouloir égaler Notre-Dame de Paris (1); c'était un édifice modeste, de proportions très-ordinaires, admirablement aménagé et imposant à l'intérieur, mais fort laid extérieurement, et dépassé, sous le rapport des dimensions, par celui du faubourg de la Barre à Dieppe, et probablement par beaucoup d'autres.

Est-ce à dire que désormais l'on cessera de parler des quatorze mille auditeurs qui se pressaient au pied de la chaire des Mestrezat, des Drelincourt, des Daillé, des Lefaucheur, des Morus et des Claude? Nous n'en croyons absolument rien; mais il nous suffit de penser que nous avons fait, à cet égard, bien que tardivement, ce qui nous semblait un devoir.

Paris, 2 juin 1876.

O. Douen.

---

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### UN PASTEUR DU DÉSERT ET UN ÉVÊQUE ANGLICAN

Pictet félicitant de son élargissement le pasteur du désert Maturin (ou Mathurin), condamné à une prison perpétuelle et relâché en 1713, à la paix d'Utrecht, après une captivité de vingt-cinq ans, et l'invitant à donner une relation de sa vie et de ses souffrances, ajoute : « Ne refusez pas, Monsieur, aux instances de mylord évêque dy Lahar (ou de Lahar) la relation qu'on vous demande. » (*Ms. d'Ant. Court.*)

Pourrait-on nous dire :

1° Quel était cet évêque anglican, qui prenait un si vif intérêt aux confesseurs de la foi réformée;

2° Si cette relation a été écrite et ce qu'elle est devenue?

Cette pièce serait l'une des plus curieuses de l'histoire des pasteurs du désert; car Maturin, sur l'apostolat et l'incarcération duquel on ne sait presque rien, est le seul pasteur emprisonné pour crime d'assemblée au désert que le gouvernement de Louis XIV ait relâché.

O. Douen.

20 juillet 1876.

(1) La superficie de Notre-Dame, sans les tribunes, est de 6,240 mètres carrés (130 de long sur 48 de large), qui, à raison de trois personnes par mètre, donnent dix-huit mille sept cent vingt places; mais il en faut défalquer l'espace considérable occupé par les piliers et les chapelles.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

# VINGT PSAUMES ET MÉLODIES RELIGIEUSES

**A UNE ET A PLUSIEURS VOIX**

AVEC ACCOMPAGNEMENT DE PIANO OU D'ORGUE

Par CHARLES-LÉON HESS

PSAUME LXXVII, pour soli, chœur et orchestre, par *Ch.-L. Hess.*

---

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

## ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | année, | 1852 | 20 fr. le vol. | 11e | année, | 1862 | 20 fr. le vol. |
| 2e | — | 1853 | | 12e | — | 1863 | |
| 3e | — | 1854 | | 13e | — | 1864 | |
| 4e | — | 1855 | | 14e | — | 1865 | |
| 5e | — | 1856 | | 15e | — | 1866 | |
| 6e | — | 1857 | | 16e | — | 1867 | |
| 7e | — | 1858 | | 17e | — | 1868 | |
| 8e | — | 1859 | | 18e | — | 1869 | |
| | | | | 19e-20e | — | 1870-71 | |
| | | | | 21e | — | 1872 | |
| | | | | 22e | — | 1873 | |
| 9e | année, | 1860 | 30 fr. le vol. | 23e | — | 1874 | |
| 10e | — | 1861 | | 24e | — | 1875 | 10 fr. |

---

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

---

**NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ (1852-1872).** 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1876.

25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série. — Onzième Année

N° 9. 15 Septembre 1876




PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

Librairie Sandoz et Fischbacher

33, rue de Seine.

**Londres.** — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
**Amsterdam.** — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Veyrat** (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. NOBLET, RUE CUJAS, 13.

# SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, fermée pendant les vacances.

---

SOCIÉTE DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### PHILIPPE II ET LES COLONS PROTESTANTS

DE LA FLORIDE EN 1565

On a souvent retracé les essais de colonisation dont Coligny prit l'initiative au XVIe siècle, et les noms de Villegagnon, Jean Ribaut, René de Laudonnière sont présents à toutes les mémoires. Un récent ouvrage, aussi complet qu'habilement composé, de M. Paul Gaffarel, professeur à la faculté des lettres de Dijon, évoque ces souvenirs à la fois glorieux et tristes de la réforme française. L'auteur s'est particulièrement attaché à l'histoire des établissements qui eurent pour théâtre la Floride, et qui trouvèrent un double écueil dans leurs propres discordes et dans l'antagonisme de l'Espagne. Pedro Menendez, le farouche destructeur de la Caroline, ne fut que l'instrument des vues secrètes de Philippe II. Ce côté diplomatique de la question, jusqu'ici peu connu, a été mis en pleine lumière par M. Gaffarel, grâce à l'heureux emploi de documents inédits français et espagnols. Les pages suivantes de cet intéressant exposé ne seront donc pas déplacées dans le *Bulletin*. C'est au moment où Jean Ribaut aborde pour la seconde fois la Floride avec les lettres de rappel de Laudonnière (3 septembre 1565), qu'apparaît la flottille espagnole qui vient accomplir l'œuvre d'extermination. Les ennemis étaient en vue.

La guerre allait commencer. On va voir quel en avait été le prologue diplomatique :

La guerre pourtant n'était pas déclarée entre la France et l'Espagne. Au contraire, les deux cours n'avaient jamais vécu en si parfaite intelligence. C'était un échange perpétuel de bons procédés et de prévenances gracieuses, surtout depuis le mariage d'Elisabeth de Valois et de Philippe II. Mais le roi d'Espagne et ses habiles ministres cachaient, sous ces apparences d'amitié, une haine profonde contre le seul pays qui pût, avec l'Angleterre, s'opposer à leurs projets ambitieux. Ils excitaient sous main nos troubles de religion ; ils poussaient les partis à s'entre-déchirer ; ils encourageaient les coupables espérances des Guises : « Rappelez-vous, seigneur duc, disait plus tard l'amiral de Castille (1) au jeune duc de l'Infantado qui venait d'apprendre le massacre de la Saint-Barthélemy et s'en indignait, rappelez-vous que la guerre de la France est la paix de l'Espagne, et la paix de l'Espagne est la guerre de la France, à l'aide de nos doublons. » Aussi Philippe II, tout en affichant pour les Valois le dévouement le plus absolu, n'était qu'un ennemi déguisé qui n'attendait qu'une occasion favorable pour se jeter sur la France. Ses ambassadeurs ou ses espions le tenaient au courant des moindres nouvelles. L'un d'entre eux, le marquis de Chatonnay, frère du cardinal Granvelle, se fit remarquer par son habileté. Toujours à l'affût des nouvelles, au courant de toutes les intrigues, prêt à en créer au besoin, c'était un ennemi intime que nous étions forcés de subir. Il connaissait les projets de Coligny. Il savait que ce grand citoyen cherchait à détourner contre l'ennemi commun nos fureurs intestines. Aussi, dès qu'il apprit le départ, ou plutôt les préparatifs de départ de Ribaut, il en informa son maître.

La fureur de Philippe II égala son étonnement. Ce pays, qu'il voulait démembrer, non-seulement il résistait, mais en-

(1) Brantôme, *Capitaines français*, édit. Lalanne, t. IV, p. 306.

core il osait essayer de rivaliser avec la puissance espagnole en Amérique ! C'était une impudence coupable ! Malheur aux Français qui s'étaient embarqués dans une semblable aventure ! (1) « Les Espaignols, écrit un contemporain, enragent tout aussitost qu'ils voyent un Françoys aux Indes, et encore que cent Espaignes ne pourroient fournir assez d'hommes pour tenir la centiesme partie d'une terre si large et si spatieuse, il est advis aux Espaignols que ce nouveau monde ne fut jamais créé que pour eux, et qu'il n'appartient à aucun homme vivant d'y marcher ou d'y respirer sinon à eulx seuls. » Philippe II résolut donc de détruire à tout jamais l'établissement projeté. Il connaissait les Français. Il les savait remuants, batailleurs, énergiques, bien plus sympathiques aux peuplades américaines que ses propres sujets. Un établissement français aux portes du Mexique et des Antilles était une menace permanente pour l'Amérique espagnole (2). Le cardinal Granvelle avait déjà appelé l'attention de Philippe II sur le danger de permettre aux Français un établissement en Amérique : « Quels qu'aient été les conseils de l'ambassadeur, écrit-il, on n'en a pas moins laissé les François prendre pied dans la Floride, où ils ont construit deux forts qu'il ne sera pas facile de leur enlever. Car, s'il y a peu de gens d'Espaigne pour les envoier dehors, il y a plus de quarante mille hommes en France desquels il est besoing descharger le pays. Tous les jours leur proverbe ne devient que trop vray, lorsqu'ils disent qu'avec deux choses ils s'assurent du roy d'Espaigne, savoir : Il n'y a point d'argent, et nous arriverons et pourvoierons a tout en temps opportun (3). » Le roi se garda bien de négliger ce prudent avis, et pendant que Charles IX abandonnait à ses propres ressources une colonie qui pouvait devenir un empire, il résolut de diriger contre elle une véritable expédition.

(1) *Reprise de la Floride*, édit. Tamizey de Larroque, p. 35.
(2) *Lettres et papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 248. — Lettre datée de Vienne, 2 juin 1565.
(3) « Lo no hay dinero, y el a tiempo elegaremos y proveeremos. » (*Ibid.*)

Une objection se présentait : on était en paix avec la France, et la destruction d'un établissement français était une véritable déclaration de guerre. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que la force prime le droit, et les habiles conseillers de Philippe II, de Feria, d'Albe, Antonio Perez, Espinosa, connaissaient trop bien le cœur humain pour s'imaginer que la cour des Valois verrait de mauvais œil la ruine d'une entreprise inaugurée sous les auspices de Coligny. D'ailleurs, mieux valait engager la guerre que s'exposer au danger d'une rivalité commerciale et politique en Amérique ; et si, par impossible, Charles IX prenait fait et cause pour ses sujets, on avait pour se justifier aux yeux de l'Europe deux excellents prétextes : d'abord les Français envoyés en Floride étaient presque tous calvinistes, c'est-à-dire qu'ils méritaient la mort ; de plus, ils s'établissaient en pays espagnol. On pouvait par conséquent les considérer comme des flibustiers et les traiter en ennemis.

De pareilles raisons sembleraient de nos jours dérisoires, mais elles ne l'étaient pas au XVI[e] siècle. Les haines religieuses nous étonnent aujourd'hui, puisque nous commençons à nous habituer à la tolérance ; mais alors l'animosité la plus vive séparait les catholiques des protestants... Philippe II s'était posé comme le champion du catholicisme, et, du fond de l'Escurial, *le démon du Midi* ordonnait supplices sur supplices. A sa voix, le fanatisme de ses sujets était arrivé jusqu'à l'exaltation. La fiévreuse ardeur, le sanglant mysticisme qui forment comme le fond du caractère castillan, ils les consacraient à la défense de la foi, et certes ils étaient sincères en poursuivant en Floride les ennemis du catholicisme. Un contemporain, La Popellinière, en racontant l'expédition, a mis ces curieuses paroles dans la bouche des Espagnols : « Nos gens... estoient bien advertis que la pluspart des François là passés estoient luthériens et huguenots, qui venaient pour y dresser des conventicules à leur mode, et faire la figue à tous les rois et à tous les princes de la terre. Nous eussions

esté grandes bestes, si nous eussions enduré pulluer des hérésies au propre pays où nous avons nous mesmes planté la foy chrestienne avec la pique et la hallebarde. » La Popellinière traduisait exactement les sentiments de tout Espagnol qui abordait en Floride : ils croyaient faire œuvre pie en massacrant des hérétiques.

Les apparences de la justice étaient par conséquent pour Philippe II (1). En ordonnant de détruire un établissement fondé par des calvinistes, il accomplissait son devoir de bon catholique : aussi la nouvelle de l'expédition projetée fut-elle accueillie avec faveur en Espagne, surtout quand on apprit que le roi venait de désigner, pour la commander, un homme déterminé à ne reculer devant aucune des extrémités de sa sanglante mission.

Ce redoutable instrument des sinistres desseins de Philippe II se nommait Pedro Menendez de Abila (2). Il passait pour un des meilleurs et des plus braves officiers de l'armée espagnole, alors la première de l'Europe. Les historiens du temps en font le plus grand cas. Ils le comparent volontiers à ces fameux conquistadores qui, dans les premières années du XVI[e] siècle, conquirent l'Amérique avec quelques poignées de braves compagnons. Menendez avait la vaillance éclatante de Cortez, la froide obstination de Pizarre, mais aussi la cruauté féroce et le fanatisme sanguinaire de tous ces aventuriers, qui noyèrent leurs conquêtes sous des torrents de sang. Tout jeune, emporté par ses instincts, il s'était enfui de la maison paternelle et avait fait ses premières armes contre les Barbaresques. A peine sorti de l'adolescence, il arma à ses frais un brigantin et devint la terreur des corsaires et des négociants français. Il se distingua par sa valeur à la bataille

(1) Un Espagnol, Ponce de Léon, avait découvert la Floride en 1512. Ils y avaient tenté depuis, mais sans succès, plusieurs établissements. Par sa fameuse ligne de démarcation, le pape Alexandre VI avait adjugé l'Amérique aux Espagnols, et cette donation n'était pas chimérique, si on la juge au point de vue des idées du temps. Je résume ici deux pages de M. Gaffarel. (*Réd.*)

(2) On trouve aussi *Melendez* et *Malandez*. Nous avons adopté la forme la plus répandue.

de Saint-Quentin, où son arrivée inattendue avec de puissants renforts décida du gain de la journée. Nommé capitaine général de la flotte et investi de la confiance du roi, il tomba tout à coup en disgrâce, soit à cause des brutalités de son caractère, soit par suite des malversations qu'on lui imputait. En effet, il avait si rapidement fait fortune en Amérique que sa conduite peu scrupuleuse provoqua une enquête. Après une longue détention, sa culpabilité fut reconnue. On ignore la nature de sa faute, mais elle devait être grave, car Philippe II, qui estimait sa bravoure et avait besoin de ses services, le laissa accomplir la moitié de sa peine et payer la moitié de l'amende à laquelle le conseil des Indes l'avait condamné. Ses affaires étaient donc fort embarrassées, et il se croyait perdu dans l'esprit de son souverain, lorsque tout à coup ce dernier lui ordonna de se transporter en Amérique, sur la côte de Floride, non loin de la passe de Bahama, et de dresser une carte exacte de ces dangereux parages.

C'était une ruse de Philippe II. L'artificieux souverain ne voulait pas se compromettre en ordonnant directement la destruction de la colonie française de Floride, mais il espérait qu'en fournissant à un de ses sujets l'occasion d'aller en Floride, sous le prétexte d'une mission pacifique, ce dernier lui demanderait en même temps l'autorisation d'exterminer les hérétiques nouvellement établis, au grand scandale de la catholicité, en Amérique. En ce cas, Philippe II se réservait, au nom de la religion menacée, d'accorder toutes les permissions nécessaires, et, au besoin, se promettait d'encourager directement l'expédition projetée.

Ses prévisions se réalisèrent : Menendez, enchanté de ce retour de faveur, s'empressa de se rendre à la cour pour remercier le roi. Quelques courtisans complaisants l'eurent bientôt mis au fait de la situation : Menendez comprenant que Philippe II ne demandait qu'à avoir la main forcée, le supplia de lui permettre de fonder un établissement en Floride, et d'y extirper l'idolâtrie dans toute cette région. Sur

les Français déjà établis dans le pays pas un mot ne fut prononcé. Si par hasard le futur conquérant de la Floride rencontrait sur son chemin quelques Européens, n'était-il pas autorisé, par le droit des gens, à les traiter en usurpateurs, surtout si ces Européens étaient des protestants, c'est-à-dire des criminels en dehors de l'humanité?

Philippe II accorda tout de suite la grâce sollicitée par Menendez, et bientôt un traité fut signé entre la cour et le nouveau conquistador. Aussi bien il avait formé des plans gigantesques. Ses dépêches officielles, conservées à Séville, et encore inédites, nous apprennent qu'il comptait s'emparer de toute l'Amérique du Nord. Il voulait mettre garnison à Port-Royal, et se fortifier dans la baie de la Chesapeake, qu'on appelait alors île Marie. Persuadé que par le Saint-Laurent il pénétrerait dans les mers du Sud, et qu'il arracherait aux Anglais et aux Français le monopole des pêcheries dans les mers septentrionales, il insistait sur la nécessité d'entretenir dans ces parages un véritable corps d'armée. En effet le roi, touché de son zèle, lui accorda toutes les autorisations demandées : Menendez pouvait transporter en Amérique cinq cents soldats, et des laboureurs. Seize prêtres, dont quatre jésuites, formeraient le noyau des futures missions. Il s'engageait à conquérir le pays dans trois ans, et à en dresser la carte. Une audience royale serait créée dans les nouvelles possessions espagnoles, et il en serait l'alguazil major. Il fonderait, à son choix, et aux emplacements qui lui conviendraient, deux ou trois bourgades fortifiées. On lui permettrait de commercer aux Antilles et en Espagne sans payer de droits, sauf pour les métaux et les pierres précieuses. Pendant six ans il armerait deux galions de cinq à six cents tonneaux, et deux pataches de quatre à cinq cents tonneaux : toutes les prises lui appartiendraient. Il aurait, outre deux mille ducats d'appointements à prendre sur les revenus de la province, le cinquième de tous les produits. Enfin on lui concédait le titre perpétuel et héréditaire d'adelantado de

Floride, avec le droit de désigner son successeur; et, tout de suite, le grade de capitaine général.

Ce traité, qui accordait à Menendez tant de pouvoirs et de si importants priviléges, fut signé le 22 mars 1565. Mais Philippe II ne se contenta pas de montrer, par ces étonnantes concessions, combien il tenait à la réussite de l'expédition. Quelques jours plus tard, et par faveur spéciale, il le fit venir près de lui, et lui apprit que, pour mieux exterminer l'hérésie, il venait d'expédier en Amérique l'ordre de mettre à la disposition du futur conquérant de la Floride deux cents chevaux, quatre cents fantassins et trois vaisseaux de guerre, dont la solde, pendant trois mois, resterait à la charge du trésor royal. Menendez, heureux de ce nouveau témoignage de la faveur royale, fit cependant observer à Philippe II que ces préparatifs retarderaient peut-être l'expédition, qui, pour réussir, devait être conduite avec promptitude. Il lui demanda de préférence quelques vaisseaux prêts à prendre tout de suite la mer. Le roi y consentit, mais, comme alors les Turcs menaçaient Malte, les vaisseaux espagnols restèrent en Europe.

A la nouvelle de l'expédition projetée, à la promesse des faveurs royales, à l'espérance de retrouver en Floride un Mexique ou un Pérou, plusieurs centaines d'aventuriers vinrent offrir leurs services à Menendez (1). Plusieurs de ses compatriotes, des Asturiens, énergiques montagnards, attirés par son renom, le prièrent de ne pas les oublier, quand il recruterait sa petite armée. Menendez connaissait leur bravoure. Il les savait pauvres et intéressés : ce fut parmi eux surtout qu'il choisit ses principaux officiers. Ils se nommaient Pedro de Valdez, Bartolomeo Menendez, et Ochoa. Le premier était le gendre de l'amiral, et le second son frère. Comme on avait donné à l'entreprise projetée la couleur d'une

(1) Le cardinal Granvelle enregistre avec soin la nouvelle de l'expédition : « Aussi m'escript-t'-on que l'on a enchargé la conqueste de la Floride à Pero Melendey. » *Papiers d'Etat*, t. IX, p. 149.

croisade, comme on avait même répandu le bruit que le roi de France avait désapprouvé le départ de Ribaut, bon nombre de ces sombres et austères gentilshommes castillans, qui regrettaient de ne plus avoir de Maures à pourfendre en Europe, s'embarquèrent avec la pensée de continuer la guerre sainte au delà de l'Atlantique. A l'exception de ces volontaires du fanatisme, le reste de l'armée se composait d'aventuriers poussés hors de leur patrie par la fièvre d'émigration, qui dépeuplera l'Espagne avant la fin du seizième siècle.

L'ambassadeur de France en Espagne était alors Raymond de Pavie, sire de Forquevaulx, un de ces alertes négociateurs, tels que les aimait Catherine de Médicis, également aptes à manier la plume et l'épée, et très au courant de la situation politique. De Forquevaulx était arrivé en Espagne vers le milieu de l'année 1565, au moment même où Menendez allait partir pour l'Amérique. Son attention fut tout de suite attirée par les préparatifs de l'expédition : mais il paraît que la cour d'Espagne avait recommandé le plus grand secret, ou du moins que les émissaires de l'ambassadeur ne lui donnèrent que de tardives informations; car le 23 octobre 1565 seulement, c'est-à-dire quatre mois après le départ de Menendez, il écrivait à Charles IX qu'on levait en Espagne de nombreuses troupes, et ajoutait : « L'on a opinion, Sire (1), que ce soit pour Alger au printemps qui vient, ou quelque autre bon endroit de Barbarie, et est bruit aussi de la Floride. » Dix jours après, le 5 novembre, il apprenait à son souverain le débarquement de Menendez à Saint-Domingue, et commençait à se douter du but réel de l'expédition. « Et là dessus ie vouldray croire (2), ne sçay si ie me trompe, que ledict Melendez n'avoit commission d'aller ailleurs qu'en la dicte isle, craignant que la flotte qui parle d'aller à la Floride n'aime mieux s'adresser là et s'emparer d'un païs riche, peuplé et basti que d'un désert. » S'il hésitait encore à se pro-

(1) Bibliothèque nationale. — Fonds français, manuscrit n° 10751, fol. 32, lettre VI.
(2) *Ibid.*, fol. 41, lettre IX.

noncer, c'est que cette attaque, en pleine paix, lui semblait contraire à tout droit international : bientôt le doute ne fut plus permis. Philippe II ne prenait plus la peine de cacher son désir d'extirper l'hérésie en Amérique, et d'en chasser les Français. Il avait même chargé sa femme, la reine Elisabeth, d'informer de ses intentions l'ambassadeur de France, et ce dernier s'empressa de raconter à ses maîtres les conversations qu'il avait eues à ce sujet (1). Le 3 novembre 1565, il écrivait de Madrid à Catherine : « Du restant, Madame, i'ay appris de la Royne votre fille ce que ie vous escris de la Floride par mon autre lettre : comment ce roy ne veult souffrir que les François nichent si près de ses conquestes, mesme que ses flottes en allant et venant à la Neufve Espaigne sont contrainctes de passer devant eux. Parquoy il est nécessaire, si l'on ira de France audict païs qu'on fit forts pour se deffendre et en équipage, cependant n'advouer ni désavouer vos subiects qui y sont, ou iront depuis delà. » Quelques jours plus tard, il écrivait encore à la reine mère, en lui rendant compte d'un nouvel entretien avec la princesse Elisabeth : « Elle m'a dict rien n'estre plus certain que le roy catholique prend à cœur le faict de la Floride, pour y employer ce qu'il pourra de ses forces, afin d'en deschasser les François... (2) »

La cour de Madrid ne gardait donc plus de ménagements, et les déclarations de Philippe II étaient pour ainsi dire officielles. Son ambassadeur à Paris, don Francisco de Alava, reçut même l'ordre de se plaindre directement à Charles IX, et de lui représenter comme une grave atteinte portée à ses droits la présence de quelques Français sur la côte américaine (3). Dès lors l'affaire devenait diplomatique, et au mémoire communiqué par l'ambassadeur espagnol Charles IX fut obligé de répondre par un autre mémoire. De Plessis-lez-

(1) Manuscrit 10751, fol. 37, lettre VIII.
(2) *Ibid.*, fol. 43, lettre X.
(3) *Ibid.*, fol. 59, lettre XIV.

Tours le 28 novembre 1565 (1) il écrivit à de Forquevaulx : « I'ai veu ce que vous m'écrivez des desplaisirs qu'ils ont par delà de mes gens qui sont à la côte de Floride, de quoy l'ambassadeur qui est ici n'a pas failli de faire la même plainte... Ie ne vois pas grand propos de me frustrer d'une chose où mes subiects ont passé si long tems, planté mes armes, et possédé sans aulcun empeschement, et d'alléguer l'ombre qu'ils peuvent avoir pour leurs vaisseaux qui retourneront de plus avant. » Le roi cependant n'entend pas que les Français nuisent au commerce espagnol, et il promet de punir très-sévèrement tous ceux qui voudraient exercer la piraterie dans les mers américaines, au lieu de cultiver paisiblement le sol qu'ils occupent. « Mais aussi (2) ne serait-il raisonnable que Sa Majesté Catholique voulust tellement empescher, brider et écarter aux subiects de Sa Majesté la liberté de la navigation, qu'ils ne puissent aller naviguer et s'accommoder ès autres lieux, mesme en celui qui a esté découvert passé cent ans par ses subiects, et qui est dès ce tems en témoignage et mémoire de la découverte faite par les François appelé la coste aux Bretons. » Le 30 décembre (3), Catherine de Médicis écrivait encore de Moulins à Forquevaulx sur le même sujet, et insistait sur la légitimité des prétentions françaises : « Car telle est l'intention du roy mon fils qui entend et moy aussi que quand on vous parlera de cette affaire, par della, vous en respondiez suivant ce que dessus, et que ce n'est pas chose dont nous ayons jamais autrement faict, mais autant que les princes doivent être ialoux de ce qui est leur, et regarde leur honneur et autorité. »

L'affaire était mal engagée. Aux prétentions espagnoles la cour de France répondait en alléguant des prétentions tout aussi légitimes, et surtout en posant le principe de la liberté des mers. Certes tous les droits étaient de notre côté, mais

(1) Manuscrit 10751, fol. 58, lettre XIV.
(2) *Ibid.*, fol. 58, lettre XIV.
(3) *Ibid.*, fol. 132, lettre XXVII.

Philippe avait pour lui les apparences de la légalité, et surtout la force. Pendant que discutaient les ambassadeurs et que s'échangeaient des correspondances hautaines, Menendez et la flotte espagnole débarquaient en Floride et tranchaient par l'épée une discussion qui semblait interminable.

On ne connaissait pas encore en Europe l'issue de l'expédition, et Philippe II, qui ne voulait rien décider avant d'être certain du succès, feignit d'accepter les explications de Charles IX, et accorda une audience à de Forquevaulx. Ce dernier aurait voulu intéresser à la cause la reine Elisabeth. Il lui avait dit « qu'il serait bon que la navigation audict pays, et autres endroits où Sa Majesté Catholique n'a de ses gens fut libre à vos subiects, afin que ceulx qui sont tant enclins et adonnés aux armes qu'ils ne peuvent vivre en repos ne soufrir que les autres y vivent allassent passer leur cholère audict pays (1). » Mais la reine n'avait aucune influence sur l'esprit de son mari, et Philippe II goûtait peu ces considérations de philanthropie internationale. L'ambassadeur échoua donc dans sa tentative auprès de la reine : il ne fut pas plus heureux auprès du roi. Il a laissé un curieux récit (2) de cette entrevue dans une lettre datée de Madrid, le 24 décembre 1565, et adressée à Charles IX. Philippe II attendit qu'on l'interrogeât sur les affaires de Floride : « Il n'en parloit un seul mot ni de chose qui approche ; il se contentoit de montrer bon semblant d'avoir plaisir de la santé du roy et de la royne et de la tranquillité du royaume, ains qu'il l'a déclaré par ces parolles : qu'il est et sera toujours très aise que toutes choses aillent de bien en mieux. I'attendois, Sire, qu'il me deust parler de la Floride et des plainctes que son ambassadeur a faictes à Votre Majesté... Néantmoins ledict sieur roy ne m'en a parlé un seul mot, ny de la chose qui en approche. » Etait-ce de la part de Philippe II parti pris d'éviter tout sujet de discussion ou bien timidité, on l'ignore : mais

(1) Manuscrit 10751, fol. 43, lettre X.
(2) *Ibid.*, fol. 70-73, lettre XVI.

l'ambassadeur en fut pour ses frais de politesse, et il n'obtint du roi, lors de cette audience, que des protestations exagérées d'amitié et de dévouement.

Le premier ministre du roi, le duc d'Albe, fut bien plus explicite. Avec lui, de Forquevaulx ne craignit pas d'aborder franchement la difficulté. Il lui demanda des explications catégoriques. D'Albe n'hésita pas à lui répondre. « Il trouve le pire du monde (1) que d'une province et païs dont les Espagnols, à ce qu'il soutient, sont possesseurs dès le règne du roy don Hernando, les François les soient allez troubler et déposséder, lequel lieu leur importe trop pour le laisser perdre ; et si la coste fut esté faicte par vos subiects devant ou durant les guerres, qu'il s'en fust parlé dans le traité de paix, mais c'est une exspoliation et usurpation faite de peu de tems en ça, et sçait on assez en Espaigne qui et comment lon y a envoyé des ministres avec leurs femmes et enfants. Ie lui ay respondu, Sire, et dict la substance de votre responce, et que j'ay veu trente ans auparavant sur cartes marinnes fort antiennes que la coste, où l'on dit que la Floride est assize, s'appeloit la coste des Bretons, et estoit grandement distante des isles de l'Espagnolle, Cube et aultres de la Neufve Espaigne. De sorte que leur navigation ne pouvoit estre empeschée par les François, lesquels n'y estoient point allez par vostre commandement, ne pour rien attenter ou déposséder, ains comme pretendans aller sur leur propre conqueste, et à une navigation libre et accoustumée à eulx de tout tems... Quant à ce qu'il dit n'avoir esté parlé de la Floride au traité de paix, ce ne fut que leur faute, et cella est signe qu'ils n'y alloient point encore en ce tems. » Les arguments de Forquevaulx étaient fondés, car le duc s'emporta, et finit par déclarer que « le roy catholique employera toutes ses forces pour recouvrer sa possession. »

Il n'y avait rien à répliquer : il fallait ou accepter la situa-

(1) Manuscrit 10751, fol. 73, lettre XVI.

tion ou déclarer la guerre à l'Espagne. Catherine en eut un instant l'intention, surtout après que l'ambassadeur d'Espagne à Paris lui eut en quelque sorte posé un ultimatum. Francisco de Alava avait demandé à Moulins, le 20 janvier 1566, une audience à la reine mère et lui avait posé, sans doute en se conformant aux instructions du duc d'Albe, deux questions (1) : Le roi a-t-il commandé l'expédition de Floride ? S'il ne l'a pas commandée, l'avoue-t-il ? La reine répondit à la première question par un faux-fuyant : elle assura l'ambassadeur qu'elle tenait beaucoup à la paix avec l'Espagne. Pour la seconde question : « Nous avons estimé, dit-elle (2), que le commerce est libre entre les subiects des amis, et que la mer n'est fermée à personne qui va et traficque de bonne foi. Bien savois-ie qu'aulcuns des nostres estoient allez en une terre qui s'appelle la terre aux Bretons..., en quoy faisant n'ont pensé entreprendre chose préjudiciable à ladicte paix, et amitié ; ne nous semble aussi qu'ils eussent aucunement failli pour estre terre que nous estimons nostre. » La fierté et aussi la justesse de cette réponse excitèrent l'ambassadeur, qui s'emporta en menaces inconsidérées et alla jusqu'à parler d'une guerre imminente. Mais Catherine avait le sentiment de sa dignité et la conscience de ses droits. Elle répondit froidement au fougueux Castillan « qu'il se souvint aussi que les rois de France n'ont pas accoustumé de se laisser menacer, que le mien étoit bien jeune, mais non pas si peu connoissant ce qu'il est, qu'il n'y ait toujours plus affaire à le retenir qu'à le provoquer, et qu'elle estimoit que son maistre n'y gagneroit rien (3). »

Francisco de Alava avait sans doute outre-passé ses instructions, car il se confondit en excuses, et assura la reine de la droiture et de la sincérité de ses intentions. Catherine, de son côté, ne se souciait alors que très-médiocrement d'entrer en

(1) Manuscrit 10751, fol. 162, lettre XLI.
(2) *Ibid.*, *id.*
(3) *Ibid.*, fol. 132, lettre XXVII.

lutte avec l'Espagne... Elle accepta donc les excuses de l'ambassadeur, et, par un accord tacite, la question engagée resta toute diplomatique. De part et d'autre on attendait l'événement. Mais on savait à l'avance que le sang coulerait. La reine Elisabeth l'avait dit expressément à l'ambassadeur : « Le roy (1) et le duc d'Albe n'épargneront chose du monde pour chasser les François, car ils prennent ce faict fort à cœur, et, s'ils sont victorieux, Vos Majestés entendront fort piteuses nouvelles de leurs subiects, lesquels ils feront tous mourir cruellement. » (17 janvier 1566.) Le duc d'Albe, de son côté, n'avait pas caché ses projets : aussi de Forquevaulx insistait-il pour qu'on envoyât des renforts en Floride. « Et doit (2) croire Votre Majesté, écrivait-il de Madrid le 24 décembre 1565, qu'ils feront icy leur possible d'en chasser vitupéreusement vos subiects. Parquoy si la conqueste importe au bien de vostre service, il leur faut envoyer un bon secours promptement. » Il était déjà trop tard pour secourir la colonie française, car, au moment où s'engageaient les négociations entre les deux cours, les destinées de la Floride étaient accomplies.

(1) Manuscrit 10751, fol. 138, lettre XXX.
(2) *Ibid.*, fol. 73, lettre XVI.

PAUL GAFFAREL.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## LETTRE DE L'AMIRAL COLIGNY

### AUX CONSULS DE NANTES

*Au Rédacteur du* Bulletin.

13 mai 1876.

Cher Monsieur,

Je vous envoie ci-jointe une lettre de l'amiral Coligny dont l'original se trouve aux *archives* de la mairie de Nantes et dont a bien voulu me donner copie, avec une toute gracieuse obligeance, l'archiviste M. de la Nicollière.

Bien que ladite lettre n'ait pas une importance capitale sans doute, elle me paraît pourtant offrir un intérêt tout spécial qui n'échappera pas aux lecteurs du *Bulletin.* Etant donné le caractère de l'amiral, son dévouement à la chose publique, son zèle à bien remplir partout et toujours tous les devoirs de sa charge, il était évident *a priori* qu'il avait dû se préoccuper plus d'une fois des désordres et pilleries qui se commettaient sur mer, et chercher les moyens d'y apporter remède. Je n'avais pas hésité pour ma part, dans mon *Etude sur l'amiral Coligny* (1) à lui prêter une pareille préoccupation et un semblable désir. Or, ce qui pouvait ne paraître jusqu'ici qu'une supposition purement gratuite, se trouve désormais et de tous points confirmé et prouvé par la lettre qu'on va lire :

JULES TESSIER.

Messieurs, le roy m'ayant commandé d'adviser aux moyens de rendre le traffic et commerce qui se faict par la mer libre et asseuré, et empescher les pirateries et larrecins qui sy commettent contre ses subiectz, je ne me suys pas contenté pour le desir que j'ay de satisfaire aux commandemens de sa maiesté, et mesmes en une si bonne occasion, important le bien de son service avec lutilité et prouffict de ses subiectz, d'en prendre ladvis des capitaines et autres personnes estans près de moy, ny den escripre a messieurs

(1) *L'Amiral Coligny*, p. 143. J. Teissier. Paris, Sandoz et Fischbacher. 1872.

les visamyraulx pour m'envoyer le leur et de ceulx qui sont pres d'eulx ; Mais ay bien voulu en faire des despesches a ceulx des bourses des villes de ce royaume qui y peuvent avoir interest, et qui par ce moyen seront bien aises de s'estudier et mettre en devoir d'y trouver quelques bons expedientz. Et d'autant que je vous tiens de ce nombre la, je vous ay bien voulu faire la présente pour vous prier Messieurs (et sur tout que vous congnoissez que cela vous importe) de vouloir appeller avecques vous ceulx que vous penserez y pouvoir apporter quelque bonne ouverture, pour ensemblement dresser des mémoires bien amples de ce qui vous semblera convenable et bon de faire la dessus, et me les envoyer incontinent (par l'addresse de Monsieur *de Birré?* present porteur, qui vous informera plus amplement de l'intention de sadite majesté et myenne sur ce faict), afin que les ayant avec les autres que l'on me fera tenir des autres endroictz, je puisse sur le tout, avec d'autres que je y appelleray des myeulx congnoissans, dont je me pourray adviser, en tirer ce qui se trouvera de meilleur pour servir a la seureté dudit traffic et pourveoir a ce que telles pilleries n'adviennent plus. En quoy vous vous povez asseurer que je feray de ma part tous les bons offices que vous povez desirer, ayant votre bien et soulagement en aussi grande recommendation qu'autre de ce royaume. Et en ceste volunté supplieray Dieu vous avoir Messieurs en sa saincte garde.

De Chastillon ce septième jour de novembre 1571.

Votre bien bon amy, CHASTILLON.

Au dos est écrit :

*A Messieurs les prieur et consulz de la bourse de Nantes.*

Certifié conforme à l'original, déposé aux archives de la mairie de Nantes

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, archiviste.

(Archives de la mairie de Nantes, carton 1, dossier 10, *commerce.*)

---

# LES GRANDS JOURS DU LANGUEDOC

## EXTRAITS DU JOURNAL DE BAUDOUIN, SUIVIS DU TEXTE DE QUELQUES ARRÊTS (1)

## (1666-1667)

*Arrest portant que les aumônes et rentes des hospitaux seront administrés par les Catholiques.*

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis; comme sur la requeste verbalement faite en nostre cour des Grands Jours établie en nostre ville de Nismes par nostre procureur général, disant qu'il est averty que dans le lieu de Sauve, les rentes de l'hospital sont administrées par le consistoire sans la participation des catholiques et sans qu'ils en aient aucune connoissance de leur employ, qu'ailleurs on fait la mesme administration de l'aumône que les bénéficiaires sont obligés [de] donner à raison de leurs bénéfices, requiérant la cour y estre pourveu, atendu mesme qu'il est adverty que le consistoire en fait un très mauvais usage et qu'il s'en sert a pervertir et abuser les pauvres catholiques, PAR SON ARREST prononcé ce jourd'hui ayant égard à la d^te^ req^te^ a ordonné et ordonne que les d^tes^ aumônes et les rentes des hospitaux seront administrées par personnes catholiques conformément aux fondations et concessions des d^tes^ aumônes et rentes, NOUS A CES CAUSES, A la req^te^ de notre dit procureur général, Te mandons et commandons par ces presentes le susd^t^ arrest de nostre dite cour intimer et signifier à tous qu'il apartiendra aux fins ne l'ignorent, ains obéissent à tout le contenu en icelluy sur les peines y contenues conformément au d^t^ arrest. Mandons en outre à tous nos autres justiciers officiers et subjets ce faisant obéir. Donné à Nismes en nostre dite cour des Grands Jours le treiz^e^ decembre MDC soixante-six et de nostre règne le vingt-quatrième.

(P. 191-3.) *Signé :* BAUDOUIN.

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 361.

*Arrest de règlement qui ordonne que les charges uniques seront remplies par des catholiques.*

Sur la requeste présentée par M$^{re}$ Antoine Denis de Cachon (1), evesque de Nismes, cons$^{r}$ du roy en ses conseils et son prédicateur ordinaire, prieur de S$^{t}$-Hypolite-de-Roque-Foucade, contenant que quoy que par les édits et déclarations de sa M$^{té}$, il soit porté que dans les villes et lieux où le consulat et conseil politique sont my-partis, il ne pourra estre fait aucune assemblée politique que les habitans catholiques ne soient du moins en nombre égal à ceux de la R. P. R. et que les charges des greffiers des maisons consulaires, valet de conseil et autres charges uniques ne pourront estre remplyes que par des personnes catholiques: Néantmoins, par une contravention ausdictz édicts et déclarations, les consulz et habitants de la R. P. R. dudict lieu de S$^{t}$-Hypolite ont convoqué plusieurs consuls de ville sans y avoir le plus souvent appellé le vicaire du suppliant et habitans catholiques, et qui plus est, ils ont étably pour greffier de la maison consulaire M$^{e}$ Jean de la Croix et Pierre Bedos nottaire dud$^{t}$ S$^{t}$-Hypolite faisant profession de la R. P. R. lesquels ont exercé et exercent la charge du préjudice des catholiques, comme aussi les consuls de la R. P. R. se licentient de faire luy seul (*sic*) tous les actes concernant la communaulté dudit S$^{t}$-Hypolite sans y apeller le premier consul catholique, et de plus lorsque le d$^{t}$ premier consul catholique a voulu sçavoir l'estat des afaires de la d$^{te}$ communauté les consuls de la R. P. R. ont enlevé les tiltres et documens des archives d'icelle, ensemble la trompette de la ville, et fait refus aussy bien que les d$^{ts}$ Lacroix et Bedos, Pierre Bastide, Jean Rouvière, et autres détenteurs de remettre le tout ez mains dudict premier consul pour estre remis dans les dites archives; ce qui n'a esté faict que pour priver les habitans catholiques d'avoir connoissance des afaires dudit lieu de Sainct-Hypolite; requérant qu'il plûst à la cour ordonner que tout incontinent les d$^{ts}$ consulz dudit S$^{t}$-Hypolite convoqueront le conseil de ville, feront nomination d'un greffier consulaire et rempliront les susdites charges uniques de personnes catholiques, et que cependant défenses seront faites ausd$^{ts}$ de la Croix et Bedos de plus exercer la d$^{te}$ charge

(1) Borrel (*Histoire de l'Eglise réformée de Nismes*, l'appelle Antoine-Denis Cohon et écrit toujours Cohon. Le ms. porte très-lisiblement le nom tel que nous le reproduisons.

de greffier consulaire, et ausd[ts] consuls de se servir d'eux ny de faire aucune assemblée politique que le nombre des habitants catholiques ne soit du moins égal à ceux de la R. P. R. ; à peine de quatre mil livres d'amende, nullité et cassation, et que des contraventions il en sera enquis ; comm' aussy que dez l'instant du commandement qui sera fait ausd[ts] consulz de la R. P. R., lesdits La Croix, Bastide, Rouvière et autres de la dite R. P. R. et autres détenteurs desd[ts] titres, papiers trompettes et autres choses de la ville, ilz remettront le tout ez mains du premier consul pour estre remis dans les archives, autrement ilz y seront contraints par corps, et faire de plus inhibitions et deffences aud[t] consul de la R. P. R. de faire ny passer aucun acte concernant le consulat et affaires de la communauté dud[t] S[t]-Hypolite qu'en la présence et assistance dud[t] premier consul et ses autres habitans catholiques sur les mesmes peines et d'en estre enquis ; et veu la dite requeste, La Cour faisant droict sur la d[te] requeste, a fait et fait inhibitions et deffences aux consuls et habitans dudit lieu de S[t]-Hypolite de s'assembler que les catholiques et ceux de la R. P. R. ne soient en nombre égal, ordonne ausd[ts] consuls d'assembler un conseil dans trois jours après la signification du présent arrest et conformément à icelluy pour l'élection d'un greffier de la communauté qui soit catholique, et cependant fait deffences ausd[ts] La Croix et Bedos d'exercer les dictes charges, et ausdits consuls de s'en servir, enjoint ausd[ts] consulz de mettre dans ce delay un orlogeur, valet des consuls et portiers catholiques, ce fait inhibitions et deffences aux consulz de la R. P. R. dudict lieu, de passer aucuns contracts ny traitter aucunes afaires concernant la dite communauté, qu'en la présence du premier consul. Enjoint tant ausd[ts] consuls de la R. P. R. qu'ausdits La Croix, Bastide, Rouvière et autres détenteurs de titres, papiers, trompette et autres choses apartenant à la dite communauté, de les remettre dès l'instant du commandement qui leur en sera fait entre les mains du d[t] premier consul pour estre par luy remis ensuitte dans les archives de la d[te] ville, le tout sur peine de quatre mil livres [d'amende] et autre arbitraire, et néanmoins que des contraventions au présent arrest, il en sera enquis.

Prononcé à Nismes en la cour des Grands Jours, le quinzième décembre MDC soixante-six.

(P. 209-213.) *Signé :* Baudouin.

*Arrest portant deffences aux P. R. de se servir de la cloche de l'horloge, ou de celles des églises pour leurs assemblées.*

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis; comme de la requeste présentée par le procureur général du roy, contenant qu'en plusieurs lieux du ressort de la dite cour, esquels l'exercice de la R. P. R. se fait, ceux qui font profession de la dite religion, se servent ou de la cloche de l'orloge comme à Vigan et St-Hypolite, ou de celles de l'Eglise comme à Molières et Aumessas, ou font marcher par le lieu une cloche pour appeller à leurs assemblées et aux exercices publicqs de leur créance les personnes qui en font profession, ce qui est une contravention manifeste aux édits de pacification déclarations et arrests donnés en conséquence, lesquels permettent seulement aux prétendus religionnaires de se servir d'une cloche de médiocre grandeur placée sur deux petits pilliers élevés sur une des murailles du bastiment ou ils s'assemblent es lieux ou l'exercice publicq de leur dite R. P. R. est toléré par les édicts, et encore une grande prophanation que la cloche des églises des catholiques, laquelle ne doit servir que pour les exercices sacrés de la religion catholique, serve pour assembler ceux qui font profession d'une créance condamnée par l'église, et pour des exercices que la religion catholique anatematise, requérant la cour d'y estre pourveu, PAR SON ARREST prononcé ce jourd'huy faisant droict sur la dite requeste, eût (*sic*) fait inhibitions et deffences à tous ceux qui font profession de la R. P. R. de se servir, pour appeller aux assemblées et exercices de leur créance, de la cloche de l'orloge public, ny d'aucunes de celles de l'église, ny d'en faire marcher ny sonner aucune par les lieux ou l'exercice public de leur créance est tolléré par les édictz, et d'en employer autre que celle qu'ils avoyent placée sur deux pilliers, au-dessus d'une des murailles du bastiment ou ilz s'assemblent, à peine de cinq cent livres d'amende aplicable à la réparation de l'église, ou il auroit été contrevenu au présent arrest, enjoignant aux curés et vicaires et aux consuls de tenir la main à l'exécution d'icelluy, NOUS A CES CAUSES à la requeste de notre procureur général, te mandons et commandons par ces présentes le susdit arrest de nostre dite cour intimer et signiffier à tous qu'il apartiendra aux fins ne l'ignorent, ains obeïssent à icelluy de

point en point selon sa forme et sa teneur, et ce faisant leur fait les inhibitions et deffences portées par le d[t] arrest de contrevenir à icelluy sous les peines y contenues, mandons en outre et commandons à tous nos autres justiciers, officiers et subjects ce faisant obéïr. Donné à Nismes en nostre cour dite des Grands Jours le vingt troisième décembre l'an de grace MDC soixante-six, et de notre règne le vingt-quatrième.

Signé par la cour des Grands Jours.

(P. 215-218.) BAUDOIN.

*Arrest portant qu'en chaque lieu du ressort il sera étably un maistre d'école catholique.*

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis. Comme sur la requeste présentée à nostre cour des Grands Jours établie en nostre ville de Nismes par nostre procureur général en nostre d[te] cour, contenant que par nos ordonnances et arrests de règlement, il est porté qu'en toutes les villes et autres lieux, il sera étably un maistre d'école catholique pour l'instruction des enfants, et que par les mesmes règlemens et particulièrement par les arrestz de nostre conseil d'Estat des six octobre 1663 et XVIII septembre 1664, il est défendu aux ministres de la R. P. R. de tenir de pensionnaires autres que de leur profession au nombre de deux seulement, et aux maistres d'école de la dite R. P. R. d'y faire chanter à haute voix par les enfants les Pseaumes de Marot et de Bèze, et d'autant que dans les lieux ou ceux de ladite profession sont les plus forts et en plus grand nombre, on contrevient journellement ausd[ts] arrests et règlemens, et qu'il importe d'y pourvoir, requérant à ces causes qu'il plaise à nostre d[te] cour, ordonner conformément à iceux que dans huictaine après la publication ou notification de l'arrest qui sur ce sera rendu, les consulz des villes [et] autres lieux du ressort présenteront à l'evesque diocezain, ou a son grand vicaire, un maistre d'école catholique, [en] chacun endroit ici aux gages de cent livres qui lui seront payez, es lieux ou l'exercice public de la d[te] R. P. R. n'est point permis, par tous les habitans et contribuables à la charge par le d[t] maistre d'école d'enseigner indiféremment tous les enfants sans les contraindre sur le fait de la religion,

avec inhibitions et deffences aux pères et mères, tuteurs et autres parents, d'envoyer les enfants des pères catholiques aux écoles de ceux de la d$^{te}$ R. P. R., et aux maistres d'école de la d$^{te}$ profession de les y recevoir ny d'y faire chanter les Pseaumes de Marot et de Bèze, ou d'y dogmatiser, mais seulement d'enseigner à lire, écrire, et chifrer, et ausdits ministres de tenir aucuns pensionnaires que de leur profession au nombre de deux seulement, à peine de cinq cens livres d'amende, PAR SON ARREST prononcé ce jourd'huy eut (*sic*) ordonné que dans chacune des villes et autres lieux du ressort, il y aura un maistre d'école catholique, et qu'à cet effet dans huictaine après la publication du présent arrest, les consuls des d$^{ts}$ villes et autres lieux présenteront à l'évesque diocezain, ou à son grand vicaire, ou autre ayant charge de luy, une personne capable et de bonnes mœurs, aux gages de cent livres par an qui seront payées aud$^{t}$ maistre d'école de trois en trois mois par avance par les communautez, et tous les habitans et contribuables, ès lieux ou l'exercice public de la dite R. P. R. n'est point permis, à la charge par le d$^{t}$ maistre d'école d'enseigner indiféremment tous les enfants sans les contraindre sur la religion, passé lequel delay sera permis ausd$^{ts}$ évesques ou grands vicaires d'y pourvoir, fait nostre dite cour très-expresses inhibitions et deffences aux pères et mères, tuteurs et parents, d'envoyer les enfants de pères catholiques aux temples et écoles de ceux de la R. P. R. et aux maistres d'école de la même profession de les y recevoir, et de faire chanter les Pseaumes de Marot et de Bèze, ny de dogmatiser, mais seulement d'y enseigner à lire, et chifrer, deffend aussy aud$^{ts}$ ministres de la R. P. R. de tenir des pensionnaires autres que de leur profession ny en plus grand nombre que de deux, à peine de cinq cens livres d'amende contre chacun des contrevenans aplicable le tiers aux dénonciateurs, le tiers à la réparation de l'église du lieu, et le tiers à l'hospital des pauvres; enjoint nostre dite cour aux officiers des lieux de tenir la main à l'exécution du présent arrest, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom et des contraventions [il en sera] enquis; NOUS A CES CAUSES, à la requeste de nostre dit procureur général te mandons et commandons le sud$^{t}$ arrest de nostre dite cour intimer et signifier à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient et autres compris et non compris en icelluy, aux fins ne l'ignorent, ains y obeïssent dans le

delay de huictaine après la publication du présent arrest, passé lequel y [seront] contraints tous les contrevenans par toutes voyes deuës et raisonnables et peines y portées par le d^t arrest, comm'- aussy fait les inhibitions et deffences et injonctions portées par le d^t arrest à tous nos officiers... (1) de tenir la main à l'exécution dudit arrest, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom et, en cas de contravention, commettons le premier nostre juge, magistrat, ou toy, dit huissier, en enquérir et informer diligemment, sévèrement (?) et bien, pour ce fait et l'inquisition raportée et jointe, estre décerné tel decret contre le coupable qu'il apartiendra; MANDONS en outre et commandons à tous nos autres justiciers, officiers et sujets ce faisant obeïr. Donné à Nismes en nostre dite cour des Grands Jours le vingt-quatriesme jour de janvier Mil six cens soixante-sept, et de nostre règne le vingt-quatriesme. Signé par la cour des Grands Jours.

(P. 248-253.) BAUDOUIN.

*Arrest portant deffences à tous Ministres autres que ceux des lieux ou ilz se tiennent de prescher durant les synodes et colloques.*

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis; comme sur la requeste présentée en nostre cour des Grands Jours établie en nostre ville de Nismes par nostre procureur général, contenant que quoyque par la déclaration de Sa Majesté du mois de décembre 1634 enregistrée en la chambre de Castres, il soit ordonné qu'un mesme Ministre ne pourra prescher en divers lieux, quoyque l'exercice de la religion y soit permis, neantmoins au préjudice de la dite declaration et arrests tant de la dite chambre que du conseil d'Estat donnés sur ce sujet, les Ministres ne cessent d'y contrevenir, requerant par la cour leur estre fait defenses de ce faire, A peine de mil livres d'amende et d'estre procédé contre eux comme perturbateurs du repos public, et VEU la dite requeste, PAR SON ARREST prononcé ce jourd'huy ayant égard à la dite requeste, A ordonné et ordonne que suivant et conformement à ladite déclaration du roy et arrest de son conseil, inhibitions et defenses soient faites aux Ministres de

(1) Le texte laisse ici à désirer.

la R. P. R. de prescher ni faire fonctions de leur ministère que chacun dans le lieu ou ilz seront établis, ny pareillement lorsqu'ils seront assemblés en synode ou colloque, de faire aucun presche dans le lieu et dans le temple ou l'on tiendra le synode ou le colloque, à la reserve des Ministres residans dans le dict lieu destiné pour y exercer leur ministère, ausquelz seuls sera permis de faire des presches durant le terme des dites assemblées, faisant inhibitions et deffences aux commissaires qui seront commis par Sa Maté pour assister ausdites assemblées et autres antiens du consistoire des lieux ou elles seront tenues de souffrir que devant icelles, autres que les ministres des dts lieux y preschent, comme aussi a fait et fait inhibitions et deffences à tous Ministres qui demeurent ez lieux ou l'exercice public de la R. P. R. n'est point permis, de faire aucune fonction publique de Ministre dans les lieux ou l'exercice est permis ou il y a Ministre residant et destiné pour y exercer le ministère ; A peine, contre chacun des contrevenans, de mil livres d'amende, et d'estre procédé contre eux comme perturbateurs du repos public, Nous a ces causes à la requeste de nostre dict procureur général *te* Mandons et commandons par ces presentes les susdits arrests de notre cour intimer et signifier, etc...

Donné à Nismes en nostre dite cour des Grands Jours le dixneufe janvier MDC soixante-sept et de nostre règne le vingtquatrie.

Signé : — Par la cour des Grands Jours.

(P. 235-8.) Baudoin.

*Arrest portant deffenses à ceux de la R. P. R. de se servir des maisons de ville pour les exercices de leur religion.*

Sur la requeste présentée par le procureur général du roy contenant qu'en plusieurs lieux et villes du ressort de la cour et particulièrement en ceux ou ceux de la R. P. R. sont les plus forts et en plus grand nombre comme est à st Joran (Jean) de Bruel, diocèse de Vabres, à saint Rome de Tarn du mesme diocèse, les P. R. s'assemblent dans la maison de ville pour les exercices publicqs de leur creance, s'en estans rendus les maistres durant les désordres des guerres de religion, y ayant mis une chaire pour le Ministre qui leur fait le presche, une table pour leur cène, des signes pour ceux

qui vont audict exercice, ayant fait des galleries pour y recevoir plus grand nombre de personnes, Et d'autant que c'est une manifeste contravention aux édicts de pacification, déclarations du roy et arrests donnés en conséquence qui ne souffrent point que les maisons de villes et communautez soient changées en temples des P. R. encore que le nombre des prétendus réformés y soit plus grand estant toujours censé catholique et de la religion du prince, ainsy qu'il a esté déclaré par l'arrest du conseil d'Estat du XVIIe novembre 1664; et que cette contravention empesche encore l'exécution de l'arrest que la cour A donné dans la ville du Puy le XX novembre 1666 (1), qui fait deffences aux officiers et sujets de Sa Majté de faire des assemblées, traitter ny délibérer des afaires publiques en maisons privées, ny autre part qu'en des lieux publiqs destinés à cet effet et usage, et par ainsi l'entrée des dites maisons de ville ou communaute usurpées par les prétendus réformés ne pouvant point estre libre aux catholiques pour les assemblées les quelles ne peuvent se tenir licitement que dans la maison de ville ou communauté, veu mesme que la seureté de la religion catholique ne peut souffrir que ceux qui en font profession s'assemblent dans les lieux prophanés pour les exercices publicqs de ceux de la R. P. R. Requerant qu'il plaise à la cour pourvoir à ce que dessus, ce faisant fait très expresses inhibitions et deffences à tous Ministres, antiens du consistoire et autres faisant profession de la R. P. R. tant dans le lieu de St Jean de Bruel et St Rome de Tarn que toutes les autres villes et lieux du ressort de s'assembler ny faire aucun exercice public de leur créance dans la maison de ville ou communauté et aux consulz tant catholiques que faisant profession de la R. P. R. de souffrir telles assemblées ny tels exercices dans la maison de ville ou communauté, enjoindre ausdts consuls de mestre hors des dites maisons de ville dans un bref delay la chaire du Ministre, la table pour la cène et tous les bancs et siéges qui s'y trouveront, et démolir les galleries que les P. R. y ont fait faire, et oster des dites maisons de ville et communauté, et autres lieux, les marques du temple qui sont aux fenestres et portes d'icelles et autres endroicts des

(1) On lit en effet dans le *Journal*, sous la date du 20 novembre, cette mention : « Autre arrest dudit jour portant deffences de s'assembler pour les afaires publicques en maisons privées. » Le texte de cet arrêt est reproduit pages 160-162 du ms. ; l'arrêt ne paraît pas dirigé contre les réformés qui n'y sont pas nommés.

dites maisons de ville et communauté, enjoindre au substitut du procureur général en cas de refus ou contraventions d'en informer; LA COUR, faisant droict sur la dite requeste a fait et fait inhibitions et deffences aux Ministres antiens du consistoire et autres habitants de la R. P. R. des dits lieux de S^t^ Jean de Bruel et S^t^ Rome de Tarn et autres du ressort de la cour de tenir aucunes assemblées ny faire l'exercice de la dite R. P. R. dans les maisons des villes ou communautés et aux consuls des dicts lieux de le souffrir, à peine contre chacun des contrevenans de cinq cens livres d'amende, et autre arbitraire aplicable à la réparation des églises et des hospitaux des lieux, ordonne la dite cour qu'il sera enquis des contraventions qui seront faites au présent arrest à la diligence du substitut du dit procureur général, auquel enjoint de faire procéder à la publication du présent arrest dans tous les bailliages et judicatures royales dependans du ressort de la cour.

Prononcé à Nismes en la cour des Grands Jours le vingt-deux^e^ janvier mil six cens soixante-sept.

(P. 238-242.) *Signé :* BAUDOUIN.

*Arrest pour la vérification des cloches possédées par ceux de la R. P. R. prétenduës par les catholiques.*

Sur la requeste présentée par le procureur général du roy, A ce que pour les causes et considérations y contenuës, il plaise à la cour ordonner que par le premier magistrat royal sur ce requis les cloches que les catholiques prétendent leur apartenir seront visitées en quelque endroit qu'elles se trouvent, Le Ministre ou quelque Antien du consistoire ou quelque autre faisant profession de la R. P. R. appelle pour estre present [à] la visite à la quelle néantmoins il sera procédé et passé outre au cas qu'ilz refusent de s'y trouver; Et que par le mesme magistrat royal, en cas qu'il se trouve dans les dites cloches aucune croix ou image de Jésus-Christ, de la S^te^ Vierge Marie ou des Saints empreints ou en relief, ou quelque inscription qui puisse justifier que les d^tes^ cloches ayant servy cy devant en quelque église, ou qu'il parroisse qu'elles ont été cizelées, et que les d^tes^ marques ont esté efacées, elles seront remises à l'EGLISE parochiale du lieu où elles se trouvent, à moins qu'il parûst par les marques ou par les paroles qui y sont emprintes ou en

relief, qu'elles ont appartenu à quelque autre église, auquel cas elles seront renduës à la d[te] église, et veu la d[te] requeste, La Cour avant faire droict sur la dite requeste, A ordonné et ordonne que par le premier magistrat royal ou autre sur ce requis sera procédé à la vérification des cloches que les habitans catholiques pretendent leur appartenir en quelque endroict qu'elles se trouvent, A ce appellé les Ministres et autres qu'il apartiendra faisant profession de la R. P. R. pour, ce fait et raporté, estre ordonné ce qu'il apartiendra.

Prononcé à Nismes en la cour des Grands Jours, le sept[e] février MDC soixante-sept.

(P. 267-9.) *Signé :* Baudouin.

*Arrest pour la réunion de l'Hosp[al] de ceux de la R. P. R. de Nismes à l'Hospital des Catholiques* (1).

Sur le raport fait par le commissaire à ce deputé de l'incident devant luy introduit (entre le procureur general du roy, supliant par req[te] du quinz[e] janvier dernier, A ce que les consuls de la ville de Nismes faisant profession de la R. P. R. soient condamnés a faire délaissement de l'hospital par eux étably de nouveau pour les seuls pauvres de la d[te] R. P. R. avec tous les biens meubles et immeubles dépendans du d[t] hospital tant sous le nom d'iceluy que des pauvres de la d[te] R. P. R., consistoire de la dite religion, que sous quelque autre nom, et en quelque autre manière que puisse estre, ce faisant ordonne que le d[t] nouveau hospital sera uny avec tous les susd[ts] biens et revenus et dependances à l'hospital antien de la d[te] ville pour estre le tout administré par les administrateurs du d[t] antien Hospital, Et que dans iceluy conformément à l'article XXII[e] de l'Edit de Nantes (2) les pauvres et malades de la d[te] R. P. R. seront reçus indiféremment de mesme que les catholiques sans pouvoir estre contraints ny forcés sur le fait de leur religion, Et veu la d[te]

(1) Cet arrêt a trop d'importance pour que nous ne le donnions pas en entier, malgré les termes de procédure qui n'ont pas pour effet d'en rendre la lecture facile ni agréable.

(2) Article XXII de l'édit de Nantes : « Ordonnons qu'il ne sera fait différence ne distinction, pour le regard de la dite religion, à recevoir les écoliers pour être instruits ès universitez, colléges et écoles, et les malades et pauvres ès hôpitaux, maladreries et aumônes publiques. (Weiss, *Histoire des réfugiés protestants*, t. II, p. 341.)

requeste, avertissements baillés sur icelle, extraict de l'emploi (?) des biens des pauvres, exploict de forclusion, copie de lettres (?) royaux impétrés par les consuls et syndic de la d^te^ R. P. R. du d^t^ Nismes du XXVI janvier dernier, arrest de la cour judiciairement donné le XXI du present mois de février portant que, sans avoir égard aux fins de non procéder contenues ez lettres des dits consuls et syndic du d^t^ consistoire, il sera procédé au jugement du d^t^ incident et autres productions sur ce faites, ensemble le verbal et procedure du jour d'hier faite par M^es^ Clement (?) de Long et Jean de Burta cons^ers^ en la cour et commissaires à ce députés, LA COUR A renvoyé et renvoye la cause et [les] parties devers le roy pour leur estre pourveu suivant son bon plaisir, Et cependant par manière de provision et jusques à ce que par Sa Maiesté en ait esté autrement ordonné, A ordonné et ordonne que le dit nouveau hospital construit par ceux de la dite R. P. R., avec tous les biens meubles et immeubles apartenans a iceluy tant sous le nom du d^t^ hospital que des pauvres et consistoire de la R. P. R., ou sous quel autre nom, et en quelle autre manière que puisse estre, demeurera uny au dit antien hospital, auquel effet A ordonné et ordonné que les dits consuls et syndic du d^t^ consistoire feront délaissement du d^t^ hospital, des meubles, immeubles, revenus et dépendances avec les titres et actes concernant iceux aux administrateurs du dit antien hospital, dans lequel seront transportés les d^ts^ meubles, et les pauvres du dit nouveau hospital traduits pour y estre nourris et assistés de mesme que les pauvres catholiques sans pouvoir y estre contraints en ce qui concerne leur religion, conformément au susd^t^ article XXII de l'Edict de Nantes, Et pour proceder à l'exécution du présent arrest, LA COUR A commis et commet M^es^ Clement (?) de Long et Jean de Burta conseillers en icelle. — Prononcé à Nismes le vingt deux février mil six cent soixante sept.

(Pages 279-282.) *Signé :* BAUDOUIN.

---

## UN ENLÈVEMENT D'ENFANTS EN 1783

Cher Monsieur,

Dans un recueil de pièces concernant les persécutions éprouvées par les réformés du pays de Caux, depuis 1780 jusqu'en 1788, j'ai trouvé

la supplique suivante, dont je vous envoie la copie fidèle. C'est, comme vous le verrez, un père qui réclame son enfant enlevé à l'instigation d'un prêtre qui croyait sans doute encore à la puissance de cet édit odieux du 17 juin 1681, qui portait que les enfants de la R. P. R. pourraient se convertir à l'âge de sept ans. Si je ne me trompe, c'est le dernier exemple, au XVIIIe siècle, de la violation légale du plus sacré des droits, et, à ce titre, il importe d'en conserver le souvenir dans le *Bulletin*.

Agréez, etc. FRANK PUAUX.

*Placet pour être présenté à M. le comte de Vergenne, secrétaire d'État, ayant dans son département la province de Normandie, par Jean Hébert, de la paroisse de la Melamare.*

Monseigneur,

Un père malheureux vient à vos pieds redemander un fils qui lui a été enlevé de force en vertu d'un ordre qui a du émaner de vos bureaux, mais qui sans doute a été ignoré de vous. Le mercredy 29 avril dernier, quatre cavaliers de la maréchaussée du département de St Romain sont venus à minuit et demi chez le supliant journallier de la paroisse de Melamare au pays de Caux, province de Normandie et l'ont sommé de par le roi de leur représenter Jean-Louis Hébert son fils âgé de 11 ans et trois mois. Le supliant troublé par la crainte et la douleur n'a pu lire le papier dont ils se disaient porteurs ; au Nom Sacré de Sa Majesté il leur a indiqué l'endroit où était son fils ; on l'a arraché impitoyablement des bras de sa mère sans qu'il ait été possible de savoir depuis ce qu'il est devenu.

Vous êtes père, Monseigneur, et vous savez que la nature est la même dans tous les rangs, jugez du déchirement afreux que dût éprouver le cœur du supliant.

Je soupçonne que, comme il fait profession de la religion protestante, l'enlèvement dont il se plaint provient du faux zèle du sieur curé de Mélamare, et voici ce qui a fait naître ses soupçons.

Le jeudi 27 février dernier son jeune fils alla chez le curé de la paroisse qui l'exhorta à rester au presbytère où il serait mieux que chez lui et où il aurait tout en abondance pourvu qu'il voulut embrasser le catholicisme. L'enfant fut séduit par ses vues toutes temporelles et ne retourna point le soir chez ses parents qui en prirent la plus vive inquiétude. La mère ne se donna pas de repos qu'elle

n'eut découvert son azile, elle y fut accompagnée d'un proche parent et demanda son fils à grands cris. Le curé le représente d'abord croyant qu'il refuserait de suivre sa mère. Mais comme l'enfant suplia qu'on le laissât aller avec elle, il voulut employer la force pour le retenir. Ses efforts furent inutiles, et ça eté sans doute par esprit de vengeance autant que par zèle, qu'il a surpris l'ordre terrible dont il s'agit.

Il y avait plus de vingt ans que le canton n'avait été témoin de scènes pareilles. Les protestants qui sont au nombre de 700 familles dans Bolbec et aux environs vivaient en paix, fidèles aux lois qui les protégeaient, bénissant le monarque et ses dignes ministres, travaillant à augmenter de jour en jour leurs fabriques par lesquelles ils contribuent à enrichir l'Etat. D'anciens réfugiez françois rapellés des pays étrangers par la douceur du gouvernement se preparoient à revenir dans leur patrie qu'ils ne peuvent jamais perdre de vuë.

Et voila que sous le roi le plus juste et le plus bienfaisant, sous un ministre éclairé et ami de l'humanité, un coup terrible et illégal vient allarmer tous les protestants, leur annoncer que les anciennes contraintes vont recommencer, que leurs propriétés les plus chères sont en danger, qu'on va de nouveau leur ravir leurs enfants, répandre la désolation dans leurs familles. Déja dans tout le pays de Caux les mères effrayées de proche en proche sont dans des transes cruelles, elles frémissent d'avance en envisageant pour elles et leur posterité la perspective horrible des maux que leurs pères ont souffert.

Il est de votre bonté, Monseigneur, de votre justice, et le supliant ose le dire, il est même digne de la sage politique que l'Europe admire en vous, de mettre fin à ces allarmes. Ordonnez que le jeune Louis Hébert soit rendu au supliant et à sa famille, que la déclaration du 17 juin 1681 soit observée à son égard comme envers tous les autres sujets du roi (1), defendez qu'on employe aucune violence, aucune voye de fait pour le soustraire lui et ses pareils a

(1) Je suppose qu'il doit y avoir une erreur dans la copie du placet, car il est impossible que le suppliant demande l'observation d'un édit qui justifierait l'enlèvement de son enfant. — Je ne sais pas ce qu'il advint de la supplication de Hébert, faite probablement par le pasteur Mordant; mais dans une autre pièce, n° 6 de la collection, il est marqué que le jeune enfant avait été transféré aux Nouveaux-Convertis.

l'authorité paternelle, de même qu'il est défendu aux pères protestants de prendre aucune voye de force et de contrainte pour détourner leurs enfants d'embrasser la religion catholique, et le supliant continuera d'adresser ses vœux ardents au ciel pour le prince dont vous êtes le Ministre et pour votre prospérité.

---

# MÉLANGES

## LES ARCHIVES DE SAINT-MARTIN'S-LE-GRAND

### A LONDRES

Le deuxième volume de notre *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français* contient (année 1854, page 500) une brève communication due à MM. John et Francis Waddington, sur plusieurs volumes concernant cette histoire qui existaient, et existent encore dans la bibliothèque de l'archevêque de Cantorbéry, à Lambeth-Palace, à Londres. Sur cette indication, déjà bien ancienne, profitant d'un voyage que je fis, en 1872, en Angleterre, et dont le *Bulletin* a fait mention (t. XVI, p. 440), j'ai pu recueillir l'analyse exacte et complète des volumes signalés et seulement aperçus par MM. Waddington. J'ai jeté un coup d'œil en même temps sur d'autres dépôts de Londres, contenant aussi des documents relatifs au même sujet, et quelque incomplet que soit le résultat obtenu, je crois ne devoir pas tarder plus longtemps de le consigner ici pour servir aux recherches ultérieures. De même que la note succincte publiée en 1854 m'a été un guide précieux, de même les lignes suivantes pourront favoriser à leur tour le zèle d'autres explorateurs.

L'auteur de notre histoire classique des réfugiés protestants à l'étranger, Charles Weiss, fait commencer à l'an 1562, immédiatement après le massacre de Vassy, les relations des exilés français avec l'Angleterre. Cependant il y avait déjà bien des années, à cette époque, qu'un flot continu de peuple abandonnait la France pour aller demander abri sur les rives de la Grande-Bretagne. L'auteur d'un précieux ouvrage sur cette matière, Burn (1), fait

(1) The history of the french, walloon, dutch and other foreign protestant refugees settled in England, by J. S. Burn. London, Longmann, etc. 1844. In-8.

remonter à 1546 les premiers fondements d'une Eglise française à Londres. Je ne les ai, pour ma part, aperçus que trois années plus tard. En 1549, nos réfugiés se trouvaient assez nombreux à Londres et assez unis, pour y former une Eglise française qui, l'année suivante, 1550, fut autorisée par le roi et consacrée par les autorités publique et ecclésiastique. Ces dates sont officielles ; elles figurent à la base des archives de l'Eglise en question, comme on le verra plus loin, et c'est à elles que s'en réfèrent ceux qui la représentent aujourd'hui. Ainsi une réimpression des anciens règlements de cette primitive Eglise française de Londres ayant été publiée en 1865, a pour titre : *Constitution ou discipline ecclésiastique de l'Eglise protestante française de Londres, fondée par le roi Edouard VI en* 1550. Cet écrit (brochure in-8°) est signé : « A. Th. Marzials, pasteur président, » et daté de l'église « Saint-Martin's-le-grand, le 15 octobre 1864. » Le savant anglais, Sam. Smiles, dans son ouvrage sur les Huguenots en Angleterre, rapporte la date précise de la concession qui leur fut faite par le roi Edouard VI ; c'est le 24 juillet 1550.

Dans le cours des deux siècles qui suivirent 1550, la persécution des protestants en France, loin de s'arrêter, ayant toujours été de plus en plus radicale, il se forma sur le vaste espace de Londres un grand nombre d'autres Eglises françaises. On dit qu'il y en eut jusqu'à vingt-sept. Mais toute cette population réfugiée s'étant peu à peu fondue dans la masse anglaise, ces Eglises disparurent l'une après l'autre, et il n'en reste plus qu'une seule aujourd'hui : Saint-Martin's-le-Grand.

Vers le milieu de Cheapside, qui est une des grandes artères de cette fourmilière humaine qu'on appelle la Cité de Londres, s'élève à un angle de rue, une toute petite église dont les deux tours hexagonales ne sont guère que des clochers en miniature (1), qui ne se voit pas de bien loin, mais dont les lignes mêmes, raccourcies et gracieuses, réjouissent l'œil au centre d'une ville où tout est immense. C'est là Saint-Martin's-le-Grand. Cette chapelle peut contenir 400 fidèles autour de la chaire. Sa construction est probablement du XVII^e siècle, mais son architecture est du style que nous connaissons sur le continent comme étant celui du XV^e, ce style ferme et grave que les Anglais ont conservé avec affection et continuent encore, qu'ils adaptent avec beaucoup de goût à tous leurs monuments civils aussi bien que religieux, et qui forme une

(1) Burn donne un dessin gravé de cette église.

branche spéciale de l'art qui pourrait être appelée l'architecture anglicane. A celle de ses extrémités où l'église s'adosse aux maisons de la petite rue, elle présente un saillant carré dans lequel on a ménagé une ou deux chambres, qui se répètent à deux étages, et constituent un logement qui fut d'abord le presbytère, mais qui, devenu trop exigu pour satisfaire aux exigences modernes, est donné en location. Pénétrons maintenant dans l'édifice.

Après avoir traversé la salle du culte, on trouve au rez-de-chaussée la sacristie, d'où l'on monte au premier (et unique) étage, dans une belle salle, qui est celle des conseils de l'église, garnie, sur trois de ses quatre parois, d'armoires vitrées, qui contiennent une bibliothèque de 2,200 volumes, presque tous revêtus de reliures du XVII$^{e}$ ou du XVIII$^{e}$ siècle. Ce sont pour la plupart des volumes in-folio et in-4$^{o}$, provenant de legs ou dons des fidèles, et consistant surtout en Bibles, en Commentaires sur l'Ecriture sainte, en Pères de l'Eglise grecque ou latine, en théologiens anglais. Dans la sacristie règnent une grande armoire à trois corps et sept petites armoires dont deux en fer. Dans la salle du premier étage existe aussi une grande armoire d'angle. Tous les rayons, tous les tiroirs de ces différents meubles sont pleins des documents; tous les dessus d'armoires sont bourrés de registres et jusque dans l'étage souterrain de l'église, où l'on descend depuis la sacristie par un bon escalier de pierre éclairé au gaz, se trouvent, dans une grande caisse et sur deux tablettes, des paquets de livres et des liasses de papiers. Ce lieu vénérable renferme les archives, non seulement de Saint-Martin's-le-Grand, mais d'une grande partie des autres Eglises françaises de Londres, ses sœurs, qui paraissent y avoir été réunies au fur et à mesure des suppressions.

Le peu qu'il m'est donné de savoir à cet égard, je ne le dois qu'aux communications verbales et sommaires du révérend pasteur M. Marzials, qui a bien voulu me recevoir dans son église et me laisser libéralement, une journée entière, seul aux prises avec ces archives, lorsqu'il me sut accrédité par le Comité de l'Histoire du Protestantisme français. Je ne saurais assez lui témoigner de gratitude ainsi qu'à M. le pasteur Albert Cadix, qui l'assiste dans ses fonctions, pour l'accueil hospitalier dont ces deux messieurs m'ont honoré.

Les archives de Saint-Martin's-le-Grand ont été rangées et inventoriées à une époque récente, car les registres, liasses et autres articles portent des cotes d'une main moderne; mais je n'ai pu y trouver ni aucun inventaire, ni le plus ancien des registres conte-

nant les délibérations du conseil de l'Eglise depuis 1549 jusqu'en 1560. Les sept petites armoires, y compris les deux armoires de fer, étaient closes ainsi que l'armoire de la salle du conseil, et je ne me préoccupai pas d'en chercher les clefs, car les quelques heures dont je pouvais disposer ne suffisaient pas pour examiner convenablement la vingtième partie des liasses et volumes restés à mon entière disposition. Voici le produit de mon trop rapide examen :

La grande armoire à trois corps ou travées de la sacristie, renferme dans chacun de ses deux compartiments de gauche et de droite, trois tablettes et deux tiroirs. Sur les trois tablettes reposent une soixantaine de registres in-folio, une quarantaine d'in-4° et les deux tiroirs sont pleins de petits registres et de liasses de correspondances. Le corps du milieu contient un peu davantage. Voici quelques-uns des registres :

« Anno 1648, janvier le 2e. S'ensuit les charges et ofices des Diacres de l'église de la langue françoise icy recueillie à Londres. Ceux qui doivent tenir les plats aux portes. » Etc. (In-folio mince.)

*Livre de mémoire ; an* 1632 : Registre in-4°, finissant le 25 mars 1748. — C'est un registre de reconnaissances signées par des réfugiés pour les avances que leur faisait la bourse des diacres à titre de prêt.

Un registre in-4° commençant par ces mots : « Suivent les noms de personnes quy sont examinées pour participer à la sainte Cène, avec les noms de leurs répondants, commencé en febvrier de l'année 1655. Premiers noms : « Philippe de Rue a pour respondants : Hubert Clément et Louïs du Clou. Marie de La Rette, fille Daniel de la Rette, aagée de 18 ans, a pour tesmoins Daniel de La Rette et Jery Thery...» Dernier nom : « Decembre 30, 1691. Pierre Le Blond, natif de Rouen fils de François Le Blond ; ses respondants sont au nouveau livre ».

*Livre des pauvres refugiés*, du 3 septemb. 1676 au 25 janvier 1684. (Grand in-folio, d'au moins mille pages, coté n° 114.) — J'y saisis cette mention : « Reçu dimanche au matin, au Temple, ès plats, jour de sainte Cène, 8 liv. sterl. 9 sh. 1 d. et distribué entre 35 pauvres (qui sont dénommés) et plusieurs enfants 3 liv. 13 sh. »

*Livre de la bourse des diacres*, de 1693 à 1702. (In-folio pareil au précédent, coté n° 115.)

*Registre de l'Eglise de Spitfield.* Copie de l'acte de constitution de cette Eglise par le roi Jacques II, confirmant l'acte du roi Edouard en date de 1550. Liste des pasteurs de Spitfield de 1688 à

1755. Liste des anciens, de 1688 à 1764. Formulaire pour différents actes. (Petit in-4°.)

« Actes du Consistoire de l'église des Protestants françois réfugiés en Angleterre establie par lettres patentes du Roy Jacques II, le 4 septembre 1688, laquelle se recueille en Spittlefields a Londres. » Tome second, 1716-1786. (Un vol. in-folio de 506 pag., coté n° 188.)

*Livres d'amendes*, pour les années 1680-1685, 1684-1688 et 1688-1700 (3 reg. in-folio oblongs, cotés numéros 172, 173, 174). — Ces amendes sont la punition disciplinaire infligée en Consistoire. En voici les premiers articles :

« Au nom de Dieu, 1680,

« Amende au frère Jean Blondel pour avoir payé 1.60 a Galter Stanhuip au lieu de Henry Desemberguer le 1er avril 1680.

« Amende audit frère pour avoir payé 1 a Henry Desemberguer, au lieu de 1.60.

« Amende au frère Duminil pour n'estre venu faire sa charge de grand'porte, mercredi 21e avril 1680.

« Amende au frère Sarasin pour n'estre venu... » (même mention. Ajouté : « Il estoit en ville. »)

« Amende au frère président pour n'estre venu devant le sermon fut finy, mercredi 21e avril 1680. » — Etc.

Un registre in-4° commençant par ces mots : « Les noms des personnes qui ont demandé leur témoignage, commencé le 12 avril 1674. » (Il s'arrête au 1er novembre 1685). — Ces témoignages sont les pardons et réhabilitations accordés par l'Eglise à ceux qui avaient fléchi sous la violence des persécutions et abjuré ou suivi la messe par contrainte.

« Registre des noms des personnes à qui l'on donne des témoignages dans le Consistoire de l'église françoise de Londres, » commençant au 27 décembre 1864. — Les premiers noms sont : Joseph Mallard et Jeanne sa femme ; témoignage délivré le 30 décembre. Isaac Pingué et Catherine sa femme ; opposition par Thomas Chauvin ; témoignage délivré le 3 février. Nicole, femme de Jean Le Clerc ; témoignage délivré le 30 décembre. Le sieur Jonas Traci des Mares et Rachel sa femme ; délivré le 30 décembre. — La dernière mention est celle-ci : « François Chauvet demande son témoignage ; le 2 avril 1749. »

*Livre des mises* (dépenses), de 1669 à 1679. (Registre in-4° oblong.)

*Compte* des recettes et dépenses de l'église de l'Artillerie, par Pierre-Jacques Douxsaint, trésorier, anno Domini 1730.

*Collecte.* Série de 22 petits registres in-4° cotés de 149 à 171 et comprenant l'inscription de recettes diverses faites de 1709 à 1792.

*Livre de la bourse des pauvres,* pour les années 1758 à 1772, 1772 à 1795 et 1795 à 1806. (Trois énormes registres in-folio, cotés 146, 147 et 148.)

*Registre de communion,* de 1774 à 1809. (In-4°.)

*Registre de l'école des garçons,* de 1720 à 1843. (Petit in-folio.)

Dans la salle du premier étage comme dans la sacristie, l'espace vide existant au-dessus de l'armoire a été comblé au moyen de gros registres in-folio et in-4°, serrés l'un contre l'autre au nombre d'une trentaine et parmi lesquels on remarque les suivants :

*Journal des Diacres* de 1626 à 1713. (In-4°.)

*Journal des anciens* de 1669 à 1725. (In-4°.)

*Registre des dons testamentaires* faits aux pauvres de l'église française de Londres, de 1758 à 1817. (In-folio.)

*Registre des actes et délibérations* du Consistoire de l'église de Londres, de 1693 à 1708. (In-folio.)

Plusieurs autres de ces registres appartiennent à la série des délibérations du Consistoire et parmi eux le plus précieux sans doute est le premier en date, intitulé *Livre des actes,* lequel se rapporte aux années 1560 à 1565. C'est un volume in-folio, de 338 feuillets, dont les dernières sont dans un état de dégradation extrême. Le dernier acte qu'il contient est du 10 décembre 1565 et se rapporte à l'installation d'un nouveau ministre de l'Eglise nommé Jean Cousin. Voici quelques détails sur le commencement de ce registre. Il débute ainsi :

La page de titre du manuscrit, qui est arrachée mais restée dans le volume, porte :

CEST ICY LE PREMIER LIVRE DES
ACTES DU CONSISTOIRE ESCRIT EN
GENERAL. AVANT CESTUY CI IL Y
A LE LIVRE PARTICULIER
D'ANTHOINE PONCET ANCIEN
QUI COMMENCE L'AN 1559 : 24 DE
SEPTEMBRE CONTINUANT IUSQZ
QU'EN L'AN 1560 EN JUILLET
ET PLUS.

Suivent 22 feuillets consacrés à une table de noms, probablement ceux des anciens, rangés dans l'ordre alphabétique mais par noms de baptême. Après quoi suivent les actes :

« En juing 1560. — Dymence 15e du dit moys, Monsr de Salles, nostre ministre de nostre Eglise françoise en la Cité de Londres en Engleterre, estant arrivé nouvelment, venant de Genève a la requeste de nostre dite Eglise, feyt ledit jour son premier sermon prendant son texte aux Colosiens Xe chapitre, 21e, 22e et 23e verset. »

« Le jour de la feste de S. Jean Baptiste, 24 dudit moys, monsieur l'evesque de Londres se trouvant a son sermon en nostre Eglise constitua ledit M. de Solle (1), ministre de nostre Eglise. Et se trouvant en nostre consistoire apres le sermon fait, ordonna que l'on feroit nouvelle election tant des anciens que diacres et que ceulx qui avoient servy jusques alors pour le passé seroient deschargiez de leur charge. Néanmoins s'ils venoient a estre eleu derechief que on les prendroit, car ce n'est point par aucune faulte que ils sont desmis pour le present, mais seullement a celle fin de renouveller toute chose et faire bon fondement pour le premier, à celle fin que l'eglise puis estre en paix et augmenter journellement a la gloire de Dieu. »

« Le dimenche 7 de julet suivant fut faict election de huyt Anciens pour gouvernement de la dite Eglise dont s'ensuivent les noms : Simon Persy, Jaques Marabut, M. Jehan du Mas, Anthoine Capel, Jaques de La Forest dit de Chalon, Piere Chastelain, Jehan Hette, Anthoine du Ponchel. A laquelle election, Mons. Utenhove et M. Eton, marchant anglois, qui estoit venu nouvellement de Strasbourg et deux autres freres anglois qui estoient nouvellement venu de Geneve, furent appellé pour estre assis en une table a part pour faire les billetz de ceulx qui vouldroient donner voix, a celle fin que tout se feyt par bonne ordre. Et aiantz leur billet escript, les portoient au ministre et à M. Pière Alixandre qui estoient en une aultre table a part, les enrolloient en une rolle par nom et surnon et le lien de leur nativité.

« Le mardy suivant fut conclud par tous les eleuz et le ministre et M. Piere Alixandre (2) que la dite election ne seroit sinon annuelle et que au bout de l'an chascun desd. ancien resigneroit son ministere en la liberté de l'esglise et que ycelle pouroit lors eslire

(1) En d'autres endroits du registre : *de Saules.*

(2) L'on va voir un peu plus loin que M. Pierre Alexandre était un commerçant instruit et doué d'une élocution facile, qui remplissait une partie des fonctions pastorales avant l'arrivée du ministre appelé de Genève, et qui ne se résigna qu'avec peine à lui céder la place.

d'aultres, ou bien yceulx mesmes ou ceulx qui sembleront les plus ydoines et plus proufitables pour l'esglise.

« Plus au dit Consistoire fut proposé par M. de Solles nostre ministre certains articles que lesdits anciens auroient a observer concernant leur office ce qu'il promyrent de faire selon leur povoir.

« Ledit jour [9 juillet], fut dit a Simon Persy qu'il y avoit opposition a l'encontre de luy ; auquel respondit de sçavoir ses accusations et ses accusateurs. Item au dit Consistoire nous feut aussy leu par nostre dit ministre que l'office de recoeuller l'argent pour le ministre n'appartenoit point aux anciens mais qu'elle appartenoit à l'office des diacres.

« Le 12 de julet 1560 fut déclaré a Simon Persy par le ministre les oppositions qui estoient produit à l'encontre de luy, lesquelles estoient touchant du testament de feu Nicolas l'orbateur de sinq lib. sterlin que le dit donnoit aux pauvres de l'eglise, qu'il avoient receu par ensemble, a savoir luy, M. Eberard et Guillaume Maubert, et qu'il n'avoient point donné a cognoistre a l'eglise ; dont fut adjugiez par tout le Consistoire qu'il y avoit de la faulte au dit Persy et qu'il n'avoit point exerciez son office comme il debvoit et luy fut enjoint de recognoistre sa faulte ; laquelle il recongnut le dimenche suivant devant les ministres et anciens et puis devant ceulx qui en avoient été offensé. »

Icy se trouve un feuillet blanc dans le registre et l'écriture change (1) ; mais la série des procès-verbaux n'en subit aucune interruption.

« Le 14e jour de juillet, nous estans assemblez devant le sermon pour les affaires communes de l'Eglise, M. Pierre Alexandre proposa comme il avait esté prié à son arrivée de prescher ; lequel avoit faict et continué volontiers jusques à la venue de celuy qui estoit envoyé de Genève, que a present il est encores en bonne volonté de faire service à l'église en ce qu'il pourroit ; seulement qu'on y advisast et ordonnast, et qu'il seroit tout prest. D'avantage qu'aucuns s'esbahissoyent qu'il ne preschoit plus et y en avoit quelque murmure. Touteffois qu'il n'entendoit par cela prendre charge ordinaire de ministre, tant à cause de son aage que de ses affaires, mais seulement faire service à l'église en ce qu'il pourroit, mesmes en la predication. Il fut remercié de la compagnie. Et pour ce que l'heure estoit prochaine, luy fut dit que responsе

(1) Le registre est de plusieurs mains, que je n'ai pas eu le temps de distinguer sûrement. Au commencement ce sont celles de l'ancien Antoine Du Ponchel et du ministre de Salles. Il s'y joint des notes d'un rédacteur d'une époque plus récente, Aaron Capel, qui tenait le registre en 1605.

ne luy pouvoit estre faicte pour lors, mais que le mardi prochain, après la congregation, il y seroit advisé.

« Ledit jour, après disner, ont esté esleuz pour diacres : Nicolas qu'il nous donny cognoissance de ceulx qui l'ont ycy congnu durant le temps qu'il a conversé entre nous. Dont nous en nomyt trois, a sçavoir : Thomas Bouchart faisseur de cordon, natif de Normandye ; Hubert le fondeur de letres ; Gilles Godet, et Loys de Letre chapelier »

.....« Le dit jour (19 novembre 1560 ; p. 32), monsieur de Solle nous demandit sy nous aviesmes advisé a ce qu'il nous avoit proposé le mardy dernier passé, qui estoit pour envoier querir sa femme et sa famille : et le moien de la pouvoir entretenire quant elle seroit venu ; car elle est, dit-il, grande, et les moiens sont petits. Pour quoy on luy a accordé par commun accord, tant des diacres que des anciens, que d'ycy en avant comenchant au noel prochain venant, l'on luy donera par an cinquante lib. sterlin. Et quant pour faire venir sa femme et sa famille, que l'on paiera ce que le voiage coustera a venir jusques ycy ; de laquelle offre s'est tenu pour content, et en remercye l'Eglise. Dieu doint qu'elle y puisse fournire.

« Audit Consistoire (vendredi 27 déc.) furent appellez tous les maistre d'école françois qui tiennent escole en cest ville pour scavoir ceulx qui se tenoient de nostre église et de la discipline et aussy quel livres il enseignent aux enfans que il ont en leur escolle et en leur charge, a celle fin de les advertire ce qui concerne leur offre. Les noms des me descole qui sont rengés a nostre Eglise et à la discipline comme avant dit est :

Mr Everard Crail, Mr Osias Faveur, Mr Charles Bod joene homme M Robert de Lafontaine, Mr Charles Darvil, Mr Jehan Vaquerie Mr Baulduin Masson, Mr Adriam Trisel. Ces huit se sont tous submis et rengés à l'église et ont promis faire leur debvoir daprendre le catescisme aux enfans françois qui sont de l'église et de les aprendre à dire amen après les prières et après le baptesmes et aultre prières qui se font en l'église. Item comparut aussy ung aultre maistre d'escole françois, demourant auprès de Lombard stryt, nommé Gilles Berail lequel ne s'est volu asujetire à notre église dissant quil est desja cottisiet à sa paroisse et quil entend aussy bien l'englois que le françois ; par quoy n'a esté reçu pour me descole de l'église veu que de sa volenté se est distinguée et aussy considérant que il n'y est propice pour l'office.

« Mardy 21 dudit (janvier 1561) au consistoire Mon. de Solles

proposy present les diacres, pour avoir conseil par quel chemin il pourroit faire venire sa femme, scavoir est par la France ou par l'Alemoigne et quel moyen pour l'amener. Sur quoy ladvis des Buhet, Nicolas Wilpin, Nicolas Binet, Nicolas Le Coy, Artus Lardenois, Guillaume Maubert, Jehan de La Vigne, Jehan Roc. »

La fin de la page et la suivante (8e) contiennent la suite de ces affaires intérieures de l'Eglise française de Londres encore dans sa période de formation et d'installation. Deux des diacres, Guillaume Maubert et Nicolas Wilpin, sont invités a se démettre des fonctions auxquelles ils avaient été récemment nommés, le premier comme n'étant pas très-sûr dans sa foi de protestant, le second comme ayant été vu pris de vin. Ce dernier s'excuse valablement sur ce qu'il n'avait point du tout bu outre mesure, mais qu'il avait été surpris par l'effet de la boisson lorsqu'il se trouvait échauffé par le travail. On accorde à M. Pierre Alexandre le droit de faire le sermon d'une heure après midi tous les dimanches. A la décision prise sur ce point est annexé un petit feuillet volant de remontrances adressées audit Alexandre, qui continuait à se plaindre et signé de tous les anciens savoir : Nicolas des Gallars, Jehan Dumast, Jaque Marabout, Simon Persy, Anthoine Cappel, Anthoine Du Ponchel, Pierre Chastelain, Jehan Hette.

« Dymence, 3 de novembre (page 27 du reg.), fut recheu un grand nombre de frères a repentance pour l'ydolatrye comisse du temps de la Royne Marye (1) jusques au nombre de vingt-quatre personnes ascavoir : Guillaume Lurier, Guill. Berger, Lambert de La Mare, Noé Hare, Jehan Guillot, Jehan Salo, Piere Panevard, Glaude peintre, Nicolas le blond, Rychard vaillant, Jaques bon temps, Jehan des champs, Jehan Nevel, Henry Boisseau, Jehan Besier, Nicolas Goselin, Robert le Maistre, Gilles Godet, Huber Darmillet, Pierre Bonneval, Jehan Petiot, Olivier Bidaert, Hugues Bertrant, Katerine Smyt.

« Item, le mardi 5 de novembre, en fut receu ung aultre grand nombre a repentance, comme se voyt ici par leurs noms : Robert Riques, D. de Lafontaine maistre d'escole, Simon Chevalier, Guillaume de La Mare, Aymée Viger vefve, Robert le clerq, Lionard de Letre.

.....« Ledit jour (12 nov.) Sebastien Morel imprimeur, natif de Paris, comparut devant le Consistoire requerant avoir letre de tesmoignage pour se retourner en France ; sur quoy luy fut res-

(1) Laquelle avait régné de 1553 à 1558.

pondut que pour lors l'on estoit point délibéré de luy en donner; mais cy aprez, s'il en avoit affaire, l'on luy envoiroit, luy dissant freres fut que la faire venire par la France estoit le plus court et le plus expedient et le meilleur marchiet; et pour plus brief expedition fut aresté d'y envoier d'ycy homme expres pour la conduire. Sur quoy Nicolas Binet nostre diacre se presenty de faire la peine volentiers sy on le trouvoit souffisant pour cela, ce que lon acheptyttres volentiers en le remercyant grandement de telle offre sy libérale, le priant que il se prepary de se mettre en chemin d'ycy a xv jours sy luy est possible et que sil treuve bon d'aller a cheval l'église luy permet d'achapter quelque petit cheval pour faire ledit voiage. Surquoy il dit que encore on ne luy eut permis d'en achapter ung, il estoit toutefois deliberé de l'achapter de soy mesmes et avoit desire d'y aller pour voire ses parens. »

On a vu plus haut que le registre contenant, avec cette abondance, l'histoire détaillée de cinq années des premiers temps de l'Eglise française de Londres, ne compte pas moins de 338 feuillets.

La brièveté du temps, à mon grand regret, ne m'a pas permis de tirer davantage pour cette fois, des abondantes archives de Saint-Martin's-le-grand. H. Bordier.

---

# BIBLIOGRAPHIE

Journal du siége de Paris en 1590, rédigé par un des assiégés, et précédé d'une étude sur les mœurs et coutumes des Parisiens au XVIe siècle, par *Alfred Franklin.*

Le savant historien des bibliothèques de Paris, dont l'Académie française vient de couronner un récent ouvrage, *Ameline Dubourg*, M. Franklin, a acquis un nouveau titre à la reconnaissance des bibliophiles par la réimpression du *Journal* dont on lira l'étude préliminaire avec un vif intérêt. On se borne à reproduire ici la préface :

La fin du seizième siècle vit surgir un des événements les plus singuliers qui aient marqué l'histoire de la monarchie française.

Depuis onze cents ans, le droit public de la France reposait sur deux grands principes incontestés : la légitimité, le droit divin d'un

côté, la religion d'Etat, le catholicisme de l'autre. Nulle dissidence, nulle discussion à cet égard. La mort du roi ne pouvait troubler le royaume, car l'héritier était là tout prêt, et quel que fût son âge, la Providence l'imposait au trône. Le roi est mort, vive le roi! Dieu le veut!

Après l'assassinat de Henri III, subitement tout fut changé. Les deux principes cessèrent d'être d'accord. Le droit divin pour la première fois se trompa : il désigna un hérétique.

La nation n'hésita point, et la légitimité fut sacrifiée à la religion d'Etat. Dupe d'intrigants avides, les Guises, la cour d'Espagne, le peuple repoussa l'homme que tous, d'ailleurs, reconnaissaient pour héritier légitime, et se montra disposé à tout sacrifier, la France elle-même, plutôt que de vivre sous un roi hérétique.

Telles sont les idées dont le développement eût dû sans doute servir d'introduction à ce petit volume. Mais j'ai reculé, je l'avoue, devant le tableau qu'il me fallait tracer, devant les comparaisons qui s'imposaient.

Jamais, dans aucun temps, aucune ville assiégée n'égala l'héroïsme de Paris en 1590. Tous les habitants prennent les armes, tous veulent être soldats. Les souffrances endurées défient toute exagération. Les animaux les plus repoussants deviennent une nourriture enviée ; riches et pauvres vivent de pain composé d'ardoises pilées, puis fait avec les os de morts ; enfin des mères affolées par la faim, en arrivent à manger leurs enfants, à mettre en réserve pour le lendemain les restes de ce monstrueux repas. Dans les rues errent des êtres hâves et sordides, cherchant le long des ruisseaux une nourriture immonde, et heurtant du pied des cadavres sur lesquels rampent les couleuvres et sommeillent les crapauds. Les évaluations les plus modérées portent à trente mille le nombre des personnes mortes de faim.

Mais on se presse dans les églises, on vit de sermons fanatiques. Le sentiment qui soutient ces cœurs vaillants, prêts à monter sur un bûcher ou à tomber sur un champ de bataille, c'est la foi, la foi aveugle. Le mot patriotisme n'a pas de sens pour eux, et la France, ils la livrent héroïquement à l'étranger.

C'est pour le roi Philippe II, c'est pour l'Espagnol qu'ils combattent et qu'ils souffrent; c'est Mendoça, l'ambassadeur d'Espagne, qui jette de sa fenêtre des sous à l'effigie de son maître ; le secours que rêvent toutes les âmes, que cherchent à l'horizon tous les regards, c'est l'invincible infanterie du duc de Parme. Quant aux *Politiques,* à ceux qui voudraient rappeler au peuple qu'avant tout il

est français, on les hue, on les menace, on les emprisonne, on les tue.

La gravure qui sert de frontispice à ce volume montre que l'entrée du roi à Paris fut beaucoup moins pacifique qu'on ne l'a dit depuis. La ligue n'avait point pardonné et elle ne pardonna jamais; les attentats de Jean Châtel et de Ravaillac le prouvent assez.

L'auteur du *Journal* que nous publions partageait toutes les idées de ce parti. Pour lui, la cause première des malheurs de la France remonte à la Saint-Barthélemy.

L'extermination des hérétiques ne fut pas ce jour-là assez complète et Charles IX eut surtout le tort impardonnable de laisser la vie à Henri. Celui-ci put ainsi devenir «sans controverse le légitime successeur de la couronne, » mais « hors l'hérésie, » et tout bon ligueur « préfère l'étranger à l'hérésie. » Notre chroniqueur au reste, était Italien. Sa relation, aujourd'hui presque introuvable, fut publiée à Turin en 1590, sous ce titre : *Relatione fidelissima del l'assedio di Parigi e sua liberatione*. Elle forme trente-deux pages in-quarto, imprimées à longues lignes, en caractères très-fins. Elle fut aussitôt traduite en français, et nous connaissons deux manuscrits de cette traduction, tous deux contemporains des événements qui y sont racontés. Le premier est conservé à la Bibliothèque nationale (fonds français, nº 3428), le second appartient à la bibliothèque Mazarine; nous avons fidèlement reproduit ce dernier, au moins quant au texte, car celui-ci continue de la première à la dernière ligne, sans aucun alinéa, sans aucun signe de ponctuation.

Ce précieux journal a été publié deux fois déjà. D'abord dans l'édition des *Mémoires de Villeroy* donnée en 1636 (t. II, p. 413), ensuite dans la *Revue rétrospective* (2e série, tome Ier p. 296). Ces deux publications sont absolument identiques; dans l'une comme dans l'autre, on n'a pas ajouté au texte un seul mot d'introduction, une seule division, une seule note.

---

## CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Toutes les sections de la Bibliothèque ont recu pendant le premier semestre de 1876 de notables accroissements. Le don de livres le plus important a été offert par Madame la baronne de Neuflize; plusieurs des ouvrages sont très-rares, et ils sont presque tous dans

un bel état de conservation. Nous citerons : Calvin, Commentaires sur les Evangiles et Commentaires sur les Epistres, Genève, 1561. — Poésies latines de Th. de Bèze et Buchanan, 1569. — Regnier de la Planche, Histoire de l'Estat de France, 1576. — Figures de la Bible par Gabriel Chappuis, Lyon, 1582. — Advertissement du catholique anglois aux François catholiques, 1586. — La Harangue et Proposition faicte au Roy sur l'union de toute la noblesse catholique de France, 1588. — La Rel. catholique soustenue contre le livre du roi Jacques I$^{er}$, Paris, 1610. — Du Moulin, Bouclier de la Foy, Charenton, 1618. — Le Boutefeu de la guerre contre les Rebelles, 1622. — Du Moulin, Du Juge des Controverses, Genève, 1636. — Anatomie de la messe, Sedan, 1636. — Mervault, Journal du siége de la Rochelle, 1648. — Nouveau Testament, Genève, 1657 et 1666, in-4°. — Edict du Roy sur la Pacification des Troubles du Royaume, ensemble autres édicts... (Ce sont, avec paginations et titres séparés, sous un titre commun, les édits de 1598 à 1653.) — Dubois de la Tour, Discours sur les pensées de Pascal et sur les preuves des livres de Moïse, Amsterdam, 1673. — Les Pseaumes de David, Nyort, 1678. — Avis important aux Réfugiés, Amsterdam, 1690. — La Balance de la Religion et de la Politique, 1697. — Le Luthéranisme abjuré par Madame la Princesse Palatine dans l'Eglise des Prestres de l'Oratoire, Paris, 1700. — Le P. Scheffmacher, Lettres d'un docteur allemand à un gentilhomme protestant. — Lettres d'un théologien à un magistrat, Strasbourg, 1732, in-4°. — Instruction chrétienne sur les béatitudes, 1732. — De la Monnerie, Odes sacrées, Amsterdam, 1740. — Observations sur la consultation d'un Avocat célèbre touchant la validité du mariage des Protestants, 1787. — Plusieurs des réimpressions de MM. Révilliod et Fick, et un exemplaire de l'affiche originale reproduisant le Jugement souverain des Requestes ordinaires de l'Hostel du Roy, qui décharge la veuve de Calas, son fils, Jeanne Viguière, Lavaysse et la mémoire de Calas de l'accusation contre eux intentée.

M. Alexandre De Lessert nous a envoyé du Havre : Règlement faict pour l'Union catholique par Mgr le duc de Mayenne, Paris, 1589. — Mémoires et Instructions pour l'extirpation des Hérétiques, envoyées par Monseigneur le duc de Mayenne, Lyon, 1590. — La Défense de la Monarchie françoise contre les détestables maximes des Calvinistes, 1614. — M. de Beausobre, Thorn affligée, Amst., 1726. — Liturgie pour les Protestants de France, ou Prières pour les familles des fidèles privées de l'Exercice public de leur Religion, Amst., 1771. — Beziers, Histoire sommaire de la ville de

Bayeux, Caen, 1773. (Contient le procès-verbal des ravages commis par les Protestants en 1562-63.) — Mémoires pour les Calas. — Essai sur la Réformation. — Rapports du Diaconat de l'Eglise Réformée du Havre.

M. le pasteur Maulvault a augmenté la collection de Port-Royal des Quatre gémissements du Père Boyer, 1714, des Prières chrétiennes en formes de méditations du P. Quesnel, et de réductions photographiques de gravures sur l'Abbaye, auxquels il a joint plusieurs ouvrages relatifs aux Jésuites, 1825 à 1828.

Nous devons encore enregistrer avec reconnaissance les dons suivants :

De M. le comte Delaborde : Œuvres de Pic de la Mirandole, Bologne, 1496, in-fol. — Robert Olchot, Moralitates Verbum Dei Evangelizantibus perutiles, Venise, 1514. — Lambert d'Avignon, Commentarii in regulam Minoritarum et contra universas perditionis sectas, Strasbourg, 1525. — Apollodore, De Deorum origine, édit. Tanneguy-Lefèvre, Saumur, 1661.

De M. Edm. Hugues : Préjugez légitimes contre les Calvinistes, 1671. — César de Missy, Les Larmes du Refuge, sermon, Londres, 1735. — Pomaret, Le Chrétien par conviction et par sentiment, Neufchâtel, 1771. — Formey, Sermon de son Jubilé, Berlin, 1778.

De M. Maurice Block : Perrens, L'Eglise et l'Etat en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis, Paris, 1872, 2 vol. — A. de Broglie, L'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle, 3e partie, 2 vol. — Michel Nicolas, Etudes sur les Evangiles apocryphes, Paris, 1866.

De M. Teissier, d'Aulas : Jean Le Sueur, Responce à une lettre sur les principales difficultez en la généalogie de N. S. J. C., Sedan, 1658. — Ch. Drelincourt, Sermon sur S. Matth., XVI, 18, 19, prononcé dans l'Eglise de Barbésieux en présence du Synode de Saintonge le 4 juin 1651 (non indiqué dans la *France protestante*), et de curieuses brochures, toutes locales et se rapportant au protestantisme du midi.

De M. F. Schickler : Les œuvres de Cl. Marot, 1549. — Cinquante-deux Psalmes de David, 1549. — Memorabilis Historia Persecutionum Bellorumque in populum Valdensem, Genève, 1581. — Stapelton, Promptuarium cattolicum ad instructionem concionatorum contra hæreticos, Cologne, 1613. — Caranza, Summa omnium conciliorum, Rouen, 1641. — Les Œuvres chrestiennes du sieur Jean Gaston, dédié à M. le Mareschal de la Force, 1639, in-4o. (Voir *Bulletin*, XVI, pages 28 et 612.) — Ezéchiel Daunois (non indiqué

dans la *France protestante*), Remarques sur la rétractation de Pierre Jarngé, rejésuitisé, Leide, 1651.

De M. Charles Read : Catalogue des livres de la Bibliothèque de la maison professe des ci-devant soi-disans Jésuites, Paris, 1763. (Avec notes manuscrites.) — A. Champollion, Louis et Charles d'Orléans, Paris, 1841. — De Pétigny, Les trois Brunyer, Blois, s. d.

De M. le pasteur Weiss : Répliques aux prétendues Responses faictes par maistre Pierre du Moulin, ministre de Charentonneau près Paris, par M. Joachim Forgemont, Paris, 1615.

De M. le pasteur Sarrut, de Mazamet : L'Ambassade du Ciel, Montauban, 1637, et le Secret de Paix, Montauban, 1638, sermons par Timothée Delon. (Manque dans la *France protestante*.)

De M. le pasteur Zipperlen, de Courbevoie : Les Pseaumes de David avec la Forme des Prières ecclésiastiques, Charenton, 1669, charmant petit in-32.

De M. Will. Martin : The Whole Duty of Mars, Londres, 1678. — Patrick, Prayer, Londres, 1703. — Sentimens de piété, Paris, 1713. — Scott, Christian Life, Londres, 1712. — Sermons de Clordes, Londres, 1770.

De M. Jules Bonnet : A. Germain, Relation du siége de St-Affrique, Montpellier, 1874. — Charbonneau, Chronique de Béziers, in-4°. — L. Frossard, Les Vaudois de Provence, 1848.

Des auteurs et éditeurs : De M. Alfred Franklin : Dictionnaire des Noms, Surnoms et Pseudonymes latins de l'Histoire littéraire du moyen âge, Paris, 1876, in-8. — Journal du siége de Paris en 1590, précédé d'une étude sur les mœurs et coutumes des Parisiens au XVI^e siècle.

De M. le professeur Ch. Schmidt : Traités mystiques écrits dans les années 1547 à 1549 et publiés d'après le manuscrit original. — De M. le pasteur Enjalbert, de Saint-Etienne : La Source du courage, Paris, 1876. — De M. le pasteur Corbière, de Montpellier : Viane, souvenirs d'une ville ruinée, d'après un cartulaire inédit. — De M. le pasteur Etienne Coquerel : Aventures d'un Réfugié (Leguat), Paris, 1871. — De M. le pasteur Ch. Frossard : Catéchisme protestant, éd. 1854, 1855, 1859, 1862 ; Thèse et Mélanges, Nouveau Testament d'Ostervald revisé, 1869, 1873.

La collection des Thèses s'est augmentée de celles passées en 1875 devant la faculté de Montauban, envoi de M. le professeur Nicolas, et de plusieurs dont nous avions signalé l'absence, présents de MM. Nyegaard, Ch. Pradel (de Toulouse), Vèzes (de Montauban), Bleynie (de Clermont-Ferrand). MM. Courtois, Teissier et Rayroux,

de Saint-Hippolyte, nous ont aidés à combler des lacunes dans les Rapports.

La section des Manuscrits a reçu de M. Emile Oberkampf : un sermon ms. de Gédéon Le Cointe et un de Jean Le Cointe, pasteurs à Genève ; avec un sermon autographe de Jean-Pierre Guizot, pasteur du Désert.

De M. Ferdinand Rossignol : des lettres des pasteurs Athanase Coquerel père et fils, reliées, avec une première épreuve de la Biographie du premier par le second.

La section des Gravures s'est enrichie de plusieurs beaux portraits, dont quelques-uns très-précieux, offerts par M. George de Monbrison. Nous y remarquons : trois portraits de Jeanne d'Albret (un superbe), Anthoine de Bourbon, Ambroise Paré, l'électrice palatine Lud. Julienne, le cardinal Odet de Chatillon, J. Lefevre d'Estaples, B. Ochin, Scaliger, Sully, Rapin Thoyras, Jean de Gassion, Gasp., comte de Colligny; Henry de la Tour, duc de Bouillon; Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan; Henry-Charles, Louis-Maurice et Henry, ducs de la Trémoïlle.

Ont encore fait don :

M. le pasteur Bleynie, d'une gravure hollandaise : les Réformateurs autour d'une table sur laquelle brille le flambeau de l'Evangile, que le pape, le diable et un cardinal cherchent vainement à éteindre ; M. Alex. De Lessert, d'une gravure allemande représentant le massacre de Tours en 1562 ; M. Rossignol, d'un portrait de M. Ath. Coquerel fils; M. le pasteur Dupin, de Saint-André, d'une photographie de la maison de Majendie, ancien presbytère de Sauveterre de Béarn.

Nous ne ferons aujourd'hui qu'annoncer deux autres présents : M. Alfred André a orné la Bibliothèque d'un tableau allégorique sur la révocation de l'Edit de Nantes, par le peintre réfugié Louis Chéron. M. Alexandre Lombard, de Genève, a fait pieusement déposer auprès du Registre des galères la montre du forçat Paul de Fiales. Le *Bulletin* reviendra sur ces intéressants et touchants souvenirs.

*Un des Bibliothécaires.*

4299. — Paris. Typ. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1876.

# VINGT PSAUMES ET MÉLODIES RELIGIEUSES

**A UNE ET A PLUSIEURS VOIX**

AVEC ACCOMPAGNEMENT DE PIANO OU D'ORGUE

Par CHARLES-LÉON HESS

PSAUME LXXVII, pour soli, chœur et orchestre, par *Ch.-L. Hess.*

---

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

## ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | année, | 1852 | 20 fr. le vol. | 11e | année, | 1862 | |
| 2e | — | 1853 | | 12e | — | 1863 | |
| 3e | — | 1854 | | 13e | — | 1864 | 20 fr. le vol. |
| 4e | — | 1855 | | 14e | — | 1865 | |
| 5e | — | 1856 | | 15e | — | 1866 | |
| 6e | — | 1857 | | 16e | — | 1867 | |
| 7e | — | 1858 | | 17e | — | 1868 | |
| 8e | — | 1859 | | 18e | — | 1869 | |
| | | | | 19e-20e | — | 1870-71 | |
| | | | | 21e | — | 1872 | |
| | | | | 22e | — | 1873 | |
| 9e | année, | 1860 | 30 fr. le vol. | 23e | — | 1874 | |
| 10e | — | 1861 | | 24e | — | 1875 | 10 fr. |

---

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

---

**NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ (1852-1872).** 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série. — Onzième Année

N° 10. 15 Octobre 1876




**PARIS**

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

Librairie Sandoz et Fischbacher

33, rue de Seine.

**Londres. — Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig. — F.-A. Brockhaus.**
**Amsterdam. — Van Bakkenès et Cie. = Bruxelles. — Veyrat** (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. NOBLET, RUE CUJAS, 13.

# SOMMAIRE



*N. B.* L'envoi tardif du dossier des lettres de Farel a retardé de quelques jours la publication de ce numéro.

---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis d'une à cinq heures.

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### JEAN MACARD

UN AN DE MINISTÈRE A PARIS SOUS HENRI II (1).

Parmi les provinces de l'ancienne France qui ont payé le plus notable tribut à la Réforme, en ses premiers jours, on doit citer la Picardie, patrie de Lefèvre d'Etaples et de Robert Olivétan, ces pieux translateurs des saints écrits. Noyon fut le berceau de Calvin, que suivirent sur la terre d'exil deux de ses compatriotes les plus éminents, Nicolas Picot et Laurent de Normandie. Le célèbre jurisconsulte, François Baudouin, naquit à Arras, qui compta aussi au nombre de ses enfants Jean Crespin, le futur historien des martyrs.

(1) Les principaux éléments de cette étude sont empruntés à une fort intéressante correspondance de Jean Macard avec Calvin, conservée dans les collections manuscrites de la bibliothèque de Genève, vol. 112. Ces lettres, au nombre de 21, toutes relatives à l'an 1558, n'ont point été ignorées de mon éminent et regretté collègue, M. Ath. Coquerel fils, qui en a inséré le texte latin, accompagné d'une traduction française, dans l'appendice de son *Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris*, p. XXII-LXXVII. Je ne fais que mettre en œuvre les documents communiqués trop tard à l'auteur pour figurer dans le texte de son savant ouvrage.

On eût dit que l'antique hérésie vaudoise, poursuivie dans ce pays avec tant de rigueur, y avait déposé de mystérieux germes qui n'attendaient pour éclore qu'un rayon propice. Plusieurs des grandes dames de la Réforme, Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, et les dames de Séchelles, de Cany, se rattachaient également à la Picardie. C'était aussi un enfant de cette province que ce Jean Macard, qui vint, à l'heure du péril, desservir l'Eglise de Paris, et n'échappa aux auto-da-fé de Henri II que pour aller mourir au chevet des pestiférés genevois, victime de la charité qui s'immole pour ceux qui souffrent, et demeure en tout temps la plus excellente des vertus.

On ignore la date de la naissance de Jean Macard, que des conjectures assez plausibles permettent de placer vers 1520. Il vit le jour à Crans, ou Craonne, près de Laon, dans une de ces familles de la bourgeoisie qui fournit tant de fermes adhérents à la foi réformée. Au sortir des écoles de son pays natal, il alla étudier à Paris, selon le témoignage d'Etienne Pasquier, qui se souvenait de l'avoir vu disciple de Ramus au collége de Presle (1). L'éloquent professeur, qui renversait le culte d'Aristote pour y substituer l'exercice de la raison éclairée par l'Evangile, n'était pas un de ces maîtres dont on suit indifféremment les leçons. Il savait communiquer à ses disciples l'enthousiasme de la vérité qui enfante le dévouement et le sacrifice. Macard n'hésita pas à quitter sa patrie pour aller, sur les pas des frères de Budé, de Ch. de Jonvillers et de Th. de Bèze, chercher la profession d'une foi plus pure à Genève (2), devenue le séminaire et la citadelle de la Réforme pour une moitié de l'Europe. Il sut y mériter l'amitié de Calvin, qui lui fit épouser une de ses nièces, et le prépara au rôle de missionnaire de la nouvelle croyance. Ce rôle n'était pas sans péril, et Macard ne l'ignorait pas, car on lit ces mots expressifs dans une de ses lettres à Calvin : « Ah ! sans doute il est préférable de vivre dans une cité paisible et bien or-

(1) *Recherches de la France*, édit. de 1596, fol. 338 a.
(2) Sans doute en 1548 ou 1549. C'est la date indiquée par Pasquier.

donnée que dans un Etat où règne la confusion, et où notre existence est sans cesse menacée. Mais comme le souverain maître ne nous a pas donné le choix du lieu où nous le devons servir, j'ai regardé votre appel comme venant de Dieu lui-même!... Quand l'heure du départ a sonné, je ne me suis pas séparé sans regret d'une Eglise florissante, d'une épouse chérie et d'enfants tendrement aimés. Ce n'est pas non plus sans douleur que je vous ai dit adieu, vous qui fûtes un père pour moi, résolu que j'étais, en ces temps si troublés, à faire mon devoir avec un joyeux empressement (1). » Tel était l'ascendant de Calvin, ou plutôt l'empire de l'Evangile renaissant, sur ces âmes fortes et douces où le stoïcisme de la foi se conciliait si bien avec les plus tendres affections.

La correspondance de Macard, durant son séjour à Paris, nous en fournira plus d'une preuve. Les temps étaient sérieux. L'Eglise réformée de Paris, née dans les larmes, fécondée par le sang des martyrs, avait rapidement traversé cette période obscure, mais non sans gloire, qui précéda son organisation définitive. Aux furtives réunions de prières dans quelque chambre haute des faubourgs, berceau du culte en esprit (2), se joint la lecture du Nouveau Testament traduit en français par Lefèvre d'Etaples, et le chant des Psaumes mis en vers par Clément Marot, qui, selon le langage mystique du temps, donne une voix aux membres épars du corps de Jésus-Christ. On le sent vivre, et comme palpiter dans les lignes suivantes, écrites de Paris, le 20 juillet 1545, par un des néophytes de l'Eglise naissante : « Plût à Dieu que vous pussiez entendre les soupirs des fidèles qui vivent dispersés dans cette cité! Vous reconnaîtriez sans peine que vos évangéliques labeurs ne sont pas vains; on verra, on verra tôt ou tard, en dépit des efforts de l'ennemi, qui veut soulever le ciel et la terre,

(1) « Utcumque turbulenta fuerint tempora, magna animi alacritate didici vobis obtemperare, » etc... (Rachamus Calvino, 20 junii 1558.) Racham n'est que l'anagramme de Macar.

(2) Il y est fait allusion dans une lettre de Jean Canaye à Farel. (*Correspondance des Réformateurs*, recueil Herminjard, t. I, p. 242.) On songe à la maison de ce pieux marchand de Paris, Etienne de la Forge, si magnifiquement loué par Calvin.

puissamment éclater au dehors ce qui maintenant est caché à tous les yeux (1). Prions Dieu cependant qu'il propage sa lumière et donne gloire à la vérité. » A ces accents de pieuse ferveur, correspondant au premier éveil des âmes, se mêlent de poétiques élans vers la cité genevoise où Dieu est purement servi : « Oh ! qui me donnera les ailes de l'oiseau pour fuir, plus rapide que l'Eurus, de ces lieux où règne l'iniquité sans partage ! Quand pourrai-je prendre place dans le cercle des fidèles, et suivre le divin berger dans les pâturages de vie ! »

Quis mihi, quis tandem volucres affixerit alas
Remigium aeriæ præcipitique fugæ,
Ut fugiam ingratas, rapido velocius Euro,
Et tristi imbutas impietate domos ;
Ut sequar imbutos vera pietate fideles
Cum Christo cœtus innocuumque gregem ! (2)

L'an 1555 est une grande date pour l'Eglise réformée de Paris, qui, ceignant ses reins pour le combat, nomme un consistoire, élit un pasteur, et se prépare ainsi aux terribles épreuves qui l'attendent. Déjà la persécution l'assaille avec un redoublement de fureur, comme pour lui donner une consécration nouvelle. Dans la soirée du 4 septembre 1557, elle voit l'élite de ses membres surprise au cloître Saint-Benoît, et traînée dans les cachots, sombre vestibule de la mort. L'acharnement des juges n'est surpassé que par la constance des victimes, s'offrant avec une inaltérable douceur à la torture, au bûcher, et rappelant les Blandine, les Pothin de la primitive Eglise. Non moins triste est le sort de ceux qui languissent dans les prisons du Châtelet, « car, dit Bèze, les brigans et les voleurs estoient retirés des fosses et crotons les plus infects

(1) « Utinam audires piorum qui hic dispersi agunt gemitus !... Erumpet, erumpet aliquando quod nunc latet in hisce regionibus, etiamsi cœlum terræ misceat hostis. » (Ex Megalopoli, 20 julii 1545.) Lettre de Petrus Rochius (François Baudouin) à Calvin. Msc. de Genève, vol. 112.

(2) *Ibid*. Lettre insérée dans l'édition strasbourgeoise des *Opera Calvini*, t. XII, p. 110.

pour y mettre ceux-ci. Le manger et le boire estoient refusés à beaucoup d'entr'eux, jusques à bien longtemps, et inhibition faite de donner entrée à personne pour les visiter. Toutefois Dieu qui a tousjours le soing des siens, avoit pourveu à ce qu'ils ne demeurassent pas sans consolation. Car pour le grand nombre des prisonniers, les geoliers avoient esté contraints d'en mettre plusieurs en un mesme lieu, tellement qu'il s'en trouvoit tousjours quelqu'un plus fortifié que ses compagnons qui donnoit courage aux autres. De tous costés donc pseaumes se chantoient, et retentissoit tout le Chastelet des louanges de Dieu, suffisant tesmoignage d'une singulière asseurance qu'ils avoient en leur cœur de leur innocence (1). »

C'est de ces cachots, comme illuminés d'un reflet céleste, qu'était sortie la dame de Graveron, accompagnée de Taurin Gravelle et de Nicolas Clinet, pour aller à la mort avec une merveilleuse sérénité (27 septembre 1557). Deux autres membres de l'Eglise de Paris, Nicolas Le Cène et Pierre Gabart, les suivirent de près (2 octobre). Vers la fin du mois, deux écoliers, François Rebesiers et Frédéric d'Anville, eurent le même sort. Des enfants semblaient disputer aux hommes la gloire du martyre. Tel fut ce Jean Almaric de Luc en Provence, dont Bèze raconte en ces mots la touchante histoire : « Desjà tirant à la mort, et ne pouvant se soustenir qu'à grand'peine, quand on l'appela pour aller devant les commissaires du Parlement, il commença à reprendre ses forces, et s'en allant tout délibéré à la Tournelle, parla si franchement qu'on ne l'estimoit point malade, et disoit qu'il ne sentoit aucune douleur pendant qu'il estoit là, et peu après décéda en son cachot (2). »

C'est dans ces graves conjonctures que Jean Macard fut élu pour remplacer à Paris Nicolas des Gallars, qui semblait « trop à découvert, » et pour unir ses efforts à ceux de La Rivière (Jean Le Maçon) et de La Roche-Chandieu, qui édifiaient

(1) *Hist. eccl.*, édit. de 1580, t. I, p. 120.
(2) *Hist. eccl.*, t. I, p. 133.

l'Eglise de la capitale. Voici en quels termes Calvin annonçait la venue de ce nouveau ministre aux fidèles sous la croix : « De nostre costé, nous n'avons voulu faillir à vous aider, en nous desnuant de nostre frère, lequel, comme nous espérons, sera aussitost arrivé que les présentes. De faict nous n'avons pas regardé lequel nous pourrions envoyer plus facilement, mais avons choisi le plus propre de la compagnie. De sa part, il s'y est si franchement disposé que nous ne doubtons pas que celuy qui luy a donné un tel zèle et ardeur, ne bénisse sa doctrine et la face fructifier, ce qui vous doibt servir d'aiguillon pour appliquer à vostre usage le don qu'il vous apporte. (1) » A ce moment, un autre ministre de Paris, momentanément rentré à Genève, François de Morel, n'attendait qu'une occasion favorable pour retourner dans la grande cité, « où, dit Calvin, sa présence, à grand'peine, pourroit estre cachée, et enflamberoit par trop la rage des ennemis. »

Telle était la périlleuse condition attachée au ministère évangélique dans la capitale de la France, aux premiers jours de l'an 1558. Rien de plus difficile que de franchir la frontière du côté de la Suisse : des espions en surveillaient tous les passages. Cinq ans s'étaient à peine écoulés depuis l'arrestation, près de l'Ecluse, des cinq écoliers de Lausanne, dont le procès et le martyre à Lyon sont un des plus touchants épisodes de la réforme française. Nicolas des Gallars faillit avoir le même sort en 1557. Arrêté près de Dijon, avec Nicolas du Rousseau, diacre de l'Eglise de Paris, « il eschappa, dit Bèze, n'estant rien trouvé en sa mallette, au lieu que du Rousseau, contre l'avis de ses amis, s'estoit chargé de lettres et de livres. » Il languit et mourut dans les cachots de Dijon, où son corps fut livré aux flammes, « affin que la mort survenue ne le privast de la couronne des martyrs. (2) » Plus heureux, Macard put arriver à Paris, dans les premiers jours de janvier, et inaugurer son ministère au milieu d'une Eglise

(1) *Lettres françaises*, t. II, p. 173.
(2) *Hist. eccl.*, t. I, p. 137.

doublement attristée par la captivité et le supplice de ses membres les plus distingués.

On aime à pénétrer, sur les pas du courageux ministre, dans les cachots qui retenaient des femmes du plus haut rang et de la plus délicate jeunesse. De ce nombre était Madame de Rentigny, fille du sieur de Rambouillet, dont la constance excitait à l'étranger la plus vive admiration : « Les prisonniers du Châtelet persévèrent pour la plupart dans la confession de l'Evangile. Parmi les dames captives, il en est une également distinguée par la noblesse de sa naissance et le crédit de sa famille ; elle a refusé le pardon qui lui était offert par le roi, et a victorieusement résisté aux larmes et aux instances des siens. Elle se nomme Madame de Rentigny, et ne saurait être trop recommandée dans nos prières. Dieu lui donne de persévérer jusqu'à la fin ! (1) » C'est à Madame de Rentigny que Calvin adressait ces fortes exhortations, qui semblent un écho de la voix de Tertullien : « Croyez, madame, que vostre vie m'est prétieuse. Mais ce n'est pas à vous ni à moy de nous dispenser que nous ne préférions à une centaine de vies l'honneur de celuy à qui nous devons tout (2). » Non moins stoïque est le message du réformateur à Mademoiselle de Longemeau : « Les combats que vous avez à soustenir sont divers, et un chascun est assez rude et difficile. Mais Dieu n'a pas moins de victoires en sa main, quand vous bataillerez constamment sous son enseigne. Seulement ayez tousjours mémoire quelle querelle vous débattez pour n'en fleschir en façon que ce soit ; car quelque délivrance que les hommes vous promettent, Dieu vous tient arrestée là que si vous prétendez de racheter trois jours de vie en ce monde, c'est renoncer à son héritage céleste (3). »

(1) « Digna certe quam nominatim Deo commendetis... Det illi Dominus ad finem usque perseverare ! » (Th. Beza Bullingero, 24 nov. 1557.) Msc. des archives de Zurich.
(2) *Lettres françaises*, t. II, p. 161.
(3) *Ibid.*, p. 170.

La première lettre de Macard à Calvin, du 7 février 1558, contient des détails sur les captifs auxquels s'attachait un si touchant intérêt : « Vous ne sauriez croire avec quel zèle on s'empresse de les secourir. Outre les nombreuses visites des nôtres, des personnages haut placés, des femmes de noble condition n'ont pas cessé de visiter les cachots, et négligeant à dessein les scélérats, ont félicité hautement les fidèles du privilége qui leur est accordé de souffrir pour le nom du Christ, et de ne pas trahir une si sainte cause. Qnelques-uns, grâces à Dieu, revêtus de la force du Saint-Esprit, sont demeurés inébranlables. L'un des principaux est le sieur James Hamilton, avec cinq de ses compagnons, pour lesquels nous devons assidûment prier, ainsi que pour les autres (2). J'ignore quel sera le sort de ces généreux athlètes, car les juges dont on se plaît à vanter la douceur sont résolus à prononcer une peine sévère contre les *obstinés*, comme on les appelle. Le premier président leur a dit : Ce n'est pas moi qui vous condamne ; mais tel est l'ordre du roi que ceux qui persévèrent dans votre opinion soient livrés au bûcher, après avoir eu la langue coupée. »

A ces heures critiques qui provoquent les manifestations les plus contraires, la foi a de sublimes élans, la chair a ses défaillances. L'héroïsme et la faiblesse éclatent tour à tour dans la congrégation décimée, au sein des cachots ou dans les furtives assemblées du culte proscrit : « Nous ne négligeons, écrit Macard, aucun moyen de consolider les faibles... Nos réunions sont peu nombreuses, à cause des menaces de l'ennemi et des espions répandus à la ville comme à la campagne. Ce qui augmente mon labeur, c'est la nécessité de diviser le corps de l'Eglise en une foule de sections. Je dois prêcher jusqu'à cinq fois par jour, ce que je dis, non par ostentation, mais pour vous montrer la bonté de Dieu qui me

(1) Voir sur James Hamilton, comte d'Arran, Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 198, et de Thou, l. XXIV. C'est à ce seigneur qu'est adressée une fort belle lettre de Calvin du 1er août 1558. *Lettres françaises*, t. II, p. 226.

donne la force nécessaire pour suffire à un tel fardeau. En ce qui concerne nos dépenses, je ferai mon rapport au consistoire vendredi prochain. Mon collègue La Rivière affirme que les nôtres sont résolus à satisfaire nos créanciers ; mais toutes les bourses sont épuisées, même celle du roi de Navarre... A vrai dire, avant la persécution, tout reluisait d'or et d'argent ; mais déjà le Christ n'est plus d'or : il ne règne pas moins, en dépit du monde qui le rejette (1). »

C'est à ce moment que Calvin, ému des souffrances de l'Eglise de Paris, dont il ressent toutes les douleurs, adresse la requête suivante au duc de Wurtemberg, un des princes les plus zélés pour la cause de la Réforme. Déjà deux ambassades, parties de Genève, sont allées solliciter la protection des princes allemands et leur active intervention auprès de Henri II, qui, fidèle à la politique de son père, recherche au dehors l'alliance de ceux dont il persécute la foi dans son propre royaume : Farel, Budé, Th. de Bèze ont été chargés de plaider la cause des protestants français, et le ministre Gaspard Cormel a présenté à la diète de Worms une confession de foi rédigée par Calvin lui-même en termes aussi élevés qu'habiles. La lettre du réformateur au duc de Wurtemberg semble une page détachée de l'éloquente préface de son *Institution chrétienne :* « Pource qu'il a fallu que ce troisième voiage fût entrepris, je vous prie, Monseigneur, qu'il vous plaise m'excuser si je me suis advancé de vous déclairer que ce qu'on retorne si souvent vers vous, n'est point par légèreté ou zèle inconsidéré, mais pource qu'on vous peut faire accroire que la condition des fidèles est passable, qui seroit pour vous empescher de faire ce que aviez délibéré et tant libéralement promis. Or je vous puis asseurer, Monseigneur, pour vérité, combien que de la grande compagnie qu'on avoit emprisonnée pour un coup, on n'en ait buslé que sept, que cela n'est pas advenu que les enne-

(1) « Scilicet ante persecutionem omnia pellucebant auro et argento; at jam Christus non est aureus. Regnat nihilominus utcumque abjectus sit mundo. » (Rachamus Calvino, 7 februarii 1558.)

mis de l'Evangile ayent esté apaisés et adoulcis. Car le roy estant poussé par le cardinal de Lorraine, a déclaré qu'il ne se contentoit pas de sa cour de Parlement de Paris, et avec menaces a fait tancer ses conseillers comme nonchallans et tardifs. Au reste les juges qu'il avait députés à l'appetit dudit cardinal, n'ont esté refroidis pour aultre raison que pource qu'ils n'espéroient rien profiter en bruslant ainsi à la haste. Car ils avoient condamné deux jeunes enfants, pensant bien que l'infirmité de l'âge les feroit fleschir pour renoncer tout, et mesme accuser leurs complices, comme ils parlent. Mais aiant veu la force et constance que Dieu leur avoit donnée, ils ont cherché par astuce aultres moiens de tout ruiner petit à petit. Car après avoir examiné tous les prisonniers, ils en ont enserré plus de trente qu'hommes que femmes, les tenant déjà pour condamnés, et toutefois différant l'exécution, jusques à ce qu'il leur vienne mieux à propos; tant y a que les pauvres gens trempent et languissent en des fonds de fosses, n'attendant que l'heure de la mort. Mesme il est bon et expédient que sachiez, Monseigneur, la façon de procéder qu'on tient envers tous ceux qu'on brusle : c'est qu'après les avoir condamnés, devant que les mener au feu, on les mect à la torture pour leur faire révéler tous ceux qu'ils congnoissent, tellement que nul ne meurt que tous ne soyent en danger !... Si quelqu'un estant vaincu fleschit, voilà un feu nouveau de grande persécution allumé (1). » Il est digne d'un prince tel que le duc de Wurtemberg, et de ses nobles confédérés, de prendre en main la cause de ceux qui ne sont pas même admis à se défendre devant leurs juges « et dont la vie est comme pendante à un fillet, — sinon que Dieu ait pitié d'eux (2). »

Cet éloquent plaidoyer ne fut pas sans succès auprès des princes allemands dont l'intervention, quoique assez mal concertée avec celle des cantons suisses, adoucit pour un

(1) Au duc de Wurtemberg, 21 février 1558. *Lettres françaises*, t. II, p. 184-186.
(2) *Ibid.*, p. 188.

temps la rigueur de la persécution à Paris. Déjà la Réforme comptait dans ses rangs, comme disciples fervents, ou comme patrons plus ou moins avoués, d'illustres personnages dont la faveur allait marquer une phase nouvelle, glorieuse ou triste, de son histoire. L'époux de Jeanne d'Albret, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, comme électrisé par la Parole évangélique, semblait répudier les suggestions d'un esprit timide, et d'un cœur plus enclin au plaisir qu'à l'austérité, pour professer la rigide croyance dont sa femme, douée d'un génie viril, hésitait encore à accepter la loi. Dès l'an 1555, il avait ouvert aux prédicateurs de l'Evangile sa chapelle de Nérac, et ses entretiens avec des ministres tels que François Le Guay, de La Pierre, Boursier, l'affermissaient de jour en jour dans la foi nouvelle (1). Calvin, toujours attentif aux intérêts de la Réforme en France, et au gouvernement spirituel des âmes dont rien ne pouvait le distraire, adressait au royal néophyte de graves exhortations, que ce prince accueillait avec déférence et respect : « Pensez, Sire, quand Dieu, après vous avoir choisi pour estre prince d'une si noble maison, vous a aussy retiré des ténèbres de superstitions où vous estiez plongé comme les autres, et vous a illuminé en la congnoissance de l'Evangile de nostre Seigneur Jésus, ce qui n'est pas donné à tous, il n'a pas voulu que la foy que vous avez receue demeurast enclose en vous et comme ensevelie, mais plustost que vous soyez une lampe ardente pour esclairer et grands et petits... D'austre part, Sire, les soupirs et angoisses de tant de pauvres fidèles méritent bien d'estre exaulcés de vous, pour prendre courage à leur subvenir, et leur procurer quelque soulagement, tant qu'il vous sera possible (2). »

(1) Voir une curieuse lettre du ministre Villeroche à Calvin, du 13 avril 1557, qui se termine par ces mots : « Denique sic res habet ut de principe hoc, de quo hactemus dubitatum fuit, multo majora et plura quam antehac expectemus. » (Msc. de Genève, vol. 110.) De sérieux entretiens sur la mort du Christ et la vie éternelle, prolongés bien avant dans la nuit, telle était l'unique séduction exercée sur ce prince par les ministres réformés. Le cardinal de Lorraine recourut plus tard à d'autres moyens pour le ramener dans le giron de l'Eglise!

(2) Au roi de Navarre (8 décembre 1557). *Lettres françaises*, t. II, p. 165-166.

A la même époque, la Réforme obtenait dans les rangs de la noblesse française des succès plus sérieux que l'éphémère conquête du roi de Navarre. Elle trouvait, dans la famille de Châtillon, des cœurs dévoués, des âmes intrépides, capables de l'associer aux plus hautes inspirations du patriotisme et du génie. Le glorieux vaincu de Saint-Quentin, Gaspard de Coligny, recevait dans sa prison de l'Ecluse, puis dans celle de Gand, d'où il ne sortit qu'à la paix de Cateau-Cambrésis (mars 1559), les premiers germes de la foi dont il devait être le héros et le martyr (1). D'Andelot l'avait depuis longtemps embrassée, et n'attendait qu'une occasion favorable pour la propager dans ses vastes domaines de Bretagne, tandis que le cardinal de Châtillon la professait en secret sous la pourpre et en favorisait les progrès dans son diocèse de Beauvais, si voisin de la capitale. Il n'était pas jusqu'à leur sœur, Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, qui ne fît entendre à la cour les accents d'une foi plus pure qu'elle transmit à ses filles (2). Parmi ces patronnes de la Réforme, qui l'honoraient par leur caractère et leur vertu, on citait encore Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, dont le château de Blandy, près de Melun, était ouvert à la prédication évangélique, (3) et Françoise d'Amboise, mère du prince Porcien, qui devait plus tard mettre son épée au service de la nouvelle croyance (4). Mais on était loin encore des jours où la Réforme encouragée par ses progrès, exaltée par la persécution, recourrait à d'autres armes que la persuasion et le sacrifice. Fidèle à la parole du Maître, elle pratiquait ces vertus plus difficiles de l'épreuve qui produit la patience, selon le langage de l'Apôtre, et qui, offerte en spectacle aux cœurs généreux, devient le plus irrésistible apostolat.

(1) Sa correspondance avec Calvin commence en 1558. Le discours sur la prise de Saint-Quentin, écrit à la fin de 1557, porte déjà l'empreinte de ses nouveaux sentiments.

(2) Voir la notice que lui a consacrée M. le comte Jules Delaborde dans l'avant-dernier numéro du *Bulletin*, et notamment p. 339.

(3) Dès le 5 janvier 1558, Calvin lui envoie un ministre avec de pieuses exhortations. *Lettres*, t. II, p. 179.

(4) Voir les lettres adressées par Calvin au fils et à la mère. La comtesse de Seninghen avait eu des rapports antérieurs avec Th. de Bèze.

C'est dans les prisons ou dans les retraites cachées de la ville et des champs qu'il faut chercher l'histoire de l'Eglise réformée de Paris à cette époque. Prêcher en temps et hors de temps, sans souci de leur repos, au péril de leur vie, tel est le rôle de ses ministres, et Macard ne saurait pas plus l'oublier que Le Maçon et La Roche-Chandieu, ses collègues en ces temps difficiles. Ses lettres en font foi, et l'on pourrait aisément en extraire un journal quotidien de la congrégation confiée à ses soins : sollicitude pastorale, zèle, prudence, soumission absolue au devoir et à Dieu, tels sont les traits qui caractérisent le pasteur, dont la vie n'est qu'un témoignage auprès des puissants de la terre, comme auprès des pauvres, des petits remis à sa garde. Le titre de serviteur du roi de Navarre lui ouvre les portes des cachots les plus redoutés : c'est là que s'exerce la meilleure part de son ministère. Au sortir du Châtelet, où il raffermit des captifs ébranlés dans leur foi, il ne craint pas d'aller trouver leurs juges, et de leur adresser de sérieux appels. Le président de Thou, âme assez éclairée pour discerner l'innocence de ceux qu'on envoie au bûcher, mais trop faible pour la proclamer ouvertement, et qui trouvera, hélas ! un mot d'excuse pour le plus grand crime de notre histoire, doit se résigner à entendre le courageux ministre plaider la cause de ceux qui sont injustement détenus et lui rappeler le compte suprême qu'il aura bientôt à rendre (1). Un tel langage ne saurait demeurer impuni : le nom de Macard sera un des premiers inscrits sur les listes de proscription du cardinal de Lorraine. Les négociations engagées avec l'Espagne retardent seules l'orage suspendu sur l'Eglise de Paris et ses conducteurs. Leur confiance est en Dieu : « Le roi, écrit Macard, profère les plus

(1) Voici en quels termes Macard raconte cette entrevue, dans une lettre à Calvin du 12 avril 1558 : « Navarrenus ab aliquo rogatus misit litteras ad præsidem de Thou, quas ipse reddidi... Hanc occasionem nactus, sic cum illo disserui de fide ut liberius non potuerim ad vos, dixique tandem ipsum redditurum rationem coram summo judice si pergeret innoxios condemnare. » La réponse du président: *Legem habemus!* est bien d'un de ces parlementaires habitués à mettre la loi écrite au-dessus des plus impérieuses prescriptions de la conscience.

horribles menaces. Pour nous, qui avons jeté notre ancre au ciel, nous naviguons au milieu de la tempête comme dans un port tranquille (1). »

Les lettres de Macard sont un miroir où se reflète la vie de la congrégation parisienne, avec ses incidents variés en ces jours critiques. Le fidèle pasteur ne laisse rien ignorer à Calvin de ce qui se passe au sein du troupeau affligé, des marques de constance ou de faiblesse qui viennent attrister ou réjouir son cœur : « Je reviens aux prisons; nous y comptons encore trois athlètes dignes d'estime, Sarrazier, Favre et Guérin. Je les ai exhortés, il y a trois jours, dans le préau des Tournelles, et j'ai été grandement édifié par leurs réponses. Le carmélite qui nous avait donné quelque espoir est retourné honteusement à la messe. Il m'a même fermé quelque temps la porte des cachots en révélant ma qualité de ministre que plusieurs soupçonnaient déjà. Dieu m'assiste, et cela me suffit, car je marche dans ses voies et je ne fais rien à la légère. James Hamilton est retourné à Poitiers pour confirmer les siens. Il est certain qu'il n'a pas reçu l'absolution, comme on l'a dit, non sans scandale, d'après les termes de la sentence prononcée contre lui par les juges. Le remède est facile : mais les forts ont aussi leurs faiblesses... Parmi les captifs, il en est quelques-uns desquels je n'ose rien affirmer. Celui qui avait été mené à Orléans est mort en prison, après avoir purement confessé sa foi à la confusion de son juge. Trois de nos frères qui s'étaient rendus chez les Chartreux dans l'espoir de convertir l'un d'entre eux, ont été trahis par ces démons et emprisonnés. J'ignore comment ils supportent cette épreuve. Il semble que les juges reculent devant l'application de la peine capitale. Mais, parmi nos frères, beaucoup sont intimidés, et l'on a de la peine à trouver des locaux pour les assemblées qui, du reste, sont peu nombreuses. Quoique l'on doive craindre

(1) « Nos tamen qui fixam in cœlo anchoram habemus, non secus inter istas turbulentas jactationes navigamus ac si in tranquillo portu essemus. » (*Ibid.*)

de ces commissaires faméliques, qui vont partout cherchant leur proie, nous avons encore plus à redouter la fureur de la populace dont les prêtres excitent la rage dans leurs sermons, en déclamant contre les juges qu'ils accusent d'être luthériens (1). »

Une triste nouvelle vient de se répandre dans l'Eglise de Paris. Celle des captives sur laquelle on fondait le plus d'espoir, Madame de Rentigny, intimidée par les menaces des juges, vaincue par les prières de son mari, a consenti à entendre la messe, et vu s'ouvrir les portes du cachot pour prix d'une abjuration plus ou moins volontaire; le précepteur de ses enfants a fait amende honorable au parvis Notre-Dame. Grave sujet d'humiliation pour le pasteur qui ne veut pas désespérer d'une âme encore ouverte aux salutaires impressions du repentir. C'est à l'instigation de Macard que Calvin adresse à la fille du seigneur de Rambouillet, rendue à sa famille et veillant au chevet d'un époux malade, ces paroles si propres à la ramener dans la voie du renoncement et du devoir : « Vray est, Mademoiselle, qu'il ne vous faut chercher nulle excuse pour amoindrir vostre faulte... Vous n'avez pas résisté devant les juges comme vous le deviez; vous avez trop accordé à vostre mary pour luy complaire. Si vous continuez encores à plier et à fleschir, il y a danger que tout ce que Dieu avait mis en vous de zèle et bonne affection s'amortisse. Ce n'est pas petite offense quand vous déclarez à un incrédule que vous estes preste de le préférer à Dieu. De gaigner vostre mary par moiens licites, c'est une chose désirable... Mais de luy faire hommage qui emporte sacrilége, et pour vous réconcilier avec luy, faire divorce avec Dieu, et pour nourrir une paix mauldite avec luy, provoquer contre vous le juge céleste, et en faveur du mariage terrien et caduque, rompre le lien perpétuel et sacré par lequel nous sommes

(1) « Quanquam metuuntur commissarii famelici undique venantes prædam, magis tamen reformidatur populi furor, quia sacrifici in suis pronis clamitant et acuunt rabiem plebeculæ, invehent contra judices quasi stent a parte lutheranorum. » Rachamus Calvino, 27 martii 1558.

joincts au Fils de Dieu, nostre Sauveur, jugez s'il ne seroit point meilleur de mourir cent fois ! » (1)

Ces véhémentes exhortations, qui paraissent dures à notre âge sceptique, éveillaient alors dans les âmes un trouble salutaire et de viriles résolutions. La fille du seigneur de Rambouillet semble avoir traversé victorieusement les luttes qui l'attendaient sous le toit conjugal, comme une mélancolique réalisation des paroles du Christ annonçant les divisions qu'il venait apporter sur la terre (2). Une lettre de Macard à Calvin, du 12 avril 1558, montre qu'elle eut un moment le projet de se retirer à Genève où Charles de Jonvillers, son parent, l'avait depuis longtemps précédée, et ne laisse aucun doute sur ses vrais sentiments : « Nous avons permis à Mademoiselle de Rentigny de se rendre auprès de son mari très-dangereusement malade et qui lui fait les plus belles promesses. Déjà les chevaux étaient achetés qui devaient la transporter auprès de vous. Certes, elle s'est courageusement conduite dans ces derniers temps (3). » Une autre lettre, écrite quelques mois plus tard, contient ces mots significatifs : « Nous avons envoyé Dampierre à Mademoiselle de Rentigny pour qu'il nous rapportât quelque chose de certain à son sujet. Elle nous écrit qu'elle se sent plus forte qu'auparavant ; elle a même quelque espoir de gagner son mari, et se recommande en attendant à vos prières (4). » Ces précieux fragments, tirés d'une correspondance peu connue, nous initient aux détails d'un apostolat qui ne se poursuivait pas sans douleurs, dans les prisons, au foyer domestique, sur la terre d'exil, et dans lequel Macard sut se montrer le digne collaborateur de Calvin.

(*Suite.*) JULES BONNET.

(1) A Mademoiselle de Rentigny, 10 avril 1558. *Lettres françaises*, t. II, p. 189 191.

(2) Evangile selon saint Matthieu, ch. X, v. 35, 36, 37, 38.

(3) « Certe hactenus viriliter se gessit. » Rachamus Calvino, 12 avril 1558.

(4) « Scribit illa sibis meliu esse quam antea, nonnihil spei se habere de viro. Interim vestris precibus se commendat. » Idem eidem, 14 julii 1558. Lettre contenue dans le portefeuille 1 de la bibliothèque de Genève (*Lettres de divers*), et non reproduite par M. Coquerel.

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## LA RÉFORME A METZ

### SIX LETTRES INÉDITES DE FAREL ET DE PIERRE TOUSSAIN

### (1525-1526)

Qui aurait jamais cru que le réformateur Farel pût être rangé au nombre des écrivains militaires? Mais de quoi ne s'avise pas l'ignorance, jugeant sans appel? Les lettres suivantes de Farel et de Toussain, qui faisaient partie d'une volumineuse collection de papiers de famille, étaient placées dans un fascicule portant l'étiquette : « *Lettres tout entièrement militaires.* » Heureuse bévue! Elle a servi de sauvegarde. Quand vint le moment de faire un choix dans les archives de la famille *** (c'était en 1836), *tout* ce qui n'était pas « *militaire* » fut jeté au feu. Nous ne faisons que citer ici la déclaration de la personne, d'ailleurs très-honorable, qui présidait à l'auto-da-fé. C'est ainsi qu'une très-riche collection de lettres, appartenant à une ancienne famille, alliée aux plus grands noms de la Lorraine et des pays voisins, a été décimée, de sang-froid, en plein dix-neuvième siècle!

Mais heureusement pour l'histoire du protestantisme, quelques-unes de ces lettres *militaires* sont devenues la propriété de M. le baron Schickler, à Paris. Tous ceux qui aiment à connaître les origines de nos Eglises lui sauront gré de ce qu'il a bien voulu permettre que ces précieux documents fussent publiés dans le *Bulletin.*

Ils sont tous très-intéressants, mais de valeur inégale. Les trois lettres écrites par Farel méritent, en particulier, la plus sérieuse attention; elles révèlent, sous de nouveaux aspects, cette âme ardente et si profondément religieuse. L'épître du 16 octobre 1526, à elle seule, est un véritable trésor. Le cœur de Farel s'y découvre à nu, et ce qui frappe tout d'abord, c'est la joie, la paix de ce néophyte, « qui était riche comme Job, » cette consécration absolue au devoir, ce zèle ardent qui lui faisait dire : « Pas ne faut que vous escrive mon desir, pour lequel volontiers me ferois une souris, pour entrer en lieu où je puisse servir à Celuy à qui je dois tout. »

On a quelquefois reproché à la réforme du XVIe siècle d'avoir saisi la religion par l'intelligence plus que par le cœur, de s'être attachée

à proclamer des vérités plutôt qu'à nourrir la vie spirituelle. Ce reproche ne saurait atteindre le réformateur Farel. Il vivait pour Celui à qui il devait tout, et quand il exhorte le chevalier d'Esch « à ne penser à autre chose qu'à Jésus, à ne rien faire que pour Jésus, tellement qu'ici et après il soit toujours en Jésus, » on croit entendre le pieux Le Fèvre d'Etaples s'écriant : « Allons à Jésus-Christ en toute fiance! Il soit notre pensée, notre parler, notre vie et notre salut, et notre tout! Lequel le Père nous a donné pour vivre en lui, et par lui et par sa parole. » Les mêmes fruits d'une piété intime et sincère venaient de se manifester chez plusieurs personnes, mortes de la peste. « Ils sont partis de ce monde, disait Farel, en une grande confiance en notre Seigneur, » tandis que « les adversaires, en grande horreur et merveilleuse impatience, et contre leur volonté, quittent cette misérable vie. » La lettre écrite par Farel le 17 octobre 1526 retrace également quelques circonstances touchantes de la mort de trois ou quatre réfugiés de Metz. Les détails de ce genre ont d'autant plus de prix qu'ils sont plus rares dans les correspondances de ce temps-là. On ne songeait pas alors à recueillir les récits des morts édifiantes. C'était assez de pouvoir dire : Ils sont allés joyeusement à notre Seigneur.

L'une des épîtres de Farel jette une vive lumière sur une période intéressante et jusqu'ici peu connue du développement de ce réformateur. Ses débuts dans le ministère pastoral, à Montbéliard (1524), annonçaient un prédicateur zélé, mais violent. Œcolampade dut blâmer ses sorties contre les prêtres, et il lui rappela qu'il avait été envoyé pour annoncer la bonne nouvelle du salut et non pour maudire. « Votre zèle excessif, lui disait-il, vous fait oublier la faiblesse de vos frères. Il ne suffit pas d'être affable pour les amis de la Parole, efforcez-vous aussi de gagner les adversaires par la persuasion. Faites pour les autres ce que Jésus-Christ ferait pour vous, et apprenez de lui à être doux et humble de cœur. » Cette leçon ne fut pas perdue. Strasbourg devint pour l'ami d'Œcolampade une école de modération et de sagesse. Aussi le Farel de 1526 est-il bien différent de celui de 1524. Son ancienne fougue a fait place à une ardeur contenue et réfléchie. Il a appris à compter avec les obstacles et à proportionner les moyens au but. On peut en juger par les conseils qu'il donne aux évangéliques de Metz. Il ne se contente pas de leur prescrire, comme règle générale, la vraie charité qui ne songe qu'au salut du prochain. Il leur recommande expressément de ne pas scandaliser « les infirmes, » et, à cet effet, d'observer extérieurement les jeûnes et les fêtes de l'Eglise, puisque ce sont choses permises à la liberté chrétienne, pourvu qu'elle ne renie pas Jésus-Christ. « Et surtout ajoute-t-il, il faut garder la douceur de Jésus et *attendre* ceux que notre Seigneur veut attirer, pensant *que c'est une grande chose si, au commencement, on ne blasphème point Dieu en sa Parole, et plus grande, si on la peut ouïr ; encore plus grande, si on vient aucunement à en dire du bien et penser qu'elle est véritable, — jusques à ce qu'on vienne à la magnifier et annoncer et à se gouverner selon icelle... L'usage de*

*la Parole ôtera l'infirmité de foi.* » Personne, à notre connaissance, n'avait mieux formulé la théorie du ministère chrétien. Farel fut bientôt appelé à la mettre en pratique. On sait qu'il écrivait d'Aigle à Zwingli, le 9 juin 1527 : « Jusqu'ici j'ai procédé avec lenteur, à cause de l'ignorance tant de mon troupeau que des populations environnantes. J'ai dû tolérer beaucoup de superstitions et différer, non sans douleur, la proclamation complète de la vérité. »

Il y aurait donc lieu de modifier le jugement un peu sévère que M. le D^r^ J.-J. Herzog a porté sur le réformateur français : « Il paraît, dit-il, que Farel tint peu de compte des lettres d'Œcolampade, et qu'il continua à aller de l'avant, brisant et renversant tout sur son passage. Farel représente assez bien l'esprit du protestantisme français ; esprit tranchant, visant à obtenir un résultat immédiat, porté aux mesures énergiques et faisant tout plier devant les principes. » (*Œcolampade, le réformateur de Bâle,* traduit de l'allemand et abrégé par A. de Mestral, p. 148. Neuchâtel, 1848. Edition allemande. Basel, 1843. T. I, p. 255, 256.)

Le chevalier Nicolas d'Esch, le correspondant de Farel et de Toussain, doit aussi nous occuper pendant quelques instants. La famille *d'Esch* ou *Dex*, originaire du Luxembourg et fixée à Metz depuis environ deux siècles, rivalisait d'influence avec les *de Heu,* les *Baudoche,* les *Roucel,* les *de Gournais* et autres familles aristocratiques, qui gouvernaient seules cette ville impériale. Son père, Nicole d'Esch, avait été revêtu en 1483 de la charge de maître-échevin. Il la remplit lui-même en 1506 et en 1509. Son frère Philippe semble avoir été mêlé plus souvent que lui aux affaires de la cité. Ils avaient au reste les mêmes goûts et ils excellaient dans tous les exercices du corps. Nicolas, en particulier, passait pour le *sportman* le plus distingué du pays messin. De plus, il était « courtois, débonnaire, gracieux, » ami de la justice, charitable envers les pauvres, « fort dévotieux, » et, par conséquent, très-aimé du peuple. (*Chroniques messines,* p. 711, 712. 1838.) Au printemps de l'année 1520, il partit de Metz pour faire le pèlerinage de Jérusalem, et il fut de retour le 6 janvier 1521, portant le titre de chevalier. Peu de temps après, sa femme mourut. Elle lui avait légué la plus grande partie de ses biens. Cet héritage suscita un interminable procès entre lui et François de Gournais, son beau-père. Celui-ci, débouté de ses prétentions, refusa de se soumettre à la sentence du tribunal; et Nicolas d'Esch, ne pouvant obtenir « bonne et briève justice, » vendit tout ce qu'il possédait et partit pour la Bourgogne (17 novembre 1521). Les démarches qu'il tenta, mais en vain, l'année suivante, pour recouvrer ses droits, trahirent un vif ressentiment. Après avoir séjourné assez longtemps à Vesoul, il vint s'établir à Montbéliard. C'est là qu'au mois d'août 1524 il fit la connaissance de Farel et du chevalier Anémond de Coct, qui le gagnèrent à la Réforme. On le retrouve dans sa ville natale en février 1525. (Voyez la *Correspondance des Réformateurs* dans les pays de langue française, t. I, p. 252-254, 256, 266, 283, 306, 309, 312, 328, 335, 337.) Lorsque Jean le Clerc, exilé de France, fut arrivé à Metz

il le fit appeler et s'entretint avec lui de l'Evangile (mai 1525). Nicolas d'Esch lui raconta « qu'il avoit esté à Montbéliard et qu'il avoit oy prescher ung docteur appelé maistre Guillaume Farel. » Puis il le pria de ne point s'en aller encore, « car il feroit venir à Mets le dit maistre Guillaume et, s'il pouvoit, il le feroit prescher. » (Confession de J. le Clerc. *Chroniques* citées, p. 827.)

Les lettres qui suivent achèveront de faire connaître le chevalier d'Esch. Nous avons essayé d'en rendre la lecture moins laborieuse, en y introduisant la ponctuation moderne, les accents et çà et là quelques mots supplémentaires, placés entre des crochets. Il ne nous reste plus qu'à exprimer un vœu : c'est que l'heureux propriétaire de la lettre de Toussain à Farel, datée de Bâle le 3 juin 1525, qui a été mise aux enchères à Paris le 19 décembre 1850, veuille bien se décider à la communiquer généreusement au public. Si l'on retrouvait un jour une autre lettre non moins précieuse, celle que Farel adressa, le 9 juillet 1526, au chevalier d'Esch. (Voyez Ancillon: *L'idée du fidèle ministre de Jésus-Christ*, p. 237. Amsterdam, 1691), on posséderait alors, sur les premières tentatives d'évangélisation dans la ville de Metz, un ensemble de renseignements à peu près complet.

## I

### *Pierre Toussain à François de Trève, à Jametz.*

De Bâle, 15 juillet 1525.

Mon cher cousin, le plus que faire puis à vous me recommande. Je crois que vous estes advisé des molestes que l'on me fait à *Mets*. Dernièrement je m'y estoye trouvé pour me purgier et respondre jusques à la dernière gouste de mon sang contre tous ceulx qui sans cause me vouldroyent charger d'auchuns crimes, ne demandant que la mort sy j'estoye trouvé jamais avoir dis ou soubstenu chose contre Dieu ou saincte Esglise. Mais certe, mon cher cousin, l'on ne m'a jamais voulu ouyr, et m'a-on déjecté hors de la ville sans me vouloir dire pour quoy ny comment (1). Et pour ce, mon cher

(1) Toussain avait essayé à deux reprises de rentrer dans la ville de Metz, comme on le sait par les témoignages suivants : « Un chanoine de la Cathédrale, nommé *Pierre Tossany*, qui, sous prétexte de se vouloir appliquer à l'estude des bonnes lettres, s'estoit transporté à *Basle*, y huma le poison de *Luther :* lequel ayant dessein de respandre sur la ville de *Metz*, il y retourna le 28 de Février 1525. L'on trouva chez luy premièrement quelques livres suspects d'hérésie, qui furent saisis par les inquisiteurs de la foy. Après on le vit faire de grandes instances, pour prescher le Caresme suivant, dans la Cathédrale... On luy refusa pourtant cet employ, et mesme avec mespris et mocquerie : ce qui luy donna sujet de se retirer, pour un peu de temps. » (*Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz*, par le P. Meurisse. Metz, 1670, p. 16, 17. — Voyez aussi les *Chroniques messines*, p. 824.)

cousin, je vous prie bien chèrement que faictes auprès de Monseigneur *de Sedan* (2), vostre maistre, qu'il en escripve à Messieurs de la cité de Mets, à Monseigneur *de Sainct-Anthoine* (3) et à Messieurs de Chapitre, selon la forme que [je] vous envoye sy-dedans enclose. Si j'ay offensé contre l'honneur de Dieu, de l'Esglise ou de Justice, je ne demande que la mort. Sy je n'ais offensé, je demande que l'on me laisse vivre. Nostre Seigneur scet le grant tort que l'on me fait. Vous en poulrez aussy escripre à mes dits Seigneurs de Chapitre et mes aultres parens et à Monsieur *le prothonotaire Baudoche* (4). Et je prierais Nostre Seigneur qui, mon cher cousin, vous doint l'entier de voz desirs. Vous priant que advisez maistre *Nicolais Henri, Covel,* merchant demourant à *Mets,* ou Monsieur *Nicol d'Esch*, chevallier, de ce que besoignerés en cest affère, pour m'en adviser. Me recommandant à ma chère cousine, vostre femme, au capitainne *Petit-Jehan,* à *Jehan Figuier,* nostre cousin, et à tous noz aultres parens et amys.

A Basle, très-hâtivement, ce xv[e] de Jullet 1525.

Vostre serviteur et cousin

P. TOUSSAIN.

« Environ la Sainct-Barnabé, onziesme jour de jung [1525], retournoit ung moult biaul josne chainoine du grant moustier en *Mets,* nommé maistre *Pierre,...* et amenoit ung grand docteur et profond en science, avec luy, nommé maistre *Guillaume* [*Farel*], qui tenoit la loy Luther, et avec eulx ung messaigier d'Allemaigne. Et demandoit alors celluy maistre *Pierre* à estre ouy en justice devant messeigneurs les trèse jurés; mais on ne le voult escouter. Parquoy il en appelloit au seigneur maistre-eschevin, et crioit tous les jours après luy, affin qu'il le voulsist déterminer; mais son cas fut mis à non challoir, et fut pendue sa plainte au croc : et avec ce, fut le dit maistre *Pierre* et ses consors en grant danger d'estre prins au corps. Parquoy luy, craindant les dangiers, avec ses compaignons, ung peu devant la S[t]-Jehan, bien vistement s'en sont partis de *Mets*, et chevaulchairent toutte la nuyt, de peur d'estre happés. » (*Chroniques de la ville de Metz,* p. 823, recueillies par J.-F. Huguenin. Metz, 1838.)

(2) Il doit être question ici de Robert II *de la Marck,* prince de Sedan. Son fils Robert III, seigneur de Fleuranges, fait prisonnier à la bataille de Pavie (24 février 1525), était alors détenu en Flandre. Quant à Robert IV, fils du seigneur de Fleuranges, il était encore trop jeune pour avoir sous ses ordres une « compagnie. »

(3) *Théodore de Saint-Chamond,* abbé de Saint-Antoine de Viennois. Jean Crespin l'appelle *Théodore de S. Chaulmont*, et il dit qu'il était vicaire-général, spirituel et temporel, du cardinal Jean de Lorraine dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun. (*Histoire des Martyrs*, 1554, p. 176; 1582, fol. 87 a.) Il exerçait, en outre, les fonctions de commissaire du saint-siége dans le duché de Lorraine et lieux circonvoisins, pour l'extirpation de « l'hérésie. » (D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 17.)

(4) La famille *de Baudoche* appartenait à la plus haute noblesse du pays messin. La mère du protonotaire *Nicolas Baudoche* était la propre sœur de Robert II de La Marck. (Voyez Moréri, *Dictionnaire historique,* article *La Marck.*) *Claude Baudoche,* chevalier et seigneur du Moulin, frère de Nicolas, avait épousé Yolande de Croy. (*Chroniques messines*, p. 795, 796.)

Suscription : *A seigneur François de Tryve, homme d'arme au Roy, de la compaignie Monseigneur de Sedan, mon cher cousin, etc.*

*A Jamais.*

## II

*Modèle de la requête que Robert de la Marck était prié de présenter aux magistrats et aux chanoines de Metz.*

*A Messeigneurs de la cité de Mets.*

Messeigneurs, je me recommande à vous, etc.

Messeigneurs, *François de Tryève*, homme d'arme au Roy, de ma Compaign[i]e, *Jehan Figuier* et aultres, mes bons et léalz serviteurs, cousins à maistre *Pière Toussain*, chanoine de *Mets*, m'ont avisèz, ces jours, comment auchuns indhument chargeoient leur dit cousin de hérésie. Par quoy le dit maistre *Pierre*, dernièrement, c'estoit venu purgier à vostre cité, comme bien en tel cas appertient, ne demandant que la mort s'il estoit trouvé que jamais heû[t] dit ou soustenu chose contre Dieu, l'Esglise ou Justice ; et que, ce non obstans, sans le vouloir ouyr, l'avez déjecté de vostre cité.

Et pour ce, Messeigneurs, que les dessus dis, mes bons et féalz serviteurs, et mesment le dit *François*, lequel par longue espace de temps a bien et léalment servi au Roy, se sentent merveilleuse[ment] intéressé en cest affère, ad cause du reproche et déshonneur que leur poulroyt estre fait sy-après, sy leur dit cousin estoit ainsy diffamé, sans estre soustenu ny ouy à ses deffenses, — je vous prie très-affectueusement de vouloir permectre au dit maistre *Pière*, vostre soubject et menant [*l.* manant], de se pouvoir sûrement trouver à vostre cité, pour respondre par droit et raison à tous ceulx qui luy vouldroyent imposer auchuns crimes, veu qu'il ne demande que la mort et tout rigeur de droit s'il est trouvé avoir offensé contre l'honneur de Dieu et de l'Esglise. Et, s'il est trouyéz innocent, que luy permectez désores résider à vostre dicte cité sur son bénéfice, comme ung homme d'esglise est tenu et obligé de fère, etc.

ROBERT DE LA MARCHE.

*A Messeigneurs de Chapitre de Mets.*

Messeigneurs, je me recommande à vous, etc.

Messeigneurs, *François de Tryeuve,* homme d'arme au Roy, de ma Compaignie, *Jehan Figuier* et aultres, mes bons et léalz serviteurs, cousins de maistre *Pierre Toussain,* vostre conchanoine, m'ont advisé des grandes molestes que l'on fait journellement à leur dit cousin, ad cause de je ne scé quelz livres qu'avez heu pris chez luy et mys ès mains des Ordinaires, l'accusant de hérésie par lettres diffamatoires et aultrement. Par quoy, ces jours, le dit maistre *Pière* s'estoit venu purgier. Mais, (etc., ainsy que a l'aultre forme).

Et pour ce, Messeigneurs, que les dits cousins du dit M^e^ *Pière* se sentent merveilleusement intéressé à cest affère (etc., comme a l'aultre), je vous prie bien affectueusement que tenez mains que le dit maistre *Pière* soit restitué à son premier estat, pour éviter tous dengier qui s'en pouroyent ensuyvre, etc.

ROBERT DE LA MARCHE.

III

*Pierre Toussain au chevalier Nicolas d'Esch, à Strasbourg.*

De Bâle, juillet 1525.

Monseigneur, je me recommande humblement à vostre bonne grâce. Nostre frère *Farel* m'a avisé de vostre arrivée à *Starbourg,* ensemble comment les adversaires de la vérité triumphent à *Mets.* Et pleust à Dieu, Monseigneur, que eussiez bien dépêché voz affèr[e]s et que y fuissiés ! Je cognois l'infirmité de noz frères. Aussy *le curé de Sainct-Gorgonne* (1) averoit plus de courraige s'il

(1) Le curé de Saint-Gorgone se nommait *Didier Abria.* (Voyez la préface de M. le pasteur Cuvier, en tête de l'*Histoire de la persécution de Metz,* par Olry. Paris, 1859.) Il est mentionné plusieurs fois dans les lettres de Farel et de Toussain. Après avoir cherché un asile à Bâle, en 1524, il s'était décidé, au mois de juin 1525, à retourner à *Metz.* Toussain écrivait à Farel, vers le milieu de juillet, même année : « Pour l'honneur de Dieu, taichez que Mons^r^ *le Chevalier* [*d'Esch*], nostre bon maistre... s'en retorne, le plus brefz que possible sera ; car noz aultres frères sont merveilleusement débilz et infirmes en la foy, et ont grandement besoing d'un tel capitainne. Aussy *le curé de Sainct-Gorgonne* mecteroit plus hardiment main à la besoigne, s'il veoit le dit seigneur... Vous verrez les lettres qu'escrips à Mons^r^ *le Chevallier ;* mais sy vostre robbe scet nostre vouloir, brûlez-la. » (*Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française,* t. I, p. 252, 287, 337, 338, 357, 358, 365, 375, 376. Genève, 1866-1872.)

vous veoit à l'œil, qu'il n'avera à vostre absence. Pour ce que Monsieur *Oecolampade* et noz aultres frères d'icy me conseillent de sarcher tous moyens de povoir changé ma channoinie à quelque cure, veu que à grant peyne par aultres voyes trouvera-on ouverture à la prédication Evangélicque, — j'avoye, ces jours passés, envoyé ung pacquet de lettres à nostre dict frère (2), pour le fère tenir à mon cousin, maistre *Nicolais* (3), et vouldroye bien qu'elles vinsent à *Mets* le plus tost que possible seroit. Sy vous les pourtés, dictes au dict maistre *Nicol*, qu'il ne le baille que ung jour ou deux après vostre venue, affin que noz ennemys ne se donne garde de nostre vouloir. J'escrips à Messire *Nicol Roucel* (4), ad cause qu'il me fist dire, avant mon départ, qu'il me ayderoit atout ce que possible luy seroit. Monseigneur *vostre frère* (5) luy poulra parler, etc. Je luy escrips que n'eu[s] jamay vouloir ny ais encor de présent de dire ou soustenir chose contre l'Escripture ou contre saincte Esglise. Parquoy luy prie qu'il treuve moyen que on ne me persécute plus.

J'ais deux ou trois cousins auprès de Monseigneur *de Sedan*. Je lors escrips qu'il faicent escripre mon dit seigneur de Sedan à Messeigneurs de la Cité et à Messeigneurs de Chapitre auchunes gracieuses lettres pour cest affer. Je vous prie que secrètement leur faictes tenir mes lettres. Sy je puis une fois rentrer à ma chanonnie, je trouvera[i] incontinant une cure ou deux dedans la Cité, qui ne sera petite ouverture à la Parrolle de Dieu, qui, Monseigneur, vous doint sa grâce !

A Basle, très-hâtivement, ce je ne scé quantiesme de jullet 1525.

Vostre serviteur

P. Toussain.

Monseigneur, s'il vous plésoit escripre ung mot à *François de Trive*, mon cousin, de mon affer et de mon innocence, il averoit tousjours la chose plus à cueur.

Suscription : *A Monseigneur, Monseigneur le chevallier d'Esch.*

(2) C'est-à-dire, à *Guillaume Farel*. Le « pacquet de lettres » que Toussain lui avait envoyé contenait les deux pièces précédentes et la missive dont nous avons cité quelques passages (note 1).

(3) Probablement *Nicolas Henri*.

(4) *Nicole Roussel*, qui avait été maître-échevin de la cité de Metz, dès le 21 mars 1524 au 21 mars 1525. (Voyez les *Chroniques messines*, p. 810.)

(5) Philippe d'Esch.

## IV

*Guillaume Farel au chevalier Nicolas d'Esch, à Metz.*

De Strasbourg, 31 juillet 1525.

La grâce, paix et miséricorde de Dieu, nostre père, et de nostre Ségneur Jésus vous soit donnée, avec tous ceux qui invoquent le nom de Dieu ! Le bon et fidèle serviteur ne peut souffrir qu'on face injure à son maistre, ne qu'on luy détiègne rien, mais tousjours tâche d'avoir ce que appartient à son bon maistre; aussy le vray filz ne demande que l'honneur de son père. Donc povés savoir quel est le desir des fidelles qui sont bons et loyaux serviteurs, vrays et cordiaux filz de Dieu : que l'honneur de ce très-grand et très-miséricordieux père soit augmenté et son nom par tout sanctifié, ce que faut qu'il soit, car nulle puyssance luy peut résister. Ce desir, comme savés, me touche au cueur et aux fidelles qui sont ycy, de savoir comment tout se porte chés vous et quel portement a fait nostre bon frère *Desdier* (1), à qui le grand largiteur des grâces, nostre bon Père, donne grâce et force de vallamment porter le nom de Jésus ! Et pourtant, du cueur vous prie que du tout en rescrivés et de tous les moyens qu'on luy poura ayder en Nostre Seigneur. D'autre part, le bon *Pierre* (2) demeure tousjours ainsy qu'il plaît à Dieu, attribuant à ses fautes qu'il n'a pas esté ouy (3). Il vous rescript et à son cousin, et croy qu'il fait mention comment il veut fère amiablement avec les channoynes que sa channoynie luy demeure paisible. Je ne sçay s'il seroit plus expédient qu'il feût avec son dit cousin, pour plus le movoir à fère la diligence ; vous en rescrirés vostre advis. Le bon Evesque *Capito* (4) a rescript assés amplement à *Basle* de ce que savés, et, après avoir eu les novelles et responce, en serés adverty ; car il a grand desir de vous fère service.

Ce pendant tous qui sont ycy vous supplient grandement de fère que, selon la pure vérité, nous envoyés plainement le martyre des

(1) *Didier Abria*, curé de Saint-Gorgone, à Metz.
(2) *Pierre Toussain*. Il attendait à Bâle le résultat des démarches qu'il venait de faire pour obtenir sa rentrée à Metz.
(3) En février et en juin 1525. (Voyez la pièce n° I, note 1.)
(4) *Wolfgang-Fabricius Capiton*, pasteur à Strasbourg.

deux vrays martyres de Jésus, *Jehan Chastellain* (5) et du *curé de Sainct-Hyppolite* (6), despuys qu'on les print jusques au darnier souspir, en déclarant purement et simplement comment on a procédé contre eux (7). Et cecy farés, s'il vous plaît, le plus brief que sera possible; car ce sont choses que ne doivent estre cachées, affin qu'on cognoisse le droict et le tort, tant d'ung costé que d'autre, sans favoriser à persone : ce que demandent ceux qui ayment la vérité. Et vous prie que ne vous fâche de prendre la paine d'ung affère si tant utile, que le plus tost qu'on poura nous soit envoyé, en vous gardant tousjours à Nostre Seigneur, selon la grâce qu'il vous a donné, tousjours plus ferme et entier à garder son honneur, affin que, après ceste mortelle vie, viegnés à l'héritage céleste qui est promis à tous les esleuz qui ycy sont pellerins.

Vous saluerés, s'il vous plaît, tous ceux qui ayment Nostre Seigneur : monsieur *vostre frère* et *son filz* vostre nepveu (8), *Audebrant* (9) et *Hévrard* avec *ceux de Meaux* (10), lesquelz nostre frère

(5) *Jean Chastellain* avait subi le supplice du feu, le jeudi 12 janvier 1525, à Vic en Lorraine.

(6) *Wolfgang Schuch,* qui périt sur le bûcher, le mercredi 21 juin 1525, à Saint-Hippolyte, en Alsace.

(7) Nous avons lieu de douter que *Nicolas d'Esch* ait pu exécuter ce double travail. Il s'est probablement contenté de recueillir les souvenirs concernant *Chastellain.* Le récit du procès et de la mort de *Wolfgang Schuch* n'existe pas dans l'édition princeps du *Martyrologe* de Crespin; mais on y trouve déjà, sur l'arrestation et le supplice de *Chastellain,* de nombreux détails, qui sont évidemment extraits d'une narration contemporaine. (Voyez le *Recueil* de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort pour le nom de nostre Seigneur Jésus-Christ, p. 175-185, in-8. Genève, M. D. LIIII.) Le rédacteur ancien des *Chroniques de Metz* (p. 808-814), paraît aussi avoir puisé à la même source, et, comme le témoignage rendu par lui à *Jean Chastellain* est des plus sympathiques (ce qui contraste avec le ton ordinaire du livre), nous ne doutons nullement qu'il ne soit emprunté à une relation rédigée par un évangélique messin. On peut donc, sans trop de témérité, l'attribuer à *Nicolas d'Esch.*

Le récit des *Chroniques messines* a été reproduit par M. le professeur Louis Ruffet, dans sa *Biographie de François Lambert d'Avignon,* p. 165-180. Paris, 1873. Celui de Lambert a été publié en français dans la *Correspondance des Réformateurs,* t. I, p. 344-347. Citons encore une relation catholique très-rare. Elle est intitulée : *Traité nouveau* de la dégradation et exécution actuelle de Jehan Castellan, faite en Vyc en Austrasie, le XII jour de Janvier. Avec une oraison de la foy, par Nicole Volkir de Séroville [secrétaire du duc de Lorraine]. Et fut achevé d'imprimer le dit livre le 25 d'aoust 1534. In-4. (Panzer, *Annales typographici,* t. IX, p. 157. — Voyez aussi Du Verdier, *Bibl. françoise,* t. III, p. 146. Paris, 1773. — *Bibl. des Jacobins,* par le P. Echard, t. II, p. 62 et suiv.)

(8) *Renaud d'Esch,* fils de Philippe.

(9) *Claude Houdebrant* ou *Haudebrant,* l'un des XIII juges de Metz. (*Chroniques* cit., p. 784.)

(10) On ne possède pas de renseignements sur ceux des habitants de Meaux qui avaient cherché un asile à Metz. Ils y étaient peut-être arrivés avec *Jean le Clerc,* vers la fête de Pâques, qui eut lieu le 16 avril, en 1525. (Voyez Bèze, *Histoire ecclésiastique,* t. I, p. 6. — Toussaints Du Plessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux,* t. I, p. 329. — Crespin, 1582, fol. 856.)

*Jehan Prévost* (11) salue et vous aussy. Celluy qui alloit à *Lyon* eust bien fait s'il feust allé jusques au dict lieu (12). Dieu soit loué de tout ! Tous le[s] évesques vous saluent de très-grande affection, et sur tous *Capito* et *Bucer* et *Védast* (13) aussy. La grâce de Nostre Seigneur avec vous !

De Strazbourg, ce dernier de Jullet 1525.

L'entièrement vostre en Nostre Seigneur
serviteur GUILLAUME FAREL.

Le bon *Mosi* (14) est allé à nostre Père, nous layssant en ceste misère. Suys marry qu'il n'est venu jusques à *Meaux* pour déclairer le Sacrement, car on en abuse grandement au dit lieu.

(Au-dessous, sur un petit carré de papier, collé à la lettre :)

Donnez au présent porteur une bach[e], et nous donrons semblablement le vin à ceux qui nous rapporteront de voz lettres, ausquelx ne donnés rien, affin qu'elles soient rendues surement.

Suscription : *A mon très-honnoré ségneur, Monségneur le chevallier Nicole d'Esch, à Metz.*

Le manuscrit porte le sceau de Farel. Il est un peu effacé; mais on distingue encore le glaive entouré de flammes et une partie de la devise : QVID VOLO NISI VT ARDEAT.

(11) Vers le milieu de juillet 1525, Toussain écrivait de Bâle à Farel : « Tout maintenant sont arrivez deux frères, quondam religieux de S. François. L'ung s'appelle *Joannes Præpositus*, lequel a esté prisonnier à Paris ; prædicabat *in Episcopatu Meldensi*, — et, le 14 juillet : *Joannes Præpositus* et *Bentinus* profecti sunt *Tigurum*, propediem reversuri : quos non est comitatus is qui tibi has literas reddidit, *Præpositi* consodalis, ne nimium dispendii pateretur in itinere... Hunc *Præpositum* sequuturum [scil. *Argentinam*] arbitror, ubi redierit, maxime ut quædam *Lamberto* dicat, nomine fratrum qui agunt in *Francia*. »

(12) Est-ce une allusion à *Jean le Clerc* de Meaux, arrêté à Metz, le 24 juillet 1525, pour y avoir brisé des images, et qui fut exécuté le samedi 29 du même mois? On serait tenté de le croire, malgré l'objection suivante : Farel avait connu *le Clerc* pendant les huit jours qu'il avait passés à Metz, du 11 au 18 juin 1525. Par conséquent, il n'ignorait point qu'il était exilé de France, et il n'aurait pas pu lui conseiller de se rendre à *Lyon*. Mais le Réformateur pensait peut-être que, dans cette grande ville, il serait moins exposé qu'à *Metz*. De là le regret qu'il exprime, et que *Pierre Toussain* éprouvait déjà, quand il lui écrivait le 14 juillet 1525 : « Doleo *Meldensem illum* non ivisse *Lugdunum*. Sed quid faceres? »

(13) *Jean Védaste*, natif de Lille en Flandre. Il avait été emprisonné à Metz pendant quelques jours, à l'époque du martyre de Jean Chastellain. Délivré de force par le peuple, il se réfugia à Strasbourg.

(14) Nous ignorons quel est le personnage qui avait pris ce pseudonyme. Il ne faut pas le confondre avec *Moysi*, l'un des prédicateurs évangéliques de l'évêché de Meaux en 1524.

V

*Guillaume Farel au chevalier Nicolas d'Esch, à Metz.*

De Strasbourg, 16 octobre 1526.

La grâce, paix et miséricorde de Dieu, nostre père, et de nostre Seigneur Jésus vous soit donnée, mon bon ségneur et frère, en Celuy qui pour nous a espandu son sang ! Lequel vous remplisse de la force et vertu de haut, comme il a fait ses apostres, pour porter son nom devant tous et fortement batailler pour la gloire de son Evangile, laquelle du jour en jour estet [*l.* est] de plus en plus magnifiée et exaucée, combien que le monde tâche de l'opprimer : sur le quel Nostre Seigneur desjà a levé sa main, et ce que nous voyons estre advenu sur ceux qui, de toute leur puyssance et vertu, ont tâché de chasser Jésus et sa Parolle loing d'eux, adorans plus *la beste* que autre nation, en ce lamantable et doulant *Jubilé* dernier passé (1), — là où on pansoit, en délaysant et renonçant Jésus et la vertu de la purification de son sang et sa saincte parolle (vous n'adorerés plus en ceste montaigne, n'en Hiérusalem), qu'on feust bien près de Dieu et qu'on fît selon sa Parolle. [Ce] qui est provenu pourtant qu'on ne preuve point les doctrines, et qu'on ne reguarde point de quelz esperitz elles viennent, si elles renoncent Jésus, ou si elles le confessent. Car *toute doctrine d'erreur et fauce elle renonce Jésus-Christ, et aussy toute véritable le confesse :* comme, que par la seule fiance et foy qu'on a en Jésus-Christ, on est justifié et sauvé, et non par autre chose. Car par ycelle on a la vie éternelle, on est fait bon arbre, filz de lumière, filz de Dieu et du royaume de vie; dont proviennent les fruictz de vie, bons fruictz, œuvres de lumière des enfants de Dieu et du royaume, non pas vivifians ne sauvans, mais déclairans la vie éternelle et le salut qui est au croyant : lequel, cognoissant Dieu et goustant l'infinie bonté et miséricorde de Dieu

(1) « L'an 1524, le dimenche onziesme de décembre, fut le *grand pardon du Jubilé* que le pape Clément, septiesme de ce nom, donna et octroia tant en Italie qu'en France. » (*Journal d'un bourgeois de Paris* sous le règne de François I[er], p. 210. Paris, 1853.) En 1520, « un grand pardon » avait déjà été annoncé dans toutes les églises de Metz et de la Lorraine. Le pape Léon X donnait à tous ceux qui, « contricts et confès de leurs péchiéz, » visiteraient, le 8 décembre, le monastère de Sainte-Claire à Pont-à-Mousson, « rémission plénière et absolution de tous et quelconques péchiéz et délits, combien qu'ilz soient griefz et énormes... » (*Chroniques messines*, p. 748.)

en soy, et le grand bien et honneur que Dieu luy fait et a fait par Jésus-Christ, embrasé du feu d'amour par le sainct esperit, duquel il est signé et marqué en son cueur, comme de l'arre de la vie éternelle, ne se peut tenir qu'en rendant grâces à son Père de si grands bénéfices, qu'il ne face œuvres de vraye foy et charité, pour manifier et exaucer le nom et la gloire de son Père, pour faire qu'il soit cogneu à plusieurs, non point de peur qu'il aye d'estre damné, s'il ne fait les œuvres, ains, pour manifier la gloire de son Père, ne craindroit point descendre en enfer, aymant plus tost, avec Moyse et Sainct Pol, estre effacé du livre de vie et séparé de Jésus, [que de souffrir] que le nom de Jésus feust déshonnouré.

Et, pourtant, tous ceux qui disent: « En faisant a[i]nsy ou a[i]nsy, tu seras sauvé, et, si tu ne fais cecy, si tu n'es lavé d'eaue, » ou quelque œuvre qu'il soit qu'on peut voir ou cognoistre, qui dit: « Si tu ne la fais, tu ne peux estre sauvé, » celuy renonce Jésus et sa vertu; car pour néant seroit-il mort, et son sang seroit de nul efficace, si sans telle ou telle œuvre il ne pouvoit sauver. Bien est vray que pourtant que le feu ne peust estre sans rendre chaleur, ne la vie sans esperit, ainsy peut-on aucunement dire que, là où on ne veoit les fruictz de foy et la chaleur de charité, que là il n'y a point de foy, ou bien peu; et de telz peut-on douter qu'ilz ne soyent point de enfans de Dieu, pour tant qu'ilz ne le monstrent point. Mais, pour vray, ancore sont mains [*l.* moins] enfans de Dieu ceux qui, craignans enfer ou la mort, font aucunes œuvres qui semblent estre bonnes, jugeant aussy les autres, s'ilz ne font ainsy. Car en vérité, le chrestien cueur touché de foy ne fait rien, si non pour glorifier le nom de Dieu et pour attyrer les autres à Dieu; et d'autant qu'il le peut plus, tant plus s'esforce. Cecy soit dit pour ceux qui veulent abatre la liberté chrestienne, les ungs nous voulans rendre subjectz à l'eaue, les autres au pain et vin, qu'on charche là Dieu, lequel devons charcher dedans nous, et estre sanctifiéz de luy par son sainct esperit. Et ainsy nous sanctifierons l'eaue, et non pas l'eaue nous, et le pain aussy et le vin, qui nous doyvent servir, et non pas nous à eux. Quant nous sommes saintz, ces choses sont sainctes; autrement, ne sont qu'abomination, comme Nostre Seigneur dit souvent aux enfans d'Israël des sacrifices, lesquelz néantmoyns il avoit ordonnés par Moyse. Donc, que les choses par dehors et toutes œuvres nous servent, et non pas

nous à elles, sans y métre ne temps, ne lieu, ni autre circunstance, mais en louant Dieu et luy rendant grâces de ses grands bénéfices, et, en servant à l'édification de nostre prochain, en usons autant que Nostre Seigneur nous monstre qu'en povons proufiter et autant qu'en profitons, ayant tousjours souvenance de Celuy qui tant nous a aymé, qu'il s'est donné pour nous, affin que n'ayons point crainte de faire ainsy qu'il a fait.

Vous savés bien la fin et l'arrest de l'*assemblée* (2), en la quelle long temps avant que feussent assemblés, la conclusion estoit prinse (3). Mais Dieu, qui est dissipateur du conciel des hommes, a tout ranversé. Les Chananiens, Amorr[é]ens et autres qui ont l'onction avec la rassure (4), ne pevent venir à aucune condition avec la Parolle de Nostre Seigneur, mais sont à ce de perpétuélement batailler contre elle; car c'est le conseil de Nostre Seigneur qu'ilz périssent sans aucune miséricorde. Mais Tyrus et Sidon n'est pas si loing de salut; ains avec ceux de Ninive facilement se amanderont et se retourneront de leur mauvaise vie, si Nostre Seigneur leur fait la grâce d'avoir ung Jonas. Car *les Villes* et *les Princes* (5) estoient d'ung accord que l'Evangile fust presché, et que l'*Empereur* feût mieux informé de la doctrine qu'on presche, qu'elle n'est point de *Luther* ne d'autre homme qui soit, ne qui ay esté par avant, mais est l'évangille de salut et la Parolle de Dieu vifvant. Mais les successeurs de ceux qui ont procuré la mort de Jésus et de tous ceux qui purement ont apporté la Parolle de Nostre Seigneur, point n'y ont volu consentir, ains bien estoient si très-petiables (6) et miséricordieux, qu'ilz vouloient qu'on pria l'*Empereur* qu'il pardonna tout ce qui avoit esté fait contre son mandement (7),

(2) Farel veut parler de la diète impériale qui se tint à *Spire*, du 25 juin au 27 août 1526.

(3) Par lettres du 23 mars 1526, datées de Séville, l'empereur *Charles-Quint* avait invité le duc Henri de Brunswick et Guillaume, évêque de Strasbourg, à fonder *avant* l'ouverture de la Diète, une ligue contre « la maudite, anti-évangélique et hérétique doctrine de Luther. » (C. von Rommel, *Philipp der Grossmüthige*, t. I, p. 140, 141 ; t. III, p. 13-17. Giessen, 1830.)

(4) La *tonsure*. Farel désigne souvent les prêtres par le mot *rasi*.

(5) Nuremberg, Ulm, Strasbourg, etc., villes impériales, et les princes qui, à la nouvelle des ordres donnés par l'empereur (note 3), avaient fondé une ligue pour le maintien de la Parole de Dieu. Elle comptait, le 12 juin 1526, outre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, les ducs, princes et comtes qui suivent : Philippe de Brunswick, Othon, Ernest et François de Lunebourg, Henri de Mecklenbourg, Wolfgang d'Anhalt, Gebhard et Albert de Mansfeld. (C. von Rommel, *Op. cit.*, t I, p. 141. — Sleidan, *De statu religionis*, lib. VI.)

(6) Pitoyables.

(7) L'édit de Worms, qui proscrivait la doctrine de Luther et ses adhérents.

et que doresenavant il feust gardé contre tous trangresseurs. A la fin, la conclusion a esté faicte d'envoyer à l'*Empereur*, qu'il viègne par pardeça aux *Alemaignes*, et que, dedans an et demy, il face tenir ung concile, ou général ou provincial, pour terminer les questions qui sont sur la foy, pour métre tout en paix et concorde (8). Et à ce ont esté députés, pour les Princes et Viles, deux nobles et vrays Chrestiens : L'ung est *le Conte de Mansfeld* (9), qui a eu son prescheur, preschant apertement à *Spyre*, comme *le Duc de Saxe* et *le Prince d'Esse* (10). L'autre est *Sturme* (11), ung des nobles du Conseil de ceste ville, du quel croy qu'avés entendu quelle arrangue il fit pour les Villes. A peyne en pouroit-on choysir deux semblables en toute l'Alemaigne, si expers en la Saincte Escripture et en toute chose de bien (12). Mais le sainct ordre ecclésiasticque en a esleu deux autres, certes d'une autre ordre : Le premier est *Fabri*, non pas *le bon Siméon* qui a esté ycy (13), qui maintenant est en *France* ne desirant sinon que la Parolle de Nostre Seigneur coure par tout, mais *Jehan Fabri* (14), faulsaire et menteur, ennemy de Dieu, adultère et remply de tous vices; l'autre est *le prévost d'Augstbourg* (15), lequel, comme l'on dit, ne vaut poinct mains

(8) Farel ignorait le point capital de la décision prise par la Diète, à la majorité des voix : c'est « qu'en attendant le concile, chaque prince de l'empire se comporterait de telle manière qu'il pût en rendre compte à Dieu et à l'empereur. » (Scultetus, *Annales evangelii*, decas secunda, p. 3, 4.) Grâce à cette rédaction ingénieuse, les amis de l'Evangile pouvaient tout espérer de l'avenir.

(9) Le comte *Albert de Mansfeld*.

(10) *L'électeur de Saxe* et *le landgrave de Hesse* n'ayant pu obtenir l'un des temples de *Spire* pour l'exercice du culte évangélique, ils le firent célébrer chaque jour dans leur propre maison. Leurs prédicateurs étaient : *Georges Spalatin*, *Jean Agricola* et *Adam Krafft*. (C. von Rommel, *Op. cit.*, t. I, p. 141, 142.)

(11) *Jacques Sturm de Sturmeck*, qui fut plusieurs fois bourgmestre de Strasbourg.

(12) Mélanchthon disait du *comte de Mansfeld :* « Comes... vir summo ingenio est, et ingeniosorum admirator, quæ virtus est in nobilitate rarissima. » (Melanthonis *Opp.*, édit. Bretschneider, t. I, col. 824.) Quant à *Sturm*, Erasme l'apprécie en ces termes : « *Jacobus Sturmius*, cujus consiliis plurimum debet tota pene Germania, non solum inclyta civitas *Argentoratum.* » (Erasmi *Opp.*, édit. le Clerc, t. III, col. 1141.)

(13) C'est-à-dire, *Jacques Le Fèvre d'Etaples*, qui avait passé à *Strasbourg* l'hiver de 1525 à 1526. Farel le nomme toujours *Fabri* dans ses lettres françaises.

(14) Il est plus connu sous le nom de *Faber*. D'abord vicaire de l'évêque de Constance, puis conseiller du roi Ferdinand, il méritait au moins les deux premières épithètes que Farel lui applique. Les luthériens qui tombaient entre ses mains trouvaient en lui un juge inexorable et froidement cruel. (Voyez J.-J. Hottinger, *Helvet. Kirchengeschichte*, t. III, p. 325, 328-331. Zurich, 1708. — Hottinger, *Ulrich Zwingli et son époque*, traduit par Aimé Humbert, p. 119-121, 140, 141. Lausanne, 1844.) Erasme, qui avait été longtemps enchanté de lui, le qualifia enfin de fourbe et de caméléon, « hominem mire vafrum ac versipellem. » (Erasmi *Opp.*, t. III, col. 585, 590-592, 773, 1362.)

(15) *Marquard de Stain*, prévôt du chapitre d'Augsbourg. (Seckendorf, *Commentar. de Lutheranismo*, t. III, p. 48, 169. Francfort, 1692.)

[*l.* moins]. Et pleût à Nostre Seigneur de faire tant seulement la grâce à l'*Empereur* de cognoistre la noblesse et le cueur de ceux qui sont appellés séculiers, vrays néantmoins enfans de l'esglise de Jésus, et le bien qu'ilz veulent à l'Empereur et à tout l'Empire; et, d'autre part, la vilaine vilainie de la partie autre, combien sont vilains, ortz et puans ces prestres qu'on luy envoye, et comment ilz se mocquent de Dieu, de sa Parolle, de l'Empereur et de tous les Princes, lesquelz tousjours ont tâché de métre soubz leurs piedz, et toute puyssance ordonnée de Dieu; et maintenant les veullent faire périr avec eux, affin qu'ilz ne périssent point seulz.

*Le roy* a propousé d'assembler ceux de *France*, pour terminer aussy ces questions (16), ou pour ne plus chasser ceux qui portent l'Evangile, lesquelz il veut qu'ilz soient ouys, et pour tout rompre. *La marguerite* (17) est tousjours claire et garde la vertu que le soleil de justice luy a donnée; et pour vray il y a grande abondance de rubis et de dyamans, non obstant que toutes ces belles pierres de quoy l'esglise de Jésus doit estre édifié[e] ne soyent du tout polyes ne encore enchassé[e]s; mais brief Nostre Seigneur faira qu'on verra leur clairté. Il n'y a une au près de *la marguerite* que luyt, et est mise au descouvert, prenant son lustre de l'or de la Saincte Escripture, la quelle est annuncée par elle purement; et j'espoire que plusieurs autres seront aussy enchassés en ce bel or et nétiés et acoustrés : ce que devons prier, car ce que vous escriptz n'est pas affin que les adversaires le sachent et métent peyne de leur empescher, mais pour la consolation des fidèles, affin qu'ilz prient Nostre Seigneur que sa saincte Parolle aye lyeu et par tout soyt adnuncée.

Nostre Seigneur a monstré sa puyssance et sa main sur beaucop d'infidèles à *Basle*, et sa miséricorde sur les siens. Lesquelz non obstant qu'en leur vie n'eussent point cheminé sans répréhension, et tant mains [*l.* moins] sans péché, comme nul homme qui vifve chemine, — néantmoins, en leur trespas, se consolans en la Pa-

(16) Cette nouvelle hasardée venait de *Gérard Roussel*, qui lui avait écrit d'Amboise, le 27 août : « Brevi fiet *conventus* de quo scripsi ad te literas aliquot. » On lit dans la lettre de Toussain à Œcolampade, datée du Bois de Malesherbes, le 26 juillet 1526 : « Clarissimam *Alenconiæ Ducem* sum sæpe allocutus... Multum sumus confabulati de promovendo Christi Evangelio, quod solum est illi in votis, nec illi solum, verum etiam *Regi ipsi*... Et *eam ob caussam Rex contendit Luteciam*, si negotia belli non remorabuntur hominem. »

(17) Allusion à *Marguerite*, duchesse d'Alençon, sœur de François Ier.

rolle de Nostre Seigneur et au sainct Evangille qu'il[s] avoyent ouy prescher, sont party de ce monde en une grande confiance en Nostre Seigneur, en joye de cueur et d'esperit, allant joyeusement à Nostre Seigneur : où les adversaires, en grand horreur et merveilleuse impatience et contre leur volunté, layssent ceste misérable vie. Ycy aussy nen voit-on aucunes semblables. Beaucop des infidèles et des plus gros sont passés soubdainement, mourant de misérable mort. Dieu œuvre ès cueurs des autres, affin qu'ilz ne meurent point en leur infidélité! *Berne* maintenant se porte plus fortement que jamais, et *Basle* aussy, despuys *la disputation de Bade* (18) : la quelle on attend de jour en jour qu'elle soit imprimée (19). Vous savés que la *montaigne* (20) est maintenant au compte *George* (21). Ilz ont esté visités de Nostre Seigneur, mais maintenant *la peste* commence de cesser. *Besançon* y a mis l'entredict (22). Attendons [ce] que le noveau prince (23) faira. La bonne volunté de Dieu soit tousjours faicte!

Vous demandiés *une bible*, come par le présent (24) ay peu entendre. Vous en pouvés avoir de *Paris* des grelles (25), et croy que brief on aura *les cinq livres de Moyse* nouvellement translatés (26), et par ainsy Nostre Seigneur se monstrera de plus en plus. Pas ne faut que vous escrive mon desir pour le quel voluntiers me feroye

(18) La dispute de *Baden*, en Argovie, eut lieu du 21 mai au 7 juin 1526.

(19) Les Actes de la dispute de Baden parurent à Lucerne, le 18 mai 1527.

(20) C'est une manière détournée de désigner *le comté de Montbéliard*.

(21) Le 14 septembre 1526, le comte *Georges de Wurtemberg* avait pris possession du comté de Montbéliard, qui venait de lui être cédé par son frère, le duc *Ulric*, moyennant une rente annuelle et sous condition de réachat. Le duc ne songeait qu'à une chose : se procurer de l'argent et une armée, pour reconquérir le duché de Wurtemberg sur la maison d'Autriche. François I[er], à son retour d'Espagne, lui avait promis (3 juillet 1526), de l'aider de tout son pouvoir. (Voyez *Ephémérides du comté de Montbéliard*, par Duvernoy, p. 250, 355. Besançon, 1832.)

(22) D'après Duvernoy, *Op. cit.*, 163, ce fut dans les premiers mois de l'année 1527, que *l'archevêque de Besançon*, Antoine de Vergy, jeta *l'interdit* sur la ville de Montbéliard, à cause de « la lutherrie. »

(23) Voyez la note 21.

(24) Il faut sous-entendre *messager* ou *porteur*.

(25) C'est-à-dire, de petit format. Au reste, il ne s'agit ici que de Bibles *latines*.

(26) Pendant l'hiver de 1525 à 1526, *Gérard Roussel*, *Michel d'Arande*, *Farel* et *Védaste* s'étaient occupés, à Strasbourg, de traduire toute la Bible en français. *Le Fèvre d'Etaples* s'en occupait aussi, près d'eux, mais sans leur collaboration. De retour en France, *Roussel* continua l'œuvre qu'il avait entreprise. Il offrit à la duchesse d'Alençon une partie de son travail, probablement les cinq livres de Moïse; elle l'accepta avec joie (août 1526). Il ne s'agissait plus que d'en faire une copie pour l'imprimeur et d'obtenir la permission d'imprimer. Mais, par suite de circonstances que nous ignorons, le projet n'aboutit pas. *Le Fèvre* seul réussit à publier sa version de la Bible, elle parut à Anvers le 28 septembre 1528. (Voyez la *Correspondance des Réformateurs*, t. I, p. 439, 440, 449, 450.)

une souris, pour entrer en lieu (27) où puysse servir à Celuy à qui je doys tout : au quel Nostre Seigneur nous doint grâce à tous de servir purement et sainctement! On m'a dit que celuy qui doit estre en desir au[x] brebis (28), lesquelles il doit nourrir de la pasture éternelle, est ycy : ce que si en estoye certain ne vouldroye laysser à luy escrire. Néantmoins, s'il est ycy, je vous prie le incités que, avec sainct Pol qu'il se tonde, il se saintifie et face tout [ce] qu'il peut, sans renoncer Jésus, pour gaigner les âmes au vray pasteur; car une âme est plus que toutes les choses externes : pour la quelle on doit tout faire qu'on peut sans offenser Nostre Seigneur. Le benoit Dieu luy doint plainement son esperit, tellement que, sans s'arrester aux choses de dehors, il tâche d'insérer la vraye foy au cueur des esleux de Nostre Seigneur! Il faut beaucop donner aux infirmes quy encore ne pevent prandre la viende ferme, et leur donner le layt, affin qu'ilz croyssent en Nostre Seigneur. En quoy on ne peut bailler rigle autre que la vraye charité, la quelle tâche de profiter et sauver, et non pas à donner escandale : la quelle fait que layssons à faire ce que nous est licite et que Dieu ne nous a point défendu, comme abstenir des viandes, garder ung jour plus que l'autre par dehors, et aussy faire des choses qu'on ne feroyt pas, comme se tondre et semblables choses, ès quelles on doit servir en son prochain, lesquelles d'elles-mesmes ne sont point contre Dieu, comme de roube, habis, cérémonies et telz fatras, qui n'est rien; néantmoins qui les lays[s]e devant les infirmes, leur est souvent scandale. Et sur tout faut garder la douceur de Jésus, la quelle il veult que nous apregnons de luy, et que ainsy que Nostre Seigneur long temps attend après les pécheurs qu'ilz se convertisent, ainsy faut qu'attendions ceux que Nostre Seigneur veut attyrer, — pensant estre grand chose si, au commencement, on ne blasphème point Dieu en sa Parolle, et plus grande, si on la peut ouyr; ancore plus grande, si on vient aucunement à en bien dire et penser qu'elle est véritable, jusques à ce qu'on vient à la manifier et adnuncer et se gouverner selon ycelle : comme nous voyons que Nostre Sei-

(27) Allusion à la ville de *Metz*, où Farel n'avait pu rester que sept ou huit jours.
(28) Jeu de mots sur *Desiderius*, prénom latin du curé *Abria*. Ce personnage n'était point à *Strasbourg*, comme on l'avait dit à Farel. Il s'était retiré à *Paris*, où il évitait soigneusement d'adresser la parole à *Pierre Toussain*, son camarade d'études. (Voyez les *Chroniques messines*, p. 824. — *Correspondance des Réformateurs*, t. I, p. 375, 376, 463.)

gneur a porté une si petite foy et si grand rudesse en ses apostres, lequel en vérité nous est le droict myroir de bien enseigner, lequel faut suyvre : ce qui eust fait jusques à maintenant, nous verrions autre fruict. Mais ancore loué soit Dieu que, comment qu'il soit, on est venu à la cognoissance de Jésus et de sa saincte foy! Car qui regarde quelz estoient les Apostres, quant Jésus premièrement les envoya prescher, tant infirmes et de si petite foy, ne doit en rien douter, s'il peut par aucun moyen adnuncer Jésus, de l'adnuncer, mais, se commettant à Nostre Seigneur, l'adnuncer de tout son pouvoir, et inciter et ayder les autres. Car l'usaige de la Parolle oustera l'infirmité de foy, d'autant que par icelle on la cognoistra mieux et viendra l'on à demander, avec les Apostres, que Dieu y adjouste et qu'il la face grande : ce qu'il luy plaise de fère en nous, ayant mercy de nous et aussy de ses povres brebis détenues en grosse ignorance et captivité du diable, leur faisant grâce d'ouyr purement la saincte Parolle de Nostre Seigneur! La grâce, paix, force et vertu de Nostre Seigneur soit en vous!

Le cueur noble en Nostre Seigneur *Cronoberq* (29), qui fut plège avec vous (30), se recommende grandement à vous, lequel commence à parler françoys, et, à ce que puys entendre, facilement fairoit se [*l.* sa] demeure au près de vous et mèneroit avec luy celuy que vous ne hayssés pas (31), où n'estes aussy trompé. S'il vous semble bon qu'il peust profiter ycy, je vous prie, rescrivés le plus tost que pourrés, que avant que je parte d'ycy, le puysse poucer; car en brief doys aller à *Basle* (32), ainsy qu'il semble bon aux

(29) *Hartmund de Kronberg* ou *Kronburg*, gentilhomme, qui trois ans auparavant, avait été chassé de son château, situé près de Francfort. Il se réfugia d'abord à Bâle, puis à Strasbourg. Capiton écrivait à Zwingli le 15 janvier 1526 : « *Hartmundius de Kronberg* hic est, exul ob Christum, amplissimis exclusus possessionibus, cui Dominus constantiam ac longanimitatem donet, qua ei inprimis opus esse videtur. » (Voyez Zuinglii *Opp.*, édit. Schuler et Schulthess, t. VII, p. 464. — T.-W. Rœhrich, *Geschichte der Reformation im Elsass*, t. I, p. 139.)

(30) *Kronberg*, ami intime de François de Seckingen, l'avait sans doute accompagné dans l'une des expéditions à main armée que ce gentilhomme dirigea contre la ville de *Metz*. (*Chroniques* citées, *passim.*) C'est ainsi qu'il avait pu se présenter comme *plège* (caution) de Seckingen, au moment où Nicolas d'Esch venait engager la parole des Messins et conclure la paix.

(31) C'est-à-dire, Farel lui-même.

(32) Les progrès de la Réforme dans le territoire de Berne avaient suggéré aux amis de Farel l'idée de le recommander aux magistrats bernois. Il partit donc pour *Bâle*, vers le 20 octobre, et, le 30 novembre suivant, il prêchait son premier sermon à *Aigle*. (Voyez sa lettre du 25 octobre 1526. *Correspondance des Réformateurs*, t. I, p. 451-457, 461.)

frères. *Capito,* aussi *Bucer, Symphorien* (33), *Mattias* (34) et tous les autres ministres de Nostre Seigneur aussy vous saluent en Nostre Seigneur, vous priant de ce qu'avés en vostre desir que ne vous espargnés. Salués, je vous prie, Monsieur *vostre frère,* Monsieur *Renault, Audebrant, Lhienaut* (35) et tous ceux qui ayment Celuy qui seul doit estre aymé. Nostre Seigneur soyt avec vous! Je ne puys finer mon épistre, de désir qu'ay de parler avec vous, et, pourtant que ne peux autrement, me voudroye saouler par papier; mais certes, il me faudroit beaucop, si je me desiroye (36).

Je vous prie, au nom de Jésus, que vous ayés souvenance de rescrire et le plus tost que pourés. Vous povés envoyer voz lettres en ceste ville à la chancellerie, adressant à *Capito.* De quoy encore vous prie : Jésus soit tenant et possédant tout vostre cueur, affin qu'il ne pense à autre chose que à Jésus, et ne face rien si non pour Jésus, tellement que ycy et après soiés tousjours en Jésus! Au quel nous puyssions voir son règne exalté et magnifié en brief et toutes abominations destruictes par l'esperit de sa bouche! Amen. A Straszbourg, ce 16 d'octobre 1526.

Je ne vous escrips rien de la *misère d'Hungrie,* comment elle est maintenant toute soubz le *Turc* (37); car croy qu'en estes assés adverty. Dieu face que les autres ne facent telle résistence à la Parolle comme yceux ont fait, dont en portent la punition première, et est à craindre l'autre.

L'entièrement vostre de cueur en Nostre Seigneur.

GUILLAUME FAREL.

Je vous envoye une *Exposition du Deutéronome,* c'est du cinquiesme de Moyse, les *Lieux communs de Mélanthon,* la *Responce d'Ecolampade* et son *Malachie, Jonas* et *Abakuk* exposés, une *Prophétie d'Esaïe, Du vray usaige de la Loy et de l'abus d'icelle, De la*

(33) *Symphorien Pollion* (en allemand *Althiesser*), auteur de plusieurs chants d'église et pasteur à Strasbourg.

(34) *Matthias Zell,* pasteur à Strasbourg depuis 1518. (Voyez le *Bulletin,* t. X, p. 25-34.)

(35) Ce nom n'est pas écrit distinctement. On pourrait lire *Lhieraut.* Nous préférons la forme *Lhienaut,* qui se rapproche de *Lhienot,* nom d'une famille contemporaine.

(36) Le mot *saouler,* qui termine la phrase, a été biffé.

(37) Voyez, sur la victoire remportée par *Soliman* à Mohacz, le 29 août 1526, Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin,* t. VII, p. 455-462.

*vraye et fauce Religion* de *Zyngle*, lequel est petit maculé, mais je n'en n'ay point trouvé d'autre, *Du Sacrement*, *Zyngle* (38), *de lege, verbo Dei* et *Richstat* (39). Le présent m'a baillé unze baches, lesquelles n'eusse point prinses, si ce que *Coctus* me doit me feust esté rendu (40). Il ne me faut rien; autrement suis riche comme Job, la grâce à Dieu, qui m'a donné jusques à présent et me donne de jour en jour pour vivre, mais sobrement, ainsi que je desire. Nostre Seigneur soit avec vous! Je vous prie, s'il vous semble bon que *Chronoberq* s'avance, rescrivés-luy ung petit mot.

(Sur une bande de papier, de même largeur que la lettre.)

Je vous prie pour l'honneur de Jésus, que le plus tost que pourrés, m'envoyés aucuns petitz papiers du Sacrement [que] je laissis à maistre *Pierre* (41), lesquelz il m'a dit que demourarent dedans le dressoir (42) : esquelz, comme je says, a de très-bonnes et très-fortes raysons, que autre que celuy qui les a escriptes à peine pouroit lyre ou entendre (43); car il faut destruyre ce chief d'iniquité et de l'antechrist, qui met grand peyne de se lever. Et à ce, je vous prie, ne faites faute, dressant vous lettres à *Capito*, ministre de Sainct-Pierre-le-Jeune, à quel faites que soyent laissées.

(38) A notre connaissance, aucun des ouvrages dont Farel indique les titres, en les abrégeant, n'était alors traduit en français. L'*Exposition du Deutéronome* est un livre de *Luther*, publié en 1521, réimprimé deux fois en 1525. Les *Lieux communs de Mélanchthon* avaient eu quatorze éditions de 1521 à 1525. La *Réponse d'Œcolampade* (1526) était adressée à Bilibald Pirkheimer et relative à la sainte Cène. Il doit y avoir une erreur dans l'énonciation concernant les prophètes *Malachie*, *Jonas* et *Abakuk :* ils n'étaient pas tous les trois commentés par le réformateur de Bâle. Son *Commentaire sur Esaïe* avait paru en 1525. — Nous n'avons pas réussi à trouver dans les bibliographies le livre intitulé : *Du vray usage de la loy et de l'abus d'icelle*. L'ouvrage de Zwingli, *De vera et falsa religione* avait vu le jour en mars 1525 : il est dédié à François I[er]. — « Du sacrement. Zyngle » désigne sans doute *Subsidium sive Coronis de Eucharistia* ou l'*Amica Exegesis ad Lutherum*. (Zuinglii, *Opp.*, édit. cit., t. III, p. 326, 459. — Panzer, *Opp.* cit., t. VIII, p. 308.)

(39) Dans ce dernier passage, quelques mots sont très-difficiles à déchiffrer, et nous ne sommes pas assuré de les avoir bien lus. Au lieu de *lege*, Farel a écrit *leye*, ou *loye*. Si c'est là le titre d'un livre, nous en ignorons l'auteur. — *Richstat* est sans doute une altération de *Reichstag* ou *Rychstag:* ce serait le mot principal du titre de quelque brochure relatant l'histoire de la récente *diète* de Spire.

(40) Le chevalier dauphinois *Anémond de Coct* était mort à Schaffhouse en 1525, sans avoir pu rendre à son ami Farel les cinquante écus qu'il avait empruntés de lui. Mais son frère cadet, *Laurent de Coct*, avait promis d'acquitter cette dette.

(41) *Pierre Toussain*, ou *Pierre Guérard* de Metz?

(42) Le dimanche après la Fête-Dieu, 1525, Farel avait dîné chez le chevalier *d'Esch*, avec *Pierre Toussain* et *Jean le Clerc* de Meaux. (*Chroniques* cit., p. 827.)

(43) C'est bien Farel qui en était l'auteur. On le croirait sans peine par ce qu'il dit des caractères peu lisibles du manuscrit oublié. Mais il existe du fait une preuve positive : ce sont les paroles suivantes de Toussain : *Quæ collegeras de pane et vino sacrament*[*ario*] *Metis* sunt in domo *Equitis*. (Lettre du 14 juillet 1525, adressée à Farel.)

(Sous le *post scriptum* qui précède, on en trouve un second, écrit sur un petit carré de papier : )

Celuy qui m'a baillé l'argent pour les livres estoit party avant qu'eusse escript tout ce que *Estienne de Fraix* m'a fait escrire (44), lequel est venu ycy vers *le prince* et *le mère* et *le foigt* aussy (45). Je ne vous puys dire qu'il en adviendra. Dieu veuille tout conduyre!

Suscription : *A très-noble chevalier messire Nicole d'Esch, à Metz.*

## VI

### *Estienne de Fraix au chevalier d'Esch, à Metz* (1).

De Strasbourg, 17 octobre 1526.

(COMPOSÉE PAR GUILLAUME FAREL.)

Monsieur ! Nostre Seigneur vous soit par tout salut ! Je suys esbahy que n'ay point de vous novelles, et que n'avés envoyé voir *vostre filz*, le quel par la grâce de Nostre Seigneur se porte très-bien, et n'y a enfant plus beau qu'yceluy en toute la ville. Il estoit

(44) Voyez la pièce suivante.

(45) C'est-à-dire, vers le *comte Georges de Wurtemberg*, le *maire* et le *vogt* ou *bailli* [de Montbéliard]. Voyez la note 21.

(1) Cette lettre soulève plusieurs problèmes intéressants. N'ayant pu les résoudre d'une manière satisfaisante, nous devons au moins les indiquer. Et d'abord, le nom d'*Estienne de Fraix* est inconnu dans l'histoire de la Réforme : toutes les recherches que nous avons faites pour découvrir quelques renseignements précis sur ce personnage ont été inutiles. A supposer qu'il n'ait pas substitué un pseudonyme à son véritable nom, descendait-il de ces seigneurs *de Fraisse* (de Fraxino), mentionnés par Vaissette? (*Histoire du Languedoc*, t. I, Preuves, p. 601 ; t. IV, p. 191 ; t. V, p. 97.) Les *Fraix de Figon* et les *de Fraix*, deux familles languedociennes, dont la seconde résidait, il y a trente ans, « au château de Figon et Montfaucon, Haute-Loire, » reconnaissent-elles en lui un de leurs ancêtres? (Voyez Rietstap, *Armorial général*, p. 389. Gouda, 1861. — Milleville, *Armorial historique de la noblesse de France*, p. 107. 1845.) Avait-il quelque parenté avec ce Jean de Montiers, seigneur de Fraisse (*Fraxineus*), qui fut ambassadeur du roi de France auprès des princes protestants d'Allemagne en 1551 et 1552?

Il suffit d'un court examen de la lettre originale pour se convaincre qu'elle est tout entière de la main de *Farel*. Le dernier *post-scriptum* du document qui précède prouve, de plus, qu'elle a été envoyée au nom et de la part d'*Estienne de Fraix*. Il a dû se contenter d'indiquer en gros à Farel ce qu'il voulait faire savoir à Nicolas d'Esch, attendu que les idées et le style sont partout empreints de l'individualité du réformateur. Mais pourquoi Estienne de Fraix l'avait-il chargé d'écrire à sa place? Craignait-il d'être compromis, dans le cas où sa lettre serait interceptée? Cela est peu probable, puisqu'il n'était pas bourgeois de Metz. Nous en trouvons l'indice dans cet accueil et ce « grand honneur » que lui avaient faits plusieurs « seigneurs » de cette ville, « pour l'amour du chevalier d'Esch. » Les détails qu'Estienne de Fraix lui donne sur la mort de quelques évangéliques messins n'impliquent pas non plus, ce nous semble, qu'il fût leur compatriote : on peut en inférer seulement qu'il avait entretenu avec eux des relations frater-

rompu, par le meschief de la nourice, à laquelle si je l'eusse laissé, il feust mort. Je l'ay fait tailler et en ay donné huict escuz; car ne l'ay voulu bailler au tailleur, sinon qu'il le prînt sur son perril et fortune : lequel j'ay entretenu, luy, son cheval et son serviteur xv jours et plus en l'hostellerie, tout ainsy que s'il fust pour moy-mesmes, et, pour la peste, l'ay fait tenir hors [de la ville] à fraiz, luy baillant propre chambrière. Et n'en soiés point en soing, car j'an fais comme du mien propre.

Par la grâce de Dieu, l'Evangile ce porte chés nous (2) aussy bien que jamais. Car aucuns de noz prestres sont mortz, et quant les autres prestres venoient pour les consoler, disans : « Mon frère, aye sovenance de Dieu, » ilz respondiont : « Quoy? frère, tu es frère au diable d'enfer, et toy et moy. Le diable aura ton corps et ton âme, comme la mienne. Jamais nous n'aurons pardon ne grâce de Dieu, car nous sommes venus contre sa Parolle, non obstant qu'on la nous a proposé devant et donné entendre. Nous sommes pires que Judas, le quel si eust sceu que Jésus fust esté vray filz de Dieu, jamais ne l'eust vendu ne venu contre luy. Mais nous avons bien seu que l'Escripture estoit vraye, et néantmoins nous sommes venu au contre et l'avons empeschée que ne vînt en avant. Pourtant il n'y a nul remède de nous : nous sommes perdus et damnés sans remède. » Et ainsy sont mortz enragés, et les falloit estager et n'y avoir aucune rime ne raison, quant ilz voyent aucuns des prestres. Mais quant aucun des frères estoit présent, et qu'il n'y avoit nul prestre, ils estoient patiens, disans que s'ilz se povoient retourner, et que Nostre Seigneur leur fît la grâce, jamais n'yriont contre le texte de l'Escripture. Et ont ainsy demeuré bien quinze jours, et tousjours quant voyont ung prestre, ilz menoient telle feste, ne les povant pourter. Et quant on leur disoit du sacrement : « Voycy ton Créateur, » ilz respondoient :

nelles. Quand il dit : « L'Evangile se porte *chez nous* mieux que jamais ; aucuns de *nos prêtres* sont morts, » etc., ce n'est pas un Lorrain qui parle, mais bien plutôt un bourgeois de Bâle ou de Strasbourg. La langue française lui était sans doute peu familière, et c'est pour cela qu'il aurait prié Farel d'écrire en son nom.

L'entrevue d'Estienne de Fraix avec le comte Georges et deux magistrats de Montbéliard reste enveloppée de mystère. Avait-elle pour objet la conclusion d'un emprunt, en faveur du nouveau souverain du Montbéliard? ou bien s'agissait-il d'une affaire plus importante, de nature politique, ou ayant trait à l'évangélisation du comté? (Voyez, dans la lettre précédente, la note 21 et le dernier *post-scriptum*.) Les archives d'Etat du Wurtemberg renferment peut-être des réponses à toutes ces questions.

(2) Ces deux mots se rapportent-ils à la ville de *Strasbourg* ou à la ville de *Bâle*?

« Allés-vous en, abuseurs des gens ! Nous savons bien l'Escripture et somes venus contre, abusans le monde. » Et à la fin ilz dirent : « Nous sommes perdus et damnés; il n'y a point de remède. » Mais les Chrestiens en grand douceur sont partis, disans : « Je m'en voys voir mon Père. Je rends mon esperit à Dieu. » Et ainsy comme petis enfans sont sortis de ce monde : comme *Jehan Pagot*, *Magdalène*, sa belle-fille, vostre commère *Huguenin*, ne voulant avoir sinon Dieu avec eux. *Jehan Carré* quant estoit près de mourir, son beau-frère, qui estoit prestre, amaina plusieurs prestres avec luy, lesquelz luy dirent : « Ne croy-tu pas que ycy est le corps de Jésus, autant qu'il y en avoit au ventre de la Vierge, et que est ton Dieu, et ne renonce-tu point à la doctrine Luthériène ? Lors il leur respondit : « Allés, abuseurs ! Jésus-Christ est à la dextre du Père. » Et se tournant arrière d'eux, il [dit] : « Ségneur Dieu, je te rends mon esperit. » Et ainsy ont fait plusieurs autres, tant qu'il y en avoit qui ont receu la Parolle, passant, comme on povoit voir, sans douleur. Et *Magdalaine* (ce que j'ay veu de mes yeux) incessamment invoquoit le nom de Dieu, disant : « Je m'en voys à mon Père. » Et pourtant que *sa mère*, laquelle maintenant est fort vertieuse et a grandement profité en Nostre Seigneur en la mort de sa fille, avant estoit ung peu débile en la foy, pour ayder à sa fille comme l'affection de mère la portoit, vouloit amener aucuns prestres, pensant que deussent l'instruire, — mais elle : « Ma mère, je vous prie, ne me occupés pas mon esperit, et ne me admenés personne, et gardés que prestre ne se trouve en mon sevellis[s]ement; car je m'en vois à mon Dieu, auquel je rends mon esperit. » Et en ce disant, elle rendit l'esperit comme si n'eust nul mal, parlant de Dieu jusques au dernier souspir, levant les mains à Dieu, lesquelles elle joingnit ensemble et ne les peult-on séparer. Je vous promés que je en pleuris de joye, voyant que Nostre Seigneur la consoloit ainsy. Je vous [promés] qu'il n'est cueur d'homme qui sauroit et entendroit ce que Nostre Seigneur a fait à ceux qui ont receu la Parolle, et comment constamment ont confessé Jésus et son évangile jusques à la mort, qu'il n'en feust grandement esmervellé et qu'il ne dît : Vrayement Dieu a esleu ceux ycy pour les siens ! et qu'il ne désirât de mourir ainsy. Et j'espoire que les adversaires auront peur de appertement venir contre sa saincte Parolle.

Je seroye trop long de vous racompter les grands mervelles de

Dieu. Néantmoins je vous veux racompter ce que j'ay veu *à Basle ;* car, en vérité, ès lieux où la Parolle a esté adnuncée, lesquelz Nostre Seigneur a visités de sa verge, à cause de la répugnance qu'on fait à sa Parolle, Nostre Seigneur a monstré de grands merveilles. Il advint que une tour en la quelle y avoit beaucop de poudre (envyron soixante caques), fut frappé[e], tellement que, dès les fondementz, toute feut eslevé en l'air (3). Or advint que au près d'ycelle y avoit aucuns, aimans Nostre Seigneur, qui vendengeoient, qui tout le jour en labourant chantiont louange à Dieu, chantans les beaux *pseaumes* qu'on a de co[u]stume de chanter en l'esglise (4), tant hommes que autres. Et au près de ces bonnes gens, tout joingnant, y avoit des povres adversaires de l'Evangile : car ceux à qui estoit la vigne oncques ne vouleurent avoir aucun qui fust de l'Évangile. Ceux ne povoient pourter d'ouyr chanter les louanges de Dieu. Ilz commençarent de chanter chansons fort vilaines contre Nostre Seigneur et son évangile et ceux qui le preschent, et même une hordre et exécrable chanson qu'on a fait contre *Zyngle*. La tour donc cheut sur ces povres et misérables, lesquelz elle assomma de ses pierres. Ung bon viel homme et sa femme qui avoient chanté les pseaulmes, voyans que le temps se troubloit, s'admonestèrent l'ung l'autre de prier Nostre Seigneur et se misrent à genoux, joygnans les mains vers le ciel. Et voycy, pierres tumbent de çà et de là, tout à l'environ de ses bonnes gens, rompant et gastant tout ce qui estoit auprès d'eux, tellement que rien n'y demoura entier, mais destruict et gasté. Et ainsy demourarent tout envi-

(3) L'explosion de l'une des tours situées près de la porte appelée *Aeschheimer Thor* (aujourd'hui *Aeschenthor*), eut lieu le mercredi 19 septembre 1526, environ quatre heures de l'après-midi. D'après Wurstisen (*Baseler Chronik*, p. 554. 1580), douze personnes furent tuées et quatorze blessées. Erasme, qui travaillait à ce moment dans le jardin de l'imprimeur Frobenius, a retracé toutes les phases de l'accident. (Lettre du 26 septembre à Nicolas de Marville, *Erasmi epistolæ*, p. 914, 915. Basileæ, 1540, 1558. In-fol. Erasmi *Opp.*, édit. le Clerc, t. III, col. 955, 956.) Le récit d'Œcolampade est beaucoup plus court, mais il confirme en général celui de Farel. (Lettre du 24 septembre à Zwingli. Zuinglii *Opp.*, t. VII, p. 542.)

(4) Les *psaumes* furent chantés pour la première fois dans quelques églises de *Bâle*, le 1er avril 1526, à la fête de Pâques. « Beaucoup de gens pleuraient de joie, comme les enfants d'Israël après la reconstruction de Jérusalem ! » Ainsi s'exprime Œcolampade dans la requête qu'il adressa aux magistrats bâlois quelque temps après. Il écrivait à Zwingli, le 9 avril 1526 : « His diebus pascalibus plebs cecinerat Psalmos, sed prohibita a Magistratu. » Et, le 12 août, même année : « Hodie et in die Laurentii psalmodiæ germanicæ in templo meo a plebe cantatæ sunt... Nihil a me jussum est, sed ostensa gloria Domini. » (Zuinglii *Opp.*, t. VII, p. 490, 530.) Voyez aussi l'ouvrage intitulé : *Der Kirchengesang in Basel seit der Reformation*, p. 12-19. Mit neuen Aufschlüssen über die Anfænge des franzœsischen Psalmengesangs. Von Dr C.-J. Riggenbach, Professor. Basel, 1870.

ronés des pierres et tous remplis tant de pierres que de la poudre, tousjours priant Dieu, jusques à ce qu'on vînt pour voir que estoit advenu de la tour et comment tout estoit allé. Voycy, ceux qui regardoient trouvent ces bonnes vie[il]les gens prians, les mains joinctes vers le ciel sans se mouvoir, et leur demandent : « Que faictes-vous ycy? » Ilz respondirent : « Nous attendons la volunté de Dieu, le quel nous a mervelleusement gardés. » Et ainsy, sans aucuns mal ne blessure, furent tyrés d'entre les pierres et de la poudre. Je prie au Ségneur qu'il veulle ovrir les yeux à ceux qui ancore n'ont cogneu la vérité, affin qu'ilz se retornent à Nostre Ségneur, recevant son sainct évangile.

Je vous prie qu'il vous plaise me recommender à la bonne grâce de Monsieur *Philippe,* vostre frère, et à Madamoiselle sa femme, et à Monsieur *Renault,* vostre nepveu, et à tous les autres ségneurs qui, comme savés, me firent grand honneur et grande chière, pour l'amour de vous. Ne fallés, je vous prie, de rescrire du tout comment vous pourtés. On m'avoit dit que n'estiés point à *Metz,* plusieurs foys (5). Et attant je me recommende à vostre bonne grâce. S'il vous plaist, en brief vous m'envoyerés quelque denier, pour entretenir *l'enfant,* et j'en feray mon devoir, comme je voudroye que fissiés pour moy. Priant Nostre Seigneur vous vouloir tousjours maintenir en sa grâce, en santé de corps et d'âme.

De Straszbourg, ce 17 d'octobre 1526. Toute ma maison se porte bien et se recommende à vous.

Le tout vostre humble serviteur et amy ESTIENNE DE FRAIX.

Suscription : *A mon honnoré seigneur Monsieur Nicole d'Esch, chevalier de Metz, à Metz.*

(5) Nicolas d'Esch avait fait plusieurs voyages en Allemagne et en Bourgogne.

Lausanne, 25 septembre 1876.

A.-L. HERMINJARD.

# MÉLANGES

## ODE A M. PAUL, PASTEUR DE L'EGLISE DE NISMES

### DANS LE DÉSERT

Les vers qui suivent, et que nous avons tout lieu de croire inédits, sont empruntés à un curieux opuscule manuscrit de dix-huit feuillets, intitulé : Ané-doctes (*sic*) ou Mémoires du Languedoc, appartenant à M. Auguste Jonquet, de Brignon (Gard), et qui porte sa date dans cette ligne du folio 9 : *Les* 58 *ans qui se sont écoulés depuis la révocation de l'édit de Nantes*, etc.

Nulle indication qui nous mette sur la voie du nom de l'auteur, évidemment catholique, mais fort éclairé, frappé de la décadence du clergé, ami de la tolérance, et enclin aux mesures réparatrices qui devaient signaler la fin du siècle. On peut juger de l'esprit qui l'anime par les lignes suivantes qui forment la conclusion de son mémoire : « Il est vrai que dans la rigueur l'indignité ecclésiastique, les vices des évesques, la corruption de la cour romaine, ne donnent aucune atteinte à la vérité de la religion. Mais que peuvent penser de foibles humains de la vérité de cette religion, quand ils voyent que ceux qui en sont les chefs ne sont occupés que de s'acquérir les choses temporelles, et régner plus que les rois ?... Que peut-on espérer d'un clergé ignorant répandu dans les campagnes, de curés ou vicaires perpétuels, nés bassement et sans éducation, qui n'ont pour tout revenu qu'une modique congrüe toujours insuffisante pour pourvoir à leur entretien? Que peut-on espérer d'une foule de jeunes ecclésiastiques qui inondent l'Eglise et n'ont pas été instruits avec plus de soins, et auxquels on ose confier celuy des paroisses les plus nombreuses qui sont dans les villes ? Ne conviendroit-il pas mieux qu'ils fussent des gens consommés par leur âge et par leur doctrine? Mais comment cela pourroit-il se pardonner à un évesque ? Un équipage qui éblouit, une table qui scandalise, des chanoines oysifs qui passent leur vie dans une voluptueuse nonchalance, ont réduit ces misérables curés et leur secondaire à mourir de faim, s'ils ne sont secourus de leurs familles, ou livrés à des expédients qui déshonorent le sacerdoce. »

L'auteur de ces lignes ne saurait se faire illusion sur les conséquences désastreuses de la révocation signée cinquante-huit ans auparavant. « Cette révocation, dit-il, n'a fait qu'épuiser le royaume d'une multitude de sujets utiles à l'Etat, dans les armées, dans la robe, dans les finances. Les arts et les manufactures qui nous ont été propres, ont été transportés dans les pays étrangers, et certaines contrées de la Prusse, qui estoient désertes, ont été peuplées et enrichies par cet événement. » Au lieu de ramener les fugitifs par la douceur, on n'a fait que de les indisposer par des mesures rigoureuses, et par les obstacles opposés au légitime mariage des dissidents qui n'ont pu se résigner à quitter leur patrie.

De là pour eux la nécessité d'appeler des ministres pour remédier aux désordres naissant d'associations illicites, et faire des assemblées de religion, où l'on baptise les enfants, et bénit les mariages. L'auteur du mémoire décrit quelques-unes de ces assemblées tenues dans le

Languedoc, et les pages qui suivent, écrites par un témoin oculaire, peignent au vif le culte du Désert en 1743 :

« Une des plus éclatantes de ces assemblées fut faitte le dimanche, 8e du mois de septembre, dans un vaste vallon placé entre le lieu de Calvisson et de Langlade (La Vaunage). Elle fut composée d'environ dix mille personnes, qui s'étant placées sur le penchant d'une des montagnes qui formoit le vallon, offroit aux yeux des spectateurs un amphithéâtre qui frappoit par la diversité de ses objets et des couleurs. Une chaire destinée pour le sieur Clary, ministre, fut placée dans l'endroit le plus convenable et le plus commode pour les nombreux auditeurs. Il y parut en habit décent, c'est-à-dire en robe et en colet. On ne sera pas fâché d'être instruit de ce qui se passa dans cette assemblée. En attendant que le peuple se ramassât, on lisoit tantôt un chapitre du Nouveau Testament. A la suite, on chantoit un psaume, ce qu'on renouvella jusques à ce que l'assemblée fut plus nombreuse. Alors on lut le Décalogue et en un endroit de l'Evangile ; le ministre fit une prière, et prit son texte dans un des versets. Il prêcha fort longtemps, et le sermon fini, on célébra la sainte Cène ; sur quoy il sera observé que quelques-uns en furent exclus, sur le témoignage des anciens qui déclarèrent qu'ils n'en étoient pas dignes par rapport à leurs mœurs.

« Ces actes de religion furent suivis du chant de quelque cantique en action de grâces. Alors on baptisa quelques enfants ; on bénit quelques mariages, et on imposa les mains à un nouveau ministre appelé Dufer, originaire du lieu du Grand-Gallargues, qui depuis cet événement a changé de nom, et qui se trouve néantmoins un très-bon sujet.

« Le zèle des protestants ne diminua pas le dimanche d'après. Il fut convoqué, du côté de Ners et de Boucoiran, une assemblée aussi nombreuse que celle qui avoit précédé. *Mais ce fut le sieur* PAUL, MINISTRE, qui y prêcha, et qui fit toutes les fonctions de pasteur. Le dimanche d'après, on en vit une autre, dans les hautes Garrigues de Nismes, moins nombreuse. Aussy ne fut-ce qu'un proposant qui fut chargé du ministère de la Parole. On prétend qu'il s'en acquitta assez bien, de même que des autres exercices, suivant le rapport d'anciens catholiques qui s'y trouvèrent par hasard. Il avoit commencé environ les cinq heures du matin. La prière qui fut faite avec beaucoup de ferveur les occupa pendant une heure, et le chant des Psaumes, avec la lecture de l'Evangile, ne les détint pas moins ; de sorte que le ministre Paul étant survenu pour baptiser quelques enfants et pour bénir plusieurs mariages qui étoient prêts, ayant ensuite publié plusieurs annonces, toutes les fonctions allèrent au [delà] de l'heure de midi; après quoy le sieur Paul bénit et congédia le peuple.

« Le dimanche, jour de la Saint-Michel, il y eut encore une assemblée près le pont de Saint-Nicolas, et pareillement dans le premier et second dimanche du mois d'octobre. Tout auprès de Nismes, et vers le chemin d'Uzès, on y fit les mesmes exercices ; mais ce fut le sieur Pradel, autrement dit le sieur de Vézenobre, qui prêcha dans l'une et dans l'autre. C'est un ministre de quelque distinction parmy les protestants. Ils prièrent Dieu pour le retour de la paix et pour le succès des armes de Sa Majesté (1). Au surplus, les habitants de Nismes faisoient le plus grand nombre dans l'une et dans l'autre, bien que la saison ait commencé à redevenir incommode. »

L'ode au ministre Paul Rabaut, à celui que les protestants nîmois nommaient Monsieur *Paul*, vient tout naturellement à la suite du

(1) On était alors en pleine guerre de la succession d'Autriche, et c'est à un chef protestant, le maréchal de Saxe, que la France dut ses seules victoires.

récit de ces assemblées du Désert qu'il présida durant tant d'années. Ce morceau, écrit de la même main que le mémoire dont on a fait les extraits qui précèdent, en occupe les dernières pages. L'enthousiasme religieux qu'il respire prouve que l'auteur était lui-même un des sectateurs du culte proscrit, un de ceux que le grand ministre du Désert avait plus d'une fois édifiés au péril de sa vie.

Il ne nous reste qu'à payer un juste tribut de remercîments à l'ami qui a bien voulu nous communiquer le texte de cet intéressant mémoire. M. Auguste Jonquet, son possesseur, peut se dire qu'il comptait parmi ses ancêtres plusieurs auditeurs de Paul Rabaut, comme le témoigne, non sans éloquence, la lettre suivante, dont nous lui devons également la communication. C'est une page d'honneur pour sa famille :

*A Monsieur Jonquet, notaire à Brignon, diocèse d'Uzès.*

A Montpellier, 17 juin 1751.

Je suis informé, Monsieur, que non-seulement vous ne remplissez aucun des devoirs de la religion catholique, quoique vous n'ayez été reçu à vôtre office que sous un certificat de catholicité, mais encore que vous faites les fonctions de ce qu'on appelle parmi les protestants, ancien du consistoire, et que vous donnez retraite aux ministres avec lesquels vous estes en grande relation.

Je veux bien pour cette fois ne pas demander les ordres du Roy pour vous interdire vos fonctions ; mais je vous préviens que si vous ne réformez pas entièrement vôtre mauvaise conduite, et que je reçoive la moindre plainte contre vous, je demanderai votre interdiction, et j'expédierai des ordres pour vous faire arrêter.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous. De (*nom illisible*).

*Ode à M. Paul, pasteur de l'Eglise de Nismes dans le Désert.*

1

Damon, quel nouveau phénomène
Attire nos cœurs agités?
Quel est l'objet qui nous entraîne
Dans ces déserts inhabités?
Après une si longue attente,
La grâce toujours triomphante
Vient enfin nous secourir.
Jésus, que sa divine flamme
De son feu réchauffe mon âme
Toute prête à se refroidir!

2

Hâtons-nous, marchons sans contrainte.
Dieu se montre à nos faibles yeux.
Ne craignons plus la vive atteinte
De nos ennemis orgueilleux.
Courons où sa voix nous appelle;
Montrons par une ardeur nouvelle

Que toujours comme ses enfans
Nous avons souffert sans nous plaindre
Des maux mille fois plus à craindre
Qne tous les bûchers des Tyrans.

3

Que vois-je? Quel sombre nuage
Se dissipe si promptement?
Le jour paraît, et l'homme sage
Adore Dieu paisiblement.
Il rend au roi l'obéissance;
Il baise la main qui l'offense;
Ses armes sont la charité;
Ses plaisirs sont dans la souffrance,
Son appuy dans la patience
Et dans ses fers la liberté.

4

Nous voici tous malgré l'envie,
Aux pieds de l'autel du Seigneur.
Dans ce désert tout nous convie
A louer notre Créateur.
Que l'enfer à jamais frémisse,
Et ce que ce désert retentisse
Des louanges d'un Dieu si bon.
Que l'écho sans cesse résonne;
Que l'air de nos voix en frissonne
Malgré la ruse du Démon.

5

Publions, publions la gloire
Du Dieu maître de l'univers;
Chantons sans cesse la victoire
De ce Dieu qui brise nos fers.
Que nos voix par un saint cantique
Rendent l'allégresse publique,
Et que le cœur humble et soumis
A son devoir toujours fidèle,
Montre pour luy le même zèle
Que les chrétiens du temps jadis.

6

Mais quel objet dans cette chaire
S'offre à nos regards empressés?
Quel est le sage solitaire
Qui vient guérir nos cœurs blessés?
Le baume qui sort de sa bouche
Guérit nos maux, dès qu'il les touche.

La santé suit au même instant.
Quel est ce nouveau Chrysostome?
Non, ce n'est pas la voix d'un homme,
C'est celle du Dieu tout-puissant.

7

Un second Paul se fait entendre.
Tout cède aux charmes de sa voix
Et la jeunesse la plus tendre
Avec douceur reçoit ses loix.
Soumise à sa sollicitude
Elle s'empresse avec étude
A suivre ce nouveau berger.
Elle se plaît sous sa houlette,
Et d'une amour tendre et parfaite
Promet de ne jamais changer.

8

Si sa surprenante éloquence
Etonne, attire les pécheurs,
Elle saisit sans violence
Et s'insinue dans nos cœurs.
Un saint désir nous brûle l'âme;
On cède au zèle qui l'enflamme.
Mais si le pécheur entêté
Résiste à sa voix qui l'appelle,
Son âme, quoique criminelle,
Rend hommage à sa charité.

9

Quand il veut, d'un ton pathétique
Il sait charmer ses auditeurs;
Il n'use de sa rhétorique
Que pour détruire nos erreurs.
Alors il nous les fait connoître,
Et nous parlant d'un ton de maître,
Il nous fait voir dans cet instant
Du péché la noire malice,
Du pécheur toute l'injustice,
Le courroux d'un Dieu tout-puissant.

11

Mais enfin si la noire envie
Osoit s'attaquer à tes mœurs,
Que la pureté de ta vie
Confonde ces vaines clameurs.
Méprise leur lâche malice;
Le cœur humain n'est qu'artifice;

Il est plein d'infidélité.
Aussi méprisant la vengeance,
Cher Paul, dans un profond silence,
Laisse parler la vérité.

12

Cher pasteur, veux-tu me connoître?
Prends garde à mes soins assidus;
De ton bercail je suis peut-être
La brebis qui t'aime le plus.
Dieu seul, qui connoît mes pensées,
Même avant qu'elles soient tracées,
Sçait quels sont pour toy mes souhaits,
Et sans que mon cœur en murmure,
Je consens, si je suis parjure,
Qu'il m'accable de tous ses traits.

---

# NÉCROLOGIE

## M. CHARLES EYNARD

Le *Journal de Genève*, du 25 septembre dernier, contenait les lignes suivantes, qui rendent trop bien nos propres sentiments pour ne pas trouver place dans le *Bulletin :*

« Nous avons appris avec un vif regret la mort d'un homme éminemment distingué, M. Ch. Eynard, neveu du célèbre philhellène, et qui réunissant les deux nationalités, genevoise et vaudoise, partageait son temps entre Genève où il habitait l'hôtel construit par son oncle, et le canton de Vaud où se trouvait située sa campagne de Beaulieu.

« M. Ch. Eynard, malgré ses aptitudes diverses et sa remarquable intelligence, avait toujours refusé de s'occuper de politique. Son activité s'était tournée du côté de l'histoire et surtout de l'histoire littéraire; nous lui devons en effet quelques-unes des meilleures biographies publiées sur certains personnages marquants des trois derniers siècles. Son étude sur Lucques et les Burlamaqui, ses biographies du chevalier Guisan, gouverneur de la Guyane, et du Dr Tissot, enfin sa grande étude sur Madame de Krüdner, qui contient tant de révélations sur certains mouvements religieux du commencement de ce siècle, assurent à M. Ch. Eynard une place extrêmement distinguée parmi nos auteurs contemporains.

« Nous espérons qu'une main amie voudra bien retracer cette vie si pleine d'intérêt, quoiqu'elle puisse paraître peu variée au premier abord, pour nous faire descendre dans l'intérieur d'un homme pieux, charitable et bon comme il en existe trop peu parmi nous. »

4431. — Paris. Typ. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1876.

# A NOS AMIS

—

Nous constatons avec regret une diminution dans le nombre des Eglises qui ont bien voulu se souvenir de notre œuvre historique dans les libéralités inspirées par la dernière fête de la Réformation.

Le chiffre des Eglises donatrices, qui était de soixante-douze, en 1874, n'a pas dépassé cinquante-deux, en 1875.

Ce sont les suivantes :

Aiguesvives, Anduze, Aumessas, Auxerre, Bâle, Bayonne, Bédarieux, Besançon, Bourran, Caen, Caussade, Caveirac, Cette, Fontainebleau (Eglise libre), Gallargues, Ganges, Inchy, Josnes, La Cadière, Luzac, Luzignan, Lyon, Maubeuge, Mauguio, Milhau, Moncontant, Montmeyran, Montpellier, Mouchamp, Nancy, Nantes, Nieulle, Nîmes, Niort, Paris (Oratoire, Saint-André, asile Lambrechts), Périgueux, Reims, Rouen, Saint-Etienne, Saint-Frezal, Saint-Maixent, Saint-Martin de Boubaux, Sauve, Strasbourg, Toulaud, Troyes, Valence, Vernoux, Vialas, Uzès.

Nous offrons aux amis qui nous ont transmis leur don, l'expression de notre vive gratitude, et nous ne cessons pas de compter sur le fraternel concours de tous ceux qui savent apprécier l'importance, l'utilité d'une société telle que la nôtre.

Plus ce concours sera général, et mieux la Société de l'Histoire du Protestantisme français, qui compte aujourd'hui vingt-cinq ans de labeurs, c'est-à-dire de services, saura s'acquitter de sa belle et sainte mission.

**LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1876.**

25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN
## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

No 11. 15 Novembre 1876




**PARIS**
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, rue de Seine.

**LONDRES.** - **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
**AMSTERDAM.** — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. NOBLET, RUE CUJAS, 13.

## SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis d'une à cinq heures.

---

## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### HISTOIRE DU PLAN D'ETUDES PROTESTANT (1)

Une histoire raisonnée de la Réforme qui ne voudrait pas remonter au déluge, devrait s'ouvrir par un chapitre sur la *Confrérie de la Vie commune*. Cette société semi-monastique, fondée à Deventer par Gérard Groote, à la fin du XIV[e] siècle, fraya sous plusieurs rapports la voie aux grands initiateurs des siècles suivants. En philosophie, en théologie, en pédagogie, elle fut la réaction du bon sens et de la piété contre la routine et le formalisme. Les Pays-Bas et le nord de l'Allemagne lui durent, pendant un siècle et demi, les meilleures écoles de l'Europe, des maîtres incomparables, des grammairiens comme Hegius et Despautères, des éducateurs et des humanistes comme Wimpheling et Jean Sturm, des théologiens comme Thomas A-Kempis et Jean Wessel, le précurseur de Luther. Quand la confrérie

(1) Ce morceau et l'important document qui le suit, se relient naturellement aux savantes études sur les colléges protestants publiées par M. Gaufrès dans le *Bulletin*, t. XXII, XXIII et XXIV. (*Réd.*)

disparut devant les progrès de la Réforme, elle avait achevé son œuvre et rallumé le double flambeau des études et de la foi. Grâce à elle, la Néerlande avait été pour l'Europe du Nord ce que l'Italie de la Renaissance fut pour l'Europe du Midi (1).

Nous n'avons pas à retracer ici, même à grands traits, l'histoire de cette confrérie célèbre, quelque intérêt que présentent ses travaux au point de vue de notre feuille. Nous n'avons même pas à exposer dans leur ensemble les modifications qu'elle introduisit dans les études. Il nous suffira de signaler les changements qu'elle fut amenée, par la réflexion et les circonstances, à opérer dans le programme universitaire, changements qui furent l'origine de l'enseignement secondaire dans l'Occident, et auxquels la Réforme ne tarda pas à attacher la consécration d'une foi nouvelle.

I. On se rappelle ce qu'étaient les études au moyen âge : un amalgame d'arts dits libéraux dont un seul, la dialectique, absorbait les six autres pour les soumettre avec lui à la théologie. Peu ou point de notions grammaticales et littéraires; nul enchaînement entre celles qu'il était possible d'acquérir jusqu'à l'âge de douze ou treize ans; les hautes études de jurisprudence, de philosophie, de théologie, abordées dès l'enfance : bref, un chaos dans les études préparatoires ou faculté des arts introduisant au second et plus vaste chaos des facultés supérieures. C'est tout ce que Gérard Groote put trouver à l'Université de Paris, quand il y séjourna, sous le règne de Jean le Bon, entre 1355 et 1358, et c'est ce que la réforme du cardinal d'Estouteville, à la fin de la guerre de Cent ans, ne fit guère cesser.

Or, revenu à Deventer après les déceptions qu'avaient éprouvées son amour du savoir et sa piété, Gérard Groote, trop humble pour oser assumer la responsabilité du sacerdoce, ouvrit sa maison à quelques étudiants qui lui deman-

(1) G.-H.-M. Delprat, *Die Brüderschaft des gemeinsamen Lebens*. Leipzig, 1840.

daient des leçons et à d'autres jeunes gens désireux de s'instruire. Pour pourvoir à leur entretien, que Groote ne pouvait pas toujours leur donner, il leur conseilla de copier des livres religieux ou classiques qu'il se chargeait de leur procurer, vendit ou donna leurs copies, leur assura ainsi la sécurité des études et se trouva avoir réalisé sans y penser le type des maisons fraternelles (Fraterhaüser) qui devaient être la source et l'asile du savoir dans son pays. Soutenues par la sympathie générale et par des donations privées et publiques, ces maisons de frères devinrent des colléges de plus en plus parfaits, pourvus avec le temps de bibliothèques abondantes, de textes classiques bientôt exhumés par la Renaissance, de maîtres religieusement dévoués à leurs élèves, et reliés entre eux par une vivante tradition d'études et de piété.

Ces circonstances furent favorables aux études. Elles s'organisèrent sur un nouveau mode d'après les nécessités de la Fraterhaus et les facilités qu'elle offrait. On y entrait librement, on en sortait de même, à la différence des maisons monastiques; mais on y restait aussi longtemps qu'on le voulait. Les professeurs pouvaient donc s'y fixer, jouir de l'immense avantage de la stabilité, au lieu de courir, comme dans la vie libre, de chaire en chaire et de ville en ville; être assurés d'un auditoire que la réputation de la maison attirait toujours; enfin, bienfait plus rare encore, trouver même dans l'enseignement une certaine division du travail, assignant aux divers talents leur emploi particulier. Car, tandis que les novices de l'ordre se chargeaient d'enseigner la lecture, l'écriture, le catéchisme aux jeunes enfants, le professeur célèbre, en séjour dans la maison, trouvait dans la grande salle des étudiants plus avancés et proportionnait ses explications à leur savoir. Est-il besoin d'ajouter que la copie des manuscrits grecs et latins, la connaissance de l'antiquité classique qui en résultait, la facilité que donnait pour les leçons la multiplicité des copies assuraient aux professeurs une étonnante supériorité sur leurs émules de l'Université de Pa-

ris? Bien plus, elles les poussaient presque malgré eux dans la voie des perfectionnements et des réformes.

Sur deux points surtout, ces réformes étaient urgentes : la grammaire et la philosophie. La première s'enseignait dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, qui remontait au commencement du XIII[e] siècle. Il était en vers latins, dont chaque mot devait représenter ou rappeler une règle du rudiment (1). Pour le rendre intelligible, Alexandre et ses successeurs y avaient ajouté de nombreuses notes, vrai fouillis greffé sur le fouillis du texte. Les frères de la vie commune ne tardèrent pas à reconnaître l'insuffisance d'un pareil livre classique. Malgré le respect superstitieux qui l'entourait, l'un d'entre eux, Jean Sintius, osa y proposer des améliorations et des critiques ; d'autres allèrent plus loin : Jean Wimpheling, Van Pauteren (notre Despautères), Hermann Buschius publièrent de nouvelles grammaires, moins indignes de la langue de Virgile et de Cicéron. Tous ces professeurs avaient d'ailleurs la commune tendance d'enseigner les règles grammaticales par la lecture des bons auteurs.

Et la philosophie ! O qu'elle faisait un digne pendant à la grammaire ! Des étudiants de treize à quarante ans, menant souvent une vie de bohême et n'ayant pas même des traductions fautives d'Aristote, s'initiaient doctement aux subtilités du réalisme. Ils comprenaient sans doute à merveille, puisqu'ils en disputaient toute la journée à tue-tête, les aptitudinabilités, les infinitations, les dogmatibilités, les hominéités, les fiminéités et les lapidéités. Ils se croyaient bien profonds, mais les frères de la vie commune ne furent pas de leur avis. Et comment auraient-ils pu en être au sortir de leur Tite-Live et de leur Térence? L'étude sérieuse des bons auteurs les guérissait de la folie commune de prendre les

(1) A peu près comme l'Histoire sainte du même auteur dont voici le premier vers : *Sex, Prohibet, Peccant, Abel, Enoch et arca fit, intrant.* Une note attachée à chacun de ces mots visait un des récits de la Genèse.

mots pour les choses. Ils contribuèrent donc puissamment au triomphe du nominalisme.

De leurs efforts persévérants, aidés par les circonstances, sortit, au commencement du XVI[e] siècle, un système d'études que nous avons la bonne fortune de connaître par un témoin aussi compétent que bien informé. Il était mis en pratique à Leyde, au gymnase de Saint-Jérôme, lorsque Jean Sturm y passa quatre années de sa vie d'études, de 1521 à 1524. Il avait alors de quinze à dix-neuf ans. Le futur éducateur fut frappé de l'organisation de l'école, de la méthode d'enseignement, de la discipline en vigueur; et lorsque, dans la suite, il fut chargé par la ville de Strasbourg d'organiser l'instruction publique de la manière la plus rationnelle, il ne trouva rien dans ses souvenirs des autres universités qui lui parût égaler en valeur ce qu'il avait vu à Leyde. Il adressa donc aux scholarques de la ville (1538) un mémoire où ses propositions se confondaient avec ses souvenirs.

Nous traduisons plus loin ce mémoire, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Ch. Schmidt. Bien que l'éminent professeur l'ait exactement résumé dans sa monographie sur Jean Sturm, nous en rappelons le contenu à notre point de vue spécial :

Les classes étaient divisées en deux séries et se rapportaient, six à l'enseignement secondaire, et deux à l'enseignement supérieur.

Les six degrés de l'enseignement classique correspondaient, le premier à nos classes élémentaires (lecture, écriture, déclinaisons et conjugaisons); les trois suivants, à nos classes de grammaire (diverses parties de la grammaire latine, explication d'auteurs, exercices de style, commencement du grec); les deux derniers, enfin, aux humanités et à la rhétorique (fin de la grammaire grecque, dialectique, manière d'imiter les anciens, exercices pratiques sur ces matières).

L'enseignement supérieur, que nous négligeons ici, échelonnait en deux années des cours sur les ouvrages d'Aristote

et de Platon, avec un peu de géométrie, de jurisprudence et de théologie.

Il est aisé de voir que les classes avaient dès lors trouvé leur organisation définitive. Eléments, grammaire, humanités, ce sont là les degrés inévitables de l'étude des langues, et ni le nombre ni l'enchaînement n'en peuvent être changés. Qu'on réduise ou qu'on augmente, selon les circonstances, les subdivisions de chacun d'eux, le système reste le même, ainsi que l'occasion s'offrira de le vérifier. Mais quelques remarques feront mieux connaître les vues propres à notre confrérie.

Le caractère commun de toutes ces classes était de n'avoir pas leur raison d'être en elles-mêmes et d'être une simple préparation aux études supérieures. L'élève ne les traversait pas pour devenir un lettré, mais pour se mettre en état d'apprendre ensuite la jurisprudence, la médecine ou la théologie. Il y prenait peu à peu possession de la langue littéraire et savante, et préludait ainsi par l'étude des mots à celle des choses. En ce point, la confrérie restait fidèle à la tradition universitaire.

Elle innovait dans l'organisation méthodique des classes qu'elle fondait sur l'analyse du discours. Celui-ci suppose d'abord la connaissance des mots, puis celle des règles de leur enchaînement, enfin celle des finesses et des variétés du style. De là tout une série d'exercices gradués : collection de mots usuels (*copia verborum*), chaque jour accrue par les élèves et tenue à jour sur leurs cahiers de notes (*diaria*) ; plus tard, exercices de thèmes; plus tard encore, quand la mémoire est enrichie et la langue déliée, discours écrits et prononcés, déclamations, improvisations sur un sujet donné, discussions (*disputationes*). La langue latine s'enseignant pour être parlée et non-seulement pour être lue, obligation de la parler toujours, dans les classes, pendant les récréations, durant les exercices physiques, à la maison même s'il se pouvait. Tout cela se relie étroitement au point de vue auquel la confrérie considérait les études.

Voici qui est peut-être plus original. Les classes étant très-nombreuses au gymnase de Saint-Jérôme (deux cents élèves dans chacune, selon Sturm), on avait eu l'idée de les subdiviser en groupes de dix élèves ou *décuries*, ayant chacun à sa tête un moniteur ou *décurion*, qui exerçait une sorte de surveillance sur sa bande et rendait au maître les petits services qui pouvaient faciliter l'enseignement ou la discipline; les places des compositions changeaient de mois en mois ces décurions.

A la fin de chaque année, les deux meilleurs élèves de chaque classe recevaient un prix en séance solennelle. Dans le cours de l'année, d'autres prix étaient parfois accordés aux élèves méritants, au moyen de cotisations faites par leurs condisciples.

On ne passait pas nécessairement, à la fin de l'année, d'une classe dans la classe supérieure. Une importante cérémonie, celle des promotions, introduisait dans leur nouvelle classe les écoliers qui avaient prouvé par des examens publics leur aptitude à cette ascension. Entre autres épreuves, les élèves *promus* étaient tenus de répondre victorieusement aux questions de leurs condisciples moins heureux.

Nous omettons quelques autres usages ou règlements du gymnase de Saint-Jérôme, comme la représentation publique de pièces de théâtre, soit classiques, soit composées pour la circonstance, pour signaler un dernier caractère de ce système d'instruction secondaire. L'école était gouvernée par un recteur à qui tout obéissait dans l'établissement, mais qui était soumis lui-même au supérieur des Frères de la Vie commune, de Liége : jamais l'Église ni les ordres religieux n'ont abandonné la direction spirituelle de l'école.

II. Tel était le système scolaire proposé par Jean Sturm à la république de Strasbourg. Il fut aussitôt adopté. Sturm y ajouta quelques développements, notamment pour les cours supérieurs, dont la durée fut portée de deux à cinq ans, et pour le nombre des classes, qui, d'abord de six, fut ensuite

de neuf, et enfin de dix. Les promotions devinrent bis-annuelles. Par une mesure que les colléges de même ordre renouvelèrent partout où elle fut possible, on supprima, au profit du gymnase, toutes les petites écoles de Strasbourg, sauf celles des quartiers éloignés.

Le nouveau gymnase égala bientôt et ne tarda pas à dépasser la réputation de celui de Saint-Jérôme. Jean Sturm en exposa les lois et l'organisation dans son célèbre programme : *De litterarum ludis recte aperiendis.* Nous y renvoyons, ainsi qu'aux *Epistolæ classicæ*, dans lesquelles il expliqua de nouveau et remania son plan en 1565. Le souvenir de ses maîtres et sa modestie chrétienne lui inspirent cette remarque à la fin du premier de ces écrits : « Si je n'ai pas ouvert une voie nouvelle, je l'ai du moins indiquée. » Mais les contemporains, frappés de l'autorité magistrale de l'interprète, ne pensèrent guère aux inventeurs ; et l'éclat du gymnase de Strasbourg, associé au lustre que la petite république recevait de la Réforme, fit considérer comme une création ce qui n'était à certains égards qu'une suite. Mais il est des jours décisifs où savoir choisir est le suprême mérite. Entre l'enseignement routinier de la vieille Université de Paris et l'enseignement rajeuni d'une modeste confrérie, Sturm, au début d'un âge nouveau et d'une nouvelle Église, discerna celui qui avait fait son temps et celui qui pouvait présider à de nouvelles destinées. Son choix fut salué par une admiration éclatante et une inépuisable imitation. Français, Italiens, Anglais, Écossais, Danois, Hongrois, Bohêmes, accoururent à son gymnase. « Interrogez tous ces étudiants étrangers, s'écriait l'un d'entre eux, le comte polonais Jean d'Ostorog, demandez-leur quel enseignement leur a fait surmonter les fatigues d'un long voyage ? Celui de Sturm, vous répondront-ils l'un après l'autre. Heureux suis-je moi-même d'avoir vu son visage; plus heureux d'avoir entendu ses accents de cygne, ou plutôt puisse son chant du cygne tarder à se faire entendre ! » Sont-ce là des mots ? Voici des faits.

Deux ans après l'établissement du gymnase de Strasbourg, Baduel en fondait un semblable à Nîmes, et communiquait aux consuls l'écrit de Sturm : *De ludis litterarum*, dont son propre programme reproduisait presque les termes. En 1541, Thomas Platter faisait à Bâle une fondation analogue, après être venu consulter Sturm à Strasbourg. En 1546 Heidelberg, en 1548 Pforta, en 1557 Tubingen, en 1559 Genève, en 1564 Lauingen (Palatinat), en 1573 Hornbach (*id.*), ouvraient des écoles sur le même modèle. Encore faudrait-il ajouter Pforzheim, Augsbourg, Hambourg, Memmingen, Thorn, et l'énumération resterait incomplète.

III. Parmi tous ces colléges, dont les chefs se regardaient comme les disciples de J. Sturm, il en est deux qui nous intéressent directement, ceux de Nîmes et de Genève. Nîmes eut le premier gymnase protestant de France. Il est vrai que ce fut sans s'en douter d'abord, par cette circonstance que le chef de l'école, en relation avec les réformateurs, était attaché aux idées nouvelles et les favorisait de toute son influence. Quand il se réfugia à Genève, après un séjour de dix années à Nîmes, la majorité de ses concitoyens était sur le point de passer à la Réforme, et les magistrats de la ville, d'arborer sur le collége le drapeau du protestantisme. Un peu plus tard, le règlement même du collége genevois, commenté et développé par Jean de Serres, devint la charte de l'école nîmoise.

Ce n'est pourtant pas de Nîmes que la méthode scolaire de Sturm devait passer dans les autres colléges protestants de France. La ville n'était ni assez centrale, ni assez importante, et la prospérité de son académie fut trop souvent troublée par les dissensions civiles et politiques. Strasbourg n'était pas davantage en situation d'exercer sur la réforme française une influence directe. Le protestantisme y était luthérien et y parlait allemand. Genève fut donc l'intermédiaire par lequel la capitale de l'Alsace fit sentir son influence sur les écoles de notre pays.

Je n'ai pas à prouver que Calvin imita J. Sturm. Il était son ami, et avait même pour lui une affection particulière dont témoigne Jean Sleidan. Durant son exil à Strasbourg, il avait accompagné Sturm et ses élèves dans la Forêt Noire, en un moment où la peste les obligeait à y chercher un refuge. Il n'est donc pas douteux qu'il ne connût de près et le gymnase et la méthode qui y était suivie. Il suffit d'ailleurs de lire les *Lois académiques* de Genève, que nous avons analysées précédemment, pour se convaincre qu'elles ne font que reproduire le règlement de Strasbourg, de même que tous les règlements des collèges protestants de France sont calqués sur celui de Genève. Enchaînement des classes, heures des leçons, travaux des élèves, jours fériés ou semi-fériés, prix de fin d'année, promotions, décuries, lien de l'école avec l'autorité ecclésiastique, tout est commun, dans l'ensemble, entre ces établissements et dénote la même origine. Or, cette filiation strasbourgeoise et néerlandaise de nos établissements protestants leur assurait une incomparable supériorité sur les autres écoles françaises, rattachées à l'Université de Paris ou aux universités provinciales.

IV. Mais l'Université et nos collèges voyaient déjà s'élever à l'horizon une concurrence redoutable. Les collèges des Jésuites s'établissaient de toutes parts, conquéraient la faveur publique et celle de l'administration, et faisaient le vide dans les écoles rivales. La supériorité de leur méthode suffisait à leur assurer la victoire sur l'Université. Elle restait impuissante contre les écoles protestantes, et les révérends Pères devaient recourir contre elles à d'autres moyens : la malveillance des municipalités, les injustices du conseil du roi, les édits de persécution de la couronne. Prospères sous Henri IV, molestés et livrés à la discrétion de leurs ennemis sous Louis XIII, les collèges protestants furent supprimés sous Louis XIV, qui ne pouvait comprendre leur obstination à vivre, attendu qu'il n'y avait plus, à ses yeux, de protestants.

Grâce à cet appui du bras séculier, les jésuites triomphèrent sur toute la ligne de nos colléges. Mais quelle était leur force contre l'Université? D'où vient que, lorsqu'ils enseignaient à Paris, les élèves affluaient à leurs colléges et abandonnaient les autres? D'où vient que, chassés de la capitale par des édits du Parlement, ces mêmes élèves les suivaient à Toulouse, Rhodez, Bordeaux, Agen, Tournon, Béziers, Douai, Pont-à-Mousson, en Flandre, en Lorraine, à l'étranger? Henri IV l'avait dit : « C'était pour ce qu'ils faisaient mieux que les autres; » et nous ajoutons : parce qu'ils enseignaient les classiques; parce qu'ils avaient adopté la méthode de Jean Sturm.

Le récent historien des jésuites, J. Huber, de Munich, le dit en toutes lettres. Dans un ouvrage remarquable sur *Isaac Casaubon*, signalé ici même, M. Mark Pattison, recteur du collége de Lincoln à Oxford, explique la cause de cette adoption. L'Église s'était d'abord montrée méfiante et hostile à l'égard du *nouveau* savoir apporté par la Renaissance. La substitution des classiques à la scolastique lui avait paru pleine de périls; mais, dans la seconde moitié du seizième siècle, elle se ravisa : « L'œil exercé des jésuites, surveillant « tous les mouvements de la pensée et de la politique en Europe, vit qu'il était plus important pour Rome d'épouser « les classiques que de les prohiber. L'éducation jésuitique fut « donc organisée sur une base classique, en opposition avec « la base scolastique de l'Université. La grammaire et la « rhétorique devinrent les principaux sujets d'études dans « leurs écoles, et une large part y fut faite au grec. » Les jésuites, on le sait, agissent plus qu'ils ne parlent. Ils firent leurs réformes sans bruit. Aussitôt que Sturm se vit imité dans les écoles catholiques, il en éprouva un vif étonnement auquel ne tarda pas à succéder une sorte de satisfaction; mais il jugea en même temps qu'il y avait là un sérieux motif d'émulation pour les écoles protestantes, qui, ayant eu l'honneur de l'initiative, ne devaient pas perdre leur avantage.

(V. M. Ch. Schmidt, *Jean Sturm.*) La lutte toutefois était inégale, au moins en France, pour les colléges protestants. On va voir le soin extrême avec lequel la Société de Jésus prépara son engin de guerre contre l'Université.

La fin de l'année 1584 vit arriver à Rome cinq Pères jésuites : le P. Jean Azor venait d'Espagne; le P. Gaspar Gonzalès, de Portugal; le P. Jacques Tirius, de France; le P. Pierre Busœus, d'Autriche; le P. Antoine Guisan, d'Allemagne. Le P. Étienne Tuccius les attendait à Rome. Tous six avaient une grande pratique des choses scolaires, étaient versés dans toutes les études, et connaissaient à fond l'état de leurs provinces. Le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, le général de l'ordre, Claude Aquaviva, les présenta au pape Grégoire XIII. Le Saint-Père les admit à lui baiser les pieds, leur donna sa bénédiction, les exhorta à mettre tout le soin et toute la diligence possibles à l'œuvre qu'ils allaient entreprendre. Quelques cardinaux, aussi éminents par leur savoir que par leur situation, approuvèrent fort une entreprise dont il avait fallu leur confier le secret. On assigna aux six Pères, pour y tenir leurs séances, le Pénitencier de Saint-Pierre, pour les six mois d'hiver, et l'église de Saint-André sur le Quirinal, pour les trois mois d'été. Trois heures par jour furent dès lors consacrées aux séances ; le reste de la journée, à la lecture des docteurs et des mémoires manuscrits apportés des provinces.

La tâche des six Pères comprenait deux parties, reliées entre elles comme l'enseignement supérieur l'est à l'enseignement classique, qu'il domine. L'une consistait à fixer les opinions qu'il faut admettre en théologie; l'autre, à organiser les classes de grammaire et d'humanités. Pour la première, les Pères déclarèrent obligatoires les opinions de saint Thomas, à l'exception d'un certain nombre, soigneusement énumérées et citées, sur lesquelles la liberté resta permise. Ils auraient craint la révolte de quelques esprits, s'ils eussent poussé jusqu'aux minuties le soin de définir et de fixer.

Pour établir l'ordre des études, les six Pères lisaient ensemble les documents fournis par leurs collègues des provinces ou du collége romain; passaient successivement en revue les lettres, les consultations, les règlements universitaires transmis pour cet objet d'Italie, d'Espagne, de France, d'Allemagne, de Pologne. Ils n'avaient garde d'omettre la lecture des *Constitutions* de leur société, des décrets des congrégations, des règles, statuts, usages du collége type qu'ils avaient à Rome. Un doute s'élevait-il, chacun alléguait les exemples de sa province, les expériences déjà faites, les règlements des écoles privées et publiques. Sur tous les points ils parvinrent à se mettre d'accord, tant leur persuasion était vive que dans le choix des opinions théologiques et des méthodes scolaires, rien ne pouvait être plus favorable à l'Église, à leur société, à leurs écoles, que l'unité de pensée et d'action. Sur les deux points, le général leur avait surtout recommandé de travailler à mettre fin aux controverses.

Le travail fini, tous les articles consignés dans le procès-verbal des séances furent relus, retouchés d'un commun accord, approuvés par l'apposition des six signatures, et déposés dans les mains des théologiens du collége romain. Les réunions se prolongèrent jusqu'à la fin du mois d'août; elles avaient duré neuf mois. Les Pères Etienne, Azor, Gonzalès restèrent à Rome pour répondre aux questions qui pourraient être adressées des provinces et fournir les explications nécessaires. Les autres revinrent à leur poste. Le général, cependant, aidé de quatre assistants, prit connaissance du résultat de ces longues délibérations, et, après l'avoir approuvé, en ordonna l'envoi aux provinces au commencement de l'année 1586. Cet envoi constitue la première édition de la *Ratio studiorum* de la Société de Jésus.

Après une étude aussi minutieuse et prolongée que le comportait la gravité du sujet, et l'exemple qui venait d'être donné, les provinces envoyèrent à Rome leurs avis motivés. Ces avis, soumis aux docteurs du collége romain et aux trois

Pères restés à Rome, furent, de la part du général et de ses assistants, l'objet d'une nouvelle révision et d'un nouvel envoi aux provinces. Cette deuxième édition de la *Ratio* (1591) reproduit les mêmes articles, formulés en règles qui se répètent autant de fois qu'il y a dans chaque école de fonctionnaires à qui elles s'adressent. Elle contient des explications plus étendues sur les divers détails d'organisation, et des renseignements assez abondants sur les usages scolaires qu'il s'agissait d'abolir ou d'adopter.

Ce second envoi n'était pas encore définitif. De nouvelles observations étaient demandées, de nouveaux renseignements sur la manière dont la méthode fonctionnerait. Toutes ces remarques furent apportées à Rome et discutées à la cinquième congrégation générale de l'ordre. Il en résulta une rédaction plus brève et définitive, contenue dans l'édition de 1599, et désormais à l'abri de toute modification importante ; il n'a plus été question que de l'observer fidèlement. Les éditions suivantes n'ont presque rien changé à la *Ratio*, pas même celle de 1832, bien qu'elle n'ait vu le jour que deux siècles et demi après la première et qu'elle ait essayé de faire une part plus grande aux sciences et à ce qu'elle appelle les *accessoires*.

Certes, si jamais loi n'a été mieux obéie, jamais loi aussi n'a été plus soigneusement préparée. S'il était possible d'entrer ici dans le détail de ses prescriptions, on verrait à quel point tout est prévu dans les colléges des jésuites, combien la journée des élèves et les exercices de leurs classes y sont minutieusement décrits, combien la tâche de chaque fonctionnaire y est définie avec soin et clarté. Qu'on songe en outre à la docilité de ces fonctionnaires, à l'esprit de discipline et d'obéissance qui distingue la Société de Jésus, et l'on aura devant l'esprit le spectacle grandiose d'une règle unique, faisant mouvoir dans le même sens et de la même manière des milliers de colléges.

Mais quel est donc ce règlement si laborieusement préparé,

si exactement observé et maintenu ? — Celui que nous connaissons déjà, celui de Sturm, complété et modifié. L'enseignement supérieur, théologie, philosophie, etc., y couronne, y domine celui des classes; celui-ci s'applique à donner la connaissance des mots, non des choses, et porte surtout sur le latin et sur le grec; il écarte volontiers la partie élémentaire, ce qu'on appelait autrefois la classe des *abécédaires*, pour ne recevoir les enfants que vers sept ou huit ans ; mais il leur ouvre alors successivement trois classes de grammaire, une d'humanités et une de rhétorique. Les classes de grammaire se subdivisent chacune en deux degrés, d'une année chacune. Une grammaire latine divisée en trois parties sert à l'enseignement théorique des trois classes grammaticales. A celle des humanités se rapportent les historiens et les poëtes ; à la rhétorique, les orateurs. Le choix des auteurs latins et grecs est celui des colléges protestants.

Mêmes exercices : récitation, thèmes, vers en plus grande abondance, discours composés et débités, déclamations, disputes, révisions hebdomadaires.

Mêmes moyens d'émulation et même organisation des colléges : décuries, compositions périodiques, prix annuels, promotions pratiquées de la même manière, subordination de toute l'école au recteur, de celui-ci au provincial, et par là au général de l'ordre.

Tous ces exercices et ces usages ont été perfectionnés par les instituteurs de la Société de Jésus, comme ils l'avaient déjà été par J. Sturm et ses émules. D'une période à l'autre, le progrès est visible. Le rôle des décurions, l'organisation des répétitions et des disputes, la distribution de l'enseignement de classe en classe et d'heure en heure, s'élèvent chez les jésuites au dernier degré de précision et de perfection. En y ajoutant ce qui leur était propre, l'esprit d'ordre, le dévouement religieux, la hiérarchie solidement organisée des fonctions, la puissance du confessionnal et les vastes ressources d'une société qui dispose de nombreux établissements et d'un

nombreux personnel, ils ont créé un type d'école des plus remarquables.

Mais rien n'est pire que la perfection quand elle vient à s'altérer et à se corrompre. Tandis que les Frères de la vie commune cherchaient dans les classiques l'émancipation des esprits, les jésuites n'y ont cherché qu'un moyen de les asservir; et tandis que le protestantisme demandait à cet enseignement de tremper les caractères, le jésuitisme ne lui a demandé que de les exténuer et de les affadir.

Qu'on se rappelle l'œuvre des six Pères à Rome, en 1585. Ils avaient commencé par fixer les limites de la liberté de penser, et réduit celle-ci à quelques questions sans importance. Voilà donc l'esprit des élèves désintéressé de tous les grands problèmes religieux et philosophiques. Que seront pour eux les lettres, sinon un vain jeu de l'imagination et de la parole ? un art de dire agréablement des choses inutiles, de tourner des vers, de faire des descriptions de boucliers, de statues, de paysages? de connaître les jolis morceaux des auteurs, de les réciter avec grâce? Si à ces exercices classiques se joignent les pratiques religieuses qui exaltent l'imagination en endormant la réflexion; si les bons élèves sont doucement entraînés à former entre eux des *académies* ou réunions littéraires dont les membres se vouent à la Vierge ; si ceux qui donnent des signes de curiosité d'esprit et qui aspirent à se rendre compte des choses sont détournés des études philosophiques et de l'enseignement, — *sine dubio removendi ;* — si aux spectacles donnés à l'intérieur des écoles s'ajoute parfois celui du supplice de quelque hérétique; si l'habitude est entretenue chez les écoliers non-seulement de confesser leurs fautes, mais de dénoncer celles de leurs camarades, il est visible que les mérites du programme d'études ne pourront prévenir ni la frivolité de l'esprit, ni l'affaiblissement des caractères, ni l'influence démesurément croissante de l'ordre de Loyola.

V. Mais les conséquences des faits et des principes ne se

déduisent que lentement. Au moment où s'achevait la rédaction de la *Ratio studiorum*, l'Université, déjà battue par les jésuites avant les derniers perfectionnements de leur méthode, entreprenait de se réformer. C'est un passe-temps qu'elle se donnait quelquefois, surtout après les longues guerres. On peut aisément se figurer dans quel état elle se trouvait après la Ligue, après les barricades et le siége de Paris. Henri IV institua donc, en 1595, une commission dans laquelle siégeaient d'éminents personnages : de Harlai, de Thou, Molé, le lieutenant civil Séguier, et lui donna charge de réorganiser l'Université de Paris. Cette commission acheva son travail en trois ans, et le règlement qu'elle prépara fut enregistré par le Parlement, le 3 septembre 1598; mais des difficultés en empêchèrent la publication et la mise en pratique jusqu'en 1600.

Ce règlement n'est autre chose que l'introduction dans l'Université des classiques, c'est-à-dire du système qui avait contribué à assurer la prépondérance des jésuites. Même graduation des classes; mêmes auteurs expliqués à chaque degré; place analogue donnée au grec; exercices identiques : thèmes chaque jour, disputes, compositions en grec et en latin, en vers et en prose; révisions hebdomadaires; ordre de ne parler que latin dans les colléges; examen des élèves à la rentrée pour fixer la classe où ils doivent entrer. Mais le texte du règlement est moins précis et est destiné à une observation moins exacte que dans les colléges jésuites.

Il va sans dire que ceux-ci conservèrent leur supériorité. L'Université, pour se défendre, employa contre ses adversaires les moyens que ceux-ci avaient employés contre les protestants, toutefois avec moins d'esprit de suite et de succès. La lutte a duré longtemps et se poursuit sous nos yeux entre ces deux grandes puissances, dont l'une est restée ce qu'elle était d'abord, tandis que l'autre a été complétement renouvelée par la Révolution française. Il n'entre pas dans notre cadre de raconter leurs récentes batailles; il nous suffit

de rappeler que le programme de l'ancienne Université n'est passé dans la nouvelle que pour y subir une suite interminable de modifications.

Il nous a paru utile de remettre en lumière ces faits trop oubliés pour préciser le rôle du protestantisme dans la création de notre système d'éducation secondaire. Ce rôle est celui que s'attribuait Jean Sturm. La Réforme n'a pas frayé la voie, elle l'a indiquée. Elle a introduit dans notre pays le progrès accompli dans le nord de l'Europe, après y avoir ajouté de nouveaux perfectionnements et l'avoir imprégné de l'esprit moderne. La Société de Jésus a adopté le plan d'études de la Réforme par opposition à la Réforme. L'Université s'en est emparée à son tour par opposition aux jésuites. Ce plan avait un grand défaut : il visait à l'enseignement des mots plutôt que des choses, ce qui le rendit merveilleusement propre à s'adapter au but de la Société de Jésus. Ce défaut n'avait pas été très-sensible à l'origine. Les classiques furent d'abord pour la Renaissance autre chose qu'une source de mots et de phrases; ils lui apparurent comme une réalité aussi positive et féconde que la découverte de Christophe Colomb. La Réforme les adopta comme l'instrument de sa propagande, comme l'arme providentiellement forgée pour lui assurer la victoire. Mais quand le double enthousiasme des lettres et de la foi se fut refroidi, le nouveau plan d'études révéla ses lacunes. Aujourd'hui l'Université n'en a plus que le cadre, et les jésuites, que la momie.

M.-J. Gaufrès.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## MÉMOIRE DE JEAN STURM

### SUR LE PROJET D'ORGANISATION DU GYMNASE DE STRASBOURG

### (FÉV. 1538)

(Original autographe aux archives de l'ancien séminaire protestant de Strasbourg. Communication de M. Ch. Schmidt. Traduction.)

Ce document, d'un grand intérêt pour l'histoire de l'instruction publique, montre que la Réforme adopta dès le début les études classiques et répudia l'éducation scolastique du moyen âge. Elle n'eut pas à créer de toutes pièces une organisation scolaire; il lui suffit de s'approprier, en la développant, celle qu'avait établie la *Confrérie de la Vie commune*. Son exemple et son influence propagèrent de tous côtés le nouveau système qui se substitua partout à celui de l'ancienne Université de Paris.

Le mémoire de Jean Sturm se divise en quatre parties que nous indiquons dans notre traduction : nécessité de n'avoir qu'une seule école dans la ville ; ordre et plan des études ; organisation hiérarchique du gymnase ; mise en œuvre du système dont les circonstances favorisent l'établissement. On sera frappé du constraste entre la brièveté magistrale de Sturm, quand il traite les questions d'affaires, et le déploiement d'érudition littéraire qu'il croit nécessaire à certains moments : c'était l'esprit de la Renaissance. Baduel insérait de même des citations de Platon et de Cicéron dans le prospectus du *Collége des Arts*.

I. Il vaut mieux réunir les classes en un seul lieu que de les disperser en plusieurs. Il serait insensé, si l'on avait dix brebis, d'assigner à chacune un berger et un pâturage, quand il suffit d'un seul pré. Il ne le serait pas moins de confier à des maîtres nombreux et isolés les élèves qu'un seul maître peut instruire. Encore une pa-

reille réunion n'est-elle qu'utile quand il s'agit de moutons, tandis qu'elle est presque nécessaire pour des hommes. Elle donne, en effet, un aliment à l'esprit d'imitation et y ajoute l'agrément. L'enfant se prend de passion pour ce que tout le monde admire autour de lui, et le milieu varié qui l'entoure lui dissimule les ennuis de l'étude. C'est pour cela, je pense, que Xénophon, dans sa république, décrit ce libre *forum*, entouré de toutes les constructions nécessaires, et éloigné de la foule et du tumulte. Sa destination exige, en effet, le bon ordre, le concert des travaux et des vertus. Tout doit s'y faire avec convenance et mesure, et l'ensemble des études et des forces doit s'y déployer sous un seul regard. Chaque âge chez les Perses avait, selon Xénophon, son espace séparé; mais dans le même ensemble de bâtiments : enfants, adolescents, hommes faits, vieillards, s'y trouvaient réunis. La réunion et le nombre donnent, en effet, plus de puissance à l'exemple, plus d'occasions au désir de s'instruire. Dans le *Phèdre* de Platon, Socrate blâme la solitude et dit que les champs et les arbres ne peuvent rien enseigner, mais qu'on s'instruit à la ville, au milieu des hommes. A moins donc qu'une multitude trop considérable d'enfants n'exige plus d'un local, il faut réunir en un seul les études. A Leyde, à Deventer, à Zwolle, à Wesel, on n'en a établi qu'un pour tout l'ensemble des classes. Or, de ces écoles il sort plus d'hommes distingués que des académies voisines. Souvent même, ceux qui y ont été élevés dans le savoir et la piété ne font que se gâter dans d'autres écoles prétendues supérieures. Que le nombre soit pour les études un élément de force, on peut le conclure de ce qui se passe à Paris. La foule des étudiants qui y affluent a donné lieu à la fondation d'un grand nombre de colléges. Or, dans les colléges où il y a le moins d'élèves, les études réussissent le moins et il se fait le moins de progrès; là au contraire où se trouve le nombre, là il y a progrès et activité parmi les élèves, car élèves et maîtres y trouvent une occasion d'émulation. La multiplicité des colléges est donc nuisible, les élèves, logés en ville, ne venant pas au même gymnase, ne s'astreignent pas à être présents à toutes les heures, et, n'écoutant que leur fantaisie, s'absentent parfois aux leçons les plus nécessaires. Quand j'étais à Leyde, il s'éleva un désaccord entre les maîtres, et quelques-uns se mirent à enseigner séparément. Si cette pratique eût été maintenue, c'en était fait du célèbre gymnase de

Saint-Jérôme, car chaque professeur, cherchant à attirer les élèves, enseignait non ce qui était le meilleur, mais ce qui faisait le plus de plaisir, et consultait moins la raison que le goût des écoliers. Ceux mêmes qui blâmaient un enseignement au-dessus de la portée des élèves étaient obligés de le donner pour conserver leur public. Cette dissension dispersait les études, intervertissait l'ordre des classes, enrayait le progrès. On finit par ouvrir les yeux sur ces inconvénients et par rétablir l'ancien ordre. Voici en quoi il consiste quand il se présente sous sa meilleure forme.

II. Toute la population scolaire est divisée en huit classes.

La plus faible, appelée huitième, apprenait à lire, écrire, décliner, conjuguer.

Dans la septième, on enseignait la syntaxe, on dictait avec plus de détail les règles de la conjugaison ; on faisait expliquer quelques phrases faciles des orateurs et des poëtes. Le sens trouvé, les élèves analysaient les mots, puis joignaient cette phrase à d'autres et préludaient ainsi à la composition. Le détail de ces exercices sera donné ailleurs.

En sixième, une heure spéciale était réservée aux règles de grammaire, c'est-à-dire à la révision de ce qui avait été appris en septième, avec addition des détails trop relevés pour cette classe. On expliquait avec plus de soin les auteurs; on s'exerçait à écrire sur des sujets faciles et en prose ; on scandait des vers, on apprenait les règles de la prosodie.

En cinquième, révision de la grammaire et explication de nouveaux auteurs; lecture des historiens; exercices plus difficiles de style et de versification; commencement de la grammaire grecque.

En quatrième, grammaire grecque complète; règles de dialectique et de rhétorique déjà effleurés en cinquième. Aux exercices de style s'ajoutaient des essais de déclamation; les élèves exposaient un sujet après l'avoir médité. J'expliquerai à part la manière dont ces exercices doivent se pratiquer.

En troisième, révision de la rhétorique et de la dialectique; explication des poëtes et des orateurs grecs; exercices de style en latin et en grec, avec imitation plus soignée des auteurs dans les deux langues. J'indiquerai ailleurs la façon d'imiter et les règles de l'imitation.

On lisait, en seconde, l'*Organon* d'Aristote ; on achevait la rhétorique; on expliquait Platon, Euclide; on apprenait le droit; il y avait des déclamations.

Enfin, à la première était réservée la théologie; on discutait sur des questions proposées, et l'on faisait assister à ces discussions les étudiants de seconde.

Les six premières classes ne doivent avoir chacune qu'un maître; dans les deux plus élevées, il vaut mieux en avoir plusieurs, en raison de la difficulté et de la variété des études, auxquelles l'activité d'un seul homme ne saurait suffire. Déjà du temps de Platon on n'entrait à l'Académie qu'après avoir appris les mathématiques, preuve évidente que celles-ci s'enseignaient séparément. On voit aussi, dans le premier livre de l'*Orateur*, que Carnéade, Clitomaque, Eschine, tenaient ensemble une académie, et, dans le livre III, Crassus fait entendre que chacun d'eux passa de longues années dans l'enseignement de son art : autre chose est d'enseigner, autre chose est d'apprendre. On peut tout apprendre successivement; mais on ne peut tout enseigner à la fois.

Il faut avoir soin de maintenir toujours les mêmes règles de grammaire, de dialectique et de rhétorique; rien n'est plus pernicieux que d'y faire des changements. Il faut donc donner en quatrième et en troisième des règles qui soient comme l'introduction à la seconde et à Aristote, pour qu'il n'y ait rien à désapprendre, rien à changer de ce qui a déjà été appris.

Les jours de fête même il y avait leçon, mais de religion, dans chaque classe et deux fois par jour, avant et après le dîner. On faisait ainsi pour que les enfants pussent aller avec leurs maîtres au service public qui suivait immédiatement les leçons. Le jeudi ne se passait pas non plus sans quelque leçon; mais cela dépendait de la volonté du recteur, dont il va être maintenant question.

III. C'était le chef auquel tout était subordonné dans le collége; il prescrivait les livres à expliquer, divisait les classes en décuries, jugeait des progrès des élèves, veillait sur leurs mœurs: telles étaient les quatre parties de son office. Quelque instruits et expérimentés que soient les maîtres, il leur arrive de mettre leur désir ou leur volonté au-dessus de la raison. Souvent, dans les classes avancées, ils blâmaient ce qui avait été enseigné dans les précédentes,

et donnaient de nouvelles règles de grammaire, de dialectique ou de rhétorique, imposant ainsi aux élèves un travail nouveau et superflu. Parfois même, avant que les enfants se fussent dégoûtés d'un livre trop longtemps expliqué, ils le mettaient de côté sans l'achever. Enfin, par intérêt pour leurs propres études, ou pour complaire à leur jeune public et faire étalage de plus de savoir, ils lisaient des auteurs au-dessus de l'âge de leurs élèves, alors même que ces lectures pouvaient nuire aux mœurs et au jugement. C'est pour prévenir ces inconvénients qu'on avait établi l'autorité du recteur et soumis à son contrôle les leçons, les exercices et toutes les études.

A Leyde, le supérieur du couvent de Saint-Jérôme et le couvent lui-même surveillaient le recteur. Il n'est pas d'homme qui ne pèche et ne se montre parfois passionné. Il est donc utile d'établir une semblable autorité scolaire, afin que rien ne dépende absolument ni d'un seul, ni de tous, mais que chaque fonctionnaire ait sa part d'autorité.

Le premier office du recteur était donc de fixer les auteurs à lire dans chaque classe; le second, d'établir les décuries. Chaque classe ayant deux cents élèves et plus, on groupait les enfants par dix ou par huit, et l'on donnait à chaque groupe un chef qui veillait à la conduite, notait les fautes et les déférait au recteur, qui les punissait selon leur gravité. Si le décurion, changé de semaine en semaine, ne notait personne et se montrait négligent, il était puni pour les autres. Chaque mois, les élèves apportaient quelque argent pour acheter un livre ou un objet pareil à celui qui s'était le mieux conduit, avait fait les meilleurs devoirs, avait le mieux su ses leçons, et dont le maître était juge.

Le recteur, en troisième lieu, appréciait les progrès des enfants. Chaque année, il y avait passage à la classe suivante, et les élèves y étaient placés par ordre de mérite. La liste était dressée par le maître; mais comme il pouvait y avoir dans le classement erreur ou partialité, il était loisible à chaque élève de provoquer un de ceux qui étaient mieux placés et de composer avec lui en thème, en style, en improvisation ou en quelque exercice pareil. Vainqueur, il prenait la place du vaincu et le recteur l'y confirmait. C'était un grand honneur de battre son adversaire, comme c'était une honte d'être battu et de perdre son rang. Dans ces promotions, le pre-

mier et le second obtenaient des prix, offerts par le couvent de Saint-Jérôme ; mais le prix du premier était plus beau. Si le premier, par exemple, avait un *Virgile* complet, on ne donnait au second que les *Géorgiques ;* mais si le second, composant avec le premier, faisait aussi bien que lui, il obtenait un prix égal.

Les promotions avaient lieu le 1er octobre, et c'était un temps, selon moi, bien choisi. L'ardeur au travail et les études, qui languissent pendant l'été, étaient excitées par ces épreuves du commencement d'octobre, et chacun se préparait de son mieux pour l'attaque et la défense dans les disputes suivantes. L'hiver, d'ailleurs, étant proche, on en voulait dissimuler les désagréments en le faisant précéder de la rentrée des classes, qui inspire plus d'efforts que le milieu ou la fin de l'année. Le mois d'octobre enfin convient à ceux qui ont des voyages à faire pour reprendre leurs études. Tout voyage présente sans doute de mauvaises chances pour la santé, s'il survient une épidémie; mais l'inconvénient est moins sensible en hiver.

Quels livres doivent être assignés à chaque classe, comment il faut les expliquer, quel est l'ordre à suivre dans les exercices de chaque année, je réserve pour un autre temps ces questions qui comportent de plus longs développements.

IV. Ce système me paraît pouvoir fort bien être établi à Strasbourg. L'emplacement du gymnase étant choisi et le bâtiment fait, je ne vois pas quelles autres dépenses restent à faire. Si l'on réunit toutes les classes au couvent des Dominicains, il n'y a rien à changer dans l'école de Sapidus; il suffit de la diviser en trois classes : huitième, septième et sixième. Les élèves les plus avancés de Suebelus pourront être réunis à ceux de ces trois classes, selon leur savoir. Enfin, ceux de Dasypodius, plus avancés que les autres, formeraient la quatrième et la troisième, ou seraient répartis dans les classes inférieures. Voilà donc les six premières classes constituées. La seconde est réservée à des leçons publiques et la première à la théologie. Je ne traite point ici du choix des maîtres à donner à ces classes ; il sera fixé d'après leur savoir et leur activité. Mais j'entends dire qu'il y aura quelque difficulté pour la huitième; les enfants qui la suivent étant tout jeunes, les pères ne voudront peut-être pas les envoyer à une école éloignée. Bien qu'un peu de fatigue pût être compensée par l'avantage des études, et que la mollesse

soit pernicieuse (1), il y aura moyen de tout arranger. Dasypodius ayant deux sous-maîtres, l'un restera où il est et instruira les jeunes enfants ; Sapidus, très-propre à cet enseignement, restera aussi sur place. On donnera à Suebelius un aide tiré de l'école de Sapidus, et cela dégagera Simon, qui pourra être utilement mis à la tête de l'une des hautes classes.

La nomination du recteur ne présentera pas de difficulté, si l'on évite de le prendre parmi les maîtres des six classes inférieures, pour prévenir de sa part trop de condescendance envers les autres, ou des compétitions de la part de ces derniers ; bref, pour que cette fonction soit revêtue de plus d'autorité. Le recteur restera soumis au jugement des *scholarques* auxquels les plaintes sont déférées par les visiteurs qui inspectent le gymnase quatre fois par an.

On n'a pas à dépenser plus que précédemment. Le recteur n'aura pas de traitement, ou, s'il en a un, recevra le tiers de ce qui se perdait jusqu'ici, comme on donnait le tiers au sous-maître. Les autres professeurs et maîtres sont déjà dans l'enseignement.

Si le conseil prend une décision sur les trente étudiants pauvres, il faudra faire un choix raisonné et utile aux études. A Paris, certaines villes disposant d'un nombre déterminé de bourses ne choisissent pas les boursiers, envoient les pires étudiants, et, ces bourses étant perpétuelles, comme les canonicats dans le papisme, leurs titulaires ne se gênent pas pour s'adonner aux plaisirs. Ici nos choix seront conditionnels.

Une telle institution sera utile aux citoyens, libérale envers les villes et nations voisines, nécessaire à nos descendants. Tout l'espoir des États gît dans la bonne éducation de la jeunesse, et cette éducation du premier âge est le seul moyen de faire cesser la pénurie d'étudiants qui se remarque en Allemagne.

(1) Leyde est, dit-on, plus grand que Strasbourg et n'a qu'une école.

---

# CORRESPONDANCE DE MADELEINE DE MAILLY

## COMTESSE DE ROYE

## AVEC LE DUC CHRISTOPHE DE WURTEMBERG

## (1562-1563) (1)

### 14.

*Le duc de Wurtemberg à la comtesse de Roye.*

(29 avril 1563.)

Madame, j'ay receu voz lettres, ensemble la confession qui a esté dressée et signée par le consentement de toutes les Eglises réformées du Royaume, et presentée au Roy en l'an 1559 passé, laquelle ay, suyvant vos lettres, fait veoir par aucuns de mes theologiens et ministres. Surquoy vous advise que le Roy de Nauarre m'en envoya aussi une, qui fut dernierement, en l'an 61, exhibée au Roy et à la Royne, au synode de Poissy, me réquérant pareillement luy vouloir donner sur icelle mon advis, ce que j'ay fait, comme vous verrez par le double de ce que luy en escripvis, et entendrez quand et quand de quelle oppinion et advis je suys tousiours esté envers luy et tous aultres. Toutesfois me semble que telles ou semblables confessions sont encores de présent doubteuses, et non assez suffisantes pour establir ung tel œuvre, duquel desirez converser avec moy, cest asscavoir par quel moyen l'on pourroit dresser une certaine forme et reigle de doctrine en toutes les Eglises du Royaume de France, et constituer ung bon et entier consentement entre les dictes Eglises de France et celles d'Allemaingne, vous priant bien affectueusement y vouloir encore plus amplement penser et adviser, coment par plus commode moyen les choses se pourroient addresser a l'honneur et gloire de Dieu, et paix et tranquilité de tout le Royaume de France, selon le vray et ardant zèle chrestien, et sagesse qui est en vous, jusques à tant que nostre Seigneur par sa

(1) Voir la première partie dans le *Bulletin* du 15 août, p. 349-361.

saincte grace et bonté envoye moyen commode pour conférer plus amplement ung si grand et important affaire que cestuy est.

Et quand à l'aultre poinct de vos dictes lettres, contenant que avez receu nouvelles de France que desirez me dire de [bouche], et communicquer des affaires qui importent l'advancement de l'honneur et gloire de Dieu, et le repos de toute la chrestienté, je vous asseure, ma dame, que en cela et plus grande chose vous complairois voluntiers ; mais je vous advise que pour l'amour du festin des nopces de ma fille, qui sera en ceste ville le 10[e] du moys de may prochain, et de mes sieurs et amys qui arriveront le huitiesme et neufiesme jour précédant, là ou expressement me fault estre pour les recepvoir, ne vous saurois assurer pour le présent d'ung certain jour ny lieu de nostre convenance jusques après les dictes nopces, et pourtant que ne peux aussi bonnement scavoir si ce seroit en vostre commodité de venir jusques icy par devers moy, ce que remetz à vostre bonne volunté. Si le temps ne vous estoit trop long pour nostre dicte convenance jusques au dixseptiesme ou dixhuitiesme de ce mois, je me acheminerois ou dict temps par devers vous jusques au lieu de Oettlingen ou Rattstatt, en l'ung desquelz il vous seroit le plus aggréable. Car en toutes choses que me pourrois emploier pour l'honneur et gloire de Dieu et l'advancement de sa saincte parolle, comme aussi à vous faire plaisir et services, le ferois de bien bon cœur ; sçait le createur, lequel prie, après mes bien affectueuses recommandations à vostre bonne grace, Madame, vous avoir en sa saincte et digne garde. De Stutgarten...

(Carton 16 f. N° 49 a.)

## 15.

### *Note rédigée par la comtesse de Roye.*

(4 mai 1563.)

Ce que madame de Roye doibt proposer à messieurs les princes du sainct empire.

La dicte dame a esté pryée de monsieur le prince de Condé son gendre de trouver les moyens de pouvoir veoir et visiter aucuns des dictz princes, avant que retourner en France pour leur faire en-

tendre oultre ce quil leur a mandé par le sieur Desternay, combien il se sent redevable et obligé envers leurs excellences pour les aydes et faveurs quil a receuz d'eux en ces grans affaires. Et après les en avoir affectueusement remercyés, leur asseurer qu'a jamais le trouveront prest à leur faire tous offices de bon parent et parfaict amy tant en France que ailleurs où ilz le vouldront employer. Et pour luy en donner encores plus de moyen désire infiniment quil y peust avoir une bonne et estroicte alliance entre ces deux nations, si qu'estans unyes et conjoinctes ensemble, oultre que ce seroyt le vray moyen pour advancer et establir le règne de Jésus Christ et sa vraye et pure religion, s'en en suiveroit aussi la grandeur et réputation des dictes deux nations; en quoy il a desja apperceu les Majestés du Roy et de la Royne sa mère tellement enclines et disposés quil se promect quil ne tiendra que aux dictz princes que en brief il ne s'en mecte les matières en si bons termes quil ne sen pourra espérer que une bonne et heureuse issue. Et pour ce faire, si lesdictz princes estoient de cest advis, trouveroit utile et très necessaire que quelques uns d'eux vousissent se transporter sur les frontières, soit a Metz ou aultre part le plus commode, où la Royne se trouveroit tres volontiers accompagnée du dict sieur prince de Condé et aultres bons personnages du conseil du Roy pour adviser avec les dictz princes de ceste negotiation, et parler les uns aux aultres ouvertement avec ung cœur syncère et rond; se persuadant le dict sieur prince de Condé que telle assemblee ne se départiroyt jamais sans une saincte et louable conclusion, et grandement proufitable à toute la chrestienté, dont il supplye aux dictz princes luy faire entendre leurs advis et intentions le plus promptement quilz pourront.

Supplye aussy le dict sieur prince de Condé l'excellence des dictz princes quil leur plaise escrire tous et envoyer quelques notables personnages vers la Royne dAngleterre, pour luy persuader et conseiller quelle satisface promptement et allegrement aux protestations et promesses quelle a faict semer par toute la chrestienté, touchant l'ayde et faveur quelle a faict au dict sieur prince de Condé et ses associéz, et partant quelle vueille rendre au Roy le Havre de grâce.

Il plaira à mes dictz sieurs les princes dire de bouche ou bailler par escript à ma dicte dame de Roye leur advis cy dessus, affin

quelle en advertisse la Royne et mon dict sieur le prince. Faict à Strasbourg, le III[e] jour de may 1563. MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 69 b.)

16.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(9 mai 1563.)

Monsieur, j'ay receu la lettre quil a pleu à vostre excellence m'escrire du XXIX[e] du moys passé, par ce présent porteur que j'ay advisé de vous renvoyer pour advertir vostre dicte excellence comme j'ay visité Monsieur le duc des Deux Pontz, qui ma faict si bon racueil que j'ay bien occasion de m'en louer, ne desirant plus sinon que d'avoir cest heur, avant que partir de ce pays, de vous veoyr et rendre le mesme debvoir que je doys, pour vous remercier de tant de biens plaisirs et faveurs que monsieur le prince mon gendre et moy avons receu de vostre dicte excellence, qui me faict cest honneur de m'escrire par vos dictes lettres, que remectez à ma discrétion du lieu et jour que nous nous pourrons veoyr. Et pour ce que je ne puys meslongner de mes enfans, et n'ayant plus aultre affaire en ce pays, je vous prye bien humblement, Monsieur, de résoudre le dict jour et lieu, m'en advertissant par ce dict porteur; je ne faudray de me retrouver. Et si pouvez tant faire que par mesme moyen je puisse avoir cest heur de veoyr monsieur le Landgrave dHessen, pour rendre en son endroict le mesme debvoir que je doibs, je mestimeroys bien heureuse, pourveu que ce fut sans incommoder. J'escriptz a son excellence estimant quil pourra estre de ceste heure avec vous. Au demeurant, Monsieur, jay receu la responce faicte à la confession des églises de France que mavez envoyé que je communiqueray à noz ministres, espérant avec l'ayde de Dieu, après quil aura été mis une bonne fin aux troubles de la France, que par bon accord nous nous rendrons unys soubz ung mesme chef Jesus Christ, lequel je prye, Monsieur, quil vous maintienne soubz sa protection et sauvegarde avec heureuse et longue vye. De Strasbourg, ce VII[e] de may 1563.

Vostre humble à vous obéir MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 54 a.)

## 17.

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(18 mai 1563.)

Monsieur, estant arrivée en ce lieu pour me rendre mer(cr)edy pour tout le jour a Heldeberg (*sic*), je faictz mon conte de ne faire long sejour, après avoir visité messieurs le conte Palatin et Landgrave d'Essen, je délibère estre vendredy prochain à Pruessel [Bruchsal] au lieu que vostre excellence m'a mandé que vous vous trouverez, ce que je vous supplie bien humblement voulloir faire et me mander par ce porteur, affin que je ne faille de my trouver au dict jour. Et en attendant que jaye ce bien et heur de veoir vostre dicte excellence, je prieray Dieu, Monsieur, quil vous doint en santé bonne et longue vye. Des Lycteno? ce lundy XVIIIe may 1563.

Vostre bien humble à vous obéir

MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 63.)

Vers la même époque, la comtesse de Roye écrivait à Th. de Bèze la lettre suivante, qui s'intercale tout naturellement ici :

(7 mai 1563.)

Monsieur de Bèze, depuis vostre partement de cette ville, je n'ay eu aultres nouvelles de France sinon la confirmation de ce que mavoit apporté Millet, qui est que la Royne et Monsieur le Prince donnent fort bon ordre par toutes les Provinces de France que la paix s'entretienne. J'ay espoir que vous verrez avec l'aide de Dieu que ceux qui se monstrent encores rebelles seront chastiés comme ils méritent. Il m'arriva hier ung homme qui vient de la court qui masseure que Monsieur le Prince est fort bien venu, et quil faict tous les jours prescher dedans la maison du Roy où beaucoup de personnes se trouvent.

Quant à l'estat des affaires de ce pays, Monsieur de Partenay est passé et m'a mandé le bon racueil et honneste responce que luy a faict Monsieur le Duc de Wirtemberg. Jay depuis deux jours visité Monsieur le Duc de Deux Ponts à six lieues d'icy, qui ma grandement satisfaict et contenté sur ce que je luy ay proposé, et vous puis dire

que nous avons bien occasion de louer ung tel Prince sy affectionné à la cause de Dieu et repos de toute la chrestienté. Mon dit Sr le duc de Wirtemberg ma envoyé la responce à la confession que futes d'advys que je luy envoyasse, laquelle je vous envoye. Il m'a aussy asseuré que il seroyt bien ayse de me veoyr. Je renvoye pour cest effect devers Son Excellence, affin que aprèz que je l'auray veu, et, s'il est possible, le Landgrave d'Essen, je machemine en France où je nespargneray rien de ce que je cognoistray pouvoir servir pour l'advancement de la gloire de Dieu, priant Dieu quil vous ayt en sa garde.

De Strasbourg, ce 7e de may 1563.

Vostre bien bonne amye

MADELENE DE MAILLY.

(Orig. Bibl. de Genève. Vol. 196.)

## No 18

*Mémoire des propos tenuz entre Monseignenr le duc de Vuirtemberg et ma dame de Roye concernant le faict de la religion en France, ensemble l'advis du dict seigneur duc sur chacun article d'iceulx* (1).

(22 mai 1563.)

*Le premier article.*

Par quel moyen Monseigneur le prince de Condé comme gouverneur du Roy pourroit diriger les affaires en France, que la gloire de Dieu fust avancée, les enormes pêchéz et vices ostéz, tant au faict de la religion que choses politicques, affin que l'ire de Dieu conçeue pour les dicts pêchés puisse estre mitigée, et toutes choses redigéz en meilleure réformation.

Sur ce premier poinct, puisque il est notoire que ces troubles, meurtres et effusion du sang survenuz au royaulme de France, sont punitions de Dieu, à cause de la multitude et énormité de pêchés comises en icelluy de long temps en ça, comme idolatrie, horribles blasphêmes, et exécrations de Dieu, paillardises et adultères, il

(1) Il y aurait beaucoup à dire sur ce curieux mémoire que l'on reproduit sans commentaires. La candeur du pieux duc de Wurtemberg n'a d'égale que la duplicité de Catherine de Médicis que l'on espère endoctriner ainsi que le roi et ses frères, par de bonnes lectures. Etrange catéchiste que le prince de Condé !

semble bon que, devant toutes choses, Monseigneur le prince de Condé doibt chercher tous moyens possibles par bonnes persuasions, que la Royne et son conseil ayent esgard en cela, de purger ledict royaume de tels péchéz, que les habitans d'icelluy ne s'adonnent plus à iceulx, les deffendantz et interdisans sur peines rigoureuses et expresses.

Davantage que on donnast ordre que les offices de la justice ne se vendissent comme parcy devant, et que les confiscations des biens aultrefois par les roys donnéz, doresenavant n'ayent plus de lieu; semblablement aultres vices et pêchéz usitéz, comme parjure, usure, fraudes et aultres tendans au dommage et desadvancement du prochain, soyent tant que il est possible aboliz, effacéz et griesfement punitz, comme les loyx en bonne politye les requierent; ce que monseigneur le prince de Condé pourra remonstrer à la Royne mère et Messieurs du conseil privé, pour y adviser, affin que par ce moyen nostre Seigneur soit quelque peu rappaisé.

Et ayantz prins les choses tel commencement, on pourroit en après trouver moyen, de success[iv]ement abolir les grandes idolatries et superstitions survenuz par les pélérinages, adoration des images, et aultres semblables abuz. Entretant seroit il necessaire, que les Ministres fissent toute diligence de repréhendre et toucher en public les dictes idolatries et pêchéz, remonstrantz suffisament au peuple par les exemples de la saincte escripture l'ire de Dieu et la sévère punition dont il use envers les dicts pêcheurs et transgresseurs de ses commandementz. Alors pourroit on bien espérer, que nostre Seigneur voyant en effet la repentance et bonne volunté d'amender la vie passée, se monstreroit aussi par sa saincte grâce et bénédiction, tellement que le fruict desiré en ressortist, et que les papistes aveugles puissent clèrement entendre que la vie et maintien d'ung homme chrestien est bien aultre que celle que ilz ont desmenée jusques à présent et enseignée aux aultres.

*Le second article.*

Comme le Roy et ses frères pourroient estre sainctement et en la crainte de Dieu instruictz. Et pour ce que ce n'est pas du tout en la puissance du Prince de Condé, de leur ordonner gouverneurs et gens scavantz pour les instruire en la verité de l'escripture saincte, par quel bon moyen toutesfois le Roy et ses dicts frères

puissent estre intromiz en la dicte saincte escripture sans que on s'apperçeut que cela soit en intention de les enseigner [en] aultre religion que celle du pape. — Sur ce second article touchant l'éducation et instruiction du Roy et de ses frères en la crainte de Dieu, combien que en cela toute personne doibt prier Dieu et suhaitter de tout son cœur, que il luy plaise adresser au dict Roy, et Messieurs ses frères, gouverneurs et gens scavantz, estantz tousjours auprès de leurs personnes, que ilz les puissent informer comme dessus a esté dict, si est ce que cela ne se peult pas bonnement faire, obstant plusieurs choses, néanmoins paroit-il bon que le dict prince de Condé, comme gouverneur du Roy et de ses frères, s'effercast aultant que il luy seroit possible, de donner ordre que ilz soyent instruictz et enseignéz en la saincte escripture, tant du viel que du nouveau Testament, et de l'histoire ecclésiastique, sinon avecques explications suffisantes du vray et pur sens de la dicte escripture, de faire seulement tant que ilz apprennent par cœur le texte des évangiles et épistres que on a accostumé de lire chacune dymenche en l'église; semblablement que le dict prince de Condé et aultres, le cas se donnant, eussent souvent conferé avec eulx du vray sens et doctrine des dicts évangiles et épistres, leur enseignantz tousjours en peu de parolles le vray usage de la dicte escripture, et comme ilz la doibvent appliquer au salut et prouffit eternel de leurs âmes. Et ayantz tel exercice, il n'y a nulle doubte de la grâce et bénédiction divine, estans requises en ferme foy.

Davantage ne pourroit estre que bon et prouffitable, si pourroit estre trouvé quelque scavant et docte personnage fust il moyne ou prestre, et portant encores l'habit, qui prechast la vraye parolle de Dieu purement, toutesfois avec modestie devant le Roy et la Royne, comme du temps du feu Roy Francois la feu Royne de Navarre en a eu ung moyne, lequel publiquement prechoit la verité et non sans fruict.

*Le troisième article.*

En cas que par l'Empereur fust determiné et constitué ung Concile géneral, lequel aussi par les téologes de nostre religion pourroit estre seurement et sans crainte visité, par quel moyen les ministres des églises réformées pourroient par bon moyen entre eulx ordonner évesques ou superintendentz, affin que les dicts ayent

leur inspection et soigneux regards sur toutes les églises reformées, lesquelz aussi pourroient choisir aulcuns de leur moyen pour se trouver au dict Concile de la part de la nation Gallicque, et rendre conte de leur religion et foy.

Touchant le troisiesme article, comme les ministres de France pourroient visiter et se trouver à ung Concile general ordonné et determiné par l'empereur, il est necessairement requiz que monsieur le prince de Condé face donner ordre que on n'accepte pas tous ceulx qui se présentent comme ministres de la parolle de Dieu, mais que devant toutes choses on face rediger en ung certain corps et forme de doctrine, les confessions, qui ont esté presentéz au Roy et à la Royne tant en l'assemblée de Poyssy que devant, lesquelles paravant doibvent estre mises en meilleur ordre, et les poinctz obscurs d'icelles mieulx esclarciz, pour examiner et approuver les ministrez selon icelles.

Davantage que on aye des ceremonies et oraisons (relatives ?) aux sacramentz du baptesme et de la cêne de nostre Seigneur, et que [aux] provinces et baillages soyent ordonnéz au lieu des évesques, superintendentz ayantz une inspection et soigneux regard sur les aultres ministres, affin que toutes choses soyent rêgléz selon les ordonnances que lon adviseroit. Item que on aye des consistoires devant lesquelz toutes choses concernantes le faict de la religion, soyent discernées et jugées ; les ministres aussi, qui seront de nouveau ordonnéz et installéz, soyent premièrement suffisamment examinéz. Et seroit fort expedient que les dicts ministres de France se rêglent en ce que touche les confessions et cérémonies, si non en tout, seulement en la pluspart d'icelles, avec les églises de la Germanie.

Et estantz faictes ces choses comme dessuz et mis tel ordre qui y est requiz, le prince de Condé alors pourra faire relation de tout cela à la Royne mère, et Messieurs du conseil privé, les priant et requerant d'y adviser et faire regarder s'il n'y avoit rien qui pourroit estre rejetté ou condamné justement. Et finablement que il seroit permis aus dicts ministres d'envoyer de leur part aussi quelques personnages sçavans au dict concile, pourveu que la Royne mère y donnast tel ordre qu'ilz puissent seurement aller et retourner, et ensemble estre librement et publicquement ouys, comme il est raisonnable, pour là rendre raison de leur foy et doctrine. Et en ce

serviroit beaucoup à la chose, si Monsieur le prince de Condé pourroit trouver le moyen que les ministres de France et ceulx d'Allemaigne fussent du tout d'accord et uniz au dict concile.

*Le quatriesme article.*

Comme on pourroit trouver moyen, d'avoir une conférence entre les ministres François et Allemans, tellement que par la grace de Dieu la concorde puisse estre trouvée.

Sur le IIIIme poinct, quand Monseigneur le prince vouldroit requerir les princes d'Allemagne de ceste amyable conférence entre les ministres de l'une et de l'autre part, il ne sera pas refusé en cela. Toutesfois il semble que devant toutes choses, Monseigneur le prince debvoit envoyer quatre, cinq ou six des plus scavantz et discretz ministres, et quand et eux ung ou deulx politicques scavantz et aymantz concorde à Strasbourg, et de ce advertir seulement Monseigneur le duc de Vuirtemberg, pour faire entendre cela aux aultres princes, comme le duc de Deuxpontz, le Lanndtgraue d'Hessen et le Marquis de Baden, pour envoyer aussi leurs théologes en pareil nombre au dict lieu; lesquelz alors pourroient conférer amiablement et comme bons chrestiens, par quelz moyens on pourroit, avecques l'ayde de Dieu, trouver une concorde finale des principaulx articles de la pure et vraye doctrine entre les ministres de France et ceulx de la confession d'Auguste, alors on ne faict pas doubte que [de] cela, moyennant la grace et la benediction de Dieu, ne sorte quelque bon fruict et effect.

*Le Ve article.*

Par quelz moyens on pourroit persuader la Royne mère et ceulx du conseil privé du Roy, que ilz permissent en toutes villes, aux ministres réforméz, églises publicques pour là precher la parolle de Dieu.

Quand à ce cincquiesme poinct il n'y a rien plus certain que au cas que on ne permettra pas aux ministres réforméz des églises publicques, que ce sera occasion de beaucoup des sectes et opinions, car de ces conventicules, ces maisons et lieux secretz, ne peut sortir aultre chose, comme on voit encores clèrement ès Allemaigne les Anabaptistes et Suenckfeldistes. Pourtant seroit il bon que l'entière réformation des églises faicte, l'ordonnance des ministrez et toutes

aultres choses rédigées en meilleur ordre et présentées à la Royne mère, et ceulx du conseil privé, comme dessuz au troisiesme article est mentionné, que adoncques le dict Seigneur Prince pourroit amplement remonstrer à la Royne et ausdicts Seigneurs les inconvéniens dessus ditz, et les prier que ayantz esgard à iceulx ils veuillent ordonner aus dictz ministres des églises publicques, ou pour le (moins?) permettre à ceulx de la religion réformée, d'ediffier temples ès lieux propres et convenables pour l'exercice de leur dicte religion.

*Le VI[e] article.*

Si la Royne mère et Messieurs du conseil privé, vouldroient derechef faire ung Synode National, comme celuy de Poissy, par quelz moyens on pourroit condescendre en cela, affin que toutes choses puissent venir à bonne fin, à l'honneur de Dieu et l'advancement de sa saincte parolle.

Sur cest article semble, que quand la Royne et ceulx du conseil vouldroient derechef assembler ung Synode, que on ne debvoit pas reffuser cela, ains l'accepter en toute humilité et joye. Toutesfois que il plaise à la dicte Royne et ceulx du conseil d'ordonner au dict Synode gens doctes, scavantz, craignans Dieu et aymans concorde, avec notaires et prothocollistes idoines, pour mettre fidèlement et en bon ordre par escript les disputations et argumentz des parties. Davantage que le dict Synode ne soit pas commencé comme celuy de Poissy, ains que toutes articles soyent traitéz l'ung après l'aultre, selon la confession, que les ministres luy exhiberoient, Et sera fort requis que le dict Seigneur Prince par le consens de la Royne et de Messieurs du conseil privé, eut escript à quelques ungs des Princes d'Allemagne, les requerant d'envoyer semblablement leurs théologes (comme ceulx qui ont plus de temps versé en telles choses) avecques quelques scavans personnages polliticques au dict Synode.

*Le VII[e] article.*

Comme on pourroit animer et encourager de plus en plus la Royne mere pour se renger à la parolle de Dieu, et s'adonner à lire souvent en la saincte escripture, pour mieulx estre instruicte et fondée en icelle.

Touchant ce dernier article, on ne peult trouver moyen plus convenable et utile que de prier incessament nostre Seigneur quil luy

plaise regarder en pitié ceste dame et luy ouvrir les yeux de son entendement, quelle puisse parvenir à la vraye cognoissance de la verité. Entretant Monseigneur le Prince, Madame de Roye et aultres, s'efforceront au possible de la persuader quelle s'adonne totallement à lire et ouyr la saincte escripture, prenant exemple de ce Quadriumvirat, lequel par le juste jugement de Dieu en peu de temps a esté ruyné et destruict miraculeusement et leur entreprise mise à néant; aussi luy demonstrer, que il failloit craindre que au cas quelle vouldroit obstinément persister en sa sentence sans s'y repentir, le semblable ne luy advienne, ce que monseigneur le prince scaura plus amplement selon la saison et oportunité remonstrer à sa dicte Majesté.

En après on pourroit aussi tacher par tous les moyens, de la persuader à lire pour le commencement quelques sainctz et bons livres, comme l'explication des psaulmes de Dauid et aultres, comme aussi Monseigneur le duc de Vuirtemberg en brief luy fera presenter de sa part ung catechisme françois et quelques aultres livres, par lesquelles, moyennant la grace de Dieu, elle pourra de plus en plus estre mieulx instruicte et indoctrinée en la saincte escripture et vraye parolle de Dieu.

Cette pièce se termine par la mention finale suivante :

*Mémoire des Articles dont Monseigneur le duc de Vuirtemberg et Madame de Roye ont conféré ensemble le XXII*ᵉ *jour de Juing* (22 *mai* 1563) *à Pruessel ensemble, l'advis du dict Seigneur sur chacun d'iceulx.*

(Carton 16 f. N° 65 a.)

## N° 19

### *La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(8 juin 1563.)

Monsieur Millet secrétaire de la chambre du Roy, présent porteur estant de retour de la court, avec ample instruction de monsieur le prince de Condé mon gendre, vous satisfera entièrement des nouvelles qui se présentent du cousté de delà. Et pour ne faire tort à sa suffisance, je ne vous feray aucun discours de ce quil ma rapporté, m'asseurant quil noubliera rien a vous dire de sa charge. Et en

cest endroit je pryeray Dieu, Monsieur, quil vous doint très bonne et longue vye. De Nansy ce VIII[e] de Juing 1563.

Vostre bien humble et obéissante

MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 75.)

## N° 20

*La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.*

(2 octobre 1563.)

Monsieur, passant ce porteur par ce lieu en s'en allant à la court, il me bailla les lettres quil avoit pleu à vostre excellence m'escripre, avec les trois livres que menvoyiez par luy, lesquelz je n'ay peu encores lire ny me faire interpréter, à cause quil y a neuf sepmaines entières que je suis détenue d'une maladye qui me print estant à la court en Normandye, dont je suis cuydé mourrir; mais à present il ne me reste plus qu'une grand foiblesse, dont j'espère, avec l'ayde de Dieu, estre bien tost guérye.

Monsieur, je ne scaurois assez remercyer vostre excellence de l'honneur quelle me faict d'avoir si bonne souvenance de moy, quant par ses honnestes lettres que par ung présent si sainct et utille que les dictz livres, que je faict veoir par quelque homme scavant pres de moy, qui me les a fort louéz; esperant ayant recouvert mon entière guérison, en faire bien mon proffict; je prie Dieu, que tous ceulx à qui en avez envoyé, facent de mesmes.

Quant à monsieur le prince mon gendre il en a l'intention bonne, et de servir de plus en plus en tout ce quil pourra à l'advensement du règne de Jhésus Christ, et parce que je m'asseure quil vous mandera de ses nouvelles, et quil n'est pour ceste heure près de moy, je [finiray] ce propos pour présenter à vostre bonne grace mes très humbles recommandations, priant nostre Seigneur, Monsieur, vous donner en santé très heureuse et longue vye. Escript à Muret ce second jour Doctobre (1563).

Vostre très humble à vous obéir

MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 103.)

# BIBLIOGRAPHIE

## Geschichte der evangelischen Flüchtlinge in der Schweiz, von Dr *J.-C. Mœrikofer*. 1 vol. in-8. 1876.

En attendant le compte rendu qu'un de nos correspondants bâlois doit consacrer au volume important que vient de publier M. Mœrikofer, nous croyons devoir reproduire un fragment de la préface dans lequel le savant auteur expose le dessein de son ouvrage et les sources principales auxquelles il a puisé.

Depuis longtemps l'histoire des réfugiés protestants a été écrite dans les principaux Etats de l'Europe où ils se sont fixés. La Suisse seule attendait un travail d'ensemble où seraient indiquées non-seulement les causes de l'émigration et ses diverses périodes, mais encore la part spéciale de chaque canton dans les secours donnés aux émigrés. Ces témoignages de chrétienne sympathie au milieu d'une époque si pauvre en traits consolants, comptent en effet parmi les plus nobles pages de nos annales helvétiques.

Il est permis de s'étonner que les pays de Vaud et de Genève, auxquels revient le titre d'honneur pour l'accueil fraternel fait aux réfugiés, ne possèdent pas encore une histoire complète et coordonnée des plus distingués de leurs nouveaux hôtes, quelle que soit d'ailleurs la valeur des publications fragmentaires dues à bon nombre d'auteurs distingués, tels que les Genevois Senebier, Grenus, les deux Galiffe, Gaberel, Sayous, Claparède et Monastier; les Vaudois Vulliemin et Chavannes, le Neuchâtelois Godet, et tant d'autres. On a grandement profité dans le présent volume des indications répandues dans les ouvrages de ces divers auteurs (1); mais on doit cependant avouer que pour tracer une histoire approfondie des colonies évangéliques de la Suisse française, il faut appartenir à ce pays et connaître à fond tout ce qui se rapporte aux localités, aux familles.

Parmi les sources à consulter pour l'immigration des réformés en Suisse, la plus riche assurément est celle que fournissent les

(1) Aux recueils ici indiqués il convient d'ajouter le *Bulletin* ancien et nouveau, qui a été largement mis à contribution dans l'ouvrage de M. Mœrikofer. (*Réd.*)

archives d'Etat de Zurich. Cela s'explique par ce fait que les cantons réformés faisaient profession, en cette occurrence, d'un accord rare à cette époque, et communiquaient au chef-lieu (Vorort), c'est-à-dire à Zurich, toutes les mesures qu'ils avaient prises, laissant entièrement à celle-ci la direction générale de l'œuvre. C'est ainsi que l'on communiquait à la ville de Zurich la copie de tous les écrits adressés aux divers cantons, et les archives nous ont conservé, avec les missives écrites en langue étrangère, la traduction allemande de toutes.

L'auteur s'est félicité de ce que, les archives zurichoises n'ayant été mises en ordre que depuis fort peu de temps, on y retrouve encore, outre les actes officiels, une foule de lettres privées et de nouvelles particulières, offrant souvent des faits d'une grande valeur, tandis que les archives de Berne et de Bâle, classées depuis plus longtemps, ont élagué sans pitié ces mêmes feuilles d'un caractère privé, quand il s'est agi de relier en volumes tant d'importants documents.

Après les archives de l'Etat, il faut mentionner un fonds très-précieux de la bibliothèque de la ville de Zurich, consistant en relations sur l'Eglise française et ses vicissitudes, écrites par divers citoyens sous l'inspiration d'un sentiment de vive sympathie pour leurs coreligionnaires persécutés.

Viennent ensuite les archives de Berne et de Bâle avec leurs richesses particulières, comme pour compléter celles de Zurich. L'auteur y a puisé largement, et il peut dire que son travail, emprunté en grande partie à des sources inédites, contient, dans une proportion notable, des faits nouveaux. Si l'on y rencontre parfois des minuties, et des choses qui semblent d'un mince intérêt, l'histoire de la civilisation dans notre patrie peut cependant y trouver quelque profit.

---

# CORRESPONDANCE

## UNE COPIE DU *TIGRE* D'HOTMAN

Monsieur le Rédacteur,

Quel que soit mon regret d'atténuer un peu l'importance de l'unique exemplaire connu de l'édition originale du *Tigre de la France,* je crois

devoir en signaler une copie manuscrite contemporaine (1560). Cette copie se trouve dans le vol. 651 des manuscrits de la collection Bongars-Daniel à Berne, dont voici le titre : *Liber epigrammatum et carminum collectorum a M. G. Aurelio, Latine et Gallice.* (Cf. H. Hagen, *Catal. Cod. Bern.*, p. 495. Berne, 1875.)

En feuilletant ce recueil, je suis tombé, non sans émotion, sur l'épître envoyée au Tigre de la France. Je ne sais qui M. G. peut bien être ; mais le volume en question a appartenu aux Daniel, avocats d'Orléans, et il se pourrait que l'épître ait été copiée par François Daniel lui-même.

Les variantes sont peu nombreuses et peu importantes. Le plus souvent elles ne portent que sur l'orthographe. La copie fut probablement faite d'après un des exemplaires manuscrits qui circulaient, et non d'après le texte imprimé qui nous a été si heureusement et si bien rendu par M. Ch. Read.

Voici, indépendamment des différences orthographiques et de quelques mots omis évidemment par erreur, les quelques variantes que j'ai relevées.

A la page 4 de la réimpression *fac-simile*, et à l'avant-dernière ligne, après : l'empereur Charles, le manuscrit ajoute : *le Quint*. Page 7, l. 8, au lieu de parentes : *parents*. Plus bas, l. 14, au lieu de : si tu le confesses, il y a : *si tu confesses*. P. 8, l. 11 et 12 : L'honneur de ta sœur ne se peut garentir d'avec toy, le manuscrit porte : *ne se peult garentir de toy*. P. 9, l. 5 : toutes les loix de France ; au manuscrit : *toultes loix*. Plus bas, l. 13 et 14 : toy qui le demandes injustement ; dans le manuscrit : *injustement* manque. Même page, l. 16 : je congnois ta jeunesse, le manuscrit porte : *je congnois ta vieillesse*. P. 60, l. 3, au lieu de : Mais si tu me veux croyre, il y a : *Combien que si tu me veulx croyre*. Enfin dans le manuscrit, l'épître se termine par ces mots en guise de signature : *A luy mesmes*. Vient ensuite le huitain sans variante notable.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

PAUL DE FÉLICE, pasteur (1).

Mer (Loir-et-Cher), 4 octobre 1876.

(1) Dans son voyage à Berne, notre correspondant a examiné d'importantes collections, et s'est convaincu que « quiconque voudra s'occuper sérieusement de la Ligue devra aller étudier les *Collections* de Bongars. » L'histoire de la Réforme à Orléans y compte aussi de précieux matériaux. On reviendra sur ce sujet à propos de la famille Daniel. (*Réd.*)

# LE REFUGE A NEW-YORK

*Au Rédacteur du* Bulletin.

Rye (comté de Westchester, New-York), 14 avril 1876.

Monsieur,

Je viens vous offrir, pour le *Bulletin* de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, quelques mots sur les premiers pasteurs de l'Eglise des réfugiés à New-York. Veuillez ajouter deux noms qui ne paraissent dans nos registres qu'une seule fois : celui de « Courdil, » ou « Courdille, » ministre, en 1689 ; et celui de « Jaques Buresel, » ministre, en 1696. Se pourrait-il que quelqu'un de vos collaborateurs ait rencontré l'un ou l'autre de ces noms ?

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Charles-W. Baird,
*pasteur de l'Eglise presbytérienne de Rye.*

*Premiers pasteurs de l'Eglise réformée française à New-York.*

*Pierre Daillé*, 1683. — Le consistoire de l'Eglise hollandaise réformée de New-York (alors New-Amsterdam) avait appelé de Londres Samuel Drisius, en 1652, à cause de sa connaissance des langues française et anglaise, pour exercer le ministère auprès des Français et des Anglais résidant en cette ville. Plus tard, Pierre Daillé lui succéda. Son nom est mentionné pour la première fois le 22 janvier 1683, à l'occasion d'une visite qu'il fit aux établissements des huguenots au Nouveau Palatinat, dans le comté d'Ulster, New-York, pour y organiser une Eglise. Le ministre hollandais de New-York, Selyns, écrit, en octobre 1683 : « Pierre Daillé, ancien professeur à Salmurs (Saumur ?), est devenu mon collègue. C'est un homme plein de feu, de piété et de savoir. Banni pour sa religion, il soutient la cause du Christ avec un zèle ardent. » Daillé quitta New-York en 1696 pour se rendre à Boston comme pasteur de l'Eglise française, et il y mourut le 21 mai 1715, à l'âge de soixante-seize ans. Il mentionne dans son testament son frère, Paul Daillé-Vaugelade, à Amsfort (Hollande). Il avait été marié trois fois. Sa première femme, Ester Latonice, mourut le 14 décembre 1696. La seconde, Seyre Duyshensh (Deschamps ?), mourut le 30 août 1712, et enfin, Martha, la troisième, lui survécut.

*Pierre Peiret,* 1688. — « Un homme de grand savoir, » selon Selyns, d'abord pasteur en France. De Londres, il se rendit à New-York, en 1687, pour y prendre la direction de l'Eglise fondée par les réfugiés. La

congrégation de Daillé, qui était unie à celle de l'Eglise hollandaise, se tint à part pendant quelque temps, mais, dans l'année 1692, les deux troupeaux se réunirent sous les mêmes pasteurs jusqu'au moment du départ de Daillé pour Boston. La femme de Peiret se nommait Marguerite de la Tour. On a découvert dernièrement la tombe de ce pasteur dévoué dans le cimetière de la Trinité, à New-York. Elle porte une double inscription en latin et en français, dont nous transcrivons la dernière :

*Ci-gît le Révérend M. Pierre Peiret, ministre du saint Evangile, qui, chassé de France pour la religion, a prêché la Parole de Dieu dans l'Eglise française de cette ville pendant environ dix-sept ans, avec l'approbation générale, et qui, après avoir vescu comme il avoit presché, jusques à l'âge de* 50 *ans, remit avec une profonde humilité son esprit entre les mains de Dieu le* 1er *septembre* 1704.

*Jacques Laborie,* 1704. — Il fut missionnaire pendant plusieurs années dans le Massachusetts, parmi les Indiens dont il avait appris le langage. Peu après la mort de Peiret, on l'appela à New-York, qu'il quitta en 1706, sans qu'on sache ce qu'il devint à partir de cette époque.

*Louis Rou,* 1710. — Il dit lui-même qu'il naquit en Hollande, et que « appelé à l'Eglise de la Nouvelle-York, il fut confirmé dans le saint ministère par l'imposition des mains, à Tertholen, le 31 août 1709. » (*La confession de Foy des Eglises réformées des Païs-Bas,* etc. A Leyde, 1759, p. 130.) Rou était studieux et éloquent, mais irritable, et impérieux ; ces défauts, ainsi que ses contestations avec Moulinars son collègue, furent cause que pendant son long ministère de quarante années, l'Eglise française déclina visiblement. Il mourut à l'âge de soixante-sept ans, le 25 décembre 1750.

*Jean-Joseph Brumeau de Moulinars,* 1718. — Incontestablement fils de Jean Brumaud, sieur de Moulinars, pasteur de Champagne-Mouton (Poitou), nommé à Châtellerault en 1683 « et qui se rendit en Hollande après la Révocation. » (Lièvre, *Hist. des Protestants du Poitou,* III, 280.) Jean-Joseph paraît en 1712 comme « proposant des Eglises réformées des Pays-Bas. » Il fut nommé collègue de Rou, à New-York, en 1718. Il semble avoir été tenu en grande estime par la congrégation ; mais, après des différends regrettables avec Rou, il se retira à la New-Rochelle en 1726. Il y vivait encore en 1735. Sa femme avait nom Judith-Marie. Moulinars est représenté par un historien de New-York comme un homme d'esprit pacifique, tranquille, et d'une vie pure.

*Jean Carle,* 1754. — L'Eglise française de New-York s'étant adressée au consistoire de l'Eglise wallonne à Amsterdam pour qu'elle lui recommandât un pasteur, Jean Carle, qui remplaçait temporairement

M. Courtonne, alors à Paris, fut désigné. Bien qu'ayant été reçu ministre à Bâle, selon les rites de l'Eglise de Genève et de la Suisse, il ne se soumit pas volontiers à de nouveaux examens et à une nouvelle consécration, selon les habitudes wallonnes. Il se rendit cependant à New-York, où il exerça avec zèle son ministère pendant dix ans. Un de ses contemporains dit : « M. Carle est natif de la France ; on rend les meilleurs témoignages à son caractère. Il est fort studieux, prêche un calvinisme modéré, et parle avec propriété, soit comme prononciation, soit comme geste. » L'Eglise française de New-York fit de grands efforts pour le retenir, mais il voulait qu'elle adoptât les formes de l'Eglise anglicane, et la congrégation n'était point alors disposée à s'y soumettre. Ce ne fut que quarante ans plus tard, en 1803, que, par des motifs d'urgence, l'Eglise consentit à ce changement et devint l'Eglise française protestante et épiscopale « du Saint-Esprit. »

De New-York, Jean Carle se rendit à Londres en 1764. Nous le retrouvons, en 1768, chapelain de l'hôpital français à Londres. (Agnew, *les Exilés protestants*, I, 81.) Je ne puis douter de l'identité de ce ministre avec le Dr Jean Carle, *ministre nîmois,* dont une mention honorable a été faite dans une communication intéressante au *Bulletin* (vol. XI, pages 403 et 404).

Ne puis-je espérer que les brèves notices données ci-dessus des prédécesseurs de Carle dans l'Eglise des réfugiés donneront lieu à quelques découvertes sur les antécédents de Daillé, Peiret et Laborie? Je m'estimerais heureux de les avoir provoquées.

---

## LE PROTESTANTISME EN VALAIS

On écrit de Sion au *Journal de Genève,* à la date du 11 octobre 1876 :

L'érection du premier temple protestant construit en Valais depuis la Réformation a reporté la mémoire vers certains faits historiques, généralement peu connus ou oubliés. On montre encore, dans une ruelle de notre ville, les vestiges primitifs d'un local — aujourd'hui transformé en grange — où Farel prêchait à la foule assemblée (1530). On raconte également que le célèbre réformateur ayant voulu, un jour de fête, utiliser la chaire de la cathédrale épiscopale, en fut expulsé par un capitaine Nicolas de Kalbermatten, qui l'en arracha, l'épée à la main.

La mémoire populaire a conservé le souvenir de ces événements trois fois séculaires, mais c'est dans les écrits de l'époque, dans les

archives et les documents publics, qu'il faut puiser pour porter une appréciation exacte sur les actes relatifs à l'introduction du protestantisme dans notre canton. Ce qui est certain, c'est que, vers le commencement du XVII^e siècle, le culte évangélique possédait de très-nombreux adhérents à Saint-Maurice, à Martigny, à Sion, à Sierre, à Loëche-Ville, à Viége et à Ernen. On pratiquait publiquement la doctrine calviniste. La société lettrée et un grand nombre d'ecclésiastiques romains avaient abjuré. Les mémoires du chancelier d'Etat Kreig ne laissent aucun doute à cet égard, ainsi que les édits officiels, que citent les noms des prêtres et des magistrats.

Observation qui peut surprendre à l'heure présente : tandis que le Haut-Valais soutenait alors ouvertement la cause de la Réforme, — à laquelle se joignait, il faut le dire, une tendance marquée vers l'affranchissement de la domination politique des évêques, — la capitale et la plupart des localités du Bas-Valais, plus rapprochées du canton de Vaud, hésitaient à se prononcer entre les deux confessions. Les habitants des montagnes, seuls, restaient invariablement attachés à la foi catholique.

Les deux seuls historiens modernes du Valais — le chanoine Boccard et le père Furrer, capucin — reconnaissent parfaitement toutes ces choses.

« La situation était devenue intolérable; un vieux prélat, sans fermeté, les abus les plus criants dans les rangs du clergé, pour ne rien dire de pire, les religieux hués et molestés dans les rues, les statues des saints renversées, le pouvoir du chef de l'Eglise méconnu dans ses brefs et dans la personne de ses délégués, qu'on refusait de recevoir, un nombre toujours croissant d'étrangers au pays, fomentant des séditions et proclamant la déchéance de l'autorité du Saint-Siége, » tel était l'état d'anarchie complète dont il fallait sortir au risque de voir sombrer l'édifice national.

La diète, réunie à Sion, prit une résolution extrême : elle décida de réunir le peuple de toutes les parties du pays en assemblée générale, à Sion, « aux fins d'avoir à se prononcer définitivement entre les deux confessions. »

La réunion eut lieu (14 septembre 1604) sur la prairie de la *Planta*, où s'étaient décidées, cent vingt-huit ans auparavant, les destinées *politiques* de la patrie valaisanne dans une lutte victorieuse contre la domination de la maison de Savoie. Tous les moyens de pression avaient été mis en avant par chacun des deux partis pour amener leurs adhérents.

Une majorité de quelques centaines de voix se prononça en faveur

du maintien de la religion catholique. Des peines draconiennes furent ensuite décrétées contre les chefs calvinistes : l'exil ou la mort et la confiscation de leurs biens. Le soir de cette journée, des feux de joie brillèrent sur les montagnes, et des colonnes d'émigrés se dirigèrent vers les frontières, dans la direction du canton de Berne et du pays de Vaud.

C'est ainsi que les progrès du protestantisme furent arrêtés en Valais. La lutte continua sur le terrain politique jusqu'au renversement du pouvoir temporel des évêques. Depuis lors, les deux éléments en antagonisme se sont rapprochés. Il y a eu des concessions réciproques. La Constitution fixe à ces concessions des limites qui ne peuvent être dépassées.

Puissent, le rapprochement de deux époques différentes et les progrès réalisés dans la voie de la liberté religieuse dans notre canton, ne plus subir d'exception en Suisse, et les mêmes garanties être accordées désormais à toutes les convictions sincères !

---

# SÉANCES DU COMITÉ

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

### SÉANCE DU 11 AVRIL 1876.

M. Ch. Read préside la séance en l'absence de M. F. de Schickler, retenu par une indisposition.

Fixation de l'ordre des lectures qui seront faites en séance annuelle.

M. Henri Bordier relève quelques fautes commises dans les extraits des *Procès d'hérésie sous François Ier*. Elles seront l'objet d'un errata.

*Correspondance.* — M. Alexandre De Lessert, du Havre, et M. Georges de Monbrison, de Paris, offrent, l'un de curieuses brochures du XVIe siècle, et l'autre une intéressante collection de portraits de personnages illustres de la Réforme, notamment un fort beau portrait de Jeanne d'Albret.

M. le pasteur Vielle, de Saint-Hippolyte (Gard), envoie quelques extraits d'un inventaire général des titres et papiers conservés dans les archives de l'intendance du Languedoc.

M. Alph. Lagarde, de Tonneins, transmet les statuts de la Société protestante de secours mutuels de cette ville, et applaudit à la formation

aussi complète que possible d'une collection des annales de la charité dans notre Eglise.

M. le pasteur Abelous, d'Aix en Provence, demande la date de la formation de cette Eglise. Les *Lettres françaises* de Calvin fournissent une réponse à cette question.

M. le pasteur Gaberel, en ce moment à Rome, donne d'intéressants détails sur le mouvement des esprits et le progrès des études historiques concernant la Réforme en Italie.

M. Paul Marchegay signale quelques erreurs et omissions dans les mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoille, récemment publiés.

*Bibliothèque.* — M. W. Martin fait un rapport sur les manuscrits légués à la Société par M. Ath. Coquerel fils. Ils se décomposent ainsi: 1° Papiers qui ont servi à M. Charles Coquerel pour son *Histoire des Eglises du Désert;* 2° notes recueillies par le même pour son Histoire des protestants de France qui existe en manuscrit; 3° fragments de la correspondance du ministre Paul Ferri, acquise par M. Ath. Coquerel fils.

Les papiers Paul Rabaut forment le fonds principal de cette collection. L'ordre naturel à suivre dans le classement de ces papiers est celui indiqué par M. Ch. Coquerel lui-même dans la liste sommaire qu'il a donnée à la fin du tome I de son ouvrage.

Par les soins du rapporteur, les pièces de chaque liasse ont été classées selon l'ordre chronologique, puis timbrées et numérotées. Enfin on a dressé une liste générale qui sera placée en tête de chaque volume. Selon le vœu du Comité, trois de ces volumes sont déjà à la reliure.

*Diplôme.* — Le titre de membre de la Société, avec diplôme, est quelquefois demandé. Ne pourrait-on en faire l'objet d'un règlement qui créerait des ressources nouvelles à la Société?

M. Franklin présente un projet en quelques articles, qui donne lieu à une première délibération et qui demeure à l'étude, sous forme d'addition prévue aux statuts.

---

# CHRONIQUE

## FÊTE DE LA RÉFORMATION

La fête de la Réformation a été célébrée dans les divers temples de Paris, et a inspiré d'éloquents discours en rapport avec la gravité des circonstances. Nous voudrions pouvoir reproduire les belles considérations de M. le pasteur Bersier sur l'unité de l'Eglise, et les pathétiques

appels de M. le pasteur Dhombres aux grands souvenirs de la Réforme française. La crise douloureuse que traverse l'Eglise réformée semblait communiquer aux orateurs du jour un accent plus ému, plus pénétrant. *Jérusalem, si jamais je t'oublie!...* C'est quand la patrie spirituelle est en péril qu'on se prend à l'aimer davantage. L'héroïque fidélité des pères, leur vivante union dans les jours d'épreuve, ne contiennent-elles pas une leçon pour les enfants?

Autant que nous pouvons en juger par les premières nouvelles des départements, c'est dans ce même esprit d'humiliation et de ferveur qu'a été célébré partout l'anniversaire du 5 novembre. Preuve en soient les lignes suivantes que nous recevons au moment de mettre sous presse:

« Dimanche dernier, nous écrit M. le pasteur Benoît de Montmeyran, m'inspirant de ces paroles : *Sauve-nous ! Seigneur, car nous périssons !* j'ai essayé de montrer qu'à toutes les époques de crise qu'elle a traversées, sous les Valois comme à la Révocation, pendant la période du Désert comme dans les temps d'indifférence et de mort spirituelle qui signalèrent la fin du siècle dernier, l'Eglise réformée n'a jamais été abandonnée de son divin chef. Qu'il se souvienne encore aujourd'hui, et qu'il ait pitié de sa chère Sion ! »

La lettre suivante, qui nous arrive de Saint-Pétersbourg, mérite, à un autre titre, de trouver place dans le *Bulletin :*

« Hier nous avons célébré la Fête de la Réformation. J'avais annoncé à mes paroissiens que la collecte faite à l'issue du service divin, serait distraite de sa destination ordinaire et consacrée à la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

« Bien que notre petite congrégation ne puisse pas être considérée tout à fait comme une Eglise du Refuge, et que la majorité de ses membres ne soit française que de langue, la collecte (50 roubles) a dépassé mon attente, et j'ai été tout heureux de pouvoir ainsi constater d'une manière palpable que l'œuvre à laquelle vous vous êtes dévoués est hautement appréciée et trouvera toujours de l'appui parmi nous. »

Si quelque chose peut ajouter du prix à ce témoignage de fraternelle sympathie accordé de si loin à l'œuvre historique que nous poursuivons depuis un quart de siècle, c'est le nom du signataire de la lettre qu'on vient de lire, M. E. Crottet, pasteur de la congrégation réformée française de Saint-Pétersbourg, et fils du docte pasteur qui a si bien mérité de notre Eglise par sa *Petite Chronique protestante du XVI*[e] *siècle.*

—

*P.-S.* — Nous avons à cœur de réparer ici un oubli, qui n'est pas de l'ingratitude, en ajoutant Lille sur la liste des Eglises qui ont collecté au profit de notre œuvre en 1875, ce qui porte à 53 le chiffre des Eglises donatrices inscrites sur le *Bulletin.*

4511. — Paris. Typ. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1876.

# RIVISTA CRISTIANA

## PERIODICO MENSILE

**10 Lire per Francia**

Via Maffia 33, Firenze

La rédaction du *Bulletin* ne saurait trop recommander cet important recueil qui, sous la direction éclairée de M. Emilio Comba, nous ouvre les trésors des archives italiennes, et fait revivre de belles figures de réformateurs et de martyrs dans la Péninsule. Un article spécial sera prochainement consacré à la *Rivista*.

---

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

## ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | année, | 1852 | 20 fr. le vol. | 11e | année, | 1862 | 20 fr. le vol. |
| 2e | — | 1853 | | 12e | — | 1863 | |
| 3e | — | 1854 | | 13e | — | 1864 | |
| 4e | — | 1855 | | 14e | — | 1865 | |
| 5e | — | 1856 | | 15e | — | 1866 | |
| 6e | — | 1857 | | 16e | — | 1867 | |
| 7e | — | 1858 | | 17e | — | 1868 | |
| 8e | — | 1859 | | 18e | — | 1869 | |
| | | | | 19e-20e | — | 1870-71 | |
| | | | | 21e | — | 1872 | |
| | | | | 22e | — | 1873 | |
| 9e | année, | 1860 | 30 fr. le vol. | 23e | — | 1874 | |
| 10e | — | 1861 | | 24e | — | 1875 | 10 fr. |

---

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

---

**NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ (1852-1872).** 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

No 12. 15 Décembre 1876




**PARIS**

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

**LONDRES.** — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
**AMSTERDAM.** — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. NOBLET, RUE CUJAS, 13.

## SOMMAIRE



---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

---

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis d'une à cinq heures.

---

## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### DIX ANS DE LA VIE DE FRANÇOIS HOTMAN

### (1563-1573)

M. Rodolphe Dareste présentait, en 1850, à la Faculté des lettres de Paris, une thèse sur François Hotman, dans laquelle il appréciait le rôle et marquait l'influence du célèbre publiciste réformé du XVIe siècle. Les détails biographiques occupaient moins de place dans cet essai que les théories et les écrits politiques auxquels Hotman a attaché son nom. De nouvelles sources se sont ouvertes depuis aux investigations de M. Dareste. Les bibliothèques de Genève, Zurich, Bâle, Gotha, etc., lui ont fourni de nombreuses lettres inédites qui ont élargi le cadre de sa première étude. Un seul dépôt, celui des archives de Hesse à Marbourg, lui a été fermé par la rigueur de ce formalisme germanique qui se croit une vertu. Il n'en a pas moins réuni dans une nouvelle étude (*Revue historique* de juillet et octobre 1876) de précieux extraits épistolaires où revit Hotman, avec son existence si pleine et si agitée. C'est le professeur de droit, l'émule de Dumoulin et de Cujas, qu'on retrouvera dans les pages suivantes, au moment où la paix d'Amboise vient de rouvrir à l'exilé les portes de la patrie, que lui refermera sans retour

la Saint-Barthélemy. Nous laissons ici la parole à M. Dareste, ou plutôt à Hotman lui-même :

La paix fut enfin signée à Amboise le 17 mars 1563, et Hotman se prépara à rentrer en France avec sa famille. Dès le mois de novembre 1561, Montluc, évêque de Valence, avait offert à Hotman la première chaire de droit à l'Université de cette ville (1). Cette fois encore, Hotman avait été en concurrence avec Baudouin. Il l'emporta sur son rival, grâce à la recommandation de Théodore de Bèze. La paix d'Amboise lui permit d'aller prendre possession de sa chaire ; toutefois, il ne quitta Strasbourg qu'au mois de septembre. Le 24 mai, il écrit encore à Bullinger (2) :

« Il n'y a pas de nouvelles bien certaines. Le Roi s'est tenu quelque temps près de Paris. Quelques-uns écrivent qu'il est entré dans la ville, que la populace a mis bas les armes et que les tumultes s'apaisent. Mais que va-t-il se passer en Allemagne? Il y a guerre entre le Danemark et la Suède, et les reîtres qui devaient se rendre en France se dirigent de ce côté là. »

L'électeur palatin venait de se déclarer pour le calvinisme, mais en revanche le luthéranisme triomphait à Strasbourg, et l'Église française établie dans cette ville se trouvait menacée. C'était pour Hotman un nouveau motif pour quitter Strasbourg. Il rentrait en France plein d'espoir et de confiance dans l'avenir.

Le 15 août 1563, il écrit à l'électeur palatin (3) :

« La paix est faite entre les Anglais et les Français, et les Français sont entrés dans le Havre de Grâce le 1er août. Ils avaient fait beaucoup de mal à la ville au moyen d'une redoute élevée à une très-grande hauteur, et le 16 juillet, après avoir balayé à coups de canon tous les obstacles qui les séparaient de la ville, ils avaient donné l'assaut et peu

(1) Beza Calvino, 25 nov. 1561 : « Putabat fore (Balduinus) ut Valentiæ doceret cum amplo stipendio, et hâc spe Palatinum deseruerat. Sed episcopus a me admonitus tempestive de Hottomano cogitavit, quem etiam per litteras accersivit. »

(2) Hot. Bullingero, 24 mai 1563 (Zurich).

(3) Cette lettre est publiée dans Kluckhohn, *Briefe Friedrichs des Frommen* t. I, 1862, p. 439, d'après une copie conservée aux archives de Munich.

s'en était fallu qu'ils ne prissent la place. La Reine a écrit au gouverneur de Metz que tout le royaume est en paix et qu'elle est résolue à conserver cette paix. L'Evangile est prêché en une infinité de lieux, mais les Parisiens, aussi entêtés que Pharaon, repoussent de tout leur pouvoir ce bienfait de Dieu. M. d'Andelot m'écrit de son château de Tanlay, le 7 août, que M. l'amiral est parti pour la Cour avec son frère le cardinal de Châtillon. On dit que la Reine a aussi appelé les princes de Guise et qu'elle a en tête de confirmer entre eux la paix et la concorde. A Lyon et dans tout le Dauphiné les huguenots sont bien traités, et comme l'académie de Valence m'invite, il est possible que je me rende dans cette ville pour un an. Si je puis y rendre quelque service à Votre Altesse qui m'a montré tant de bonté, je me tiendrai toujours prêt. Je crois cependant que j'irai d'abord à la Cour, d'où j'écrirai à votre Altesse. En attendant Votre Altesse peut m'envoyer ce qu'elle voudra, car je ne partirai pas avant quinze jours. »

Quelques jours après, Hotman était rentré en France. Il écrit du château de Châtillon au duc de Würtemberg (1) :

« On m'a recommandé à Strasbourg votre courrier Barthold. Je l'ai conduit avec moi jusqu'au château du prince de Portien qui est sur la route. Là on m'annonça que le prince de Condé était avec l'amiral. Et de vrai tout le monde s'accordait à dire qu'il arriverait bientôt. Quand nous arrivâmes ici en compagnie de M. de Bussi, frère du prince de Portien, on nous apporta la nouvelle que le Roi avait évoqué à son conseil privé la cause des ducs de Guise, qu'en conséquence le prince de Condé ne viendrait pas ici. L'amiral a donc conseillé à Barthold de se rendre auprès du prince de Condé. J'ai fait ce que j'ai pu et j'ai mis tous mes soins à rendre en cela service à Votre Altesse, et je regrette de ne pouvoir accompagner Barthold plus longtemps, mais j'ai des affaires ici et à Orléans, et il faut que je m'en occupe. Au sujet de celles de France, Votre Altesse apprendra beaucoup de choses de la bouche de Barthold. Le Roi ne veut plus entendre parler de prise d'armes ni de nouveaux troubles. S'il faut rendre justice aux Guises, il offre le jugement de son conseil privé. Le connétable a pris en main la cause de ses neveux. Le cardinal de Châtillon est ferme dans la religion. Le prince de Condé défend avec constance la cause des églises. On ne saurait croire combien de nobles se joignent à la cause de la religion. La reine de Navarre a banni de ses domaines toute idolâtrie et donne l'exemple de la vertu avec un courage et une fermeté incroyables. Je ne vois pas autre chose à vous mander en ce moment. Plus tard, je l'espère, il se présentera une occasion meilleure, car je suis ici avec

(1) Hot. au duc de Würtemberg, Châtillon, 3 octobre 1563 (Archives de Stuttgart).

l'amiral et d'Andelot à Châtillon, et ce sont les courageux patrons et défenseurs de notre religion et des Eglises de France. Après-demain je partirai pour la Cour, d'où je vous écrirai plus au long si l'occasion s'en présente. »

Hotman se rendit en effet à la cour, qui se trouvait à Fontainebleau. Il fut bien accueilli par le chancelier Lhôpital, et visita la bibliothèque royale. Il alla ensuite s'installer avec sa famille à Valence, dans cette chaire que Montluc lui destinait depuis deux ans (1). L'Université de Valence, qui avait compté parmi ses professeurs Coras (1544-1548), Duaren (1554), Govéa (1554-1555), et Cujas (1557-1559), était fermée depuis 1560, à cause des troubles. Hotman allait y occuper la première place; ses collègues devaient être le recteur Ennemond Bonnefoy, déjà voué à l'étude du droit byzantin, et les régents ou agrégés François Galbert, Barthélemy du Poyet, François de Bulhiod, Claude Rogier.

A peine installé, Hotman s'empressa d'envoyer son commentaire sur la loi des XII Tables au chancelier de Lhôpital, à qui le livre est dédié, et à Henri de Mesmes, seigneur de Malassise, conseiller du Roi et maître ordinaire des requêtes de Sa Majesté (2). Après avoir eu quelque peine à congédier les soldats qui lui avaient fait escorte, il s'était rendu à Lyon, où il avait retrouvé ses anciennes connaissances, les Gryphe et les de Tournes. De Lyon, il s'était acheminé sur Valence, en compagnie d'un jeune frère d'Henri de Mesmes.

« Je suis venu ici, dit-il, pour relever par mes soins cette école ruinée de fond en comble, et dans un état désespéré, mais je vois qu'il faudra me départir quelque peu de mes anciennes habitudes et me plier au goût de cet auditoire accoutumé aux disputes à la manière de Barthole. Cependant je reverrai de temps en temps et à la dérobée mes anciens amis. C'est ce que j'ai fait hier hors de la ville dans une campagne voi-

(1) Hot. à M. de Malassise, 5 kal. janv. 1564. Paris, Bibl. nat. Suppl. lat. 1297.
(2) Hot. Montlucio in Comment. legum obscurissimarum, idib. april 1564 : « Delectaberis, ut spero, commentationibus hisce nostris, ex quibus cujusmodi Valentinæ juventutis tuæ studia sint, et quantopere jam ab armis et gladiis abhorreat existimare poteris. »

sine où je m'étais retiré pour prendre quelque distraction. J'avais entre les mains un manuscrit des Verrines et j'ai remarqué dans la dernière un passage sur lequel je désire vous consulter. »

Il propose alors une correction par transposition d'une phrase, et termine en priant Mesmes de le rappeler au souvenir du chancelier.

Les années 1564 et 1565 se passèrent ainsi paisibles et laborieuses. Les étudiants revenaient, surtout après la suppression de l'Université de Grenoble, qui faisait à celle de Valence une concurrence redoutable (8 avril 1565). Pendant ces deux années, nous ne trouvons aucune lettre, à l'exception d'une déclaration envoyée par Hotman au Sénat de Strasbourg, et portant qu'il renonce au droit de bourgeoisie (1).

Malgré ses longues instances, entamées depuis plus de dix ans, Hotman n'avait pas encore obtenu la restitution de son patrimoine séquestré. Il écrit à Henri de Mesmes pour lui recommander ses intérêts et ceux de ses enfants (2). Il paraît que l'affaire était pendante aux Requêtes de l'hôtel, et qu'Henri de Mesmes devait être un des juges. En même temps, Hotman lui rend compte de l'emploi de son temps à Valence :

« Nous nous occupons moins, dit-il, d'interpréter le droit civil, que de renverser les inventions sophistiques des praticiens, et de nettoyer pour ainsi dire les écuries d'Augias. Comme il y a déjà longtemps que nos Dauphinois emploient sous couleur de droit romain certaines règles de chicane empruntées à la lie italienne, nous nous sommes mis à traiter les questions qui s'agitent dans leurs tribunaux, du genre de celles qui sont examinées dans les décisions de Guy Pape, Apollon non delphique, mais delphinal. L'évêque favorise de tout son pouvoir cette étude et tous nos exercices scolaires. Sa bienveillance envers moi et les miens s'accroît de jour en jour, par la grâce de Dieu. Hier un jeune

(1) Hot. Senatui reip. Argentoratensis, 17 kal. dec. 1565. Strasbourg, Bibl. du Séminaire. — Dans les archives de la maison de Condé qui sont en la possession du duc d'Aumale, il y a deux lettres adressées par Hotman à M. de Gordes, gouverneur du Dauphiné.

(2) Hot. à M. de Malassise, 4 id. april 1566. Paris, Bibl. nat. Supp. latin n° 1297.

seigneur, fils du roi de Navarre, de passage ici, se rendant à Toulouse, est allé le voir et lui a donné des nouvelles de notre Écébolius (Baudoin). C'est bien ce que j'attendais de la férocité et de la perfidie de cet homme. Aussi on a passé quelque temps à rire. On a aussi annoncé la mort de Govéa. Je pense que vous avez entendu parler du supplice de Spifame. Il y a eu sans doute de graves motifs desquels je ne suis nullement instruit jusqu'à ce jour. Je prie Dieu qu'il donne à nos magistrats la prudence et la modération. »

Les étudiants affluaient de plus en plus nombreux. Il fallut que les professeurs s'adressassent au Conseil de ville pour l'inviter à pourvoir au logement de toute cette jeunesse (1). Ce fut Hotman qu'on chargea de la commission. Il obtint du Conseil de ville qu'il fût fait un rôle des principales maisons pour loger les étudiants le mieux qu'il se pourrait, mais il fut moins heureux pour ce qui concernait ses intérêts personnels. Il demandait à être payé comme l'avait été Cujas quelques années auparavant, soit 1,200 livres par an. A ces conditions, il offrait de servir la ville aussi longtemps qu'il plairait à l'évêque. Le Conseil ne voulut accorder que 1,000 livres, et les instances de Montluc ne purent vaincre sa résistance. Hotman, blessé, prêta alors l'oreille aux propositions qui lui venaient d'ailleurs. La duchesse Marguerite de Savoie l'appelait à Bourges (2). Les collègues d'Hotman auraient voulu le retenir, mais sa femme, qui était d'Orléans et ne pouvait s'habituer à Valence, insistait pour se rapprocher de sa ville natale. Hotman consentit enfin à ce qu'elle désirait, et quitta Valence à la fin de décembre 1566 (3). L'Université n'y perdit pas, car la place d'Hotman fut donnée à Cujas; mais le Conseil de ville dut financer, car Cujas exigea un traitement de 1,600 livres et un logement.

De Lyon, où il s'arrêta quelques jours, Hotman écrivit une

(1) Nadal, *Histoire de l'Université de Valence.* — Il y avait aussi des étudiants allemands. L'un d'eux, Reuber, disputa en public devant Hotman et les autres professeurs de l'Université, et fut jugé digne du titre de docteur, mais il le refusa et se fit recevoir plus tard en Allemagne. Reuber devint chancelier de l'électeur palatin. Reuberus Hotomano, 24 mars 1588, imprimé.

(2) Hot. à M. de Malassise, pridie kal. jan. 1566. Paris, Bibl. nat.

(3) A partir du 20 décembre 1566, le nom d'Hotman ne se trouve plus sur le *registre de collation des grades.* Berriat-Saint-Prix, *Vie de Cujas.* Paris, 1821.

dernière lettre à Henri de Mesmes pour lui raconter tout ce qui s'était passé et pour lui recommander encore une fois son interminable affaire, que ni son avocat, le grand Pithou, ni le conseiller Senneton, qui était sans doute le rapporteur, ne pouvaient mener à bonne fin. Il paraît qu'on exigeait de lui un serment, sans doute le serment de fidélité, à cause de son long séjour à l'étranger.

L'école de Bourges, où se rendait Hotman, était alors la première de la France (1). C'était là qu'avaient professé les premiers Italiens venus en France, Philippe Dèce et Alciat (1528-1532). Après eux étaient venus Baron (mort en 1550), Duaren (mort en 1559). Baudouin y avait passé plusieurs années, Cujas lui-même s'y était déjà fait entendre (2). L'Université se composait de six professeurs, dont trois pour le droit romain et un pour le droit canonique ; un lecteur d'Institutes et un lecteur de lettres grecques complétaient le nombre. A l'arrivée d'Hotman, en 1567, les plus célèbres professeurs étaient Antoine Leconte et Hugues Doneau (3).

Le premier était un cousin de Calvin, né à Noyon, en Picardie, vers 1517 (4). Dès l'an 1552, il était lecteur des Institutes à Bourges, avec 120 livres de gages. En 1557, il fut nommé professeur de droit canon en remplacement de Levescat. Catholique décidé, il avait été d'abord mal reçu par ses collègues protestants, qui avaient essayé d'ameuter les étudiants contre lui ; mais il avait triomphé de cette cabale par son talent et sa fermeté.

Le second, né à Chalon-sur-Saône, en 1527, après avoir étudié à Toulouse, était venu se faire recevoir docteur à Bourges, en 1551, et y était devenu professeur. En 1557, il occupait la seconde chaire de droit avec un traitement de 300 livres. Non moins ardent calviniste qu'Hotman, il s'était

(1) « Ainsi vint (Pantagruel) à Bourges, où estudia bien longtemps, et proufficta beaucoup en la faculté des loix. » Rabelais, *Pantagruel*, liv. II, ch. 5.

(2) Sur l'Université de Bourges, V. de Raynal, *Histoire du Berry*, t. III, et Dupré Lasale, Michel de Lhospital, t. I, p. 179 (1875).

(3) Il faut citer aussi Roussard qui fut un des éditeurs du *Corpus juris*.

(4) V. *Revue historique du Droit français et étranger*, t. I (1855).

tenu cependant à l'écart et ne prenait aucune part aux affaires politiques.

Au mois d'avril 1567, Hotman est installé à Bourges, dans l'hôtel de la duchesse Marguerite, particulièrement entouré des étudiants allemands qui affluent tous les jours dans les Universités françaises, à Bourges plus que partout ailleurs, et dont quelques-uns l'ont déjà connu à Strasbourg. Mais ce calme ne dura pas longtemps. Cinq mois à peine s'étaient écoulés, lorsqu'une émeute éclata dans Bourges; la foule, excitée contre le nouveau professeur huguenot, envahit l'hôtel de la duchesse Marguerite, pilla les meubles d'Hotman et saccagea sa bibliothèque. Il fallut fuir, au moins pour un temps (1). Hotman partit pour Paris avec quelques-uns de ses élèves et de ses amis, parmi lesquels le jeune Caspar de Seydlitz, et se rendit auprès du chancelier Lhospital, protecteur de l'Université de Bourges (2).

Hotman parut encore à la cour et revit la bibliothèque de Fontainebleau qu'il avait déjà visitée quatre ans auparavant. Son biographe assure que Lhôpital le fit nommer historiographe du Roi, aux appointements de 800 écus d'or. Ce fut sans doute le dédommagement qu'on lui offrit pour sa chaire de Bourges, mais les temps étaient trop agités pour que de semblables fonctions ne fussent pas précaires (3). Au mois de septembre 1567, la seconde guerre civile éclatait. La Noue se jetait dans Orléans, qui allait devenir encore une fois le boulevard de l'insurrection. Hotman ne tarda pas à s'y rendre,

(1) Hotman trouva d'abord une retraite dans le château du baron de Blet (près de Nérondes). Hot. Stuckio, 28 juin 1583, imprimé.

(2) Hot. Caspari a Seydlits, in *comment. de feudis* (id. junii 1572). « Cum ante quinquennium hic apud nos esses, de magno Germanorum adolescentum numero nemo fuit qui vel nobilitate generis vel suavitate naturæ, vel ingenii præstantia tibi antecelleret... Cum iter ad amplissimum virum Hospitalium Franciæ nostræ Cancellarium ac potius Solonem alterum instituissem, teque mihi comitem cum aliquo amicis communibus adjunxisses. »

(3) Pierre Paschal, historiographe du roi, né en 1522, était mort à Toulouse le 14 mars 1565. Sa charge lui rapportait de douze à quinze cents livres par an. V. Brantôme, le grand roi Henri II, éd. Lalanne, t. III, p. 283. — C'est à cette époque, et à la suite de ses conversations avec Lhôpital, qu'Hotman écrivit l'*Antitribonien*, le plus original peut-être et le plus sensé de tous ses ouvrages. Il y conclut à la confection d'un code civil unique pour toute la France. On peut le lire dans le *Recueil des opuscules françaises des Hotmans*. Paris, 1613.

et se mit de nouveau au service du prince de Condé. Après la prise de Blois par les huguenots, il y fut envoyé comme commissaire des princes (janvier 1568).

La paix de Longjumeau, qui fut conclue au mois de mars, semblait devoir rouvrir à Hotman le chemin de Bourges, mais cette paix *boiteuse et malassise* n'inspirait de confiance à personne. Hotman resta dans Orléans; c'est de là qu'il écrit, au mois d'août 1568, à la duchesse Marguerite, pour lui dédier un volume de dissertations (1) et pour se plaindre du traitement qu'il a reçu. Mais à ce même moment, la troisième guerre civile éclatait. Condé et Coligny abandonnaient leur château de Noyers, en Bourgogne, pour s'enfuir à la Rochelle. Orléans n'était plus un asile sûr, Hotman en chercha un autre à Sancerre.

Cette petite ville, située sur une colline escarpée et dominant toute la rive gauche de la Loire, devint le refuge de tous les huguenots de l'Orléanais et du Berry. Maîtres de la Charité, située presque en face sur la rive droite, ils pouvaient ainsi ouvrir ou fermer à leur gré le passage aux soldats étrangers. Le conseil du Roi ne voulut pas leur laisser cet avantage; il enjoignit aux Sancerrois de recevoir garnison catholique ou de démanteler leur place. Le député de Sancerre accepta la dernière condition, mais pour gagner du temps fit former opposition par le procureur du comte de Sancerre. La troisième guerre civile éclata sur ces entrefaites, et c'est ainsi que la place de Sancerre fut conservée aux huguenots.

Ils ne tardèrent pas à y être assiégés. Martinengue, gouverneur de Gien, Entraigues, gouverneur d'Orléans, et La Châtre, bailli de Berry, l'investirent avec trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux. La ville n'avait ni garnison, ni capitaine. Des réfugiés, des paysans et vignerons, armés de frondes, formaient toute sa défense; elle résista pourtant

(1) Hot. principi Margaritæ in *Disputationum volumen*, x kal. Aug. 1568.

énergiquement, commandée par le bailli Joanneau et deux autres bourgeois, soutint cinq semaines de tranchée et deux assauts ; au second, la ville faillit être prise, mais un effort désespéré des huguenots rejeta les assaillants du haut de la brèche. Hotman prit part au combat, bien résolu, dit son biographe, à ne pas tomber entre les mains de l'ennemi. Cette scène laissa dans l'esprit d'Hotman une impression profonde; longtemps après, il écrivait ces lignes touchantes (1) :

« Voici bientôt quarante ans que je ne cesse d'être le jouet de la fortune, agité et ballotté sans repos, mais je ne me souviens pas d'avoir jamais plus souffert que le jour où, arraché par miracle aux mains sanglantes de nos ennemis, après le pillage de mes meubles et de mes livres, chargé de sept enfants, manquant de tout et comme naufragé, au moment même où je croyais avoir trouvé un asile dans une petite ville à peine fortifiée, j'appris que nous y serions bientôt assiégés. »

Il raconte ensuite comment ils faillirent être surpris, comment la bonté de Dieu les délivra, puis il ajoute :

« Le même jour, à la même heure, ma femme était restée seule à la maison, auprès du berceau de l'enfant qu'elle venait de mettre au monde. Frappée d'une terreur soudaine, elle tourna aussitôt les yeux vers lui et le vit expirer. Elle-même tomba dans une grave et dangereuse maladie dont elle ne guérit qu'à grand'peine et longtemps après. Je songeais en même temps aux maux affreux de la guerre civile qui avait envahi la France entière, ma chère patrie. Cet incendie, je le pressentais dès lors, ne devait s'éteindre que sous les ruines du royaume. »

Il lui restait deux livres, la Bible et saint Augustin. Ce fut son unique occupation pendant le siége d'abord, puis après la levée du siége (hiver de 1569), jusqu'à la fin de la guerre. Il se consolait en relisant les épreuves infligées au peuple de Dieu, et relevait son courage en songeant que Dieu n'abandonnait pas les siens (2). Un des compagnons d'Hotman pendant ce séjour à Sancerre, fut Pierre de Montdoré, conseiller

(1) Hot. *præfatio in consolationem e sacris scripturis.*
(2) Hot. Consolatio e sacris scripturis, dans le *Recueil de ses œuvres*, et la prière atine qui suit cet ouvrage.

au Parlement de Paris et garde de la bibliothèque du Roi (1). C'était un ami du chancelier Lhôpital. Montdoré avait laissé sa femme et ses enfants à Orléans; il ne put les revoir et mourut avant la fin de la guerre, en 1570. Après deux ans et sept mois de séjour à Sancerre, Hotman se rendit à la Charité, où il passa encore sept mois (2) avec sa femme et ses enfants. Enfin, au mois d'août 1570, la paix de Saint-Germain lui permit de quitter son asile et de retourner à Bourges avec sa famille (3). L'Université fut rouverte, les étudiants allemands y accoururent comme par le passé, et à leur demande Hotman se mit à faire des leçons sur les *libri feudorum*. Après trois années d'une guerre acharnée, on osait à peine croire à la paix. Une lettre d'Hotman au pasteur Walther, de Zurich, peint bien cet état des esprits (4).

« De toutes les Académies de France la nôtre est la mieux réglée, sans doute à cause de la religion des trois docteurs, car tous les trois nous professons le vrai culte de Dieu et nous donnons à la jeunesse l'exemple d'une vie réglée. Aussi la plupart de ceux qui sont attachés à la religion nous envoient leurs enfants. Mais, hélas! on ne saurait croire combien d'entre eux sont infectés par la contagion des autres. Nos affaires sont dans un état tel que la confiance dans la bonté et la miséricorde de Dieu peut seule nous aider à terminer ce qui nous reste de vie. La persécution des années précédentes a été si dure et si longue que, semblables à des gens accablés d'une longue et grave maladie, nous ne pouvons recouvrer la santé. On ne saurait croire combien il y a de chrétiens qui, depuis la promulgation de la paix, meurent tous les jours, plus encore de douleur et du souvenir des maux passés, que de maladie. C'est même un sujet de gloire pour nos papistes. Cependant le rétablissement de nos Eglises est une chose merveilleuse, d'autant que les fidèles ont tous montré ce qu'ils étaient, et qu'ainsi

(1) Hot. Ad Philippum Ludovicum, comitem in Hanau et Rinek, in Dialecticæ Institutionis libros, kal. aug. 1573: « Cum autem quatuor abhinc annis, beneficio temporum an injuria dicam? in eruditissimi viri Petri Montaurei Rondæi Senatoris et bibliothecarii regii consuetudinem incidissem... » V. dans les poésies latines de Lhôpital la pièce intitulée : *Montaurei Tumulus*.

(2) Hot. Hieronymo Zanchio, 8 mai 1579 (Zurich) : « Uxor mea recordatur tot ærumnarum quas Biturgæ bis, Sancerræ per biennium et septem menses, Charitæ per totidem menses (8 semper aut 9 liberis onerata) pertulit. »

(3) Hubertus Languetus Camerario, 19 juin 1571 : « Hottomannus totum fere quadriennium variis modis jactatus a fortuna tandem rediit Bituriges ad suam professionem simul cum Hugone Donello suo collega, qui eamdem quam ipse fortunæ asperitatem est expertus. »

(4) Hot. Gualthero, nonis decembr. 1571, Zurich.

éprouvés comme l'or dans le creuset, ils méritent bien le nom de vétérans. Plusieurs qui avaient abandonné leur foi pour se soustraire à la cruauté de nos ennemis rentrent en grâce et se réconcilient avec leurs Eglises. Tous font éclater une ardeur égale et un grand zèle pour la piété. Il n'y a guère de place pour les hypocrites, car ils voient les menaces de nos ennemis et les glaives pendus sur nos têtes. Pour dire la vérité, et vous faire entendre en un mot l'état de nos Eglises, nous nous trouvons entre le marteau et l'enclume, et nous avons appris à ne plus rien attendre que de la miséricorde de Dieu, après avoir éprouvé, comme nous l'avons fait, la perfidie et l'impudence de nos ennemis, la lâcheté et la légèreté des nôtres, et la lenteur de nos amis. Que vous dirai-je? J'avais jusqu'à ce jour entendu bien d'excellents sermons, à Genève et à Strasbourg, j'avais lu beaucoup de livres de Luther, de Bullinger, de Calvin, de Walther, mais, croyez-moi, je n'ai pas trouvé pour la piété de meilleure école que la Croix, et cette parole de Paul qui nous promet la consolation du Saint-Esprit pour nous aider à supporter nos tourments. Mais c'en est trop sur ce sujet, quoique à causer avec vous et à vous raconter mes chagrins, il me semble éprouver quelque soulagement. Notre beau-frère Prévost est en bonne santé, et gouverne l'Eglise du comte de la Rochefoucault, notre héros. »

Trois mois plus tard, il écrit à Bullinger (1) à peu près dans les mêmes termes, en le complimentant de son jubilé, car il y a cinquante ans que Bullinger travaille dans l'Eglise de Dieu. Vous pouvez vous estimer heureux, lui écrit-il, en voyant les fruits de vos travaux, non pas seulement autour de vous, mais même en France.

« Gardez-vous de croire, en effet, que vos doctes écrits soient plus appréciés dans votre patrie que dans la nôtre. Le vieux proverbe a raison : Nul n'est prophète en son pays. Votre seul commentaire sur l'Apocalypse a délivré de la tyrannie de l'Antechrist plus de Français que les livres des sorbonistes n'en ont détourné de la lumière de l'Evangile. Pour moi, du moins, qui dans les derniers troubles avais cherché un asile à Sancerre, j'ai trouvé une si grande consolation dans la chronologie que vous avez ajoutée à votre Daniel, que je ne pouvais quitter le livre... Nos Eglises vous considèrent comme leur père et leur nourricier, elles prient toutes pour vous, et c'est à vous qu'elles rapportent la plus grande part de leur prospérité. Pour tout dire d'un mot, elles sont bien dans l'état prédit par le Christ. Les brebis sont dispersées et répandues au milieu des loups, dont cependant la rage est tous les jours contenue par un miracle de Dieu, grâce à la majesté et à l'auto-

(1) Hot. Bullingero, kal. febr. 1572, Zurich.

rité de notre roi très-clément. Aussi tout en éprouvant combien est vraie la prédiction du Christ, disant que la croix sera toujours attachée à son Eglise, et ne pourra être séparée d'avec elle, elles goûtent cette consolation : « Voici, je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Et malgré les carnages inouïs qui ont été faits dans les derniers troubles, c'est merveille que de voir combien les prêches sont fréquentés dans toutes les provinces de France... Le mariage du prince de Navarre avec Madame Marguerite, sœur du roi, remplit d'espoir tous les nôtres. On dit que la Reine de Navarre a dû arriver aujourd'hui à la Cour. C'est une grande joie pour tous les bons. »

Parmi les élèves d'Hotman à Bourges, nous trouvons, outre son fils aîné Jean Hotman, Hermann de Hass, Albert de Stetten (1), fils d'un riche bourgeois d'Augsbourg, et le Genevois Liffort (Lefort?), qu'il reçut docteur en 1572. Le chancelier de l'électeur de Saxe, Peucer, un gendre de Mélanchthon, adressait à Hotman, la même année, un jeune homme de grande espérance, nommé Lauterbach (2). Nul ne soupçonnait encore l'orage épouvantable qui allait éclater. Au printemps de cette année 1572, Hotman se rendit à Châtillon pour voir l'amiral de Coligny; il emmena avec lui Albert de Stetten et Herman de Hass, et les présenta à l'amiral, qui les accueillit très-gracieusement, et leur fit voir le château et les jardins (3).

Peu de temps après, Hotman apprit à Bourges que l'amiral s'était rendu à Paris et qu'un assassin avait tiré sur lui. Il comprit que c'était le signal de nouveaux massacres et quitta la ville pour se cacher dans un asile sûr (4). Il était temps.

(1) V. la lettre précédente, et Hot. Gualthero, XI kal. maii 1572. Albert de Stetten était même pensionnaire d'Hotman qui l'avait reçu chez lui par exception, mais Hotman se plaint vivement de son élève qui est plus disposé à aller boire et danser avec les autres étudiants allemands, qu'à assister au prêche et à suivre les cours.

(2) Peucerus Hotomanno, 1er mai 1572, imprimé. Citons encore Joachim Gœtz, du duché de Brunswick, qui passa près de deux ans à Bourges, auprès d'Hotman. Hot. Cappello, 7 janv. 1575, imprimé.

(3) Hot. Gualthero, XI kal. maii 1572, Zurich : « aut Castillione apud Amirallium quo nuper illum deduxi, ubi Amirallium salutavit. Ab illo humanissime etiam in mensa et colloquio receptus est, jussusque passim arcis et hortorum spectandorum causa deduci. » — Hot. Hermanno von Hass, in consilia, X kal. mart. 1578 : « quin etiam persæpe mihi redit in mentem nostra peregrinatio quam olim ad visendum heroem nostrum Castellonium una suscepimus, cujus credo et oris et gravitatis et piorum sermonum memoriam animo tuo insculptam esse. »

(4) Cet asile était le château de Blet, où il s'était déjà réfugié cinq ans auparavant. V. Hot. Stuckio, 28 juin 1583, imprimé.

Bourges eut sa Saint-Barthélemy comme Paris. La maison d'Hotman fut encore une fois saccagée, mais lui-même échappa aux massacreurs et put gagner Genève. Son collègue Doneau fut sauvé par les étudiants allemands qui, en retournant chez eux, l'emmenèrent sous l'habit d'un de leurs valets, ainsi que Jean Hotman, le fils aîné de François. Ils réussirent tous, non sans peine, à traverser la France, et se retrouvèrent enfin à Genève, au mois d'octobre. Ils y furent accueillis par d'anciens amis, Bèze, Budé, Jonvillers, l'ancien secrétaire de Calvin, et Roset, qui fut plus tard syndic de Genève, en 1584 (1).

La première lettre d'Hotman est pour Bullinger (2) :

« Hier soir, écrit-il le 3 octobre, je suis arrivé ici, sauvé par la providence, la clémence et la miséricorde de Dieu, échappé au massacre, œuvre de Pharaon... Je ne puis, dans ma tristesse, écrire davantage. Tout ce que je puis dire, c'est que cinquante mille personnes viennent d'être égorgées en France dans l'espace de huit ou dix jours. Ce qui reste de chrétiens erre la nuit dans les bois ; les bêtes sauvages sont plus clémentes pour eux, je l'espère, que ceux qui ont la forme humaine... Je vous conjure, par la miséricorde de notre Dieu, d'implorer la pitié de vos magistrats pour qu'ils s'opposent à ce que de nouveaux bourreaux sortent de chez eux pour se rendre en France, car la garde suisse a remporté la palme dans la boucherie de Paris. Les larmes m'empêchent d'écrire davantage. Adieu, souvenez-vous de moi dans vos prières... »

Ce n'était pas tout, pour la cour de France, que d'avoir fait la Saint-Barthélemy. Il fallait encore la justifier aux yeux des puissances étrangères. C'était une tâche plus difficile. Les représentants de la France à l'étranger furent chargés de ce soin, et il se trouva assez de plumes vénales et d'esprits fanatiques pour entreprendre la défense d'une si mauvaise cause. En Suisse, l'envoyé français était Pompone de Bellièvre. Hotman le signale à ses amis de Zurich (3) comme un athée, un ennemi du Christ, un émissaire de la cour venu

(1) V. la lettre du 2 mars 1573 à Bullinger (Zurich).
(2) Hot. Bullingero, 3 oct. 1572, Zurich.
(3) Hot. Bullingero, 12 décembre 1572 et 15 janvier 1573 (Zurich).

pour tendre des piéges aux Suisses. Il leur dénonce en même temps un autre apologiste de la cour, Pierre Carpentier, Toulousain, jadis huguenot, et réfugié à Genève, où il donnait des leçons de droit. A la Saint-Barthélemy, ce Carpentier, se trouvant à Paris, avait été sauvé par Pompone de Bellièvre qui l'emmena en Suisse. Après la harangue de Pompone à la diète de Baden, une réponse fort aigre parut sous le nom de *Wolfgangus Prisbachius*, Polonais. Carpentier se chargea de la réplique. Il soutint que les huguenots avaient ourdi une vaste conspiration, et que le gouvernement français s'était trouvé dans le cas de légitime défense. Hotman est outré de cette trahison.

« Portus et Bèze répondront, dit-il (1), à ces chiens lâchés par la Cour, qui maudiraient Dieu pour de l'argent, comme Balaam dont ils se font les disciples et les imitateurs. Papinien disait autrefois : *Il est plus facile de commettre un parricide que de l'excuser,* lorsque, après le meurtre de Géta par l'impie Caracalla, il refusait à ce dernier d'en faire l'apologie. Si Carpentier avait été bon jurisconsulte, il aurait mieux aimé imiter le courage de Papinien que le langage prostitué de Balaam. Mais lorsqu'on voit chez nous des bourreaux mercenaires qui loueraient leurs bras aux Turcs eux-mêmes pour massacrer des chrétiens, faut-il s'étonner s'il se rencontre dans une Eglise, des Caïn, des Judas, des Julien l'apostat? Ce misérable n'ose-t-il pas se vanter d'avoir été dans l'intimité d'un homme de bien, Pierre Ramus, mon ami? Avec quelle énergie Ramus le confondrait, s'il vivait encore! Vous m'écrivez que l'excellent Ramus avait rendu chez vous un témoignage public de votre doctrine et de votre Eglise. Je ne m'en étonne pas, et je vous affirme, je prends même Dieu à témoin, que, dans toute la France et dans toutes nos Eglises, il n'y avait personne qui vous fût plus ouvertement attaché, qui ne tînt plus ouvertement votre Eglise pour sa mère et nourrice, et qui ne détestât davantage la synagogue romaine comme une louve et une fille de Satan. »

On voit quelle importance les partis attachaient à l'opinion publique et aux moyens d'agir sur elle. Pendant que les hommes d'armes versent leur sang sur les champs de bataille, des légistes et les lettrés prennent la plume. Pibrac, le célèbre auteur des quatrains, fit aussi une apologie du gou-

(1) Hot. Bullingero, 2 mars 1573 (Zurich).

vernement français. Montluc, l'ancien protecteur d'Hotman, aujourd'hui ambassadeur en Pologne, en publia une pour le duc d'Anjou, que la diète polonaise allait nommer roi; Doneau lui répondit sous le nom de *Zacharias Furnesterus*. Cujas répliqua pour Montluc, et Doneau se retourna contre lui avec l'emportement d'un ancien rival.

Hotman va aussi entrer dans la lice. Ce n'est plus seulement par ses lettres, c'est par des livres qu'il va défendre la cause des huguenots. Il enseignera toujours le droit, mais ce ne sera là pour lui qu'une occupation secondaire. Sa grande affaire désormais, c'est la polémique protestante. A peine arrivé à Genève, Hotman, ainsi que Doneau, avait été prié d'y ouvrir des cours (1). Mais Genève n'est point une Université comme Valence ou Bourges. Là, comme à Strasbourg, tout était à créer. Hotman fut aidé dans cette œuvre par Doneau d'abord, appelé peu après à Heidelberg, puis par un autre réfugié, son ancien collègue à Valence, Ennemond Bonnefoy. Ce dernier n'avait, dit-on, échappé au massacre que par le secours de Cujas. Hotman n'a pu refuser ce service aux instances de ses amis (2). Mais on voit qu'il est occupé d'autres idées. Dès le mois de janvier 1573, la veuve de l'amiral Coligny lui écrit pour le prier d'écrire la vie de son mari (3). Raconter la vie du héros protestant, faire connaître la vérité sur les derniers massacres, chercher enfin un remède à tant de maux dans un retour à l'ancienne constitution du royaume, voilà le labeur qu'Hotman s'est imposé. Il l'accomplit dans cette année 1573, en publiant coup sur coup trois ouvrages: la Vie de l'amiral, le livre intitulé *De Furoribus gallicis* et la *Franco-Gallia*.

(1) Extraits des registres des séances du conseil d'Etat de la république de Genève (3 octobre 1572).
(2) Hot. Gualthero, kal. junii 1573 (Zurich).
(3) Fonds des Cinq-Cents de Colbert, t. XVI, f° 100. On peut lire cette lettre dans le *Bulletin*, t. VI, p. 29.

RODOLPHE DARESTE.

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## UN CHAPITRE DU BUDGET RÉFORMÉ

### A LA FIN DU XVI^e SIÈCLE

Marmande, 19 juin 1876.

Cher Monsieur,

Voici une pièce qui ne me semble pas sans intérêt. C'est l'état officiel de l'entretien des Eglises réformées du sud-ouest, en 1592. J'y ai joint les indications que j'ai pu retrouver sur les pasteurs mentionnés et leurs homonymes.

Je ne m'explique pas l'absence de certaines Eglises existant à cette date : La Force, dans le Périgord ; dans l'Agenais, Agen et Tonneins. C'est en 1538 que la Réforme est constatée à Agen, apportée par des régents et notamment Philibert Sarrazin ; elle avait fait à cette époque assez de progrès, surtout dans la haute classe, pour que l'inquisiteur toulousain Louis de Rocheto y fût envoyé, et l'un de ses promoteurs, Jérôme Vindocin, fut brûlé vif sur la promenade du Gravier.

Jacques La Fontaine, de Caux, en Normandie, prêchait en 1560, et, en 1561, Barelles que Montluc prétend avoir été envoyé vers lui pour le corrompre, et qu'il menaça de pendre aux fenêtres de son château. Tonneins avait eu comme prédicateur André Mélanchthon en 1551-1552; l'Eglise figure au synode de Clairac du 19 novembre 1560, et, un siècle après, elle comptait 2,100 communiants.

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

Emile Oberkampff.

Etat de la dépense que le Roy veut et entend être faite en l'année 1592, à commencer du premier jour de janvier dernier passé par Me Jacques Lambert à ce commis par Sa Majesté pour le payement des gages, pensions et entretenement ordonnés par sa dicte Majesté aux ministres des Esglises réformées, escoliers, estudians en théologie, ès provinces de Bourdelois, Les Lannes, Bazadois, Condomois, Albret, Armagnac et Foix, Haut et Bas Agenois, Périgord,

Limosin, Haut et Bas Quercy, Haut et Bas Rouergue, ci-après denommés selon que suit :

*Bourdelois, Les Lannes (Landes) et Bazadois.*

Au sieur Mre... ministre de ladite Eglise en la ville de Bourdeaux pour ses dits gages, pensions et entretenemens par an la somme de deux cents escus. . . . . . . . . . . . . . 200 escus.

| | |
|---|---|
| Au sieur Mre... en ladite Eglise de Bourdeaux . . | 200 — |
| Mre de Cazanave, à Mont de Marsan . . . . . . | 200 — |
| Jean Silvieux, à St Julien et Bastide . . . . . | 200 — |
| Langlade, à Langon et Castres . . . . . . . | 200 — |
| Paul Baduel, à Castillon . . . . . . . . . . | 200 — |
| ... Peynot, à Monsegur et Castelmoron . . . . | 200 — |
| ... Beauport, à Coutras . . . . . . . . . . . | 200 — |
| | 1,600 escus. |

Les deux premiers noms en blanc. Ant. Renaud et G. Primerose desservaient en 1604 l'Eglise de Bordeaux, le premier fut député au XVIIe synode général ; en 1620, Primerose et J. Cameron ; en 1626, Daniel Ferrand.

Un Casenove était en 1561 pasteur à Defau.

Son fils Isaac Silvius était en 1620 pasteur à Layrac, en Condomois ; en 1660 un Silvius était pasteur à Lafitte, en Agenais.

Baduel pasteur en 1604-1620 à Castels-sur-Gironde, en 1625 à La Roquille ; en 1660 un Baduel à Mirambeau.

Penot, pasteur à Duras (en Agenais), en 1604, liste du XVIIe synode.

*Condomois et Albret.*

Aux sieurs ministres

| | |
|---|---|
| Baptiste Chastellet, à Nérac . . . . . . . . . | 200 escus. |
| Antoine Marmet, à Nérac . . . . . . . . . . | 200 — |
| Samuel St Hilaire, à Nérac. . . . . . . . . | 200 — |
| Bertrand de Roques, à Casteljaloux . . . . . | 200 — |
| Jean Betoule, à Puch de Gontaud . . . . . . | 200 — |
| Jean Du Noyer, à Mesens et Sos . . . . . . . | 200 — |
| ... Pradelles, à Layrac . . . . . . . . . . . | 200 — |
| Jean Viguier, à Caumont . . . . . . . . . . | 200 — |
| Jean Labadie, à Monheurt . . . . . . . . . . | 200 — |
| | 1,800 escus. |

Du Chastellet, député au XIV[e] synode général; il ne put s'y rendre étant malade, son collègue, Saint-Hilaire, y alla seul.

C'est Marmet ou Mermet; le fils était pasteur à Puch; c'est probablement lui qui, nommé Ezéchiel Mermet, pasteur à Nérac, fut député au XXI[e] synode; un Mermet, pasteur à Rohan, député au XXIII[e] synode; de Saint-Hilaire, député au XIV[e] synode; le XV[e] synode le choisit avec Antoine Mermet, son collègue, comme député de la basse Guyenne pour travailler à la discipline des Eglises réformées.

Bertrand Betoule, pasteur à Aymé 1604, en 1626 à Laparade; un autre à Duras en 1660, député au synode provincial de Sainte-Foy.

Ou Dumyer, selon la liste présentée au XVII[e] synode.

*Armagnac.*

Aux sieurs ministres

| | | |
|---|---|---|
| ... Dumas, à Lectoure | 200 | escus. |
| Pierre Sonyer, à Lectoure | 200 | — |
| Estienne Noalhan, à Mauvesin | 200 | — |
| Arnaud Monnin, à l'Isle Jourdain | 200 | — |
| Pierre Gailhoust, au Mas de Verdun | 200 | — |
| Jean Cazaux, à S[t] Germain et Castillon | 200 | — |
| ... Dugric, à Fleurance et Puycasquier | 200 | — |
| ... Valsergues, à Peyrecave et S[t] Clar | 200 | — |
| ... Duthilhon, à Astaffort | 200 | — |
| | 1,800 | escus. |

Isaac Dumas, pasteur à Lectoure en 1637.

Bernard Sonis est désigné ministre de Lectoure au XIII[e] synode, où il fut député, il alla à Montauban.

Monin, pasteur à Puycasquier, XVII[e] synode.

Gailhaste, pasteur à Verlhac (colloque d'Armagnac), en 1604.

Cazaux (un autre pasteur Cazaux figure sur cette liste en Périgord); J. Cazaux était en 1620 à Gevaudun (Périgord); un Cazaux à Montagnac (Condomois) en 1626; Cazaux ministre à Angles (haut Languedoc et Guyenne), 1604.

Cazaux, aîné à Burniquel, 1620. Cazaux à Lectoure, 1620. Cazaux cadet, au Mas Garnier, 1626.

*Foix.*

Aux sieurs ministres

| | | |
|---|---|---|
| ... Delasaigues, à Pamiers | 200 | escus. |
| ... Aubriot, à Foix | 200 | — |
| ... Clemans, à Tarascon | 200 | — |
| ... Rogeoy, au Mas d'Azil | 200 | — |
| ... Austruy, à les Bordes | 200 | — |

| | | |
|---|---|---|
| *Report* . . . | 1,000 | escus. |
| ... Escos ou Escon, à Sabarrat et Camarade . . | 200 | — |
| ... Dupuy, à Le Carla . . . . . . . . . . . . . | 200 | — |
| ... Dent, à Saverdun . . . . . . . . . . . . . | 200 | — |
| ... Ardelouze, à Mazères . . . . . . . . . . | 200 | — |
| ... Gavauda, à Caumont . . . . . . . . . . . | 200 | — |
| | 2,000 | escus. |

Peut-être identique avec Desaigues, nom porté par plusieurs ministres; un à Brassac (haute Guyenne), 1604, un dans l'Anjou choisi pour travailler à la discipline des Eglises par le XV^e synode; un à Cuq (Lauraguais), en 1620.

Aubriot, pasteur à Mas Sainte-Puelles (Lauraguais), déchu en 1620.

Ou Clémant? Pierre Clément, ministre à Pamiers en 1561.

Ou Roger, d'après la liste du XVII^e synode.

Austruy, à Camarade en 1604.

Il y avait deux Dupuy, Dupuy aîné à Las Bordes, 1604, et Dupuy jeune à Saverdun, 1604.

Ou Deny, ou par erreur pour Dupuy? Abel Denys à Grateloup, en 1637.

Gevaudan, XVII^e synode, déchu en 1620.

*Haut et Bas Agenois.*

Aux sieurs ministres

| | | |
|---|---|---|
| Bertrand Ricottier, à Clairac . . . . . . . . . | 200 | escus. |
| Moyse Ricottier, à Clairac . . . . . . . . . . | 200 | — |
| ... Lamy, à Tournon . . . . . . . . . . . . . | 200 | — |
| Moyse Boitrau, à Laparade . . . . . . . . . . | 200 | — |
| Jean Laferriere, à Puymirol . . . . . . . . . | 200 | — |
| Jean Feyron, à Montflanquin . . . . . . . . . | 200 | — |
| Jean Bersotyer, à Montaut et Biron . . . . . | 200 | — |
| ... Colrat, à Castelmeron en Agenais . . . . . | 200 | — |
| Jacques Finet, à S^te Foy . . . . . . . . . . | 200 | — |
| Jacques Lambert, à S^te Foy . . . . . . . . . | 200 | — |
| Pierre Mazance, à Gensac . . . . . . . . . . | 200 | — |
| ... Mazet, à Miramont. . . . . . . . . . . . . | 200 | — |
| | 2,400 | escus. |

Les Ricottier sont une famille pastorale. Bertrand, déjà en 1560 à Clairac, fut le premier pasteur de cette Eglise évangélisée par le célèbre abbé Gérard Roussel, évêque d'Oloron. Il mourut le 27 juillet 1620. Son fils Moyse et Tavières lui succédèrent. Moyse Ricottier fut au XIII^e sy-

nodeun des 20 ministres désignés pour les conférences avec Du Perron (voir Béraud) et député au XV^e synode. En 1660, deux Ricottier, l'un à Calonges, l'autre à Bordeaux. En 1678, Jean Ricottier, petit-fils de Bertrand, pasteur à Clairac.

Lamy, à Pujols (Gironde), 1604.

La Faiolle à Puymirol, en 1620.

C'est le père; Jean Ferron fils en 1604 était à Tournon (Agenais); en 1620-1626 J. Ferron était à Beynac (Agenais); c'est celui de Tournon, où il était remplacé par de la Frenaye.

Jacques Lambert à Caumont, 1567. Jean Lambert, ministre à Sainte-Foy, député au XIII^e synode.

Mayence, d'après la liste du XVII^e synode.

Zamet, d'après la liste du XVII^e synode.

### *Périgord.*

Aux sieurs ministres

| | | |
|---|---|---|
| ... de Feuilhade, à Bergerac. . . . . . . . . . | 200 | escus. |
| ... Bourgade, à Bergerac . . . . . . . . . . | 200 | — |
| Jean Dupuy . . . . . . . . . . . . . . . . | 200 | — |
| Estienne Bastard, à Montpazier . . . . . . . . | 200 | — |
| (ou Bessotis ou Montcarret.) | | |
| Olivier Molay, à S^t Aulaire . . . . . . . . . . | 200 | — |
| ... Monbaron, à Issigeac et Boysse . . . . . . . | 200 | — |
| Benoit Balaran, à Eymet . . . . . . . . . . . | 200 | — |
| ... Ragnac, aux Sigoulets . . . . . . . . . . | 200 | — |
| Pierre Blamont, à La Linde . . . . . . . . . . | 200 | — |
| ... Rhilhier, à Gevaudun . . . . . . . . . . | 200 | — |
| ... Cazaux, à (illisible) . . . . . . . . . . . | 200 | — |
| ... Albier, à Saussignac . . . . . . . . . . . | 200 | — |
| | 2,400 | escus. |

Berjat ou Debordat, d'après le XI^e synode où il était député. Le vrai nom est Bourgade, à Léran, en 1620.

P. Dupuy y était ministre en 1637, en 1620 il était à La Force.

Le manuscrit me fait pencher pour Montcarret; le XVII^e synode ne mentionne pas Montcarret et donne : Bessotis à *Montpazier;* la liste de 1620-1626 ne porte pas Montpazier, il y figure: Bessotis, Joseph, à Montcarret.

Peut-être Molans, désigné avec Ricottier par le XIII^e synode pour la conférence avec Du Perron. (Voir Béraud.)

Nodon, dit de Monbaron, député au XVI^e synode pour la basse Guyenne.

Balaran, député au XIV^e synode où une maladie l'empêcha de se rendre. Il était à Castres en 1605 député au XXI^e synode. Jean-Etienne Balaran puîné, pasteur à Brassac en 1626; en 1637 à Lacaune.

Ragnac fut plus tard pasteur à Pomport (Périgord).

J. Blamont, à Lalinde, en 1620.

Ou Luilhier, qui fut après à Mezin.
Voir Cazaux en Armagnac.
Dalbier, pasteur à Berbiguières (Périgord), 1604-1620.

*Limozin.*

Aux sieurs ministres

| | | |
|---|---|---|
| ... Du Roy, en l'église de Turenne | 200 | escus. |
| ... de la Faye, à Chateauneuf | 200 | — |
| ... Chamairac, à Belloc? Beaulieu | 200 | — |
| | 600 | escus. |

Nommé Roy au XVII[e] synode.

Deux de la Faye, ministres en 1604, l'un à Argentat (Périgord), l'autre à Aubenas (Vivarais), ce dernier, nommé Jean, député au XX[e] synode. And. de la Faye, Saint-Germain- (Cévennes). Un de ces de la Faye présida le X[e] synode. Ne pas confondre avec Antoine de la Faye, pasteur à Genève, 1580, dont le nom se retrouve quelquefois.

*Haut et Bas Quercy et Bas Rouergue.*

Aux sieurs ministres

| | | |
|---|---|---|
| Jean Courtan, en l'église de Montauban | 200 | escus. |
| Michel Béraud, à Montauban | 200 | — |
| Bernard Desonis, à Montauban | 200 | — |
| ... Arquier, à Montauban | 200 | — |
| Antoine Ollivier, à Negrepelisse | 200 | — |
| ... Cazallet, à Caussade | 200 | — |
| ... Reynaud, à Burniquel | 200 | — |
| ... Boisset, à Réalville | 200 | — |
| Sebastian Causse, à Puylaroque | 200 | — |
| Jean Gardesy, à S[t] Anthonin | 200 | — |
| ... Ardy, à Villemur | 200 | — |
| Michel Charles, à Reyniès et Courbarieu | 200 | — |
| Jean Lafond, à Mauzac et Villemade | 200 | — |
| ... Falgayras, à Figeac | 200 | — |
| ... Cabarrot, à Cajarc | 200 | — |
| ... Bourbon, à Cieurac | 200 | — |
| ... Blanc, à Cabreyres | 200 | — |
| ... Granes, à Calbines | 200 | — |
| ... Dehos, à S[t] Céré | 200 | — |
| | 3,800 | escus. |

Ecrit aussi Bereau faussement. Député aux XI^e^, XIII^e^, XV^e^, XVI^e^ synodes. Le XIII^e^ synode le remercie, ainsi que Rotan (de Castres, puis à la Rochelle), de tout ce qu'ils ont fait pour maintenir la vérité, dans la conférence tenue à Mantes avec le célèbre Du Perron et autres théologiens de l'Eglise romaine, approuvant la conduite qu'ils ont tenue ; on désigne 21 ministres pour continuer les conférences si c'est nécessaire. Son fils était ministre à Bergerac en 1637; à cette date un Beraud jeune figure à Issigeac et Pomport.

Bernard Sonis, ou de Sonis, à Lectoure, puis à Montauban, où il était ministre et professeur.

Causse, déchu, XVII^e^ synode.

Gardesy alla à Villemur, puis à Mauvesin, 1620; député au XII^e^ synode, secrétaire du XIII^e^, le XV^e^ le choisit avec Ollivier pour travailler à la discipline des Eglises; député au XVI^e^ synode, adjoint au XXI^e^.

Charles à Negrepelisse en 1620.

Un Bourbon à Villereal en 1567.

*Haut Rouergue.*

Aux sieurs ministres

| | |
|---|---|
| Gilbert de Vaux, à Milhau . . . . . . . . . . | 200 escus. |
| ... Audouin, à Milhau . . . . . . . . . . . . . | 200 — |
| Guy Montcassin, à S[te] Affrique . . . . . . . . | 200 — |
| ... Constans, S[t] Rome de Tarn . . . . . . . . | 200 — |
| ... Sestas, à Pont de Camaret . . . . . . . . | 200 — |
| Raymond de Gourdon, à S[t] Sever . . . . . . . | 200 — |
| ... Labarthe, à Cornus . . . . . . . . . . . | 200 — |
| ... Vauran, à Brusquez . . . . . . . . . . . | 200 — |
| ... Caumels, à Esprières . . . . . . . . . . . | 200 — |
| ... Vitalis, Vauvert . . . . . . . . . . . . . | 200 — |
| ... Voisin, à S[t] Felix de Sorgues . . . . . . . | 200 — |
| | 2,200 escus. |
| Douze escoliers, estudiants en théologie, pour parvenir au ministère es susdictes provinces, qui seront nommés par les colloques d'icelles ; à chacun soixante six escus, deux tiers d'escus. . . | 800 escus. |
| Pour le recouvrement, port, voiture des deniers, payement, distribution d'iceulx aux ci dessus, frais du comptable . . . . . . . . . . | 800 escus. |
| Somme de la dépense du présent Etat . | 20,200 escus. |

Devaux, ou de Vaux à Compeyres, 1561, puis à Saint-Affrique et en 1562 à Saint-Lyon (Guyenne et Languedoc).

Nommé Gilbert en 1567 ; à distinguer de G. (Godefroid) de Vaux en Dauphiné, déposé au XIV[e] synode, et de Jacques Devaux, pasteur à Guise en Picardie en 1604.

Constans à Condom en 1567. J. Constans, au Mas Garnier (Armagnac) 1600. Amb. Constans à Montflanquin, 1620.

Cestat, Dominique, à Cahors en 1560. Cestat, Jean, à Saint-Léophaire, 1561.

Aussi Godon, à Lodève en 1566, nommé de Godon en 1585 ; un Goudon était à Bazas lors du XVII[e] synode et un autre déchu en Quercy, ne paraissent pas être le précédent.

Voisin, Jean, à Agen en 1560. Ce sont probablement ses fils que : J. Voisin aîné à Puylaurens, 1604, puis en 1621 à Réalmont, et, Voisin frère, à Cuq en 1604.

(Archives de la préfecture de Lot-et-Garonne, copie ancienne sur papier.)

---

# L'ÉGLISE SOUS LA CROIX

*A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Caen, 4 novembre 1876.

Monsieur le Président,

En mettant de l'ordre, la semaine dernière, à la Bibliothèque pastorale du Consistoire de notre Eglise, j'ai trouvé, dans une très-vieille Bible, une prière qui était lue dans les assemblées de culte, alors que la révocation de l'Édit de Nantes avait obligé nos pasteurs d'abandonner leurs troupeaux. J'en ai fait faire une copie en tout conforme à l'original resté entre mes mains. Je vous l'envoie pour le *Bulletin*, si comme moi, monsieur le Président, vous jugez bon de conserver, dans les colonnes de votre si précieuse publication, un document qui témoigne de la foi et de la piété de ces huguenots que Louis XIV croyait avoir anéantis, mais qui, privés de pasteurs et de culte, n'en restaient pas moins fidèles à la profession de la vérité Evangélique.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

ED. MELON.

*Prière pour se préparer le dimanche à la méditation de la parole de Dieu et à la lecture d'un sermon.*

Seigneur, nostre bon Dieu, nostre Père et nostre Sauueur, nous nous disposons à santiffier le jour du repos, et il est bien juste que

nous nous aquittions de ce deuoir. Pouuons-nous moins faire que de consacrer le commencement de la semaine à la recognoissance que nous deuons à tes bontéz? Mais comment, o nostre bon Dieu, le pouuons-nous faire conuenablement? On ne doit pas seulement purifier son cœur des passions du vice, quand on s'aproche de ce Throne glorieux que les anges ne regardent qu'en tremblant; on en doit mesme bannir les plus innocentes, et reprimer jusques aux moindres mouuements de la douleur et de la tristesse. Se présenteroit-on deuant toy auec un visage triste et abatu; paroitroit-on aux yeux du Roy des rois dans vn etat auquel l'antien peuple n'auroit osé paroitre dans le palais des princes ausquels ta prouidence l'auoit soumis; ta sainte presence doit calmer les troubles et les agitations de l'ame, et inspirer à tes enfans vne sainte joye qui dissipe tous leurs ennuys, car elle escarte par sa lumière les ténesbres les plus épaisses et rejouit les os brisés. Celuy qui te regarde s'en trouue tout éclairé; ta face est vn rasasiment de joye à tous ceux qui mettent leur confiance en ta bonté et qui se reposent constamment sur tes promesses.

Mais, Seigneur, y eut-il jamais affliction comparable à la nostre? nous n'auons plus de temples, nos assemblees sont dissipées, nos pasteurs interdits, et bannys du milieu de nous; nostre soleil s'est couché quil estoit encore jour; les ténèbres nous ont surpris en plain midy; on a destruit nos sanctuaires, renuersé nostre chandelier, éteint nos lampes, et imposé silence à nos ministres, lorsque nous nous y atendions le moins; les bergers ont esté frappéz et les troupeaux disperséz en vn mesme jour; on a enleué ton arche qui faisoit toute nostre gloire du milieu de nous; nous auons perdu tout d'un coup tous ces précieux gages que tu nous auois donnéz de ton amour, et nous nous trouuons comme des brebis errantes qui n'ont point de pasteur, et qui sont exposées dans vn désert à la rage et à la fureur des loups rauissants. Il ne nous reste pas la moindre consolation dans ces malheurs. Nous n'oserions pas mesme nous flater que tu ayes pitié de nous, et que tu veuilles bien encore prendre quelque interest dans nos disgraces, car nous auons longtemps abusé de tes faueurs; nous auons meprisé toutes les richesses de ta bénignité, de ta patience et de ta longue attente; nous auons foulé aux pieds tous les moiens par lesquels tu ne t'es jamais lassé de nous soliciter à la repentance, et c'est par nostre endurcissement

et par nostre impenitence que nous auons attiré sur nous toutes ces calamités. Ce sont les fruits de nostre rebellion et de nostre desobeissance; c'est la juste retribution de nostre ingratitude et du mepris que nous auons fait de toutes tes graces.

Et pourrions nous auoir quelque sentiment de joye dans vn si déplorable estat? Pourrions nous oublier ces temps heureux ausquels nous allions à grandes troupes en ta maison, tous les jours de nos festes solennelles, pour y adorer ton saint nom et te presenter nos vœux et nos actions de grâce, en la compagnie de tous nos freres, ou pouuons-nous nous en souuenir aujourdhuy que nous nous voyons priués de ces libertés qui faisoient toute la douceur et toute la consolation de nostre vie, sans en estre pénétrés jusqu'au fonds de l'ame? Peut-on penser sans mourir de douleur, que ce saint lieu où nous prenions tant de plaisir à publier la gloire de nostre Dieu, et où nous faisions retentir incesamment ses louanges, a été ruiné, que les nassions (?) y sont entrées, et qu'elles ont désolé, razé et ruiné le plaisant logis d'Israel jusques dans ses fondements, tellement que ce n'est plus qu'un monceau de pierres?

Nous nous oublirions plutost nous mesmes que d'oublier que l'ennemy triomphe sur les ruines de ta maison; car tes seruiteurs sont attachés à ses masures et affectionnés à la poussière et aux pierres de ses murailles. Eternel des armées, que tes tabernacles nous paroissoient (1) aimables! Notre âme ne cesse de soupirer apres tes paruis; ma chair te souhaite ardamment dans cette terre déserte où nous sommes altérés et sans eau. O que bien heureux sont ceux qui habitent en ta maison et qui te louent incessamment; que nous sommes misérables d'estre décheus de ses priuilèges et de suruiure à l'affliction de l'Eglise!

Quand nous pourions oster de deuant nos yeux ces tristes images dont la veue nous accable, ne nous souuiendrions-nous pas que nous t'auons irrité et que ce sont nos péchéz qui sont cause que tu as retiré ta protection de dessus nous, et que nous auons esté abandonnéz à la rigueur et à la violence de nos adversaires, et ne serions nous pas touchez de ta colère; n'aurions nous point de ressentiment des fautes par lesquelles nous auons prouoqué ton juste

(1) Il y avait paroissent. Une autre main l'a biffé, pour écrire au-dessus paroissoient.

couroux? Nesse pas la le plus grand sujet de notre douleur et de nostre accablement? A la mienne volonté que ma teste se fondist en eau et que nos yeux deuinssent de viues fontaines de larmes! Je pleurerois nuit et jour la desolation de tes santuères; je vercerois vn deluge d'eaue pour noyer toutes nos iniquitéz, et etteindre le feu de ta colère que nous auons alumée par les désordres et par les déreglements de nôtre vie. Pardonne, o Eternel, si nous fesons de tes festes solennelles des jours de deuil, et si nous aportons nos plaintes et nos soupirs aux pieds de tes autels, car tu nous as fait manger le pain de douleur. Nous auons beu l'eau d'angoisse à plain verre, et tu nous as soulés d'amertume. Pardonne, o nostre bon Dieu, à ses dispositions et à ces mouuements qui procèdent particulièrement du déplaisir que nous auons de t'auoir offencé et d'auoir merite ta colère et ton indignation, et ne laisse pas de receuoir nos hommages et nos soumissions. Nous te les presentons, Père de miséricorde, au nom de ton fils bien aymé qui ne rejeste point les sacriffices de l'esprit froissé, et qui ne meprise point le cœur brisé; et ces oblations ne te peuuent deplaire non plus, étant offertes sur ce diuin autel qui purifie et qui sanctifie tous nos dons.

Ecoute donc nos oraisons, o nostre bon Dieu, pour l'amour de ton fils Jésus; preste nous l'oreille et nous responds fauorablement : il ny a que toy, o Dieu, au ciel et en la terre à qui nous puissions auoir nôtre recours. Aussi n'auons nous jamais étendu nos mains à d'autres qu'à toy, et nous aimerions mieux mille fois mourir que de te rauir la gloire qui t'est due. Nous cherchons à toy seul le remède à tous nos maux. C'est de ta grace et de ta bonté que nous attendons toutes les consolations dont nous auons besoin dans la dispersion et dans la solitude où nous nous trouuons. Nous la refuserois-tu, o bon Dieu, qui ne dénie ta grace à personne, qui l'accorde si libéralement à tous ceux qui te la demandent et qui ne rejettes pas vn de ceux qui implorent ta misericorde et ta clemence. Nous espérons que nos imperfections et nos defauts, qui sont cause que tu nous chasties si rudement, ne te feront point changer de cœur; que nostre ingratitude ne te fera point oublier ta fidelité, et qu'encore que nous ne soyons que deux ou trois assemblés en ton nom, tu ne delaisseras pas de te trouuer au milieu de nous suiuant tes promesses, et de présider sur nos deuotions. Purifie nos cœurs, o nostre bon Dieu, affin que ce soient autant de temples et

de sanctuères ou ton saint nom soit réuéré, et où tu puisses estre serui en esprit et en vérité. Mais laues aussi nos mains afin quelles soient nettes et exemptes de toutes sortes d'ordures et d'impuretés, quand nous les éleuons vers le ciel. Ouure encore nos lèures affin que nostre bouche anonce tes louanges; veuilles aussi dessiller nos yeux affin que nous puissions decouurir les merveilles de ta loy; donne nous les lumières qui nous sont nécessaires pour bien comprendre ta volonté et nous disposer à y obéir.

Nous cherchons dans tes saintes [écritures] où tu nous l'as réuélée, et dans les meditations de tes seruiteurs les leçons et les instructions que nous auions de coustume de receuoir de leur bouche. Nous cherchons principalement à puiser dans la source, aujourdhuy que la plus part des ruisseaux qui seruoient à nostre rafraichissement sont taris, et que nous nous trouuons dans vne si grande sécheresse de tes bénédictions et de tes graces. Mais le puis est profond, les mistères qui y sont contenus sont si hauts et si éleuéz que nous n'y saurions atteindre. Nous n'auons pas assez de lumière et de cognoissance pour en pénétrer le fonds, et nous aurions grand besoin de quelqu'un qui nous aidast à y puiser. Supplée, ô nostre bon Dieu, à ce défaut de l'abondance de ta grace. Donne nous, Père miséricordieux et fidelle, la double portion de l'esprit qui reposoit sur tes seruiteurs, affin que nous puissions deuenir autant de prophètes qui n'ayent plus besoin qu'on les enseigne, et qui soyent tous si bien jnstruits de ta main qu'il ne nous manque aucun don, jusqu'à ce quil te plaise nous rendre le ministère de ta sainte parole et la predication de ton Euangile. Que cette sainte parole ne laisse pas d'auoir tousjours son cours malgré les oppositions de Satan et du monde. Sur tout qu'elle face de jour en jour de nouveaux progrès dans nos cœurs, qu'elle acheue d'y détruire l'empire de l'erreur et du péché, et qu'elle y établice tellement le règne de nostre Seigneur que nous luy soyons unis à viure et à mourir. Nous te le demandons, Père celeste, au nom de ton fils Jésus-Christ nostre Seigneur qui nous a commandé de t'inuoquer ainsi : *Nostre Pere,* etc.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

## Histoire des Protestants du Dauphiné aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par *E. Arnaud*, pasteur.

Le *Bulletin* rendait compte naguère du savant essai de M. Vaurigaud sur le Protestantisme en Bretagne. Il louait, à juste titre, l'érudition, l'impartialité qui distinguent ce livre, digne en tout des Bénédictins. De semblables éloges pourraient être adressés à l'*Histoire des protestants du Dauphiné* par M. Eug. Arnaud. Même zèle d'investigation, mêmes succès dans les recherches, même équité dans l'appréciation des hommes et des choses. Ce que le pasteur de Nantes a fait pour la province la plus catholique de la monarchie, le pasteur de Crest l'a mené à bonne fin pour une province du Midi où la Réforme a jeté de profondes racines et compte encore, après trois siècles d'épreuves, de nombreux adhérents. Ce n'est que justice de signaler de tels travaux à l'attention du monde savant qui s'en laisse trop distraire, à la reconnaissance de notre Eglise qui s'y reconnaît à un double trait partout empreint de foi et de bonne foi.

L'ouvrage de M. Arnaud ne compte pas moins de trois volumes enrichis de copieux appendices. Le premier traite de la Réforme et des guerres de religion en Dauphiné, de 1522 à 1598. Le second comprend la période réparatrice, quoique souvent troublée, de l'Edit de Nantes, de 1598 à 1685. Le troisième est consacré aux Eglises du Désert, et s'arrête à la proclamation de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale. Si les luttes et les souffrances du passé ne sont pas perdues pour le présent, nulle province n'a plus fait que le Dauphiné pour le triomphe de cette grande cause. La patrie de des Adrets, de Montbrun et de Lesdiguières, fut aussi celle de Blanche Gamond et du pasteur Jacques Roger dont M. Benoît nous a si bien raconté le touchant apostolat. C'est un enfant du Dauphiné, Guillaume Farel, qui prêche la Réforme à Gap, avant de l'annoncer à Montbéliard, à Metz, à Neuchâtel, à Genève où son nom s'associera glorieusement à celui de Calvin. Déjà Vienne, Grenoble, Romans, Embrun comptent des martyrs expirant sur les bûchers ou noyés dans l'Isère. Ils ne font que susciter de nouveaux témoins. Quels hommes que ceux qui, comme Richard Lefèvre, peuvent écrire à la veille d'un affreux supplice : « La présente est pour vous faire savoir que j'espère aller faire la pentecoste au royaulme des cieulx, et aller aux nôces du fils de Dieu, si plus tost ne suis appelé de ce bon Seigneur et maistre, auquel je suis prest d'obéir quand il dira : venez les bénicts de mon père; possédez le royaul-

me qui vous est appareillé devant la fondation du monde. » Une révolution religieuse qui inspire de tels sentiments et compte de tels apôtres, est irrésistible. Aussi le Dauphiné voit-il s'élever de nombreuses Eglises qui se mettent de bonne heure en rapport avec Genève où sont conservés les titres de leur origine et de leur histoire. M. Arnaud les y a très-heureusement retrouvés.

Déjà commence une nouvelle période où la politique et la religion se mêlent. Après les martyrs, les héros, qui se laissent entraîner dans une voie glorieuse encore, mais moins pure, dont Calvin signalait éloquemment les périls à l'Eglise de Valence : « Quoi qu'il en soit, vous avez à vous fortifier, *non pas pour résister à la rage des ennemis par l'aide du bras charnel*, mais pour maintenir constamment la vérité de l'Evangile en laquelle notre salut consiste, et le service et honneur de Dieu que nous devons plus priser que nos âmes. Nous ne pouvons mieux faire que de prier avec vous que le Père céleste nous tienne en sa protection, car, de faict, quand vous serez assaillis, nous ne serons pas loing des coups. Mais celuy qui a nostre vie et nostre mort en sa main despitera les efforts de ceux qui ne nous haïssent sinon d'autant que nous sommes siens. » Admirables conseils, trop purs pour être suivis en des temps néfastes où le devoir de souffrir la plus atroce persécution s'effaçait devant le droit de légitime défense !

Comment s'étonner que des populations si longtemps livrées à l'arbitraire des juges, à la merci des bourreaux, aient enfin perdu patience, et tiré l'épée pour le maintien des droits que leur conférait l'édit de Janvier, cette première charte de tolérance, aussitôt violée que signée ? La responsabilité retombe sur ceux qui donnèrent à Vassy le signal de cette violation, et firent entrer la guerre civile dans leurs calculs. Désormais elle était inévitable, et il faut se résigner à suivre l'historien du protestantisme dauphinois dans le récit des luttes qui firent couler tant de sang et ajournèrent le triomphe des grandes idées de l'Hôpital. Au touchant héroïsme de ceux qui, n'opposant qu'une résistance passive, s'immolent silencieusement pour leur foi, succède l'exaltation farouche de ceux qui défendent leur foyer, leur honneur contre une soldatesque effrénée. Le siége de Livron est le digne pendant de ceux de Sancerre et de la Rochelle. C'est dans les relations contemporaines évoquées par M. Arnaud qu'il faut lire les combats de géants dont ce bourg fut le théâtre : « A cet assaut eussiez-vous vu venir d'un pas fort superbe les capitaines de l'ennemi avec leurs tolaches d'acier et armes à preuve, et les soldats d'élite de la garnison les mieux estimés, lesquels, par le courage que Dieu leur donna, ne faisoient qu'en rire, et branloient à la brèche la pique d'une façon gentille, disant : Approchez-vous, canailles, approchez-vous de notre brèche ! Ceux de dehors criaient : Sarre ! sarre ! tue ! tue ! sans rien épargner. Mais étant au combat eussiez vu tomber gens comme grêle, repoussés à coups d'arquebuses, de piques et d'autres armes. » Dans une des plus furieuses attaques on vit une femme filer tranquillement sa quenouille au point le plus exposé. Henri III, contraint de lever le siége après trois assauts victorieusement repoussés, put

entendre les outrageants adieux adressés du haut des remparts de la ville à demi ruinée au roi des mignons.

La Ligue ne fit qu'aggraver la position du Dauphiné qui compta jusqu'à huit guerres de religion avant l'avénement au trône du roi de Navarre, bientôt suivi des préliminaires de l'édit de Nantes. La période qui suit, relativement plus calme, était à certains égards plus difficile à retracer, à cause de la multiplicité des éléments qui doivent entrer dans le tableau : vie intérieure des Eglises, doctrine, discipline et instruction, finances, synodes, monographies de pasteurs inconnus, 450 environ. Peut-être l'auteur n'a-t-il pas entièrement réussi à coordonner d'une manière parfaite cette partie de l'exposition. Mais en revanche, quelle connaissance approfondie du sujet, et que de piquantes révélations sur tout ce qui touche à l'histoire intime des Eglises ! Ici ce sont les lecteurs qui sont invités à ne point outrepasser les limites de leur vocation, « en s'ingérant soit de faire des discours au peuple, soit des formulaires de prières, » genre de péril qu'on ne connaît plus guère de nos jours. Le synode de Pont-en-Royans (1614) rappelle aux pasteurs qu'ils doivent s'abstenir de toute frivolité dans le costume « comme velours, satin tout le long de la robe, moustaches relevées artificiellement, bagues au doigt, gants en prêchant, manchons riches, éperons dorés ou argentés, etc. » Les femmes des pasteurs et professeurs sont rappelées à une tenue plus autsère, et on s'étonne d'apprendre qu'elles sortaient parfois « avec des souliers de couleur voyante, le sein ouvert, les cheveux poudrés et frisés, chaînes de prix au col » en vraies filles d'Eve.

Le chapitre de l'instruction publique mérite une mention spéciale. « Le Dauphiné, plus privilégié que d'autres provinces, possédait une académie à Die, où l'on enseignait l'éloquence, la philosophie et la théologie. Etablie en 1604, en vertu de lettres patentes, elle subsista avec gloire pendant 80 ans, et vit se succéder dans ses chaires 6 professeurs de théologie, 5 professeurs d'hébreu, 12 professeurs de philosophie et 6 professeurs d'éloquence. Le nombre des élèves, en comptant ceux du collége classique qui lui était annexé, variait entre 120 et 140. Plusieurs de ses professeurs ont écrit et sont justement célèbres... L'académie avait une imprimerie qui jeta un certain lustre par ses publications. » On s'étonne moins de voir le nombre relativement considérable de protestants dauphinois qui se sont fait un nom, Crégut, Lefèvre, Terrisse, Chamier, Aymon, Pineton de Chambrun, etc. Le siècle précédent avait eu sa belle floraison. Toutefois, c'est à tort que M. Arnaud range parmi les publicistes dauphinois Sébastien Castalion, l'auteur du *de Hæreticis*, né à Fresne, près de Nantua, et mort à Bâle après les retentissantes controverses qui ont illustré son nom.

L'ère des persécutions, qui semblait close par la sagesse de Henri IV et l'habile politique de Richelieu et de Mazarin, recommença pour le Dauphiné bien avant la fin du XVII^e^ siècle. La mission bottée trouva de zélés instruments dans l'intendant Lebret, le comte de Tessé, le marquis de la Trousse, l'évêque de Valence, Daniel de Cognac, et son digne acolyte, le féroce Larapine. Les mémoires de

Blanche Gamond, insérés ici même (*Bull.* T. XVII), ont révélé les effroyables mystères de l'hôpital de Valence, et les sublimités de foi, de chrétienne résignation, qui resplendirent dans cet enfer. Une compagne de captivité de l'héroïne de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Madame Jeanne Raymond, de Terrasson, près de Die, a laissé également une relation de ses souffrances dont M. Arnaud reproduit de fort touchants extraits. La grande voix de Jurieu a glorifié le martyre de l'avocat Menuret, de Montélimar, qui expira littéralement sous les coups de ses geôliers. Plus heureuse, Madame de Lafarelle sortit paralysée de ces cachots qui rendaient rarement leurs victimes, et alla mourir sur la terre étrangère. C'est elle qui fit cette admirable réponse à un de ses bourreaux étonné de la voir tant souffrir sans céder : « Moi, monsieur, je ne souffre rien ! Jésus-Christ a bien plus souffert pour moi. »

L'émigration du Dauphiné fut une des plus considérables du royaume. Elle atteignit en peu d'années, de 1683 à 1687, le chiffre de 15,000 personnes, et se poursuivit avec de courtes intermittences dans tout le cours du siècle suivant. Nous devons à M. Arnaud une liste générale des protestants dauphinois réfugiés à l'étranger, qui a dû lui coûter bien des labeurs, malgré ses lacunes. C'est en lisant de telles pièces que l'on comprend ce que la révocation a coûté à notre malheureuse patrie. La liste des condamnations encourues pendant la même période fait un douloureux pendant à celle du refuge. Les mots de *mort* et de *galères* qui reviennent sans cesse dans ces funèbres colonnes, produisent l'effet d'un cauchemar sur l'esprit. Quand on songe que, durant un siècle, chacune de nos provinces a eu aussi son martyrologe, on se prend à maudire cet esprit d'intolérance qui n'a pas encore dit son dernier mot.

Des remerciements sont dus aux vaillants explorateurs qui évoquent tout un passé glorieux et triste, et ne veulent point désespérer de l'avenir. M. le pasteur Arnaud, qui a publié déjà tant de savants écrits en divers genres, a bien mérité de sa province natale par un livre d'autant plus méritoire que, sans viser à la grande histoire, il en fournit les plus précieux éléments. On n'éprouve qu'un regret après l'avoir lu, c'est qu'une de ces tables dans lesquelles se complaisaient nos pères ne vienne réunir en faisceau tant d'utiles indications dispersées dans son ouvrage. C'est l'indispensable complément de cette carte si bien tracée du Dauphiné, qui nous permet de suivre comme à l'œil le fil de la narration historique dans les pays que limitent la Durance, le Rhône et l'Isère.

J. B.

---

# CORRESPONDANCE

## ARCHIVES DU CONSISTOIRE DE S^T-JEAN DU GARD

Saint-Jean du Gard, 11 septembre 1876.

Cher Monsieur,

Appelé d'une manière fortuite à faire quelques recherches à la mairie de Saint-Jean du Gard, j'y ai trouvé bien des documents concernant l'histoire de cette Eglise. Je vais vous en faire l'énumération; si plus tard vous pensiez que quelques extraits pussent être insérés avec profit dans le *Bulletin*, je vous les enverrais avec plaisir.

Il y a d'abord six registres du Consistoire commençant le 20 juin 1605 et allant sans interruption jusqu'au 29 octobre 1684, époque où le pasteur Jean Combes dut s'expatrier, comme tous ses collègues. Ces registres sont parfaitement conservés, les délibérations bien rédigées pour le temps et généralement très-lisibles. Je les ai tous parcourus; très-importants pour l'histoire particulière de l'Eglise de Saint-Jean du Gard, ils ne renferment guère, à quelques exceptions près, que des mentions ou même simplement des allusions aux événements qui se passaient sur un plus grand théâtre.

En revanche, on peut y suivre pas à pas la tenue de tous les colloques et de tous les synodes de la province; je les ai notés au fur et à mesure, le nombre en est très-grand. — En tête de chaque séance se trouve aussi le nom du pasteur qui préside, « qui conduit ou modère l'action,» comme on disait alors, et, quand c'est un pasteur étranger, à son nom particulier est généralement ajouté celui de son Eglise.— Pour la Cène, quatre fois par an, pendant ces quatre-vingts années, on assiste à la nomination des anciens qui doivent aider au pasteur « à bailher la coupe, » qui doivent « conduire le peuple » à la sainte table, qui doivent « donner ou recevoir les marques. » Le mot *marque* est toujours employé, sauf une fois, le 14 avril 1677, où on se sert de l'expression *masreaux*.

Enfin ces registres se terminent par les lignes que voici, ajoutées par le dernier secrétaire du Consistoire, M. Josué Cardonnet, chez qui les archives étaient restées en dépôt :

« Le 10e février 1685, par jugement du présidial de Nîmes, assistant monseigneur d'Aguesseau, intendant, — a été jugé que notre temple serait démoli et l'exercice de la religion interdit; la cloche et matériaux appartiendront à l'Eglise; démoli à nos frais et condamné en 1,000 fr. d'amende.

« Le 21e dudit, ledit temple a été rasé.

« Le 8e octobre audit an, on nous a fait changer de religion. »

Ces lignes ont quelque chose de brutal comme les faits qu'elles racontent; j'ai pensé qu'il valait la peine de les reproduire.

A côté de ces registres des délibérations du Consistoire, se trouvent parfaitement conservés aussi six registres de baptêmes commençant en l'an 1560 ou 1561 (les deux dates peuvent être soutenues), et se poursuivant jusqu'en novembre 1684, avec une seule interruption de 8 ans et demi, du 19 août 1615 au 3 janvier 1624. Le livre qui contenait les baptêmes de ces huit années était déjà perdu à la Révocation, ainsi que le constate un inventaire de tous les actes appartenant au Consistoire dressé à cette époque par ordre du gouvernement, qui voulait s'emparer des rentes des pauvres de l'Eglise, croyant à tort ou à raison que celle-ci en avait. Cette pièce, datée du 5 août 1686, écrite et signée par le secrétaire du consistoire supprimé, permet d'être fixé sur les documents existant à cette époque. Rien n'a été perdu que les liasses de comptes. J'ajoute qu'à partir de l'année 1668, ces registres ne contiennent pas seulement les actes des baptêmes, mais aussi les mariages et les mortuaires. Sur papier libre d'abord, le tout se trouve à la fin, comme dans les autres Eglises, sur papier timbré.

Enfin j'ai vu aussi les registres curiaux peu importants jusqu'à la Révocation, — le pays avant cette époque ne comptant pas ou presque pas de catholiques, — mais curieux à consulter à partir du 8 octobre 1685, jour où, selon le secrétaire du Consistoire, « on fit changer de religion » à la population entière. J'ai compté jusqu'à 1,200 abjurations et il en restait encore un assez grand nombre. Comme vous le pensez bien, un acte si humiliant et si douloureux ne se fit pas en un seul jour; il prit le 8, le 9, le 10, le 11, le 12, etc., — sans compter les récalcitrants qui ne vinrent que difficilement et assez tard. Le cas le plus frappant est celui de la femme et des trois filles du ministre François Dumas, ancien pasteur de Vézénobres, qui, pendant que leur mari et père était sans doute sur la terre d'exil, furent contraintes de paraître à leur tour et d'abjurer comme les autres. Quels puissants convertisseurs que les dragons !

Le premier de ces registres curiaux a servi à deux Eglises, toutes deux portant le nom de Saint-Jean : Saint-Jean de Courbessac, près de Nîmes, je pense, et Saint-Jean du Gard. Il renferme un peu de tout, jusqu'à un extrait de baptême de l'Eglise réformée d'Orange avec le nom des deux pasteurs et d'un ancien.

Pour en finir avec ces registres de baptêmes, mariages et sépultures, j'ajouterai qu'ils recommencent au désert en l'année 1744 et se poursuivent jusqu'à la Révolution. Ceux-ci, je n'ai pas encore eu l'occasion de les consulter. J'ai vu seulement que chaque acte portait la signature du pasteur qui l'avait accompli.

Il ne reste plus, afin de vous donner une idée de ce que peuvent

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. NOBLET
rue Cujas, 13. — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

---

TOME XXV

---

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE




PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

33, RUE DE SEINE

—

1876

valoir ces documents, qu'à vous envoyer quelques extraits que j'emprunte tous aux registres des baptêmes. Je vous ai déjà dit que ces registres étaient restés en dépôt chez le dernier secrétaire du Consistoire, M. Josué Cardonnet. Il vécut longtemps après la Révocation et était très-probablement un homme soigneux, ordonné, aimant à noter ses impressions au jour le jour, comme à consigner tout ce qui se passait d'un peu saillant dans la localité. De là des additions qu'en dépit du « *ne varietur* » habituel, il faisait aux actes qu'il avait sous les yeux. Ainsi, quelqu'un mourait-il sans être enterré par le curé, il le consignait en marge à côté de son acte de naissance. Voici les plus intéressantes de ces annotations; comme elles concernent toutes des fidèles ayant souffert ou s'étant expatriés pour cause de religion, j'ai pensé que peut-être vous les inséreriez dans le *Bulletin*.

| ANNOTATIONS A LA MARGE | ACTES DE NAISSANCE. |
|---|---|
| Mort à l'Amérique. Envoyé pour fait de religion en 1689. | Etienne, fils de Pierre *Bordarier* et de Jeanne Fontanes, est né le second de février 1627, porté à baptême par David Bordarier et Marie Bordarière le 19e dudit mois et an. |
| Mort à l'Amérique. Envoyé pour fait de religion en 1689 ou environ. | Henri, fils de Abraham *Durand* et de Suzanne Delaporte, est né le 1er décembre 1632, présenté à baptême par M. Me Jean Mazel Dr et Marguerite Deleuzière le 4e mai 1633. |
| Est mort à l'hôpital de Montpellier, prisonnier pour fait de religion, le 20e avril 1703. | Abraham, fils de Jacques *Espagniac* et de Anne Campcsvalle, est né le 18e octobre 1633, présenté à baptême par Abraham Poussielgue et Antoinette Espagniac le 20e novembre audit an. |
| Décédé à Perpignan le.... 1703, prisonnier pour fait de religion (1). | Abraham, fils de Abraham *Espagniac* et de Jeanne Puech, est né le 12e septembre 1660, présenté à baptême par Jean Fontanes et Marie Puech le susdit jour 23e novembre. |
| Décédée à Genève le.... mars 1712. | Marguerite, fille de Jacques *Delaporte* et de Marie Rossarière, est née le 5e décembre 1631, présentée à baptême par Jean Delaporte et marquise Carrieyresse le dernier jour dudit mois et an. |

(1) De ces quatre premiers noms, un seul, que je sache, se trouve dans les listes de la *France protestante*, c'est le second, Henri Durand, sans indication de son lieu d'origine. Les deux Espagnac doivent être le père et le fils.

| ANNOTATIONS A LA MARGE | ACTES DE NAISSANCE. |
|---|---|
| Décédé à Genève le 25e octobre 1707, sorti du royaume pour fait de religion. | André, fils de André *Cabrit* et de Jeanne Roux, est né le 12e novembre 1643, présenté à baptême par Henri Roux et Marie Monnier le 22e du susdit mois et an. |
| A été ministre, est décédé le.... 1709, en Brandebourg. | Jean, fils de Jean *Dumas* et de Marguerite Gautier, est né le 29e septembre 1647, présenté à baptême par Antoine Pascal et Suzanne Dumas le 15e octobre audit an. |
| Sortie du royaume pour fait de religion en 1687, allée à Genève, y étant décédée le 26e novembre 1710. | Jeanne, fille du sieur Jean *Deleuzière* et de Débora Guisard, est née le dernier juillet 1653, présentée à baptême par sieur Jean Deleuzière et damoiselle Jeanne Coste le 8e août audit an. |
| Décédée à Vevey (Suisse), en janvier 1711. | Marie, fille de Jean *Counil* et de Jeanne Boudon, est née le 12e septembre 1659, présentée à baptême par Jacques Counil et Marie Boudon, à la place de Suzanne Counil, le susdit jour 16e décembre audit an. |
| Est mort à Magdebourg, en Brandebourg, en 1694. | Louis, fils de Jean *Marion* et de Nimphe de Lafon, est né le 22e octobre 1666, présenté à baptême par Jean Coste et Jeanne de Lafon le 7e novembre audit an. |
| Décédé à la Haye, en Hollande, le 13e décembre 1704. | Le 20e jour du mois de février 1671 est né un fils à Antoine *de Salvaire* et Nimphe de Lafon, présenté à baptême par Henri Sabatier, sieur de Leiris, et Marguerite de Salvaire, le 10e jour de mars et a été appelé *Henri*. |
| H. D. — Envoyé à Genève (1). | Marie, fille de Henri *Roux* et de Jeanne Delaporte, est née le 4e février 1659, présentée à baptême par Henri Campesvals et Marie Pauc et à sa place Marie Delaporte, le 2e mars 1660. |

(1) Ces deux lettres h. d. m'ont d'abord embarrassé, lorsque, une fois, au lieu des simples initiales, j'ai trouvé les mots au complet : *heu double,* comme nous dirions aujourd'hui : *donné extrait.* Selon toute probabilité, Marie Roux et Jeanne Pic s'étaient réfugiées à Genève, seules ou avec leur famille, et, ayant besoin de leur acte de naissance, elles en demandèrent un extrait au secrétaire du Consisoire, qui le leur envoya.

| ANNOTATIONS A LA MARGE | ACTES DE NAISSANCE. |
| --- | --- |
| H. D. Envoyé à Genève. | Jeanne, fille de Marcelin *Pic* et de Isabeau Marazel, est née le 6e juillet 1660, présentée à baptême par Etienne Cazalet et Françoise Pic le 1er jour d'août audit an. |

Voilà, cher Monsieur, ce que j'ai cru devoir vous envoyer pour aujourd'hui; si vous pensiez que la liste des pasteurs de l'Eglise de Saint-Jean que j'ai dressée, comme celle, fort considérable, des pasteurs étrangers, qui, de temps à autre, ont présidé les séances du Consistoire, ou tenu des enfants en baptême, pussent être de quelque utilité, vous n'auriez qu'à les demander, je me ferais un plaisir de vous les faire parvenir.

En attendant, veuillez agréer l'assurance de mon entière et chrétienne considération.

J. Viel, Pr.

---

# VARIÉTÉS

## L'INSCRIPTION DES BAUX

Au milieu des ruines étranges de l'antique ville des Baux, près d'Arles, dans ce site de désolation où les rochers excavés et fantastiques s'entremêlent aux constructions seigneuriales des temps féodaux, se dresse un pan de mur que le voyageur ne peut manquer de contempler avec curiosité. Il est percé d'une croisée à meneaux d'un bon style du XVIe siècle, et au-dessous en grandes capitales, mais d'une forme un peu lourde, on lit ces mots : POST TENEBRAS LUX 1571.

L'examen attentif du mur et de l'inscription ne permettent pas de douter que l'un et l'autre soient du temps de la Réforme, et on se demande pourquoi la devise genevoise se trouve là, en Provence et en terre catholique.

Essayons de répondre à la question que nous avons naguère entendu poser dans une tournée du congrès archéologique.

Les vaudois, on le sait, s'étaient répandus en Provence au XVI^e siècle, et malgré les épouvantables massacres de Cabrières et de Mérindol en 1545 (1), leurs restes purent donner la main d'association aux réformés provençaux. Ceux-ci se multiplièrent si bien par tout le pays que, « au mois de mars 1560, il se retrouvait soixante Eglises de compte fait en la Provence, » comme le dit Théodore de Bèze (2).

La population riche alors de la ville des Baux n'avait pas échappé à ce mouvement général.

Puis l'orage de la persécution sévit d'une manière effroyable en 1562. En finissant la table de son *Histoire ecclésiastique*, de Bèze s'écrie : « C'est une chose infinie de réciter, ou tenir conte de ceux qui ont été tués en Provence qui sont dénombrés au livre 13 depuis la page 337 jusques à la page 377 et se montent jusques à plus de 773 et 469 femmes et 24 petits enfants. » Ce qui peut moins se dire que le nombre, c'est l'impudeur et l'atrocité des persécuteurs.

Parmi les martyrs de cette année, Crespin (3) et Théodore de Bèze citent plusieurs habitants des Baux.

Pierre Maiet, tiré des prisons des Baulx et tué à coups d'espée en la place du lieu, puis jetté.

Pierre Maret, tiré des prisons par le peuple, mis en chemise et attaché les mains au dos en la place de Baux, tué à coups d'espée, traîné par la ville, puis précipité des murailles en bas.

Un nommé Beauregard mené à la gallerie du château de Baux et précipité des fenêtres en bas.

Pierre Peyre, pris, mené au vergier de Grille, tué, puis jetté dans un fossé et exposé aux chiens.

Deux enfans de feu Sebastian Olivier, tués et jettés aux chiens.

Un nommé Brancaix, serviteur de Jean Peyne, tué d'un coup d'espée au travers du ventre dont les boyaux lui sortirent.

La foi et la constance des réformés surmontèrent ces horreurs si bien, que, en 1565, Charles IX datait de Mont-de-Marsan (4) des lettres menaçantes contre les protestants de la Provence, et par là même constatait leur fermeté et leur importance numérique.

L'année 1571, date de l'inscription, fut une année de calme relatif pour les Eglises de France abusées par l'Édit de pacification de Saint-Germain, par les caresses trompeuses qui précédèrent la

(1) L. Frossard, *les Vaudois de Provence.*
(2) *Hist. eccl.*, t. I, p. 172, édition dite d'Anvers.
(3) *Histoire des Martyrs*, l. VIII, p. 309 *bis* et suiv. Edit. de 1608.
(4) *Hist. eccl.*, t. III, p. 382.

# TABLE DES MATIÈRES

## ANNÉE 1876.



## ÉTUDES HISTORIQUES.



## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

---

## ERRATA.

Lettres de Melchior Wolmar, p. 45, l. 28, lisez : L'autre qui a paru dans le tome XIV des *Opera,* Nº 1651, sous la date du 19 septembre 1552; p. 213, l. 5, lisez: le ministre Bancelin; p. 323, l. 34, lisez : David, fils de Jérémie, précédemment nommé; p. 338, l. 18, lisez : au château du Plessier; p. 447, note 1, l. 3, lisez : *invehentes contra;* p. 448, note 4, l. 1, lisez: *sibi melius esse;* p. 509, l. 5, lisez : 7 mai 1563, et placez à la suite de la pièce ainsi datée la lettre du même jour de Th. de Bèze.

### *Les procès d'hérésie sous François Ier.*

L'importance exceptionnelle des pièces et quittances publiées sous ce titre dans les tomes XXIV et XXV du *Bulletin*, nous fait un devoir d'y relever minutieusement les fautes provenant, soit de la lecture fort difficile des originaux, soit de l'impression.

Tome XXIV, page 544, pièce 1246, l. 17, lisez : *Villenove* d'Agenois; et ligne suivante, en *venant* contre la foy. La date de cette pièce manque. Elle doit être ainsi rétablie : à Bourdeaux, le XXVIe jour de may 1530. Pièce suivante, p. 546, l. 6, il faut lire : cinquante sols tournois, au lieu de 8 (?) s. t.

La signature de la pièce 1745, p. 547, est: Ludovicus *Rocheto*, inquisitor; mais rien n'indique que les condamnés sus-mentionnés soient des hérétiques. Pièce 2210, p. 549, l. 14, lisez : *collation est faicte.* Page 550, pièce 2341, l. 1, lisez : Maistre Alein Le Grand, *receveur*, et l. 8, Pierre de la Serre, *régent d'escolles.*

TomeXXV, p. 15, pièce 2411, l. 8, lisez: venu *de* la ville de Caudebec; p. 17, pièce 2606, l. 10, lisez : Regné Charretier, et non Regut ou Remme, *charretier*.

Page 18, pièce 2618, l. 11, lisez : Guillaume de Chasteauneufz. Page 20, pièce 38, l. 2, lisez: Aymond Conyard, procureur du roy, et non *Comard*, ou *Cornyard;* la signature est Becanis *frater* et non *François.*

Page 106, pièce 1914, l. 6, lisez : de *vostre* recepte; *idem*, pièce 1913, l. 5; p. 107, l. 2, lisez *avaluée;* l. 11, lisez: Frater de Abbatia; même page, note 2, lisez: Raymond *Aoustène*, et non *Arustène.*

Page 108, pièce 1913, les signatures doivent être lues ainsi : G. De Loges, pr.; P. Boerii, *judex major,* Canet, *notaire,* auquel appartiennent les mots : « De la dicte taxation ma part. » Même page, pièce 2049, l'inquisiteur Vidal de Becanis donne quittance de son traitement qui est de 50 livres, et non de 150, pour le terme de la Toussaint.

Trois erreurs de noms sont à relever dans *l'Ange de la Sainte-Chapelle*, p. 236. On doit lire : Gabriel de la Fons, Josué Vallet, et à la signature: Spifame.

---

Saint-Barthélemy. N'est-il pas admissible qu'en 1571 il n'existât quelques réformés dans la ville des Baux, et que l'un d'eux, ne désespérant pas du salut de la France éclairée par l'Evangile, ait inscrit sur la maison sa devise qui déclare au monde l'aurore de meilleurs jours : Après les ténèbres la lumière !

Ce pan de mur qui nous parle encore ne serait-il pas un reste d'un hôtel qui aurait été la demeure de Honoré des Martins, baron des Baux et de Vaquières, conseiller et gentilhomme ordinaire du roi, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, compagnon d'armes du baron des Adrets, qui vécut de 1523 à 1581 et soutint fermement la cause protestante? En deux mots, ne serait-ce pas la maison du *capitaine Grille?*

Ch. L. Frossard.

---

# CHRONIQUE

## L'EGLISE D'AIX EN PROVENCE

L'Eglise d'Aix a célébré, le 23 juillet dernier, l'inauguration d'un temple fort élégant, qui porte gravée dans un de ses vitraux, au-dessus de la chaire, la vieille devise du protestantisme : *Flagro non comburor!* M. le pasteur Decoppet, de Paris, appelé à prononcer le discours d'inauguration devant un nombreux auditoire, a développé ces belles paroles : *Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais de force,* commentées par les grands souvenirs de notre histoire :

« Ce n'était pas, a dit l'orateur, un esprit de timidité, mais de force que celui de notre illustre Calvin quand, le 1er mai 1561, il écrivait à l'Eglise d'Aix persécutée : « Le temps est que nous travaillions d'un costé et « souffrions de l'aultre. Nous appelons travailler nous porter virilement « et passer par dessus tous obstacles quand il est question de faire notre « debvoir. Car plus tost cent fois mourir que de fleschir. »

« Ce n'était pas un esprit de timidité, mais de force qui remplissait l'âme de ce grand serviteur de Dieu quand à Genève, dans la cathédrale de Saint-Pierre, il refuse la Cène aux libertins qui s'approchent de la table sainte et s'écrie en couvrant de ses mains les symboles sacrés : « Vous pouvez couper ces mains, briser ces membres. Mon sang « est à vous ; versez-le... Mais vous ne me forcerez jamais à donner « les choses saintes aux profanes (1). »

« Ce n'était pas un esprit de timidité, mais de force qui animait les pauvres femmes qui ont langui les unes vingt ans, les autres trente ou quarante ans, à cause de leur foi, dans la Tour de Constauce, et qui

(1) Tout n'est pas authentique dans cette scène dramatisée à l'excès par de modernes historiens. On reviendra sur ce sujet. (*Réd.*)

avaient gravé, à côté de leurs noms, sur les murs de leur affreuse prison, ce mot héroïque qu'on y lit encore : « Résistez ! »

« Ce n'était pas un esprit de timidité, mais de force que celui de Bernard Palissy, dans l'entrevue qu'il eut dans son cachot de la Bastille avec le roi Henri III. Ce roi le menaça, s'il ne se convertissait, de le faire brûler comme devaient l'être bientôt deux pauvres filles (1). Il ajouta qu'il était contraint à cette rigueur « par ceux de Guise et par son « peuple. — Sire, répliqua l'illustre vieillard, vous m'avez dit plusieurs « fois que vous aviez pitié de moy ; mais moy j'ai pitié de vous, qui avez « prononcé ces mots : j'y suis contraint ; ce n'est pas parler en roy. « Ces filles et moy qui avons part au royaume des cieux, nous vous « apprendrons ce langage royal que les Guisarts, tout votre peuple ny « vous, ne sauriez contraindre un potier à fléchir les genoux devant des « statues. »

« Ce n'était pas un esprit de timidité, mais de force que celui des Farel, des Coligny, des Duplessis-Mornay, des Paul Rabaut, des Antoine Court, et de toute cette légion de martyrs qui allaient en prison ou au supplice en chantant nos vieux psaumes.

« Vénérables et austères figures de nos pères, votre souvenir nous remplit de respect et d'admiration, et il est juste que nous l'associions à la fête de ce jour. Car c'est grâce à la fermeté de votre foi, à votre indomptable énergie, à votre courage que rien n'a pu lasser, que nous sommes encore debout, nous, vos indignes enfants, après tant d'épreuves et de persécutions ! »

---

## UN PRIX MONTYON

Dans sa séance solennelle du 16 novembre dernier, l'Académie française a décerné un de ses prix Montyon à l'*Améline du Bourg*, de M. A. Franklin. Voici en quels termes le secrétaire perpétuel, M. Camille Doucet, a apprécié l'ouvrage de notre collègue :

« Quelques mois avant que Michel de l'Hospital fût nommé chancelier de France, un magistrat qu'il a connu, et que, puissant, il eût sauvé, le célèbre Anne du Bourg, conseiller au Parlement de Paris, pendu à la fois et brûlé en place de Grève, périssait victime du fanatisme implacable qui, treize ans plus tard, devait aboutir au dénoûment tragique de la Saint-Barthélemy.

« C'est le drame de cette lutte terrible que M. Alfred Franklin a mis en scène dans un livre des plus émouvants. La fille du conseiller en est l'héroïne, et son nom : *Ameline du Bourg*, sert seul de titre à cet ouvrage, dont l'intérêt saisissant n'est pas l'unique mérite, et qui se recommande également par le charme et la distinction du style, pur, élégant, correct et de bonne qualité. »

—

*N. B.* — Voir le double errata qui fait suite à la table des matières, page VIII. — Dans l'*Histoire du Plan d'etudes protestant*, et dans le document qui suit (p. 481-505, *passim*), c'est *Liége* et non *Leyde* qu'il faut lire.

(1) Radegonde et Claude Foucault.

4644. — Paris. Typ. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1876.

La rédaction du *Bulletin* ne saurait trop recommander cet important recueil qui, sous la direction éclairée de M. Emilio Comba, nous ouvre les trésors des archives italiennes, et fait revivre de belles figures de réformateurs et de martyrs dans la Péninsule. Un article spécial sera prochainement consacré à la *Rivista.*

---

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

## ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

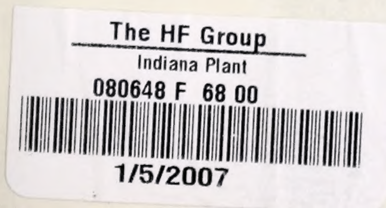
| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1re année, 1852 | 20 fr. le vol. | 11e année, 1862 | | | |
| 2e — 1853 | | 12e — 1863 | | | |
| 3e — 1854 | | 13e — 1864 | | | |
| 4e — 1855 | | 14e — 1865 | | | |
| 5e — 1856 | | 15e — 1866 | | | |
| 6e — 1857 | | 16e — 1867 | | | |
| 7e — 1858 | | 17e — 1868 | 20 fr. le vol. | | |
| 8e — 1859 | | 18e — 1869 | | | |
| | | 19e-20e — 1870-71 | | | |
| | | 21e — 1872 | | | |
| | | 22e — 1873 | | | |
| 9e année, 1860 | 30 fr. le vol. | 23e — 1874 | | | |
| 10e — 1861 | | 24e — 1875 | 10 fr. | | |

---

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

---

**NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ (1852-1872).** 1 vol. in-18. Envoi gratuit.


The HF Group
Indiana Plant
080648 F 68 00
1/5/2007